8 41
G
1

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

# HISTOIRE
# DE
# CHARLES VIII.

*Par Monſieur* VARILLAS.

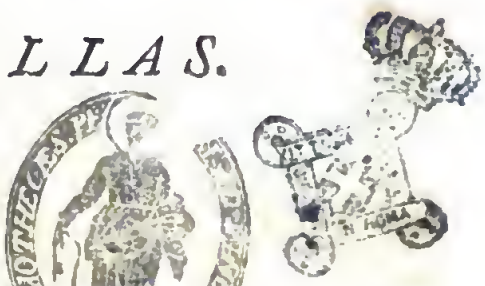

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond
Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. XCI.
*AVEC PRIVILEGE DU ROY.*

# AU ROY.

IRE, .

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA

*Je ne puis mieux ſatisfaire à la curioſité de ceux qui attendent de ma façon la plus belle periode de noſtre Hiſtoire, ny les confirmer plus*

*ſortement dans la haute admiration, & dans le profond reſpect qu'ils ont pour* VOSTRE MAJESTÉ ; *qu'en donnant au public le Regne de Charles Huit, immédiatement aprés celuy de Loüis XI. Car l'un des plus grands préjudices, que les premiers Rois de la troiſiéme Race avoient faits à la Monarchie Françoiſe, eſtoit d'en avoir détaché les Comtez d'Artois & de Bourgogne ; puis que la ſituation de ces deux Provinces eſtoit ſi conſiderable, que quiconque les poſſederoit, pourroit introduire, quand il luy plairoit, les Ennemis de de la France juſques dans ſon centre. Loüis XI. s'en eſtoit aperceu trop tard ; mais il n'avoit pas laiſſé d'y remedier, en gagnant l'Aſſemblée des Eſtats generaux des Païs-bas qui avoient accordé leur Princeſſe en mariage à Charles fils unique de Loüis, & luy avoient donné pour ſa dot les Comtez de Bourgogne & d'Artois.*

*Cependant la Princeſſe des Pays-bas fut répudiée ; & Charles VIII. n'eut pas plûtôt pris connoiſſance de ſes affaires, que non ſeulement il la renvoya à l'Empereur Maximilien d'Autriche ſon pere, mais encore il luy rendit ſa*

*Dot.* VOSTRE MAJESTE', SIRE, *a réparé cette faute par deux voyes, qui ne pouvoient eſtre plus juſtes, ny plus heureuſes : L'une en ſe mariant avec l'Infante d'Eſpagne, qui luy apporta le droit inconteſtable de dévolution ſur toutes les Provinces des Pays-bas, & par conſequent ſur celles d'Artois & de Bourgogne : L'autre en obligeant la Maiſon d'Autriche à luy ceder ces deux Eſtats par la Paix de Nimegue.*

*Charles VIII. poſſedoit à juſte titre les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne, parce que Jean Roy d'Arragon, & Ferdinand ſon fils unique, les avoient engagez à Loüis XI. pour trois cent mil écus d'or ; à condition que s'ils n'eſtoient retirez dans neuf ans, ils demeureroient unis à la Couronne de France, ſans pouvoir en eſtre détachez pour quelque cauſe ou pretexte que ce fuſt. Il s'eſtoit écoulé prés de trente ans, ſans que les Eſpagnols euſſent parlé de retirer leur engagement : Et Charles, pour le conſerver, n'avoit qu'à ſe tenir précisément aux termes de ſon Contrat. Mais les Eſpagnols corrompirent à force d'argent ſon Prédicateur ordinaire, & le Confeſ-*

*ſeur de la Ducheſſe de Bourbon, qui leur perſuaderent que l'Ame de Loüis XI. brûleroit dans le feu du Purgatoire, juſqu'à ce que le Rouſſillon & la Cerdagne euſſent eſté réünis à la Couronne d'Arragon.*

*Charles VIII. s'en deffit par cette délicateſſe de conſcience, & le Languedoc avoit demeuré prés de deux cent ans expoſé aux invaſions des Eſpagnols, lors que* VOSTRE MAJESTE', SIRE, *ſe propoſa d'imiter la Nature, qui n'avoit ſéparé que par les Pirenées, les deux plus floriſſantes Monarchies de la Chreſtienté. Le progrez de vos Armes & la Paix des Pirenées rétablirent la France en poſſeßion des Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne; Et* VOSTRE MAJESTE', *pour derniere précaution, fit bâtir l'importante Place de Mont-Loüis, ſur le ſeul endroit par où il y avoit à craindre que les voiſins du Languedoc ne troublaſſent la tranquilité de vos Sujets.*

*La Conqueſte du Royaume de Naples forma contre Charles VIII. la Ligue de Viterbe entre la Cour de Rome, l'Empereur Maximilien Premier, les Rois d'Eſpagne, Ferdinand*

*& Iſabelle, la République de Veniſe, Ferdinand Second, Roy de Naples, & Loüis Sforce, Uſurpateur de Milan; & la proſperité des Armes de* VOSTRE MAJESTÉ *a ſervy de prétexte à la Ligue commencée à Auſbourg, continuée à Minden & concluë à Magdebourg entre la Cour de Rome: Leopold Premier, Empereur: l'Empire avec ſes dix Cercles: Charles Second, Roy d'Eſpagne: l'Angleterre: l'Ecoſſe: la plus grande partie de l'Irlande: les Provinces Unies: & le Duc de Savoye. Mais la Cour de Rome, ſous le Regne de Charles VIII. ne poſſedoit que les Eſtats qu'elle tenoit de la pure liberalité de vos Predeceſſeurs,* SIRE, *& elle y a preſentement ajoûté les Provinces de Ferrare, d'Urbin & de la Romagne, & la Ville & le Territoire de Bologne la Graſſe. Maximilien Premier n'avoit que les dix Provinces Hereditaires de la Maiſon d'Autriche; & Leopold Premier poſſede de plus les Royaumes de Hongrie & de Bohême, qu'il a rendus Hereditaires, quoy qu'ils fuſſent auparavant Electifs. Maximilien eſtoit ſi pauvre, qu'il falut que ſes Confederez luy fourniſſent juſqu'à la dépence*

*qu'il faiſoit chaque jour pour ſa table ; & la longue Paix avec les Turcs, dont Leopold avoit joüi, luy avoit donné les moyens d'amaſſer de l'argent.*

*Ferdinand & Iſabelle s'eſtoient tellement épuiſez durant dix années coutinuelles de Guerre contre les Mores, qu'un Article ſecret de la Ligue de Viterbe les diſpenſa d'y contribüer autre choſe que leur Nom ; & Charles Second a reciieilli ſans obſtacle juſqu'à l'année mil ſix cent quatre-vingt-huit les richeſſes du nouveau Monde : outre les Royaumes de Naples, de Sicile & de Navarre, le Duché de Milan & les Provinces des Pays-bas, que ſes Anceſtres ont ajoûtez à la Monarchie Eſpagnole. L'Empire ne s'eſtoit jamais déclaré contre la France, non pas meſme dans la conjoncture de la Bataille de Bovines : Et* VOSTRE MAJESTE' *a preſentement pour Ennemis les Electeurs, les Princes, les Eſtats & les Villes libres d'Allemagne. Les Flottes que la Ligue de Viterbe oppoſa à Charles VIII. n'eſtoient compoſées que de Vaiſſeaux Marchands armez en Guerre ; & les Vaiſſeaux de l'Angleterre & de la Hollande eſtoient ſi*

*conſiderables*

*conſiderables par leur nombre, par leur grandeur, par leur agilité & par l'experience de leurs Pilotes, qu'ils avoient paſſé pour Maîtres de l'Ocean juſqu'à la derniere Campagne. Charles VIII. gagna contre la Ligue de Viterbe quatre Batailles rangées l'une en perſonne, & les trois autres par deux de ſes Lieutenans.* *

* D'Aubigny en gagna une, & Preſſy d'Allegre, deux.

*Cependant il ne perdit pas moins toutes ſes Conqueſtes d'Italie, que s'il euſt eſté entierement deffait : Et* VOSTRE MAJESTE', *nonobſtant la multitude de ſes Ennemis, les a non ſeulement empeſché de rien prendre ſur elle, mais de plus les trois Victoires qu'elle vient de remporter à Fleurus, à Stafarde, & dans la Manche, luy ont donné le moyen de conquerir la Savoye.*

*La France commença ſous le Regne de Charles VIII. à montrer qu'elle eſtoit capable de réſiſter ſeule à tous les Ennemis, qui ſe joindroient pour l'attaquer en quelque nombre qu'ils fuſſent ; Et vous achevez,* SIRE, *depuis deux ans & trois mois de perſuader aux plus incredules, qu'en l'eſtat où vous l'avez miſe, elle ne ſçauroit plus eſtre vaincuë, que par elle-même.*

# EPISTRE.

*Enfin le deffaut que l'on a le plus univerſellement reproché à Charles VIII. eſt de n'avoir fait durant tout ſon Regne aucun bien aux Gens de Lettres; & voſtre liberalité*, SIRE, *à leur égard a eſté ſi generale, que meſme elle s'eſt autrefois étenduë juſqu'à*

Voſtre tres-humble, tres-obéïſſant, & tres-fidele ſujet & ſerviteur,
VARILLAS.

# AVERTISSEMENT.

J'Ay long-temps cherché qui pouvoit eſtre l'Auteur du Manifeſte de la Comteſſe de Beaujeu, que j'ay abregé dans le premier Livre de cette Hiſtoire, & je ne l'ay pû trouver que par conjecture. J'ay préſuppoſé que comme cette Piece étoit la plus délicate & la mieux tournée de celles de ſon temps, elle devoit eſtre attribuée à l'homme de ſon ſiecle qui écrivoit le mieux, & avec le plus d'eſprit en François. Je me ſuis imaginé là-deſſus que ce devoit eſtre le celebre Martial de Paris, dit d'Auvergne, Procureur en Parlement, qui avoit acquis beaucoup de réputation par ſon fameux Livre des Vigiles de Charles Sept. On n'a pas ſceu par quelle intrigue il s'eſtoit inſinué dans la confidence de la Comteſſe de Beaujeu; mais il eſt conſtant qu'elle ſe ſervit de luy dans toutes les affaires importantes, où elle crut avoir beſoin d'appuyer ſon Adminiſtration, par l'autorité du premier Parlement du Royaume. Il n'avoit pas encore * compoſé le Livre des Arreſts d'Amour, qui a eſté tant de fois imprimé, & traduit en toutes ſortes de Langues; & ce ne fut que huit ou dix ans aprés qu'il le mit en lumiere. Son ſiecle qui eſtoit encore aſſez groſſier, luy rendit juſtice en ce point; mais il faut dire à ſa loüange que

* Dans les Recherches manuſcrites de feu Monſieur Henry.

ſi les Arreſts d'Amour furent eſtimez durant la vie de l'Autheur, ils furent admirez immediatement aprés ſa mort ; & ſi generalement conſiderez, que le plus ſçavant Juriſconſulte de France, plus connu ſous le nom de *Benedictus Curtius*, que ſous celuy de Benoiſt le Court, ſe donna la peine d'y faire un excellent Commentaire en Latin, & de les appuyer par tous les paſſages du Droit Civil, convenables à la matiere, & des Auteurs des belles Lettres, qui s'eſtoient égayez à décrire les Simptomes de l'amour ; en quoy non ſeulement il ne fut point blâmé par les autres Juriſconſultes de ſon temps, mais encore ils luy donnerent les éloges que meritoit la juſte application qu'il venoit de faire des ſentimens des anciens aux nouvelles inventions de Martial de Paris. Il n'y aura pas lieu de s'en formaliſer, ſi l'on examine de prés les Arreſts d'Amour, puiſque l'on y verra un Ouvrage tout à fait ſingulier, entre ceux que l'on appelle purement d'eſprit, c'eſt à dire qui ne ſont les effets que de l'imagination. Ce n'eſt pas que le jugement ne s'y rencontre par tout auſſi-bien qu'elle, & qu'il n'en regle la conduite dés le commencement juſqu'à la fin. Martial de Paris y employe la plus fine raillerie, pour ſe mocquer ſerieuſement des amourettes de ſon temps, & ſur tout de celle du Duc de Bourbon, qui pour eſtre Beaufrere de la Comteſſe de Beaujeu, n'en eſtoit pas moins ſon ennemy. Il a eſté aſſez habile, ou aſſez heureux, pour réduire tous les évenemens que l'amour avoit fait naiſtre dans les Na-

tions civiliſées à une forme juridique & contentieuſe, ſur laquelle les Magiſtrats ſuppoſez, qui tiennent le Parlement d'Amour, prononcent des Arreſts avec tant de juſteſſe, qu'encore que les faits ne ſoient qu'imaginez & inventez à plaiſir, il ſemble aux plus habiles qu'ils ſoient veritables, ou du moins qu'il n'eſtoit pas poſſible de mieux décider.

Il eſt à préſumer qu'il ſe repentit quelques années aprés d'avoir donné au public tant d'agreables bagatelles, & que ce fut pour reparer en quelque maniere les heures qu'il y avoit perduës, qu'il compoſa ſon Livre tout à fait ſerieux des Prieres Chreſtiennes, qui n'eut pas moins d'applaudiſſement que les précedens, quoy qu'il fuſt d'un ſtile tres-different. Sa mort ne répondit pas à ſa vie, puis qu'il tomba malade de la fiévre chaude en un âge, qui n'étoit pas fort avancé. Il demeuroit au Marché-Neuf, & par malheur pour luy, ſa maiſon eſtoit bâtie ſi proche de la riviere de Seine, que l'eau en mouïlloit le bas. Il fut le 13. du mois de May 1508. tellement tranſporté des ardeurs de ſon mal, que perſonne ne ſe trouvant auprés de luy, il ouvrit ſa feneſtre, & ſe jetta dans la riviere. Le bruit de ſa chûte fit accourir pluſieurs perſonnes, qui travaillerent inutilement à le ſecourir. On ne le tira de l'eau qu'aprés qu'il y eut expiré, & on l'enterra dans l'Egliſe de S. Germain le Vieil, ſa Parroiſſe. Les beaux Eſprits de ſon temps honorerent ſa memoire par divers Ouvrages de proſe & de vers, & on luy dreſſa une magnifique Epitaphe, qui fut conſervée

juſqu'à l'année 1617. que l'Egliſe de Saint Germain ayant eu beſoin d'eſtre réparée, il fut neceſſaire d'oſter l'Epitaphe, & l'on ne s'eſt pas depuis ſoucié de la remettre. On a par mégarde exprimé la Ville de Fougeres, par ſon mot Latin, qui eſt celuy de *Filicerræ*.

Feu Monſeigneur le Duc de Longueville, qui fut tué au paſſage de Tolus, tira des Archives de Chaſteaudun la Negociation de ſon Triſayeul, que je rapporte dans le ſecond Livre, pour me la communiquer, & j'en ay retenu Copie, parce que je ne crois pas qu'il y ait eu rien de plus rafiné dans le quinziéme ſiecle. Elle eſt de François d'Orleans Premier du Nom, & je ne le nomme que Comte de Longueville, parce que la Terre, dont il portoit le nom, ne fut érigée en Duché que dix-ſept ans aprés ſa mort, c'eſt à dire en 1508. Il s'agiſſoit de rompre le Mariage de l'Archiduc Maximilien d'Autriche avec la Ducheſſe de Bretagne, & de réünir cette Province à la Monarchie Françoiſe, en perſuadant à la meſme Ducheſſe d'épouſer le Roy Charles VIII. Il ſe trouvoit à cela trois obſtacles preſques également invincibles. Le premier venoit de la Ducheſſe de Bretagne, à qui la délicateſſe de conſcience ne permettoit pas de rompre ſon Mariage avec Maximilien, quoy qu'il n'euſt eſté fait que par Procureur. Elle eſtoit de plus en un âge où rien ne plaiſt que ce qui brille aux yeux; & quoy qu'elle n'euſt veu de Charles VIII. & de Maximilien que les

portraits de l'un & de l'autre, elle ne laiſſoit pas d'eſtre convaincuë qu'il y avoit une extrême difference entre ces deux Princes pour la beauté. Car Charles VIII. à la verité n'avoit que vingt ans ; mais il ſe trouvoit une telle diſproportion entre toutes les parties de ſon corps, & ſur tout entre celles que l'uſage ne permet pas de cacher, que cette diſproportion alloit juſqu'à la difformité. Maximilien au contraire eſtoit le plus beau & le mieux fait des Princes de ſon temps, & perſonne ne s'eſtoit encore aviſé de luy conteſter ces deux avantages. Il avoit déja trente ans, & la Ducheſſe de Bretagne, bien loin de l'en meſ-eſtimer à cauſe qu'il avoit ainſi treize ans plus qu'elle, croyoit qu'il luy ſeroit plus commode, parce qu'elle le trouveroit moins ſujet à l'amour volage. Enfin elle ſe plaignoit d'avoir receu du Roy Charles VIII. une injure qu'elle ne luy pouvoit pardonner. Elle avoit eſté offerte à ce Prince, avant qu'elle fuſt promiſe à Maximilien ; & il avoit répondu qu'il ne ſe réſoudroit de l'épouſer, qu'aprés qu'il auroit perdu l'eſperance de conquerir la Bretagne par la voye des Armes. Il s'enſuivoit de là que Charles VIII. avoit recherché le bien de la Ducheſſe de Bretagne, & non pas ſa perſonne ; & c'eſtoit-là ce qui cauſoit un horrible chagrin à cette Princeſſe, fiere s'il en fuſt jamais, toutes les fois qu'elle y penſoit.

Le ſecond obſtacle venoit de ce qu'il n'y avoit que Loüis, Duc d'Orleans, qui fuſt capable de reconcilier la Ducheſſe de Bretagne avec Charles VIII.

Ce Prince l'avoit veuë dans le temps qu'elle n'avoit encore que douze ans ; & il en eſtoit devenu amoureux en un point, qu'il manquoit déſormais de complaiſance pour les autres Dames. Il s'eſtoit révolté pour elle contre le Roy, ſon Maiſtre, nonobſtant qu'il fuſt ſon préſomptif Succeſſeur : Il avoit combattu à pied ſous les Enſeignes Bretonnes à la Bataille de S. Aubin, pour mieux témoigner ſa paſſion : Il avoit eſté pris en cette poſture : On l'avoit enfermé dans une cage de fer à la Tour de Loc[illegible] ; & il avoit ſouffert durant dix-huit mois les plus affreuſes peines de la captivité. Il s'agiſſoit de le tirer de là, pour luy perſuader non ſeulement de trahir ſon amour, mais encore de diſpoſer ſa maîtreſſe à ſe jetter entre les bras d'un autre, & c'eſtoit-là ce qu'il n'y avoit pas meſme lieu de concevoir, bien loin de l'eſperer.

Le troiſiéme obſtacle conſiſtoit dans l'antipathie de la Ducheſſe de Bourbon pour le Duc d'Orleans, qui ſe trouvoit déja ſi grande, qu'elle ne ceſſa que par la mort de l'un & de l'autre. Pour en mieux concevoir l'étenduë, il faut préſuppoſer que cette Ducheſſe, en qualité de fille aiſnée du Roy Loüis XI. avoit prétendu à l'Adminiſtration du Royaume de France durant la jeuneſſe du Roy Charles VIII. ſon frere, & qu'elle avoit eu le Duc d'Orleans pour Competiteur. L'affaire avoit eſté renvoyée à la déciſion des Eſtats Generaux, & les deux parties y avoient brigué chacune en ſa faveur. Mais comme le Duc d'Orleans n'avoit pas tant d'eſprit

que

que de courage, les intrigues de la Ducheſſe de Bourbon l'avoient emporté ſur les ſiennes, & il avoit ſuccombé dans ſa pourſuite. Le dépit qu'il en conçut éclata dans une partie de Paume, où il avoit le Roy Charles VIII. & la Ducheſſe de Bourbon pour Spectateurs. Cette Princeſſe jugea contre luy un coup conteſté; & le dépit qu'il en eut, le porta à luy dire une injure ſi atroce, qu'elle crut devoir s'en vanger. Elle le pourſuivit avec toutes les forces du Royaume, & elle le réduiſit à ſe refugier en Bretagne, où il fut deffait & pris. Si elle le tiroit du Chaſteau de Loches, elle ſe privoit du principal ſuccês de ſa bonne fortune, & elle mettoit ſon capital ennemy dans l'eſtat de renouveller la Guerre.

Le Comte de Longueville tout pénétré qu'il eſtoit de l'évidence de ces raiſons, ne laiſſa pas d'entreprendre & de continuer ſa Negociation. Il commença par la Ducheſſe de Bourbon, & il eut la hardiſſe de luy faire comprendre que ſon Adminiſtration eſtoit ſur le point de finir; & qu'outre que le Roy ſon frere vouloit regner déſormais par luy-meſme, il avoit déja deux favoris, qui prétendoient le gouverner ſeuls: Que ſi elle perdoit l'occaſion de réünir la Bretagne à la France, elle leur donneroit ſujet, non ſeulement de la pouſſer hors des affaires, mais encore de faire travailler à ſon procez: Que le Duc d'Orleans n'avoit pas l'ame vindicative: Qu'il eſtoit extraordinairement ſenſible aux bien-faits; & qu'aprês tout, quand il

entreprendroit de maltraiter ſa bienfaitrice, à cauſe qu'elle auroit eſté ſon ancienne ennemie, le Roy ne le ſouffriroit jamais, puis qu'il avoit intereſt d'empeſcher que ſon Succeſſeur préſomptif ne s'agrandiſt aux dépens de la Ducheſſe de Bourbon. L'effet de cette remontrance fut la liberté du Duc d'Orleans; & le Comte de Longueville pour l'engager à vaincre ſa paſſion, ne s'amuſa point à luy repreſenter qu'elle eſtoit devenuë inutile par le Mariage de la Ducheſſe de Bretagne avec Maximilien. Il employa mieux ſon temps à le rendre capable de concevoir, que s'il demeuroit plus long-temps en priſon, il donneroit le loiſir à cet Archiduc d'aller en Bretagne, & d'y conſommer ſon Mariage; au lieu que s'il accordoit au Roy ſon miniſtere, pour diſpoſer la Ducheſſe de Bretagne à épouſer Sa Majeſté, il avanceroit ſon propre bonheur, bien-loin de le differer; puis que le Roy n'eſtoit point aſſez vigoureux pour ſe marier avec une Princeſſe qui l'eſtoit beaucoup, & que dans toutes les apparences, il mourroit dés la premiere année de ſes Nôces, & qu'il laiſſeroit au Duc d'Orleans ſa Couronne & ſa femme, qui eſtoit trop ambitieuſe, pour deſcendre du Throſne, aprés y avoir monté. On ne ſçait ſi le Duc d'Orleans employa tout le credit qu'il avoit auprés de la Ducheſſe de Bretagne, pour ſe la rendre infidelle; mais il y réüſſit, aprés que le Comte de Longueville luy eut ſuggeré de remontrer à cette Princeſſe que Maximilien ne luy eſtoit pas ſi propre qu'elle s'étoit imaginée: Qu'il avoit un fils qui re-

cueïlleroit ſeul les ſucceſſions des Maiſons de Bourgogne & d'Auſtriche, & que par conſequent il ne reſteroit rien pour ſes autres enfans, s'il en avoit: Que la Ducheſſe de Bretagne ſeroit contrainte de le ſuivre en Allemagne, & meſme d'y faire un long ſejour, durant lequel il ne ſeroit pas difficile aux François de s'emparer de ſon Eſtat: Que s'ils luy faiſoient la Guerre, elle ne pourroit recevoir du ſecours ny d'Allemagne, ny de Flandres; & ſi au contraire elle devenoit Reyne de France, la Bretagne n'auroit plus d'Ennemis à craindre. Ainſi cette grande Province fut réünie à la France; & le Comte de Longueville en auroit tiré du moins une partie de la récompenſe qu'il meritoit, s'il n'euſt eſté peu de jours aprés frappé d'une apoplexie ſi forte, qu'il en mourut dans l'inſtant.

Il eſt neceſſaire que je prévienne icy l'objection que la pluſpart de ceux qui liront mon troiſiéme Livre, ne manqueront pas de me faire. Ils ſe plaindront que leurs anceſtres accompagnerent Charles Huit, & l'aiderent à gagner la fameuſe Bataille de Fournoüe, & que cependant je ne parle que de quinze ou vingt d'entre-eux, & je paſſe les autres ſous ſilence. J'avouë de bonne foy qu'il n'y a guéres de Maiſons conſiderables en France qui n'ait fourni un ou meſme pluſieurs ſujets, pour executer l'entrepriſe dont il eſt queſtion, & que la ſeule Maiſon de Lorraine y envoya quatre freres. Je conviens encore que preſque tous les Princes, les Sei-

gneurs & les Gentils-hommes s'équiperent à leurs dépens, & qu'il ne demeura dans les Chaſteaux de la Nobleſſe, que ceux qui eſtoient malades & trop jeunes ou trop âgez pour porter les armes. Mais c'eſt par-là que je prétens me juſtifier, puiſque le public verra bien, ſans qu'il ſoit beſoin que je l'en avertiſſe, qu'il m'a eſté abſolument impoſſible de faire ce que l'on auroit ſouhaité de moy. On ne ſçait peut-eſtre pas que du temps de Charles Huit, non ſeulement tous les hommes d'armes, mais encore tous leurs Archers qui eſtoient quatre fois autant, eſtoient tous Gentils-hommes, & qu'ils auroient mieux aimé mourir, que de ſouffrir qu'aucun roturier ſe mélaſt dans leurs troupes.

Cette coûtume duroit encore quatre-vingt ans aprés la Bataille de Fournouë, & il paroiſt par des actes authentiques que François de Bonne Leſdiguieres, qui fut depuis Mareſchal & Conneſtable de France, combattit en qualité de ſimple Archer à la Bataille de Dreux. Il s'enſuit de-là, que comme Charles VIII. avoit quatre mil Lances dans ſon Armée, il auroit falu que je nommaſſe les quatre mil Gentils-hommes qui les portoient; & les ſeize mil qui les aſſiſtoient en qualité d'Archers, ſans y comprendre l'équipage des Princes & des Favoris, qui eſtoient ſi ſuperbes, que l'Hiſtorien Danton employe un Chapitre entier pour décrire le train de François Second d'Orleans, Comte de Longueville.

J'avouë encore qu'il y a des Rolles fort longs

de cette Nobleſſe dans la Chambre des Comptes & dans le Threſor des Chartres ; mais je ſoutiens auſſi que la dixiéme partie n'y eſt pas nommée ; & que quand j'aurois violé les Loix de l'Hiſtoire, pour rendre juſtice à la valeur de tous les avanturiers, qui ſe ſignalerent ſous Charles VIII. les neuf Parts d'entre-eux auroient eu lieu de ſe plaindre de moy. Ainſi le tempérament que j'ay pris a eſté de ne faire mention que des Princes, des Seigneurs & des Gentils-hommes, qui avoient eu une part toute ſinguliere dans les plus celebres évenemens que je rapporte, & j'ay laiſſé les autres à la recherche des curieux, & au ſoin de ceux qui auront plus de loiſir que moy.

J'avois écrit fort exactement dans l'Hiſtoire de Loüis XI. celle du Conneſtable de Saint Paul ; & j'avois remarqué que ce Prince avoit eu pluſieurs enfans de deux lits. Le dernier du ſecond lit fut le Compte de Ligny, dont je parle dans le quatriéme Livre de Charles VIII. Ce Cadet de la Maiſon de Luxembourg l'emporta pour la beauté, pour la bonne mine, pour la valeur, & meſme pour l'adreſſe, non ſeulement ſur tous les Princes, mais encore ſur preſque tous les Seigneurs de ſon temps. Il n'avoit que neuf ans, lors qu'il devint favory du Dauphin de France, qui fut depuis Charles VIII. nonobſtant que Loüis XI. qui avoit fait mourir le Conneſtable de Saint Paul, n'approuvaſt pas qu'il y euſt une étroite liaiſon entre ſon fils unique, &

un des fils de ce Conneſtable. L'inclination fut pourtant ſi forte des deux coſtez, qu'elle ſurmonta tous les obſtacles que l'on y put former; & qu'elle perſevera juſqu'à la mort de Charles VIII.

J'ay rapporté dans le quatriéme Livre par quelles intrigues le Comte de Ligny détourna la Princeſſe d'Altemore, qui eſtoit la plus belle Dame d'Italie, de la réſolution qu'elle avoit priſe de paſſer ſa vie dans le veuvage, & par quelles voyes il la fit conſentir de le prendre pour ſon ſecond époux. J'ay encore obſervé comment elle abandonna les trois Principautez d'Altemore, de Venoſe & de Monervine, dans la ſeule veuë de ſuivre les François, lors qu'ils furent chaſſez du Royaume de Naples; & je n'ay point oublié combien furent efficaces les offices qu'elle employa, pour diſpoſer les Républiques de la Romagne & de la Toſcane à demander que Charles VIII. leur laiſſaſt le Comte de Ligny pour Gouverneur. Mais j'en ſuis demeuré là, parce que les Loix de l'Hiſtoire ne me permettoient pas d'anticiper les matieres. Je me ſuis pourtant apperçu que la curioſité de mes Lecteurs ne ſeroit pas ſatisfaite, à cauſe que quand je fis imprimer le premier Tome de l'Hiſtoire de Loüis XI. j'oubliay d'y inſerer le dénoüement, ou pour mieux dire la cataſtrophe du Comte & de la Comteſſe de Ligny. Il eſt donc neceſſaire que j'ajouſte icy que Charles VIII. aprés ſon retour en France, ne leur donna pour les dédommager des grands biens qu'ils avoient perdus à ſon occaſion

dans le Royaume de Naples, que le ſeul Gouvernement de Berry, où ils furent tous deux obligez de ſe retirer, & de faire leur ſejour ordinaire, parce qu'ils n'avoient pas dequoy paroiſtre à la Cour de France en perſonnes de leur qualité. Ils vécurent à Bourges, juſqu'à ce que Loüis XII. Succeſſeur de Charles VIII. invita le Comte de Ligny à l'accompagner dans le recouvrement du Duché de Milan. Ce Comte obéit, & donna de nouvelles marques de ſa prudence & de ſa valeur, non ſeulement à la Guerre, mais encore lors qu'on l'envoya negocier avec Loüis Sforce. Il s'attendoit que Loüis XII. le mettroit l'année ſuivante à la tête des ſoixante mil hommes qu'il leva pour venger l'affront que les François avoient receu ſous ſon Prédéceſſeur dans le Royaume de Naples; mais par un intrigue qui n'eſt point aſſez démêlée dans les Autheurs imprimez & manuſcrits du commencement du ſiécle paſſé, Loüis de la Trimoüille fut préferé au Comte de Ligny, qui en eut tant de regret, qu'il mourut vingt-quatre heures, après avoir receu une ſi fâcheuſe nouvelle. Sa femme ne put ou ne voulut pas luy ſurvivre, & la France perdit en moins d'un mois les deux perſonnes les plus accomplies qu'il y eut dans l'Europe, pour la beauté & pour la gentilleſſe.

L'un & l'autre eſtoient de meſme âge, & couroient ſeulement la trente-ſixiéme année. On plaignit d'autant plus le Comte de Ligny, que s'il euſt pu moderer les premiers tranſports de ſon reſ-

ſentiment, la Cour de France luy auroit infailliblement rendu juſtice, parce que le meſme la Trimoüille, qui luy avoit eſté préferé, fut incontinent aprés ſaiſi d'une maladie ſi longue, qu'elle dura dix-huit mois entiers, & ſi fâcheuſe, qu'elle l'empeſcha d'exercer aucune des fonctions du Generalat.

J'ay réſervé de répondre icy à deux objections que l'on m'a faite ſur l'Apologie de Gilbert de Montpenſier, qui eſt le plus conſiderable endroit de mon cinquiéme Livre. La premiere eſt tirée de l'Abbé de Brantome, qui prétend que Loüis d'Ars-Berruyer s'eſtant retiré dans Venouſe, aprés que les François eurent perdu la Bataille de Cerignolle, y ſoûtint une année entiere de blocus; & qu'enſuitte pour conſerver les cinq mil braves Soldats qui luy reſtoient, il capitula avec les Eſpagnols, qui luy accorderent les plus avantageux Articles, qu'il euſt pu ſouhaiter, à cauſe qu'il avoit encore des munitions de guerre & de bouche pour cinq ou ſix mois: ſur quoy le meſme Brantome le loüe d'avoir traverſé non ſeulement le Royaume de Naples, mais encore toute la longueur de l'Italie, en équipage de guerre, ſes hommes d'armes ayant la lance ſur la cuiſſe, & ſes fantaſſins ſe trouvant en poſture de combattre, & d'eſtre allé de cette ſorte juſqu'à Blois, où le Roy ſon Maiſtre, bien loin de blâmer ſon action, la récompenſa. On veut là-deſſus que Montpenſier devoit imiter Loüis d'Ars,

puis

puis que la conjoncture de perdre le Royaume de Naples eſtoit tout à fait ſemblable dans l'un & dans l'autre, & qu'il ne devoit pas ſe laiſſer conduire avec le débris de l'Armée Françoiſe dans l'air empeſté de Pozzolo, où il eſtoit aſſuré que rien d'humain ne l'empeſcheroit de perir.

Je répons premierement, que ſi les François ont loüé la conduite de Loüis d'Ars, les Italiens & les Eſpagnols n'en ont pas fait de meſme ; & la raiſon qu'ils en alleguent, me paroiſt invincible. Elle conſiſte en ce que, ſi le grand Capitaine, qui quelques mois auparavant s'eſtoit enfermé dans Barlette, ſe fuſt rendu durant les ſix mois que les François l'y aſſiegerent, il n'auroit pas gagné ſur eux la Bataille de Cerignolle, ny conquis le Royaume de Naples. Je réponds en ſecond lieu, que quand Montpenſier s'enferma dans la Ville d'Attelle, il n'eſtoit pas en eſtat d'obtenir une compoſition ſemblable à celle de Loüis d'Ars, puis qu'il ne luy reſtoit pas de vivres pour un demy jour. Enfin je répons en troiſiéme lieu qu'il n'auroit eu garde de traverſer l'Italie la lance ſur la cuiſſe, quand meſme ceux qui l'aſſiegeoient le luy euſſent permis, puis que le Pape & toutes les autres Puiſſances de la meſme Italie, s'eſtoient liguez contre les François, ce qui n'eſtoit point arrivé dans la conjoncture de Loüis d'Ars.

La ſeconde objection eſt tirée de ce que Montpenſier s'excuſa principalement d'avoir perdu le Royaume de Naples, ſur ce que depuis le départ

de Charles VIII. il n'avoit receu de France ny Troupes, ny argent, ny munitions de guerre & de bouche ; & que cela ſuppoſé, il luy avoit eſté impoſſible de tenir plus de ſix mois avec les neuf mil hommes qui luy avoient eſté laiſſez contre toutes les forces des Confederez. Sur quoy l'on pretend qu'il s'en faloit beaucoup que Montpenſier fuſt un auſſi grand Capitaine qu'Antoine de Leve, qui conſerva le Duché de Milan aux Eſpagnols durant vingt-deux mois, quoy qu'ils l'euſſent auſſi generalement abandonné, que l'avoit eſté Montpenſier par les François. Mais pour réſoudre cette difficulté, qui paroiſt plus grande ſans comparaiſon qu'elle ne l'eſt en effet, il ne faut qu'avoüer de bonne foy qu'Antoine de Leve rendit à l'Eſpagne le ſervice dont il s'agit ; mais il faut ajoûter que pour y parvenir, il viola ſans ſcrupule toutes les Loix divines & humaines, de quoy Montpenſier eſtoit abſolument incapable. J'ay pour garant de ce que j'avance le celebre Hiſtorien Guichardin, qui rapporte qu'Antoine de Leve ne ſçachant plus où trouver de quoy ſatisfaire ſes huit mil Soldats, preſque tous étrangers, qui menaçoient de l'abandonner, s'aviſa d'envoyer foüiller dans toutes les Maiſons de Milan, & d'en tirer tout le bled & les farines qui s'y trouverent : Qu'il ſe rendit le ſeul Boulanger de cette grande Ville : Qu'il fit pétrir & cuire des pains diſtinguez par une certaine marque, qui ne peſoient pas plus de trois livres : Qu'il les vendit un écu d'or piece, & qu'il laiſſa mourir de faim

tous ceux qui n'eurent pas le moyen d'en acheter : Que le nombre en fut prodigieux, & que la Bourgeoiſie ne put neanmoins ſe ſoulever, parce que les gens de Guerre diſpoſez dans les ruës, tuoient ſans diſtinction toutes les perſonnes qu'ils voyoient commencer à s'aſſembler. Enfin Guichardin conclut en témoignant qu'encore qu'Antoine de Leve fut ſans contredit le plus méchant des hommes, il réuſſiſſoit neanmoins ſi generalement en tout ce qu'il entreprenoit, qu'il ſembloit avoir la fortune à ſes gages. Il eſt donc vray que Montpenſier perdit le Royaume de Naples par ſa probité, & qu'Antoine de Leve conſerva le Duché de Milan par ſon effroyable méchanceté. Mais il ne s'enſuit pas que Leve ait eſté meilleur Capitaine que Montpenſier.

## *EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.*

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Paris le deuxiéme Decembre 1690. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil GAMART, & ſcellé: Il eſt permis au Sieur Varillas de faire imprimer *l'Hiſtoire de Charles VIII.* par luy compoſée pendant le temps & eſpace de dix années conſecutives, à compter du jour qu'elle ſera achevée d'imprimer : Faiſant Sa Majeſté deffences à tous Imprimeurs, Libraires & autres de contre-faire ladite Hiſtoire, ny meſme d'en vendre de contre-faits, ny d'Impreſſion étrangere, à peine de trois mil livres d'amande, confiſcation des Exemplaires contre-faits, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt plus au long contenu audit Privilege.

*Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 6. Decembre 1690.*

Signé, P. AUBOUIN, Syndic.

Et ledit Sieur Varillas a cedé & tranſporté ſon droit du preſent Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, pour en joüir pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.

*Achevé d'Imprimer le quatorziéme Decembre 1690.*

# ARGUMENT
## DU PREMIER LIVRE.

*CHarles Huit ſuccede à ſon pere dans un âge ſuffiſant pour la majorité ; mais à cela pres incapable de regner par luy-meſme. Il ſe forme trois Partis pour l'Aminiſtration du Royaume. Le premier eſt de la Comteſſe de Beaujeu, ſœur aiſnée du Roy. Le ſecond du Duc d'Orleans, Succeſſeur préſomptif de la Couronne, & le dernier du Duc de Bourbon. La Comteſſe gagne le Duc de Bourbon ſon beau-frere, en luy donnant l'épée de Conneſtable, & elle deſarme le Duc d'Orleans. Ce Prince s'accommode avec elle, & s'en repent. Il ſe propoſe de ſouſtenir la Guerre dans ſon appanage ; & ſe voyant pouſſé, ſe retire en Bretagne : Il y eſt bien receu ; & il recherche en Mariage l'Heritiere de ce Duché ; mais il a le déplaiſir de voir qu'on luy préfere le Sire d'Albret. Landais Favory du Duc de Bretagne irrite la Principale Nobleſſe de cette Province, pour avoir réduit le Chancelier de ſon Maiſtre à mourir de miſere. Cette Nobleſſe trouve un aZile en France, & contraint Landais de chercher de l'appuy en la perſonne du Comte de Richemont,*

## ARGUMENT.

*Chef du Party Anglois de la Roſe blanche Il fournit une Flotte à ce Comte, pour détroner la Maiſon d'Iorc ; mais la Tempeſte traverſe ce deſſein ; & Landais perſuadé qu'il trouvera mieux ſon compte avec la Maiſon d'Iorc, ſe propoſe de luy livrer Richemont. La Comteſſe de Beaujeu l'en empeſche, & prette une ſeconde Flotte à Richemont, avec laquelle il ſe fait Roy. Les Armes Françoiſes entrent en Bretagne comme auxilieres, & trouvent depuis occaſion d'agir par elles-meſmes. La principale Nobleſſe qui les avoit introduites, craint qu'elles ne s'emparent du Pays ; & pour l'éviter, ſe reconcilie avec ſon Duc. Les François traittent ce Prince de rebelle, pour avoir diſposé de ſa Fille ſans la participation du Roy, & aſſiegent Fougeres. Le Mareſchal de Rieux aſſiſté des ſecours de Navarre & d'Angleterre, s'avance pour faire lever le Siege. Loüis de la Trimoüille va au devant de luy, le rencontre à Saint Aubin, & le deffait en Bataille rangée.*

HISTOIRE

# HISTOIRE
## DE
# CHARLES VIII.

## LIVRE PREMIER.

*Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus conſiderable en France durant les années 1484. 1485. 1486. 1487. & 1488.*

PLUS la fin du Regne de Loüis Onze avoit eſté tranquille, plus on crut que l'avenement à la Couronne de Charles Huit ſon fils unique & ſon Succeſſeur ſeroit ſujet aux revolutions qui troublent le commencement des Regnes hereditaires, auſſi bien que des électifs, quoy qu'elles ne ſoient pas ſi frequentes. 1484.

1484. Tous les Politiques de l'Europe l'avoient prédit ; & lors que la fauſſeté de leur prédiction parut, ils ne s'excuſerent qu'en recourant au miracle. Charles avoit à la verité treize ans accomplis & deux mois, c'eſt à dire qu'il eſtoit majeur, par l'Ordonnance du Roy Charles Cinq ſon Triſayeul ; mais avec tout cela il avoit beſoin d'un conſeil, qui n'euſt pas eſté beaucoup different d'une tutelle ou d'une regence. Il étoit d'une complexion ſi foible qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il vécuſt une année, bien loin d'eſperer qu'il vécuſt âge d'homme. Il avoit la teſte groſſe, * & le nez aquilin & trop grand à proportion des autres parties de ſon viſage. Ses lévres étoient plates : ſon menton rond & diviſé par une petite foſſe : ſes yeux grands & ſortans au dehors : ſon cou trop court : ſa poitrine & ſon dos larges : ſes flancs aſſez pleins : les cuiſſes & les jambes trop longues & trop menuës.

* Dans les additions de Naudé à l'Hiſtoire de Louis Onze.

On raconte là deſſus que le portrait de ce Prince, tel que l'on vient de le repreſenter, fut envoyé à un excellent Philoſophe d'Italie appellé Barthelemy Cocles, qui ſe connoiſſoit admirablement en Phyſionomie ; & que Cocles apres l'avoir conferé long-temps avec les regles de ſa ſcience, fit ce jugement de Charles, qu'il ne vivroit pas long-temps, à cauſe que ſa complexion eſtoit trop ſujete aux catarres. Il ne laiſſoit pas neanmoins d'avoir du courage & de belles diſpoſitions pour la guerre. La promptitude de ſon eſprit ne le portoit jamais à aucune violence : Il paroiſſoit beaucoup de douceur dans toutes ſes actions : ſon abord eſtoit facile : Il accordoit ſans peine les graces, quand elles dépendoient abſolument

de luy ; & s'il refuſoit quelquefois, il s'en excuſoit d'une maniere qui ne permettoit à perſonne de partir mécontent d'auprês de luy. Enfin ſa civilité eſtoit ſi generale, qu'elle luy avoit acquis les noms d'affable & de courtois. 1484.

Auſſi-toſt qu'il fut Roy il eſſaya de reparer autant qu'il dépendoit de luy les fautes qui avoient eſté commiſes dans ſon éducation. Il s'appliqua aux plus nobles exercices du corps & de l'eſprit : Il chercha dans les Livres de l'Hiſtoire & de la Politique les moyens de s'inſtruire dans l'art de regner : il obligea Robert Gaguin, General des Mathurins à luy traduire les Commentaires de Ceſar, & la Vie de Charlemagne, & il apprit la langue Latine autant qu'elle luy étoit neceſſaire pour entendre les meilleurs Autheurs de l'ancienne Rome. Mais il falloit du temps aux diſpoſitions de ce jeune Prince pour le rendre capable de gouverner par luy-meſme. Les Puiſſances voiſines de la France, qui avoient ſuſpendu leurs mauvais deſſeins par la ſeule crainte qu'elles avoient du feu Roy ſon pere, auroient cependant eu plus de loiſir qu'il ne leur en falloit pour les accomplir ; & il ne ſembloit pas qu'elles dûſſent en perdre l'occaſion, puiſqu'elles le pouvoient aiſement & avec impunité. On voyoit bien dans les yeux de Charles que ce Prince avoit de l'eſprit ; mais on avoit affecté de ne le pas cultiver, & on avoit reduit toute ſon inſtruction à cette maxime, *qui ne ſçait pas diſſimuler, ne ſçait pas regner.* On en blâma Louis Onze, & l'on pretendit qu'il n'avoit relegué ſon Fils dans le Chaſteau d'Amboiſe que par pure jalouſie : Qu'il avoit eu plus d'égard à la ſanté de Charles qu'à ſon inſtruction, & qu'il avoit

1484. mieux aimé le laiſſer dans l'ignorance que de le perdre par le trop d'application qu'il auroit eu à l'étude où il le voyoit porté.

Cependant l'Angleterre ſe laſſoit de recevoir une penſion annuelle pour la moitié du Royaume de France qu'elle avoit autrefois poſſedée, & pretendoit la recouvrer. Elle en avoit un pretexte plauſible dans le dernier Traité de Pequigny fait entre les deux Royaumes, puiſque Loüis Onze s'y eſtoit propoſé de diviſer les Anglois d'avec les Bourguignons, afin d'opprimer en ſuite ceux-cy avec plus de facilité; & comme il n'y a jamais eu de Prince qui dépenſaſt tant que luy en eſpions, ſes penſionnaires à la Cour d'Angleterre luy avoient mandé que la paſſion dominante du Roy Edoüard Quatre eſtoit de faire ſa fille aînée Reyne de France, & qu'il n'y avoit point d'autres alliances qu'il ne rompiſt à ce prix. Loüis qui n'avoit jamais manqué de tirer tout le fruit poſſible de ſemblables avis avoit auſſi-toſt demandé la Princeſſe d'Angleterre pour le Dauphin ſon fils, à condition qu'Edoüard ne protegeaſt plus contre luy la maiſon de Bourgogne.

Cette propoſition eſtoit contraire à l'intereſt des Anglois, puiſque s'ils abandonnoient les Bourguignons ils demeureroient apres ſeuls expoſez à l'inſulte des François. De plus l'alliance dont on parloit eſtoit encore éloignée, les parties ne devant eſtre de long-temps en âge d'achever leur mariage. Cependant on exigeoit des Anglois un bien poſitif & ſolide pour une eſperance dont pluſieurs accidens pouvoient empeſcher l'effet, quand il n'y auroit pas eu lieu de craindre

l'inconſtance de Louis ou celle d'Edoüard. Mais le Roy d'Angleterre fut ſi charmé dela penſée qu'il eut qu'il ne tiendroit qu'à luy que ſa fille ne fuſt la premiere Reyne du monde, qu'il n'eut point d'oreilles pour ſes Conſeillers d'Eſtat, lors qu'ils s'ingererent de luy remontrer qu'il étoit bon d'exiger de Louis des ſuretez de ſa parole. Le Roy d'Angleterre paſſa par deſſus les formalitez, & ſe contenta d'un Traité ordinaire ſigné à Pequigny, dont le principal article fut que le Dauphin & la Princeſſe s'épouſeroïent inceſſamment, & acheveroient leur mariage auſſi-toſt qu'ils ſeroient en âge de le conſommer: qu'en attendant l'Angleterre ne ſe méleroit point des querelles ſurvenuës ou à ſurvenir entre les François & les Bourguignons, ſi mieux elle n'aimoit aſſiſter les premiers contre les ſeconds. 1484.

Edoüard avoit executé de bonne-foy ce Traité, & ne s'eſtoit pas remué, quoy que toute la terre l'en blâmaſt, lors que Loüis avoit entrepris de dépoüiller l'heritiere de Bourgogne: il attendoit que Loüis accompliſt auſſi ſa promeſſe. Mais les Gantois n'avoient pas pluſtoſt offert à Louis pour le conſoler de ce que les Pays-bas luy avoient échapé, la jeune Marguerite d'Autriche pour ſon fils, avec l'Artois & le Comté de Bourgogne pour ſa dot, que Louis les avoit pris au mot avec auſſi peu de ſcrupule que s'il euſt oublié ſon engagement avec les Anglois. Marguerite d'Autriche qui n'avoit pas encore trois ans avoit eſté menée en France pour y eſtre élevée auprés de la Reyne; & Edoüard d'autant plus irrité qu'il y avoit de ſa faute avoit proteſté devant Dieu & devant les hommes contre l'infidelité de Louis. Il avoit intereſſé dans ſa cauſe les ennemis de

1484. la grandeur de la France : il avoit aſſemblé ſon Parlement & y avoit repreſenté l'honneſteté publique & le droit des gens indignement violez en la perſonne de ſa fille. Il avoit obtenu de tres-grandes contributions de ſes Sujets, toujours liberaux à l'égard de leurs Roys quand il s'eſtoit agy de porter la guerre en France ; & pour comble de facilité, Loüis Onze qui l'avoit tant de fois renvoyé delà la mer par ſes artifices, eſtoit mort & n'avoit laiſſé qu'un enfant en ſa place ſur le Throſne qui eſtoit alors ſi difficile à remplir. D'un autre côté Ferdinand Roy d'Arragon, dont les Eſtats confinoient à la France par le Languedoc les avoit unis à la Caſtille, limitrophe de la Guyenne par ſon mariage avec Iſabelle, & de deux voiſins mediocrement puiſſans & peu redoutables, il s'en eſtoit fait un capable de traverſer les Roys de France dans tous les deſſeins qu'ils formeroient deſormais. On a veu dans l'Hiſtoire du Regne precedent que Loüis Onze tenoit les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne par engagement de Jean pere de Ferdinand, & qu'il avoit eſté ſtipulé dans le contract que ſi ces Comtez n'eſtoient retirez dans un terme prefix ils demeureroient unis à la Monarchie Françoiſe, ſans que Jean ny ſes ſucceſſeurs euſſent droit de les retirer, quand meſmes ils offriroient le principal & les arrerages de l'argent preſté, avec les dépens, dommages & intereſts. Ce cas eſtoit arrivé & de plus la ſomme s'eſtoit multipliée de ſorte que le Roy Jean & ſon fils n'avoient pas eſté en eſtat de la fournir.

Ferdinand s'eſtoit pourtant mis en devoir de le faire apres que les Caſtillans luy avoient preſté de

l'argent : mais Louis auſſi habile que luy en matiere de chicane s'eſtoit deffendu par la fin de non recevoir. Il avoit informé toute l'Europe de la condition avec laquelle il avoit traitté ; & comme elle eſtoit ſi nette & ſi préciſe, qu'il n'y avoit ny ſujet ny pretexte de la conteſter. On avoit par tout donné le tort à Ferdinand, qui ne ſe ſentant pas aſſez fort pour recouvrer ces deux Comtez par les armes s'en eſtoit abſtenu. Mais la même raiſon que Louis avoit euë de retenir les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne obligeoit Ferdinand à ne perdre aucune occaſion d'y rentrer par droit lignager. Ils eſtoient comme la clef des Pyrenées du coſté de Catalogne ; & ſi Louis en les conſervant s'aſſuroit que le Languedoc ne ſeroit plus expoſé aux inſultes des Arragonois. Ferdinand en les recouvrant mettoit aux François une barriere qui les empêcheroit toujours de penetrer dans la Monarchie d'Arragon. La mort de Louis en faiſoit naiſtre la conjoncture, & quoy que Ferdinand ne fuſt pas aſſez bien fondé pour declarer la guerre à la France, il pouvoit aſſiſter ſous main les ennemis de cette Couronne ; & les François mécontens, & donner tant d'affaires à Charles Huit qu'il ſeroit contraint de relâcher les deux Comtez. 1484

Maximilien d'Autriche eſtoit à la verité moins redoutable que l'Anglois & que l'Eſpagnol, mais en recompenſe il eſtoit plus irrité qu'eux, & l'étoit à plus juſte titre. Louis luy avoit enlevé ſa fille, & ſuborné ſes Sujets d'Artois & du Comté de Bourgogne : il demeuroit d'accord que le party le plus avantageux que cette Princeſſe pouvoit pretendre eſtoit d'épouſer Charles ; mais il n'eſtoit pas conſolable lors qu'il

1484. ſe ſouvenoit que les loix de la bien-ſeance n'avoient point eſté obſervées dans ce mariage, & que les François avoient traitté la fille du fils unique de l'Empereur comme ſi elle euſt eſté leur ſujette. Il auroit voulu qu'on l'euſt recherchée dans les formes accouſtumées entre les Souverains ; & que puiſqu'elle avoit un frere à qui les Provinces des Pays-bas appartenoient par le droit commun & par les Coutumes des lieux où elles eſtoient ſituées, Louis ſe fuſt contenté d'une ſomme d'argent pour la dot de ſa belle-fille, & n'eut point exigé l'Artois & le Comté de Bourgogne, qui ſeroient à l'avenir les cauſes d'une éternelle diviſion entre la Maiſon de France & celle d'Autriche. Enfin Maximilien auroit deſiré que ſa fille euſt demeuré à Bruxelles juſqu'à ce qu'elle euſt eſté nubile, & que le Roy de France ne ſe fuſt pas mis en eſtat d'en diſpoſer comme il luy plairoit, ſuppoſé qu'il ne jugeât pas à propos d'achever le mariage de ſon fils avec elle. Il n'avoit oſé s'en plaindre durant la vie de Loüis Onze, à cauſe de l'intelligence de ce Prince avec les Flamans ; mais aprés ſa mort il n'y avoit aucune apparence que Charles Huit continuaſt les intrigues de ſon Predeceſſeur ; & il y en avoit encore moins que les Flamans ne s'appliquaſſent pas à recouvrer deux Provinces, qui donneroient moyen aux François de penetrer d'abord juſqu'au centre des Pays-bas, toutes les fois qu'ils ſuccomberoient à la demangeaiſon d'y porter le fer & le feu.

Le dedans de la France n'étoit pas plus calme que le dehors ; cependant les inconveniens que Charles en avoit à craindre n'eſtoient ny moindres

ny

ny plus évitables. Le Clergé ne pouvoit ſouffrir que Loüis Onze ſe fuſt accommodé à ſes dépens avec la Cour de Rome, & qu'il eût abandonné la Pragmatique Sanction au Pape Pie Second. La Nobleſſe eſtoit choquée de ce qu'il avoit touché à ſes Privileges en une infinité de rencontres, dont elle faiſoit une ennuyeuſe déduction ; & le Tiers-état trouvoit principalement à redire ſur la conduite de ce Prince en deux choſes, dont il demandoit la réparation. L'une qu'on l'avoit quatre fois plus chargé qu'il ne l'eſtoit ſous Charles Sept, Pere & Predeceſſeur de Loüis Onze. L'autre que contre la methode inviolablement obſervée en France, il avoit toûjours payé autant de ſubſides durant la paix, que pendant la guerre ; & c'eſtoit principalement là-deſſus que le Tiers-Eſtat ſollicitoit la convocation des Eſtats generaux. 1484.

Enfin la derniere volonté de Loüis Onze avoit contre ſon intention plus troublé le Royaume, que s'il fût mort ſans mettre aucun ordre à ſes affaires. Car le Teſtament qu'il avoit fait pour convaincre la poſterité qu'il avoit eſté le plus grand politique de ſon ſiecle, & qu'il avoit trouvé le ſecret de regner encore aprés ſa mort, mit le deſordre dans ſa maiſon, & alluma dans toutes les Provinces de la France la guerre civile qu'il en pretendoit neanmoins bannir : tant il eſt vray que la ſcience de gouverner les Eſtats n'eſt principalement fondée que ſur des conjectures ; & que comme la prudence de Loüis Onze avoit eſté confonduë dans les deux principaux deſſeins de ſa vie, qui avoient eſté d'opprimer les amis de ſon Pere & la Maiſon de Bourgogne,

1484. elle l'avoit encore été à ſa mort dans celuy de donner plus d'étenduë à ſes projets, que n'en auroit ſa vie.

Anne de France ſa fille aînée ne tenoit de ſon ſexe que la beauté, & reſſembloit aux hommes en tout le reſte. Elle avoit l'habileté de Loüis Onze en l'art de regner; & la nature luy avoit donné de plus la hardieſſe & la confiance en ſa propre vertu qu'il n'avoit pas euës. Les peuples auroient eſté heureux, ſi la loy fondamentale de l'Eſtat l'eût élevée à la Couronne, & la France euſt eu en elle quelque choſe de plus, que ce que l'Angleterre admira depuis dans la Reyne Eliſabet: mais ſon ſexe & ſon merite avoient eſté les deux cauſes de ſon malheur. Loüis Onze la connoiſſoit parfaitement: il eſtoit convaincu qu'elle poſſedoit les qualitez heroïques dont il eſtoit privé; & ne doutant pas non plus qu'elle ne tint de luy l'ambition ſans bornes & la profonde diſſimulation qui le dominoient, il avoit conçu pour elle une jalouſie ſemblable à celle que l'on reproche à Aſtiage Roy des Medes. Il s'eſtoit imaginé, que ſi l'on donnoit à ſa fille aînée un mary digne d'elle, Charles ſon fils unique en ſouffriroit, & ne regneroit jamais en repos. Il avoit rebuté dans cette veuë tous les Partis des Princes étrangers qui s'étoient préſentez pour elle, & il luy avoit choiſi en France un époux incapable de la ſeconder dans ſes projets, en cas qu'elle en eût de pernicieux à l'Eſtat.

C'eſtoit Pierre de Bourbon Sire de Beaujeu, Prince du Sang à la verité, mais cadet de ſa branche, & ſi éloigné de la Royale, qu'il faloit que celle d'Orleans periſt avant que la ſienne vint à la Couronne. On l'auroit fait Eccleſiaſtique, ſi ſon frere

aîné eût eu des enfans ; & à dire le vray, il eſtoit incomparablement plus propre pour cette profeſſion, que pour le monde. Ses mœurs eſtoient toutes tranquilles, & il ne haïſſoit rien tant que les affaires. Ce n'eſt pas qu'il aimaſt l'oiſiveté, mais c'eſt qu'il mettoit le repos de la vie à la paſſer ſans faire parler de luy. On ne le voyoit à la Cour que pour y tenir ſon rang dans les grandes ceremonies. Il demeuroit hors de là dans le Beaujolois, & s'y divertiſſoit à la chaſſe. Anne de France l'épouſa par une pure ſoûmiſſion à la volonté du Roy ſon pere ; & elle ne ſe trouva pas ſi malheureuſe avec luy, qu'elle s'eſtoit attenduë de l'eſtre. 1484.

Beaujeu eut aſſez d'eſprit pour connoiſtre qu'elle en avoit infiniment plus que luy, & aſſez d'équité pour la traiter ſelon ſes lumieres. Il la laiſſa vivre & gouverner ſa maiſon à ſa mode ; & il fit de cette ſorte un tres-bon ménage avec elle : au lieu que ſans cela, ils auroient été l'un & l'autre les plus malheureux Princes de leur temps. Ce qu'il y eut de plus étrange dans la conduite de Loüis Onze à l'égard de ſa fille, fut qu'il crut ſi peu qu'elle eût du reſſentiment de ce qu'il l'avoit mal mariée, qu'il luy laiſſa par ſon Teſtament l'adminiſtration du Royaume, juſqu'à ce que ſon fils fût en état de gouverner par luy-même ; & Anne de France ſurpriſe de la confiance de ſon pere en fut ſi ſatisfaite, que non ſeulement elle oublia le mauvais traitement qu'elle en avoit receu, mais encore elle ſe fit un point d'honneur de s'acquitter ſi bien de ſa commiſſion, que les François ne luy fuſſent pas moins obligez qu'ils l'auroient eſté, ſi elle eut regné ſur eux. Mais elle y

1484. trouva des obſtacles, qu'une autre qu'elle n'auroit pas ſurmontez.

Deux Princes du Sang luy conteſterent l'adminiſtration, & formerent dans l'Eſtat deux partis ſi puiſſans que celuy d'Anne de France, que l'on nommera deſormais Comteſſe de Beaujeu, ne pouvoit le ſoûtenir contre le moindre de ces deux partis. Le premier de ces Princes eſtoit Loüis Duc d'Orleans, Succeſſeur préſomptif de la Couronne. C'eſtoit un Prince de tres-belle eſperance, qui n'avoit que vingt-deux ans : ſes qualitez naturelles forçoient les perſonnes les plus indifferentes à l'aimer ; & le peu d'apparence que Charles Huit vécuſt le favoriſoit, en ce que devant bien-tôt eſtre Roy, il y alloit de l'intereſt public qu'il appriſt au pluſtoſt à regner par experience, afin qu'il fût tout à fait inſtruit des affaires, lorſqu'il monteroit à ſon tour ſur le Trône. Il eſtoit à la verité trop jeune pour une fonction ſi difficile ; & d'ailleurs il y avoit à craindre qu'il ne s'abandonnât tout entier aux plaiſirs où il avoit beaucoup de penchant ; mais il avoit en la perſonne de François d'Orleans Comte de Longueville ſon couſin germain, du coſté paternel, un homme plus que ſuffiſant, pour porter ſous luy tout le poids des affaires de la Monarchie Françoiſe. Le Comte de Longueville avoit ſuccedé à toutes les belles qualitez du fameux Comte de Dunois ſon pere, & rien ne l'empeſchoit d'exercer celles de la guerre, que ſa prodigieuſe groſſeur. Ce deffaut l'avoit réduit à ſe renfermer dans le cabinet ; & il y avoit ſi bien réuſſi, qu'il eſtoit devenu le premier homme de ſon temps ; & que Loüis, malgré ſa deffiance pour

tous les Grands, en auroit fait ſon premier Miniſtre, ſi Sa Majeſté eût pû ſe réſoudre de confier à une même perſonne plus d'un ſecret d'extrême importance. 1484.

Le Comte de Longueville n'eſtoit pas neanmoins demeuré oiſif, & avoit cherché dans les bons livres ce qui pouvoit perfectionner ſa politique, en attendant l'occaſion de la pratiquer. Il bruloit du même zele pour l'agrandiſſement de ſon couſin germain, que l'on a veu ſous le regne precedent * le Comte de Dunois en témoigner pour ſes freres; & les Seigneurs François en eſtoient ſi bien perſuadez, qu'ils n'apprehendoient point de guerre civile, tant que le Duc d'Orleans agiroit par les conſeils du Comte de Longueville: Au lieu qu'ils avoient de la peine à ſouffrir le Gouvernement de la Comteſſe de Beaujeu, quoy qu'il ne fût que pour un temps, & qu'ils s'imaginoient qu'en le ſouffrant ils donneroient atteinte à la Loy fondamentale de l'Eſtat, quelques adouciſſemens que l'on y pût apporter.

* Dans ſe ſecond Livre de Loüis Onze.

Le ſecond Adverſaire de la Comteſſe de Beaujeu n'eſtoit pas moins fâcheux que le Duc d'Orleans, quoy qu'il ne fût pas ſi redoutable. C'étoit ſon beau-frere Jean Duc de Bourbon, qui n'avoit rien diminué de ſon ambition en perdant ſes deux principaux ſuppoſts, l'Evêque de Liege ſon frere, & le Duc de Bourgogne Philippe le Bon ſon oncle qui avoit eu pour luy une tendreſſe de pere. Il s'eſtimoit encore aſſez puiſſant pour executer par luy-même les grands deſſeins qu'il avoit accoûtumé de former; & il avoit trop bonne opinion de ſon genie, pour ne le pas croire ſuperieur à ceux de la Comteſſe de

1484. Beaujeu & du Comte de Longueville. Il pretendoit que le ſexe devoit exclure cette Princeſſe de l'Adminiſtration du Royaume, & que le Duc d'Orleans en eſtoit incapable par ſa jeuneſſe. Il ſe prévaloit de ſon âge de ſoixante ans ; & ſoûtenoit que la France avoit beſoin d'un Prince de ſon âge & de ſon experience pour ſupporter la fatigue du Gouvernement, juſqu'à ce que Charles Huit fût en état de l'en décharger. Il ſe figuroit que les François ne pouvoient ſans luy faire injuſtice jetter les yeux ſur un autre, & il les avoit toûjours aſſez ménagez, pour eſperer qu'ils le prefereroient à une femme & à un jeune homme, il appelloit ainſi le Duc d'Orleans & la Comteſſe de Beaujeu ; mais les orages qui font le plus de bruit ne ſont pas toûjours ceux qui font le plus d'effet, & celuy dont la France eſtoit menacée d'une maniere ſi terrible, qu'il ne ſembloit pas à parler humainement qu'elle pût l'empêcher de fondre ſur elle ou le détourner, ſe diſſipa de luy-même en partie, & le reſte le fut par l'induſtrie de la Comteſſe de Beaujeu.

L'Angleterre, au lieu de troubler ſes voiſins, rentra dans ſes guerres civiles, & s'y conſuma de ſorte qu'elle n'auroit pu réſiſter, ſi on l'eût attaquée par le dehors. Le Roy Edoüard Quatre ſuccomba ſous les déplaiſirs du rebut de ſa fille, ſi l'on en veut croire les Hiſtoriens François, ou mourut de poiſon ſelon les Anglois. Richard Duc de Gloceſter ſon frere puiſné voulut regner à quelque prix que ce fuſt ; & ne le pouvant par les voyes legitimes, commit de ſang froid tous les crimes dont il crut avoir beſoin

pour monter ſur le Thrône. Edoüard avoit laiſſé trois fils, outre la Princeſſe deſtinée pour Reyne de France. Le Royaume d'Angleterre leur appartenoit par les Loix, & leur ſœur avoit droit de leur ſucceder. Le Duc de Gloceſter eſtoit marié, & ne pouvoit par conſequent épouſer la Princeſſe d'Angleterre. Il ne luy eſtoit pas aiſé de ſe deffaire tout à la fois de ſes trois neveux & de ſa niece ; & quand il l'auroit fait, il ſe ſeroit attiré l'averſion des Anglois, qui l'euſſent regardé comme un Empereur Turc, & non pas comme un Prince Chreſtien. La faction qu'il avoit formée n'eſtoit pas d'ailleurs tout à fait méchante ; & quoy qu'elle eut promis de l'élever ſur le Thrône au préjudice de ſes neveux & de ſa niece, elle n'entendoit pas pour cela qu'il leur ôtaſt la vie ; & s'il l'eut fait, on l'auroit preſque univerſellement abandonné. Le Duc de Gloceſter fut ainſi réduit à chercher des voyes moins odieuſes ; & celle qu'il prefera aux autres, fut de corrompre des Juriſconſultes Anglois qui trouverent des deffauts eſſentiels dans le Contrat de Mariage d'Edoüard, & prétendirent là-deſſus que les enfans qui en eſtoient ſortis devoient paſſer pour baſtards. Cette calomnie eſtoit atroce ; mais les ennemis des Princes & de la Princeſſe d'Angleterre avoient la force en main pour l'authoriſer. On aſſembla le Parlement : On gagna les ſuffrages des trois quarts de ceux dont il eſtoit compoſé : On y fit examiner les conſultations des Juriſconſultes ſur l'état des enfans du Roy Edoüard Quatre : On approuva ces conſultations, & le Duc de Gloceſter vint à la Couronne ſans répandre de ſang. 1484.

1484. Un ſi grand bonheur, s'il y en a dans le plus énorme des crimes, le ſurprit à la verité ; mais il ne le déconcerta pas juſqu'à l'empêcher de voir que ſon Thrône n'eſtoit pas encore aſſez affermi pour luy permettre de s'appliquer impunément aux affaires étrangeres. Il reſtoit en Angleterre deux partis, qui pour n'oſer ſe découvrir, n'en eſtoient pas moins à craindre, puis qu'il ne leur manquoit qu'un chef aſſez accredité pour les obliger à ſe mettre en campagne. Le premier étoit compoſé des plus honnêtes gens de ce Royaume capables de porter les armes, & des amis particuliers du Roy Edoüard Quatre. La Maiſon de Lancaſtre formoit le ſecond parti, & ſe laſſoit d'endurer que celle d'Iorc regnât. Si le Duc de Gloceſter, qui avoit pris le nom de Richard Cinq, ſe fuſt déclaré contre la France, il auroit falu qu'il y eût porté la guerre en perſonne à l'exemple de ſes derniers Predeceſſeurs ; & s'il fût ſorti de l'Angleterre, elle ſe ſeroit auſſi-toſt ſoulevée contre luy. Il n'y avoit que ſa preſence qui la tint en bride ; & cette raiſon eut le pouvoir non ſeulement de ſuſpendre ſon animoſité contre la France, mais encore de le porter à ſolliciter le Roy Charles Huit de confirmer le Traité de Pequigny dans tous ſes articles, excepté celuy qui regardoit le Mariage de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne avec la Princeſſe d'Angleterre.

Une conjoncture auſſi favorable pour le moins que la precedente détourna les Armes Eſpagnoles de la Guyenne & du Languedoc. Bohadille fils aîné d'Alboacen Roy de Grenade fut aſſez malheureux pour tomber premierement dans la diſgrace, &

& depuis dans la haine irreconciliable de ſon pere. 1484.
Les cauſes n'en ſont pas connuës ; & quand elles le ſeroient, cela ne ſerviroit icy de rien. Il ſuffit de remarquer que Bohadile, aprés avoir formé un puiſſant parti dans l'Eſtat qui luy eût donné moyen de ſubſiſter en aſſurance juſqu'à la mort du Roy, s'il eût pu vivre en repos, ſe propoſa de gagner les cœurs des Peuples de Grenade demeurez fideles à ſon pere, en exerçant ſa valeur contre les Chreſtiens. Il le pouvoit ſans contrevenir aux Loix militaires, parce que les longues guerres entre les Royaumes de Caſtille & de Grenade avoient introduit entre-eux un nouveau * droit des gens, aprochant de celuy qui depuis a eſté durant plus de cent ans en uſage dans la Hongrie entre les Imperiaux & les Turcs. On eſtoit convenu que les Traitez de Paix & de Treve, que l'on concluroit deſormais, ne ſeroient pas eſtimez avoir eſté violez par une irruption en armes dans le Pays des Chreſtiens ou des Mahometans, avec quelque appareil ou nombre de troupes qu'elle ſe fiſt & pour longue qu'elle fuſt, qu'il ne ſeroit point alors deffendu d'inſulter reciproquement les Places, ny meſmes de les aſſieger dans les formes, pourveu qu'on ne demeuraſt pas devant elles plus de trois jours. Bohadile profita de cette permiſſion : il entra dans les terres des Caſtillans : il y fit un dégaſt conſiderable ; & il retourna ſur ſes pas pour eſſayer de recouvrer la Fortereſſe d'Alava, qui avoit autrefois eſté du Royaume de Grenade ; mais les Chreſtiens eſtoient plus vigilans qu'il ne croyoit. Ils entretenoient aſſez prés de là un camp volant, qui marcha au ſecours d'Alava au premier avis qu'elle eſtoit in-

* Il n'y avoit point de rupture dans la Hongrie entre les Chreſtiens & les Turcs, pourvû que les uns & les autres ne menaſſent point de Canon dans les attaques qu'ils feroient.

1484. veſtie, & il y arriva devant à la fin du ſecond jour. Il trouva les quartiers de Bohadile diviſez : Il en attaqua le principal : Il l'enleva, & Bohadile y fut pris.

Les Roys Ferdinand & Iſabelle attentifs à profiter du deſordre ſurvenu entre les Grenadins, l'augmenterent en cette maniere. Bohadile fut traitté avec toute la civilité poſſible ; & on luy fit repreſenter, aprés que le Roy ſon pere profitant de ſa priſon eut diſſipé ſon party, que Ferdinand & Iſabelle eſtoient ſenſiblement touchez de ſa diſgrace : Qu'il acheveroit de tout perdre, en demeurant plus long-temps en priſon : Que le Roy ſon pere ne le racheteroit jamais ; & qu'il ſeroit au contraire ravi qu'il periſt de miſere, afin que la ſucceſſion de Grenade paſſaſt à ſon ſecond fils : Qu'il ne devoit donc attendre ſa liberté que de luy-même ; & que Ferdinand & Iſabelle offroient non ſeulement de la luy donner, mais encore de le mettre à la teſte d'une armée d'Eſpagnols, qui le remeneroit à Grenade rétablir ſon party, & le mettroit en eſtat de regner ſans attendre la mort du Roy ſon pere, pourveu qu'il voulût bien devenir Tributaire de la Monarchie de de Caſtille. Cette condition eſtoit ſi dure, que Bohadile ne l'accepta pas d'abord ; mais l'extrême deſir de ſortir de captivité, & le deſeſpoir de s'en tirer par une autre voye que celle-là, le ſoumirent enfin à ce que l'on ſouhaitoit de luy. Ferdinand & Iſabelle reçurent ſon ſerment, & firent entrer toutes leurs forces dans le Royaume de Grenade. Elles y furent occupées dix ans entiers ; & les Eſpagnols, bien loin de porter la guerre en France, n'auroient

pu deffendre leurs frontieres de Biſcaye & de Catalogne, ſi les François les euſſent attaquées. 1484.

Maximilien d'Autriche, au lieu de ſe remettre bien avec les Flamans, encoutut leur indignation, aprés avoir perdu leur eſtime. Il n'avoit que vingt-quatre ans, lors que Marie Heritiere de Bourgogne ſa femme moutut, & ſon temperament ne luy permettoit pas de paſſer le reſte de ſa vie dans le veuvage. Il avoit penſé à ſe remarier; & comme l'Empeteur Frederic Trois ſon pere ne luy fourniſſoit preſque rien pour ſa dépenſe, il avoit cherché une femme qui fuſt aſſez riche pour l'entretenir. Il avoit jetté les yeux ſur l'Hetitiere de Btetagne; & s'il n'avoit eſté ptis au mot dans ſa rechetche, on n'avoit pas jugé à ptopos de le rebuter tout à fait, parce que c'eſtoit beaucoup d'honneur pour cette Heritiere que le Fils unique de l'Empereur, pour lequel on briguoit actuellement la dignité de Roy des Romains, augmentaſt le nombre de ſes Amans; mais les Flamans ne l'avoient pas pluſtoſt appris, qu'ils s'en eſtoient auſſi ſcandaliſez, que s'il euſt fait vœu en épouſant Matie de Bourgogne d'un veuvage perpetuel, en cas qu'elle mouruſt avant luy. Ils l'avoient chaſſé des Pays-bas: Ils ne luy avoient laiſſé aucune part dans l'Adminiſtration des Eſtats de Philippes d'Auſtriche ſon fils; & bien loin de faire la guetre aux François à ſa ſolicitation, ils eſtoient preſts d'aſſiſter les François contre luy.

Le dedans du Royaume de Charles Huit fut calmé d'une maniere auſſi extraordinaire que le dehors; & la Comteſſe de Beaujeu ſe deffit de ſes deux Competiteurs par une même ruſe: elle ne conſide-

1484. roit point assez le Duc d'Orleans pour ne le pas choquer directement ; mais elle avoit plus d'égard pour le Duc de Bourbon son beau-frere.

Elle le connoissoit d'humeur severe & vindicative ; & elle prévoyoit que le poussant à bout, elle luy donneroit occasion de frustrer le Comte de Beaujeu son frere unique de sa succession, & de la transporter à la branche de Monpensier, ou à celle de Vandosme. Cet embarras auroit esté trop grand pour elle, & il y eust eu de l'imprudence à s'y exposer. Il estoit de plus à craindre que le Clergé, la Noblesse & le Peuple de France ne fussent aussi prevenus pour l'ombre de la Loy que l'on appelle Salique, que pour la Loy même ; & que par le même principe qu'ils avoient exclu les femmes de la Couronne, ils ne les privassent encore de l'Administration de l'Estat. Le meilleur moyen pour y remedier estoit de prendre le public par son interest, & de le rendre arbitre du different ; & c'est ce qu'elle fit par une methode qui déconcerta la conduite de ses Adversaires. Elle representa dans un manifeste qu'elle ne pretendoit pas emporter son affaire par force, mais estre jugée par les plus anciennes Loix du Royaume, & qu'elle se soumettoit à la Jurisdiction des Estats, & demandoit qu'on les assemblast incessamment, quoy qu'elle eût occasion de soûtenir que le feu Roy son Seigneur & pere avoit pu donner à son fils le conseil qu'il jugeoit à propos. Que toute la grace qu'elle demandoit, estoit la provision, puisque le Roy son frere ne pouvoit se passer d'aide jusques-là, & qu'elle ne croyoit pas que l'on refusast si peu de chose à une personne de son rang.

L'artifice du manifeſte que l'on vient d'abreger conſiſtoit en ce que la Comteſſe de Beaujeu deſarmoit d'abord ſes parties, & leur oſtoit ainſi l'unique avantage qu'elles avoient ſur elle. Ce qu'elle pretendoit ne paroiſſoit preſque rien, puiſqu'il ne s'agiſſoit que du peu de temps neceſſaire pour la convocation des Eſtats. Cependant c'eſtoit le tout à le bien prendre, puiſque le delay qu'elle demandoit, quoy que fort court, ſuffiroit à une Princeſſe habile comme elle pour s'établir de ſorte dans l'Adminiſtration du Royaume, qu'il ſeroit aprés bien difficile de la luy oſter; & d'ailleurs les Eſtats voyant qu'elle s'en ſeroit bien acquitée aimeroient mieux la luy laiſſer que de hazarder le Royaume, en s'ingerant mal à propos de la dépoſer. Les Ducs d'Orleans & de Bourbon & le Comte de Longueville apperçurent aſſez à quoy tendoit la feinte ſoumiſſion de la Comteſſe de Beaujeu; mais bien-loin de la découvrir aux autres, ils n'oſerent pas même ſe diſpenſer de l'imiter. Ils craignirent de devenir les objets de la haine publique, s'ils refuſoient en quelque maniere & ſous quelque pretexte que ce fuſt de reconnoiſtre les Eſtats pour Arbitres de leur differend; & le Roy ayant déclaré en les convoquant qu'il ſe ſerviroit juſques-là des conſeils de ſa ſœur dans ſes Lettres patentes; & le Parlement de Paris les ayant verifiées, les autres ſuivirent ſon exemple, & la Comteſſe de Beaujeu s'inſtalla ſans contradiction. 1484.

Sa premiere application pour ſe rendre populaire fut d'abandonner à la ſéverité des Loix les perſonnes qui avoient abuſé de leur credit auprés du Roy Loüis Onze durant les dernieres années de ſa vie,



BIBLIOTECA N. ROMA VITTORIO EMANUELE

1484. & dont on attendoit la punition avec impatience. On avoit eu d'autant plus de peine à les ſupporter, qu'ils n'eſtoient pas de naiſſance ; & qu'avant Loüis Onze, aucun Roy de France n'avoit eu de familiarité avec cette ſorte de gens. C'eſtoit Olivier le Daim, Daniel ſon valet, & Doujac. Le Parlement de Paris travailla avec beaucoup d'appareil à leur procez ; * & pour peu qu'on jette les yeux deſſus, on y remarquera pluſieurs preuves ſuperfluës. Le principal crime dont le Daim & Daniel furent convaincus étoit le même qui avoit acquis trente ans auparavant le titre de Severe au dernier Duc de Bourgogne * de la maiſon de France, & rendu ſa juſtice celebre par toute l'Europe. Un gentilhomme * étoit priſonnier pour affaire d'Eſtat ; & comme Loüis Onze ne ſe laiſſoit jamais fléchir dans ces occaſions, & qu'il apprehendoit d'ailleurs que le nombre des coupables ne luy attiraſt auſſi-bien qu'à Pedro de Caſtille le nom de Cruel, s'il les faiſoit executer par les voyes ordinaires, il s'en défaiſoit quelquefois dit-on en ſecret. Ainſi la vie de ce Gentil-homme étoit en grand hazard, & ſes proches n'attendoient à tout moment que la nouvelle de ſa mort. Il avoit épouſé depuis quelques mois une femme à laquelle il ne manquoit que deux ou trois années pour eſtre une beauté achevée : la nature n'avoit pas eu le loiſir de finir en elle les traits qu'elle avoit ébauchez, ny de remplir par l'embonpoint le vuide que la croiſſance y avoit laiſſé. Cette Dame n'avoit encore que douze ans, & le Daim en eſtoit déja amoureux. Il y a de l'apparence que le Roy luy commanda de faire perir ſecretement le

* Il eſt à la Biblioteque du Roy.

* Charles le Guerier.

* Les noms du Gentilhomme & de ſa femme ſont ſuprimés dans le Procez.

Gentil-homme ; & que ce fut ſur cet ordre qu'il concerta la ſupercherie qui ſuit. Il fit dire à la Dame que ſi elle vouloit le ſatisfaire, il ſauveroit ſon mary, & l'on fit de ſa part la même offre au Gentil-homme. La Dame réſiſta d'abord ; mais le mary ne ſe contenta pas d'acquieſcer à ſon deshonneur : il en ſollicita de plus ſa femme, qui ſe voyant preſſée des deux coſtez, ſuccomba. Le Daim ne fut pas pluſtoſt content, qu'il ſe ſouvint que le Roy ſon Maiſtre n'eſtoit pas un Prince à qui l'on puſt deſobéir impunément. Il oublia les ſermens que l'amour luy avoit arrachez, & il envoya Daniel ſon valet faire mourir le Gentil-homme. La veuve n'oſa s'en plaindre juſqu'à l'avenement de Charles à la Couronne ; mais elle juſtifia pour lors que les reſſentimens long-temps retenus éclatent enfin avec plus de violence, que s'il euſt eſté libre de les évaporer d'abord. Elle eut moins d'égard à conſerver ſa réputation, qu'à tirer vengeance de l'injure qu'elle avoit receuë. Elle divulga l'affaire, & les amis de le Daim en furent ſi ſcandaliſez, qu'ils l'abandonnerent. Il fut pendu avec ſon valet, & la populace ſe plaignit qu'on les euſt traitez trop doucement. Doujac eut les oreilles coupées, aprés avoir eſté foüeté par deux Bourreaux à Paris & dans l'Auvergne. 1484.

Il s'offrit bien-toſt aprés une occaſion de réunir la Bretagne à la Monarchie Françoiſe, qui n'étoit au commencement qu'une bagatelle, & qui neanmoins aboutit depuis à cette heureuſe fin par l'adreſſe de la Comteſſe de Beaujeu, & par les ſoins qu'elle prit ſi grands & ſi continuels durant pluſieurs

1484. années, qu'il ne ſe trouvera qu'aucune autre perſonne de ſon ſexe l'ait imitée en ce point.

* Dans le premier Tome de Loüis Onze.

* On a veu que François Second Duc de Bretagne, qui fut le dernier de la branche Royale de Dreux, auroit eſté le meilleur & le plus vertueux Prince de ſon temps, s'il euſt pû ſe garentir de l'amour volage. Il reconnoiſſoit que Dieu pour l'en punir ne permettoit pas qu'il élevaſt les enfans maſles qui ſortoient de ſon legitime mariage. Cependant il ſe corrigeoit ſi peu, que le plus court & le plus aſſuré moyen de luy plaire étoit de le ſervir dans le commerce de ſa paſſion. Un jeune garçon nommé Landais, fils d'un Tailleur d'habits, s'eſtoit avancé par cette infame voye juſqu'à la Charge de Treſorier, en faiſant accroire que lors qu'il en ſeroit reveſtu, il luy ſeroit plus facile de fournir aux dépenſes les plus ſecrettes de ſon Maiſtre; & depuis le Duc ayant reconnu qu'il avoit beaucoup d'eſprit, l'avoit introduit dans ſon conſeil. Il n'y demeura pas long-temps ſans aſpirer à s'en rendre le Chef. Il fit bannir, mourir ou dépoſſeder tous ceux dont il apprehendoit d'eſtre traverſé; & il éleva les deux fils de ſa ſœur appellez Guibez aux plus belles charges de l'Eſtat. L'aiſné fut pourveu de celle de la Capitainerie de Rennes, qui avoit alors ſous elle ſoixante hommes d'armes des Ordonnances du Duc de Bretagne; & le Cadet de l'Eveſché de S. Malo, le meilleur de la Province: aprés que Landais pour le rendre vaquant eut fait faire le procez à Jacques d'Eſpinay qui en eſtoit Eveſque; quoy que ce Prelat euſt deux freres en ſi grand credit à la Cour du Roy Loüis Onze, que l'un d'eux étoit Archevêque de Bordeaux & Cardinal.

Landais

Landais fut aſſez heureux dans ſes entrepriſes pour ſupplanter tous ceux qui luy donnoient de l'ombrage, excepté Guillaume Chauvain Chancelier de Bretagne; mais Chauvain ne donnoit point de priſe ſur luy; & la vie ſans reproche qu'il avoit toûjours menée le mettoit hors d'atteinte. Aucun de cette Province ne l'égaloit en merite: les Bretons en eſtoient convaincus: ils luy rendoient juſtice, & ils le cheriſſoient à proportion de l'eſtime qu'ils avoient pour luy. Il auroit donc eſté trop dangereux pour Landais de le ſupplanter dans les formes ordinaires: auſſi ne s'y amuſa-t-il pas. Il ſe contenta de prevenir le Duc au deſavantage de Chauvain; & il perſuada à ce Prince que ſon Chancelier avoit revelé tous les ſecrets de l'Eſtat au Roy Loüis Onze, & qu'il en uſeroit de meſme à l'égard de la Comteſſe de Beaujeu, ſi l'on n'y apportoit un prompt remede. 1484

Le Duc de Bretagne avoit plus de ſujet d'apprehender cette Princeſſe, qu'il n'en avoit eu de craindre Loüis Onze. Car la Maiſon de Bourgogne l'avoit protegé, & alors cette Maiſon eſtoit malheureuſement finie. Loüis Onze aprés en avoir eſté délivré, s'eſtoit abſtenu d'attaquer la Bretagne pour deux raiſons. L'une qu'il étoit trop vieux: l'autre que les François qui ſe ſouvenoient encore de la guerre du bien public, n'euſſent pas marché de bon cœur à cette conqueſte.

Ces raiſons ceſſoient à l'égard de la Comteſſe de Beaujeu; & le Duc de Bretagne en eſtoit ſi convaincu, qu'il conſentit que l'on éloignât, & meſme que l'on empriſonnât Chauvain. Il nomma

1484. meſme des Commiſſaires pour travailler à ſon procez, mais il en demeura là; & Landais connut bien qu'il ne luy ſeroit pas poſſible de porter ſon Maiſtre à une plus grande violence. Il profita de la permiſſion qu'on venoit de luy donner : il fit dreſſer la commiſſion pour le procez de Chauvain : il la remplit du nombre de ceux qu'il avoit déja gagnez ou qu'il prétendoit ſuborner ; & de plus il eſſaya de les attirer par des promeſſes, & de les intimider par des menaces. Mais il n'eſtoit pas alors plus aiſé en Bretagne, que dans les autres Provinces de France, de condamner un grand Seigneur, ſous couleur de juſtice, quoy qu'il fuſt diſgracié, lorſqu'il ſe trouvoit innocent. Les Commiſſaires qui avoient eſté donnez à Chauvain n'eſtoient pas tout à fait méchans : ils auroient bien voulu qu'il y eût eu aſſez de preuves pour le condamner à la mort; mais ils n'eſtoient pas aſſez corrompus pour en ſuppoſer. Ils s'arreſterent préciſement à la dépoſition des témoins; & ne la trouvant pas aſſez convaincante, ils prévirent que s'ils condamnoient l'innocent, ils bleſſeroient leur conſcience, & s'ils l'abſolvoient, ils irriteroient Landais, qui n'auroit pas tant de peine à les perdre tous enſemble, qu'il en avoit eu à faire diſgracier Chauvain.

L'expedient qu'ils prirent pour ne pas tomber dans l'une ou l'autre de ces deux extrémitez, fut de feindre que la procedure ſur laquelle ils devoient juger Chauvain, n'avoit pas eſté bien faite, & qu'il la faloit recommencer. Landais, qui n'eſtoit pas aſſez inſtruit dans la chicane pour examiner par luy-même s'ils diſoient vray, & qui n'oſoit s'en rapporter à

d'autres qu'à eux, parce qu'il n'en avoit pas de ſi affidez, leur ajoûta foy, & ſe trouva par conſequent dans le plus étrange embarras où il euſt eſté de ſa vie. 1484.

Les Commiſſaires pour l'amuſer l'avoient aſſuré que la procedure ſeroit longue à refaire : Que les amis de Chauvain auroient cependant le loiſir de concerter leurs intrigues à la Cour de Bretagne pour le ſauver ; & que s'ils n'obtenoient ſa grace, ils étoient aſſez puiſſans pour ſoulever en ſa faveur toute la Province. Il eſtoit vray-ſemblable que le Duc de Bretagne n'auroit pas la force de les refuſer long-temps ; & que quand il l'auroit, il eſtoit à craindre que la Comteſſe de Beaujeu, qui ne manqueroit pas d'eſtre ſollicitée d'intervenir dans cette affaire, ne s'en mélaſt ; & qu'en ce cas l'innocence de Chauvain & la malice de Landais ſa partie ſecrette paroîtroient dans toute leur étenduë. Il n'eſtoit pas moins contre le bon ſens de propoſer au Duc de Bretagne de ſe deffaire de Chauvain par des voyes qui ne fuſſent pas legitimes. Ce Prince en auroit eu de l'horreur, & peut-eſtre qu'il eût perdu ce qu'il avoit d'eſtime pour Landais. Ainſi Chauvain fut ſucceſſivement conduit en diverſes priſons, afin que ſes amis ne ſçachant pas où il eſtoit, ne fuſſent pas tentez de l'en tirer ; & Landais pour ſe juſtifier de ſa mort lors qu'elle ſeroit arrivée, voulut qu'elle fuſt lente. Il en donna l'ordre à Fontenelles & à Vitri ſes deux principaux Confidens ; mais il ne leur en preſcrivit pas la maniere, & cette omiſſion fut la cauſe de ſon malheur.

Fontenelles & Vitri avoient de l'eſprit, & ce n'é-

1484. toit pas là la premiere fois qu'on les employoit pour ſe deffaire des gens dont on n'eſtoit pas content. Cependant ils s'y prirent en apprentifs : Ils ſe laſſerent de garder Chauvain, & ils le firent perir par la faim & par la pourriture dans le Chaſteau de l'Hermine qu'ils luy avoient choiſi pour ſon dernier giſte. Quand ils aperçurent qu'il ne luy reſtoit plus que peu de jours à vivre, ils en avertirent Landais, qui par une précaution ſuperfluë, pour ne pas donner de l'ombrage, preſſa les aſſiſes de la Province qui ſe tenoient alors à Vannes, d'achever le procez de Chauvain. Les Juges des aſſiſes non moins éclairez que les Commiſſaires qui l'avoient commencé, éviterent comme eux de commettre une manifeſte injuſtice, ou de ſe mettre mal avec Landais. Ils répondirent qu'ils n'avoient de Juriſdiction que ſur les priſonniers arreſtez à la requeſte des particuliers pour dettes, ou pour des crimes ordinaires, & que Chauvain n'eſtoit pas leur juſticiable par deux raiſons. La premiere qu'il eſtoit détenu par le commandement exprez du Duc de Bretagne ; & la ſeconde qu'on l'accuſoit d'un crime d'Eſtat.

Ils conclurent de là, que ſi l'on prétendoit uſer de leur miniſtere, il faloit leur envoyer une nouvelle commiſſion, & cependant ſuſpendre les aſſiſes. Il n'y avoit de difficulté que dans cette ſuſpenſion ; mais à dire le vray, elle eſtoit inſurmontable. Il n'y avoit point d'exemple que les aſſiſes euſſent eſté interrompuës ; & ſi on l'euſt fait, le peuple ſe ſeroit ſoulevé. Landais n'eut garde de l'entreprendre, & il aima mieux chercher des Commiſſaires qui fuſſent

plus à ſa dévotion, que n'avoient eſté les précedens; mais il n'eſtoit pas encore bien d'accord avec luy-même dans le chois de ceux qu'il prendroit : Lorſque Chauvain mourut, Fontenelles & Vitri l'en informerent par un Courrier exprez. Il en fut ſurpris ; & il ne jugea pas qu'il y euſt pour lors d'autre choſe à faire que de mander que l'on expoſaſt durant quelques heures le corps de Chauvain à la veuë de tout le monde, afin que les Bretons viſſent que l'on n'avoit exercé ſur luy aucune violence. 1484.

Il ne ſçavoit pas que l'on euſt avancé la mort de Chauvain ; & Fontenelles & Vitri avoient cru que Landais aimoit, auſſi-bien que le jeune Pompée, que l'on commiſt pour luy les meurtres qui luy eſtoient utiles ſans luy en rien dire. Mais ils n'eſtoient pas excuſables d'avoir choiſi un genre de mort, où les marques de leur cruauté étoient ſi bien imprimées ſur le corps de Chauvain, qu'on ne le pouroit conſiderer ſans les appercevoir. Et de vray, on n'eut pas pluſtoſt connu la vérité du fait, & l'indigne maniere dont le Chancelier eſtoit mort par ſa peau colée ſur les os, & par la morſure des animaux, que la bien-ſéance ne permet pas de nommer, qu'il ſe fit un ſoulevement general contre Landais, que tout le monde ſoupçonna d'en eſtre l'auteur. La nobleſſe qu'il ſembloit avoir pris à tâche de maltraitter, avoit conçu pour luy une haine irréconciliable ; & n'attendoit qu'un pretexte pour ſe prévaloir de celle qu'il s'eſtoit attirée.

Les Seigneurs qui luy en vouloient le plus étoient Jean de Chalon Prince d'Orange, & le Mareſchal de Rieux. Il avoit trouvé l'un & l'autre dans le Con-

1484. ſeil du Duc de Bretagne, & il les en avoit chaſſez ; pour éviter les inconveniens qui fuſſent arrivez de la trop grande diſproportion de leur qualité avec la ſienne, s'ils euſſent eu ſouvent à traitter enſemble des affaires d'importance. On ne pardonne pas aiſement une injure de cette nature ; & le Prince d'Orange & le Mareſchal de Rieux, s'eſtant mis à la teſte des ſoûlevez, les diviſerent en deux troupes, qui marcherent vers les deux lieux, où l'on ſuppoſoit que Landais eſtoit. On ne ſçavoit pas préciſément qu'il fuſt dans le Chaſteau de Nantes avec le Duc de Bretagne ; mais on ne doutoit pas que s'il n'y eſtoit, on le trouveroit dans ſa délicieuſe maiſon de Pentievre, où il ſe ſeroit allé délaſſer pour quelques jours des agitations de la Cour.

Ceux qui s'eſtoient chargez de le maſſacrer dans le Chaſteau de Nantes y entrerent par ſurpriſe : s'aſſurerent de la porte : ne ſe ſoucierent pas de cacher leur intention, & foüillerent par tout ſans en excepter la chambre du Duc de Bretagne. Un Domeſtique de ce Prince plus effrayé que les autres, ouvrit une feneſtre qui regardoit ſur la Ville, ſe mit à crier, & fut entendu par les Bourgeois les plus proches. Le bruit que l'on aſſaſſinoit le Duc de Bretagne ſe répandit en un inſtant ; & comme il eſtoit le mieux aimé des Princes de ſon temps, depuis que le frere de Loüis Onze ne vivoit plus, on accourut de toutes parts à ſon ſecours. On inveſtit le Chaſteau : On y traîna de l'artillerie : l'on ſomma ceux qui s'en eſtoient emparez de le rendre à l'heure même, & l'on menaça en cas de refus de les inſulter.

Les ſoulevez qui ne s'eſtoient pas préparez à ſoûtenir le ſiege dans une place où ils n'avoient pas même eſté aſſurez d'entrer, craignirent d'eſtre emportez d'aſſaut: ils ſe jetterent aux pieds du Duc de Bretagne qu'ils venoient d'offenſer d'une maniere ſi peu pardonnable; & ils le ſupplierent à genoux de faire leur paix avec le peuple. * Le Duc de Bretagne avoit reſſenti l'injure qu'il venoit de recevoir auſſi vivement qu'il en eſtoit capable. Les principaux de ſon Eſtat ne s'eſtoient pas contentez de perdre le reſpect à ſon égard, ny prendre les armes. Ils avoient de plus entrepris contre luy ce qui n'auroit pas eſté pardonnable au moindre des Bretons. Ils s'eſtoient ſaiſis de ſa maiſon & de ſa chambre, & leur effronterie eſtoit allée juſqu'à chercher dans ſon cabinet & ſous ſon lit ſi Landais n'y eſtoit pas caché; mais il n'avoit point de fils, & c'eſtoit là la premiere fois que ſes Sujets s'eſtoient émancipez. Ils n'avoient pas encore eu le temps de ſe reconnoiſtre; & il eſtoit à craindre qu'en leur refuſant ce qu'ils demandoient on ne les fit paſſer de la fureur où ils eſtoient déja, dans le deſeſpoir; & qu'on ne les portât à commettre un crime qui leur auroit donné de l'horreur dans toute autre conjoncture que celle dont il s'agiſſoit. Ce fut donc autant par intereſt que pour les ſatisfaire que le Duc de Bretagne parut à la feneſtre: Qu'il aſſura les Nantois qu'on ne luy avoit encore fait aucun mal: Qu'il leur ordonna de ſuſpendre leurs Actes d'hoſtilité; & qu'il les avertit de députer les principaux d'entre eux, pour appaiſer le tumulte que l'on venoit d'exciter dans le Chaſteau.

1484.

*Dans la relation de cette émeute.

1484. Les Nantois envoyerent Philippe de Montauban & cinq ou ſix de leurs plus conſiderables Bourgeois, qui manierent l'affaire extraordinairement délicate dont il eſtoit queſtion avec autant d'addreſſe, que s'ils euſſent eſté conſommez dans la politique. Ils ne s'amuſerent pas à blâmer la haute Nobleſſe, parce qu'ils apprehendoient de la trop effaroucher, & de rendre le Duc trop difficile à l'accommodement. Ils favoriſerent la partie, qui eſtoit alors la plus foible; & ils diſpoſerent le Duc de Bretagne à permettre aux ſoulevez de ſortir de ſon Eſtat, & à leur donner des barques qui les porteroient de Nantes à Ancenis, d'où ils paſſeroient en Anjou. L'autre troupe des Conjurez ne réuſſit pas non plus, quoy qu'elle ſe fuſt mieux addreſſée. Landais eſtoit en effet à Pentievre, lors qu'elle y arriva, & ſe divertiſſoit au jeu; mais une précaution qu'il avoit priſe luy ſauva pour lors la vie. Son parc contigu à ſes jardins eſtoit de grande étenduë, & l'on y avoit par ſon ordre fait de petites portes pour ſervir de faux-fuyans en tout évenement. Les ſoûlevez n'eſtoient pas en aſſez grand nombre pour les inveſtir toutes à la fois; & Landais y ayant pris garde, paſſa par une qui n'eſtoit pas encore obſervée, & ſe refugia dans la Forteresſe de Poncenis.

Ce mal-entendu des Bretons avec leur Duc rompit l'intrigue déja fort avancée pour le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'Heritiere de Bretagne. C'eſtoit le Prince d'Orange qui l'avoit commencée & fort heureuſement acheminée juſques-là. Ce n'eſt pas qu'il eût beaucoup d'inclination pour Maximilien; mais c'eſt qu'il y auroit trouvé ſon compte, il

il ſçavoit que la brigue pour l'élection de Maximilien à l'Empire eſtoit faite: Que l'Empereur Frederic Trois ſon pere avoit convoqué une Diette en Allemagne pour l'année ſuivante : Que Maximilien y ſeroit éleu Roy des Romains; & qu'enſuite il ſeroit contraint de demeurer auprés de l'Empereur ſon pere. Que s'il épouſoit Anne de Bretagne, il faudroit que cette Princeſſe renonçât au ſejour de ſon pays ; & qu'en ce cas elle ne pourroit ſans ingratitude jetter les yeux ſur un autre pour le gouverner durant ſon abſence, que ſur celuy qui l'auroit faite Imperatrice. Mais ſa déclaration contre Landais le rendoit incapable d'achever ce qu'il avoit commencé; & Landais qui avoit juſques-là appuyé l'intrigue de Maximilien par le ſeul avantage qu'y trouvoit la fille de ſon Maiſtre, ſe propoſa de la traverſer pour choquer le Prince d'Orange. Il informa le Comte de Longueville de l'eſtat où elle eſtoit, & luy propoſa de mettre ſur les rangs le Duc d'Orleans. 1484.

Le Comte de Longueville y preſta l'oreille d'autant plus volontiers, que d'un coſté il ne doutoit pas que le Duc d'Orleans n'obtint quand il luy plairoit la diſſolution de ſon mariage avec Jeanne de France ; & d'un autre côté il prévoyoit que ce Duc ſeroit beaucoup plus en eſtat de recouvrer le Duché de Milan, que les Sforces avoient uſurpé, lors que ſa femme luy auroit apporté la Bretagne. Il perſuada là-deſſus à ce jeune Prince d'aller à Nantes offrir ſon ſecours au Duc de Bretagne contre les mécontens, & de s'inſinuër par là dans l'eſprit du pere & dans le cœur de la fille. Le Duc

1484. d'Orleans fit le voyage de Bretagne ; & comme ce n'eſtoit point alors la coûtume entre les Grands, non plus qu'entre les Petits de faire l'amour ſans eſtre accompagnez d'un proche parent ou d'un parfait amy ; le Duc d'Orleans jetta les yeux ſur le Duc d'Alençon, en qui ſe rencontroient ces deux qualitez enſemble.

Les Ducs d'Orleans & d'Alençon furent bien receus à Vitray, où eſtoit alors la Cour de Bretagne ; mais la Comteſſe de Beaujeu ne les y laiſſa pas long-temps. Elle craignoit qu'ils n'y tramaſſent quelque choſe à ſon prejudice ; & pour les en empeſcher, elle leur fit ordonner par le Roy Charles Huit, qu'ils aſſiſtaſſent à la Ceremonie de ſon Sacre, qui fut avancée à ce deſſein. Elle ſe fit à Rheims avec beaucoup de pompe ; & les Grands du Royaume, dont la pluſpart y avoient aſſiſté, remenerent le Roy à Paris, où il fit une magnifique Entrée. Il la faloit ſignaler par des actions de clemence ſi éclatantes, qu'elles meritaſſent que la poſterité en fuſt informée ; & la Comteſſe de Beaujeu, qui travailloit à rendre ſa brigue la plus forte dans les Eſtats prochains, obtint le rappel du Seigneur d'Urfé & de Poncet de la Riviere. Ces deux Seigneurs avoient eſté les principaux Confidens du Duc de Guyenne ; & le Roy Loüis Onze durant ſa vie n'avoit pu ſe réſoudre à leur pardonner, parce qu'il leur imputoit les intrigues de ſon frere avec le Roy d'Angleterre, & avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Il ne reſte point aſſez de Memoires de ce temps-là, pour décider ſi c'eſtoit avec juſtice ou à tort.

Ce qui ſerviroit à prouver le premier de ces ſentimens eſt la retraite qu'Urfé & la Riviere trouverent auprés de ces deux Princes, lors qu'ils eurent apperçu que leur Maître étoit empoiſonné; & ce qui appuyeroit le ſecond, eſt la haute probité dont ils faiſoient profeſſion, & l'humeur de Loüis Onze de n'être réconciliable qu'avec ceux dont il craignoit les belles qualitez. Quoy qu'il en ſoit, Urfé & la Riviere avoient tant de crédit dans le Royaume de France, que la Comteſſe de Beaujeu ne preſupoſa pas ſans fondement qu'ils la ſerviroient avec ſuccez dans les Eſtats, pourveu qu'elle pût les y faire entrer aprés les avoir obligez; de ſorte qu'ils n'oſaſſent en eſtre ingrats, quand meſmes ils le voudroient. Dans cette veuë le Roy Charles Huit les rétablit dans les charges & dans les biens dont ils avoient eſté privez: il leur écrivit des lettres obligeantes: il les careſſa extraordinairement à leur retour, & fit Urfé grand Ecuyer, & la Riviere Gouverneur de Bourdeaux. 1484.

L'ouverture des Eſtats ſe fit à Tours au commencement de l'Eſté de mil quatre cent quatre-vingt-quatre; & la Comteſſe de Beaujeu qui connoiſſoit parfaitement le Duc de Bourbon ſon beau-frere, & par conſequent le redoutoit plus que le Duc d'Orleans, ſe prepara non ſeulement à l'obliger à ſe déſiſter de ſa prétention, mais encore à joindre leurs deux brigues contre celle d'Orleans. L'affaire eſtoit délicate, & de nature à ne pouvoir eſtre ménagée avec aſſez d'adreſſe par un tiers.

La Comteſſe de Beaujeu la negocia par elle-même, & repreſenta au Duc de Bourbon, que de quel-

1484. que coſté que penchaſſent les ſuffrages des Eſtats ; ils tourneroient infailliblement contre luy : Que ſi elle étoit fruſtrée du Gouvernement, ce ne ſeroit qu'à cauſe de ſon ſexe ; & qu'en ce cas le Duc d'Orleans l'emporteroit ſur le Duc de Bourbon, à cauſe qu'il eſtoit préſomptif Succeſſeur de la Couronne ; & qu'ainſi l'Adminiſtration du Royaume ne changeroit pas de main, ſuppoſé qu'il arrivaſt faute du Roy, ce que tout le monde apprehendoit : Qu'il eſtoit d'ailleurs en l'âge le plus floriſſant de la vie, & par conſequent le mieux proportionné aux fatigues inſéparables de la fonction dont il s'agiſſoit ; & le Duc de Bourbon qui avoit déja plus vécu qu'aucun de ſes anceſtres, ne devoit plus penſer qu'au repos : Que la Branche Royale d'Orleans avoit toûjours eſté fort aimée en France, & que celle de Bourbon s'y eſtoit fait haïr dans les derniers temps, en prenant trop de part dans les intereſts des Ducs de Bourgogne : Qu'il luy eſtoit pourtant d'extrême importance de ne pas ſouffrir que le Duc d'Orleans ajoûtaſt aux avantages qu'il avoit déja ſur elle celuy de gouverner ſous le nom du Roy ; & que puis qu'elle ne pouvoit conſerver la Regence ſur la teſte d'un de ſes Princes, on la blâmeroit éternellement, ſi elle ne ſe réuniſſoit pour la garder en la perſonne d'une femme : Qu'au reſte on empêcheroit que le Duc de Bourbon n'eût ſujet de ſe repentir d'avoir cedé ſes prétentions toutes vaines qu'elles étoient à ſa belle-ſœur : Qu'on luy aſſujetiroit le Duc d'Orleans, au moins pour les armes, ſi on ne le pouvoit pour le reſte, & qu'on le mettroit en état de luy commander en temps de guerre, auſſi

bien qu'à tous les autres Princes du Sang Royal, en luy donnant l'épée de Conneſtable. 1484.

C'eſtoit là flater la ſeconde paſſion dominante du Duc de Bourbon dans le temps qu'on le convainquoit de l'impoſſibilité où il eſtoit de ſatisfaire la premiere. Il ne deſiroit rien avec tant d'ardeur aprés la Lieutenance generale de l'Eſtat que la Charge de Conneſtable, & il n'avoit rien negligé pour l'obtenir, quand elle avoit vaqué par le ſuplice du fameux Loüis de Luxembourg Comte de Saint Pol. Le Roy Loüis Onze s'eſtoit obſtiné à le refuſer ; mais ç'avoit eſté pour des raiſons glorieuſes au Duc de Bourbon : il avoit trop de merite outre ſa naiſſance & il eſtoit trop puiſſant. Sa Majeſté s'eſtoit fait une Loy inviolable de ne plus eſlever aucun Grand de cette nature aux plus éminentes Charges de ſa Monarchie, & le nouveau Roy Charles Huit vouloit bien en uſer autrement à ſon égard. Il n'y avoit pas d'apparence que la Comteſſe de Beaujeu en euſt fait la propoſition, ſi elle n'en euſt auparavant tiré parole de ſon frere ; & le Duc de Bourbon qui n'en doutoit pas, en fut ſi charmé, qu'il ſe déſiſta de ſa pourſuite en faveur de ſa belle-ſœur. Il ne conſideroit point que ſa foibleſſe & ſes infirmitez journalieres le rendoient deſormais incapable des fonctions de la guerre, & que la France verroit en ſa perſonne ce qui ne luy eſtoit point arrivé depuis qu'elle eſtoit Monarchique ; c'eſt à dire un Conneſtable reduit à garder le lit les trois quarts de l'année, & à faire ſa Charge par Procureur.

Il s'imagina que la dignité à laquelle il aſpiroit depuis cinquante ans le rajeuniroit auſſi-toſt, & luy

1484. redonneroit les forces que l'âge & le dépit de n'e l'avoir pas obtenuë luy avoient oſtée. Il joignit ſur la parole de ſa belle-ſœur ſa Ligue avec la ſienne, & on luy tint exactement ce qu'on luy promettoit.

La Comteſſe de Beaujeu devenuë de cette ſorte plus puiſſantede la moitié qu'elle n'eſtoit auparavant, n'entra pas dans la préſomption que le ſurcroiſt des forces a couſtume d'inſpirer à celles de ſon ſexe. Elle préſuppoſa que le Duc d'Orleans avoit encore trop d'avantage ſur elle; & ce fut pour détacher de ſes intereſts la pluſpart de ceux qu'elle n'avoit pu en ſéparer par une autre voye qu'elle demanda aux Eſtats l'adminiſtration des affaires à deux conditions. L'une que les Princes du Sang entreroient dans le Conſeil eſtroit, quand ils luy voudroient faire l'honneur de s'y trouver. L'autre que les Eſtats choiſiſſent douze perſonnes de leur Corps, qui y euſſent voix déliberative & déciſive.

On s'étonna d'abord qu'elle ſe fut relâchée juſqu'à recevoir tant de collegues dans l'authorité ſuprême; & il y eut des Politiques qui crurent qu'elle eſtoit exceſſivement ambitieuſe; & que déſeſperant d'obtenir ce qu'elle prétendoit, elle avoit mieux aimé n'en avoir qu'une tres-petite partie que d'en eſtre entierement privée. Mais on reconnut aprés qu'elle agiſſoit par un principe plus ſubtil & plus éloigné des ſentimens vulgaires. Le rang des Princes du ſang n'eſtoit point alors réglé * entre eux comme il l'eſt aujourd'huy; les Aiſnez des branches cadettes eſtoient en poſſeſſion de préceder les Cadets des branches aiſnées; & quoy que le Duc d'Orleans ſe fuſt indubitablement aſſis

* Cet ordre fut changé aux Eſtats de Blois de 1576.

le premier dans le Conſeil comme aiſné de la branche d'Orleans qui eſtoit la premiere ; le Duc de Bourbon en qualité d'Aiſné de la ſeconde branche auroit eu la ſeconde place, il ſe fuſt mis immediatement au deſſous du Duc d'Orleans. Les Comtes de Monpenſier & de Vandoſme euſſent rempli par la meſme raiſon la troiſiéme & la quatriéme ; & par conſequent le Duc d'Angoulême frere puiſné du feu Duc d'Orleans n'eut eu que la cinquiéme, à compter depuis le Duc d'Orleans, & la ſixiéme depuis la Comteſſe de Beaujeu qui les auroit tous précedez, ſi l'adminiſtration luy eût eſté defferée, puis que les Princeſſes de la Maiſon Royalle ne perdoient jamais leur rang : cependant le Duc d'Orleans eſtoit ſi éloigné de le ſouffrir qu'il ſe ſeroit plutoſt abſenté du Conſeil d'Eſtat. Ce n'eſtoit donc pas luy faire plaiſir que de les y introduire ; & d'ailleurs ils eſtoient alors en ſi grand nombre, que le Conſeil en auroit eſté ſurchargé. Cela les engagea pourtant dans le party de la Comteſſe de Beaujeu, & les dégagea de celuy du Duc d'Orleans, auſſi bien que leurs amis qui n'eſtoient ny peu conſiderables, ny en petit nombre. Et de fait les Eſtats furent d'autant plus ſurpris de la conduite de la Comteſſe de Beaujeu qu'elle avoit moins de rapport avec celle que le Roy Loüis Onze ſon pere avoit obſervée durant ſon Régne. La ſale où ils eſtoient aſſemblez retentit des Eloges qu'ils donnerent à une modération ſi peu attenduë & des prédictions de la félicité du Régne de Charles Huit. Les ſuffrages furent ſi généralement pour la Comteſſe de Beaujeu, que le Duc d'Orleans n'eut que ceux des Dó- 1484.

1484. putez de ſon Appennage ; & cette Comteſſe ſurmonta par adreſſe les obſtacles que ſon ſexe, ſes ennemis, la Loy de l'Eſtat & ſon propre pere en la mariant avoient apportez à ſon deſſein. L'aſſemblée des Eſtats aprés avoir eſté ſi favorablement traitée, ſe piqua de ne luy pas céder en civilité, & luy fit part de ſes biens en conſidération de ce qu'elle avoit bien voulu partager avec elle pour un temps l'uſage de l'authorité Royale. Les Eſtats luy firent preſent de quatre milions cinq cent mil livres, pour ſurvenir aux beſoins extraordinaires du Royaume ; & Loüis Onze ayant beaucoup diminué ſon Domaine par ſes dons immenſes, on révoqua les liberalitez de ce Prince à l'égard des Communautez Religieuſes durant les dernieres années de ſa vie. Mais le Duc d'Orleans n'avoit pas encore autant de vertu pour pardonner l'injure qu'il prétendoit avoir receu de la Comteſſe de Beaujeu, qu'il en eut depuis pour oublier celle que la Trimoüille luy avoit faite ; & ce qui le fâchoit le plus, eſtoit d'avoir eſté ſupplanté par l'artifice d'une femme. Il ſe propoſa d'avoir ſa revanche par la meſme voye ; & au lieu qu'elle luy avoit ouvert la porte du Conſeil étroit, dans la penſée qu'il n'y mettroit jamais le pied, il reſolut de la tromper en s'y rendant ſi aſſidu & ſi importun, qu'elle fut univerſellement blâmée d'avoir partagé ſon authorité avec tous les Princes du ſang ; il ne perdit pas une occaſion de s'y trouver ; & toute la précaution qu'il prit à l'eſgard du Comte d'Angouleſme, fut de l'envoyer à ſon Appennage, afin qu'elle ne priſt pas ſa place dans le Conſeil : à cela prés il ſe contenta de la

la ſeconde que perſonne ne luy diſputoit. Mais il 1484.
s'y comporta d'une maniere qui ſi elle euſt eſté de plus longue durée auroit rendu inutile à la Comteſſe l'avantage qu'elle avoit remporté ſur luy. Il ſe mit à contredire cette Princeſſe dans toutes les choſes que l'on examinoit dans le Conſeil, & à ſe déclarer pour l'avis contraire à celuy qu'elle appuyoit. Les autres Princes du Sang eſtoient ordinairement de ſon coſté, par reſſentiment contre la Comteſſe de Beaujeu, de ce qu'en ſupplantant le Duc d'Orleans elle luy avoit fait un affront qui rejaliſſoit ſur eux tous ; & ce partage pouvoit avoir des ſuites d'autant plus fâcheuſes, que le Duc d'Orleans emportoit les affaires pour leſquelles il s'eſtoit déclaré. Il ne manquoit pas de dire luy meſme aux parties, ou de leur faire ſçavoir adroitement par des Emiſſaires interpoſez, qu'elles luy en avoient obligation, & que s'il ne ſe fuſt fortement oppoſé à la Comteſſe de Beaujeu elles euſſent eſté condamnées.

Quand elles avoient perdu leurs procez, il y trouvoit encore mieux ſon compte, puiſqu'en agiſſant par luy meſme, ou par des voyes indirectes auprés des perſonnes affligées dans les momens qu'elles eſtoient plus irritées, il leur perſuadoit qu'il avoit fait tous ſes efforts en leur faveur ; mais que la Comteſſe leur avoit eſté contraire. Il n'en faloit pas davantage pour leur inſpirer une haine irreconciliable contre cette Princeſſe : elle en reſſentoit les effets, & ne ſçavoit pas trop comment y remedier, lorſque le Duc luy en fournit une occaſion, dont elle ſe prévalut en habile femme. Il

1484. luy arrivoit quelquefois de trahir ſes propres intéreſts par des emportemens de jeuneſſe ; & le plus conſiderable de cette nature qui luy échapa, fut à Melun, où eſtoit la Cour. Il voulut entrer dans une belle partie de Paume qui devoit eſtre joüée devant le Roy : on conteſta ſur un coup d'importance, & l'on s'en rapporta ſelon la coutume au jugement des ſpectateurs. La Comteſſe de Beaujeu qui en eſtoit, prononça contre le Duc d'Orleans ; & ce Prince qui n'eſtoit déja que trop irrité, dit aſſez haut pour eſtre entendu qu'il n'y avoit qu'une femme impudique* capable de luy faire perdre le coup dont il s'agiſſoit. Cette injure eſtoit atroce, & il n'y avoit point d'exemple que les perſonnes qui gouvernoient l'Eſtat en euſſent jamais pardonné de ſemblable. La Comteſſe de Beaujeu pouvoit commander qu'on arrêtât le Duc d'Orleans à l'inſtant, & il y avoit aſſez de gens qui auroient executé ſon ordre ; mais il luy parut d'une telle conſequence dans cette conjoncture, qu'elle noſa le donner qu'aprés avoir extraordinairement aſſemblé le Conſeil. La détention du Duc d'Orleans y paſſa tout d'une voix ; mais ce Prince qui cependant avoit eu le temps de reflechir ſur luy meſme, & d'écouter les avertiſſemens de ſes amis, ne mit point en déliberation s'il fuiroit. Il délibera ſeulement ſi ce ſeroit en Bretagne, & ſon inclination l'y portoit aſſez. Mais Lovain le plus éclairé de ſes Domeſtiques luy remontra fort à propos que c'eſtoit là la route la plus dangereuſe pour luy : Que le Duc de Bretagne eſtoit obſedé par le Prince d'Orange, par le Mareſchal de Rieux & par les autres ſoulevez de la Province qui n'ignore-

* Il dit le mot de P.....

roient ny ſon voyage à Nantes, ny la veritable cauſe qui l'y auroit conduit, ny ſes offres au Duc de Bretagne de luy aider à ramener ſes ſujets à l'obéïſſance : Que ſi cette raiſon ne les avoit déja touchez, elle les exciteroit à l'inſtant qu'ils appercevroient le Duc d'Orleans s'acheminer vers la Bretagne, à ſe ſaiſir de ſa perſonne, & à s'en faire un merite auprés de la Comteſſe de Beaujeu, afin qu'elle leur accordaſt une plus favorable protection : Qu'il valoit mieux ſe refugier dans le Païs-bas, ou ſi l'on prévoyoit que Maximilien d'Autriche n'y fut pas aſſez fort pour garentir d'oppreſſion le premier Prince du Sang de France. Il faloit ſe contenter de l'Appennage du Duc d'Alençon ſon ami qui ſuffiroit pour un azile de peu de temps, n'y ayant pas d'apparence que les bons François ne ſe hâtaſſent de vuider une querelle qui leur apporteroit la Guerre civile, ſi elle n'eſtoit promptement appaiſée. Le raiſonnement de Lovain eſtoit convainquant, & le Duc d'Orleans y défera. Le Conſeil du Roy qui avoit principalement reſolu la détention de ce Prince, afin de prévenir les fâcheuſes ſuites de ce qu'il avoit dit, n'eut pas plutoſt ſçu ſon évaſion qu'il prévit qu'elle dégenereroit en quelque choſe de pire. La Comteſſe de Beaujeu fut de meſme avis ; & ce fut pour ramener le Duc d'Orleans à la Cour, qu'on le fit ſuivre par des gens affidez qui promirent de le reconcilier avec la Comteſſe de Beaujeu, & de luy faire expedier une amniſtie pour plus de ſureté. Le Duc d'Orleans les auroit volontiers pris au mot, mais il n'avoit pas aſſez bonne opinion de la Comteſſe de 1484.

1484. Beaujeu, pour croire d'elle qu'elle ſacrifiât de bonne foy ſon déſir de vangeance au repos public. Il s'attendoit que, quoy qu'elle luy puſt promettre le meilleur traittement qu'il en recevroit, ſeroit d'être confiné dans une perpetuelle priſon ; & comme il l'apprehendoit plus que la mort, il renvoya ſans réponſe les agens de cette Princeſſe. Il ne penſa plus qu'à lever des troupes ; & ſon credit joint à celuy du Duc d'Alençon, alla juſqu'à mettre ſur pied cent Lances, & de l'Infanterie à proportion. Son party devint puiſſant, & le Comte de Longueville y fit entrer des gens dont la Comteſſe de Beaujeu ſe défioit le moins. Celuy dont l'inconſtance la ſurprit davantage, fut le Duc de Bourbon ſon beau-frere, qu'elle venoit d'élever à la dignité de Conneſtable de France. Ce Prince, comme on a veu, y avoit aſpiré toute ſa vie, parce qu'il avoit eſperé qu'aprés cela ſon ambition ſeroit ſatisfaite, mais il avoit mal ſondé ſon cœur ; & il ne ſe vit pas pluſtoſt revétu de la premiere Charge du Royaume, qu'il crut que ſa belle-ſœur luy faiſoit plus d'injuſtice, en ne luy déferant pas la Lieutenance generale de l'Eſtat, qu'elle ne luy en avoit fait en prétendant cette Charge à ſon excluſion, lors qu'il n'eſtoit que Duc de Bourbon.

Il s'imagina que le Gouvernement du Royaume devoit ſuivre l'Eſpée de Conneſtable ; & que la plus grande des injuſtices conſiſtoit à ſéparer ces deux fonctions. L'averſion qu'il avoit euë pour ſa belle-ſœur luy revint là-deſſus ; & même elle redoubla. Son imagination en fut tellement occupée, qu'il n'y reſta plus de place pour l'horrible ingratitude dont il ſe noirciſſoit ; & jamais homme ne ſe déclara avec

moins de ſcrupule que luy contre ſa bienfaitrice. 1484.
Le Comte d'Angoulême perſuadé que le Duc d'Orleans aîné de ſa branche avoit raiſon le ſuivit; & le Duc d'Alençon imita le Duc d'Angoulême par la ſeule raiſon, qu'il ne vouloit pas que l'on diſt de luy qu'il ſe fût formé aucune faction durant ſa vie, dont il n'euſt eſté.

Les Seigneurs de Foix & d'Albret avoient tellement contribué au retour de la Guyenne ſous l'obéiſſance de Charles Sept, qu'il eſtoit vray de dire qu'aprés Dieu, les Rois de France leur en eſtoient principalement redevables: cependant il eſtoit encore plus veritable, que l'on ne les en avoit pas juſques-là récompenſez. Charles Sept à la verité ne l'avoit pu; mais Loüis Onze l'avoit négligé avant la Guerre du bien public; & depuis il ne l'avoit pas voulu pour les punir de ce qu'ils avoient augmenté dans cette Guerre le nombre de ſes ennemis.

Il eſtoit à préſumer que la Comteſſe de Beaujeu ſa fille aînée, qui ne prétendoit pas réparer toutes les fautes de ſon pere, ſeroit dans les meſmes ſentimens pour eux, & le Duc d'Orleans eut peu de peine à les en convaincre.

Le ſuccez des Guerres civiles dépend preſque toûjours de la maniere dont elles commencent; & il y a peu d'exemples au contraire. Le Comte de Dunois fut d'avis que le coup d'eſſay du Duc d'Orleans fut la ſurpriſe de la ville dont il portoit le nom, & ſe fonda ſur deux raiſons. L'une que les Mécontens établiroient par là leur réputation: l'autre que leurs troupes ſeroient en ſeureté ſous le Canon de cette Place, juſqu'à ce qu'elles euſſent eſté renfor-

1484. cées par celles qu'on levoit dans la pluſpart des Provinces ; mais la Bourgeoiſie d'Orleans ne fut pas ſi condeſcendante, qu'on ſe l'eſtoit imaginé. Elle ferma ſes portes : elle ſe mit ſous les armes : elle aſſembla le Conſeil de Ville ; & il y fut réſolu tout d'une voix de ne pas recevoir les Avant-coureurs du Duc d'Orleans, & de ne pas oüir ſes Députez ſans le conſentement de la Cour. Le Duc d'Orleans, aprés que ſes Avant-coureurs eurent eſté rebutez, ſe preſenta en perſonne ; mais on luy répondit de deſſus les murailles qu'on eſtoit au deſeſpoir de l'incivilité dont on uſoit à ſon égard, & qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir au Roy, dont on venoit de recevoir les ordres là-deſſus. Le Duc d'Orleans demanda à parler aux Magiſtrats, qui ne jugerent pas à propos de paroiſtre devant luy, puiſque ce ne ſeroit que pour le refuſer avec plus de ceremonie. Ainſi le Duc d'Orleans, qui n'avoit point aſſez de gens pour forcer la Ville, quand mêmes toute ſa Cavalerie euſt mis pied à terre ; & qui ſe ſeroit abſolument décrié, s'il eût manqué ſon premier coup, diſſimula ſon reſſentiment. Il pourſuivit ſa route juſqu'à Bois-gency qui luy ouvrit ſes portes ; mais il y avoit une telle difference entre cette Ville & celle d'Orleans pour ce qui regardoit ſa retraitte, qu'il ne luy eût eſté guéres plus nuiſible d'eſtre chaſſé de devant Orleans en tâchant de l'inſulter, qu'il l'eſtoit de s'enfermer dans Bois-gency, quoy qu'il y fuſt entré de concert avec les Habitans, & l'évenement ne le juſtifia que trop.

La Comteſſe de Beaujeu fâchée d'avoir manqué de ſe ſaiſir de ſon Ennemy par un excez de précaution,

prit de nouvelles meſures pour le ramener à ſon devoir, ſans hazarder l'Etat. Elle commença par la Bretagne, où elle prévoyoit que le Duc d'Orleans ſe retireroit auſſi toſt qu'il ſeroit convaincu que Boisgency n'eſtoit pas un poſte tenable pour luy. Elle traitta avec les ſoulevez : elle leur fournit de l'argent & des Commiſſions pour lever des gens de guerre : elle leur laiſſa le ſoin de garder les Frontieres de la Normandie, du Maine & de l'Anjou; & elle leur ordonna ſur tout de combattre les Troupes Bretonnes, qui s'ingereroient de ſortir de leur Pays pour joindre le Duc d'Orleans. Elle leva de ſon coſté deux Corps conſiderables, l'un ſous la charge du Mareſchal de Gié, Cadet de la Maiſon de Rohan, pour empeſcher les Comtes de Foix & d'Albret de ſortir de leurs Terres. L'autre ſous Graville, qui de ſimple Gentil-homme de baſſe Normandie eſtoit devenu le plus riche du Royaume, pour occuper de ſorte le Duc de Bourbon dans ſes Provinces de Bourbonois & de la Marche, où il eſtoit alors, qu'il ne les oſaſt perdre de veuë, de crainte qu'elles ne luy fuſſent enlevées. Elle préſuppoſa qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de mener le Roy contre le Duc d'Orleans, quand ce ne ſeroit que pour obliger la meilleure partie de ſes troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur ſeroit autrement impoſſible d'éviter le crime de rebellion, puis qu'elles combattroient contre la perſonne ſacrée de Sa Majeſté; & la Cour arriva devant Bois gency, avant que le Duc d'Orleans euſt eu le temps de s'y fortifier. L'Armée Royale eſtoit capable d'inſulter cette Place, quand meſmes les Troupes du Duc d'Or- 1484.

1484. leans ſe fuſſent attachées à la deffendre ; & le Comte de Longueville qui ne perdoit pas de veuë le Duc d'Orleans le tint ruiné ſans reſſource, s'il ne s'accommodoit à l'heure même avec la Cour. Il luy perſuada d'envoyer vers la Comteſſe de Beaujeu ; mais cette Princeſſe qui connoiſſoit parfaitement ſon avantage, & qui prétendoit en profiter autant qu'elle pourroit, ſans eſtre accuſée de cruauté, repartit fierement que le Roy ne traitteroit point avec ſes Sujets, & ne ſeroit ſatisfait d'eux que par une aveugle ſoumiſſion. Les Envoyez du Duc d'Orleans qui s'eſtoient attendus à cet accuëil, inſiſterent que l'affaire fuſt examinée dans le Conſeil étroit ; mais ils n'y trouverent pas mieux leur compte, que s'ils euſſent négocié directement avec la Comteſſe de Beaujeu. Elle y eſtoit toute puiſſante ; & l'on y réſolut par ſon avis que le Duc d'Orleans ne rentreroit en grace qu'à quatre conditions. La premiere de deſarmer à l'inſtant, & de renvoyer ceux qui l'avoient ſuivy chacun chez ſoy, ſur la ſeule parole de la Comteſſe de Beaujeu, qu'ils ne ſeroient point recherchez. La ſeconde de revenir à la Cour ſur la même parole qu'il y ſeroit comme il avoit eſté avant ſa retraitte auprés du Duc d'Alençon. La troiſiéme qu'il abandonneroit ce Duc & les autres Seigneurs liguez avec luy, afin que ſon exemple les invitaſt à venir ſe mettre abſolument à la diſcretion de la Comteſſe de Beaujeu. La derniere que le Comte de Longueville ſeroit exilé delà les Alpes, & confiné dans la Ville d'Aſt en Piémont, juſqu'à ce qu'il pluſt au Roy de le rappeller.

La révolte n'avoit point encore eſté ſi ſéverement punie

punie en France ſous la troiſiéme race, & la Comteſſe de Beaujeu entreprenoit pour ſon coup d'eſſay ce que Loüis Onze ſon pere, le plus habile des Rois, n'avoit oſé dans le plus haut point de ſa puiſſance: cependant elle préſumoit tant de l'aſcendant de ſon genie ſur celuy du Duc d'Orleans, & elle eſtoit ſi perſuadée, que le Comte de Longueville, quoy que le plus mal-traitté de tous opineroit le premier à recevoir les quatre articles, qu'elle s'obſtina à n'en rien rabattre; & de fait, le Comte de Longueville apperçut ſi bien qu'il n'y avoit point d'autre voye pour ſortir d'affaire, que celle que l'on propoſoit; que ſon intereſt ne le détourna pas un moment de l'accepter. Il s'en fit un mérite auprés du Duc d'Orleans: il luy déclara qu'il s'eſtimoit glorieux d'eſtre banny à ſa conſideration: il le conjura de le ſacrifier ſans ſcrupule pour le bien de la cauſe commune; & il luy remontra que s'il en uſoit autrement, les Princes & les Seigneurs de ſon party auroient occaſion de trouver mauvais qu'il euſt poſé les armes ſans leur participation: au lieu qu'ils ſe conſolleroient aiſément des fâcheuſes ſuites de cette déſertion, lors qu'ils apprendroient que le Comte de Longueville eſtoit plus mal-traitté qu'eux; & que cependant il avoit eſté ſi pénetré de la connoiſſance, que ſon propre malheur eſtoit abſolument neceſſaire pour ſauver ſes amis; que bien loin de l'éluder, il avoit demandé qu'on le fiſt ſervir de victime. 1484.

Le Duc d'Orleans eut tant de peine à ſe priver du Comte de Longueville; que ſi ce Comte n'eût employé tout ſon credit ſur luy pour l'y faire con-

1484. deſcendre, il n'y auroit jamais conſenti. Mais il s'agiſſoit de tirer d'affaire la Maiſon d'Orleans toute engagée dans un extréme danger, & le Comte de Longueville ne ménageoit rien en ce cas. Il prit gayement le chemin d'Italie aprés avoir ſçu que ſon couſin avoit eſté bien reçu à la Cour ; & les autres Grands du Party ne s'attendant plus de reuſſir dans leur ſoulevement, ſolliciterent & obtinrent leur grace chacun en ſon particulier. La Comteſſe de Beaujeu qui ſe croïoit redevable de ce ſuccez, pour le moins en partie, à l'obſtacle que les Mécontans de Bretagne avoient mis à la jonction des Troupes de leur Duc, à celle du Duc d'Orleans, n'en fut pas ingrate : elle fit ſolliciter qu'on les rétabliſt d'une maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas eſtre refuſée, & ſes inſtances dans cette conjoncture devoient eſtre des Loix au Duc de Bretagne. La diſgrace de Landais y eſtoit neceſſairement attachée, & ce favory le prévit ſi bien qu'il chercha un appuy étranger capable de le maintenir au deffaut de ceux de France qui luy manquoient tous en meſme temps. Il y avoit quinze ans que Henry Teither, ſelon les Anglois, ou Tudert, ſelon les François, Comte de Richemont, languiſſoit dans les priſons de Bretagne, où il eſtoit gardé avec ſoin dans la ſeule veüe d'empeſcher que ſes ennemis ne l'aſſaſſinaſſent. Il eſtoit à la verité du Sang Royal d'Angleterre, mais dans un degré tellement éloigné que les Juriſ-Conſultes ne reconnoiſſent point de parenté ny d'alliance au dela. C'eſtoit par Marguerite ſa mere, fille de Jean Duc de Sommerſet, dans la maiſon duquel il eſtoit entré le ſiecle précedent une fille de la Maiſon de Lan-

caſtre. Son pere Edoüard Tudert avoit paſſé ſa vie en repos, parce que la Maiſon d'Iorc qui regnoit alors ne l'avoit point aſſez appréhendée pour s'en défaire ; & ſon grand-pere Ovin Tudert eſtoit ſelon quelques Autheurs * de ſi baſſe extraction qu'à peine le connoiſſoit-on. Il ne paroiſſoit en luy aucune qualité ſinguliere, ny pour l'eſprit, ny pour le corps : cependant Catherine de France fille du Roy Charles Six, femme de Henry Cinq, & mere de Henry Six Roys d'Angleterre, l'avoit aimé juſqu'à l'épouſer en ſecret, & à ſe priver de toutes les autres ſatisfactions de la vie pour le poſſeder par cette voye, qui, pour eſtre univerſellement blâmée, ne laiſſoit pas d'eſtre legitime. Ainſi le Comte de Richemont avoit deux rapports avec Henry Six : l'un que ce Roy eſtoit ſon proche parent, l'autre qu'il eſtoit comme luy de la Maiſon de Lancaſtre : le Sang Royal ſe communiquant en Angleterre auſſi-bien par les femelles que par les mâles : & de fait Henry avoit pris un ſoin auſſi particulier de ſon éducation, que s'il euſt eſté ſon fils & ſon héritier préſomptif. Les Hiſtoriens d'Angleterre en attribuënt la cauſe à l'eſprit de prophétie dont ils pretendent que Henry eſtoit remply, & le prouvent parce qu'il prédit en parlant de ce Comte qu'il luy ſuccederoit un jour, quoy que la choſe fuſt alors contre toutes les apparences humaines, y ayant huit perſonnes des deux ſexes plus proches de Sa Majeſté que le Comte de Richemont. Quoy qu'il en ſoit, il arriva bien-toſt aprés dans l'Angleterre deux révolutions ſi terribles, que Henry perdit ſa Couronne, ſon fils & ſa vie ; & le Comte de Riche-

1484.

* Polidore Virgile, & M. du Cheſne le font ſortir des anciés Rois Bretons.

1484. mont à l'âge de treize ans reſta ſeul de la Maiſon de Lancaſtre. Comme celle d'Iorc qui l'avoit ſupplantée ne luy auroit pas plus pardonné qu'aux autres s'il fuſt tombé entre ſes mains, il prit le party de ſe refugier en France, & il ne laiſſa en Angleterre aucune autre perſonne affidée que ſa mere qui aima mieux demeurer à tous momens expoſée à la mort, que de ne pas ſe trouver en Angleterre dans toutes les conjonctures favorables pour ménager le retour de ſon fils. Elle pénetra par adreſſe dans l'azile de Veſtminſter, & s'y tint enfermée quinze ans entiers, ſans que les aſſaſſins gagez, que la Maiſon d'Iorc tenoit aux avenuës euſſent trouvé l'occaſion de faire leur coup: leur impudence n'eſtant point allée juſqu'à violer directement la ſainteté du lieu. Le Comte de Richemont s'embarqua ſur un Navire preſt à partir pour Calais; mais la tempeſte le jetta ſur les coſtes de Bretagne, où il échoüa. Le Duc de Bretagne luy fit d'abord un ſi bon accuëil, qu'il eut occaſion de croire qu'il n'avoit rien perdu au change, & que le mauvais temps ne l'avoit pas ſi maltraitté qu'il penſoit. Mais les évaſions de cette qualité ne peuvent eſtre cachées, ſur tout quand elles ſe font dans un Païs où l'on n'a pas d'intereſt de les celer. Edoüard Quatre qui venoit d'uſurper la Couronne d'Angleterre ſur la Branche de Lancaſtre réduite au ſeul Comte de Richemont ne put ſe réſoudre de le laiſſer vivre tout malheureux & banny qu'il eſtoit. Il n'eut pas plutoſt ſçu ſon débarquement en Bretagne qu'il s'en réjoüit, dans l'opinion qu'il le tireroit plûtoſt des mains d'un petit Prince, que l'eſtat de ſes af-

faires forçoit de ſatisfaire l'Angleterre en tout ce qu'elle déſireroit de luy, pour ſe la rendre favorable, que des mains d'un puiſſant Roy de France, entre leſquelles le Comte de Richemont avoit prétendu ſe jetter. Les plus raffinez Emiſſaires de la Maiſon d'Iorc furent dépeſchez au Duc de Bretagne, & luy offrirent de prodigieuſes ſommes d'argent, en cas qu'il livrât le Comte de Richemont; mais le Duc de Bretagne ne pouvoit pas meſme concevoir ſans horreur les grands crimes, bien-loin d'eſtre capable de les commettre. Non ſeulement il refuſa de violer les Loix de l'hoſpitalité, mais de plus il s'emporta avec beaucoup de furie contre ceux qui l'en preſſoient. Les Emiſſaires d'Angleterre laiſſerent paſſer quelque temps ſans luy en rien dire, & recommencerent enſuite ſur un autre ton. Ils repreſenterent au Duc de Bretagne que les Roys de France cherchoient depuis trois cent ans à s'emparer de ſon Eſtat : que les ſeuls Anglois les en avoient juſques-là empeſchez, parce qu'ils avoient trouvé dans les Ducs de la Branche Royale de Dreux preſque autant de ſoumiſſion à la Couronne d'Angleterre que s'ils en euſſent eſté feudataires. Que ſi François Second refuſoit de ſuivre les traces de ſes Prédeceſſeurs, il ne devoit pas trouver mauvais qu'on l'abandonnât à la diſcretion de Charles Huit. Que l'Angleterre à qui la mer ſervoit de foſſé, pourroit aiſément ſe deffendre par elle meſme des François; mais qu'il n'en eſtoit pas ainſi de la Bretagne qu'ils pouvoient attaquer de plein pied. 1484.

Les menaces des Anglois n'eurent pas plus d'effet ſur le Duc de Bretagne que l'argent comptant

1484. qu'ils luy avoient offert, & il repartit aux Emiſſaires de leur Roy que leur Maiſtre penſeroit plus d'une fois à ſacrifier les Bretons au Roy de France; & que s'il eſtoit aſſez mal conſeillé pour le faire, ils ſe promettoient de la Providence divine qu'elle prendroit un ſoin d'autant plus particulier de leur conſervation qu'ils ſouffriroient pour la juſtice.

* Dans l'Hiſtoire des factions d'Angleterre.

*Les Emiſſaires Anglois rebutez du mauvais ſuccez de leurs deux tentatives ne s'amuſerent plus à vouloir gagner le Duc de Bretagne, & s'appliquerent à faire tuer le Comte de Richemont. Ils choiſirent en Angleterre & dans les Nations voiſines les perſonnes les plus déterminées à faire de mauvais coups & les plus fameuſes pour en avoir fait. Ils les diſtribuerent dans tous les lieux où le Comte de Richemont avoit accoutumé de ſe trouver : ils leur donnerent des portraits de luy tout à fait reſſemblans. Ils leur avancerent la moitié de la ſomme dont ils eſtoient convenus avec eux, & ils leur donnerent des aſſurances pour toucher l'autre, aprés que le meurtre auroit eſté commis. Mais les Uſurpateurs entreprennent toûjours en vain ſur la vie de ceux qui ſont deſtinez pour leur ſucceder. Le Comte de Richemont tout jeune qu'il eſtoit n'ignoroit ny le pouvoir, ny la malice de ſon ennemi : il ne logeoit que dans des lieux que les Emiſſaires du Roy d'Angleterre n'oſoient entreprendre de forcer : il n'en ſortoit que rarement, & c'eſtoit toûjours avec une Eſcorte plus que ſuffiſante pour le garentir d'inſulte : il eſtoit pourtant à craindre que l'on ne négligeaſt à la longue ces précautions, & que les Emiſſaires ne trouvaſſent enfin l'occaſion qu'ils attendoient. Ce fut

pour y remedier que le Duc de Bretagne ſe propoſa d'enfermer le Comte de Richemont dans celle de ſes fortereſſes qu'il trouveroit la moins incommode, & qu'il le luy fit agréer, en le convainquant qu'il ne ſeroit pas poſſible de luy ſauver la vie par une autre voye que celle-là. On commit des gens de confiance pour le garder : on ne laiſſa auprés de luy que des perſonnes de probité : on renvoya ceux de ſes domeſtiques, que l'on ſoupçonnoit avoir eſté gagnez par la Maiſon d'Iorc, & l'on retint les autres à condition qu'ils n'auroient aucune communication avec leurs Compatriotes. 1484.

Les Emiſſaires d'Angleterre euſſent eſſayé d'empêcher la choſe, s'ils l'euſſent ſçuë avant qu'elle ſe fit ; mais le ſecret inviolablement gardé de la part du Duc de Bretagne & du Comte de Richemont leur en ayant oſté la connoiſſance, ils crurent qu'il faloit approuver l'action de ce Duc, & les prier de la part de leur Maiſtre de ne relâcher le Comte de Richemont pour quelque cauſe ou occaſion qui puſt arriver. Le Duc de Bretagne ne leur donna pas là-deſſus de réponſe poſitive, parce que s'il euſt accordé leur demande, il auroit fait tort à ſon indépendance à l'égard de l'Angleterre ; & s'il l'euſt refuſée, il auroit donné pretexte à Edoüard Quatre de ne pas ratifier les anciens Traitez entre l'Angleterre & la Bretagne. Il ſe contenta de promettre que le Comte de Richemont ne ſortiroit pas de ſes Eſtats, ſans que les Anglois en fuſſent avertis ; & les Députez d'Edoüard Quatre s'en eſtant retournez ſur une réponſe ſi vague, ce Roy qui n'avoit garde ny d'abandonner le Duc de Bretagne aux François, parce qu'il les auroit rendus

1484. trop puiſſans, ny de luy déclarer la Guerre, tant qu'il auroit en ſon pouvoir le Comte de Richemont, inventa pour le tirer des mains du Duc de Bretagne une ruſe qui fut ſur le point de réuſſir. Il laiſſa paſſer dix-huit années entieres, ſans faire porter au Duc de Bretagne aucune parole du Comte de Richemont, afin d'oſter l'opinion qu'il penſaſt encore à le perdre; & quand il crut l'avoir entierement effacée, il envoya en Bretagne des Anglois qui corrompirent le Conſeil du Duc à force d'argent. Ils repreſenterent enſuite à ce Prince qu'Edoüard Quatre avoit trouvé un ſecret infaillible de terminer les Guerres civiles de l'Angleterre que ſes peuples avoient univerſellement approuvés: Que l'execution n'en dépendoit plus que du Duc de Bretagne, & qu'on eſtoit perſuadé qu'il ne refuſeroit pas de contribüer à la felicité de ſes plus anciens Alliez: Que ce ſecret conſiſtoit à unir déſormais les Branches Royales de Lancaſtre & d'Iorc par un lien indiſſoluble, en mariant le Comte de Richemont avec la Princeſſe d'Angleterre: Que l'on travailloit à Londres aux préparatifs de ces nôces: Qu'ils ſeroient achevez dans le temps que le Comte de Richemont aborderoit en Angleterre: Qu'il eſtoit arrivé à S. Malo un Vaiſſeau pour le porter; & que les Anglois tant en general qu'en particulier conjuroient le Duc de Bretagne de ne pas retarder d'un moment la concluſion d'une alliance ſi neceſſaire & ſi ſouhaittée. Cette fourberie eſtoit trop groſſiere, & rien ne la déguiſoit aſſez pour empeſcher qu'on ne la découvriſt. Le Mariage du Comte de Richemont avec la Princeſſe d'Angleterre auroit bien pu

eſtre

eſtre le moyen de réunir les deux Branches, ſi Edoüard n'euſt eu que des filles, mais il avoit deux ou trois garçons ; & l'on ne devoit pas préſumer qu'il les oſtaſt du monde pour faire regner ſa fille, en la donnant à l'homme qu'il haïſſoit le plus, & qu'il avoit plus lieu de craindre ; mais un des plus grands défauts de l'eſprit eſt de ſe laiſſer quelquefois ébloüir par des raiſons dont il appercevroit aiſement le foible en d'autres occaſions. Le Duc de Bretagne non ſeulement ne rejetta pas la derniere propoſition d'Edoüard. Mais de plus il fit eſperer qu'elle ſeroit acceptée, en diſant qu'il en parleroit à ſon Conſeil. Et de fait, auſſi-toſt qu'il s'en fut expliqué d'un air qui marquoit de l'indifference, tous les Conſeillers d'Eſtat opinerent pour la ſatisfaction d'Edoüard ; & l'abandonnement du Comte de Richemont fut ainſi réſolu. On ne luy en eut pas ſi-toſt porté la nouvelle, qu'il ſe tint perdu. Il demanda de conferer avec le Duc de Bretagne pour le fléchir, mais il ne l'obtint pas. On le tira de la Forteresſe où il eſtoit, & on le conduiſit à S. Malo pour y eſtre livré aux Anglois. La fiévre le prit en chemin ; mais elle n'empeſcha pas qu'on ne le menaſt avec autant de précipitation, que s'il eut eſté en parfaite ſanté. Il luy reſta pourtant aſſez de vigueur aprés ſon arrivée dans Saint Malo pour ſe ſervir de l'occaſion d'une Feſte que les Anglois du Vaiſſeau deſtiné pour le tranſporter, firent à ſes gardes, & pour ſe ſauver dans l'Egliſe Cathedrale, dont l'azile avoit eſté juſques-là inviolable. Les Anglois demanderent auſſi-toſt qu'on leur permiſt de l'en tirer par force ; mais les Officiers du Duc de Bretagne n'y voulurent 1484.

1484. jamais conſentir ; & pour dire le vray, ils ne le pouvoient ſans s'expoſer au danger de perdre leurs vies. Ils n'eſtoient pas les plus forts dans Saint Malo, quand meſmes ils euſſent eſté ſecondez par les Anglois, & ils apprehendoient le tumulte. Le peuple n'auroit pas enduré que l'on violaſt la ſainteté du lieu. Il eut couru aux armes, & l'on n'auroit enlevé le Comte de Richemont, qu'aprés avoir égorgé juſqu'au dernier des Maloüins. Ainſi la choſe fut miſe en négociation ; & pendant que l'on diſpoſoit la Bourgeoiſie à permettre que l'on fiſt ſortir de l'Azile le Comte de Richemont, Kenlet le plus habile & le plus vertueux des Conſeillers du Duc de Bretagne eut le loiſir de rendre à ſon Maiſtre un office approchant de celuy que le celebre Bavadan avoit autrefois rendu à ſon pere. Il eſtoit abſent de la Cour, lors que la réſolution avoit eſté priſe de livrer le Comte de Richemont, & perſonne ne l'en avoit depuis informé, ſoit qu'on l'eût oublié, ou que ſes Collegues également convaincus de ſa pénetration & de ſon integrité apprehendaſſent qu'il ne les traverſaſt, s'il apprenoit leur mauvaiſe intention aſſez toſt pour la déconcerter. Le Duc de Bretagne luy en parla neanmoins, la bonté de ce Prince allant juſqu'à rendre compte à ſes Miniſtres de ce qu'il avoit fait durant leur abſence ; & Kenlet uſant alors de l'honneſte liberté que ſon Maiſtre luy avoit toûjours donnée de luy repreſenter fortement ce qu'il connoiſſoit d'irrégulier dans ſa conduite, témoigna un extrême regret de ne s'eſtre pas trouvé dans le Conſeil, lors qu'on y avoit parlé du Comte de Richemont. Il remontra au Duc ſon Maiſtre qu'il avoit

commis dans une ſeule action des crimes qui rendroient ſa memoire execrable, & le feroient paſſer pour barbare, luy qui eſtoit le meilleur des Princes. Qu'il avoit violé le Droit des Gens : la ſureté publique : ſa foy ſi ſolemnellement donnée : ſon indifference dans les Guerres civiles de l'Angleterre : ſon indépendance à l'égard de cette Couronne, & le plus beau privilege de la France, qui conſiſtoit à donner à ceux qui y abordoient la liberté quand ils ne l'avoient pas, & à la conſerver quand ils l'avoient. Le Duc de Bretagne ſurpris de ce diſcours écouta patiemment les preuves ſur leſquelles il eſtoit fondé ; & lors que Kenlet l'en eut convaincu, il n'eut pas de honte de retracter l'ordre qu'il avoit donné. Il ne s'amuſa point à écrire à ſes Officiers de Saint Malo ; mais afin de ne pas perdre de temps, il leur dépêcha en toute diligence un Courrier affidé, pour leur deffendre de vive voix de livrer le Comte de Richemont, s'ils ne l'avoient déja fait juſqu'à l'arrivée d'un ſecond Courrier qui ſuivroit le premier dans une heure ; & ce ſecond Courrier apporta préciſement alors un ordre écrit & ſigné de la main du Duc de Bretagne de ramener le Comte de Richemont dans la même Forteresſe dont on l'avoit tiré. Le premier Courrier trouva le malheureux Comte de Richemont dans une triſteſſe, qui n'eſtoit pas beaucoup differente de l'agonie. Il eſtoit encore à la verité dans l'Azile de S. Malo ; mais les Anglois laſſez d'attendre avoient ſommé les Officiers du Duc de le leur remettre ; & les Officiers, aprés avoir continuellement conferé avec l'Eveſque & avec le Chapitre, pour obtenir que le 1484.

1484. Comte de Richemont leur fust livré, sans que le peuple en eût connoissance, assembloient leurs amis & les fideles vassaux du Duc de Bretagne dans la Ville & dans son Territoire, pour prester main forte aux Anglois, & pour forcer l'Azile. L'arrivée du premier Courrier suspendit cet effort; & celle du second irrita de sorte les Anglois, que s'ils eussent pû enlever le Comte de Richemont, ils l'auroient fait. Leur impuissance les réduisit à se contenter de déclamer contre l'inconstance du Duc de Bretagne, & de partir sans emmener la proye qu'ils avoient presque engagée dans leurs filets.

Le Comte de Richemont échappé d'un si grand danger, passa encore six ans, sans que l'on pensast à le délivrer, mais aussi ne reçut-il pas de fâcheuses alarmes. Il employa ce temps à l'étude & aux autres exercices de l'esprit & du corps capables de le perfectionner, & se rendit ainsi le plus habile Prince de son temps. Ce ne fut pourtant pas à ses belles qualitez qu'il fut redevable de son bonheur, mais au dessein que Landais forma de l'opposer à la Comtesse de Beaujeu, & de le faire servir d'instrument à la ruine de cette Princesse. Elle s'estoit trop hautement déclarée en faveur des Mécontens de Bretagne, pour donner lieu de croire qu'elle pust se résoudre à les abandonner; & Landais l'espera si peu, qu'il jugea inutile de s'addresser à elle. Il n'eut pas meilleure opinion de Maximilien d'Autriche; & de vray les Flamans estoient si éloignez de recommencer la Guerre à la consideration de ce Prince, qu'ils avoient pris les armes contre luy. Il ne restoit donc que les Anglois; & Landais qui ne se

mettoit pas autrement en peine de quelque coſté il luy vint du ſecours, pourveu qu'il en euſt, ſonda Richard Trois Roy d'Angleterre pour ſçavoir s'il voudroit bien le proteger contre la France. Richard n'eſtoit pas d'humeur differente de celle de ſa Nation : il avoit comme elle une averſion naturelle pour les François : il eut eſté ravi de la témoigner par les effets ; & d'ailleurs il eſtoit aſſuré de ne point avoir de Guerre civile en Angleterre, tant qu'il en feroit une étrangere en France. Il ſe feroit donc tres-volontiers chargé de la protection de Landais ; mais il eſtoit ſi peu paiſible dans le Royaume qu'il venoit d'uſurper ſur ſes neveux, fils d'Edoüard Quatre, qu'il n'en pouvoit ſortir ſans le perdre, avec plus de facilité qu'il n'en avoit euë à s'en emparer. Ses ennemis avoient bien ſuccombé, mais ils n'avoient pas eſté vaincus, & par conſequent on ne leur avoit pas tiré une goutte de ſang. Ils eſtoient en tres-grand nombre, & ç'auroit eſté preſque une même choſe de leur quitter la partie, & de s'abſenter. 1484.

Il refuſa là-deſſus d'entrer dans la querelle du Duc de Bretagne avec ſes vaſſaux, & Landais fut ainſi contraint de penſer au Comte de Richemont. Il ne s'addreſſa pas d'abord à luy, parce qu'il ne doutoit pas d'eſtre favorablement écouté. Il voulut auparavant ſçavoir ſi le party de ceux de Lancaſtre n'eſtoit pas tout à fait éteint dans l'Angleterre, & il fit parler à la mere du Comte de Richemont.

On a veu que cette Princeſſe s'eſtoit enfermée dans l'Azile de Veſtminſter, où elle ne demeuroit pas inutile. L'exactitude avec laquelle on l'obſervoit

1484. ne l'avoit pas empeſchée de former pour ſon fils un nouveau party dans lequel eſtoit entré la Nobleſſe des Provinces de Surry, de Kent & d'Eſſex. Le Comte de Boukingan devoit en eſtre le chef : on avoit déferé le Commandement à ſon merite, & l'on n'exigeoit plus de la mere du Comte de Richemont pour ſe déclarer que deux conditions. L'une que ſon fils vint ſe mettre à la teſte de ceux qui vouloient s'expoſer genereuſement pour luy. L'autre qu'il menaſt une Flotte ſuffiſante pour les embarquer & les tirer d'Angleterre en cas de diſgrace. Ces conditions eſtoient raiſonnables ; mais la mere du Comte de Richemont ne les pouvoit executer ſans la participation de Landais, qui gouvernoit le Duc de Bretagne ſon Maiſtre avec une facilité où jamais favory n'eſtoit parvenu devant luy. Il pouvoit le diſpoſer à mettre en liberté le Comte de Richemont, & à luy preſter une Flotte de la qualité que la faction de Lancaſtre la demandoit. Ainſi les Agens de Landais furent receus à bras ouverts, auſſi-toſt que la mere du Comte de Richemont crut devoir prendre confiance en eux ; & cette Princeſſe les aſſura qu'elle & ſes amis ratifieroient aveuglement ce qui ſeroit arreſté entre le Comte de Richemont & Landais. Ils s'en retournerent contens ; & Landais qui n'avoit qu'à negocier par luy meſme, alla trouver le Comte de Richemont, l'inſtruiſit du veritable eſtat de ſes affaires qu'il avoit juſques-là ignoré ; le convainquit que ſon bonheur ou ſon malheur dépendoit de luy, & offrit de le mettre en liberté, & de luy faire équiper une Flotte, pourveu qu'il s'engageaſt par

tout ce qu'il y avoit de plus ſaint entre les Chré- 1484.
tiens à le proteger envers & contre tous. Le Comte de Richemont accepta la propoſition de Landais, comme ſi elle fuſt venuë du Ciel : il écrivit & ſigna l'engagement tel qu'il pluſt à ce Favory de le dreſſer : il fit les ſermens qu'on luy mit en bouche : il proteſta de reconnoiſtre toute ſa vie Landais pour ſon Liberateur, & ſe chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voyes directes ou indirectes. La liberté luy fut renduë à ce prix, & on luy équipa une Flotte capable de le faire triompher de ſes ennemis, ſi Dieu avoit voulu qu'il en euſt eſté redevable au Favory du Duc de Bretagne, & ſi cet honneur n'avoit eſté réſervé pour la Comteſſe de Beaujeu.

Mais Richard Trois eſtoit trop éclairé pour ne pas voir qu'il y avoit en Angleterre un party formé contre luy en faveur du Comte de Richemont ; puiſqu'on délivroit ce Comte, & qu'on luy donnoit une Flotte aſſez puiſſante à la verité pour aider à la Conqueſte de l'Angleterre, mais non pas pour la conquerir. Il redoubla là-deſſus ſes ſoins pour découvrir ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice ; & comme il payoit exactement ſes Eſpions, & qu'il eſtoit tres-difficile qu'entre tant de perſonnes auſquelles Boukingan s'eſtoit découvert, il n'y en eût pas une qui ne luy devint infidele, dans la vüe de profiter de la prodigieuſe ſomme d'argent que Richard avoit promiſe à ceux qui luy reveleroient la conſpiration : il en apprit les particularitez aſſez à temps pour y remedier. On luy fournit un Memoire qui contenoit le nom des Complices, des lieux de leurs rendez

1484. vous & des Ports dont ils devoient s'emparer. Les Trouppes dont ils favoriſeroient la deſcente du Comte de Richemont y eſtoient ſpecifiées auſſi-bien que les Provinces qui ſe déclareroient pour luy ; & rien n'y eſtoit celé que le nom de la mere du Comte de Richemont qui avoit agy avec tant de précaution qu'aucun autre que Boukingan ne la connoiſſoit. On mit ordre que les Principaux Conjurez fuſſent arreſtez en meſme temps, & l'on ſe ſaiſit d'eux avec d'autant moins de peine qu'ils ne ſe doutoient de rien, & qu'ils travailloient en des endroits differens à l'execution de leur deſſein. Boukingan fut conduit à Londres, & on luy fit ſon procez avec beaucoup d'appareil. Il dédaigna de chicaner ſa vie, & il ne parla pas de l'intrigue qu'il avoit avec la mere du Comte de Richemont : on le punit comme coupable de haute traiſon, & l'on traita de meſme les Conjurez dans les lieux où ils avoient eſté pris.

L'idée de tant de ſupplices eſtoit encore fraîche, lorſque le Comte de Richemont parut vers la coſte de Kent. Il eſtoit mieux accompagné qu'il n'avoit promis, & Landais s'eſtoit piqué de magnificence en ce point. Cependant aucun Anglois ne ſe déclara pour luy, & de plus il trouva tant de Trouppes Ennemies diſpoſées ſur les lieux marquez pour ſa deſcente, qu'il luy fut aiſé de deviner que ſon projet eſtoit découvert & déconcerté, quelques ſoins qu'euſt apporté Richard pour empeſcher qu'il en fût informé. Il eſtoit pourtant neceſſaire de le ſçavoir au vray ; & ce fut pour cette raiſon que le Comte de Richemont s'appliqua principalement à prendre le premier

premier Vaiſſeau qui ſortiroit de la Tamiſe. Il ne luy fut pas difficile de le faire, & ceux qui le montoient ne ſe firent pas trop preſſer pour découvrir ce qui eſtoit public en Angleterre. Ils racconterent au Comte de Richemont les particularitez que l'on vient de marquer, & pluſieurs autres que l'on a cru devoir ſupprimer; & le Comte de Richemont ne ſe voyant pas en eſtat de rentrer par force dans l'Angleterre, ſe préparoit pour retourner en Bretagne, & pour y attendre une meilleure conjoncture: quoy qu'il préviſt aſſez que Landais ne le careſſeroit pas tant à ſon retour qu'il avoit fait à ſon départ; mais une tempeſte impreveuë le contraignit de prendre une autre route. Elle coula bas une partie de ſes Vaiſſeaux: elle diſſipa l'autre, & jetta le ſien ſur les coſtes de Normandie, aprés l'avoir promené ſi long-temps dans la Manche qu'il n'y reſtoit plus de vivres; il y fut mieux receu qu'il ne devoit eſperer à cauſe de ſa liaiſon avec Landais, & ce fut à ce ſigne qu'il connut le retour de ſon bonheur. Les Officiers du Roy n'oublierent rien de ce qu'ils jugeoient propre à le délaſſer & à le divertir en attendant le retour du Courrier qu'ils avoient dépeſché à la Comteſſe de Beaujeu pour l'informer de ſon abord. Cette Princeſſe toûjours occupée à réünir la Bretagne avec la Monarchie Françoiſe, & ferme dans ſon opinion que les Anglois s'y oppoſeroient, tant qu'ils ne ſeroient pas diviſez, s'accorda avec Landais pour le ſecours du Comte de Richemont, quoy que ce fuſt par une raiſon tout à fait differente & meſme contraire: car ce favory prétendoit établir en Angleterre un Roy qui 1484.

1484. ne permiſt plus aux François de ſe meſler de ce qui ſe paſſeroit en Bretagne, au lieu que la Comteſſe de Beaujeu ne vouloit élever le Comte de Richemont ſur le Troſne, qu'afin que la reconnoiſſance d'un ſi grand bien-fait l'empeſchât de traverſer le deſſein de ſa bien-faitrice ſur la Bretagne; ou s'il devenoit ingrat, la neceſſité d'affermir avant toute autre choſe la Couronne d'Angleterre ſur ſa teſte, le détournât de penſer ailleurs. La Comteſſe de Beaujeu feignit donc d'ignorer les liaiſons particulieres du Comte de Richemont avec Landais, quoyque ſes Eſpions l'en euſſent parfaitement inſtruite; & elle l'invita d'une maniere ſi agreable de venir à la Cour du Roy Charles Huit, qu'il n'oſa s'en diſpenſer. Elle le conſola de ſon inutile tentative: elle plaignit le malheur de Boukingan: elle témoigna du chagrin de ce que le Comte de Richemont s'eſtoit pluſtoſt jetté entre les bras d'un petit Duc de Bretagne, qu'entre ceux d'un puiſſant Roy de France; & elle s'expliqua en des termes qui ſembloient ſignifier qu'elle imputoit à cette faute le mauvais ſuccés dont elle avoit eſté ſuivie. Elle en demeura là, préſupoſant que le Comte de Richemont avoit aſſez d'intelligence pour entendre le reſte; & ce Comte ne l'obligea pas à s'ouvrir davantage; parce que n'ayant point à ſe plaindre de Landais, il euſt eſté de mauvaiſe grace pour luy de chercher un autre Protecteur. Il ne s'arreſta à la Cour de France, qu'autant que la bien-ſeance le luy permettoit, ſans donner de jalouſie à celle de Bretagne, & il prit congé du Roy Charles Huit & de la Comteſſe de Beaujeu pour retourner à Nantes. Mais ſes affaires avoient entie-

rement changé durant un ſi court eſpace de temps. 1484.
Landais ſouhaitoit avec impatience de ſe venger des Bretons ſoulevez, & les inſtans qu'il paſſoit en attendant cette favorable conjoncture luy paroiſſoient des années. Il s'eſtoit entendu avec le Comte de Richemont, parce que ſçachant que ce Prince avoit un party conſiderable dans l'Angleterre, il croyoit qu'avec le ſecours qu'on luy donneroit de Bretagne peu de jours aprés ſa deſcente dans l'Iſle, il pourroit combattre les Anglois; c'eſt à dire qu'il regneroit, ou ſeroit tué; l'Angleterre ne contenant point alors de Place forte, & ſe trouvant expoſée toute entiere à la proye de celuy qui vaincroit une ſeule fois en bataille rangée. Cependant la tempeſte qui avoit diſſipé la Flotte de Bretagne, & le ſupplice de Boukingan avoient tellement differé la ſatisfaction de Landais qu'il ne pouvoit raiſonnablement prévoir quand elle arriveroit. Il faloit qu'il ſe formât un nouveau party pour le Comte de Richemont, & ce n'eſtoit là l'ouvrage ny d'un jour, ny d'un an. Il eſtoit encore neceſſaire que la Bretagne équipaſt une autre Flotte, & il n'y avoit pas dans l'Epargne du Duc de Bretagne aſſez pour mettre en Mer deux gros Vaiſſeaux. Il s'enſuivoit de ces deux principes, que la punition des Bretons exilez ſeroit differée; de ſorte que la pluſpart d'entre-eux mourroit avant que de l'avoir receuë, & Landais ne ſçavoit que faire pour la haſter lorſqu'on luy en propoſa l'expedient. Richard Trois pour avoir évité ſa ruine, en découvrant l'intrigue de Boukingan ne s'en tenoit pas plus aſſuré. Il y avoit encore dans ſon Royaume le Party d'Edoüard

1484. Quatre, ſon frere, dont il avoit ſupplanté les enfans; & quoy qu'il ne viſt pas trop par quelle voye ſon Party qui eſtoit engagé dans les intereſts de la Maiſon d'Iorc, & par conſequent prevenu d'une haine irreconciliable pour la Maiſon de Lancaſtre, pourroit s'accommoder avec le Comte de Richemont; la choſe en elle-meſme n'eſtoit pas neanmoins impoſſible: on avoit déja veu dans l'Angleterre de plus étranges révolutions que celle-là; & les Anglois haïſſoient aſſez Richard pour ſuſpendre pendant quelque temps leurs reſſentimens afin de l'opprimer. Ainſi le Comte de Richemont eſtant toûjours à craindre, tant que la Bretagne l'appuyeroit, Richard envoya de magnifiques preſens à Landais, & luy fit dire par ceux qui les preſenterent que l'on avoit enfin pénetré le veritable motif du ſecours qu'il avoit procuré au Comte de Richemont, & que l'on s'étonnoit qu'un grand homme d'Etat comme luy, ſe fuſt ſi fort abuſé. Que c'eſtoit en vain qu'il tramoit une revolution dans l'Angleterre; puiſque ſur quelque teſte que la Couronne paſſaſt, il n'y auroit jamais de Roy ſi dévoüé à la Bretagne que le ſeroit Richard ſi Landais le vouloit. Que Sa Majeſté offroit generalement tout ce qui dépendroit d'elle, pourveu qu'on l'aſſuraſt de n'eſtre plus embaraſſée du coſté du Comte de Richemont; & que s'il faloit qu'elle paſſât la Mer pour aſſujetir les rebelles de la Bretagne, elle offroit de commander en perſonne l'armée qu'elle y conduiroit, & de ne s'en retourner qu'aprés la conſommation de l'affaire.

Ce diſcours tenta Landais à proportion qu'il ab-

bregeoit ſa vengeance. Il conſidera qu'il n'eſtoit pas certain que le Comte de Richemont vainquiſt Richard ; & que ſi au lieu de le vaincre il eſtoit luy-meſme vaincu, non ſeulement la Bretagne auroit fait mal à propos une grande dépenſe, mais encore elle auroit l'Angleterre pour Ennemie ; & qu'au contraire en laiſſant les choſes dans l'eſtat qu'elles eſtoient, & en s'accommodant avec Richard, ce Prince pourroit promptement débarquer en Bretagne avec une Armée Angloiſe, & les rebelles diſperſez ſur les Frontieres de cette Province ſeroient opprimez avant que les François en euſſent levé une auſſi forte. Ainſi Landais reſolut de livrer le Prince qu'il faiſoit gloire de proteger ; & ce qu'il y a de plus étrange dans cet infâme commerce, eſt qu'il douta ſi peu d'y faire conſentir le Duc de Bretagne ſon Maiſtre quand il en ſeroit temps, qu'il ne jugea pas à propos de luy en parler auparavant. Il ſe contenta d'envoyer au Roy d'Angleterre un homme de créance pour convenir des circonſtances du ſecours qu'il donneroit à la Bretagne : & l'on garda le ſecret des deux coſtez avec toute l'exactitude imaginable : Cependant la mere du Comte de Richemont en fut aſſez toſt avertie pour en détourner l'effet. On n'a pas ſçu par quelle voye elle apprit un ſecret de telle importance, & ce n'eſt pas là le ſeul endroit où l'Hiſtoire eſt défectueuſe à ſon égard. Si elle luy euſt rendu juſtice en celuy-là & en pluſieurs autres, peu de Dames des derniers temps meriteroient d'eſtre eſtimées autant qu'elle. 1484.

Le Comte de Richemont ſon fils eſtoit à peu prés au milieu du chemin de Paris à Nantes, lorſ-

1484. qu'il recut d'elle l'avis qu'il eſtoit perdu ſans reſſource s'il rentroit dans la Bretagne. Que Landais s'eſtoit engagé par écrit à le remettre entre les mains de Richard, & que leur traitté s'executeroit à l'inſtant que l'Armée Angloiſe débarqueroit au Port de Breſt. Le Comte de Richemont ſurpris, & ne ſçachant pas s'il devoit ajoûter une entiere foy à ce qu'on luy mandoit, s'arreſta juſqu'à ce qu'il euſt receu une ſeconde Lettre qui confirmaſt la precedente; & cette Lettre eſtant arrivée il retourna ſur ſes pas. La Cour de France en témoigna d'autant plus de joye, qu'elle avoit intereſt que la perfidie de Landais fuſt connuë. Elle prit le ſoin de la divulguer; & pour montrer au Comte de Richemont qu'elle n'épargneroit rien pour le rétablir, elle luy permit d'aller ſur les Ports de Normandie veiller luy-meſme à l'Equipage de la Flotte qu'on pretendoit luy donner. Il y eſtoit actuellement occupé, quand il apprit le ſuccés d'une negociation de ſa mere. Cette Dame qui ne ſe laſſoit pas de ſuſciter des Ennemis à Richard quoy qu'elle y euſt travaillé en vain juſques-là, eut recours au dernier expedient qui conſiſtoit comme on a dit à joindre les amis d'Edoüard Quatre à ceux de la Maiſon de Lancaſtre. Elle les trouva aſſez bien diſpoſez en faveur du Comte de Richemont, pourveu qu'il leur donnaſt lieu de prendre une entiere confiance en luy; mais on employa beaucoup de temps à chercher le fondement de cette confiance. Ceux que les deux factions ſe propoſerent furent reciproquement rebutez, & ce ne fut que ſur la peur où l'on eſtoit de laiſſer l'accommodement imparfait qu'il vint en penſée à la mere

du Comte de Richemont d'offrir au nom de ſon fils à la faction d'Iorc, qu'il s'engageroit par écrit à ſe marier avec la fille ainée d'Edoüard Quatre auſſi-toſt qu'il auroit ſupplanté Richard, & à tenir de cette Princeſſe la Couronne d'Angleterre. Ces deux conditions ſemblerent ſi avantageuſes à la faction d'Iorc, qu'aucun des Anglois dont elle eſtoit compoſée, ne crut les devoir refuſer; quoy qu'à dire le vray, elles fuſſent de telle nature que ſi les amis d'Edoüard ne les euſſent pas exigées du Comte de Richemont, il auroit dû les exiger d'eux; car pour une ſimple promeſſe qu'il faiſoit, on ſe chargeoit de l'élever actuellement ſur le Trône, & la neceſſité qu'il s'impoſoit luy eſtoit de telle conſequence qu'il n'y en avoit point icy-bas qui le fuſt davantage. Si la fille aiſnée d'Edoüard ne luy euſt pas eſté deſtinée pour femme, il auroit falu qu'il la demandaſt à genoux; puiſque ſans cela, il luy euſt eſté impoſſible de regner en repos. Il auroit eſté reduit à ſe couper la gorge avec le Seigneur d'Angleterre qui l'euſt épouſée; & ſi ce Seigneur en euſt eu des enfans, ces enfans auroient eſté autant d'ennemis irreconciliables des ſiens; au lieu qu'en l'épouſant, il uniſſoit les Maiſons d'Iorc & de Lancaſtre, & il ſapoit le fondement des Guerres civiles d'Angleterre. Il luy importoit peu de qui il tint ſa Couronne, pourveu qu'il en fuſt paiſible Poſſeſſeur; & comme il avoit déja pris ſes meſures pour avoüer qu'il la tenoit des deux coſtez, il ne ſe faiſoit point tort en convenant que ce ſeroit de l'un des deux. 1484

Il ſigna donc promptement les Articles de ſon Mariage que ſa mere luy envoya par un homme de

1484. creance, & il ne s'agiſſoit plus que d'un Chef capable de commander les Troupes des deux Partis qui venoient de ſe réünir. Le Comte de Varvic qui avoit tant de fois vaincu avec celle de la Maiſon d'Iorc ne vivoit plus ; & Richard s'eſtoit défait de tous les Officiers de Guerre auſquels Edoüard Quatre eſtoit redevable de la Couronne. Le Comte de Richemont eſtoit bien le Prince le mieux partagé de ſon ſiecle pour les Qualitez civiles, mais non pas pour celle de la Guerre ; & quand il les eut euës, les quinze années de ſa priſon l'avoient empeſché d'acquerir de l'experience : ainſi l'entrepriſe auroit eſté déconcertée faute de General aſſez accredité pour l'executer, ſi la mere du Comte de Richemont n'y euſt pourveu dés le temps qu'elle en avoit la liberté. Elle eſtoit demeurée veuve à l'âge de vingt-deux ans, & ſes parens qui luy avoient choiſi la premiere fois un époux digne d'elle l'ayant preſſée de ſe remarier, elle avoit jetté les yeux ſur le plus honneſte & le plus vaillant homme de l'Angleterre, ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſa naiſſance qui n'eſtoit que mediocre. C'eſtoit le Chevalier Thomas Stamley qui avoit paſſé ſa vie dans les Armées avec beaucoup de reputation & peu de profit. Son merite eſtoit ſi ſingulier que les Officiers, & les Soldats, & le moindre des Anglois auſſi bien que le plus grand en eſtoient également convaincus : cependant perſonne ne s'eſtoit juſques-là mis en devoir de luy rendre juſtice, ny de l'eſlever aux Charges qui luy eſtoient deuës. La ſeule mere du Comte de Richemont avoit reconnu ce qu'il valoit en ſe donnant à luy : mais cette grande Alliance luy avoit eſté nuiſible

nuiſible en ce que la Cour d'Angleterre, qui n'ap- 1484.
prouvoit pas que l'héritiere de la Maiſon de Lancaſtre euſt épouſé un homme de cœur, d'eſprit & de main, avoit auſſi-toſt pourſuivy les deux nouveaux mariez avec tant de violence qu'ils avoient eſté contraints de ſe refugier, l'un dans les Pays-bas, & l'autre dans l'Azile de Veſtminſter. Stamley de cette ſorte n'ayant point d'enfans s'eſtoit accoûtumé à regarder celuy de ſa femme, comme s'il euſt eſté le ſien, & l'aimoit avec toute la tendreſſe d'un veritable pere. Il l'avoit accompagné dans ſa précedente expedition; & ſe trouvant encore auprés de luy dans la conjoncture de l'accord des deux factions, ſa femme ne l'eut pas pluſtoſt propoſé pour General, qu'elles l'accepterent malgré la répugnance naturelle aux Anglois d'obeïr à des gens de qui la naiſſance eſt beaucoup inferieure à la leur. Le Comte de Richemont fut averty de partir auſſi-toſt que ſa Flotte ſeroit preſte, & s'embarqua au commencement du mois d'Aouſt mil quatre cent quatre vingt trois. Sa deſcente dans l'Angleterre ne fut pas traverſée, ſes Ennemis n'en n'ayant point eſté informez comme l'autre fois: outre qu'elle ſe fit en un petit port de la Principauté de Galles, dont ils ne défioient pas. Il n'en uſa pas comme Guillaume le Conquerant en pareil cas, & il ne commanda pas comme luy de brûler ſa Flotte pour obliger les ſiens à vaincre ou mourir par le déſeſpoir de ſurvivre à leur défaite. Il les crut aſſez diſpoſez à bien faire ſans cela, & ſautant à terre il la baiſa: il ſe mit à genoux: il recita à haute voix le Pſaume 42. d'un bout à l'autre: il pria Dieu de le maintenir dans ſon droit, & en ſe

1484. levant il promit la Victoire aux ſiens avec une confiance trop forte pour n'eſtre pas perſuadé de ſon effet. Ses amis le joignirent avant que Richard euſt pu ſe mettre entre-eux & luy ; mais il auroit eſté difficile de vaincre Richard, s'il n'euſt luy-meſme contribué à ſa ruine. L'Armée qu'il avoit levée pour maintenir Landais ſe trouva preſte pour combattre le Comte de Richemont ; & de fait elle luy auroit conſervé la Couronne, s'il l'euſt mieux ménagée. Il n'avoit qu'à ne rien hazarder : Qu'à prendre toûjours le devant de ſes Ennemis : Qu'à déſoler la Campagne par laquelle ils avoient à paſſer, & qu'à les affamer de cette ſorte. Il ſçavoit qu'ils n'avoient ny vivres, ny argent, ny Place de retraitte en cas de diſgrace, ny de Port capable de préſerver leurs Vaiſſeaux du premier orage qui ſurviendroit. Cependant il agit de meſme que s'il n'eût pas eſté dans l'abondance, & ſes Ennemis dans la diſette de toutes choſes. Il negligea tous ſes avantages : il alla chercher le Comte de Richemont : il luy preſenta la Bataille le 20. d'Aouſt 1483. ſur la Plaine de Boshud, auprés de Liceſtre, & il le chargea avec autant d'impetuoſité que s'il euſt eſté aſſuré de le vaincre.

Les Chefs de Party dans l'Angleterre avoient accoûtumé de ſe déguiſer lorſqu'ils combatoient en perſonne dans leurs Armées, & cette précaution eſtoit d'autant plus loüable, qu'elle avoit ſauvé la vie à la plus-part d'entre eux ; mais Richard s'imagina qu'il y auroit de la lâcheté à les imiter. Il donna ſes ordres, & les exécuta, la Couronne en teſte, ſans prendre garde que cet ornement Royal

luy nuiſoit plus qu'il ne le paroit, puis qu'il attiroit contre ſa perſonne tous ceux qui croiroient terminer la guerre en le tuant. Et de fait il y avoit entre les ſiens plus de ces gens-là qu'il ne penſoit, & Stamley luy avoit débauché une partie de ſes Troupes. Richard s'en apperçeut par la déſertion de ſon Avant-garde qui paſſa toute entiere du coſté de ſes Ennemis. Les deux autres corps au lieu de s'intimider par cette perfidie s'en affermirent à combattre pour luy ; & neanmoins les Officiers Generaux qui lui reſtoient furent d'avis de ne pas donner la Bataille ce jour-là, & d'attendre que le Comte de Richemont s'affoibliſt à proportion du renfort qu'il venoit de recevoir. Ce qui arriveroit en peu de jours par les incommoditez que ſon Armée ſouffroit. Mais les hommes contribuent plus que leurs propres Ennemis à ſe rendre malheureux, quand il plaiſt à Dieu qu'ils ſervent eux-meſmes d'inſtrument pour la punition de leurs crimes. Richard porta le mépris de la vie auſſi loin qu'il pouvoit aller, & ne ſe contenta pas de s'obſtiner à vuider ſon different en poſture de Roy. Il voulut de plus que ce fuſt ce jour-là : il dit qu'il ne pouvoit regner plus long-temps dans le doute, ny endurer un Competiteur à la Couronne. Un deſeſpoir ſi manifeſte devoit étonner ſes Officiers ; cependant il n'y en eut pas un qui ne l'approuvaſt, & ne promiſt de vaincre ou de mourir avec Richard. 1484.

La Bataille commença avec fureur, & fut continuée avec une obſtination reciproque des deux coſtez. Le Comte de Richemont abandonna ſa fortune à ſon beau-pere, & ſe contenta d'agir en volontaire,

1484. Stamley pratiqua tout ce qu'il avoit appris de ſingulier en l'Art de la Guerre, & fut neanmoins pluſieurs fois ſur le point d'eſtre deffait. Il avoüa depuis que les irregularitez des Ennemis l'avoient ſouvent déconcerté : Que ſes gens n'avoient pas répondu à l'eſperance qu'il avoit concuë de leur valeur : Que les Deſerteurs de Richard avoient mieux fait leur devoir, & qu'on leur avoit la principale obligation de la Victoire. Richard perſevera juſqu'au bout dans ſa réſolution, & ne lâcha jamais le pied : il vivoit encore lorſque ſes gens ne pouvant plus eſtre ralliez tournerent le dos pour la derniere fois. Ce qui luy reſtoit d'amis ſe mit alors inutilement en devoir de l'exciter à fuir, & de luy remontrer qu'en peu de jours il aſſembleroit plus de forces qu'il n'en venoit de perdre. Il les traita de lâches, & s'alla jetter au milieu de ſes Ennemis où il receut tant de coups devant & aprés ſa mort, que ſans ſes Ornemens Royaux on ne l'auroit pas reconnu. Rien ne reſiſta plus dans l'Angleterre au Comte de Richemont aprés ſa Victoire. * Londres luy ouvrit ſes Portes : il y fut couronné : il épouſa la fille d'Edoüard Quatre ; & les Anglois rentrerent en peu de jours dans leur premiere tranquillité.

* Dans le Richard troiſiéme de Polidore Virgile.

Landais pour avoir ainſi perdu Richard Trois ſon Protecteur ne rabatit rien de ſa fierté, & ne chercha pas moins à ſe deffaire de ſes Ennemis ſous couleur de juſtice : ſoit qu'il ne cruſt pas que la Comteſſe de Beaujeu perſiſtaſt à les appuyer, ou qu'il n'apprehendaſt pas que le Comte de Richemont ſe vangeaſt de l'injure qu'il luy avoit faite ; puiſqu'il ne le pouvoit ſans que les François en pro-

fitaſſent. Mais ce n'eſtoit point alors la coûtume de pouſſer les perſonnes de qualité, ſans obſerver les formes ordinaires, & le pouvoir des Favoris, quelque aſcendant qu'ils euſſent pris d'ailleurs ſur leurs Maiſtres ne s'étendoit pas juſques-là. Il s'agiſſoit d'inſtruire le procés des mécontens de Bretagne qui ne pouvoit eſtre ſi-toſt en eſtat, & Landais n'avoit pas aſſez bonne opinion des Juges de cette Province, pour croire qu'ils y travaillaſſent ſans commettre des fautes qui ne manqueroient pas de leur eſtre reprochées, ny de paſſer pour nullitez. On eſtoit perſuadé que les plus habiles Juriſconſultes de l'Europe ſe trouvoient en Italie, & l'on offrit tant d'argent au plus célebre d'entre-eux, qui ſe nommoit Joſeph, qu'il fit un voyage en Bretagne. Il y eut le ſoin des pourſuites contre les mécontens, & il les dreſſa d'une maniere où les curieux obſerverent une infinité de citations ſuperfluës. La contumace fut jugée, & l'on ordonna que les Chaſteaux des coupables ſeroient raſez & leurs Bois dégradez. On leva des Troupes pour l'exécution de cette Sentence, & l'on aſſiégea Ancenis, Place la plus importante de celles du Mareſchal de Rieux. Les mécontens demanderent alors du ſecours à la Comteſſe de Beaujeu; & cette Princeſſe qui vouloit bien leur en donner aſſez pour entretenir dans leur Province la Guerre civile, mais non pas pour la terminer, s'enquit exactement du nombre & de la qualité des forces qui preſſoient Ancenis, & ſe contenta de leur en oppoſer de Gales. Les mécontens leur firent paſſer la Loire, & les conduiſirent juſques auprés d'Ancenis. Leur premiere intention fut de donner dans les Li- 1484.

1484. gnes des Aſſiegeans, mais ils la changerent ſur une remontrance que le Mareſchal de Rieux leur fit à propos. Elle eſtoit fondée ſur une jalouſie ſemblable à celle de la Comteſſe de Beaujeu, & conſiſtoit dans la crainte que s'il vainquoit par l'aſſiſtance des François, ceux-cy ne ſe prévaluſſent de leur avantage, pour contraindre le Duc de Bretagne de donner ſa fille en mariage à leur Roy : ce que la principale Nobleſſe de Bretagne apprehendoit d'autant plus, qu'elle ne vouloit point de maiſtre auquel elle ne puſt donner la Loy quand il luy plairoit.

Les Mécontens reſolus de tout hazarder pour le ſecours d'Ancenis, s'en approcherent ; & l'Armée du Duc de Bretagne qui n'avoit pas encore eu le loiſir de mettre ſes quartiers en deffenſe, aima mieux en ſortir pour combattre les Ennemis avec un avantage égal en plaine Campagne, que de demeurer dans des lieux où elle pouvoit eſtre ſéparement enlevée. Mais Landais avoit commis une faute irreparable, en recevant trop de Bretons dans ſes levées : ils y eſtoient les plus forts, & ils ne ſe virent pas plûtoſt en preſence de leurs Compatriotes, que l'amour du Païs leur donna de la compaſſion pour ceux qu'on leur commandoit d'égorger. Ils en examinerent la cauſe, & n'en trouvant point d'autre que l'ambition de Landais, ils ne la jugerent pas ſuffiſante pour combattre. Ils crurent qu'ils s'expoſeroient à la raillerie des étrangers ; & que la Victoire de quelque coſté qu'elle penchaſt, inviteroit les François à s'emparer de la Bretagne. Ainſi les Bretons des deux Armées ſe parlerent au lieu de ſe choquer, & s'accorderent aiſément ; les Troupes auxiliaires des mécontens n'ayant

pas osé s'y opposer de crainte que les deux Partis reconciliez malgré elle ne conspirassent à les tailler en pieces. Le Traité fut bien-tost conclu entre les Bretons; & il n'y eut qu'une condition qui fut que les deux Armées s'engageroient à solliciter ensemble la punition de Landais avec tant de perseverance, qu'elles ne se sépareroient qu'aprés l'avoir obtenuë. Elles marcherent Enseignes déployées contre le Chasteau de Nantes, où elles supposoient que Landais auroit persuadé le Duc de Bretagne de se tenir, afin d'estre plus proche d'Ancenis. Et de fait la Cour de Bretagne s'y estoit disposée à un long sejour, & Landais pour son malheur s'estoit chargé de pourvoir aux besoins du Siége. La marche des deux Armées fut si précipitée & l'on arresta avec tant de soin ceux qui pouvoient en porter des nouvelles, qu'elles parurent à la veüe de Nantes avant que Landais y eut remedié. Le Peuple courut une seconde fois à la deffense du Chasteau; mais la conjoncture n'estoit plus semblable, & les Troupes qui en approchoient, suffisoient pour le forcer. On ne sçait si les Nantois se découragerent par cette raison, ou si Landais les avoit irritez de nouveau; mais il est constant que les Mécontens ne les eurent pas plustost assurez qu'ils n'en vouloient qu'à Landais, qu'ils les seconderent. Le Duc de Bretagne ne le sçavoit pas encore, lorsqu'il envoya deux personnes de qualité pour appaiser les Mécontens. Le Comte de Foix frere de sa femme fut le premier député; mais peu s'en falut qu'il ne luy en coustast la vie. Il estoit devenu si gros & si gras qu'il ne se remuoit presque plus que par machine: cependant 1484.

1484. on le choiſit ſur la préſuppoſition que les Mécontens auroient plus de conſideration pour luy que pour tout autre. Il eut de la peine en allant à fendre la preſſe ; & il fut à ſon retour pluſieurs fois ſur le point d'eſtre ſuffoqué. Les Mécontens eurent pour luy toute la civilité qui luy eſtoit duë : mais il n'obtint rien d'eux au dela. Il rapporta au Duc pour toute réponſe qu'ils eſtoient preſts de rentrer dans leur devoir, pourveu que Landais fuſt mis entre les mains de la Juſtice, & qu'on ne luy accordaſt point de grace en cas qu'il ſe trouvaſt coupable. Le Duc de Bretagne qui ne déſeſperoit point encore de ſauver ſon Favory ; parce qu'il ſuppoſoit que les Nantois eſtoient pour luy, renvoya ſon Chancelier aux Mécontens. C'eſtoit un tres-habile & tres-honneſte homme : il ſe nommoit François Chreſtien : tout le monde avoit applaudy au choix de ſa perſonne pour remplir la premiere dignité de la Robe en Bretagne : mais avec tout cela, il n'eſtoit pas propre à la negociation dont il s'agiſſoit. Il avoit eu le malheur de ſucceder immédiatement à Chauvain ; & par conſequent ſa vie rappelloit dans les idées des Bretons la maniere tout à fait atroce dont Landais s'eſtoit ſervy pour oſter du monde ſon Prédeceſſeur. Et de fait ſa preſence accrut de ſorte la colere des Mécontens, qu'à peine daignerent-ils l'écouter & luy répondre. Ils ne s'arreſterent plus à prétendre que Landais fuſt jugé ſelon les Loix : ils voulurent qu'il leur fuſt remis ſans condition, & qu'on leur permiſt de le traitter comme ils le jugeroient à propos. Le Chancelier retournant au Chaſteau remarqua que le peuple étoit d'intelligence avec les Mécontens,

&

& ne douta plus de la perte de Landais. Il le rapporta au Duc de Bretagne, qui ne laiſſa pas d'attendre à livrer ſon Favory que les Mécontens euſſent pénetré juſqu'au Donjon de la Place. Il ne conſentit qu'alors qu'on le cherchaſt dans une armoire de ſa chambre, où il fut trouvé. Les Mécontens n'en uſerent pas ſi mal que l'on eſperoit, & le remirent à la juſtice. Il n'y eut rien de précipité dans le jugement de ſon procés ; & l'accuſé eut tout le loiſir de ſe deffendre. Il y travailla avec ſuccés juſqu'à ce que les Juges eurent ordonné qu'il ſeroit mis à la queſtion ; & ce ne fut que dans ce tourment qu'il fournit une nouvelle preuve, qu'il n'y a point de gens moins capables de réſiſter aux premieres atteintes de la douleur, que ceux qui ont eſté long-temps heureux. La queſtion ſe donnoit en Bretagne par le feu, où l'on pouſſe les pieds du patient, chauſſé d'eſcarpins poiſſez ; & Landais n'en eut pas pluſtoſt ſenty l'ardeur, qu'il avoüa plus de crimes qu'il n'en faloit pour le condamner : & de plus il en découvrit un qu'on ne ſçavoit pas. Il convint que le Chancelier Chauvain eſtoit mort de faim par ſon ordre : mais il déchargea entierement Fontenelle de la cruauté dont on l'accuſoit. Il déclara que ce Gentil-homme avoit toûjours eſté d'avis de ſauver Chauvain, & qu'il n'avoit tenu qu'à Vitry qu'il ne fuſt encore en vie. Que Gilet de Bretagne, oncle paternel du Duc, eſtoit mort innocent, & que l'on avoit falſifié les Actes, & corrompu les témoins ſur leſquels il avoit eſté condamné à perdre la teſte & executé en public : Qu'il n'eſtoit coupable, que parce qu'il empéchoit Lan- 1484.

1484. dais d'eſtre ſeul favory, & qu'il avoit de grands biens, dont la confiſcation enrichiroit en un moment celuy qui l'obtiendroit: Qu'il n'en avoit pas falu davantage pour exciter Landais à le décrediter dans l'eſprit du Duc de Bretagne; & que la crainte qu'il ne rentraſt en grace, l'avoit encouragé à perdre, ſous couleur de juſtice, celuy qu'il venoit de ſupplanter. C'en eſtoit là confeſſer plus qu'il ne faloit pour eſtre pendu; cependant on douta ſi on puniroit Landais ſans en informer le Duc de Bretagne.

Ceux qui prétendoient qu'on luy en parlaſt auparavant, ſe fondoient ſur ce qu'en négligeant cette defference pour leur Maiſtre, ils le traiteroient plus mal qu'aucun d'entre-eux ne pourroit ſouffrir d'eſtre traité par ſon inferieur, ny mêmes par ſon égal: Qu'ils prendroient tous pour une injure faite à leurs propres perſonnes, des coups de bâton donnez à leurs Domeſtiques, & à plus forte raiſon une mort honteuſe comme celle de la potence; & le chagrin qu'ils en auroient ſe tourneroit infailliblement en fureur, s'ils aimoient ces Domeſtiques à proportion que le Duc de Bretagne cheriſſoit Landais. Mais ceux qui vouloient que l'on paſſaſt outre à l'inſçu de leur Maître, repreſentoient au contraire qu'il ne s'agiſſoit que du fils d'un Tailleur d'habits & d'un homme de neant, qui n'eſtant pas né Breton, ne devoit joüir d'aucun Privilege de la Bretagne. Qu'il s'eſtoit pouſſé dans la faveur par de mauvaiſes voyes: Qu'il l'avoit portée beaucoup plus loin qu'il n'eſtoit bienſeant dans un petit eſtat; & que dans la ſeule vuë de s'élever plus haut & plus viſte par la tirannie, il

avoit perſuadé ſon Maiſtre de l'exercer : Qu'elle avoit commencé par la démolition des Chaſteaux de la principale Nobleſſe, & par la dégradation de ſes foreſts ; & qu'aprés les horribles crimes qu'il venoit d'avoüer, qui que ce fût en Bretagne ne ſeroit aſſuré, tant que vivroit un ſi méchant homme : Qu'il eſtoit certain, que ſi le Duc de Bretagne eſtoit informé de la Sentence à prononcer ou déja prononcée contre luy, il luy donneroit grace ; & que puis qu'en ce cas on eſtoit réſolu de paſſer outre à l'execution, il valoit mieux pour ce Duc & pour ſes Sujets qu'ils luy oſtaſſent l'occaſion d'exercer ſa clemence, que de fruſtrer cette clemence de ſon effet. 1484.

Ce dernier avis prévalut au premier : on poſa au tour du Chaſteau de Nantes des Gardes, qui empêcherent le Duc de Bretagne d'eſtre informé de ce qui ſe paſſoit : On acheva le Procez de Landais d'une maniere auſſi publique qu'on l'avoit inſtruit : on le condamna : on le pendit à la vuë d'une infinité de perſonnes accouruës de toutes parts ; & ce ſpectacle n'inſpira de la compaſſion à perſonne. Landais eſtoit déja enterré dans l'Egliſe des Carmes, lors qu'on permit d'en porter la nouvelle au Duc de Bretagne.

Ce Prince ne fut pas ſi touché de la perte qu'il croyoit avoir faite, que du déſir de ſe vanger ſur la Princeſſe qu'il en croyoit la principale cauſe. C'étoit la Comteſſe de Beaujeu qu'il en ſoupçonnoit ſur ce fondement équivoque, que ſes Sujets n'euſſent jamais oſé perdre le reſpect à ſon égard, juſqu'à pendre ſon favory dans ſa Ville Capitale, s'ils n'euſſent eſté aſſeurez que la France les protegeroit. Il

1484. y avoit moyen de l'en faire repentir, en offrant au Duc d'Orleans retraitte en Bretagne, ſuppoſé qu'il fuſt d'humeur à ſe révolter encore une fois ; & le Duc de Bretagne luy envoya un Gentil-homme, qui ne ſe contentant pas de ſuivre ſon inſtruction, y ajoûta l'offre de l'Heritiere de Bretagne en mariage. Le Duc d'Orleans à qui cette Heritiere eſtoit deſtinée, quoy qu'il n'en duſt pas eſtre le premier mary, & qui l'aimoit déja par ſimpathie, ou par un ſecret preſſentiment de l'avenir, ne renvoya le Gentilhomme, qu'aprés avoir conſulté ſur la réponſe qu'il feroit le Comte de Longueville, ſans les avis duquel, quoy que rélegué en Piemont, il n'entreprenoit rien d'important. Le Comte de Longueville ne crut pas que la Maiſon d'Orleans deuſt perdre l'occaſion de s'établir dans la Bretagne. Les rebellions des Princes du Sang eſtoient alors ſi frequentes, que bien loin que ce fuſt la couſtume de les prendre pour criminelles, il ſembloit qu'il y euſt de l'honneur pour le Duc d'Orleans à devenir rival du Roy Charles Huit, ſon Maiſtre. Ainſi le Comte de Longueville engagea ſon couſin & s'embarqua luy-même dans une fâcheuſe affaire, ſi l'on n'aime mieux dire qu'il fut emporté par un deſordre, que le Cardinal de Richelieu a depuis eu tant de peine à déraciner en France. Il repaſſa les Alpes ſans congé de la Cour : il leva des Trouppes : il ſe ſaiſit de la Ville de Fontenay, & il ſe mit à la fortifier.

La Comteſſe de Beaujeu fut ſi ſurpriſe de voir le Comte de Longueville à la teſte de ſes Ennemis, que la crainte qu'elle en eut luy fit faire les deux fauſſes démarches, qui ſeules luy eſchapperent du-

rant ſon adminiſtration. On a veu dans le Régne précedent que René Second Duc de Lorraine n'avoit gagné les Batailles de Morat & de Nancy, qu'en commandant les Suiſſes contre Charles le Guerrier dernier Duc de Bourgogne. Il avoit peu contribué à l'une & à l'autre de ces défaites: mais elles avoient eſté ſi grandes par le nombre des morts demeurez ſur le Champ de Bataille, & ſi conſiderables par la révolution qu'elles avoient cauſée dans les Pays-bas, que le Duc de Lorraine en avoit acquis plus d'eſtime qu'aucun autre General d'Armée de ſon temps. La Répuplique de Veniſe s'eſtoit alors propoſée d'aggrandir ſa domination du coſté de l'Italie, & avoit conquis une partie des Eſtats des Ducs de Milan, de Ferrare, & de la République de Florence. Elle faiſoit conſiſter ſa politique à ſe ſervir de Soldats, & meſme de Generaux eſtrangers; & ç'avoit principalement eſté par cette raiſon, qu'elle avoit offert le Commandement de ſes Armées au Duc de Lorraine. Ce Prince l'avoit d'autant plus volontiers accepté, qu'il s'eſtoit beaucoup endetté dans ſes Guerres contre les Bourguignons, & qu'il eſperoit de s'acquitter en bien ménageant les appointemens conſiderables qu'il tireroit des Venitiens. Il ne s'eſtoit pas trompé dans ſa conjecture, & meſme il avoit eſté plus heureux qu'il ne penſoit. Car comme Veniſe eſtoit la Ville du plus grand trafiq qu'il y euſt alors dans l'Europe; ſes habitans eſtoient ſi riches, qu'ils payoient beaucoup mieux que leurs Ennemis les gens de guerre qu'ils recevoient à leur ſolde. Ils avoient de cette ſorte les meilleures Armées & les avantages ſe trouvoient 1484.

1484. preſque toûjours de leur coſté. Ainſi le Duc de Lorraine en ſe mettant à leur teſte avoit encore augmenté ſa réputation ; & il y a de l'apparence qu'il ne les auroit pas quittez, ſi on luy euſt offert un moindre party que celuy de commander les Troupes du Roy Charles Huit contre les Mécontens de France. Mais au moment que l'on parla au Duc de Lorraine de cet employ, il prévit que ce ſeroit-là le moyen de recouvrer le Duché de Bar, la Provence, & les autres Terres, que la Maiſon d'Anjou dont il pretendoit que ſa mere fuſt heritiere avoit poſſedée. Il chercha les voyes les plus honneſtes pour renoncer au ſervice des Venitiens ſans en eſtre blâmé ; & il vint à la Cour de France, où la Comteſſe de Beaujeu luy donna d'abord une Compagnie d'Ordonnance de cent hommes d'armes, & de plus grands appointemens que n'en avoit eu aucun General François ny Eſtranger, ſans en excepter le Conneſtable de Saint Pol. Il ſembloit que la liberalité de cette Princeſſe en duſt demeurer là, ou du moins qu'elle attendroit que le Duc de Lorraine euſt rangé les Mécontens au devoir pour luy donner une plus grande recompenſe. Mais le malheur de la France voulut que le Duc de Bourbon dans ſon extréme vieilleſſe devint amoureux d'une ſœur du Duc de Lorraine ; & qu'eſtant bien aſſuré que la trop grande diſproportion des Parties empeſcheroit qu'on ne la luy donnaſt en mariage, à moins que la mere & le frere de la Princeſſe de Lorraine ne trouvaſſent ſi bien leur compte dans ſon Alliance, qu'ils ne fiſſent pas de ſcrupule de la ſacrifier à un vieillard : il leur promit le Duché

de Bar pour preſent de Noces. Il ſe ſervit de tout l'aſcendant, & de tout le credit qu'il avoit ſur l'eſprit du Comte de Beaujeu ſon frere ; & non ſeulement il le gagna, mais de plus il le fit ſervir d'inſtrument à ſon deſſein auprés de la Comteſſe ſa femme, qui reſiſta long-temps pour s'empeſcher de détacher le Barrois de la Province de Champagne où il avoit eſté réuni. Mais elle ne reſiſta pas toûjours, & le Duc de Lorraine fut reſtabli dans la mouvance du Barrois. On adjouſte que ce Duc importuna de ſorte la Maiſon de Bourbon, que l'on mit en déliberation ſi on luy rendroit la Provence dans un Conſeil d'Eſtat extraordinairement aſſemblé en preſence de Charles Huit ; mais que le Roy tout jeune qu'il eſtoit, & quoy qu'il n'euſt encore pris aucune autre connoiſſance des affaires que celle-là, parla ſi fortement pour conſerver la Provence à la Monarchie Françoiſe ; & perſiſta ſi long-temps dans une ſi juſte & ſi neceſſaire réſolution, que la Comteſſe de Beaujeu ſa ſœur, les Princeſſes de Bourbon, le Duc de Lorraine, & le grand nombre d'amis qu'il s'eſtoit fait à la Cour du Roy par ſa bonne mine, par ſa civilité, par ſes carreſſes, & par l'air engageant dont il obligeoit tout le monde, ne purent rien obtenir à cet égard. * 1484.

Il y a des Relations qui portent neanmoins que Charles Huit eut peu de temps aprés du dégouſt pour la Comteſſe de Beaujeu, & que Sa Majeſté témoigna au Duc d'Orleans qu'il luy feroit plaiſir, s'il la tiroit des mains de cette Princeſſe. Que le Duc d'Orleans forma là-deſſus le deſſein d'enlever le Roy, & qu'il écrivit au Duc de Bretagne de luy

* Il y a un Volume ſur cette matiere entre ceux de Lomenie.

1484. envoyer pour cela trois cent Lances : Mais que ce Duc qui ne celoit rien à Landais, luy en fit confidence, & que Landais en informa la Comteſſe de Beaujeu ; qui fit obſerver de ſi prés le Duc d'Orleans & ſes amis, qu'elle intercepta deux Lettres. L'une de Philippe de Comines, & l'autre de George d'Amboiſe, qui eſtoit alors Eveſque de Montauban, & qui fut depuis Cardinal & Premier Miniſtre du Roy Loüis Douze. Que ces Lettres parloient avec tant de netteté de l'enlevement du Roy, qu'il ne fut poſſible à l'un ny à l'autre des coupables d'éviter la punition qui leur eſtoit deuë. Mais que George d'Amboiſe qui s'eſtoit fait de puiſſans amis auprés de la Comteſſe de Beaujeu, en fut quitte à bon marché : au lieu que Philippe de Comines en fut mis dans une cage de fer, où il demeura huit mois entiers.

Les autres Princes Mécontens & les Seigneurs de la Faction du Duc d'Orleans imiterent le Comte de Longueville ; & ce Duc en attendant qu'ils fuſſent preſts, ſe retira dans la Ville Capitale de ſon Appennage ; mais la Comteſſe de Beaujeu qui craignoit davantage cette ſeconde révolte que la précedente, à cauſe qu'elle eſtoit mieux concertée, ne luy donna pas tout le temps de ſe former dont elle avoit beſoin : elle écrivit d'Amboiſe où elle étoit avec le Roy, au Duc d'Orleans, de venir trouver Sa Majeſté ; & ſur quelques pretextes dont il uſa pour differer d'obeïr, le Mareſchal de Gié, eut ordre de l'emmener à la Cour. Le Duc d'Orleans n'oſa ſonder la Bourgeoiſie d'Orleans, ſi elle voudroit bien entrer dans ſon party : il ne douta pas qu'elle ne perſiſtât dans

dans ſon refus ; & ſes amis n'eſtant pas encore venus en aſſez grand nombre pour la contraindre, il falut qu'il ſuiviſt le Mareſchal de Gié. * Il arriva à Amboiſe le cinq de Janvier 1486. mais il en partit dés le lendemain, ſous couleur d'aller à la chaſſe. Il courut à toute bride juſqu'à Fontevraux, où ſa ſœur eſtoit Abbeſſe ; & il y trouva des chevaux frais qui le porterent en Bretagne. La Comteſſe de Beaujeu n'employa pas ſes premiers ſoins à le pourſuivre ny à le faire demander au Duc de de Bretagne qui l'avoit receu dans ſon Eſtat. Elle préſupoſa que l'un & l'autre ſeroient également inutiles ; & les forces du Roy marcherent d'abord contre la Ville de Parthenay. Elle eſtoit encore ouverte en pluſieurs endroits, le Comte de Longueville n'ayant point achevé de la fortifier. On l'y auroit enlevé, s'il y fuſt reſté ; & les Troupes qu'il avoit miſes ſur pied n'euſſent pas manqué de ſe diſſiper à la vuë de celles du Roy, qui les ſurpaſſoient beaucoup pour le nombre & pour la diſcipline. Il évita cet inconvenient en ſe retirant avec elles dans la Bretagne avec tant de diligence qu'on ne le put atteindre ; & le Mareſchal de Gié, qui n'avoit rien gagné à les pourſuivre retournant ſur ſes pas, déchargea ſa colere ſur Parthenay. Il en raſa les nouvelles Fortifications juſqu'aux fondemens, & ſon Armée ſe diviſa immediatement aprés en trois Corps. Le premier alla ſur les Frontieres des Provinces voiſines de la Bretagne. Le ſecond obſerva le Duc de Bourbon ; & le dernier s'avança vers la Guyenne pour la retenir dans l'obeïſſance du Roy. Le Duc de Bretagne raſſuré par les forces qu'il avoit receuës du

1486.

* Pierre de Rohan.

1484. Comte de Longueville, & par le nombre de ſes Sujets qui le venoient joindre, ſe plaignit d'avoir eſté trop pouſſé : il réſolut de ſe vanger de ſa principale Nobleſſe, & il commença par la dégradation de François Chreſtien, qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec elle. Il viſita ſes Villes, & il en careſſa les Bourgeois plus qu'il n'avoit accouſtumé ; & les Bretons qui ne laiſſoient pas d'eſtre charmez par l'accuëil extraordinaire de leur Duc, quoy qu'ils en connuſſent aſſez le veritable motif, fournirent auſſi-toſt de l'argent contre les Mécontens. Le Duc d'Orleans & le Comte de Longueville ſe chargerent avec cela de les aguerrir ; & les Mécontens s'aſſemblerent à Chaſteau-Briant, où l'on délibera s'ils ſe jetteroient encore une fois entre les bras des François, ou s'ils s'accommoderoient avec leur Duc, dont ils connoiſſoient l'inclination ſi portée à la Paix, qu'il les recevroit à bras ouverts au moment qu'ils offriroient de luy demander pardon. Les opinions furent partagées ; & ceux qui vouloient que l'on continuaſt comme on avoit commencé, demeuroient d'accord du bon naturel de leur Maiſtre, mais ils en tiroient cette concluſion : Que comme cela n'avoit pas empêché qu'il ne fiſt tout ce que Landais luy avoit conſeillé, elle ne le détourneroit à l'avenir, ny de prendre de nouveaux favoris, ny de ſe gouverner à leur mode. Les autres mécontens dont la plus forte apprehenſion étoit que leur Pays fuſt réuny à la Monarchie Françoiſe, ſouſtenoient au contraire qu'il valoit mieux s'expoſer à la diſcretion de leur Maiſtre que de s'attirer cet inconvenient. Ils adjoûtoient qu'ils ne courroient aucun riſque en poſant les

armes, puis que ſi le Duc de Bretagne ne gardoit aucun reſſentiment du paſſé, ils rentreroient dans leur premier eſtat ; & s'il penſoit à les punir aprés les avoir diviſez, ils ſe révolteroient une ſeconde fois avec autant de facilité & plus d'union, qu'ils n'avoient fait la premiere : Qu'enfin la France de qui tereſt ſeroit toûjours de les appuyer, ne les abandonneroit pas plus au beſoin, qu'elle avoit fait auparavant, quoy qu'ils s'en fuſſent rendus indignes en ſe réconciliant avec leur Maiſtre. 1486.

Cet avis eſtoit le moins ſeur, & l'on n'en diſconvint trop pas dans l'Aſſemblée des Mécontens, où l'on ſçavoit & l'on diſoit aſſez haut que l'eſprit du Duc de Bretagne s'affoibliſſoit. Cependant il y auroit enfin prévalu, ſi la Comteſſe de Beaujeu qui s'en eſtoit doutée n'y euſt remedié en gagnant les plus accreditez des Mécontens, qui repreſenterent avec ſuccez aux autres qu'il y avoit moyen d'engager la France dans leur querelle, & de luy lier les mains, de ſorte qu'il ſeroit impoſſible qu'elle en profitaſt : Qu'il n'y avoit pour cela qu'à traitter auparavant avec elle à ces conditions : Qu'elle n'envoyeroit en Bretagne que quatre cent lances & quatre mil hommes de pied, & que le nombre n'en ſeroit point augmenté pour quelque cauſe ou ſous quelque prétexte que ce fuſt, ſi ce n'étoit que les Mécontens le demandaſſent : Que le Roy Charles Huit ne prétendiſt rien ſur la Bretagne, tant que le Duc vivroit, non pas meſme en recherchant ſa fille en mariage ; bien entendu qu'aucun autre Prince ne luy ſeroit préferé durant ce temps. Que les Troupes Françoiſes n'aſſiegeroient aucune Place de Bretagne, ſans le con-

1486. ſentement des Mécontens : Qu'elles ne s'engageroient devant aucune, où le Duc fut en perſonne: Qu'elles ſeroient entretenuës aux dépens de Sa Majeſté tant que la Guerre dureroit : Qu'elles n'exigeroient, ny des Communautez, ny des Particuliers aucune contribution: Qu'elles payeroient exactement par tout où elles paſſeroient : Qu'auſſi-toſt que le Duc d'Orleans & ceux de ſa Faction ſeroient ſortis de la Bretagne, ſoit que ce fuſt de leur bon gré, ou qu'ils y fuſſent contraints, Sa Majeſté rappelleroit ſes Troupes, à moins que les Mécontens ne la priaſſent de les y laiſſer encore, & que l'on ne prétendroit rien pour les frais de la Guerre, en cas de bon ou de mauvais ſuccez.

Ces propoſitions furent univerſellement acceptées, & les ennemis de la Comteſſe de Beaujeu furent depuis contraints d'avoüer qu'elle n'avoit pû ſe tirer plus habilement d'un ſi mauvais pas. Car ſi les Mécontens ſe fuſſent reconciliez avec leur Duc, la Bretagne auroit eſté perduë pour la France ; & neanmoins l'accommodement auroit eſté conclu, ſi l'on ne l'euſt déconcerté par les offres que l'on vient de rapporter. Elles paroiſſoient à la verité tres-avantageuſes pour les Mécontens, puiſqu'elles les rendoient maiſtres abſolus du ſecours qu'on leur promettoit ; mais elles ne l'eſtoient pas en effet, puiſque la France obtiendroit d'abord ce qu'elle demandoit, en empeſchant la réconciliation des Mécontens avec le Duc de Bretagne, & en engageant les parties dans un trouble qui la rendroit impoſſible, ou du moins beaucoup plus difficile dans la ſuite. Cependant il pouvoit arriver une infinité d'occaſions dans leſ-

quelles la France ſeroit dégagée de ſa parole. Outre que dans la premiere rencontre où les Mécontens auroient du pire, ils donneroient eux-meſmes atteinte aux précautions qu'ils avoient priſes, en demandant le double ou le triple du ſecours ſtipulé dans le Traitté. Et de fait ils ne ſe furent pas pluſtoſt aſſemblez du coſté de Fougeres, qu'ils apperceurent la faute qu'ils avoient commiſe, en ſe contentans de trop peu de Renfort. Le Duc de Bretagne leur oppoſa quatre fois autant de Trouppe qu'ils en avoient; & la Comteſſe de Beaujeu informée d'une ſi grande inégalité, prévit qu'ils ſeroient enlevées avec les quatre cent Lances & les quatre mil Fantaſſins qu'elle leur avoit preſtez, ſi elle ne leur fourniſſoit d'autres Trouppes à l'inſtant qu'ils les demanderoient. D'autres Trouppes du Roy s'avancerent donc par ſon ordre vers la Frontiere de Bretagne, & les Trouppes du Duc d'Orleans ſçachant qu'elles y eſtoient; apprehenderent à leur tour d'eſtre enlevées: Celles que le Duc de Bretagne leur pouvoit oppoſer ne leur eſtant comparables, ny pour la valeur ny pour l'experience. Il n'y avoit qu'un ſeul moyen d'éviter cét inconvenient; & le Comte de Longueville qui le connoiſſoit le mit en pratique, quoy qu'il paruſt d'abord contraire aux intereſts du Duc d'Orleans. Le Seigneur d'Albert pretendoit au Mariage de l'heritiere de Bretagne ſur les eſperances que la Dame de la Val ſa ſœur, gouvernante de cette Princeſſe luy en avoit données, & il ne s'eſtoit point rebuté juſques à l'arrivée du Duc d'Orleans en Bretagne: mais la preſence d'un rival ſi redoutable l'avoit jetté dans 1486.

n'y avoit pas d'apparence qu'elle préferaſt au Duc d'Orleans qui eſtoit le plus beau, le plus jeune, le plus galant & le mieux fait des Princes de ſon temps, le Seigneur d'Albret qui avoit déja quarante ans, qui eſtoit veuf, qui avoit un fils Roy de Navarre, & qui d'ailleurs eſtoit ſi couperoſé, & avoit tant de balafres ſur le viſage, que ſa veuë pouvoit inſpirer plus d'horreur que d'amour. 1486.

Le Seigneur d'Albret ne s'amuſa pas à reflechir ſur l'avantage que ſon déſeſpoir luy procuroit : il l'accepta avec une joye qu'il n'eſtoit pas capable de diſſimuler : il fit paſſer la meilleure partie de ſes Troupes du coſté des Bretons, le reſte s'eſtant aſſez piqué d'honneur pour ne vouloir pas ſervir ſon Seigneur direct contre ſon Seigneur ſuſerin ; & il s'en alla luy-même dans le Royaume de Navarre pour y en lever de nouvelles, afin d'eſtre mieux receu dans la Bretagne, quand il y retourneroit pour en épouſer l'heritiere.

La Comteſſe de Beaujeu de ſon coſté ne perdit pas l'occaſion de ſe délivrer du joug que les Mécontens luy avoient impoſé de ne plus agir dans la Bretagne en qualité de ſimple auxiliaire. Elle y porta par elle-même la Guerre, & elle y fit entrer toutes les forces de France qui s'en eſtoient approchées. Sa raiſon fut que le Duc de Bretagne eſtoit devenu felon en deux manieres : l'une en diſpoſant de ſa fille ſans le conſentement & même ſans la permiſſion du Roy de France. L'autre en ſubornant le premier Prince du Sang & des Troupes actuellement occupées à ſervir Sa Majeſté. L'Armée Françoiſe entra dans la Bretagne ; & pour ſe mettre d'abord

1486. en réputation, aſſiegea la Ville de Ploermel, l'une des plus fortes de la Province, ſur la préſuppoſition que le Duc de Bretagne aimeroit mieux hazarder une Bataille, que de la laiſſer perdre. Cette conjecture ſe trouva veritable ; & le Duc de Bretagne aprés avoir confié la garde de Nantes au Prince d'Orange, fils de ſa ſœur, s'avança pour dégager Ploermel. Mais la Comteſſe de Beaujeu avoit pris des meſures pour le vaincre ſans rien hazarder. Elle ſçavoit que les Fantaſſins des Ennemis eſtoient preſque tous Bas-Bretons, & que le feu Roy ſon pere donnoit de ſecrettes penſions à Mauleon, & à trois ou quatre autres Gentil-hommes fort accreditez dans cette Infanterie. Elle les employa pour décourager les Bas-Bretons ; & ils inſpirerent à leurs compatriotes tant de peur des armes Françoiſes, que chacun s'en retourna dans ſa maiſon. Une deſertion ſi prompte & ſi génerale, réduiſit le Duc de Bretagne qui n'eſtoit plus en eſtat de tenir la Campagne, à ſe réfugier dans Vannes avec le débris de ſon armée ; & les François n'ayant plus à ſe ménager au dehors, preſſerent Ploermel avec tant d'impetuoſité, qu'ils l'emporterent d'aſſaut. Ils ſe mirent enſuitte aux trouſſes des Bretons ; & ils les auroient enlevez dans Vannes, qui n'eſtoit pas une Ville de deffenſe, ſi la prudence du Prince d'Orange n'y euſt pourveu. Il n'avoit pas ſi-toſt appris que les Bas-Bretons s'eſtoient débandez, qu'il s'eſtoit douté de la retraitte du Duc de Bretagne dans Vannes, où les François ne manqueroient ny de le pourſuivre ny de le prendre, ſi on ne l'en tiroit au pluſtoſt. Il eſtoit dans cette veüe couru au Croiſil:

il

il avoit trouvé des Troupes Angloiſes : il les avoit embarquées ſur la Flotte du Duc de Bretagne, & conduites à Vannes, où il avoit trouvé ce Duc ſur le point de ſuccomber : il les diſtribua dans la Ville & aux environs ; & il empêcha de cette ſorte que la Guerre ne fuſt terminée dés ſon commencement. 1486.

Le Duc de Bretagne & les ſiens eurent tant de haſte de ſe ſauver, qu'ils abandonnerent la meilleure partie de leur bagage. Amaury de la Mouſſaye qui commandoit les Troupes de Bretagne reſtées dans Vannes, ne pouvant pas tenir dans un lieu ſi foible, en ſortit, aprés avoir conſeillé à la Bourgeoiſie de traitter avec les François. Il ſe propoſa d'aller par terre joindre le Duc de Bretagne à Nantes, quoy que ce deſſein fuſt perilleux & témeraire, les ennemis eſtant Maiſtres de la Campagne. Il fit ſans aucune mauvaiſe rencontre plus des trois quarts du chemin qui eſtoit tres-long ; mais en approchant de Nantes, il fut chargé & défait par Adrien de Boutieres, que les François avoient envoyé pour bloquer le Duc de Bretagne, aprés avoir capitulé avec ceux de Vannes. Un progrez ſi prompt attira de nouveaux ennemis aux Vainqueurs, parce que le Comte de Longueville n'ayant pas tiré des Troupes du Seigneur d'Albret, le fruit que la Bretagne en eſperoit, & ne croyant pas que le ſecours de la Navarre arrivaſt aſſez-toſt, s'offrit pour en aller demander au Roy d'Angleterre. Le Duc de Bretagne le prit au mot ; & le Comte de Longueville, que l'extraordinaire groſſeur de ſon corps empeſchoit de ſe déguiſer, partit la nuit ſuivante, & ne marcha que durant les ténebres. Comme il n'at-

1486. tendoit point de quartier de la Comteſſe de Beaujeu, s'il fuſt tombé entre les mains des François, il prit des routes écartées, & ſupporta une infinité de fatigues dont il ne croyoit pas que ſon temperament fût capable. Il évita toutes les embûches qu'on luy dreſſa, & il arriva à Saint Malo. Il s'y embarqua cinq diverſes fois ; mais le vent toûjours contraire le rejetta les trois premieres dans le Port dont il venoit de ſortir, & les deux ſuivantes ſur d'autres coſtes de la Bretagne. Il ſe preparoit pour monter ſur Mer une ſixiéme fois, quand ſon voyage fut rompu par cet accident. Les Bas-Bretons reprirent les armes auſſi facilement qu'ils les avoient quittées ; & ſur l'avis que leur Duc eſtoit bloqué dans Nantes, ils s'aſſemblerent en ſi grand nombre, que les meilleurs Hiſtoriens les font monter juſqu'à quatre-vingt mil. Ils paſſerent par le lieu où le Comte de Longueville attendoit le calme, & ils le prierent de ſi bon cœur de les commander, qu'il ſe mit à leur teſte, & ne perdit pas un moment durant leur marche, pour les rendre capables d'executer le grand deſſein qu'ils avoient formé. Il ſe donna luy-même la peine de les exercer, & il y employa ceux qui le devoient ſuivre en Angleterre ; mais les Bas-Bretons preſque tous Payſans eſtoient ſi peu capables de diſcipline, qu'ils ne ſçavoient encore manier ny la pique, ny l'épée lorſqu'ils parurent à la veuë de Nantes. Le Seigneur de l'Hoſpital aprés les avoir reconnus de prés, fut ſi ſurpris de leur multitude, qu'il n'oſa s'oppoſer à leur paſſage ; & ce fut là la plus grande faute que les François commirent durant la Guerre de Bretagne. Le Comte

de Longueville avoüa depuis, que ſi les quatre mil Lances Françoiſes qui formoient le blocus de Nantes l'euſſent attaqué, il auroit eſté perdu ſans reſſource, & les Bas-Bretons euſſent tourné le dos dés le premier choc. Gilbert de Monpenſier & les autres Officiers Generaux de l'Armée Royale firent le même jugement, mais l'Hoſpital n'eſtoit pas le premier Chef que le nombre des ennemis avoit effrayé. Il leva le blocus de Nantes, & le Comte de Longueville ſecourut & ravitailla cette Ville. Le gros de l'Armée Françoiſe ſe retira à petites journées; & l'Hoſpital voyant ſon entrepriſe déconcertée, s'en vangea ſur la Ville de Dol qu'il prit : mais on laiſſe rarement échaper les belles occaſions, ſans que le contre-coup en rejaliſſe ſur ceux qui les ont perduës. 1496.

La levée du Siege de Nantes fut de telle conſequence pour les affaires du Duc de Bretagne, que ſi ce Prince euſt eſté ſecouru à propos par les deux plus conſiderables de ſes Alliez, il auroit entierement chaſſé les François de ſa Province. Mais le temps eſtoit venu qu'elle devoit eſtre réünie à la Monarchie dont elle relevoit. On a veu que Henry Sept Roy d'Angleterre eſtoit redevable à la France de la Couronne qu'il portoit; & neanmoins il n'eut pas pluſtoſt avis qu'elle eſtoit intervenuë dans la querelle du Duc de Bretagne avec ſes principaux Sujets mécontens, qu'il apprehenda qu'elle ne s'aggrandiſt de cette Province, & qu'elle ne miſt par là les Anglois hors d'eſtat de profiter des differends qui ſurviendroient à l'avenir entre les Rois Tres-Chreſtiens & les Ducs de Bretagne. Il s'aviſa pour

1486. l'en empêcher d'aſſembler ſon Parlement à Londres, & il y prononça contre Charles Huit & contre la Ducheſſe de Beaujeu la belle Harangue, qui fait la plus curieuſe partie de ſon Hiſtoire que le Chancelier Bacon a compoſée. Le Parlement luy accorda l'argent & les Troupes qu'il demandoit pour ſauver la Bretagne ; mais il luy ſurvint une occaſion qui le força de les employer ailleurs. Les Ennemis qui luy reſtoient dans l'Angleterre engagerent l'Irlande à ſe révolter contre luy ; & comme il auroit plus perdu ſans comparaiſon ſi cette Iſle euſt changée de Maiſtre, qu'il n'auroit gagné en ſecourant le Duc de Bretagne, il remit à un autre temps l'aſſiſtance qu'il luy devoit donner.

De plus Maximilien d'Autriche qui eſtoit l'autre Allié, dont le Duc de Bretagne faiſoit le plus d'eſtat, n'eſtoit pas moins ennemy des François que le dernier Duc de Bourgogne l'avoit eſté, & ne cherchoit pas moins que luy les occaſions d'empêcher qu'ils ne s'aggrandiſſent, en réuniſſant à leur Monarchie les Provinces qui en avoient eſté détachées. La ſucceſſion de Sigiſmond Langrave d'Alſace ſon oncle paternel, qu'il venoit de recuëillir, luy avoit donné lieu d'envoyer en Bretagne quinze cent Soldats Alemands ; & il les auroit bien-toſt ſuivis avec d'autres Troupes, ſi les Flamans ne ſe fuſſent révoltez contre luy. L'authorité qu'il avoit ſur ces peuples n'avoit pas duré plus long temps que la vie de Marie de Bourgogne ſa femme leur Souveraine ; & cette Princeſſe n'eſtoit pas pluſtoſt morte par le fâcheux accident que l'on a rapporté dans l'Hiſtoire de Loüis Onze, qu'ils s'eſtoient crus diſpenſez du

ſerment qu'ils n'avoient preſté à Maximilien, qu'à cauſe qu'il eſtoit ſon mary. Ceux de Gand qui eſtoient alors les plus puiſſans d'entre-eux avoient eu une raiſon particuliere de ſe ſoulever, & meſmes d'exciter les autres à ſuivre leur exemple. Ils avoient contraint Maximilien de livrer Marguerite d'Autriche ſa fille qui n'avoit que trois ans au Roy de France, afin qu'elle fuſt élevée à ſa Cour, juſqu'à ce qu'elle euſt l'âge de conſommer ſon Mariage avec le Dauphin, & de le mettre cependant en poſſeſſion des Comtez d'Artois & de Bourgogne pour la Dot de cette Princeſſe; & il n'y avoit point d'exemple dans les derniers ſiecles qu'une telle injure euſt eſté pardonnée. Maximilien en avoit tout le reſſentiment dont il eſtoit capable; & comme il ne diſſimuloit point aſſez ſes veritables ſentimens, ceux de Gand s'eſtoient ſi bien aperceus d'avoir encouru ſa haine irréconciliable, qu'ils crurent eſtre forcez de le traitter d'Ennemy, juſqu'à ce que l'Archiduc Philippe ſon fils leur Souverain fuſt en âge de les gouverner par luy-même. Ils avoient neanmoins à craindre qu'il ne les accablaſt par les forces qu'il tireroit d'Alemagne; & ce fut dans la veuë de prevenir cet inconvenient, qu'ils eurent recours à Creve-cœur Deſcordes, qui commandoit les Troupes de France deſtinées à garder la Picardie. Deſcordes eſtoit trop habile pour rompre ouvertement avec Maximilien, pendant que les armes du Roy Charles Huit ſon Maiſtre ſeroient occupées en Bretagne. Mais il ſçavoit auſſi que l'unique moyen de le détourner d'aſſiſter les Bretons, conſiſtoit à l'embarraſſer dans les Pays-bas; & il le fit avec une 1486.

1486. précaution qui luy oſtoit le pretexte de ſe plaindre, que les François euſſent rompu le dernier Traité qu'il avoit conclu avec eux. On licentia les meilleurs Soldats François, aprés les avoir diſpoſez à prendre party avec ceux de Gand, qui furent ainſi renforcez, de ſorte qu'ils défirent l'Armée de Maximilien. Ceux de Bruges porterent encore plus loin leur violence à l'égard de ce Prince, puis qu'ils le mirent en priſon; & l'y retinrent ſi long-temps, qu'il falut que l'Empereur Frederic Trois ſon pere employaſt tout ſon credit & toutes les menaces des Princes d'Alemagne, pour les obliger à le mettre en liberté. Cependant il ne l'eut pas pluſtoſt recouvrée, qu'il déclara la Guerre aux François, par la ſeule raiſon qu'il venoit d'apprendre que le Roy Charles Huit, au lieu d'achever ſon Mariage avec Marguerite d'Autriche ſa fille, vouloit la répudier, ſans luy rendre les Comtez d'Artois & de Bourgogne qu'il avoit receus pour ſa Dot. Si cette nouvelle affaire euſt duré long-temps, elle auroit rendu plus difficile aux François la Conqueſte de la Bretagne; & Deſcordes pour la terminer dés ſon commencement, mit en uſage cette ruſe. Il perſuada à Maximilien par des perſonnes interpoſées que la Ville de Bethune des plus conſiderables de la Province d'Artois ſe rendroit à luy, pourveu qu'il luy envoyaſt aſſez de gens de Guerre, pour la garentir du Siege que les François ne manqueroient pas d'y mettre auſſi-toſt qu'ils apprendroient qu'elle auroit changé de Maiſtre, & Maximilien fit auſſi-toſt partir l'élite de ſon Armée ſous les ordres de Charles Duc de Gueldres, d'Engelbert Comte de Naſſau, & de Philippe de Raveſtein. Mais ces

trois Officiers Géneraux ne marcherent pas long-temps ſans tomber dans l'embûche que Deſcordes leur avoit dreſſée. Ils ſe défendirent pourtant avec une obſtination qui couſta la vie au frere de Deſcordes, & à pluſieurs autres Gentils-hommes de Picardie : mais enfin ils furent ſi generalement défaits, qu'il s'en ſauva peu. Ceux qui ne demeurerent pas ſur la place furent priſonniers avec le Duc de Guelldres & avec le Comte de Naſſau ; & Maximilien que cette perte reduiſit à l'impoſſibilité de tenir la Campagne, fut contraint d'abandonner les Provinces Valonnes à la diſcretion des Vainqueurs qui les ravagerent à leur aiſe. 1486.

Le Duc de Bretagne fruſtré du ſecours de l'Angleterre, & des Pays-bas par les accidens que l'on vient d'abbreger, & d'ailleurs convaincu par ſa propre experience qu'il s'eſtoit attiré la Guerre contre les François en mécontentant ſa principale Nobleſſe, eſſaya de ſe la reconcilier. Le Party du Duc d'Orleans avoit déja rammené le Prince d'Orange, & il ſe chargea de traitter avec les autres. Le Mareſchal de Rieux eſtoit ſans conteſtation le plus puiſſant d'entre eux, & l'on s'addreſſa directement à luy. Le Seigneur de Condom luy fut envoyé, & luy porta des Lettres du Duc de Bretagne qui ne pouvoient eſtre plus engageantes. Ce Prince promettoit d'oublier entierement le paſſé : de diſgracier ſes Favoris à la premiere jalouſie que ſa Nobleſſe en témoigneroit : De rétablir le Mareſchal de Rieux à la teſte de ſes Armées, & de ſuivre ſes Conſeils. Le Party du Duc d'Orleans ſe rendoit garent des promeſſes du Duc de Bretagne, & s'obligeoit en

1486. tout cas à dédommager le Mareſchal de Rieux en France de ce qu'on luy offroit en Bretagne. Le Seigneur de Condom ajouſta de vive voix, que le ſalut de la Bretagne dépendoit, aprés Dieu, de la détermination du Mareſchal de Rieux ; & que comme il la conſerveroit infailliblement à ſon Maiſtre en retournant vers luy, il la reüniroit à la France, en perſiſtant dans le party de cette Monarchie : Que ſes propres intereſts alloient tous à ſe reconcilier avec ſon maiſtre ; & que tant que la Nobleſſe de Bretagne ne releveroit immédiatement que d'un Duc, elle ſeroit aſſurée de garder ſes Privileges : au lieu qu'en paſſant ſous la domination du Roy de France, elle ne pourroit plus ſe revolter impunement. Qu'enfin le Mareſchal de Rieux ne ſeroit que ſimple Officier dans l'Armée Françoiſe, & qu'il pouvoit commander en chef celle de Bretagne.

Le Mareſchal de Rieux n'avoit rien à dire contre cela ; & d'ailleurs il eſtoit fâché de ce que les François n'obſervoient plus aucune des conditions dont ils eſtoient convenus avec les Mécontens. Il eſtoit convaincu de la néceſſité de rompre avec eux ; & l'on adjouſte qu'il receut à la Cour de France un mécontentement qu'il ne luy fut pas poſſible de digerer. La Comteſſe de Beaujeu que l'on nommera deſormais Ducheſſe de Bourbon, à cauſe que le frere aiſné de ſon mary mourut, alors ne puſt s'empeſcher de témoigner trop de joye ſur les avantages qu'elle venoit de remporter en Bretagne par la Priſe de Ploermel ; & qu'elle dit au Mareſchal deRieux que les François avoient mis le Siége devant Nantes, & qu'ils eſtoient déja deſcendus dans

dans le foſſé de cette Place : Que le Mareſchal de Rieux ſe ſentit piqué de cette raillerie, parce que la Ducheſſe de Bourbon luy avoit engagé ſa parole & celle du Roy que les François n'entreprendroient rien d'important ſans ſa participation, & même ſans ſon conſentement ; & qu'il repartit à cette Princeſſe que ce n'eſtoit pas là l'exécution de la promeſſe, qu'elle luy avoit faite ; & qu'elle apprenoit de trop bonne heure au Roy ſon frere à devenir infidele. Qu'à ce moment il changea d'inclination à l'égard de la France ; & que les autres Seigneurs Bretons qu'il avoit engagez dans les intereſts de la Couronne ſuivirent l'exemple de ce Mareſchal avec d'autant plus de facilité, qu'ils s'aperceurent d'avoir eux-mêmes forgé les chaiſnes dont ils alloient eſtre attachez. Quoy qu'il en ſoit le Mareſchal de Rieux ne put ſe réſoudre de quitter les François, qu'en les mettant dans leur tort ; & en les quittant d'une maniere ſi honneſte qu'en cas que le Duc de Bretagne luy manquaſt de parole, il trouvaſt auprés d'eux un ſecond azile. Il ſouhaita donc de ſçavoir avant que de répondre au Seigneur de Condom, ſi le party du Duc d'Orleans ne ſe raccommoderoit pas avec la Ducheſſe de Bourbon dans le même temps que les François ſe retireroient de la Bretagne ; puiſque ce party ne s'y étoit engagé qu'en conſideration de la Paix, & pour ſe reſerver à tout évenement une retraite certaine. Le Mareſchal de Rieux dépêcha François Dubois le plus ſage & le plus adroit de ſes domeſtiques à la Ducheſſe de Bourbon, pour luy repreſenter que le Duc d'Orleans & les autres Mécontens de ſon adminiſtration eſtoient preſts de s'y ſoumettre, & de rentrer dans leur 1486.

1486. devoir, pourveu qu'elle les asſuraſt d'un pardon ſincere; & que comme elle n'avoit pas eu d'autre ſujet que celuy-là pour faire entrer les Troupes du Roy dans la Bretagne, il la prioit de les retirer & d'exécuter de bonne foy la Convention qu'elle avoit elle-même propoſée, & depuis ſignée.

La Ducheſſe de Bourbon differa autant qu'il luy fut poſſible de s'expliquer là deſſus à Dubois; & ce ne fut qu'aprés avoir épuiſé toutes ſes défaites, qu'elle luy avoüa que les Armes Françoiſes n'avoient point eu d'autre but en entrant dans la Bretagne, que d'y pourſuivre les rebelles. Mais que depuis, le Duc de Bretagne ſe les eſtoit directement attirées par deux crimes de félonie, dont on eſtoit preſt de le convaincre dans les voyes legitimes. L'un en diſpoſant de ſa fille ſans le conſentement du Roy, & l'autre en débauchant une bonne partie de l'Armée de Sa Majeſté. Que ces deux crimes eſtoient tout à fait differens de celuy du Duc d'Orleans, & de ſes Aſſociez & ne devoient pas moins eſtre réparez que le leur, avant que les Troupes Françoiſes fuſſent rappellées de ſon Eſtat. Le Seigneur de Condom fut renvoyé avec une pareille réponſe que celle qui avoit été faite à Dubois; & le Mareſchal de Rieux, qui n'attendoit que le retour de ce Domeſtique, pour tourner caſaque, conclut en ſecret ſa réconciliation avec le Duc de Bretagne, qui luy envoya des forces avec leſquelles il s'aſſura de deux Places. L'une fut celle d'Ancenis, dont la proprieté luy appartenoit, & dans laquelle il avoit mis deux ou trois cent François qu'il chaſſa. L'autre fut celle de Château-Briant. Le Seigneur de cette Place étoit ſon gen-

dre : mais il le connoiſſoit tellement attaché aux François, qu'il crut que ce ſeroit temps perdu que de luy propoſer de la rendre. Il aima mieux s'aſſurer de ſa perſonne, & il feignit de luy rendre viſite. Chaſteau-Briant recut ſon beau-pere ſans en concevoir aucune défiance : il le voyoit à la vérité fort accompagné, mais il ſuppoſoit que la Guerre en fuſt cauſe : il ne s'appercut de ſa faute qu'aprés que le Mareſchal de Rieux s'eſtant ſaiſi du Donjon du Chaſteau luy découvrit qu'il avoit renoncé à l'amitié des François, parce qu'ils eſtoient parjures, & qu'il ne pouvoit plus douter que leur deſſein ne fuſt de s'emparer de la Bretagne. Que ſi ſon gendre le vouloit ſeconder, il luy promettoit de grandes recompenſes de la part du Duc de Bretagne leur commun Maiſtre : mais que s'il perſiſtoit dans leur party, il luy permettoit de ſe retirer auprés d'eux avec ſes Domeſtiques ſeulement. Chaſteau-Briant ne ſe mit pas en danger de ſe faire reſſerrer en reprochant à ſon beau-pere ſon inconſtance. Il ſortit ſans rien dire, & rejoignit les François qui le conſolerent de ſa perte, en luy promettant de la reparer au pluſtoſt. Et de fait la Ducheſſe de Bourbon ne jugea pas devoir differer de punir le Mareſchal de Rieux de ſon inconſtance, de crainte que les autres Bretons qui eſtoient paſſez avec luy du coſté des François ne l'imitaſſent, en s'imaginant qu'ils le pourroient faire impunément comme luy. Elle commanda non ſeulement qu'on repriſt la Place de Chaſteau-Briant qu'il venoit de ſurprendre, mais encore qu'on le chaſſaſt de celle d'Ancenis, & qu'on la raſât juſqu'aux fondemens. Cet ordre fut exécuté 1486.

1486. avec autant de hauteur qu'il avoit eſté donné ; & le Mareſchal de Rieux pour ne pas ceder en moderation à ſon gendre, ne ſe contenta pas de ſupporter ſon affliction ſans ſe plaindre : mais de plus il enchérit ſur luy, en negligeant de ſe venger. Il ſe voyoit vers la fin du mois de Février mil quatre cent qua-
1488. tre-vingt-huit à la teſte de l'Armée de Bretagne fort leſte, pourveuë d'Artillerie, & renforcée de quatre mil Fantaſſins Navarrois, que le Seigneur d'Albret y avoit menez, ſans pretendre les commander autrement que comme Officier ſubalterne ; & neanmoins ce Mareſchal aima mieux l'employer à recouvrer Vannes, qu'à prendre en France une Place qui favorisât la reſtitution d'Ancenis. Camperoux Gouverneur de Vannes avoit du courage : mais ſa Garniſon eſtoit foible, à cauſe que les François ne s'enfermoient pas alors volontiers dans les Places menacées de Siege ; & d'ailleurs les murailles eſtoient tombées en divers endroits, aux premiers coups de canon qui y avoient eſté tirez. Il ſe vit ainſi réduit à prevenir en capitulant, l'aſſaut qui luy eſtoit préparé, & qu'il n'eſtoit pas en eſtat de ſoûtenir. L'Armée du Roy ne demeura pas longtemps oiſive, & profita de la faute qu'elle s'eſtoit apperceuës d'avoir commiſe en inveſtiſſant Nantes, ſans s'eſtre auparavant aſſurée de Filicere, qui en eſtoit comme la clef. Elle campa devant cette Place, quoy que la ſaiſon fuſt encore incommode, elle & prit ſes meſures pour n'en partir, quoy qu'il arrivât, qu'aprés l'avoir ſoûmiſe. Sa réſolution étonna le Party du Duc d'Orleans ; & de fait il eſtoit aiſé de voir que ſi elle prenoit

Filicere, elle retourneroit auſſi-toſt devant Nantes; 1488.
& le Duc de Bretagne pour ſauver cette Ville la plus importante des ſiennes abandonneroit au Roy Charles Huit ceux de ſes Sujets qui avoient eſté cauſe, de la rupture entre Sa Majeſté & luy. Il n'y avoit que deux voyes pour ſauver Filicere, celle de la negociation, & celle de la Bataille; la premiere eſtoit plus aſſurée que la ſeconde; & le Comte de Longueville jugea à propos de commencer par elle. Il ſe fit députer par les Ducs d'Orleans & de Bretagne; quoy qu'il ne doutât pas de l'averſion que la Ducheſſe de Bourbon avoit pour luy: Il ne laiſſa pas d'expoſer ſa vie en faveur de ſon party, ſur ce qu'il eſtoit convaincu qu'aucun autre que luy ne negocieroit avec tant de ſuccez une commiſſion ſi délicate. Il trouva la Cour dans la Ville d'Angers; & la Ducheſſe de Bourbon qui ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir de la conſideration pour luy, parce qu'il avoit épouſé la ſœur de ſa mere, ſe crut obligée à l'oüir en preſence du Roy & du Conſeil étroit. Il y parla en des termes qui n'euſſent eſté ny bienſeans, ny favorablement écoutez, s'ils euſſent ſorti de la bouche d'un Ambaſſadeur ordinaire. Il remontra avec la briéveté d'un Prince, & avec la vigueur d'un Miniſtre, que le Duc de Bretagne n'avoit rien fait qui duſt obliger le Roy à le traitter d'Ennemy, & que ſon plus grand mal eſtoit de n'avoir que des filles, & d'eſtre vieux, & trop infirme pour ſupporter déſormais les fatigues de la Guerre: Qu'il avoit ſuccombé ſous la haine des principaux Seigneurs de la Bretagne pour Landais, & qu'il les avoit veus ſe révolter contre luy ſur cet unique fon-

1488. dement : Qu'il n'avoit pu neanmoins ſe réſoudre à les en chaſtier ; mais que la méchanceté de ſon Favory, eſtoit allée juſqu'à faire publier à ſon inſçû, quoy que ſous ſon nom, une Ordonnance pour raſer leurs maiſons, & pour dégrader leurs foreſts : Qu'il n'en avoit pas falu davantage pour faire dégenerer leur revolte en une Guerre ouverte, & pour procurer au Duc de Bretagne un affront ſi grand, qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs n'en avoit receu de ſemblable : Que le Duc d'Orleans & le Comte de Longueville ſes parens eſtoient venus pour l'en conſoler, & qu'il n'avoit ny dû ny pû honneſtement les chaſſer, puis qu'ils eſtoient accourus de ſi-loin pour luy rendre un bon office: Que le Roy ne s'en étoit pas formaliſé; & que cependant il avoit fait la Guerre ſans la déclarer au Duc de Bretagne ſon Feudataire innocent, déſarmé, & qui ne s'attendoit à rien moins que cela : Que ſes parens, & ſes amis François aprés l'avoir conſolé ne demandoient autre choſe, que l'agrément de Sa Majeſté pour s'en retourner chacun dans ſes Terres : Qu'ils en eſtoient à la vérité partis ſans congé ; mais qu'une jalouſie de Cour en avoit eſté la cauſe, & que cette jalouſie ne regardant, ny la Perſonne du Roy, ny ſon Eſtat, ne les avoit pas détournez, & ne les détourneroit point à l'avenir de l'obeïſſance & de la fidelité qu'ils devoient à Sa Majeſté: Que le Duc de Bretagne avoit ſi peu de temps à vivre, qu'il ne méritoit preſque plus que l'on euſt égard à luy ; mais qu'il luy reſtoit deux filles, dont l'aînée n'ayant pas encore douze ans accomplis ; bien-loin de s'eſtre attirée la colere du Roy, devoit par toutes ſortes de droits eſtre miſe ſous ſa protection ; & que nonobſtant au lieu de ſe prépa-

rer à la deffendre ſi on l'attaquoit, on travailloit à la fruſtrer de la ſucceſſion de ſon pere : Qu'elle ne demandoit au Roy que la juſtice qu'il ne pouvoit refuſer aux moindres de ſes Sujets, quoy qu'elle euſt lieu de l'eſperer par d'autres conſiderations & ſur tout par celle de l'honneur qu'elle avoit d'eſtre née Princeſſe du Sang Royal de France. * 1486.

* De la Branche de Dreux.

Le diſcours du Comte de Longueville fit impreſſion ſur le Roy & ſur les Conſeillers d'Eſtat ; & la Ducheſſe de Bourbon auroit eu bien de la peine à le renvoyer mécontent, s'il ne fuſt ſurvenu dans le plus fort de la negociation deux accidens, dont le moindre eſtoit plus que ſuffiſant pour la déconcerter. Le Duc de Bretagne apres avoir receu des ſecours d'Alemagne, d'Angleterre, & d'Eſpagne, outre celuy que le party du Duc d'Orleans avoit tiré ſecrettement de France, mit ſur pied une Armée capable de ſecourir Filicere en enlevant un quartier des Aſſiegeans ou en les combattant, s'ils ſortoient de leurs lignes pour aller au devant d'elle. Sa marche fut du coſté de Dol : & elle y eſtoit arrivée lorſqu'il y ſurvint de la diviſion. On a veu que le Duc d'Oleans n'eſtoit allé en Bretagne que pour y chercher un azile contre la Ducheſſe de Bourbon & pour déferer au Conſeil du Comte de Longueville, qui le preſſoit de penſer à la fille aînée du Duc de Bretagne. Mais à la premiere veuë de cette Princeſſe il avoit reſſenti les effets de la ſympathie naturelle entre deux jeunes perſonnes de differend ſexe, deſtinées l'une pour l'autre.

Anne de Bretagne à la verité n'eſtoit pas encore nubile, mais il s'en faloit peu ; & d'ailleurs elle eſtoit

1486. plus avancée que les filles n'ont accouſtumé de l'eſtre à pareil âge. Sa beauté éclatoit déja beaucoup, & promettoit davantage dans quelques années. Elle étoit un peu boiteuſe ; mais elle cachoit ce deffaut avec tant d'adreſſe qu'il faloit demeurer long-temps avec elle pour s'en appercevoir. Son eſprit eſtoit penetrant & ſolide : Il y avoit dans ſa converſation des charmes inévitables pour ceux auſquels elle ne dédaignoit pas de plaire : & les autres y trouvoient trop de fierté. Les uns l'attribuoient à l'avantage qu'elle avoit d'eſtre née heritiere du plus beau Duché de la Chreſtienté apres celuy de Milan, & d'autres à la Dame de Laval ſa gouvernante, qu'elle s'eſtoit propoſée d'imiter. Elle aimoit tellement à commander qu'elle auroit eſté malheureuſe avec un mari qui l'en euſt empeſchée, & ſa haine eſtoit implacable, mais elle avoit eu ſi peu d'occaſions de montrer que c'eſtoit là ſon foible, que les perſonnes qui l'approchoient l'en croyoient exempte. Ainſi le Duc d'Orleans ne voyant en elle que ce qui ſervoit à la faire aimer, & n'ayant garde de s'imaginer que ce qu'il ne voyoit pas fuſt moins agreable, il en devint ſi amoureux, qu'il n'eſtoit déja plus en eſtat de moderer ſes paſſions, lorſque le Seigneur d'Albret luy fut preferé. Il devint preſque auſſi-toſt jaloux qu'amant, & la premiere occaſion qu'il eut de le témoigner, fut celle de l'approche des deux armées. Celle de Bretagne s'attendoit de combattre, & ſur ce fondement le Seigneur d'Albret en voulut commander l'avant-garde, par cette raiſon, qu'aucun autre n'y avoit tant d'intereſt que luy, puiſqu'il devoit épouſer l'heritiere de Bretagne.

Le

Le Duc d'Orleans ſoutint au contraire que ſi l'on jettoit les yeux ſur un autre que luy, ce ſeroit avec un extréme prejudice de ſa qualité de premier Prince du ſang, & de ſucceſſeur preſomptif de la Couronne. Toute l'armée ſe declara pour l'un ou pour l'autre de ces deux chefs, & le Mareſchal de Rieux n'ayant pû l'en empeſcher, la vit pluſieurs fois ſur le point de tourner contre elle-meſme les armes qu'elle avoit à la main contre celles du Roy. Il employa trois jours entiers pour appaiſer le different, & Filicere qui euſt pû eſtre ſecouruë durant ce temps ſe perdit. La nouvelle en fut portée aux Bretons dans la plus grande chaleur de leur conteſtation; & elle leur donna tant de honte qu'ils conſentirent à l'ouverture d'un accommodement, que le Mareſchal de Rieux leur avoit propoſé, & qu'ils s'eſtoient obſtinez juſques là à refuſer. Cette ouverture conſiſtoit en ce que ce Mareſchal commanderoit luy-meſme l'avant-garde, au lieu du corps de bataille où il devoit eſtre; & que les deux competiteurs agiroient auprés de ſa perſonne, ſans employ, & comme ſimples volontaires. 1488.

Le Duc d'Orleans ſe ſoumit à cette condition plus par neceſſité que de bon gré, & le Seigneur d'Albret moins Genereux, ou plus animé que luy, reſolut en l'acceptant de ſe vanger de ſon rival, en le mettant par une inſigne calomnie hors d'eſtat de combattre. La Ducheſſe de Bourbon ne s'eſtoit pas d'abord déterminée à donner un ſeul General à toutes les forces qu'elle envoyeroit en Bretagne, dans la crainte que ſi celuy qu'elle choiſiroit venoit à s'entendre avec le parti d'Orleans il ne la ſupplan-

1488. tât. Elle ne ſe tenoit point aſſez aſſeurée du Duc de Bourbon ſon beau-frere, quoy qu'elle ſe fuſt deux fois reconciliée avec luy. Sa defiance eſtoit fondée ſur ce que ſi ce Prince n'avoit pas laiſſé de luy manquer de parole, nonobſtant qu'elle luy euſt procuré l'épée de Conneſtable, le Duc d'Orleans pourroit bien le rengager une troiſiéme fois dans ſes intereſts. Elle ne jugea pas non plus à propos de ſe fier dans une affaire de telle importance à Gilbert de Monpenſier, quoy qu'elle n'euſt d'ailleurs aucun ſujet de le ſoupçonner, puiſque la branche de Monpenſier eſtoit ſortie de celle de Bourbon, & que les Cadets de la Maiſon Royale vivoient alors dans une grande dépendance à l'égard de leurs aiſnez. Elle n'oſoit tirer Deſcordes de la Frontiere de Picardie où ſa preſence eſtoit neceſſaire, contre les Anglois & contre les Bourguignons qui le reſpectoient plus que les autres Generaux François; & d'ailleurs le Roy Loüis Onze l'avoit deffendu par un article de ſon teſtament.

Le Mareſchal de Gié n'eſtoit pas moins utile à la Cour, où les amis ſecrets du Duc d'Orleans n'attendoient que l'occaſion pour ſe déclarer, & l'Amiral de Graville fuyoit les Commiſſions qui l'auroient pû éloigner pour long-temps de la preſence du Roy, quoy qu'elles fuſſent éclatantes: Il prevoyoit que Sa Majeſté ne ſeroit pas long-temps ſans agir par elle meſme, & il ſe promettoit d'acquerir auprés d'elle aſſez de reputation. Ainſi la Ducheſſe de Bourbon retenuë par tant de conſiderations de penſer aux perſonnes les plus propres à la fonction dont il s'agiſſoit, s'arreſta à un homme de vingt ſix ans, qui excelloit déja dans la profeſſion des Armes,

& donnoit eſperance de ſurpaſſer les plus grand Ca- 1488.
pitaines, lorſqu'il auroit acquis ce qui luy manquoit du coſté de l'experience. C'eſtoit Loüis de la Trimoüille, qui dés l'âge de treize ans ſe ſentant aſſez robuſte pour porter les armes, s'y eſtoit appliqué, non pas comme les autres Seigneurs François, parce que c'eſtoit leur exercice, mais pour en apprendre les ſecrets, & pour devenir grand Capitaine. Il avoit paſſé par les degrez de la baſſe milice, & en avoit pratiqué tout le fin. Il étoit déja Lieutenant de la Compagnie des Lances de Beaujeu: Il n'y avoit perſonne dans l'Armée du Roy, aprés ceux que l'on a nommez, qui fuſt plus eſtimé que luy; & ce qui acheva de le rendre digne du Generalat, fut qu'on ſçavoit que le Duc d'Orleans avoit eſſayé de l'engager dans ſes intereſts, & qu'il n'y avoit pas réuſſi. Le choix de la Ducheſſe de Bourbon fut ſi generalement approuvé dans l'Armée Françoiſe qu'il n'y cauſa pas le moindre changement. Gilbert de Monpenſier ne dédaigna pas de luy obeïr, & ce grand exemple aſſujettit ſans peine les autres Officiers à la Trimoüille. Les François aſſurez de n'avoir plus à dos la Garniſon tres-forte de Fougeres dans le meſme-temps qu'ils auroient en teſte l'Armée Bretonne, allerent au devant d'elle auſſi-toſt que la Trimoüille, averti par ſes eſpions, à toute heure de ce qui ſe paſſoit dans le Camp des Ennemis, euſt rangé ſon Armée ſur le modele que l'on va repreſenter.

Comme le Mareſchal de Rieux s'eſtoit mis à la tête de l'avant-garde Bretonne, & qui avoit confié le corps de bataille à Quintin, & l'arriere-garde à ſon gendre Chaſteau-Briant, qu'il avoit enfin détaché du parti

1488. des François. La Trimoüille ſe mit par oppoſition à la teſte de l'avant-garde Françoiſe, & laiſſa les deux autres corps à Monpenſier & au Mareſchal de ſaint André. Il avança dans cette poſture juſques à ſaint Aubin, & ſes coureurs y rencontrerent les Ennemis qui ſortoient d'un deſordre pire que le precedent. Le Seigneur d'Albret attentif à ſe vanger du Duc d'Orleans avoit inventé cette ruſe. Il avoit perſuadé aux Bretons que ce Prince & ceux de ſon parti n'ayant pû ſe racommoder avec la Cour de France, par le moyen du Comte de Longueville qu'ils y avoient envoyé, à moins que de rendre un ſignalé ſervice à leur patrie en trahiſſant les Bretons, dans la conjoncture d'une Bataille deciſive, s'y eſtoient enfin reſolus. Que c'eſtoit pour executer une telle perfidie, que le Duc d'Orleans s'eſtoit obſtiné à pretendre le commandement de l'avant-garde Bretonne, afin de ruïner plus infailliblement les deux autres corps en la tournant contre eux : Qu'il ne laiſſeroit pas de s'acquitter de ſa promeſſe ſi on luy permettoit & aux ſiens de combattre auprès du Mareſchal de Rieux en qualité de Volontaires, puiſqu'ils eſtoient en aſſez grand nombre pour y donner accez à l'Ennemi & pour faire ainſi pancher la Victoire de leur coſté, & qu'il falloit en toute maniere les tirer de là.

L'intention du Seigneur d'Albret en tramant cette ſedition avoit eſté d'empeſcher à quelque prix que ce fuſt les François de combattre. Il connoiſſoit l'humeur fiere & emportée du Duc d'Orleans & de ceux de ſon Parti : Il prevoyoit, que ſi apres les avoir fruſtrez, de la gloire de commander l'avant-

garde, on leur defendoit encore de s'y trouver en qualité de Volontaires, ils ſeroient ſaiſis d'un dépit qui les obligeroit à quitter l'Armée, & le Duc d'Orleans n'oſeroit plus ſe preſenter devant la Princeſſe de Bretagne, aprés avoir negligé l'occaſion de luy déclarer ſon amour, en hazardant ſa vie pour luy conſerver ſon Duché. Mais l'artifice du Seigneur d'Albret ne réüſſit pas dans toute ſon étenduë, & ce ne fut peut-eſtre que pour avoir eſté trop bien concerté. Les Bretons ſe mutinerent en effet, & demanderent au Mareſchal de Rieux qu'il envoyaſt les François dans une Ville prochaine attendre l'évenement du Combat; mais le Mareſchal de Rieux leur eſtant allé porter cette nouvelle, ils apprehenderent ſi fort de ne pas eſtre du Combat, qu'ils offrirent tout d'une voix de donner leurs Chevaux aux Bretons, & de combatre à pied, pourveu qu'on leur permiſt de ſe meſler avec les Anglois. Ils ajoûterent qu'auſſibien ces Anglois n'eſtoient que trois cent, & que le Mareſchal de Rieux ne voulant pas qu'il paruſt que leur Roy Henry Sept en euſt envoyé ſi peu, ſe propoſoit d'y ajouſter dix-ſept cent hommes couverts de Caſaques ſemblables aux leurs, afin qu'on les priſt pour deux mille. La propoſition des François ſembla ſi plauſible, que le Mareſchal de Rieux diſpoſa les Bretons à s'en contenter, & leur Armée venoit ſeulement d'eſtre rangée en bataille, quand la Françoiſe l'attaqua: le fracas * de l'Artillerie, fut horrible des deux coſtez, parce que les Cavaliers n'eſtoient pas encore accouſtumez à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les Fantaſſins en ſe couchant par terre. Dés qu'il eut ceſſé la Trimoüil-

1488.

* Dans les diverſes Relations de la Bataille de Saint Aubin, entre les Manuſcrits de M. de Betune.

1488. le s'ébranla contre le Mareſchal de Rieux, & ne pouvant l'enfoncer, s'avança tant ſoit peu à coſté. Il n'y trouva que de la Cavalerie legere qu'il rompit aiſement ; & tombant enſuite avec toute l'impetuoſité dont il eſtoit capable, ſur le corps de Bataille, il rencontra les Bretons montez ſur les Chevaux des François, qui ne ſe trouvant pas aſſez fermes ſur les arſons, furent tout d'un coup renverſez par les hommes d'armes du Roy. Ils ne ſe ralierent point, & leur Infanterie abandonnée fut preſque toute taillée en pieces, à cauſe que les François ſe picquerent de ne pas donner de quartier aux Eſtrangers qui s'eſtoient meſlez dans la querelle du Duc de Bretagne avec Charles Huit. Ils diſtinguerent aiſement d'avec eux leurs compatriottes : ils les traitterent avec toute l'humanité poſſible, & ils prirent pourtant garde qu'aucun n'échappaſt. Le Duc d'Orleans & le Prince d'Orange demeurerent priſonniers, & ceux à qui leurs perſonnes furent confiées les tirerent de la preſſe, & les menerent en lieu ſeur. Les autres pourſuivirent leur pointe, & furent fort ſurpris en ne trouvant plus d'ennemis à vaincre. Il ſembla que Chaſteau-Briant euſt changé d'humeur en ceſſant d'eſtre François, & fuſt devenu laſche en ſe déclarant contre la Ducheſſe de Bourbon. L'effroyable ſpectacle de ſix mille hommes à qui l'arrivée du Roy venoient d'oſter la vie & de preſque autant de gens qu'ils avoient fait priſonniers luy fit perdre le jugement. Il n'attendit pas le choc de la Trimoüille, & ſon arriere-garde auſſi peureuſe que luy l'imita dans ſa fuitte. Le Mareſchal de Rieux plus irrité de la conſternation de ſon Gendre que de celle du Corps de Bataille & de l'arriere-

garde jugea qu'il y auroit de la temerité pour luy à s'attirer ſur les bras toute l'Armée du Roy qui reſtoit encore en eſtat de le choquer. Il profita de l'occaſion que les vainqueurs prenoient haleine, afin de l'ataquer en ſuite avec plus de vigueur, & il s'eſloigna d'eux, ſans neantmoins perdre ſes rangs, avec tant de precipitation qu'on ne put l'atteindre. Il ſe retira de ſaint Aubin où il avoit eſté batu le vingt-huit de Iuillet mil quatre cent quatre vingt-huit vers Dinant: Il y ramaſſa les fuyars, & il ſe contenta de les corriger doucement de la faute qu'ils avoient commiſe: Il les diſtribua pour la reparer dans les Places où les premiers efforts des victorieux eſtoient à craindre, & ſur tout on obſerva, comme un trait de ſinguliere prudence, qu'il ne dépoſa ny ſoldat ny Officier. 1488.

Voila ce que portent les Relations manuſcrites de Betune; mais celles de Lomenie décrivent la Bataille de S. Aubin d'une differente maniere. Adrien de l'Hoſpital, Seigneur de Choiſi, ſelon elles, commandoit l'avant-garde de l'Armée Françoiſe: le Corps de Bataille obeïſſoit à Loüis de la Trimoüille, qui n'eſtoit pas General de cette Armée, mais ſeulement Lieutenant de Gilbert de Monpenſier, qui n'avoit pu s'y trouver par des raiſons qui ne ſont point aſſez dévelopées dans les Autheurs du temps; & Graville étoit à la teſte de l'Arriere-garde, ſoit qu'il l'euſt merité par ſes longs ſervices, ou que la Ducheſſe de Bourbon eût eu égard à la faveur du jeune Roy ſon Frere qu'il partageoit déja avec le Sénechal Beaucaire. L'Armée de Bretagne avoit de ſi grands avantages ſur les François, qu'elle les auroit entierement défaits ſi elle euſt ſçû ou voulu s'en prevaloir. Elle s'eſtoit

1488. campée en un lieu d'où il auroit falu avoir le double des forces dont elle eſtoit compoſée pour la chaſſer. Cependant elle eſtoit la plus puiſſante ; & elle auroit tué, ou mis hors de combat pour le moins la moitié de ſes Ennemis avant qu'ils euſſent paſſé au travers des retranchemens qu'elle avoit creuſez pour ſa ſeureté. Le reſte bien loin de la vaincre n'auroit oſé l'attaquer, & elle auroit ainſi triomphé ſans courir de riſque. Les François ne s'en approcherent le vingt-huit de Juillet que par Compagnies, & ſans ordre de Bataille, parce qu'ils avoient negligé de l'envoyer reconnoiſtre, & que par conſequent ils ne ſçavoient pas en eſtre ſi proches qu'ils l'eſtoient en effet. Le Mareſchal de Rieux s'en aperçuſt à la verité, & commanda à l'Armée de Bretagne de les attaquer avant que leur Avantgarde euſt achevé de ſe ranger, & diſpoſé ſur ſes Aiſles ſon Artillerie en laquelle conſiſtoit ſa principale force. Mais tous les autres Officiers tant Generaux que Subalternes n'en furent pas d'avis, & donnerent à l'Ennemy tout le loiſir dont il avoit beſoin pour ſe diſpoſer au combat, & ce fut la leur premiere faute qui fut bien-toſt ſuivie d'une ſeconde, non moins conſiderable ny moins déficive. Car encore qu'ils euſſent abandonné leur fort en ſortant de leurs retranchemens, ils pouvoient nonobſtant eſtre à couvert par le coſté droit & par le gauche ; & d'ailleurs il ne leur importoit pas d'eſtre couverts par derriere, puiſqu'ils ne craignoient pas qu'on les attaquaſt par là. Un bois les couvroit à droit, & leurs chariots eſtoient en aſſez grand nombre pour les couvrir à gauche s'il les y euſſent rangez.

gez. Mais ils s'éloignerent tellement du bois, que l'Armée Françoiſe pouvoit ſe mettre toute entiere entre luy & eux; & ils laiſſerent leurs charrois dans le camp qu'ils venoient de quitter, ſans prendre garde qu'ils s'affoibliſſoient d'autant qu'ils laiſſoient des Troupes pour le garder. Les Allemands dont Maximilien d'Auſtriche avoit renforcé l'Armée de Bretagne, contribuerent à ſa défaite par une troiſiéme faute, puiſqu'au lieu de marcher droit, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient receu du Mareſchal de Rieux, ils prirent un grand tour pour ſe mettre à couvert de l'Artillerie des François, & deſcouvrirent ainſi le flanc du corps de Bataille, dans lequel ils eſtoient rangez. La Trimoüille ne l'eut pas plutoſt veu qu'il donna par cet endroit avec ſes hommes d'Armes, & le perça dez le premier choc. Le Duc d'Orleans & les mécontens François qui l'avoient ſuivi ne purent agir avec toute la vigueur qu'ils auroient témoignée, ſi la malice du Seigneur d'Albret ne les euſt pas reduits à la neceſſité de combattre à pied, & neanmoins leurs Chevaux furent inutiles à ceux auſquels ils les avoient prétez, parce qu'ils n'avoient point appris à s'en ſervir. Le Mareſchal de Rieux & l'Avantgarde Bretonne remporterent beaucoup d'honneur; tant pour eſtre allez juſqu'à quatre fois à la charge, que pour avoir ſouſtenu trois fois les efforts de l'Hoſpital de Choiſi ſans plier. Mais ils ne furent ſecondez ny par leur Corps de Bataille ny par leur Arriere-garde. La Cavalerie Bretonne que le Mareſchal de Rieux avoit diſpoſées ſur les Aiſles, s'enfuit auſſi-toſt qu'elle vit les François, & les Fantaſſins n'ayant plus rien au devant d'eux qui les em- 1488.

1488. peſchaſſent d'eſtre foulez aux pieds des Chevaux, rompirent leurs rangs pour ſe jetter dans les bois. Le plus grand mal heur tomba ſur les dix-ſept cent Bretons à qui l'on avoit ordonné de prendre des Croix rouges pour faire accroire que c'eſtoient des Archers Anglois, puiſque les François qui ſe l'imaginerent ne donnerent quartier à aucun d'eux. Ils n'en uſerent pas de même à l'égard des Allemans de Maximilien, puiſqu'ils donnerent la vie à tous ceux d'entre eux qui la demanderent; & que de plus ils les renvoïerent ſans les obliger à payer de rançon. Quoy qu'il en ſoit la Trimoüille perſuadé que la conqueſte entiere de la Bretagne ſeroit le prix de la Bataille qu'il venoit de gagner, alla droit à la Ville de Rennes, qui en eſtoit la Capitale, & la ſomma d'ouvrir ſes Portes. Elle demanda quatre jours pour informer le Duc de l'eſtat où elle eſtoit, & la Trimoüille les ayant refuſez; elle luy repliqua qu'il priſt garde de perdre par ſon imprudence le fruit de ſa victoire: Qu'il ſe ſouvint que Philippe de Vallois avec cent mil Hommes avoit eſté batu à Crecy par dix mille; & que huit mille qui demandoient quartier au Roy Jean l'avoient défait devant Poitiers, quoy qu'il en euſt quarante mil: Que Rennes eſtoit aſſez forte d'elle-meſme pour occuper un General de vingt ſix ans plus long-temps qu'il ne penſoit, & qu'il y avoit quarante mille hommes de deffenſe, dont la moitié eſtoit aguerrie.

La Trimoüille informé de bonne part que ce qu'on luy diſoit eſtoit exactement vray n'oſa paſſer outre ſans conſulter la Cour qui attendoit avec inquietude, dans Angers le ſuccês de la bataille, & s'eſtoit avancée juſques là pour remedier aux avan-

tages que le Party d'Orleans en auroit pû tirer s'il l'euſt gagnée. La Ducheſſe de Bourbon auroit bien voulu que la Trimoüille euſt pourſuivy de ſon Chef la victoire auſſi loin qu'elle pouvoit aller, & ſans demander de nouveaux ordres. Elle ne pût neantmoins trouver mauvais qu'il en uſaſt de cette ſorte; & pour l'imiter elle aſſembla le Conſeil d'Eſtat, où elle voulut que la lettre de la Trimoüille fuſt examinée. Le tiers des Conſeillers fut d'avis que l'on mandaſt à la Trimoüille d'aſſieger Rennes, ſur ce que les troupes qui venoient d'eſtre batuës à ſaint Aubin n'auroient pas la hardieſſe de la conſerver & communiqueroient leur épouvante à la Bourgeoiſie : Que l'on trouveroit dans cette Ville Capitale les clefs de toutes les autres de la Province, & que quand il s'en trouveroit qui euſſent le courage de reſiſter, on le leur oſteroit par la ſeule montre de l'Artillerie Françoiſe. Mais le Chancelier Guillaume de Rochefort ſouſtint qu'un Prince Chreſtien ne devoit pas pouſſer à bout ſon feudataire par aucune voye violente, ſur tout par celle des Armes, ſans l'avoir auparavant mis dans ſon tort à la face de toute l'Europe : Que les pretextes des troupes que le Seigneur d'Albret avoit débauchées, & de l'azile que le Duc de Bretagne avoit accordé aux Mécontens François n'eſtoient pas ſuffiſans pour dépoüiller un Prince qui pretendoit n'eſtre feudataire de la France que par l'ignorance d'un de ſes predeceſſeurs, à qui la poſterité avoit donné pour cela le nom de Mauclair : Que le Roy Charles Huit avoit un meilleur titre pour agir, qui eſtoit la ceſſion du droit de Nicole de Bretagne, fille & ſeule heritie- 1488.

1488. re du Comte de Blois, qui avoit perdu le Duché, de Bretagne avec la vie, à la Bataille d'Auray : Qu'il faloit éclaircir cette matiere dans une conference des notables de France & de Bretagne, & ſuſpendre cependant l'action des Armes : Qu'auſſi bien ne ſeroient-elles plus neceſſaires, puiſque ſi les Bretons eſtoient convaincus que la France euſt le meilleur droit ils s'y ſoumettroient à l'inſtant ; & ſi leur Duc avoit raiſon l'honneſteté des François luy arracheroit plutoſt que toute autre choſe ſon conſentement pour le mariage de ſon heritiere avec le Roy Charles Huit : Que la Bretagne devoit par là eſtre reünie ſi l'on vouloit que ce fuſt pour toujours, & qu'autrement il en arriveroit un mal-heur ſemblable à celuy du dernier Duc de Bourgogne, que l'on avoit veu il n'y avoit que douze ans, défait & tué dans la Lorraine, qu'il avoit uſurpée dix huit mois auparavant ; & que le même Duc de Lorraine qu'il avoit mis en chemiſe n'avoit pas laiſſé de trouver des gens qui l'avoient reſtably.

Mais pendant que l'on déliberoit dans le Conſeil de France ſur la maniere dont on pourſuivroit en Bretagne la victoire de ſaint Aubin, il s'en falut peu que l'ambition d'un Prelat ne donnaſt atteinte aux libertez de l'Egliſe de ce Royaume. On a veu ſous le Regne precedent que le Cardinal Baluë avoit eſté le principal inſtrument dont la Cour de Rome s'eſtoit ſervie pour abolir la Pragmatique Sanction : Que ce Cardinal avoit eſté dix ans en priſon : Que le Cardinal de ſaint Pierre aux Liens l'en avoit tiré ; & que le Pape Pie ſecond qui luy eſtoit redevable de cette abolition, s'eſtoit piqué de

reconnoiſſance à ſon égard. Sixte Quatre Succeſſeur de Pie ſecond encherit ſur luy en conferant tant de Benefices & de Charges au Cardinal Baluë, qu'il devint le plus riche & le plus conſiderable du Sacré College. Il auroit eu lieu d'eſtre ſatisfait du retour de ſa bonne fortune, s'il l'euſt comparée avec les maux qu'il avoit ſoufferts dans ſa longue captivité. Mais il n'eſt rien de plus inſatiable que le cœur de l'homme, ſur tout lorſqu'il a eſprouvé en divers temps les plus grandes proſperités, & les plus grandes adverſitez. Le Cardinal Baluë ne fut pas content du rang qu'il tenoit à la Cour de Rome, & il voulut que celle de France en fuſt convaincuë en le revoyant. Il luy faloit un pretexte pour y paroiſtre avec honneur; & il importuna de ſorte Six Quatre, qu'il le fit ſon Legat à *Latere* vers le Roy Charles Huit. Il partit de Rome avec un train magnifique, & il receut des honneurs extraordinaires ſur les Terres des Princes & des Republiques d'Italie par où il paſſa. Mais en arrivant en France il trouva une oppoſition à laquelle il ne s'attendoit pas. Jean de Nanterre Procureur General s'oppoſa à ſon entrée dans le Royaume, & en rapporta deux raiſons. La premiere que la Cour de Rome n'avoit jamais envoyé de Legat à la Cour de France ſans cauſe, & que c'eſtoit là une innovation qu'il ſeroit dangereux au Roy de permettre. La ſeconde raiſon que le Cardinal Baluë eſtoit un homme noté: Qu'il avoit eu beſoin d'abolition; & qu'il ſeroit également honteux à la Cour de France & à la Cour de Rome qu'il ſe mélaſt des affaires Eccleſiaſtiques dans un Pays où l'on avoit avec juſtice tres-mauvaiſe opi- 1488.

1488. nion de luy. Mais ce premier obſtacle ne rebutta pas le Cardinal Baluë, qui pour le ſurmonter s'addreſſa au Conſeil d'Eſtat. Il en avoit gagné quelques Miniſtres, & ce fut par leur moyen qu'il fit repreſenter à la Ducheſſe de Bourbon que ſi ſon intention eſtoit de reünir à quelque prix que ce fuſt la Bretagne à la Monarchie Françoiſe, comme il n'y avoit pas lieu d'en douter, apres les démarches qu'elle venoit de faire; elle devoit preſuppoſer que ſi la Cour de Rome luy eſtoit favorable, elle reüſſiroit infailliblement dans ſon entrepriſe; & ſi cette Cour luy eſtoit contraire, elle y ſuccomberoit, quand mêmes toutes les autres choſes luy ſuccederoient: Que le Cardinal Baluë promettoit d'engager Sixte Quatre dans les intereſts du Roy Charles Huit, & de l'y retenir auſſi long-temps que Sa Majeſté en auroit beſoin, pourveu qu'on l'acceptaſt pour Legat. Mais que ſi on le renvoyoit honteuſement, on ne trouvaſt pas mauvais qu'il s'en reſſentiſt, & qu'il portaſt Sixte Quatre à proteger le Duc de Bretagne.

La Ducheſſe de Bourbon qui n'avoit déja que trop d'Ennemis, & qui ne vouloit pas s'en attirer de nouveaux, chercha un expedient pour ſatisfaire le Cardinal Baluë, ſans irriter le Procureur General: Elle fit reſoudre dans le Conſeil d'Eſtat que ce Cardinal exerceroit à la verité ſa Legation à *Latere*: mais que ce ne ſeroit qu'apres qu'il auroit accepté toutes les reſtrictions que le Parlement avoit accoûtumé de faire en de ſemblables rencontres pour conſerver les libertez de l'Egliſe de France dans toute leur eſtenduë.

*Fin du Livre premier.*

# ARGUMENT
## DU SECOND LIVRE.

*Longueville pour rentrer en grace & pour remettre en Liberté le Duc d'Orleans ſe charge de le diſpoſer à conſentir au mariage de l'heritiere de Bretagne avec Charles Huit. Ce Duc reſiſte quelque temps, & fait enfin violence à ſon amour. Frederic Trois refuſe à Maximilien ſon Fils l'argent neceſſaire pour aller en Bretagne. Charles prévient ſon rival & les Bretons conſentent enfin à la reünion de leur Province avec la Monarchie Françoiſe. Henry Sept Roy d'Angleterre oublie par une étrange ingratitude l'obligation qu'il avoit à la France & ſe ligue avec Maximilien. Il aſſiege Bologne, mais la reſiſtance qu'il y trouve, & les incommoditez où les Seigneurs Anglois de ſa ſuite ſe trouvent expoſez, le contraignent de s'accommoder ſeparement avec la France. Mais avant qu'il s'en retourne Maximilien ſurprend Arras & recouvre par ce moyen ce qui luy manquoit de l'Artois. Ferdinand & Iſabelle ſe propoſent de rentrer dans les Comtez de Roüſſillon & de Cerdagne, ſans payer les trois cent mil écus pour leſquels*

*Iean d'Arragon les avoit engagez. Ils corrompent les Confeſſeurs du Roy, & de la Ducheſſe de Bourbon qui les menacent de la damnation éternelle, à moins qu'ils ne reſtituent les deux Comtez. Cette fourberie reuſſit & les Roys Catholiques s'engagent par traitté à ne pourvoir leurs enfans que du conſentement de la France; mais ils y contreviennent & font une double alliance avec Maximilien. Charles Huit traitte avec l'Archiduc Philippe & luy remet ce qu'il avoit conſervé juſques là du Comté de Bourgogne. Guillaume Briſſonnet & Iean de Vers ſupplantent la Ducheſſe de Bourbon, & ſe laiſſent gagner par Loüis Sforce. Ils engagent le Roy leur Maiſtre à la conqueſte de Naples contre le ſentiment du Conſeil d'Eſtat, & des Grands du Royaume.*

HISTOIRE

# HISTOIRE DE CHARLES VIII.

## LIVRE SECOND.

*Où l'on voit la reünion de la Bretagne à la Monarchie Françoiſe, & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier depuis l'année 1488. juſqu'à celle de 1493.*

LA Ducheſſe de Bourbon fut extraordinairement ſurpriſe de voir que le Royaume de France n'avoit pas de plus forte oppoſition à ſon aggrandiſſement, que le Conſeil du Roy Charles Huit ſon Frere, qui ſous pretexte de Religion & de probité prétendoit détruire l'ouvrage qu'elle avoit juſques là ſi glorieuſement 1488.

1488. avancé : & de fait, l'avis de ce Conſeil alloit à oſter à la Trimoüille tout le fruit de la victoire de S. Aubin : à reduire les affaires dans l'eſtat qu'elles eſtoient au commencement de la guerre : à condamner la conduite de la Ducheſſe de Bourbon, & à ſoumettre à des Arbitres un procez qui ne devoit eſtre vüidé que par les Armes. Son aveuglement eſtoit déplorable, mais on n'y pouvoit remedier ſans expoſer l'Eſtat à perdre beaucoup plus qu'il ne gagneroit en reüniſſant la Bretagne. Le parti du Duc d'Orleans n'étoit pas abatu pour avoir perdu ſon Chef, & l'infortune de ce Prince luy avoit aquis plus d'amis qu'il n'en avoit perdu à ſaint Aubin. On l'avoit enfermé dans la Tour de Bourges, où il s'en faloit beaucoup qu'il fût traitté en Prince de ſa qualité. Sa miſere eſtoit connuë de tous les François, & il n'y avoit aucun d'eux à qui elle ne parût inſupportable, excepté ceux qui vivoient dans un attachement public aux intereſts de la Ducheſſe de Bourbon. On avoit bien prevû dans le Conſeil du Duc de Bretagne, que ce ſeroit un contre-temps tout à fait ridicule, que de parler d'accord aprés un avantage de ſi grande conſequence, que les Armes de Charles Huit venoient de remporter : Cependant on s'y eſtoit reſolu dans la veuë de ne pas laiſſer languir * plus long-temps en priſon le Succeſſeur preſomptif de la Couronne, & ſur la préſuppoſition que le premier article du Traité de paix regarderoit ſa liberté, auſſi bien que celle des François qui l'avoient ſuivi, & des autres Priſonniers faits durant la Guerre. Mais d'un autre coſté ſi le Conſeil rejettoit la propoſition d'accord, il y avoit à craindre une Revolution preſque generale dans tout le Royaume ; &

* Le Duc d'Orleans.

le danger en parut ſi grand à la Ducheſſe de Bourbon qu'elle crut eſtre obligée de paſſer au plus de voix, & que le moindre des deux maux également inévitables dont le Royaume de France eſtoit menacé devoit tenir lieu d'un bien. 1488.

On invita les Bretons à convenir d'une ſuſpenſion d'Armes, durant laquelle des Commiſſaires examineroient reciproquement les titres & les droits des deux Parties, & prononceroient ſouverainement en faveur de celle qu'ils trouveroient mieux fondée. Le Duc de Bretagne à qui rien ne pouvoit arriver de plus favorable que l'ouverture qu'on luy faiſoit, l'accepta avec d'autant plus d'empreſſement que ſa Ville de Nantes n'eſtoit plus en eſtat de luy ſervir d'azile. La peſte la deſoloit d'une maniere ſi terrible, qu'il y auroit eu de la temerité pour luy à y demeurer plus long-temps enfermé, & l'on n'auroit pas manqué de l'aſſieger auſſi-toſt dans quelque autre qu'il ſe fuſt retiré. Il choiſit celle de Coron, & il s'y divertiſſoit à viſiter la Nobleſſe du voiſinage, lorſqu'il ſe bleſſa de ſorte en tombant de Cheval, qu'il en mourut ſix ſemaines apres la Bataille de ſaint Aubin. Il avoit eu peu de jours auparavant un preſſentiment de ſa fin prochaine qui l'avoit obligé de renouveller ſon teſtament. * Le Mareſchal de Rieux y eſtoit nommé Curateur de ſes deux filles, & Adminiſtrateur de la Bretagne, ſans autres limites du pouvoir qui luy eſtoit donné, ſinon qu'il prendroit les avis du Seigneur de Condom, & que ce Seigneur luy ſuccederoit en cas qu'il mouruſt.

* Ce Teſtament eſt dans le treſor des Chartres.

La mort de ce Prince rompit les Conférences,

1488. & convainquit le Conſeil de France de la faute qu'il avoit commiſe, en empeſchant la Trimoüille d'aſſieger Rennes. On n'avoit pû celer à ſon Armée que l'on travailloit à la Paix; & cet avis l'avoit ſi generalement diſſipée, qu'à peine en reſtoit-il la cinquiéme ou ſixiéme partie.

L'Armée des Bretons luy eſtoit ainſi devenuë égale : on leur avoit donné le temps de revenir de leur conſternation.. Il n'y avoit plus d'apparence de remporter aucun des avantages dont on avoit eſté aſſuré par la Bataille de S. Aubin; & la Guerre qu'on auroit pû finir aprés cette Bataille, fuſt devenuë longue & difficile à terminer, à cauſe qu'il n'y avoit point de Souverain dans l'Europe, qui par zele, ou par intereſt n'entraſt dans la querelle des deux filles que le Duc de Bretagne avoit laiſſées. Le Mareſchal de Rieux haïſſoit alors la France à proportion qu'il l'avoit autrefois aimée, parce qu'elle l'avoit vaincu, & qu'elle avoit fait raſer juſqu'aux fondemens ſa Fortereſſe d'Ancenis. Il ſe flatoit que l'on parleroit éternellement de la vengeance qu'il en auroit tirée, s'il l'empeſchoit de s'aggrandir de la Bretagne; & il luy importoit peu que ſa reputation fuſt bien eſtablie pourveu qu'elle fût grande.

On a veu que le Roy de France Charles Huit, le Roy des Romains Maximilien, le Duc d'Orleans & le Seigneur d'Albret prétendoient au Duché de Bretagne par leur Mariage avec l'aiſnée des deux Princeſſes qui en eſtoient heritieres; & le Mareſchal de Rieux ne ſe ſeroit point aſſez vengé en la refuſant au Roy Tres-Chreſtien. Il vouloit de plus la donner à ſon plus grand Ennemy; & ce fut par

cette ſeule conſideration, qu'il négligea le Duc d'Orleans, de qui l'humeur luy paroiſſoit d'ailleurs ſi douce, qu'il ne le jugeoit capable de reſſentiment pour l'injure qu'il luy feroit. Le Seigneur d'Albret n'eſtoit pas de même dans l'opinion de ce Mareſchal; mais la Princeſſe de Bretagne s'eſtoit expliquée autant que la bien-ſeance de ſon ſexe le pouvoit permettre, qu'elle ne vouloit point de luy. Elle demeuroit d'accord que ſon pere la luy avoit promiſe par eſcrit, mais elle oppoſoit à cela que le Duc ſon pere, dont tout le monde ſçavoit que l'eſprit eſtoit fort diminué, les dernieres années de ſa vie, y avoit été porté par des conſiderations qui ſe trouvoient alors toutes puiſſantes à ſon égard. Que la Comteſſe de Laval avoit eu tant de credit ſur luy, qu'il ne la refuſoit jamais, pourveu qu'elle ne ſe relâchât pas de le ſolliciter. Que cette Dame ne s'eſtoit pas contentée de luy parler pour le Seigneur d'Albret ſon frere: mais que de plus elle l'avoit importuné; & que le Duc laſſé de l'oüir parler toûjours d'une même choſe, l'avoit renvoyé à ſon Conſeil: Qu'elle y avoit promis que toutes les forces non ſeulement de la Gaſcogne, mais encore de la Navarre, de la Caſtille & de l'Arragon paſſeroient en Bretagne pour la proteger: cependant il n'eſtoit venu que trois cent Eſpagnols; & ce petit nombre n'avoit pas empeſché que la Bataille de S. Aubin n'eût eſté perduë. La Princeſſe de Bretagne adjouſtoit qu'encore qu'elle fuſt alors ſoûmiſe à l'authorité paternelle, elle n'avoit pas laiſſé de proteſter contre la diſpoſition de ſa perſonne en faveur du Seigneur d'Albret; & que les actes en avoient eſté ſignifiez 1488.

que les Allemans, qu'il avoit d'immenſes richeſſes. 1488.

Le Mareſchal de Rieux s'imagina qu'il ſeroit ravy d'en employer une partie pour mettre la Bretagne dans ſa maiſon ; & comme les meilleurs eſprits aident à ſe tromper eux-meſmes dans les choſes qu'ils déſirent avec excés, ce Mareſchal eſperoit que Fréderic deviendroit liberal pour faire épouſer en ſecondes noces à Maximilien une heritiere quoyqu'il ne luy euſt rien donné pour en épouſer en premieres noces une qui avoit eſté celle de Bourgogne, parce qu'il ſuppoſoit qu'il ſe ſeroit corrigé de ſa faute par les inconveniens qui en eſtoient arrivez. Et de fait perſonne ne pouvoit douter que le Roy Loüis Onze ne ſe fuſt jamais emparé du Duché & du Comté de Bourgogne ny de l'Artois, ſi Maximilien euſt eu de l'argent pour luy oppoſer des Troupes égales. Ainſi le Mareſchal de Rieux envoya à Maximilien des perſonnes de creance, qui l'aſſurerent qu'il pouvoit venir en Bretagne pour en épouſer l'heritiere, & qu'on ne luy demandoit autre choſe, ſinon qu'il y paruſt en équipage d'un Prince de ſon rang. Son Contract de Mariage avec cette Princeſſe fut dreſſé : * mais lorſqu'il preſſa l'Empereur ſon pere de luy donner des Troupes ſuffiſantes pour chaſſer de Bretagne les François, & pour recouvrer les Places qu'ils y avoient occupées : il luy repartit déciſivement qu'il ne faloit pas acheter ſi cher une ſeconde femme. Que ce ſeroit là témoigner trop d'empreſſement ; & que comme Maximilien avoit conſervé les Pays-Bas ſans qu'il en coûtaſt un ſol à la Maiſon d'Autriche, Dieu & ſon bon Ange l'aſſiſteroient de meſme à ſe mettre en poſſeſſion de la Bretagne & à s'y maintenir.

* Il eſt dans les Archives de Rennes.

1488. Maximilien n'approuva pas le conſeil de ſon pere, & ſe diſpenſa de le ſuivre. Il ne préſuma pas aſſez de ſa bonne fortune pour croire que les Bretons le receuſſent à bras ouverts ; nonobſtant qu'il fuſt ſeul, & qu'ils luy fiſſent dés le lendemain épouſer leur heritiere comme les Flamans avoient fait onze ans auparavant. Il eſſaya donc de ſauver ſa réputation en careſſant les Députez de Bretagne, en les divertiſſant à leur maniere ; c'eſt à dire par des feſtins, en leur faiſant accroire que ſa preſence étoit alors neceſſaire en Allemagne pour y lever plûtoſt l'Armée dont ils avoient beſoin, en leur promettant de les ſuivre de prés, & en envoyant avec eux le plus conſiderable Seigneur d'Autriche, Valfurg Polayne, ſous pretexte qu'il eſtoit de la dignité d'un Roy des Romains comme luy, de ſe marier par Procureur, avant que d'aller en perſonne accomplir le Mariage. Cet expedient reüſſit d'abord ; & les Bretons quoy que mécontens du retour de leurs Députez ſans Armée prirent en bonne part les excuſes de Maximilien, & receurent pour autant de veritez les menſonges que Polayne leur débita. Cet Allemand épouſa la Princeſſe de Bretagne dans l'Egliſe Cathedrale de Rennes, & il ne parut jamais d'une maniere ſi viſible, que Maximilien s'eſtoit oppoſé à ſon bonheur, puiſque tous ceux qui ſe trouverent au Mariage de la Princeſſe par Procureur, avoüerent que s'il fuſt venu luy-même, les Bretons eſtoient ſi-bien diſpoſez à ſon égard, qu'ils euſſent conſenty qu'il l'épouſaſt en perſonne. La Cour de France fut alarmée de la nouvelle qu'elle en eut ; & le Comte de Longueville y fit des réflections dont

dont tout autre que luy n'eſtoit pas capable : il s'eſtoit ſauvé de la Bataille de S. Aubin par l'addreſſe & par la valeur de ſon Eſcuyer nommé d'Anneau ; & dés qu'il eut appris que la Ducheſſe de Bourbon n'eſtimant pas que le Duc d'Orleans fuſt aſſez en ſeureté dans le Chaſteau de Luſignan, l'avoit fait transferer, ou mettre dans la groſſe Tour de Bourges, il perdit l'eſperance de le tirer autrement de ſes mains que par la voye de la negociation. Il préſuppoſa de plus qu'elle ne le délivreroit jamais, qu'il ne renoncât d'épouſer la Princeſſe de Bretagne ; & cela ſuppoſé tout ce qui reſtoit à faire pour le Duc d'Orleans & pour ſon party, eſtoit de ſe joindre avec le Roy pour ſupplanter Maximilien, & de rendre un ſervice à ſa Patrie, qui meriteroit la liberté de ce Duc, & de ſes amis. Le Comte de Longueville forma ce deſſein ſi grand & ſi difficile ; & voicy les voyes par leſquelles il l'exécuta. Il avoit acquis une entiere creance auprés du Mareſchal de Rieux, qui ne luy celoit rien d'important. Ce Mareſchal luy dit un jour en ſecret que le motif qu'il avoit eu de rechercher l'Alliance de Maximilien pour ſa pupille * n'eſtoit pas pour la conclure, mais ſeulement pour obliger par cette oppoſition le Conſeil du Roy Charles Huit à des conditions plus avantageuſes à la Nobleſſe de Bretagne, dans la reünion de cette Province au Royaume de France. Ce pas eſtoit gliſſant, & le Comte de Longueville en prit occaſion de repreſenter au Mareſchal de Rieux qu'il s'eſtoit embarraſſé dans une affaire qui iroit plus loin qu'il ne penſoit : Que la Ducheſſe de Bretagne eſtoit femme de Maximilien ; & que ſi ce Prince

1488.

* La Ducheſſe de Bretagne.

1488. ne pouvant lever d'Armée en Allemagne, ny la conduire en Bretagne, ſe hazardoit de venir ſeul, les Bretons ne pourroient ſans violer le droit des gens, ny l'empêcher d'accomplir ſon Mariage, ny ſe diſpenſer de le reconnoiſtre enſuite pour Maître: Que cependant la Bretagne ſeroit éternellement malheureuſe, & ne verroit jamais finir la Guerre qui y avoit commencée : Que les Pays-bas avoient reconnu par une triſte experience combien il leur eſtoit préjudiciable d'avoir paſſé ſous une autre domination que celle des Princes de la Maiſon Royale de France ; & que puiſque la Bretagne ſuivoit leur exemple, elle devoit s'attendre à un ſemblable repentir : Qu'elle en auroit des raiſons que les Pais-bas n'avoient point euës, & que les Flamans avoient eu lieu de croire que leur Pays eſtant limitrophe de l'Allemagne, ils en tireroient par le credit de Maximilien autant de ſecours qu'ils en auroient beſoin. Cependant ils en avoient ſi peu reçu, que la France avoit pris ſur eux les deux Provinces de Bourgogne, & celle d'Artois qui leur eſtoient d'autant plus importantes, qu'elles les couvroient par les endroits qu'ils avoient le plus à craindre : Que la Bretagne ne pouvoit raiſonnablement concevoir de ſemblables eſperances, puiſque d'un coſté elle ſe trouvoit tellement environnée des Provinces immédiatement ſujetes à la Monarchie Françoiſe que les Allemans & les Flamans n'y pouvoient entrer que par Mer, & d'un autre coſté les ſecours de cette nature coûtoient trois fois plus que ceux qui venoient par Terre : Que Maximilien n'avoit pas de quoy fournir à une telle dépenſe, ſur tout s'il eſtoit

neceſſaire de la continuer, & que l'Empereur ſon pere par ſon avarice n'eſtoit pas capable de ſe faire autant de violence qu'il en faloit pour y ſurvenir : Que les François au contraire feroient commodement paſſer des Troupes en Bretagne, qu'ils les introduiroient dans le centre de cette Province à la faveur des places qu'ils y tenoient : Qu'ils les y feroient ſubſiſter en partie par le moyen de ces places, & qu'ils ne ſe deſiſteroient pas de leur conquête qu'ils ne l'euſſent achevée : Qu'en ce cas la rigueur implacable du droit des gens voudroit que les vaincus perdiſſent tous leurs privileges, & que le Mareſchal de Rieux, & le reſte de la principale nobleſſe de Bretagne, ne ſeroient pas de meilleure condition que les païſans. Au lieu qu'en accordant leur Ducheſſe au Roy Charles Huit ils ſe maintiendroient dans leur ancien eſtat : ils pourroient augmenter leurs privileges : ils n'auroient plus à déffendre que leurs coſtes, le reſte de leur Province eſtant inacceſſible aux étrangers, & ils exempteroient leur patrie de devenir le theâtre de la Guerre. 1488.

Le Mareſchal de Rieux fut ébranlé par la force de ces raiſons & le Comte de Longueville en ajoûta une autre, qui acheva de le déterminer. Il avoit eſté le principal inſtrument de l'alliance avec Maximilien, & il y avoit porté les Bretons par la promeſſe d'un ſecours proportionné à leur beſoin. Toutes les apparences conſpiroient neanmoins à faire croire que ce ſecours leur manqueroit ; & qu'auſſitoſt qu'ils s'en apercevroient, ils s'en vangeroient indubitablement ſur le Mareſchal de Rieux.

L'unique moyen d'éviter cet inconvenient

1488. conſiſtoit à profiter de l'abſence de Maximilien : à traitter avec Charles Huit : à recevoir Sa Majeſté Tres-Chreſtienne dans Rennes : à luy faire épouſer la Ducheſſe de Bretagne, apres avoir perſuadé les Bretons que ſon mariage avec l'Archiduc Maximilien n'eſtoit pas valable ; & à les obliger auſſi-toſt que le Roy l'auroit épouſée de luy preſter & à elle un nouveau ſerment de fidelité. Perſonne n'eſtoit plus propre à cette negociation que le Comte de Longueville. Le Mareſchal de Rieux l'en pria ; & il s'en chargea avec d'autant plus de joye, que ce luy devoit eſtre un moyen de procurer la liberté au Duc d'Orleans. Il n'eſtoit point ſi mal avec la Ducheſſe de Bourbon, qu'il neût conſervé un commerce de lettres avec elle ; & il luy repreſenta en la maniere qu'il jugeoit la plus efficace, qu'elle ſe couvriroit d'une faute irreparable, ſi durant ſon adminiſtration, la Bretagne eſchapoit à la France ; & que cependant il ſembloit que la fille aînée de Loüis Onze fuſt dans le même aveuglement dont ce Prince avoit eſté frapé ; puiſque comme il avoit eſté cauſe que les Pays-Bas eſtoient tombez ſous la domination de la Maiſon d'Autriche, par le premier Mariage de Maximilien, elle y feroit entrer la Bretagne par le ſecond : Que tout le mal eſtoit arrivé de ce qu'elle avoit trop pouſſé le party du Duc d'Orleans : Que ce party avoit eſté abbatu à ſaint Aubin : Qu'il n'eſtoit plus capable de nuire, mais qu'il pouvoit beaucoup ſervir : Que la jeune Ducheſſe de Bretagne eſtoit irritée de ce que le Roy avoit eu recours aux Armes pour la poſſeder ; & qu'avant toute autre choſe, il faloit trouver le moyen de

l'appaiſer : Qu'aucun n'y ſeroit ſi propre que le Duc d'Orleans, dont la generoſité eſtoit ſi connuë, qu'on ne hazarderoit rien en luy commettant une affaire ſi delicate : Que ſi la Ducheſſe de Bourbon vouloit, le Comte de Longueville ſe promettoit de le diſpoſer non ſeulement à renoncer en faveur du Roy à la Ducheſſe de Bretagne, mais encore à tourner de ſorte l'eſprit de cette Princeſſe, qu'elle eſpouſeroit Sa Majeſté : Que pour cela il n'y avoit pas d'autre précaution à prendre que d'engager le Duc d'Orleans par écrit & par ſerment, & de luy déclarer avant que de le mettre en liberté qu'on ne le délivroit qu'à cette condition, & qu'apres cela le Comte de Longueville ſe chargeoit du reſte. La Ducheſſe de Bourbon eut de la peine à s'imaginer que le Comte de Longueville agiſt ſincerement, & que ſes propoſitions ne fuſſent pas chimeriques. Elle ne doutoit pas que le Duc d'Orleans n'aimât la Ducheſſe de Bretagne & qu'il n'en fût aimé : Qu'il ne promît tout ce qu'on exigeroit de luy pour ſortir de priſon & pour revoir ſa Maiſtreſſe ; ſauf à déliberer apres s'il tiendroit parole ou non. Elle ſuppoſoit encore que quand il ſeroit auſſi honneſte homme que le Comte de Longueville le dépeignoit, & dans la diſpoſition actuelle de ſervir le Roy auprès de la Ducheſſe de Bretagne, la veuë de cette Princeſſe luy feroit oublier ſa reſolution & ſes ſermens, & luy inſpireroit pour excuſer ſon infidelité cette défaite ſi commune aux Amans qu'on n'avoit pû l'obliger à ce qui n'eſtoit pas en ſon pouvoir. Mais nonobſtant ces conjectures qui paſſoient preſque pour convaincantes dans l'eſprit de la Ducheſſe de Bourbon, elle 1488.

1488. conçut qu'il eſtoit ſi prejudiciable pour le Royaume de France, que Maximilien épouſât ſes deux principales Feudataires l'une apres l'autre, qu'elle eſtima que ce ſeroit un bien que le Duc d'Orleans mis en liberté, retournât à Rennes auprés de la Ducheſſe de Bretagne, afin de luy donner de l'averſion pour Maximilien, qui s'eſtoit contenté de l'épouſer par Procureur, & ne ſe haſtoit pas de venir luy même achever ſon mariage : Que quand même le Duc d'Orleans trahiroit le Roy ſon Maiſtre & le ſupplanteroit, en ce cas la Bretagne ne ſortiroit pas de la Maiſon Royale, & pourroit eſtre reunie au Royaume de France, par l'avenement à la Couronne de ce Duc, qui en eſtoit heritier preſomptif La jeune Princeſſe de Bretagne mourut alors, & cet accident confirma la Ducheſſe de Bourbon dans ſon opinion. Elle conſentit que le Comte de Longueville eût un commerce libre avec le Duc d'Orleans, & ce Comte s'en prevalut pour remontrer à ſon Couſin qu'il languiſſoit depuis prés de trois ans dans une miſerable priſon ; & qu'il avoit aſſez éprouvé en eſſayant tant de fois en vain de ſe ſauver, que Dieu ſeul eſtoit capable de l'en tirer contre le gré de la Ducheſſe de Bourbon qui l'y tenoit: Qu'elle offroit de l'élargir à condition qu'il ſervît le Roy auprés de la Ducheſſe de Bretagne, & qu'à la verité ce miniſtere eſtoit dur ; mais que ſi le Duc ſe donnoit la peine de l'examiner du bon coſté il ne le trouveroit pas ſi difficile & ne ſe feroit pas tant de violence qu'il croyoit pour s'en bien acquitter : Qu'il devoit d'abord ſuppoſer pour principe qu'en perſiſtant dans ſa delicateſſe en matiere d'amour, ny le Roy ny luy

n'épouſeroit la Ducheſſe de Bretagne, & que Maximilien acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre : Que les bons François n'en ſçauroient pas de mauvais gré à Sa Majeſté qui n'auroit rien negligé de ce qu'elle auroit pû pour l'empeſcher, & que toute leur averſion ſe tourneroit contre le Duc d'Orleans, qui n'auroit pas rendu à ſa patrie & à ſon Maiſtre l'Office qu'il leur devoit : Qu'au lieu de penſer deſormais à le délivrer, on ſeroit ravi qu'il expiât ſon crime par une longue & rude captivité, & perſonne ne le plaindroit dans ſa miſere : Qu'au contraire, il feroit une action heroïque en preferant ſa patrie à ſon amour, & que cependant il y trouveroit mieux & pluſtoſt ſon compte : Qu'il n'y avoit point de proportion entre les temperamens de Charles Huit & de la Ducheſſe de Bretagne ; & que la complexion de cette Princeſſe eſtant extraordinairement robuſte, & celle du Roy ſe trouvant trop foible pour une ſi belle Princeſſe, leur union ne ſeroit pas de longue durée ; & Charles mourant épuiſé, laiſſeroit au Duc d'Orleans ſa Couronne, & ſa femme. 1488.

Les raiſons du Comte de Longueville eſtoient ſi ſubtiles, que le Duc d'Orleans ne s'en laiſſa convaincre que par ce qu'il ne pouvoit faire autrement dans la déplorable conjoncture de ſes affaires, ſans paſſer pour avoir perdu le jugement. Il ſe plaignit de ſa mauvaiſe fortune : il en accuſa les aſtres & les autres cauſes ſemblables qui n'y avoient aucune part : Il proteſta long-temps qu'il ne ſe ſentoit pas capable de tenir la parole qu'on exigeoit de luy ; mais enfin il la donna, & fit voir en l'obſervant avec une extréme exactitude, que ſouvent les amans

1490. ſont plus maiſtres d'eux qu'ils ne penſent, & qu'ils ne diſent. On le tira de la Tour de Bourges : on luy donna un équipage convenable à ſa naiſſance & à la Commiſſion qu'il avoit acceptée : & on l'envoya à Rennes au mois d'Octobre mil quatre cent quatre vingt-dix. Il y fut receu avec beaucoup de pompe & de joye ; & apres que le Comte de Longueville & le Mareſchal de Rieux l'eurent confirmé dans le deſſein de ſuſpendre au moins ſon amour s'il ne pouvoit l'étouffer, il parut auprês de la Ducheſſe de Bretagne en poſture d'un inconſtant qui la recherchoit pour un autre. Il la trouva mécontente des longueurs affectées de Maximilien, & plus irritée de la maniere des François qui avoient rompu la tréve à la mort de ſon pere, que dégoutée de la perſonne du Roy. Elle ne s'offenſa pas de ce que le Duc d'Orleans, ſembloit n'eſtre plus affectionné pour elle, ſoit qu'elle eût aperceu l'extréme violence qu'il ſe faiſoit en la diſſimulant, ou qu'elle fuſt devenuë fiere en ſe voyant Ducheſſe juſqu'à ne pas ſouffrir qu'un Prince qui n'eſtoit ny ſouverain ny aſſuré de l'eſtre, oſât pretendre l'eſpouſer. Elle ne le traitta qu'en qualité de parent, d'Ambaſſadeur extraordinaire, & de premier Prince du Sang Royal de France ; & elle le renvoya à ſon Conſeil, qui ayant eſté déja perſuadé par le Comte de Longueville & par le Mareſchal de Rieux, ne retarda pas beaucoup la concluſion de l'affaire dont il s'agiſſoit. On convint en peu de jours que le Roy renvoyeroit la Princeſſe Marguerite d'Autriche, à Maximilien ſon pere & que pour reparer l'injure, faite aux Bretons en entrant en Armes dans leur pays Sa Majeſté

* Dans le Traitté de Rennes. 1490.

Majeſté leur confieroit la Garde de ſa perſonne : 1490.
Qu'elle viendroit avec ſa ſeule Cour & ſans Armes à Rennes, & qu'elle y épouſeroit la Ducheſſe aprés avoir juré de conſerver les privileges de la Bretagne dans toute leur étenduë. Mais aprés que le Duc d'Orleans & le Comte de Longueville eurent accordé aux Bretons tout ce qu'ils pouvoient raiſonnablement ſouhaitter, les Bretons paſſerent à leur tour deux articles qui ne pouvoient eſtre plus importans à la France ; & ce fut principalement en ce point, que le Comte de Longueville tint parole au Duc d'Orleans. Le premier article fut que ſi la Ducheſſe mourroit ſans enfans avant le Roy, la Bretagne demeureroit unie au Royaume de France, comme luy ayant eſté incorporée par une donnation de cette Princeſſe en conſideration de ſon Mariage : & le ſecond, qu'en cas que Charles Huit mourût ſans enfans avant la Ducheſſe, elle épouſeroit ſon ſucceſſeur.

Il n'y avoit pas de moment à perdre pour l'exécution de ce Traitté ; & Marguerite d'Autriche qui n'avoit pas encore neuf ans accomplis, fut renvoyée en Flandres. Le Roy demeura d'accord de l'avoir épouſée ; & la diſſolution de ſon Mariage avec Sa Majeſté, quoy que diſent les Hiſtoriens, ne fut fondée ny ſur le bas âge des parties, ny ſur le deffaut de conſentement, ny ſur ce que Loüis Onze n'avoit pas laiſſé à ſon fils le choix d'une autre femme. Les Actes qui en reſtent ne font mention que d'un fait d'autant moins conteſtable, qu'il eſtoit de notorité publique. Il conſiſtoit en ce que Maximilien, par un caprice dont il ſeroit mal-aiſé de deviner

1490. la veritable cauſe, non ſeulement n'avoit jamais aggreé que ſa fille fuſt Reyne de France, mais encore s'y eſtoit obſtinement oppoſé. C'avoit eſté les Flamans ſelon quelques Auteurs, ou ceux de Gand ſeulement, ſuivant d'autres, qui s'eſtoient emparez de la Princeſſe Marguerite, lorſqu'elle eſtoit encore à la mammelle; qui l'avoient mariée avec le Dauphin de France ſur la recherche du Roy Loüis Onze pour ſon fils: qui avoient dreſſé le Contract de Mariage de cette Princeſſe; & qui l'avoient enſuite miſe entre les mains des Ambaſſadeurs François deſtinez pour la conduire à Paris, où elle devoit eſtre eſlevée auprés du Dauphin ſon mary.

1491. Charles Huit n'arriva à Rennes que vers le milieu de Decembre mil quatre cent quatre-vingt-onze; quoy que diſent au contraire les Hiſtoriens du temps, qui mettent ſon Mariage avec la Ducheſſe de Bretagne deux ans auparavant, & veulent que le Duc d'Orleans fuſt encore en priſon. Il les faut redreſſer par la derniere negociation de ce Prince à Rennes, & par l'Original du contract * qui ſe voit encore. Il fut paſſé à Langais en Touraine, & il eſt datté du ſix de Decembre mil quatre cent quatre-vingt onze. Les Bretons n'auroient pas conſenty que les Noces euſſent eſté faites auparavant; & dans toutes les apparances, il les préceda pour le moins de huit jours.

* Dans la Chancellerie de Bretagne.

La Ducheſſe de Bourbon accomplit de cette ſorte par le moyen du Comte de Longueville la grande affaire qui devoit immortaliſer ſa Régence; & ce Prince qui en avoit eſté le principal inſtrument, attendoit une récompenſe proportionnée à

l'importance du ſervice qu'il avoit rendu, lors qu'étant monté peu de jours apres à cheval pour prendre l'air à la campagne, il fut frapé d'une apoplexie dont il mourut à l'inſtant. 1491.

Les Autheurs conviennent aſſez que le mariage de Charles Huit, avec la Ducheſſe de Bretagne, fut fait le ſeize de Decembre, quoy qu'ils ne conviennent pas de l'année, & ils adjouſtent que la Ducheſſe de Bourbon qui avoit auparavant obtenu de la Cour de Rome, une double diſpenſe qui rompoit les Mariages de Charles Huit avec Marguerite d'Autriche, & de la Ducheſſe de Bretagne avec Maximilien, mit en uſage le dernier rafinement de ſa prudence, en obligeant par argent, ou par d'autres voyes legitimes, ceux qui avoient des droits & des prétentions ſur la Bretagne d'y renoncer en faveur du Royaume de France. Le Prince d'Orange eſtoit fils de Catherine de Dreux, ſœur de François Premier du Nom ; & quoy qu'il n'euſt encore raiſon de conteſter le Duché de Bretagne à la nouvelle Reine de France, il pouvoit proteſter de nullité contre l'article du Mariage de cette Princeſſe, qui reüniſſoit ſon Eſtat à la Couronne de France, en cas qu'elle mouruſt ſans enfans, parce que cet article ne pouvoit avoir aucune force au prejudice de ceux que la nature & la loy appelloient à la ſucceſſion de leur couſine, s'ils devenoient ſes plus proches heritiers : veu principalement qu'on ne les avoit, ny appellez au Contrat, ny ſommez de l'approuver. Ainſi la Ducheſſe de Bourbon crut devoir mettre le Prince d'Orange hors d'intereſts, & tira de luy une renonciation en bonne forme aux pretentions qu'il

1491. avoit ſur la Bretagne. Elle en obtint à meilleur marché une ſeconde de Jean fils aîné du Seigneur d'Albret, qui avoit eſpouſé Catherine de Foix Reine de Navarre. Ce Jean eſtoit fils de l'heritiere de Pentievre ; & comme il pouvoit exciter un jour dans la Bretagne une Guerre civile auſſi longue & auſſi difficile à terminer qu'avoit eſté celle du Comte de Monfort & de Charles de Blois ; on luy donna quelques Terres proches de celles qu'il poſſedoit en Guyenne. Mais la Ducheſſe de Bourbon ne ſe mit pas tant en peine, de ſatisfaire la Maiſon de Rohan ſur les pretentions qu'elle avoit à la Bretagne. Le Vicomte de Rohan qui en eſtoit alors le Chef avoit épouſé Marie, ſeconde fille du Duc François Premier, & ſœur de Marguerite femme de François ſecond Duc de Bretagne, Pere de la Reine de France. Mais comme ſa femme n'eſtoit que cadette, & que par conſequent elle eſtoit excluſe de la ſucceſſion de Bretagne, tant que la poſterité de ſa ſœur aînée ſubſiſteroit, la Ducheſſe de Bourbon ne fit point aſſez de cas de ſes pretentions pour les acquerir. Et de fait lors que le même Vicomte de Rohan preſſa le Roy Loüis Douze qui avoit eſpouſé la veuve de Charles Huit de luy rendre juſtice ſur les Biens Allodiaux qu'il diſoit luy eſtre deûs en Bretagne ; Loüis eut la bonté de nommer des Arbitres agreables au Vicomte, qui examinerent ſon droit avec une extréme exactitude, & luy firent tout d'une voix perdre ſon procez.

Maximilien qui perdoit la Bretagne en partie par ſa faute, & en partie par l'avarice de ſon pere, n'oſa s'en plaindre directement, de peur de s'expoſer à la

raillerie publique. Il prit par un autre endroit l'injure qu'il pretendoit avoir reçuë, & il fit par ſes Ambaſſadeurs & par ſes Emiſſaires un eſtrange bruit dans toutes les Cours de l'Europe contre Charles Huit. Il l'accuſa d'avoir violé le droit des gens en renvoyant ſa fille : Mais il ne le perſuada qu'au ſeul Roy d'Angleterre. On a veu que Henry ſept eſtoit redevable de ſa Couronne au Roy Charles Huit qui luy avoit fourny une flote, de l'argent, & des troupes, avec quoy il avoit défait & tué Richard Trois, mais pluſieurs Roys ont pretendu dans tous les temps que ce qu'ils devoient à leurs Monarchies, les diſpenſoit de quelques obligations qu'ils euſſent auparavant contractées, pourveu qu'elle y fût tant ſoit peu contraire. Henry avoit demeuré long temps en Bretagne & en connoiſſoit l'importance : Il eſtoit convaincu que l'Angleterre n'auroit rien à craindre des François, tant que cette Province demeureroit ſous un Duc ; mais qu'auſſi-toſt qu'elle ſeroit reünie au reſte de leur Royaume, ils s'accouſtumeroient à la marine par le nombre & par la commodité des ports qu'ils auroient ſur l'Occean, & en diſputeroient l'empire aux Anglois. Il n'en falut pas davantage, pour rendre Henry Sept ingrat & infidelle. Il traitta avec Maximilien : Il convint d'aſſieger Boulogne ; & de faire de cette ſorte une diverſion capable de rappeller de Bretagne les Armes Françoiſes, pourveu que le meſme jour qu'il inveſtiroit cette Place, ou le lendemain au plus tard, Maximilien le vint joindre en perſonne, & luy menât une armée de vingt, ou pour le moins de quinze mille hommes. 1491.

1491. Les Hiſtoriens François ménagent icy mieux la reputation de Henry Sept, que les Anglois, & l'excuſent d'un crime dont il eſt bien malaiſé de le garentir. Ils pretendent, que ce Prince eſtoit tout à fait bien diſpoſé à l'égard de la France, & qu'il reconnoiſſoit l'obligation ſinguliere qu'il avoit au Roy Charles Huit. Que s'il eût eſté libre non ſeulement il ne fût point entré dans la querelle de Maximilien, mais encore il auroit joint contre luy ſes Armes à celles des François, & que les Anglois toujours preſts à profiter des occaſions de recouvrer la Normandie & la Guyenne, & ſollicitez par les Flamans, qui ne deſiroient pas avec moins de paſſion, de recouvrer l'Artois dont ils ſe vouloient couvrir du coſté de la Picardie, contraignirent leur Roy de rompre avec ſon bien-faicteur: Que Henry réduit à la dure neceſſité d'eſſuyer une revolte generale de ſes ſujets, ou de paſſer la mer en perſonne pour les intereſts de Maximilien, avoit fait ce que l'on devoit s'attendre d'un grand politique, de qui l'habileté naturelle avoit eſté également exercée par la bonne & par la mauvaiſe fortune: Qu'il avoit choiſi le moindre des deux maux qui ne pouvoient eſtre tous deux évitez, & que détournant le premier qui preſſoit le plus, & que toute la prudence humaine n'eſtoit pas capable d'éluder; il s'eſtoit expoſé au ſecond qu'il prévoyoit devoir bien-toſt ceſſer par l'inconſtance des Anglois, ou par leur laſſitude de la Guerre: Qu'il les avoit en effet menez devant Boulogne: Qu'il les y avoit laiſſez ennuyer, & que profitant du dégouſt qu'ils témoignoient pour la Guerre, qu'ils avoient recherchée

avec tant d'ardeur, il les avoit rembarquez à leur priere, aprés s'eſtre délivré des plus ſeditieux d'entre eux, qu'un excés de courage avoit portez à vouloir attaquer la Place, dans les foſſez de laquelle ils eſtoient demeurez. Mais ces circonſtances ne ſe rapportent, ny avec celles qui ſont dans Polidore Virgile, ny avec celles qui ſe trouvent dans le Chancelier Bacon. Polidore bien-loin d'attribuer à Henry Sept la vertu de reconnoiſſance, le noircit de la plus horrible des ingratitudes. 1491.

On a déja veu que Marguerite de Sommerſet ſa mere s'eſtoit expoſée durant dix-huit ans au danger continuel de perdre la vie pour l'amour de luy, en ſe tenant dans l'Azile de Veſtminſter, & qu'elle eſtoit entrée dans toutes les intrigues formées pour l'élever ſur le Trône : Qu'elle ne s'eſtoit remariée, que pour luy donner un beau-pere capable de commander ſes Armées, & ç'avoit eſté ce beau-pere qui luy avoit gagné la Bataille par laquelle il eſtoit devenu Roy. Cependant il ne ſe contenta pas de ne faire ny à l'un, ny à l'autre aucune part de ſa Grandeur, & de les laiſſer dans l'eſtat où il les avoit trouvez à ſon évenement à la Couronne. Il leur oſta de plus leurs biens, & les contraignit ainſi d'achever leur vie dans la langueur, pendant qu'il paſſoit la ſienne dans l'abondance. Bacon tout Panegyriſte de Henry Sept qu'il eſt, ne veut pas qu'il ait agy dans la révolution de Bretagne d'une maniere favorable aux François, ou du moins indifferente. Il rapporte au contraire que ce Prince la regarda avec des yeux qui ne pouvoient eſtre plus jaloux, & qu'il n'oublia rien de ce qui ſervoit à

1491. la prévenir : Qu'il aſſembla ſon Parlement : Qu'il y fit à ce ſujet la plus forte, & la plus pathetique de ſes harangues, qui eſt tranſcrite dans cet Hiſtorien ; & qu'il obtint beaucoup plus d'argent de ſes peuples, qu'aucun de ſes prédeceſſeurs n'en avoit tiré : Qu'il en leva une puiſſante Armée : Qu'il prit ſon temps pour inveſtir Boulogne dans la conjoncture que les Troupes Françoiſes en eſtoient le plus eſloignées ; & que ſi Maximilien luy euſt tenu parole, les déſolations de la France auroient recommencé dans l'excés qu'elles avoient eſté durant l'union des Roys d'Angleterre avec les Ducs de Bourgogne. Quoy qu'il en ſoit, Henry Sept deſcendit en Picardie malgré les oppoſitions de Crevecœur - Deſcordes Gouverneur de Picardie, & d'Artois, qui avoit ramaſſé les Troupes deſtinées à la garde de ces deux Provinces, pour s'oppoſer à ſon débarquement.

Les premiers efforts des Anglois eſtoient alors redoutables, & Boulogne fut d'abord extrémement preſſée ; mais elle eut dans la ſuite du relâche, par la meſ-intelligence qui ſurvint entre les Ennemis. Maximilien avoit promis d'aller au Siege, & de remplir avec ſes Flamans une partie des Lignes des Anglois. Mais il trouva mieux ſon compte d'un autre coſté, & cela ſuffit pour luy faire manquer de parole. Loüis Onze ſe deffiant de la Bourgeoiſie d'Arras, qu'il n'avoit pû gagner ny par promeſſes ny par ménaces, quoy qu'il n'y euſt eu jamais de Prince qui réuſſiſt mieux que luy à ſe prévaloir des unes & des autres, avoit eſté contraint de les tranſplanter, & de les envoyer par Colonies en divers Royaumes : mais les ordres dont l'exécution dépend de

de divers Officiers ſubalternes, ne s'accompliſſent preſque jamais avec aſſez d'exactitude. Les Commiſſaires Deputez pour changer les habitans d'Arras, n'y avoient laiſſé qu'un des anciens; cependant il euſt autant valu qu'ils les y euſſent tous laiſſez. C'eſtoit un Serrurier habile; & capable de plus que de ſon Meſtier s'il s'y fuſt appliqué. Il ne s'eſtoit meſlé d'autre choſe pendant que Loüis Onze avoit vécu, parce qu'il avoit cru la vigilance du Roy trop grande pour être ſurpriſe, quoy que l'on machinât au contraire. Mais aprés ſa mort il n'avoit pas cru la Ducheſſe de Bourbon capable de tous les ſoins neceſſaires, pour conſerver Arras. Il avoit formé le deſſein de ramener cette ville à l'obeïſſance de l'Archiduc Philippe d'Autriche, fils de Marie de Bourgogne, & fait pour y parvenir divers voyages, à ſaint Omer, & à Aire ſeules Places de l'Artois, dont les François ne s'eſtoient pas encore emparez, & dont on n'avoit dû les mettre en poſſeſſion qu'aprés que le Mariage de Charles Huit avec Marguerite d'Autriche ſeroit conſommé; ce qui n'eſtoit plus en eſtat d'arriver, puiſque cette Princeſſe avoit eſté renvoyée à ſes parens. 1491.

Maximilien eſtoit le plus accoſtable des hommes; & le Serrurier avoit eu moins de peine à l'aborder, & à l'entretenir du projet qu'il avoit formé, qu'à le convaincre qu'il puſt réüſſir; & de fait il ne l'approuva qu'apres qu'il ſçut que Deſcordes Gouverneur de cette Place, en avoit tiré la meilleure partie de la Garniſon, pour aller au devant des Anglois. Les Soldats qu'on y avoit laiſſez ne ſuffiſoient plus pour la garder, & par un ſur-

1491. croiſt de mal-heur qui n'eſtoit point ordinaire aux François, Corquelevain Lieutenant de Deſcordes ſembloit eſtre né pour montrer quelle difference il y a entre un tres-vaillant Soldat, & un tres-méchant Officier. Il affrontoit les plus grands dangers d'une maniere auſſi intrépide, que s'il ne les eût pas connus, & il ne s'eſtoit jamais excuſé d'executer aucun ordre qu'il eût receu, quelque temeraire qu'il luy parût: mais d'ailleurs il s'enyuroit tous les jours, & il dormoit enſuitte d'un ſommeil ſi profond, qu'il n'eſtoit pas poſſible de le réveiller. Il devoit traitter ſes Officiers Subalternes, & le temps en fut choiſi pour le ſurprendre avec eux. Le Serrurier eut l'addreſſe de ſe faire montrer les Clefs d'une porte pour les imprimer dans de la cire: d'en forger de pareilles, & de les eſſayer ſans eſtre aperçu. Il corrompit enſuite quinze ou vingt habitans de l'argent que Maximilien luy fournit, & convint de luy livrer la Place le jour du feſtin de Corquelevain, à condition Qu'il feroit alors avancer les Troupes deſtinées pour aller joindre les Anglois devant Boulogne: Que lors qu'elles ſeroient arrivées à quelque diſtance d'Arras, deux des conjurez ſortiroient pour les reconnoiſtre: Que ſi la conjoncture eſtoit favorable ils le témoigneroient par un couplet de chanſon qu'ils reciteroient; & que ſi elle ne l'eſtoit pas, & que la conjuration fuſt découverte, ils l'exprimeroient par un autre couplet. Une petite indiſpoſition ſurvenuë à Corquelevain fit differer ſon feſtin, mais elle ne déconcerta pas l'entrepriſe ſur Arras, à cauſe que Maximilien qui trouvoit beaucoup mieux ſon compte à demeurer dans les Eſtats de ſon fils

où il eſtoit en aſſurance, qu'à ſe morfondre devant Boulogne pour aider à prendre cette ville qui devoit appartenir aux Anglois, par le Traitté qu'il avoit conclu avec eux, differoit toujours ſous de nouveaux pretextes d'en ſortir. Henry Sept luy envoyoit à toutes heures de nouveaux Couriers ; & ny les uns ny les autres ne l'amenant point, les Seigneurs Anglois qui avoient eſté les plus empreſſez de rompre avec la France, s'en repentirent. Rien ne les obligeoit à déguiſer leurs ſentimens, & ils s'en expliquerent d'une maniere ſi publique, qu'elle vint aux oreilles de Deſcordes. 1491.

* Dans le traitté qu'il fit avec Henry.

Les Eſpions que ce Gouverneur de Picardie entretenoit auprés de Maximilien, n'avoient rien penetré du deſſein ſur Arras, & c'eſtoit peut-eſtre afin de les empeſcher de s'en enquerir davantage, qu'on leur avoit fait une fauſſe confidence. On les avoit perſuadez que la veritable raiſon qui empeſchoit les Flamans de joindre les Anglois, eſtoit que Maximilien devoit beaucoup de montres à ſon Armée & que ſi elle ne preſſoit pas d'en eſtre payée, c'eſtoit à cauſe qu'elle ſe trouvoit dans un pays abondant où elle ſubſiſtoit à ſon aiſe ; mais que ſi elle en ſortoit pour entrer dans le Boulonois, comme les Anglois l'avoient ravagé, il faudroit qu'elle y vecût de ſes propres deniers : Ce qui la reduiroit à demander ce qui luy eſtoit dû, tant pour le paſſé que pour le preſent. Et ſi Maximilien qui ne la pouvoit ſatisfaire l'amuſoit de belles paroles, elle ſe diſſiperoit. Deſcordes convaincu de la juſteſſe de ce raiſonnement, parce que les propoſitions ſur leſquelles il eſtoit fondé luy paroiſ-

1491. ſoient évidentes, en informa Henry Sept, & luy perſuada aiſément l'impoſſibilité de prendre Boulogne. Il adjouſta que les Anglois ne devoient pas s'obſtiner plus long-temps au ſiege de cette Place, puiſque Maximilien, leur Allié, qui en devoit former la moitié, leur manquoit de parole & n'eſtoit pas mêmes en eſtat de la tenir : Qu'il leur fourniſſoit ainſi un pretexte tres-plauſible pour ſe retirer avec honneur ; & que de plus les François pour y contribuer offroient de payer aux Anglois, l'argent qu'ils avoient preſté au Duc de Bretagne durant la derniere Guerre qu'il avoit faite, & qu'ils rembourſeroient encore Sa Majeſté Angloiſe des frais de ſon voyage. Deſcordes ne s'avançoit pas juſques là ſans ordre, & la Ducheſſe de Bourbon eſtoit bien informée que les Bretons ſupportoient avec beaucoup d'impatience, d'eſtre immediatement réünis au Royaume de France : Que ceux qui y avoient le plus contribué, eſtoient les premiers à s'en repentir ; & que ſi les vaiſſeaux de Henry Sept deſcendoient en Bretagne, ils y exciteroient un ſoulevement General. Elle avoit écrit à Deſcordes de ne rien eſpargner pour rompre la ligue des Anglois avec les Flamans, & pour renvoyer Henry Sept de là la mer, parce que Maximilien, que Sa Majeſté Angloiſe auroit abandonné, ne ſeroit plus à craindre. Henry Sept n'eſtoit pas tout à fait libre de rejetter un telle propoſition, à cauſe que depuis ſon départ, il luy eſtoit ſurvenu en Angleterre une affaire d'autant plus fâcheuſe, qu'il n'avoit rien negligé de ce que la politique ſuggeroit pour la prevenir. Georges Duc de Gloceſter, frere des deux

derniers Roys Edoüard Quatre & Richard Trois avoit laiſſé un fils âgé de cinq ans, nommé Edoüard Comte de Varvic : ce jeune Prince n'avoit point de droit à la Couronne au préjudice de la femme de Henry Sept, fille aînée d'Edoüard : cependant Henry Sept qui prévoyoit que la maiſon d'Iorc ne le laiſſeroit jamais regner en paix, parce qu'il eſtoit de celle de Lancaſtre, ſon irreconciliable Ennemie, & qu'elle ſe ſerviroit de Varvic pour l'inquieter, s'eſtoit aſſuré de ſa Perſonne, & l'avoit enfermé dans la Tour de Londres. Mais il ne détourna par cette injuſte voye que la moitié de l'orage, dont il eſtoit menacé. 1495

Edoüard Quatre avoit pluſieurs ſœurs, dont l'une eſtoit veuve du dernier Duc de Bourgogne, & l'autre mere du Comte de Liceſtre. Ces Princeſſes qui avoient toutes deux du courage & de l'ambition, n'avoient pas pluſtoſt veu empriſonner le Comte de Varvic leur neveu, qu'elles l'avoient jugé perdu, ſur la préſuppoſition que Henry Sept ne l'oſtoit des yeux des Anglois que pour les accouſtumer inſenſiblement à ne penſer plus à luy, & que lors qu'il les auroit diſpoſez à n'en plus parler il s'en defferoit en ſecret. Elles comploterent là deſſus de mettre Liceſtre à la Place de Varvic, & elles ſe ſervirent de cette ruſe. Elles choiſirent un jeune Anglois le plus ſemblable à Varvic qu'elles purent trouver : elles luy apprirent à le contrefaire ; & aprés qu'elles le crurent ſuffiſamment inſtruit elles le firent paſſer pour Varvic & le mirent à la teſte d'une Armée, & d'un party capable de diſputer la Couronne à Henry Sept, dans la reſolution

1491. qu'aprés que la Maiſon de Lancaſtre ſeroit encore une fois déthrônée, ſi le veritable Varvic vivoit encore, il regneroit à condition de recompenſer le faux Varvic du ſervice qu'il luy auroit rendu ; & s'il ne vivoit plus, on couronneroit Liceſtre aux meſmes conditions. Henry Sept venoit d'apprendre ces particularitez, lorſque Deſcordes luy parla par ordre de la Ducheſſe de Bourbon. Il avoit un extrême beſoin de repaſſer au pluſtoſt en Angleterre avec ce qui luy reſtoit de Troupes, & d'y porter de l'argent pour les payer, les Provinces de ſon Royaume n'eſtant plus aſſez tranquilles pour luy en fournir. On luy en offroit autant qu'il luy en faloit ; & comme il ne s'agiſſoit pour l'accepter que de mettre Maximilien dans tout ſon tort, il l'envoya ſommer de venir preſentement au Siege de Boulogne en execution du principal article de leur Traitté, & il luy déclara qu'en cas qu'il ne menaſt pas le lendemain ſon Armée à ce Siege, les Anglois s'accommoderoient le jour ſuivant avec la France & s'en retourneroient.

Maximilien ne répondit rien aux Herauts d'Angleterre, parce que d'un coſté il n'avoit point d'excuſe valable, & de l'autre il s'attendoit à ſurprendre Arras le quatriéme jour ſuivant, puiſque Corquelevain l'avoit marqué pour ſe divertir avec les Officiers de la Garniſon. Les Anglois prirent pour refus le ſilence de Maximilien ; & Henry Sept conclut ſon Traitté avec Deſcordes. Il toucha l'argent des François : il remit entre leurs mains quelques Forts qu'il avoit faits autour de Boulogne, & il ſe rembarqua. Deſcordes ne l'euſt pas pluſtoſt veu

mettre à la voile, qu'il retourna en diligence vers la Ville d'Arras, pour la renforcer des ſoldats qu'il en avoit tirez; mais il apprit à my-chemin que cette Place eſtoit perduë pour la France. Corquelevain avoit haſté ſon feſtin ſur la nouvelle du retour de Deſcordes, & aucun des Officiers de la Garniſon n'y avoit manqué. On y avoit bû dans l'excés, & les Conviez n'eſtoient plus en eſtat de ſe deffendre quand il en fut beſoin. Le Serrurier avoit mandé les Troupes de Maximilien, & il eſtoit luy-meſme ſorty pour les reconnoiſtre. Il les avoit fait entrer dans Arras, & elles s'eſtoient emparées du principal quartier de cette Ville avec peu de reſiſtance, à cauſe que les Soldats François qu'elles y avoient trouvez, ne s'eſtoient point aſſez deffendus, faute de Commandans. Les Officiers avoient eſté preſque tous pris dans leurs lits où ils dormoient profondement. Les Bourgeois ſouhaittoient avec tant de paſſion de changer de Maiſtre, qu'aucun d'eux n'avoient pris les Armes. Ainſi les Troupes de Maximilien s'eſtoient ſaiſis d'Arras; & les Domeſtiques de Corquelevain l'avoient tranſporté de la maiſon où il cuvoit ſon vin, dans le Chaſteau. On l'inveſtit preſque auſſi-toſt qu'il y fuſt entré; & on ne le laiſſa en repos, que juſqu'au point du jour qu'on le ſomma de rendre le Chaſteau à l'heure-meſme, ſur peine de la corde. On ne ſçait s'il n'eſtoit pas encore revenu à ſon bons ſens, ou s'il avoit eſté ſaiſi de la peur immediatement aprés que les fumées du vin avoient ceſſé de l'aſſoupir. Mais il eſt conſtant qu'il obeït à ſes Ennemis; & que ſa lâcheté fut d'autant plus ſignalée, que dans quatre ou cinq 1491.

1491. heures au plus tard Deſcordes luy auroit mené un ſecours capable de le dégager, & de ſauver la place. Maximilien avoit deffendu à ſes ſoldats de piller Arras, mais il leur devoit pluſieurs montres. Son indigence leur eſtoit connuë, & ils ſçavoient que s'ils ne profitoient de l'occaſion qui ſe préſentoit de ſe payer par leurs propres mains, ils ſeroient toute leur vie ſes creanciers. Ils traitterent là-deſſus Arras comme s'ils l'euſſent emporté d'aſſaut; & toute la grace qu'ils luy firent, fut de la piller par methode. Les richeſſes qu'ils y trouverent, quoy qu'il y en euſt autant que dans aucune autre Ville de Flandres, augmenterent leur avarice au lieu de la ſatisfaire. Ils ſe promirent d'enlever la Ville capitale de la Picardie, avec la meſme facilité qu'ils avoient ſurpris celle d'Artois, & ils marcherent Enſeignes déployées contre Amiens. Mais Deſcordes les avoit prévenus, & venoit d'entrer dans cette Place avec des Troupes plus que ſuffiſantes pour la garder. Ils s'en aperceurent dés le premier aſſaut qu'ils y donnerent; & ceux des leurs qui ſe propoſerent de monter ſur les murailles par eſcalade, furent ſi généralement renverſez, qu'à peine s'en ſauva-t-il un ou deux. Le reſte rebuté ne penſa qu'à la retraitte; & la paix fut bien-toſt aprés concluë entre les François, & les Flamans. Maximilien qui ne pouvoit par luy-meſme continuer la Guerre, choiſit pour la terminer un expedient qui reuſſit au delà de ſes eſperances. Les Provinces des Pays-bas s'aſſemblerent à ſa ſollicitation dans Bruxelles par députez, & réſolurent d'envoyer tant en leur nom, qu'en celuy de l'Archiduc Philippe d'Autriche leur Souverain, ſans faire

faire aucune mention de Maximilien ſon pere, une ſolennelle Ambaſſade au Roy Charles Huit, pour luy montrer l'original du dernier Traitté de Loüis Onze avec eux, & pour luy demander, que puiſqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'exécuter, & qu'il avoit renvoyé la Princeſſe Marguerite, il luy rendiſt au moins ſa Dot en l'eſtat qu'elle ſe trouvoit. Ils ajoûterent que l'Archiduc, & les Flamans conſentiroient que les revenus des Comtez d'Artois, & de Bourgogne qui luy eſtoient affectez, demeuraſſent à Sa Majeſté pour la dédommager de la dépenſe qu'elle avoit faite pour entretenir la Princeſſe Marguerite. Les Députez des Pays-bas s'addreſſerent immediatement au Roy & à ſon Conſeil, & repreſenterent fortement qu'on les avoit mortifiez autant qu'ils pouvoient l'eſtre, en repudiant la Princeſſe Marguerite, ſœur de l'Archiduc leur Maiſtre; & que ſi on adjouſtoit à une ſi atroce injure l'injuſtice de retenir ſa Dot, toutes les Puiſſances de l'Europe auroient intereſt de ſe déclarer contre la France, & de la punir d'un tel attentat contre le droit des gens. Charles Huit eſtoit tendre de ſon naturel, & compâtiſſoit aiſément aux afflictions qu'on luy repreſentoit avoir eſté faites par la violence du Roy ſon pere. Il n'avoit ny aſſez de lumiere, ny aſſez d'experience pour connoiſtre le préjudice qu'il feroit à ſon Eſtat, en abandonnant les Comtez de Bourgogne & d'Artois, qui eſtoient les deux endroits par où il avoit le plus à craindre. Briçonnet & de Vers, ſes nouveaux favoris, cherchoient à faire montre de leur credit, en diſpoſant leur Maiſtre à deux reſtitutions pour leſquelles ils eſperoient de l'Archiduc des préſens conſiderables; & enfin l'authorité de la Ducheſſe 1491.

1491. de Bourbon commencoit à diminuer, parce que le Roy ſon frere ſe laſſoit de ne pas gouverner immediatement par luy-meſme. Ainſi cette Princeſſe ne put empeſcher la reſtitution de ces deux Comtez, ny meſme la differer juſqu'à ce que l'Archiduc euſt réciproquement reſtitué à la France les Villes de l'Iſle de Doüay, d'Orchie, & les autres Places que ſes Roys s'eſtoient autrefois réſervées dans la Flandre & dans l'Artois, pour marquer leur ſouveraineté ſur ces deux Provinces, & pour en tenir les Comtes dans le devoir. Il paſſa dans le Conſeil que la Dot de Marguerite d'Autriche ſeroit inceſſamment reſtituée, & elle le fut ſans autre précaution de la part des François, qu'une reſerve expreſſe de leurs prétentions ſur les deux Comtez qu'ils rendoient actuellement, & ſur les autres biens de la Maiſon de Bourgogne. Mais en recompenſe la Ducheſſe de Bourbon trouva moins de difficulté en l'affaire de Philippe de Comines, que l'on développe icy, parce qu'elle n'eſt pas aſſez nettement expliquée dans ſes mémoires. Lors que le Duc d'Orleans s'eſtoit retiré en Bretagne, il n'y avoit eſté ſuivy que par des hommes de main de ſon party: Les autres eſtoient demeurez pour le ſervir dans les Provinces, en les excitant à la revolte, & ſur tout à la Cour, où ils obſervoient de prés les deſſeins de la Ducheſſe de Bourbon, & les traverſoient de tout leur pouvoir. Les plus conſiderables entre ceux-cy, eſtoient deux Eccleſiaſtiques & autant d'hommes d'eſpée. Geofroy de Pompadour, Eveſque de Perigueux, Prélat accredité dans ſon Dioceſe, & dans les Provinces de Limoſin & de Quercy; Georges d'Amboiſe, Evêque d'Alby, qui paroiſſoit déja capable du Miniſtere d'Eſtat, qu'il exerça

depuis ſeul juſqu'à ſa mort, ſous le Regne de Loüis Douze. Buſſy d'Amboiſe frere de Georges, que les bleſſures receuës dans la Guerre empeſchoient de porter les Armes, & réduiſoient à ſe meſler d'intrigue ou à demeurer oiſif, & Philippe Comines. On ignore * abſolument le motif qu'eut celuy-cy pour s'engager dans le party contraire à la Ducheſſe de Bourbon; & tout ce qu'on en peut deviner de plus vray-ſemblable, eſt qu'il avoit eſté trop bien à la Cour de Loüis Onze, pour continuer ſous l'adminiſtration de la Ducheſſe: Que cette Princeſſe durant la vie de ſon pere, n'avoit eu aucune part dans les affaires: Qu'elle manquoit d'experience, & qu'elle prévoyoit que ſi elle ſe ſervoit d'abord de Comines, le public perſuadé de la ſuffiſance extraordinaire de ce Gentil-homme Flamand, & qui luy attribuoit déja une partie de ce que Loüis Onze avoit fait de bon, quoy qu'il ne doutaſt pas de l'habileté de ce Prince, s'imagineroit à plus forte raiſon qu'il luy ſeroit uniquement redevable de ce qu'il y auroit de meilleur dans l'adminiſtration de la Ducheſſe. Il n'en falut pas davantage pour l'eſloigner des affaires. Mais il n'y a point d'employ dans la vie dont on ſouffre plus impatiamment d'eſtre privé, que celuy-là. Comines avoit exercé ſeize ans entiers par commiſſion ce qu'il y a de plus important dans les Charges des quatre Secretaires d'Eſtat. Il eſtoit aſſez vigoureux, quoy qu'il euſt cinquante-cinq ans, pour ne ſe pas laſſer d'un ſi grand travail, & pour y ſurvenir encore long-temps. L'occaſion eſtoit favorable pour ſe ſignaler: il ſe connoiſſoit trop pour ignorer ce qu'il valoit, & il n'eſtoit pas exempt d'ambition: ainſi le dépit de ſe voir inutile dans la conjoncture où l'on avoit

1491.

* Les pieces produites contre luy dans le procez de Mrs de Vendoſme & de Chaſtillon n'en diſent mot.

1491. plus de beſoin de luy, l'engagea dans le party qui promettoit de le faire reſtablir, & de ne traitter avec la Ducheſſe de Bourbon qu'à cette condition. Quoy qu'il en ſoit, Comines n'agit pas long-temps pour les intereſts du Duc d'Orleans, ſans eſtre mal-heureux ou trahi : On intercepta & on porta à la Ducheſſe de Bourbon une de ſes lettres qui fut déchiffrée. Elle s'addreſſoit au Duc d'Orleans, & elle l'informoit que l'Eveſque de Perigueux s'eſtoit aſſuré des Gentils-hommes de ſa Province, qui monteroient bien-toſt à cheval : Que Georges d'Amboiſe tenoit en même diſpoſition ceux de Languedoc : Que Buſſi d'Amboiſe, qui n'eſtoit pas ſi infirme qu'il feignoit de l'eſtre les commanderoit, & que la Ducheſſe ſeroit dépoſée ſi elle ne prevenoit ce coup par une démiſſion volontaire. La Ducheſſe de Bourbon ne concevoit rien de pire que le danger dont on la menaçoit, & il n'y avoit pas un moment à perdre pour le prevenir. Ainſi Pompadour, Georges d'Amboiſe, Buſſi & Comines furent arreſtez & mis en diverſes priſons.

Comines comme le plus coupable fut enfermé huit mois dans une cage de fer, où il ne pouvoit ny preſque ſe remuer, ny parler à qui que ce fuſt, ny lire, ny écrire ; & ces quatre rigueurs luy eſtoient d'autant moins ſupportables, qu'il avoit eſté juſques là le plus laborieux des hommes de ſa qualité. On délivra ces trois complices au bout des huit mois, parce qu'on y fut obligé par la treve qui ſuivit la Bataille de ſaint Aubin ; Mais Comines fut excepté de l'Amniſtie, quoy qu'il n'en ſoit fait aucune mention dans les articles * de cette ſuſpenſion d'Armes : ce qui donna lieu de croire que ce fut par un article ſecret, dont

* Ils ſont entre les Manuſcrits de Bethune.

la connoiſſance n'eſt pas venuë juſques au temps preſent. On renvoya ſon affaire au Parlement de Paris, qui l'inſtruiſit dans les formes accouſtumées *: On l'interrogea : on luy confronta des témoins : on ne le trouva ny tout à fait innocent, ny tout à fait coupable ; & comme il n'y avoit jamais eu d'accuſé qui ſe fuſt deffendu avec tant d'addreſſe & de jugement que luy, on ne put le condamner dans les formes, qu'à perdre la quatriéme partie de ſes biens, qui ſeroit acquiſe & confiſquée au Roy, & à demeurer en priſon dix ans entiers, dans celle de ſes maiſons qu'il plairoit à Sa Majeſté. On n'a point aſſez de lumiere des affaires de ce temps-là pour déterminer poſitivement, ſi la Ducheſſe de Bourbon ſe laiſſa fléchir par les amis de Comines, ou ſi voyant que ſon adminiſtration luy échaperoit bientoſt, parce que le Roy ſon frere vouloit abſolument regner par luy-meſme, elle n'eût plus d'intereſts d'éloigner Comines de la Cour. Et il eſt certain qu'elle le fit décharger de donner la quatriéme partie de ſes biens, & des dix années de priſon, & qu'elle luy permit de revenir auprés du Roy. Mais il eſt rare de trouver des Dames qui ſe ſoient exemptées de commettre au moins une ou deux fautes notables, quand elles ont long-temps gouverné de grands Eſtats ; & l'exemple de la Reyne Blanche mere de S. Loüis, en eſt une preuve convaincante.

1491.

* Dans le procez de Comines.

La Ducheſſe de Bourbon n'acheva pas tout-à-fait ſon adminiſtration comme elle l'avoit commencée, puiſqu'elle ſe laiſſa ſurprendre par les artifices des Eſpagnols. Le Roy Ferdinand à qui le Pape venoit de donner le nom de Catholique, aprés avoir conquis ſur les Mô-res le Royaume de Grenade, ſe propoſa de recouvrer

1491. les Comtez de Rouſſillon, & de Cerdaigne, que le Roy Jean d'Arragon ſon pere avoit engagez au Roy Loüis Onze, & ne le pouvant par la force, à cauſe que les François qui n'avoient plus d'ennemis l'auroient aiſement repouſſé dans ſes Frontieres de Catalogne, il eut premierement recours à la voye de la negociation, à laquelle, ſi elle ne réüſſiſſoit pas, il reſolut de ſubſtituer celle de gagner à quelque prix que ce fuſt, les perſonnes qu'il ſçavoit avoir le plus de credit auprés du Roy Charles Huit. Il envoya en France une Ambaſſade qui repreſenta que le Roy Loüis Onze, n'avoit tenu les deux Comtez que par engagement, & que le contract d'acquiſition le portoit en termes exprés : Qu'à la verité le temps eſtoit expiré dans lequel ils devoient eſtre retirez : mais que Charles Huit ne pouvoit en conſcience profiter de cette eſpece de preſcription, puiſqu'elle n'eſtoit arrivée que dans la conjoncture, que Ferdinand fils unique & heritier du Roy Jean eſtoit occupé à faire la Guerre aux Môres du Royaume de Grenade, pour le bien de la Chreſtienté. Que cette guerre avoit duré dix ans entiers, & ne venoit que de finir : Que ſi la moindre partie de l'argent que Ferdinand y avoit dépenſé eût eſté employé à racheter les deux Comtez, elle y auroit ſuffi, & que puiſque les François en avoient tiré cet avantage que leurs Frontieres en eſtoient d'autant éloignées des Mahometans, il eſtoit juſte qu'ils acceptaſſent leur rembourcement.

Le Conſeil de France répondit qu'il n'y avoit point de loix qui déclarât que la guerre contre les infidelles, empeſchoit la preſcription, & que quand il y en auroit, elle ne s'eſtendroit pas juſqu'à l'affaire dont

il s'agiſſoit : Que Ferdinand n'avoit pas attaqué le Royaume de Grenade pour faire plaiſir à la Chreſtienté, ou que du moins ce n'avoit pas eſté là ſon principal deſſein : Qu'il avoit penſé aux plus grands de ſes intereſts, qui conſiſtoit à renvoyer les Môres dans l'Affrique ; & qu'il en avoit eſté aſſés bien recompenſé par la conqueſte d'un Royaume, ſans pretendre de plus que les François l'en dédommageaſſent : qu'au pis aller on ne les pouvoit obliger qu'à la pareille, à l'égard des Eſpagnols, & que ſi ceux-cy leur vouloient preſter de l'argent & des Troupes, comme ils leur en avoient preſté, ils ne refuſeroient pas de s'engager non ſeulement à aller chercher les infideles delà la mer ; mais encore à mettre le ſiege devant Conſtantinople. 1491.

Les Ambaſſadeurs de Ferdinand, qui n'avoient rien à repliquer inſiſterent ſur le peu de proportion des trois cent mille écus d'or, avec les deux Comtez dont la ſituation eſtoit inacceſſible, la ſouveraineté ſans prix, l'étenduë vaſte, & dont le revenu valoit preſque l'intereſt de la ſomme de l'engagement ; & les François repartirent que ſi l'on peſoit les circonſtances favorables aux Eſpagnols on devoit encore avoir égard à celles qui rendoient meilleure la condition du Roy Charles Huit : Que trois cent mille écus d'or, faiſoient une ſomme ſi conſiderable qu'il n'en avoit pas falu davantage à Pierre d'Arragon, pour conquerir la Sicile ſur Charles d'Anjou ; & que neanmoins elle eſtoit le moindre des frais que les François avoient faits pour conſerver l'acquiſition des deux Comtez : * Qu'outre ces trois cent mille écus d'or payez à point nommé, & en eſpeces trébuchantes, la

* Dans la Negociation de Vergy.

1491. France avoit de plus envoyé à Ferdinand, ſur l'inſtance qu'il luy en avoit faite, un ſecours qui l'avoit tiré d'un extréme danger : Que les Catalans l'avoient aſſiegé dans Gironne : Que la Place auroit eſté forcée ; & que Ferdinand aſſuré qu'il n'y auroit point de quartier pour luy s'il tomboit entre leurs mains, s'eſtoit refugié dans la tour de la principale Egliſe de cette ville : Qu'il avoit cû de là, recours au Roy Loüis Onze ; qui avoit fait entrer dans la Catalogne Gaſton de Foix avec deux mille chevaux, outre les autres Troupes deſtinées à prendre poſſeſſion des deux Comtez, ſous la conduite de Jacques d'Armagnac : Que Gaſton avoit dégagé Ferdinand aux dépens de la France : Qu'un ſervice ſi à propos, & rendu dans une telle extremité, valoit ſans comparaiſon mieux que les deux Comtez, & que ce qu'il avoit couſté ſuppléoit abondamment au ſurplus de leur prix. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne qui n'avoient encore rien à repliquer là deſſus, demanderent que les grands du Royaume, & les Officiers de la Couronne fuſſent conſultez ſur la reſtitution dont il s'agiſſoit ; & l'on voulut bien avoir cette complaiſance pour eux. Les grands & les Officiers répondirent, que les Comtez avoient eſté juſtement acquis à la Couronne, & n'en devoient plus eſtre détachez : Que tant que la France les poſſederoit, elle tiendroit les Catalans reſſerrez de là les Pyrennées, & le Languedoc demeureroit en ſeureté ; au lieu que ſi elle en privoit le Roy d'Arragon, les Eſpagnols reünis par le mariage de Ferdinand avec Iſabelle Reine de Caſtille, penſeroient à porter dans les Eſtats voiſins, la Guerre qu'ils s'eſtoient juſques là faite les uns aux autres. Les Ambaſſadeurs d'Eſpagne furent ainſi renvoyez ;

renvoyez ; mais ils avoient pris ſoin pendant qu'ils negocioient à la Cour, de faire connoiſſance avec les deux hommes qui y avoient le plus de credit, quoy que leur faveur n'euſt pas tant d'éclat que celle de Briçonnet & de Vers. C'eſtoient deux Cordeliers dont l'un eſtoit Predicateur du Roy, & l'autre Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon : Le Predicateur qui s'appelloit Olivier Maillard, n'avoit pas moins de reputation en France pour la Chaire, que le fameux Jerôme Savonarole Jacobin, s'en eſtoit acquis dans l'Italie : Il avoit porté l'éloquence plus haut qu'on ne l'avoit veüe depuis pluſieurs ſiecles ; & quoy qu'il fuſt moins que mediocrement ſçavant, & qu'il n'euſt pas reüſſi dans l'étude de la Theologie Scholaſtique, dont ceux de ſon Ordre faiſoient alors le capital de leur doctrine ; il avoit pourtant trouvé le ſecret d'attirer à ſes Sermons un prodigieux nombre de perſonnes de toutes conditions, parce qu'il s'en faloit beaucoup qu'il ne travaillaſt autant à inſtruire qu'à plaire ; cependant ce qui eſtoit extraordinaire dans ſes Predications, c'eſt que la plus grande partie de ce qu'il y avoit de rigoureux, & de choquant, divertiſſoit ſans eſtonner & ſans inquieter. 1491.

Le Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon ſe nommoit Jean Manlerne. Il eſtoit plus ſçavant que Maillard, au jugement de la Cour ; & s'il luy cedoit pour les qualitez exterieures, il l'emportoit ſur luy pour la penetration de l'eſprit, & pour le ſuccés dans les converſations particulieres. La Ducheſſe de Bourbon s'eſtoit miſe ſous ſa conduitte ; & quoy qu'elle ne ſuiviſt pas toûjours ſes conſeils, elle ne pouvoit s'empeſcher d'avoir beaucoup de déference pour les ſentimens

1491. qu'elle luy voyoit fortement appuyer. Ferdinand ne fut pas pluſtoſt convaincu de l'importance de gagner ces deux Cordeliers, qu'il y fit travailler d'une maniere qui reüſſit. Les Relations ne conviennent pas de l'argent qui leur fut donné. Les Eſpagnols le font monter au delà du vray-ſemblable, & les François en mettent trop peu. * Il y a de l'apparence que comme d'un coſté l'office que l'on exigeoit d'eux, eſtoit d'extrême importance; & que d'un autre coſté, on ne le pouvoit acheter autant qu'il valoit ſans qu'il y paruſt, on demeura de part & d'autre dans la mediocrité. Les deux Cordeliers jouërent leur perſonnage, en inſinuant d'abord aux oreilles des Courtiſans, & depuis en ſoûtenant que c'eſtoit un principe de Religion, que les Ames au ſortir des corps n'eſtoient pas bienheureuſes, & ne voyoient point Dieu juſqu'à ce qu'elles euſſent entierement ſatisfait à la Juſtice Divine; & que celles qui ſe ſéparoient de leurs corps, aprés s'eſtre accommodées du bien d'autruy, & ſans l'avoir reſtitué, brûloient dans le Purgatoire, juſqu'à ce que ce bien euſt eſté reſtitué; & que leurs heritiers y brûleroient à leur tour, juſqu'à ce que le dommage euſt eſté reparé: Qu'encore que devant les hommes le Roy Loüis Onze euſt peut-eſtre legitimement acquis les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne, il n'eſtoit pas excuſable devant Dieu, qui ſçavoit que ce n'eſtoit point la faute de Ferdinand, s'il ne les avoit pas racheptez, mais celle des infideles, qui l'avoient contraint d'employer à lever des Troupes contre eux les trois cent mil écus d'or deſtinez à rembourſer le meſme Loüis Onze: Qu'ainſi ſon Ame ſouffriroit auſſi long temps, qu'il s'en écoûleroit juſqu'à la reſtitution

* Ce fut des bouteilles pleines d'or, au lieu de vin.

des deux Comtez : Que Charles VIII. auquel il tenoit qu'elle ne ſe fiſt, ſeroit tourmenté dans le Purgatoire tant que ſes ſucceſſeurs la differeroient : Que le revenu des deux Comtez eſtoit plus haut que l'intereſt de l'argent preſté ; & que ſi l'on ſupputoit exactement le revenant-bon, on trouveroit que les François depuis qu'ils en joüiſſoient avoient eſté rembourſez du principal & de leurs arrerages. Ces raiſonnemens du Prédicateur du Roy, & du Confeſſeur de la Ducheſſe de Bourbon, firent impreſſion ſur Loüis d'Amboiſe qui avoit eſté Précepteur de Sa Majeſté. C'eſtoit un Prélat ſcrupuleux à ſa maniere, qui ne faiſoit pas conſcience d'eſtre Eveſque d'Autun, & de réſider à la Cour ; & qui pourtant trouvoit mauvais que l'on retint les deux Comtez, quoy qu'on les euſt juſtement acquis. Il en parla à Charles Huit en des termes ſi touchans, qu'il l'ébranla ; mais Sa Majeſté fut raffermie par ſon Conſeil qui la convainquit ſi fortement des raiſons que l'on a rapportées, que les Eſpagnols auroient eſté fruſtrez de leur attente, ſi Manlerne n'euſt ajoûté une ſeconde fourberie à la premiere. Il corrompit des perſonnes dignes de foy qui avoient eſté preſentes à la mort de Loüis Onze, & ſoutinrent à la Ducheſſe de Bourbon que ce Prince avoit commandé que pour l'acquit de ſa conſcience, on reſtituaſt le Rouſſillon & la Cerdagne. Cette Ducheſſe tenoit un peu de la ſuperſtition de ſon pere, & ne doutoit pas de la ſincerité de ceux qui luy parloient. Elle ſe croyoit obligée ſur peine de damnation à l'accompliſſement des derniers ordres du Roy Loüis Onze ; & elle ſe le perſuada ſi fortement, que la reſtitution ſe fit, quelque obſtacle que le Conſeil y puſt apporter, parce que Charles 1491.

1491. Huit fut enfin reduit aux ſollicitations de ſa ſœur, qui l'en importuna dix-huit mois entiers. Les Hiſtoriens d'Eſpagne ont eu honte d'avoüer que le Roy Catholique euſt recouvré le Rouſſillon & la Cerdagne, ſans qu'il luy en euſt rien couſté; & comme ils ne pouvoient ſouſtenir ſans impudence, qu'il euſt mis la main à la bource, ils ſe ſont ingerez de pretendre, qu'à la verité le rachapt de ces Comtez n'avoit pas couſté d'argent, mais qu'au lieu de celà Ferdinand s'eſtoit engagé à une condition beaucoup plus rude, que ſi l'on euſt exigé de luy pluſieurs millions, puiſqu'on l'avoit contraint de promettre qu'il abandonneroit abſolument le Roy de Naples ſon couſin germain du coſté paternel : Qu'il ne l'aſſiſteroit par aucune voye directe ny indirecte, & qu'il le verroit dépoüiller par les François, ſans ſe remuer. Cette fable a paru ſi belle aux Hiſtoriens François, qu'ils l'ont preſque tous tranſcrite : mais on n'a pour la refuter, qu'à découvrir ſon origine, & qu'à montrer qu'on l'a formée, en confondant deux Traittez ſi differens, qu'il y a une année entre l'un & l'autre. Le premier eſt celuy dont il s'agit préſentement, qui fut conclu au mois de Février mil quatre cent quatre-vingt-douze, dans lequel la reſtitution eſt ſtipulée ſans aucune condition. Le ſecond eſt du mois d'Avril mil quatre cent quatre-vingt-treize, ſigné de l'Eveſque d'Autun pour la France, & de Vega pour l'Eſpagne, où l'on ne parle plus des Comtez qui eſtoient déja rendus, & dans lequel les Roys Catholiques abandonnent le Roy de Naples. Il y a de l'apparence que ce fut pour de l'argent qu'on leur donna, & dont ils ne voulurent pas qu'on puſt les convaincre par écrit, parce que la choſe leur eſtoit trop

Dans les Traittez entre Ferdinand & Charles Huit.

honteuſe; & de fait, on n'avoit garde de parler du Roy de Naples dans le premier Traitté, puiſque Charles Huit ne penſoit point encore à porter ſes Armes dans l'Italie, & que le Duc de Milan ne l'avoit pas ſollicité de s'y eſtablir: on n'avoit point aſſez pouſſé ce Duc pour l'obliger à faire entrer les Eſtrangers dans ſa Patrie, & ce ne fut que trois mois aprés que ce que l'on va rapporter, arriva. 1491.

Le Duché de Milan eſtoit le plus beau fief de la Chreſtienté: Cependant il s'eſtoit écoulé prés de cinq cent ans, ſans que d'autres Princes que ceux d'Italie euſſent penſé à le conquerir. Il avoit obey durant deux ſiecles à la maiſon de la Tour, dont on ne ſçait point aſſez l'origine, & pendant trois ſiecles à celle de Viſcomti qui eſtoit Italienne. Les Viſcomti au nombre de douze avoient ſuccedé les uns aux autres, juſques à Philippe-Marie, le dernier Duc de ſa maiſon, qui n'ayant point d'enfans legitimes, avoit marié Blanche ſa fille naturelle à François Sforce, baſtard du fameux Sforce, ſurnommé Attendule, de la naiſſance, & de la fortune duquel on a parlé fort diverſement, & d'une maniere tout à fait romaneſque.

François conquit & garda toute ſa vie le Duché de Milan: Mais ſon bon-heur ne paſſa pas tout entier à ſes deux Fils; l'aîné Galeas luy ſucceda, avec un extréme chagrin de Loüis ſurnommé le More, qui eſtoit ſon Cadet, qui s'y ſeroit volontiers oppoſé, nonobſtant la derniere diſpoſition de leur pere, s'il en eût eu la force. Ces deux jeunes Princes poſſedoient toutes les bonnes qualitez que l'on attribuë aux Italiens, & toutes les mauvaiſes qu'on leur reproche. Ils avoient de l'eſprit juſqu'au prodige; mais cet eſprit eſtoit mal tourné. On avoit pris beaucoup de ſoin pour les inſtruire, & l'on n'y avoit que peu reüſſi.

1491. pour ce qui regardoit la Religion. Ils connoiſſoient parfaitement leurs intereſts, mais ils les ſuivoient ſans diſtinction du bien & du mal, & ſans remords de conſcience. Leur exterieur eſtoit propre à gagner les cœurs, mais il n'eſtoit gueres moins dangereux d'eſtre leur amy que leur Ennemy. Ils avoient un troiſiéme Frere nommé Aſcagne, mais on ne le comptoit preſque pas dans la maiſon, parce qu'il eſtoit exempt d'ambition & qu'il aimoit uniquement la vie molle. On l'avoit pourveu des plus riches Benefices du Duché de Milan : on luy avoit procuré un chapeau de Cardinal : on l'avoit mis dans Rome à la teſte d'une puiſſante faction : on luy fourniſſoit les moyens de l'entretenir : on le laiſſoit agir à ſa maniere ; & avec cela il vivoit content, & ſans pretendre à la Papauté, parce qu'il ſçavoit que la trop grande puiſſance de ſa maiſon y formeroit un invincible obſtacle. Galeas ſucceda paiſiblement à ſon pere, parce que Loüis ne ſe trouva pas en eſtat de le traverſer, & jugea bien qu'il ſe déclareroit mal à propos, & qu'il ſuccomberoit, ſon Frere n'eſtant pas d'humeur à luy pardonner. Il diſſimula ſon chagrin douze ans entiers, l'occaſion ne s'eſtant pas juſques là preſentée, de le témoigner. Mais elle s'offrit d'elle meſme préciſement, au bout de ce terme, par la mauvaiſe conduite de Galeas, qui ſe laſſant des Dames, qui s'abandonnoient à luy par amour, par vanité, par foibleſſe, ou par argent, & n'eſtant plus touché que de celles qui luy reſiſtoient, s'ingera d'eſtablir en ſon Eſtat la deteſtable maxime *, qu'une femme pour ſe proſtituer à ſon Souverain, n'en eſtoit pas moins honneſte. La corruption humaine ne pouvoit aller plus loing, &

* *Nullam fœminam conturbernio Principis infamari.*

Galeas irrita par là ſes quatre meilleurs amis, juſqu'à les rendre ſes meurtriers. Ils comploterent contre luy, & le maſſacrerent lorſqu'il entendoit la Meſſe. Jean Galeas ſon fils unique, eſtoit ſi jeune que la tutelle en fut d'abord déferée à ſa mere, qui s'en démit en faveur de Loüis ſon oncle paternel, & luy donna ſans y penſer le moyen d'uſurper le Duché de Milan. Car il s'empara de toutes les Places, & il s'inſinua ſi bien dans les eſprits des Milanois, qu'il ne luy manquoit plus que le nom de Duc. Mais il eſt ſans comparaiſon, plus difficile de ſe ſaiſir inſenſiblement d'un Eſtat, que de le conquerir à force ouverte ; & peu de gens y ont travaillé long-temps ſans y commettre de faute. Loüis Sforce alla droit à ſon but, mais il parut de l'irregularité dans ſa conduite : lorſque le jeune Duc ſon neveu fut en âge de ſe marier, il auroit bien voulu differer ſes noces durant quelques années, mais les Milanois s'eſtant obſtinez à demander qu'elles ſe fiſſent au pluſtoſt, il les falut ſatisfaire. Blanche Sforce avoit épouſé Alphonſe Duc de Calabre fils aîné de Ferdinand Roy de Naples, dont elle avoit une tres-belle fille, nommée Iſabelle d'Arragon. Loüis Sforce s'imagina qu'en donnant cette Princeſſe, qui eſtoit ſa niéce, en mariage à ſon neveu, non-ſeulement elle l'obligeroit à paſſer ſa vie ſous la tutelle de leur commun oncle, mais encore s'il luy venoit des penſées de s'en exempter, elle ſe mettroit en devoir de les combattre : mais il ne connoiſſoit point aſſez le genie de ſa niéce. Iſabelle eſtoit ambitieuſe juſqu'à l'excez, & ne l'avoit diſſimulé que parce que ſi ſon oncle s'en fût apercu, il n'auroit eû garde de la faire Ducheſſe de Milan. Elle ne le fuſt pas pluſtoſt devenuë, qu'elle

1491.

1491. negligea de ſe contraindre davantage : elle s'appliqua toute entiere à gagner ſon jeune mary : elle le rendit en moins de deux ans pere d'un fils & d'une fille ; & aprés qu'elle eût ajouſté à ſes charmes l'avantage de la fecondité : elle luy repreſenta qu'il luy ſeroit honteux de vivre plus long-temps ſous la dépendance d'autruy ; & elle luy perſuada de regner par luy meſme. Le Duc qui n'eût oſé l'entreprendre de ſon mouvement, s'y reſolut par le conſeil de ſa femme, & preſſa Loüis Sforce de ſe deſiſter de l'adminiſtration du Duché. Loüis Sforce qui le connoiſſoit aſſez pour ne le pas croire premier autheur de ce qu'il propoſoit, & qui s'eſtoit d'ailleurs aſſuré de tous ſes domeſtiques, conclut ſans craindre de ſe méprendre, que ce devoit eſtre la Ducheſſe. Il luy en parla, & la Ducheſſe ne diſconvint pas que ce ne fût elle. Loüis Sforce excuſa d'abord en partie l'ambition de ſa niece par celle dont il eſtoit luy-même poſſedé, & ſe contenta de la punir en luy retranchant diverſes choſes, qui flatoient ſon goût ou ſon divertiſſement : mais cela ne ſervit qu'à luy donner matiere d'écrire au Duc de Calabre ſon pere, & au Roy de Naples ſon ayeul, des lettres dont il reſte encore la meilleure partie. * Elle s'y plaignoit de ſon malheur, dans les termes les plus pathetiques dont on uſoit alors : elle en faiſoit une peinture ſi vive, qu'elle eſtoit capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs : Elle pretendoit ne s'eſtre renduë Eſclave que par obeïſſance ; & elle menaçoit de ſe donner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit bien-toſt en liberté.

* Dans l'Hiſtoire de Bernardin Corio.

Le Roy de Naples, & le Duc de Calabre prévirent aſſez les fâcheuſes ſuittes de l'affaire où la Ducheſſe

Ducheſſe de Milan vouloit entrer : mais il y alloit de leur honneur de ne la pas abandonner ; & d'ailleurs ils la connoiſſoient aſſez reſoluë pour ſe porter à l'extrémité, auſſitoſt qu'elle perdroit l'eſperance de la protection de ſes parens. Ils voulurent pourtant eſſayer les voyes honneſtes, avant que de venir à la force ; & ils envoyerent une Ambaſſade à Loüis Sforce, pour le prier de remettre le Gouvernement à ſon neveu, parce qu'il avoit l'âge porté par les Loix, & que ſa famille eſtoit établie par la naiſſance de deux enfans. Loüis Sforce promit d'exécuter de bonne foy dans deux ou trois mois au plus tard ce que l'on déſiroit de luy, & il ſouſtint que ce petit delay luy eſtoit néceſſaire pour aſſembler les Eſtats du Duché de Milan, & pour leur rendre compte de ſon adminiſtration, afin de prévenir les querelles & les procez qui luy pourroient eſtre faits aprés qu'il ſeroit reduit à la condition privée. Cette excuſe paroiſſoit legitime, & le Roy de Naples, & le Duc de Calabre s'en contenterent. Cependant Loüis non ſeulement ne convoqua pas les Eſtats du Duché de Milan : mais de plus il emprunta de l'argent : il leva des Troupes : il fortifia des Places, & il ne négligea aucun des préparatifs néceſſaires pour une longue deffenſe. Le Roy de Naples & le Duc de Calabre n'eurent pas beſoin d'autres preuves que celle-là, pour juger de la mauvaiſe foy de Loüis Sforce : mais ils ne ſe ſentoient pas aſſez forts pour l'en punir ; & d'ailleurs pour aller à luy, il faloit paſſer ſur les terres de l'Egliſe & de la Republique de Florence. Alexandre Six venoit d'eſtre éleu Pape, & le jeune Pierre de Medicis avoit ſuccedé au credit que le celebre Laurens ſon pere s'eſtoit acquis dans le Senat de Florence. Alexandre avoit trois 1491.

1491. fils naturels, dont il prétendoit élever les deux cadets aux dignitez séculieres ; & un Chapeau de Cardinal estoit destiné pour l'aisné, aussi-tost que l'on auroit inventé des fictions de droit propres à couvrir le défaut de sa naissance. Le Roy de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vaqueroient dans son Royaume ; & le Pape s'en contenta, parce qu'il n'estoit pas encore possedé de l'ambition de les rendre Souverains. Mais Pierre de Medicis ne fut pas si facile à gagner ; & si le Roy de Naples s'en fust meslé directement, il n'y auroit pas réüssi.

Pour entendre la suite de cette Histoire, il est important de remarquer que Laurens de Medicis avoit formé le plus beau dessein qui ait entré dans l'idée d'un particulier, & que la mort fit un dommage irreparable à sa Patrie en l'en privant à la quarante-quatriéme année de son âge. Il s'estoit proposé d'affermir la Paix pour toûjours dans l'Italie ; & comme aucun politique ne l'a surpassé pour le jugement, & pour la capacité, il avoit préveu que les Estrangers ne penseroient pas à conquerir son Païs tant qu'ils en verroient les Estats unis entre-eux ; & que s'ils ne laissoient pas de l'entreprendre, ils n'y auroient pas plus de succés qu'en avoient eu les Turcs devant Otrante. L'Italie estoit alors divisée en plusieurs Souverainetez inégales, dont la République de Venise estoit la plus puissante, à cause des Royaumes de Chypre & de Candie, & des Isles de l'Archipel qu'elle tenoit, outre son Estat de Terre-ferme en Lombardie. Le Pape estoit la seconde, le Roy de Naples estoit la troisiéme, le Duc de Milan estoit la quatriéme & les Florentins la cinquiéme. Les autres se trouvoient si foibles, qu'elles

avoient accoûtumé de ſuivre l'exemple, ou pour mieux dire de recevoir la Loy des cinq Puiſſances que l'on vient de nommer ; & neanmoins il n'y en avoit qu'une entre ces cinq qui fuſt tourmentée de la paſſion de s'aggrandir. C'eſtoit la Republique de Veniſe qui avoit entrepris à diverſes fois d'uſurper le Duché de Milan ſur l'Empire ; & la Romagne & Ferrare ſur le Saint Siege. Sa conduite eſtoit uniforme depuis quatre ſiécles : elle n'avoit depuis ce temps-là perdu aucune des occaſions de s'aggrandir ; & comme les Turcs luy en oſtoient déſormais les moyens du coſté de la Mer, il y avoit d'autant plus lieu de croire qu'elle les ménageroit par Terre. Ainſi Laurens de Medicis avoit fait conſiſter le fin de ſa politique, auſſi-bien que la tranquillité de l'Italie dans une Ligue entre le Roy de Naples, le Duc de Milan, & la Republique de Florence, parce que les Papes n'avoient pas jugé à propos d'y entrer, afin de ne pas s'oſter à eux-meſmes, la qualité & les fonctions de peres communs ; & afin d'accorder les Parties, ſuppoſé que la précaution que l'on prenoit pour les tenir en Paix, ne les empeſchaſt pas d'entrer en Guerre. Cette Ligue avoit eſté concluë en mil quatre cent quatre-vingt pour vingt-cinq ans, au bout deſquels elle devoit eſtre renouvellée, & l'on y ajoûteroit les nouvelles conditions que l'uſage auroit appris y eſtre neceſſaires. Les articles qui en furent dreſſez, * regloient les contributions, & le nombre des gens de Guerre que chacun des Confederez devoit fournir, & ne contenoient rien d'extraordinaire, excepté le premier où l'on admiroit la prudence de Laurens de Medicis qui en eſtoit l'Autheur. Il avoit préveu que le plan de ſa Ligue ne pouvoit eſtre décon- 1491.

* Ils ſont dans Bernardin Corio.

1491. certé qu'en deux cas: l'un que les Venitiens en détaſchaſſent quelqu'un des Confederez; l'autre que les mêmes Confederez ſe miſſent mal enſemble.

Pour prevenir l'un & l'autre de ces inconveniens on avoit arreſté, que les Confederez ne pourroient traitter ſeparement entre-eux, ny avec aucune autre Puiſſance: & qu'en cas qu'il ſurvint entre deux d'entre eux une querelle pour quoy que ce fuſt, le troiſiéme auroit droit de l'appaiſer par luy-meſme, ou par tels arbitres qu'il luy plairoit de choiſir. Mais le jugement humain ne ſçauroit rien eſtablir qui ſoit à l'épreuve de l'artifice & de l'intereſt; & la Ligue d'Italie manqua par l'endroit par où l'on avoit le plus travaillé pour l'affermir. Laurens de Medicis avoit épouſé Clarice des Urſins, & s'eſtoit ſi bien trouvé de l'alliance de cette Maiſon, l'une des quatre principales de Rome, qu'il en avoit encore tiré pour ſon fils aîné Pierre, une femme en la perſonne d'Alphonſine fille de Virginie Urſin,

1493. aiſné de cette Maiſon; mais ce Virginie avoit en 1493. trop d'aſcendant ſur ſon gendre, & gouvernoit par luy les Florentins, non pas ſelon leurs veritables intereſts, mais ſelon les ſiens. Il avoit eu pluſieurs differens avec les Papes Calixte Trois, Sixte Quatre, & Innocent Huit, & ç'avoit eſté pour leur reſiſter qu'il avoit eu recours à Ferdinand Roy de Naples. Ferdinand qui l'avoit toujours protegé, luy demanda pour récompenſe des ſignalez ſervices qu'il luy avoit rendus, que Pierre de Medicis contractaſt une ſecrette liaiſon avec Sa Majeſté, pour obliger Loüis Sforce de renoncer à l'adminiſtration du Duché de Milan. Virginie employa tout ſon credit ſur Laurens ſon gendre, & luy fit enfin violer le plus important article de la Ligue, en l'obligeant à contracter

une liaiſon particuliere entre le Royaume de Naples & la Republique de Florence. Cette liaiſon ne devoit durer que juſqu'à l'inſtallation du Duc de Milan dans la paiſible poſſeſſion de ſon Eſtat, & devoit demeurer ſecrette juſqu'à ce que les Troupes de Naples entraſſent dans la Toſcane, & ſe joigniſſent à celles des Florentins; mais Loüis Sforce eſtoit trop à l'herte pour ignorer long-temps ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice; & quand ſes Eſpions ne l'en euſſent pas averti, ſes Alliez ſe comporterent trop mal pour ne luy pas donner lieu de preſſentir leur infidelité. Rodrigue Lenſolio ſelon quelqu'uns ou Borgia, ſelon d'autres, eſtoit devenu Pape ſous le nom d'Alexandre Six, par le dépit des Cardinaux qui prétendoient à la Papauté; & qui partageant les ſuffrages du Conclave avoient mieux aimé les donner à un tiers que de ſe les ceder les uns aux autres. C'eſtoit la couſtume des Princes Chreſtiens d'envoyer à Rome dans cette occaſion des Ambaſſades que l'on appelloit d'obedience; & les Princes d'Italie avoient d'autant plus d'intereſts de ne la pas laiſſer perdre, qu'il y alloit de leur honneur en particulier, & que s'ils l'euſſent negligée, les autres Princes ſe fuſſent aiſement accouſtumez à ſuivre leur exemple. Les Alliez s'en eſtoient acquitez juſques là ſeparement; mais Sforce qui pretendoit ſucceder à la réputation de Laurens de Medicis, & paſſer pour auſſi grand politique que luy, s'imagina qu'il ſeroit plus à propos de n'envoyer qu'une Ambaſſade, où les Députez de chaque Prince & Republique ſeroient enſemble, marcheroient à leur rang, n'auroient qu'un Orateur & concerteroient ſi bien leur conduite, que ſi le nouveau Pape s'eſtoit propoſé de les diviſer, il en perdiſt l'eſperance. Loüis Sforce pour arriver plus aiſe- 1493.

1491. ment à ſa fin ſe fonda ſur l'experience, & appella dans la memoire du Roy de Naples qu'il s'en eſtoit peu falu que Sa Majeſté n'eût eſté dépoüillée à l'exaltation du dernier Pape Innocent Huit, lorſque les Princes d'Italie luy ayant envoyé ſeparément des Ambaſſadeurs, il les avoit entretenus chacun à part : il avoit apris d'eux que leurs Maiſtres eſtoient preſque tous mécontens du Roy de Naples ; & il avoit conclu de leurs diſcours qu'il ſeroit aiſé de le détrôner, & il luy avoit là-deſſus declaré la guerre. Le Roy de Naples qui ne pouvoit douter de la verité de ce que Loüis Sforce luy diſoit, avoit accepté de tout ſon cœur l'expedient qui paroiſſoit propre à le garentir d'un ſecond orage, & la Republique de Florence ne l'avoit pas non plus rebuté par la ſeule conſideration qu'elle rendoit à l'épargne comme tous les autres Eſtats populaires, & qu'il luy couteroit beaucoup moins de contribüer pour une Ambaſſade generale, que d'en envoyer une particuliere. Mais Pierre de Medicis qui n'avoit oſé s'oppoſer à cette reſolution, parce qu'il s'eſtoit trouvé ſeul d'avis contraire, n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'en traverſer l'execution. Il s'eſtoit fait nommer Chef de la Députation des Florentins : ſon équipage eſtoit preſque tout dreſſé : & comme il n'y avoit en Italie que la Republique de Veniſe, qui euſt plus d'argent que luy, & qu'il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat, il eſtoit aſſuré de paroiſtre plus luy ſeul que toutes les autres Ambaſſadeurs & Députez enſemble. Il luy eſtoit donc plus avantageux à le bien prendre qu'on le viſt à la compagnie des autres que ſeul, parce que la comparaiſon que l'on feroit de ſon équipage avec le leur, & la grande diſproportion qui

s'y trouveroit luy attireroient davantage les acclamations des Romains. Mais il avoit l'eſprit mal tourné, & il prenoit ſouvent les affaires à gauche. Il comprit, que ſi ſon train marchoit avec celuy des autres Ambaſſadeurs, il ſeroit obſcurcy par le grand nombre, & qu'il n'y auroit que les yeux les plus fins qui le diſtinguaſſent dans la confuſion: au lieu qu'en entrant dans Rome, & en allant à l'audiance ſeul, les connoiſſeurs & ceux qui ne l'eſtoient pas beaucoup luy rendroient une égale juſtice. Il n'auroit pourtant pas eſté impoſſible de le deſabuſer de cette prévention, ſi ſes amis y euſſent travaillé; mais celuy d'entre-eux qui luy eſtoit le plus intime, le confirma par un autre caprice dans ſon erreur, au lieu de l'en tirer. 1495.

C'eſtoit Scipion Gentile, Gentil-homme Florentin, & Eveſque d'Arezzo, qui s'eſtoit rendu fort celebre par la ſcience des belles Lettres, & par ſes agréemens dans la converſation. Sa naiſſance & ſes grands biens ne le rendoient pas moins traittable, & ſon trop d'attachement à l'éloquence eſtoit preſque le ſeul de ſes deffauts. Il n'eſtoit que médiocre Orateur; cependant il avoit ſi bonne opinion de luy-meſme en ce point, qu'à peine cedoit-il à l'incomparable Savonarole. Il avoit obtenu par ſon credit de la Republique de Florence que ce ſeroit luy qui harangueroit le Pape pour elle, & il avoit enſuite compoſé ſon diſcours avec toute l'application dont il eſtoit capable. Il l'avoit communiqué à Jean Pic, à Ange Politien de la Mirandole, à Marcille Ficin & aux autres beaux eſprits de l'Italie, qui l'ayant approuvé, l'avoient confirmé dans le ſentiment que c'eſtoit un chef-d'œuvre: ainſi l'on ne pouvoit le deſobliger davantage qu'en empeſchant de le prononcer; ce qui

1493. arriveroit pourtant, s'il n'y avoit qu'un Orateur pour toute l'Italie, parce que le Roy de Naples, comme le plus qualifié de tous les Princes, auroit droit de le nommer. Ce Prince qui avoit dans ſa Ville capitale l'Academie la plus floriſſante de l'Europe pour les belles Lettres, dont le celebre Sannazar eſtoit Directeur, n'avoit garde de choiſir hors de ce corps un ſujet pour porter la parole à Sa Sainteté. Gentile animé par ſon propre intereſt, échauffa de ſorte Pierre de Medicis, qu'il luy fit ſolliciter le Roy de Naples pour le reſtabliſſement de la couſtume, que chaque puiſſance d'Italie rendiſt en particulier ſes reſpects au nouveau Pape. Le Roy de Naples s'en excuſa quelque temps : mais il y conſentit aprés que Pierre de Medicis l'euſt menacé de faire rompre la Ligue que Sa Majeſté avoit avec les Florentins. Le Roy de Naples preſſa enſuite Loüis Sforce d'y donner les mains ; mais on ne s'acquitte jamais bien de ce que l'on fait à contre-cœur. Le Roy de Naples ne ſe piqua pas moins de politique en ſa maniere, que Loüis Sforce en la ſienne. Sa Majeſté prévoyoit que le meſme Sforce ne manqueroit pas de prendre avantage ſur elle, ny de l'accuſer d'inconſtance, s'il la voyoit ſe retracter ſi-toſt ; & ce fut pour luy en oſter le prétexte qu'elle ajouſta que ce n'eſtoit pas qu'elle euſt changé d'opinion, & qu'elle ne perſiſtaſt dans celle qu'il ſeroit plus à propos, de ne preſter qu'une obedience au nouveau Pape pour toutes les Puiſſances d'Italie : Mais que Pierre de Medicis l'avoit tellement importuné, qu'elle n'avoit pu luy refuſer cet Office. Loüis Sforce qui eſtoit le plus défiant des hommes, fit de longues reflexions ſur ces derniers mots, & conclut enfin qu'il faloit bien qu'il y euſt quelque choſe

choſe de plus particulier entre le Roy de Naples & Pierre de Medicis, qu'entre Sa Majeſté & luy, puiſqu'elle avoit plus d'égard au moindre de ſes deux Confederez, qu'au plus puiſſant. Ce doute eſtoit aſſez bien fondé; & Loüis Sforce pour s'en éclaircir davantage, ne négligea rien de ce qui pouvoit diſpoſer le Roy de Naples à ſe gouverner dans l'affaire dont il eſtoit queſtion par ſes propres lumieres, préferablement aux importunitez d'autruy; & voyant que Sa Majeſté ne laiſſoit pas d'inſiſter au contraire, il prit ſon doute pour une verité conſtante. La cérémonie de l'Obedience ſe fit par chaque Prince, par chaque Republique d'Italie en particulier, & les deux Florentins y trouverent leur compte. L'équipage de Pierre de Medicis l'emporta ſur tous les autres pour la magnificence; & la harangue de Scipion Gentilé fut tellement eſtimée, qu'on la mit à la teſte du recueil de cette ſorte d'ouvrages. 1491.

Mais ce n'eſtoit point aſſez au Roy de Naples de s'eſtre aſſuré de la Republique de Florence, puiſqu'à ſon deffaut Loüis Sforce auroit recours au Pape qui le protegeroit, parce qu'il eſtoit intime amy du Cardinal Aſcagne ſon frere. Il faloit donc exciter dans les Eſtats de Sa Sainteté une Guerre civile, qui l'occupaſt pendant que le Roy de Naples & les Florentins rangeroient Loüis Sforce à la raiſon, & on ſuſcita bientoſt au Pape un Ennemy. La Cour de Rome n'en avoit point de plus grand que Virginie Vrſin, dont on a déja parlé: Il commandoit les Armes des Roys de Naples, quoy qu'il euſt toutes ſes Terres dans l'Eſtat Eccleſiaſtique; & il n'avoit pas renoncé à ce Généralat, quoy qu'il y fuſt obligé par un Traitté

1491. ſolemnel, parce que le deſir de vengeance avoit eſté plus fort en luy que l'honneur, & la fidelité qu'il devoit au Pape ſon Seigneur Suzerain. On l'avoit autrefois reduit à ſe préſenter devant Innocent Huit en plein Conſiſtoire, les pieds nuds, en chemiſe, la corde au col, & à genoux, & à demander miſericorde dans une ſi pitoyable poſture. Il l'avoit fait : mais le dépit luy en eſtoit demeuré ſi vif, qu'il ne penſoit qu'à faire avoüer au ſucceſſeur d'Innocent qu'on avoit eu tort de le maltraitter juſqu'à cet excés.

On a veu que Pierre de Medicis avoit épouſé ſa fille, & l'on doit adjouſter icy que Magdelaine de Medicis, ſœur de Pierre, eſtoit femme de François Cibo, fils naturel d'Innocent Huit. Ce Pape avoit donné à l'époux en conſideration de ſes nopces, les Principautés d'Anguillaria & de Cenete, & quelques autres terres dans l'Eſtat Eccleſiaſtique ; & on luy avoit permis de mettre Garniſon dans les Places qui en dépendoient. Mais Alexandre ſix pretendit qu'Innocent n'avoit pû aliener le patrimoine de l'Egliſe que pour ſa vie, & que comme ſon prédeceſſeur en avoit inveſti ſon fils naturel, il pouvoit à ſon tour en inveſtir un des ſiens. Il refuſa donc de nouvelles proviſions à Cibo, qui ne ſe tenant pas aſſeuré dans Rome, ſe retira à Florence auprés de Pierre de Medicis ſon beau-frere. Il n'y fut pas pluſtoſt, que le Roy de Naples qui ſe récompenſoit avec uſure des bons Offices qu'il rendoit, repreſenta à Pierre de Medicis, que l'on alloit oſter à Cibo les Principautez, dont Innocent Huit l'avoit inveſty, ſans le dédommager en argent ny en terres équivalentes : Qu'Alexandre Six avoit acheté le Duché de

Gandia pour l'aîné de ſes fils naturels ; mais que les deux autres qui reſtoient à pourvoir, ſe tiendroient aſſez bien partagez ſi on leur donnoit la dépoüille de Cibo : Que le meſme Cibo ne previendroit l'injuſtice dont il eſtoit menacé, qu'en rendant le bien qu'il avoit dans l'Eſtat Eccleſiaſtique à Virginie Urſin ; & que s'il en vouloit quarante mille Ecus d'or comptants, le Roy de Naples les fourniroit, ſauf à les reprendre ſur les apointemens qu'Urſin tiroit de luy, pour commander ſes armées. Pierre de Medicis preſſa Cibo de prendre ce party : mais il y trouva beaucoup de réſiſtance. Cibo n'avoit pas beſoin d'argent : la ſomme qu'on luy offroit bien loin d'avoir de la proportion avec les Principautez d'Anguillaria & de Cenete, en égaloit à peine le revenu de deux années, & s'il rendoit ce qu'il poſſedoit dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, il ne luy reſteroit plus que la Principauté de Maleſpine, qui ne ſuffiroit pas pour le faire ſubſiſter en qualité de Prince d'Italie ; mais il eſtoit Genois d'origine & par conſequent attaché à ſes intereſts. Il connoiſſoit aſſez les intrigues de la Cour de Rome, pour s'attendre d'eſtre bien-toſt dépoüillé : & cela ſuppoſé, il valoit mieux vendre ſes terres à vil prix, que de les perdre tout à fait. Ainſi Cibo ſe relâcha inſenſiblement : Le Contract de vente fut paſſé, & Urſin qui n'avoit point aſſez de gens de Guerre à luy, fit entrer dans les Places que Cibo luy laiſſoit, quelques Compagnies des Soldats qu'il commandoit en qualité de Conneſtable du Royaume de Naples. Mais le Pape au lieu de ſe fâcher que cette proye luy fuſt échapée, tourna l'affaire d'une autre maniere, & preten- 1491.

1491. dit que Cibo luy avoit fait plaiſir en le déchargeant du dédommagement qu'il luy devoit. Il ſouſtint que les Principautez d'Anguillaria & de Cenete alienées étoient dévolües au S. Siege, par la faute de celuy qui en avoit diſpoſé ſans le conſentement de Sa Sainteté, & meſme ſans ſa participation, & leva des Troupes pour s'en ſaiſir. Sforce profita de l'occaſion, & jetta de l'huile dans un feu qui n'eſtoit déja que trop allumé. Il repreſenta au Pape que ſi il ſupportoit patiemment l'injure qu'on venoit de luy faire, il s'en attireroit une infinité d'autres, & qu'il ne la devoit pas tant imputer à Virginie Urſin, qui n'avoit preſté que ſon nom, qu'au Roy de Naples qui avoit fourny l'argent : Que la haine de ce Prince pour la Maiſon de Borgia eſtoit irréconciliable, & d'autant plus à craindre, que ce ſujet en eſtoit plus plauſible : Que Calixte Trois oncle maternel de Sa Sainteté, eſtoit né ſujet d'Alphonſe pere de Ferdinand, Roy de Naples : Qu'il avoit eſté ſon Domeſtique ; & qu'il tenoit de luy les riches Benefices, & le Chapeau de Cardinal qui luy avoient facilité l'accés à la Papauté ; & que cependant aprés la mort de ſon bien-faiteur, il avoit eu recours à toutes ſortes de voyes, pour empeſcher que Sa Majeſté Neapolitaine ne ſuccedaſt à ſon pere, & pour élever ſur le Trône Pierre Borgia fils de ſon frere : Que cette ſorte d'attentat ne ſe pardonnoit point dans l'Italie ; & que ſi Alexandre Six ne perdoit le Roy de Naples, il devoit s'attendre que le Roy de Naples le perdroit.

Alexandre Six témoigna que ces raiſons avoient fait impreſſion ſur ſon eſprit, mais il ajoûta qu'il n'avoit ny argent, ny Troupes pour commencer la Guerre. Loüis Sforce vit bien que Sa Sainteté vouloit qu'il en

Digitized by Google

fiſt les frais, & il s'en chargea de bonne grace. Il preſta à Sa Sainteté l'argent qu'elle demanda, & il leva de plus trois cent Lances qui devoient agir en quelque lieu qu'il pluſt au Pape de les employer. Ainſi Loüis Sforce fut en eſtat d'occuper tellement le Roy de Naples chez luy, qu'il ne penſaſt plus à luy oſter l'Adminiſtration du Duché de Milan. Mais quand il vit la Guerre ſur le point de commencer, il ſe repentit d'en avoir ſi fort avancé les diſpoſitions, & il recourut encore une fois à la négociation pour ſe maintenir dans le Duché de Milan. Il s'addreſſa à Pierre de Médicis, & il le conjura de ſuivre l'exemple & les préceptes de ſon pere. Il luy fit remarquer qu'il n'avoit pour affermir le repos de l'Italie, qu'à demeurer neutre entre ſes deux Confederez, & qu'à les accommoder lorſqu'il ſurviendroit des querelles entre-eux : Que la Maiſon des Sforces, & celle de Médicis ne s'eſtoient élevées que par leur union, & qu'elles ne ſubſiſteroient pas long-temps aprés qu'elles ſe ſeroient diviſées : Que ſi François Sforce eſtoit redevable du Duché de Milan aux cinquante mille écus que Coſme de Medicis ſur-nommé le Vieux luy avoit preſtez, le meſme Coſme, Pierre ſon fils, Laurens ſon petit-fils & Pierre Second, ſon arriere petit-fils n'avoient acquis une authorité preſque ſouveraine dans une Republique libre comme eſtoit celle de Florence, & ne s'y eſtoient ſucceſſivement maintenus que par le ſupport qu'ils avoient trouvé en François Sforce & en ſes deux fils, toutes les fois que l'on s'étoit oppoſé à leur agrandiſſement, ou que l'on s'eſtoit ingeré de les ſupplanter : Que la Maiſon de Medicis au contraire n'avoit point eu & n'avoit pas encore de plus redoutable Ennemy, que la 1491.

1491. Branche d'Arragon qui regnoit à Naples : Qu'Alphonſe avoit procuré à Pierre premier un exil de huit ans, & que Laurens ne s'eſtoit tiré que par une eſpece de miracle, des pieges que Ferdinand fils d'Alphonſe luy avoit dreſſez : Que le Pape traverſeroit toûjours quand il luy plairoit, la liaiſon des Florentins avec les Neapolitains, parce que ſes Eſtats eſtoient juſtement au milieu d'eux ; mais qu'il n'en alloit pas de meſme de la liaiſon des Florentins, & des Milanois, puiſqu'il n'y avoit rien entre deux.

Pierre de Medicis n'auroit pû ſe défendre de déferer à ces raiſons, s'il les eût examinées autant qu'elles meritoient de l'eſtre, mais il ne s'en donna pas la peine ; & cette negligence vint de ce qu'il eſtoit ſi plein de luy meſme, pour avoir paru plus que les autres Italiens à l'Ambaſſade de l'Obedience, qu'il ne pouvoit ny penſer à autre choſe ny s'en entretenir. Outre que l'obligation qu'il croyoit avoir au Roy de Naples eſtoit ſi vive, qu'il ſe ſeroit eſtimé le dernier des hommes s'il n'en euſt point eu de reconnoiſſance. Il renvoya donc l'Agent de Loüis Sforce avec de mauvaiſes excuſes, & Loüis Sforce dépité de perdre ſon temps à redreſſer un jeune étourdy, qui ne ſe donnoit pas meſme la patience de l'écouter, l'abandonna à ſon propre ſens. Il ſe tourna vers la Republique de Veniſe, qu'il jugeoit plus capable de le proteger que celle de Florence ; & ſes Envoyez repreſenterent dans le Conſeil de Pregady, que puiſque perſonne n'eſtoit plus en eſtat de rompre la Ligue entre le Roy de Naples & les Florentins, il ne reſtoit qu'à leur en oppoſer une autre : Que Loüis Sforce avoit propoſé au Pape celle du ſaint Siege

avec le Duché de Milan, & que Sa Sainteté ne s'en eſtoit pas beaucoup éloignée : Que ſi les Venitiens y vouloient entrer ils conſerveroient infailliblement la tranquillité de l'Italie, puiſque leur jonction mettroit la Ligue contraire dans l'impoſſibilité de rien entreprendre. 1491.

L'avantage que les Venitiens trouvoient dans cette offre eſtoit ſenſible, & on l'appercevoit d'abord. Ils n'avoient rien conquis dans l'Italie depuis que la Ligue entre Naples, Milan, & Florence, avoit eſté formée, & il n'y avoit aucune apparence qu'ils s'agrandiſſent tant qu'elle ſubſiſteroit. Le plus grand de leurs intereſts eſtoit donc de la rompre, & ils y avoient en vain travaillé juſques là, quoy qu'ils en euſſent admirablement ménagé les momens, & les occaſions : Cependant un des confederez offroit de la rompre, & vouloit bien ſe charger de la haine, & de l'envie qui s'en enſuivroient. Il propoſoit mêmes une Ligue contraire : & c'eſtoit là un ſurcroiſt de faveur pour les Venitiens ; puiſque les deux Ligues ne ſeroient pas long-temps ſans agir l'une contre l'autre ; & lors qu'elles ſe ſeroient déclarées, la plus forte prévaudroit à la plus foible, & les Venitiens qui fourniroient ſeuls plus de Troupes que le Pape & Loüis Sforce enſemble, emporteroient par conſequent la meilleure partie de la dépoüille des Neapolitains, & des Florentins. Mais l'humeur d'Alexandre Six eſtoit ſi connuë dans l'Italie, & l'on y eſtoit ſi generalement prevenu de la penſée que quelque aſſurance que l'on tirât de ce Pape, il ſeroit toujours preſt à paſſer du coſté de ceux qui offriroient de rendre meilleure la condition de ſes enfans ; Que les Venitiens douterent s'il ne

1491. leur ſeroit pas plus utile de demeurer comme ils eſtoient, que d'entrer dans une ſocieté qu'ils croyoient trop dangereuſe, comme eſtoit celle du Pape. Il ſe paſſa donc pluſieurs jours ſans qu'ils donnaſſent à Loüs Sforce une réponſe déciſive ; & ils ne ſe déterminerent en ſa faveur, que ſur l'avis qu'ils receurent de Conſtantinople, que le Sultan Bajazet Second ſe préparoit à leur faire la Guerre. Ils prévirent ſagement que ſi ſa Hauſteſſe pouvoit eſtre détournée de ce deſſein, ce ſeroit ſans doute ſur l'avis qu'en les attaquant elle auroit affaire aux trois plus puiſſans Princes d'Italie ; & cette raiſon les engagea dans les interêts de Loüis Sforce. Les deux Ligues ainſi precautionnées ne ſe ſoucierent plus de ſe déclarer, & celle de Naples & de Florence auroit d'abord vaincu s'il eût plû à celuy qui en eſtoit le Chef, de terminer ſi-toſt la Guerre. Le plus dangereux concurrent d'Alexandre Six à la Papauté avoit eſté Iulien Della Roveré, neveu de Six Quatre, & Cardinal du titre de ſaint Pierre aux Liens. C'eſtoit un homme d'eſprit, de cœur, & d'action ; & il ne le montra depuis que trop aux dépens de la France, lorſqu'il fut Pape, ſous le nom de Jules Second. Il y avoit une haine irreconciliable entre Alexandre Six, & luy, & comme il meſuroit peut-eſtre la diſpoſition d'Alexandre Six à ſon égard par celle où il eſtoit, à l'égard d'Alexandre Six, il avoit cru qu'il le feroit perir s'il demeuroit un moment en ſa puiſſance aprés l'élection. Il s'eſtoit réfugié au ſortir du Conclave dans ſon Eveſché d'Oſtie, dont il avoit auſſi le Gouvernement : il s'eſtoit enfermé dans la Citadelle de cette Place, & il y vivoit en ſureté par deux moyens ; l'un qu'il entretenoit

entretenoit une forte Garniſon des grands biens Eccleſiaſtiques, dont ſon oncle l'avoit pourveu ; l'autre qu'il avoit intelligence avec la maiſon des Colonnes, dont les terres eſtoient proche d'Oſtie, qui l'auroient dégagé en cas de ſiege, ou du moins euſſent favoriſé ſon évaſion hors d'Italie. Il y auroit paiſiblement attendu un autre Pontificat, s'il ne ſe fut tourmenté luy meſme par l'apprehenſion du fer ou du poiſon qui fut ſi forte en luy, qu'elle le porta à former un deſſein qui ne pouvoit eſtre plus hardy. Il reconcilia les Colonnes, & les Urſins qui eſtoient Ennemis déclarez depuis pluſieurs ſiecles, & il prit avec les uns & les autres des meſures infaillibles pour ſurprendre Rome, & pour la garder durant trois jours. Il demanda ſeulement au Roy de Naples d'envoyer dans ces trois jours le Duc de Calabre, avec des Troupes ſuffiſantes pour conſerver cette ville ; & le Duc de Calabre s'offrit de les conduire ſur la préſuppoſition, que puiſqu'il n'eſtoit plus poſſible d'éviter la Guerre, il valoit mieux la commencer par une priſe d'importance, & de reputation comme ſeroit celle de Rome, qui mettroit le Pape hors d'eſtat de nuire, que d'attendre que les Ennemis la déclaraſſent par une ſemblable entrepriſe. Mais le Roy de Naples qui craignoit toujours de s'engager trop avant, prévit que s'il faiſoit au Pape l'affront de le forcer, & de le prendre dans ſa ville Capitale, le Cardinal de ſaint Pierre aux Liens n'en demeureroit pas là, & pouſſeroit ſa haine juſqu'aux dernieres extrémitez, à l'égard de Sa Sainteté : Que tout le mal qui arriveroit dans Rome, ſeroit imputé au Roy de Naples : Qu'il deviendroit l'execration des 1491.

1491. Princes de l'Europe, qui armeroient tous contre luy; & ne ceſſeroient de luy faire la Guerre, qu'aprés l'avoir au moins dépoüillé.

Cette penetration dans l'avenir toute chimerique qu'elle eſtoit, rompit les meſures du Cardinal de ſaint Pierre aux Liens, & ſauva Alexandre Six, & Rome. Le Roy de Naples non ſeulement ne conſentit pas que le Duc de Calabre ſon fils marchât à la teſte d'une Armée : mais de plus comme il connoiſſoit l'humeur du Cardinal de ſaint Pierre aux Liens, aſſez déterminée pour executer le deſſein de ſurprendre Rome, quoy que le Duc de Calabre ne fût pas de la partie ; il affoiblit de la moitié ce Cardinal en détachant les Urſins de ſes intereſts. Il les accommoda avec le Pape, & il perdit pour faciliter cet accord, les quarante mille écus d'or, qu'il avoit preſtez à Virginie : Il obtint de ce Chef des Urſins, qu'il remettroit gratuitement entre les mains du Pape les Principautez que Cibo luy avoit renduës, & il luy en donna d'autres d'égalle valeur dans la Province de la Poüille, pour le dédommager. Il rechercha meſme l'amitié de Loüis Sforce, & il luy offrit des aſſurances de ne le pas troubler dans l'adminiſtration du Duché de Milan. Loüis Sforce entrevoyoit déja les funeſtes ſuites de l'affaire qu'il avoit commencée, & l'on ne doute point qu'il ne ſe fût à ce coup ſincerement réüny avec le Roy de Naples, ſi Sa Majeſté euſt eſté moins avancée en âge. Mais elle avoit déja ſoixante-dix ans, & les Princes de ſon temps vivoient ſi peu par la mauvaiſe diſpoſition de leur temperament, ou par la corruption de leurs mœurs, que c'eſtoit un prodige que

celuy-cy fût allé au dela de ſon année climaterique. 1491.
Il eſtoit à preſumer que l'Automne l'emporteroit, & le Duc de Calabre ſon ſucceſſeur eſtant plus hardy que luy, ne ſouffriroit pas que le Duc de * Milan ſon gendre, qui avoit déja vingt-quatre ans accomplis, demeurât encore en tutelle. Loüis Sforce ſe deffioit encore du Pape & des Venitiens, & ne les croyoit pas capables de reſiſter à la premiere tentation, qui leur viendroit d'abandonner la mauvaiſe cauſe qu'ils appuyoient : Les François luy paroiſſoient plus ſinceres, & comme il ſe flattoit ſouvent dans ſes idées, il ſe promettoit d'avoir aſſez d'addreſſe pour les renvoyer dela les Alpes, quand il n'auroit plus beſoin de leur aſſiſtance. Il s'informa donc avec ſoin du veritable eſtat de la Cour de Charles Huit, & il ſçut que le credit de la Ducheſſe de Bourbon venoit de ceſſer : Que deux favoris * l'avoient ſupplantée, & que pour avoir pretexte de ne luy donner plus aucune part dans les affaires, ils l'avoient tournée en ridicule ſur la reſtitution des Comtez du Rouſſillon, & de Cerdagne : Que l'on avoit fait voir à Charles Huit que les Eſtrangers s'eſtonnoient qu'il eût reſtably les Eſpagnols deça les Pirenées, & que Ferdinand le Catholique, aprés avoir ſi facilement trompé le Conſeil de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne l'en avoit mépriſée, deſorte qu'il n'avoit pû s'empeſcher d'en faire de ſanglantes railleries : Que Charles Huit pour y remedier s'eſtoit vanté qu'il alloit gouverner par luy meſme ; mais que les effets n'avoient point répondu à cette promeſſe : Que les deux favoris s'eſtoient emparez, par addreſſe du gouvernement de la France, & qu'apparemment ils le conſerveroient

* Il ſe nommoit Jean Galeas Sforce.

* Briçonnet & le Sénéchal de Beaucaire.

1491. durant la vie du Roy avec un pouvoir d'auſſi grande eſtenduë qu'avoit eſté celuy de la Ducheſſe de Bourbon, quoyqu'il ne paruſt pas eſtre ſi abſolu. On a veu que l'un de ces favoris s'appelloit Eſtienne Vers, & l'on doit ajoûter icy qu'il eſtoit ſorti d'une Maiſon de Languedoc, qui juſqu'à luy n'avoit point eſté diſtinguée. Il avoit commencé ſa fortune par les ſervices les plus vils de la garderobe du Dauphin, & il l'avoit pouſſée juſqu'à la dignité de Chambellan du meſme Dauphin devenu Roy, ſous le nom de Charles Huit: l'autre qui eſtoit Guillaume Briçonnet, en qui l'on commençoit à voir l'effet de la prophetie d'Angelo Caro * Archeveſque de Vienne, qui luy avoit predit, lorſqu'il eſtoit encore Preſident des Comptes, en preſence de ſa femme & de ſes enfans, qu'il ſeroit un jour Cardinal. Les genies de ces deux favoris eſtoient tout à fait differents: Il n'y avoit aucune liaiſon entre-eux, & l'un des deux n'avoit rien contribué à l'aggrandiſſement de l'autre. Cependant ils furent toujours ſi bien d'accord, qu'on ne les put diviſer, & ils perſevererent juſqu'à la mort de leur Maiſtre dans une parfaite intelligence, quoyqu'ils affectaſſent de témoigner qu'ils eſtoient mal enſemble.

* Au commencement de Philippe de Comines.

Loüis Sforce ne fut pas pluſtoſt convaincu de leur credit, qu'il mit tout en œuvre pour les gagner: on n'a pas ſceu préciſement ce qu'il leur donna de ſolide, & il paroiſt ſeulement qu'il fit eſperer à Vers une Principauté, & à Briçonnet un chapeau de Cardinal aprés qu'il les eut gagnez. Il leur propoſa d'engager le Roy Charles Huit leur Maiſtre à pourſuivre par la voye des armes, ſes droits ſur le Royaume

de Naples, & il leur fournit un long memoire de ces droits dont voicy l'abregé. * La maiſon Imperiale de Suabe qui tenoit du ſaint Siege les Couronnes de Naples & de Sicile, finit vers le commencement du treiziéme ſiecle, & il n'en reſta que Manfroy, baſtard de Frederic Second. Toutes les inveſtitures que les Papes avoient accordées aux Princes de cette maiſon excluoient les perſonnes illegitimes: Cependant Manfroy, eut la hardieſſe de pretendre aux Succeſſions de Naples, & de Sicile, & les Peuples de ces deux Royaumes avoient tant de haine pour la domination des Eccleſiaſtiques, qu'ils reconnurent Manfroy: c'en eſtoit fait de la Seigneurie Suzeraine des Papes ſur l'un & l'autre de ces Eſtats, s'ils ne ſe fuſſent mis en devoir de punir l'inſolence de Manfroy, en luy oppoſant un plus redoutable Ennemy; que n'auroit eſté le ſaint Siege, & Clement Quatre & depuis Urbin Quatre inveſtirent des Royaumes de Naples, & de Sicile Charles Huit, Comte d'Anjou, frere de ſaint Loüis, à condition qu'il dépoüilleroit à ſes dépens Manfroy. Le Comte d'Anjou executa les traittez qu'il avoit faits avec ces deux Papes, & il ſe mit en poſſeſſion de ces deux Royaumes par la défaite, & par la mort de ſon concurrent; mais il ne conſerva que la Couronne de Naples, & Pierre Roy d'Arragon, qui avoit épouſé la fille de Manfroy, luy enleva la Sicile. Charles le Boiteux, & Robert fils & petit fils du Comte d'Anjou regnerent ſucceſſivement aprés luy: mais Robert ayant laiſſé le Royaume de Naples à Jeanne premiere, ſa petite fille; Charles de Duras, couſin paternel de cette Princeſſe, qui ne la pouvoit ſouffrir ſur le trône, prit pretexte de ſon im-

1491.

* Il eſt à la Chambre des Comptes.

1491. pureté pour luy déclarer la Guerre. Il luy débaucha la meilleure partie de ſes Sujets, & il la contraignit pour éviter de tomber entre ſes mains d'adopter Loüis Premier, Chef de la ſeconde Maiſon d'Anjou, frere puiſné du Roy de France Charles Cinq.

Loüis alla avec une puiſſante Armée au ſecours de ſa bien-faitrice, mais il mourut en entrant dans la Province de la Poüille; & Charles de Duras aprés avoir fait étrangler la Reyne Jeanne, régna paiſiblement en ſa place. Il ne laiſſa qu'un fils, & une fille. Le fils nommé Ladiſlas mourut ſans enfans; & la fille appellée Jeanne Seconde, auſſi impudique que la Premiere, ne fut d'abord inquietée que par Louis Trois d'Anjou, petit fils de Loüis Premier, qui s'eſtant propoſé de pourſuivre les prétentions de ſon ayeul, paſſa en Italie avec des Troupes ſi formidables, que Jeanne ne luy pouvant réſiſter par elle-meſme, adopta Alphonſe Quatre, Roy d'Arragon, qui s'eſtoit maintenu dans l'uſurpation de la Sicile. Alphonſe d'Arragon dégagea la Reyne Jeanne, en procurant la diſſipation de l'Armée de Loüis Trois: mais enſuite il devint ingrat d'une maniere ſi publique, que perſonne n'en pouvoit douter, puiſqu'il enferma Jeanne dans un Chaſteau, où il la tint pluſieurs années priſonniere, & la traitta ſi mal, qu'elle révoqua l'adoption qu'elle luy avoit faite en ſa faveur, & en fit une autre à Loüis Trois. Ce Prince leva de nouvelles Troupes, les mena dans l'Italie, repouſſa Alphonſe, & ſoûmit ſi parfaitement les Néapolitains à leur Reyne, qu'elle ne fut plus troublée, ny dans ſon Eſtat, ny dans ſes plaiſirs: mais il mourut avant elle, ce qui n'empeſcha pas que Jeanne pour confirmer ſa ſeconde adoption au préjudice de la premiere, & pour

reconnoiſtre l'obligation qu'elle avoit à Loüis Trois, n'inſtituaſt pour heritier René d'Anjou ſon frere. Mais René ne fut pas ſi heureux que l'avoit eſté Loüis Trois. Alphonſe le chaſſa de Naples, ſe remit en poſſeſſion de ce Royaume, & le conſerva juſqu'à ſa mort. C'eſtoit le Prince le plus accomply de ſon ſiécle; & la peine que l'on s'eſt donnée de ramaſſer en un volume tout ce qu'il a fait & dit de plus beau, ſuffit pour convaincre les moins credules qu'il ne cedoit à aucun des Anciens pour les qualitez de l'eſprit: Cependant il acheva ſa vie par une prédilection qui mit le déſordre dans ſa maiſon, & fit perir une infinité d'innocens: comme l'on verra dans la ſuite de ce Régne & dans les ſuivants. Il n'avoit point d'enfans legitimes; & ſa ſucceſſion toute entiere ſelon les Loix de l'Eſpagne où il eſtoit né, regardoit Jean d'Arragon ſon frere unique, déja Roy de Navarre par ſa femme, dont il avoit un fils nommé Charles, Prince de Vianne, en âge d'eſtre marié. Si le Prince de Vianne euſt joint au Royaume de ſa mere ceux d'Arragon, de Valence, de Catalogne, de Majorque, de Sicile & de Naples, il auroit pû ſe maintenir dans le Royaume de Naples, malgré les Papes & les Princes d'Italie; & toutes ces Puiſſances auroient perdu l'eſperance de l'en chaſſer, quand meſmes elles euſſent appellé les Eſtrangers à leurs ſecours. Cependant Alphonſe ſoit qu'il n'aimaſt pas aſſez ſon frere & ſon neveu, ou qu'il aimaſt trop Ferdinand ſon fils naturel; Il crut à la verité qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de laiſſer à Jean d'Arragon & au Prince de Vianne les Couronnes d'Arragon, de Valence, de Catalogne, de Majorque & de Sicile, parce qu'il les 1491.

1491. avoit recuës de ſes Anceſtres : mais pour le Royaume de Naples qu'il ne tenoit que de ſon addreſſe & de ſon bon-heur, il le légua par teſtament à ſon fils naturel. Les politiques qui blâment la derniere diſpoſition d'Alphonſe, ajoûtent qu'il en auroit neanmoins prévenu les plus fâcheuſes ſuittes, ſi voulant eſtablir ſon baſtard à Naples, & jugeant bien qu'il ſeroit détrôné par les Princes d'Italie ou par les Roys d'Arragon, à cauſe de la facilité que leur donneroit la Sicile de l'attaquer ; il luy euſt encore laiſſé la meſme Sicile avec laquelle il ſe ſeroit maintenu par les voyes que les Roys Normans avoient ſi long-temps & ſi heureuſement pratiquées. Mais apparemment Dieu pour chaſtier les Peuples d'Italie, oſta le jugement à Alphonſe dans la conjoncture où il eſtoit le plus néceſſaire qu'il en eut. Ferdinand ſon fils naturel ainſi devenu Roy de Naples, n'y fut jamais tout à fait paiſible, quoy qu'il régnaſt plus de quarante ans. René d'Anjou, Jean de Calabre fils de René, & Nicolas de Lorraine fils de Jean de Calabre, luy firent ſucceſſivement la Guerre, juſqu'à ce que Nicolas & Jean eſtant morts avant René ; & ce vieux Prince n'ayant plus qu'une fille dont il n'aimoit pas les enfans, à cauſe qu'elle avoit eſté mariée malgré luy à Ferry de Lorraine, fit un teſtament à ſon préjudice. C'eſt icy qu'il eſt néceſſaire de rectifier la plus-part des Hiſtoriens par l'authorité des Originaux ſur leſquels ils avoient dû ſe fonder. Ils prétendent que René donna au Roy Loüis Onze fils de ſa ſœur la Provence, & ſes droits ſur les Royames de Naples & de Sicile ; c'eſt à dire qu'ils confondent trois Actes * authentiques, & n'en font qu'un. Le premier eſt de mil quatre cent ſoixante dix-huit, par lequel René donne la Provence

* J'ay lu ces trois Actes dans le recuëil de Mr de Lomenie.

Provence au Roy Loüis IX. ſon neveu à des conditions qui y ſont exprimées. Le ſecond eſt de mil quatre cent quatre-vingt, & René y inſtituë ſon heritier univerſel Charles Comte du Maine, fils de ſon frere, au préjudice de ſes filles & de leur Poſterité ; & le troiſiéme eſt en mil quatre cent quatre-vingt-deux de Charles Comte du Maine, qui legue au meſme Roy ſon couſin germain tout ce que René ſon oncle luy avoit donné. Les droits de la France ſur les deux Siciles ſont donc fondez ſur cette derniere diſpoſition, & c'eſt mal-à-propos qu'on les cherche ailleurs. René de Lorraine fils de la fille puiſnée * de René d'Anjou vint à la verité trouver Charles Huit en mil quatre cent quatre-vingt-quatre ; mais il ne ſe plaignit ny du ſecond Acte ny du troiſiéme. Il ne trouva à redire qu'au premier ; & il demanda que la Provence luy fuſt reſtituée, ſous prétexte que ſon ayeul n'avoit pû en diſpoſer à ſon préjudice. 1491.

* Elle s'appelloit Yoland d'Anjou, & avoit épouſé Ferry de Vaudemont.

Le Conſeil du Roy qui n'eſtoit pas alors aſſez inſtruit des véritables intereſts de Sa Majeſté, répondit d'une maniere ſujette à des objections auſquelles il n'eſtoit pas poſſible de bien repliquer. Il prétendit que la Provence eſtoit un Fief purement maſculin ; c'eſt à dire de telle nature que les femelles en fuſſent excluſes préciſement en vertu de leur ſexe, comme celuy de Bourgogne, dont Loüis Onze avoit fruſtré Marie fille de Charles le Guerrier par cette unique raiſon ; & le Duc de Lorraine prouva le contraire par quatre exemples, auſquelles on ne repartit rien de ſatisfaiſant : le premier eſtoit de Faldide qui avoit porté dans la Maiſon de Catalogne, la Provence qui eſtoit de plus grande eſtenduë qu'elle n'eſt preſentement, puiſqu'outre le Comtat d'Avignon, & les

1491. Principautez d'Orange & de Monaco, elle comprenoit encore preſque tout le Piémont & l'Eſtat de Gennes. Le ſecond exemple eſtoit de Blanche de Catalogne, par le Mariage de laquelle avec Charles d'Anjou, la Provence eſtoit paſſée dans la Maiſon d'Anjou: le troiſiéme de Jeanne Premiere, qui avoit diſpoſé de cette Province, de la meſme maniere que du Royaume de Naples; & le dernier de Jeanne Seconde dont Loüis Trois avoit accepté la donation pour ce qui regardoit la Provence, quoy qu'il fût actuellement en poſſeſſion de ce Comté. Le Conſeil de France, qui n'avoit rien de convaincant contre ces exemples, ſe ſervit pour les affoiblir d'une autre raiſon, qui fut que rien n'ayant empeſché René de teſter, ſa derniere volonté devoit eſtre executée. Le Conſeil de France y demeura ſi ferme, que le Duc de Lorraine s'en ſeroit retourné ſans avoir rien obtenu, ſi l'amour ne luy eût aidé. Sa ſœur Anne eſtoit extrémement belle, & le vieux Duc de Bourbon, Conneſtable de France en devint amoureux; ſon pretexte pour la rechercher, quoy qu'il ne fût plus en eſtat de penſer au mariage, fut qu'il n'avoit point d'enfans: Que Beaujeu ſon frere n'en avoit point auſſi, & que ſa ſucceſſion paſſeroit aux Monpenſiers qu'il haïſſoit. Le Duc de Lorraine qui ne voyoit plus d'autre reſſource à ſon affaire, que celle qui ſe preſentoit, promit ſa ſœur au Conneſtable, pourveu qu'il luy procurât quelque ſatisfaction, & la Princeſſe de Lorraine eut aſſez de complaiſance à l'égard de ſon frere pour ſe ſacrifier à ſes intereſts. Le Conneſtable ſollicita pour le Duc de Lorraine avec toute l'ardeur d'un amant qui n'avoit point de temps à perdre, & la Cour qui le

connoiſſoit aſſez pour s'attendre qu'il luy ſuſciteroit une Guerre civile, s'il n'obtenoit au moins une partie de ce qu'il demandoit, traitta à ſa ſeule conſideration avec le Duc de Lorraine, à ces conditions: Qu'elle luy rendroit preſentement la Province de Bar, dont Loüis Onze s'eſtoit aſſuré du vivant meſme de René, à cauſe qu'elle eſtoit un fief de Champagne; & que pour la Provence, le Roy Charles Huit & le Duc de Lorraine conviendroient d'arbitres qui examineroient les titres & les raiſons des Parties, & prononceroient dans quatre ans, à laquelle des deux les Comtez de Provence & de Forcalquier devoient appartenir: Que cependant on donneroit au meſme Duc une Compagnie entretenuë de cent hommes d'armes, & une penſion de trente-cinq mille livres. Ce Traitté n'eſtoit pas encore ſigné, lorſque la principale Nobleſſe de Naples, mécontente du Roy Ferdinand, ſe ſouleva, s'addreſſa au Pape Innocent Huit, en qualité de ſon Seigneur Suzerain, & luy demanda le Duc de Lorraine pour Roy. Innocent toûjours attentif à recouvrer cette Couronne, qu'il ſçavoit eſtre échapée à ſes Prédeceſſeurs contre leur gré, & perſuadé que le Saint Siege la tireroit plus aiſement des mains de la Maiſon de Lorraine que de celle d'Arragon, accorda la requeſte: excommunia Ferdinand; manda le Duc de Lorraine, & envoya des Galeres à Gennes, pour le porter ſur les coſtes du Royaume qu'on luy deſtinoit. Il eſt eſtonnant que le Duc de Lorraine acceptaſt l'offre qu'on luy faiſoit; mais il l'eſt encore plus que le Conſeil de France, bien loin de s'en formaliſer, permiſt à ce Prince de mener en Italie la Compagnie d'hommes d'armes, que le Roy luy entretenoit, 1491.

1491. & luy prêtât même de l'argent pour ſon voyage ; mais le Duc de Lorraine fut ſi long-temps à ſe preparer que le Pape & les Barons de Naples ennuyez de ſon delay, s'accorderent avec Ferdinand. Ce mal-heur fut immediatement ſuivy d'un autre qui n'avoit point eſté préveu. Les Provençaux craignirent d'apartenir à un Maiſtre qui ne fuſt pas aſſez fort pour les deffendre, & feüilleterent ſi bien les papiers de leur Chambre des Comptes, qu'ils y trouverent les Teſtaments de Charles premier d'Anjou, & de Beatrix ſa femme, qui ordonnoient expreſſement, que les femelles de leur poſterité, ne ſuccederoient à leurs Eſtats * que dans le cas qu'il ne reſtaſt plus aucun maſle, dans la Maiſon d'Anjou. Il s'enſuivoit de là que Charles du Maine n'avoit point eu beſoin de la donation de ſon oncle René, & qu'il avoit exclu par la prerogative de ſa naiſſance, ſa couſine germaine Yoland, & par conſequent le Duc de Lorraine fils d'Yoland. Les Teſtamens de Charles Premier d'Anjou, & de Beatrix furent portez au Conſeil de France, qui ſe repentit d'avoit relâché le Barrois; & l'on ne parla plus d'arbitrage. Il y avoit encore un autre droit du Roy Charles Huit dont on ne fit point mention, quoyqu'il fuſt plus nouveau, & qu'aparemment il y euſt moins lieu de le conteſter : On a veu dans le Regne precedent, que Marguerite d'Anjou, fille aînée de René, eſtoit une Princeſſe des plus extraordinaires de ſon temps, & qu'elle avoit gagné & perdu des batailles pour conſerver la Couronne d'Angleterre au Roy Henry Six ſon mary. Elle avoit enfin ſuccombé plus par la foibleſſe de Henry, que par l'effort de ſes ennemis; & Edoüard Quatre l'avoit priſe en ba-

* Dans ces Teſtaments.

taille l'eſpée à la main. Il n'avoit oſé la faire mourir n'y s'empeſcher de la déclarer priſonniere de guerre ; mais il l'avoit enfermée dans une eſpece de cachot, & miſe à cinquante mille écus de rançon. Il ſe paſſa pluſieurs années ſans qu'elle fuſt rachetée ; & de fait la ſomme eſtoit ſi conſiderable, que René qui ne ſurvenoit qu'avec peine, & par le ſecours de ſes amis à la dépenſe du Duc de Calabre ſon fils pour les guerres de Naples, ne pouvoit la fournir, & la Reine d'Angleterre ſeroit ainſi demeurée captive juſqu'à ſa mort, ſi Loüis Onze n'euſt eſté aſſez genereux de la racheter. Cette liberalité n'eſtoit pas commune, & la Reine d'Angleterre s'en ſouvint ſi bien en mourant, qu'elle crut devoir préferer ſon bien-faicteur à ſa ſœur puînée Yoland, dont elle n'avoit jamais tiré aucune aſſiſtance, & à Ferri de Vaudemont qui n'eſtoit ſon beau-frere que pour avoir enlevé ſa ſœur. Elle inſtitua Loüis XI. ſon ſeul & univerſel heritier par un Teſtament autentique, * & par conſequent René de Lorraine n'avoit aucun droit à la ſucceſſion de René d'Anjou ſon ayeul maternel. 1491.

*Il eſt entré les Manuſcrits de Lomenie.

Ferdinand ainſi reſté contre ſon eſperance ſur le Trône de Naples, ne ſçut ny ſe prévaloir de ſon bonheur, ny achever ſon Regne avec plus de tranquillité qu'il ne l'avoit commencé. Il voulut en toute maniere chaſtier ſa principale Nobleſſe ; & comme la vengeance eſt la plus ingenieuſe des paſſions pour arriver à ſa fin, il s'imagina que ſes Barons ne s'eſtoient reconciliez avec luy, que parce que le Duc de Lorraine n'eſtoit pas venu aſſez promtement à leur ſecours, & qu'auſſi-toſt qu'ils auroient mieux pris leurs meſures, en donnant à ce Duc le loiſir de lever une Armée,

1491. ou en s'adreſſant à un autre Prince plus puiſſant que luy, ils ſe revolteroient encore. Ce mal n'eſtoit qu'imaginaire ; cependant il donna lieu à la plus inſigne perfidie qui euſt eſté commiſe depuis pluſieurs ſiécles dans l'Italie. Ferdinand Roy de Naples invita ſes Barons à confirmerſa nouvelle réconciliation avec eux par un magnifique feſtin qui fut préparé dans ſon Palais ; & les Barons eurent plus de complaiſance pour leur Maiſtre qu'ils venoient d'offenſer, que ne permettoit le genie de la Nation Italienne. Ils ſuppoſerent que Ferdinand n'oſeroit violer le Traitté qu'il venoit de conclure avec eux, & ils ne s'apuyerent pas tant ſur les Evangiles ſur leſquelles il avoit juré, que ſur la garantie des Roys d'Eſpagne, * des Vénitiens, & de la Ligue d'Italie intervenus dans le Traitté. Leur aveuglement fut ſi general, qu'Antoine de Saint Severin, Prince de Salerne en fut ſeul exempt. Ce Seigneur avoit eu un ſecret preſſentiment de ce qui devoit arriver ; & non-ſeulement il n'avoit pû eſtre perſuadé d'aller à Naples ; mais de plus il avoit employé tous ſes efforts pour en détourner le Prince de Biſignan ſon frere ; & ne le pouvant, il s'eſtoit retiré avec ſes trois fils dans l'Eſtat de Veniſe. Il n'y fut pas pluſtoſt, qu'il aprit que les Barons de Naples avoient eſté tous tuez au feſtin : il en témoigna ſa douleur au Senat, & il luy demanda conſeil à laquelle des trois Puiſſances, qui eſtoient le Roy Charles Huit, les Roys Catholiques, Ferdinand & Iſabelle, & René Second Duc de Lorraine, il s'adreſſeroit pour punir le crime du Roy de Naples qui faiſoit horreur à la nature. Le Senat répondit qu'il ne faloit plus penſer au Duc de Lorraine : Que la conjoncture qui avoit fait appeller ce Prince en Italie

* Ferdinand & Iſabelle.

eſtoit paſſée, & qu'il n'y avoit plus d'apparence qu'elle revint : Que la principale Nobleſſe de Naples venoit de perir ; & que les enfans qu'elle avoit laiſſez étoient encore ſi jeunes, que quand le Roy de Naples ne les opprimeroit pas dans leur bas âge, le Duc de Lorraine ne ſeroit plus en eſtat de les ſeconder, lorſqu'ils l'inviteroient de ſe venir mettre à leur teſte pour venger la mort de leurs peres : Que ce Duc n'avoit ny le credit de lever une Armée, ny le moyen de l'entretenir, & que l'un & l'autre eſtoient pourtant néceſſaires pour chaſſer le Roy de Naples : Qu'Alexandre Six n'avoit pas les meſmes intereſts qu'avoit eu ſon Prédeceſſeur, & qu'il trouveroit mieux ſon compte avec le Roy de Naples, qu'avec le Duc de Lorraine, parce qu'il ne penſoit qu'à l'aggrandiſſement de ſes fils : Qu'il ne pouvoit eſperer du Duc de Lorraine les principaux Fiefs de ſa Conqueſte pour les inveſtir, qu'aprés qu'elle ſeroit achevée, & qu'elle en auroit coûté beaucoup au Saint Siege pour l'aider : au lieu que ſans cela il ſeroit aiſé au Roy de Naples de dépoüiller les plus riches enfans des Seigneurs qu'on venoit de maſſacrer par ſon ordre, & de reveſtir de leurs dépoüilles les enfans d'Alexandre : Que les Roys d'Eſpagne n'eſtoient déja que trop puiſſans ; & que bien loin de les eſtablir à Naples, il ſeroit peut-eſtre bon d'eſſayer, s'il ne ſeroit pas poſſible de leur oſter la Sicile : * Qu'ils avoient déja de grandes prétentions ſur le premier de ces Royaumes ; & qu'Alponſe leur oncle n'avoit pû, ſelon eux, les en fruſtrer pour élever ſon baſtard ſur le Trône : Que ſi aprés avoir eſté ſi long-temps paiſibles poſſeſſeurs d'une Iſle qui joignoit preſque l'Italie, ils s'accommodoient encore de la plus belle portion du

1491.

* Dans la conſultation du Prince de Salerne.

1491. continent de l'Italie ; les Princes, & les Républiques de ce Pays ne ſeroient plus en eſtat de leur réſiſter, en cas qu'ils les attaquaſſent : Qu'il eſtoit donc plus à propos de s'adreſſer au Roy de France, dont on avoit toûjours éprouvé le bon voiſinage ; & que d'ailleurs quand Sa Majeſté auroit conquis le Royaume de Naples, elle ſeroit obligée pour le conſerver à vivre en parfaite intelligence avec les Princes d'Italie, puiſque la France en eſtoit trop éloignée pour envoyer des ſecours par terre dans le Royaume de Naples, & que les Troupes que les Vaiſſeaux apporteroient par mer couſteroient trop, & d'ailleurs elles ne ſeroient pas capables de le deffendre : au lieu que les Royaumes de Sicile & de Naples n'eſtoient ſeparez que de quatre lieuës, & que les Rois d'Eſpagne, qui eſtoient Maiſtres du premier pouvoient aiſement faire porter de là dans le ſecond, autant de troupes qu'ils jugeroient à propos.

Le Prince de Salerne ſuivit le conſeil du Senat de Veniſe, & alla en France inſpirer à Charles Huit la guerre d'Italie. Ses offices furent ſecondez par ceux de Loüis Sforce, & meſme par ceux d'Alexandre Six, qui fut obligé par les intrigues ſuivantes à ſe déclarer contre le Roy de Naples. Il ſçavoit que le Pape Calixte Trois ſon oncle avoit irremiſſiblement offenſé ce Roy au ſens des Italiens, en l'empeſchant autant qu'il avoit pû de parvenir à la Couronne de Naples, & depuis en eſſayant de le dépoüiller à toutes les occaſions qui s'eſtoient offertes ; Que le meſme Calixte devoit ſa fortune à Alphonſe d'Arragon pere du Roy de Naples : Qu'il eſtoit né dans le Royaume de Valence : Qu'il avoit eſté ſon Domeſtique à Sarragoce : Qu'il avoit paſſé avec

avec luy à Naples : Qu'il avoit eſté de ſon Conſeil : 1491.
Qu'il avoit eû une longue familiarité avec luy, & que la faveur d'Alphonſe, luy avoit procuré de riches Benefices, un chapeau de Cardinal, beaucoup de credit à la Cour de Rome, & enfin la faveur de la brigue qui l'avoit élevé ſur le ſaint Siege. Cependant Alponſe n'eſtoit pas pluſtoſt mort, que Calixte avoit agy non ſeulement comme s'il euſt eſté quitte des obligations ſignalées qu'il luy avoit ; mais encore comme s'il euſt eſté ſon plus grand ennemy. Il n'avoit rien negligé pour empeſcher que ſon teſtament ne fuſt éxecuté, & pour y parvenir il l'avoit accuſé de faux : Il avoit là deſſus traverſé de toutes ſes forces l'avenement de Ferdinand à la Couronne de Naples ; & non ſeulement il ne s'eſtoit pas mis en peine de couvrir ſon deſſein du pretexte de la conſerver à Jean, baſtard d'Alphonſe ; mais de plus, il s'eſtoit hautement déclaré, qu'il en vouloit inveſtir Pierre Borgia fils de ſon frere, & ſi la mort n'euſt ſurpris Sa Sainteté, lorſqu'elle en falloit faire dreſſer l'inveſtiture, Ferdinand auroit eſté dépoüillé. Il n'avoit pas oublié cette injure, & dans le Conclave tenu pour donner un ſucceſſeur à Innocent Huit, il n'avoit rien épargné pour traverſer l'Election d'Alexandre Six. Son opoſition avoit eſté trop publique pour eſtre ignorée ; & Alexandre n'avoit pas moins de penchant pour la vengeance, que ſon oncle en avoit eû pour l'ingratitude. Loüis Sforce l'attaqua par un endroit ſi delicat, & luy repreſenta qu'il ne ſatisferoit jamais le deſir d'élever ſes enfans, ny l'averſion qu'il avoit pour le Roy de Naples, qu'en excitant la France à le dépoüiller : Qu'il n'eſtoit pas aſſez puiſſant pour

1491. l'executer par luy-meſme; & que quand il le feroit, les Princes d'Italie n'auroient garde d'y conſentir, à cauſe qu'il luy ſeroit aiſé de les accabler, aprés qu'il auroit ſi conſiderablement augmenté l'Eſtat Eccleſiaſtique: Que ſes ſoins pour acquerir des Souverainetez à ſes enfans ne ſeroient pas plus heureux que ceux des Papes precedens, s'il ſe contentoit de les imiter, & qu'il ne reuſſiroit pas mieux qu'eux, ou que s'il en venoit à bout ce ne ſeroit que pour ſa vie; & les Papes ſuivans oſteroient aux ſiens les dépoüilles dont il les auroit reveſtus. Au lieu que la venuë, & l'eſtabliſſement des François dans l'Italie y cauſeroient de telles revolutions, que le Saint Siege auroit plus d'une occaſion d'accroiſtre ſon domaine, & de rendre ſi puiſſans ceux qu'il luy plairoit d'agrandir, qu'il ne ſeroit plus au pouvoir de qui que ce fût de les ruiner.

Ce diſcours convenoit ſi parfaitement avec la diſpoſition où ſe trouvoit Alexandre Six, qu'il joignit ſes Offices avec ceux de Loüis Sforce. L'un & l'autre preſſentirent auparavant s'ils ſeroient favorablement écoutez de la Cour de France, & Vers qui ne vouloit plus eſtre nommé que par ſa dignité de Senéchal de Beaucaire, les en ayant aſſurez, ils envoyerent à Charles Huit, une magnifique Ambaſſade dont le Comte de Caïace de la Maiſon de ſaint Severin eſtoit le Chef, & Balbiany l'Orateur. Balbiani prononça devant le Roy aſſiſté de ſon Conſeil, une harangue dont on diſtribua une infinité de copies, & qui neanmoins eſt diverſement abregée dans les Hiſtoriens. Elle exhortoit Sa Majeſté Tres-Chreſtienne à la conqueſte de Naples, & luy prédiſoit qu'elle n'y trouveroit point d'obſtacle: Que le Pape & Loüis Sforce ſe rendoient ga-

rends de cette facilité, & vouloient qu'on les crût par cette raiſon que ſi la choſe n'eſtoit pas telle qu'ils la ſupoſoient ils ſe perdroient ſans reſſource : au lieu que la France en ſeroit quitte pour perdre l'armée qu'elle hazarderoit, puiſque le Roy de Naples & les Florentins, qui ne manqueroient point alors de s'emparer de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & du Duché de Milan n'auroient garde de paſſer les Alpes & de porter la guerre en France : Que le Roy de Naples n'eſtoit point en eſtat de ſe deffendre, & qu'on ne le pouvoit attaquer dans une conjoncture plus deſavantageuſe pour luy que la preſente : Que le meurtre de ſes Barons avoit irrité ſes ſujets au point qu'il n'y avoit pas de domination dans le monde, qu'ils ne preferaſſent à la ſienne : Qu'ils ne s'expoſeroient plus pour ce baſtard qui rencheriſſoit ſur la cruauté des anciens tirans, & s'ils le faiſoient, ce ne ſeroit qu'en aparence, & d'une maniere ſi foible qu'il n'y auroit point de peine à les vaincre : Qu'un ſimple * Comte d'Anjou, aſſiſté d'une Troupe de gens de guerre qui n'eſtoient que Volontaires, avoit conquis les deux Siciles, & qu'un * Duc de meſme nom avoit deux fois défait en bataille les forces que les Eſpagnols & les Italiens luy avoient oppoſées : Que la ſeule mort avoit interrompu le cours des victoires de ce Duc, ſur le point qu'il en alloit recueillir le fruit : Que René ſon frere, & le Duc de Calabre ſon neveu n'avoient eſté plus infortunez que luy que par deux raiſons d'autant plus importantes à remarquer, qu'elles ceſſoient abſolument dans la conjoncture preſente : l'une que le Pape Pie Second leur avoit eſté contraire : l'autre que François Sforce s'eſtoit détaché de leurs intereſts, à la priere du Roy Loüis Onze, qui ne vouloit pas

1491.

* Charles Frere de S. Loüis.

* Loüis Trois Duc d'Anjou.

1491. que les Princes de ſon Sang s'agrandiſſent, à cauſe des traverſes que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne luy avoient ſuſcitées : Qu'il n'y avoit plus de ces Ducs : Qu'Alexandre Six, bien loin de ſe déclarer contre Charles Huit, offroit de le ſeconder : Que Loüis Sforce n'avoit garde de l'abandonner, puiſqu'il joindroit ſes Troupes à l'Armée Françoiſe, & qu'il luy ſerviroit de guide par Terre, pendant que ſa Flotte qui les attendoit au Port de Gennes les coſtoyeroit par Mer, & leur fourniroit des vivres, en cas qu'ils n'en trouvaſſent pas aſſez ſur leur route : Que la France ſe trouvoit en paix avec tous ſes voiſins, & qu'elle n'avoit pas à craindre qu'ils l'attaquaſſent tant qu'elle ſeroit puiſſamment armée : Que les Conqueſtes de Conſtantinople & de Trebiſonde ſuivroient de prés celle de Naples, & que la réputation de Charles Huit iroit bien au delà de celle de Charles-Magne.

Balbiany aprés avoir harangué, ſe retira ; & Deſcordes que l'on nommoit alors Mareſchal de Crevecœur, & l'Amiral de Graville, le refuterent à leur mode ; c'eſt à dire avec plus de bon ſens que d'éloquence. Ils repreſenterent dans le Conſeil du Roy que la Conqueſte que l'on propoſoit eſtoit eſloignée, & que les François n'eſtoient propres que pour les prochaines: Que le Roy de Naples eſtoit le plus prudent des Princes Chreſtiens, & qu'Alphonſe Duc de Calabre ſon fils aîné s'étoit exercé dans toutes les Guerres d'Italie excitées de ſon temps, & ſur tout dans celles que l'on avoit entrepriſes, pour tirer la Ville d'Ottrante des mains des Turcs : Qu'ils s'eſtoient aſſurez du Royaume par le meurtre des principaux Sujets, qui ſeuls y pouvoient introduire l'Ennemy ; & que la confiſca-

tion de leurs biens jointe à l'eſpargne d'un long Régne, 1491.
luy avoit acquis plus de richeſſes, qu'il n'y en avoit dans les Tréſors de tous les autres Souverains de l'Europe : Que Charles Huit n'avoit point aſſez de vigueur pour exécuter par luy-meſme une entrepriſe accompagnée de tant de fatigues : Que cependant elle ne réüſſiroit pas, s'il la confioit à des Lieutenans : Qu'il n'avoit point d'argent, & qu'aucun autre Prince que Ferdinand n'eſtoit capable de luy en preſter : Qu'il n'y avoit pas lieu de ſe fier à Loüis Sforce, puiſqu'il violoit toutes les Loix divines & humaines pour ſupplanter ſon neveu ; * & que quand on le pourroit ſans imprudence, il n'y auroit ny honneur, ny ſeureté à proteger un ſi meſchant homme ; & ce ſeroit trop eſtimer le Royaume de Naples, que de l'acheter à ce prix : Que Loüis Sforce agiſſoit contre ſes propres intereſts, en procurant aux François un eſtabliſſement dans l'Italie : Qu'il avoit de l'eſprit : Que ſa haine pour la Maiſon Royalle de Naples, ne l'aveugleroit pas toûjours ; & que dés qu'il s'appercevroit de ſa faute, tous les ſermens qu'il auroit faits au contraire ne l'empeſcheroient pas de la reparer : Que Philippe Viſcomty, Duc de Milan ſon ayeul maternel avoit tellement eu peur que les François ne ſe rétabliſſent à Naples, que n'ayant pas d'autre voye pour les en chaſſer, que celle de délivrer Alphonſe d'Arragon, qu'il avoit pris avec la plus-part de la Nobleſſe de Naples à la Bataille navalle de Gayette, il avoit mieux aimé les mettre gratuitement en liberté que de ſouffrir que le Duc de Calabre s'enrichiſt de leurs dépoüilles : Que François Sforce ſon gendre, & pere de Loüis, avoit ſi exactement ſuivy cette po-

* Jean Galeas Sforce.

1491. litique ; qu'encore qu'il n'euſt point de plus grand Ennemy que le meſme Alphonſe, il l'avoit pourtant ſecouru ſi à propos, qu'Alphonſe avoit confeſſé luy eſtre principalement redevable de ſa conſervation : Que Loüis Sforce imiteroit ſon pere & ſon ayeul auſſi-toſt qu'il ſe ſeroit vengé, & que les François auroient plus de peine à retourner du Royaume de Naples dans leur Pays, qu'ils n'en auroient eu à le conquerir.

Ces raiſons ébranlerent de ſorte Briçonnet, qu'il n'euſt pas la force d'y réſiſter. Il revint au ſentiment commun ; & la promeſſe qu'il avoit faite au Sénechal de Beaucaire de n'en avoir jamais d'autres que les ſiens, céda cette fois à la verité connuë. Il ſe repentit d'avoir ſollicité le Roy ſon Maiſtre de s'engager dans une entrepriſe ſi mal concertée ; & il témoigna de la douleur à toutes les perſonnes qui luy en parlerent depuis. Mais le Sénechal de Beaucaire perſiſta dans ſon obſtination, & il ſçut mauvais gré à Briçonnet de l'avoir abandonné. Il ne rompit pas neanmoins avec luy, parce qu'il auroit hazardé ſa fortune : mais il continua ſeul les offices ſecrets qu'il rendoit à Loüis Sforce, & il fut ſi heureux, que Charles Huit le crut préferablement à tous ſes autres Miniſtres. Les Italiens qui rafinent toûjours dans la pénetration des deſſeins dont les effets ont eſté bizares, ſe ſont imaginez que celuy de Loüis Sforce d'appeller les François en Italie, luy avoit eſté ſuggeré par Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare ſon beau-pere, & voicy comme ils le racontent.

La Republique de Veniſe reſoluë de s'emparer de l'Eſtat de Ferrare, qui ſervoit de frontiere entre celuy de l'Egliſe & le ſien, en avoit aſſiegé la ville capitale, dans l'opinion de la prendre avant qu'elle

puſt eſtre ſecouruë ; mais les Ferrarois s'eſtoient deffendus ſi long-temps, qu'ils avoient donné aux autres Princes d'Italie le loiſir d'aſſembler leurs forces, pour les dégager. Ils avoient de plus tellement fatigué par de continuelles ſorties les aſſiegeans, qu'ils ne pouvoient éviter d'eſtre entierement défaits par les Troupes auxiliaires, & en ce cas la Republique auroit eſté contrainte de rendre au Duc de Ferrare, ce qu'il pretendoit qu'elle euſt autrefois uſurpé ſur ſes anceſtres. Mais une occaſion ſi favorable luy échapa par l'infidelité de ſon gendre. La Republique de Veniſe reconnut qu'elle s'eſtoit embarraſſée mal à propos, & n'épargna rien pour ſe dégager. Elle fit repreſenter à Loüis Sforce qu'il eſtoit bien de ſon intereſt d'empeſcher qu'elle ne priſt Ferrare ; mais qu'il ne l'eſtoit pas de la pouſſer plus loin, ny de tailler en piéces les aſſiegeans, parce qu'en pouſſant les affaires juſqu'à cette extremité, le Duc de Ferrare, & par conſequent le Pape, dont il eſtoit feudataire, profiteroient ſeuls de ce qui ſeroit oſté aux Venitiens. Cependant il valoit mieux pour les Ducs de Milan qu'elle en demeuraſt reveſtuë, puis qu'elle ne leur eſtoit pas ſi redoutable que la puiſſance temporelle du Saint Siege. La Republique de Veniſe ajoûta à ce diſcours ſoixante mille écus d'or, & Loüis Sforce détacha ſes Troupes de celles des autres Princes. Il menaça meſme d'en renforcer l'armée des Venitiens s'il n'eſtoit reconnu pour arbitre entre eux, & le Duc de Ferrare : & comme s'il l'euſt fait, l'avantage auroit infailliblement penché du côté des aſſiegeans, & Ferrare ſe fuſt perdüe ; on fut contraint de le prendre au mot, puiſque Ferrare ne pouvoit eſtre ſauvée que par là. Loüis Sforce n'avoit point

1491.

1491. encore eu de ſi belle occaſion de ſe ſignaler que celle-là, & il ne la laiſſa point échaper. Il s'arreſta à Bagni pendant que ſes Troupes ſe rafraîchiſſoient aux environs : Il y manda les députez des parties : Il éxamina leurs pouvoirs & leurs titres : Il leur donna de longues & de paiſibles audiences ; & il n'oublia rien de ce qui ſe pratique quand on veut juger ſelon la conſcience. Mais il prononça ſelon ſes intereſts : Il ordonna que le Siege de Ferrare ſeroit levé, & que neanmoins la Republique de Veniſe, retiendroit la plus fertile portion du Ferrarois qui conſiſtoit dans la banlieuë de Pabodia, & dans le Poleſiné di Rovigo. Le Duc de Ferrare receut par cette Sentence deux préjudices ; l'un qu'on luy ravit la moitié de ſon revenu ; l'autre que ſa ville capitale demeura expoſée aux inſultes des Venitiens, qui n'en pouvoient auparavant approcher, à cauſe que le Poleſiné qui la couvroit eſtoit de trop difficile accez. Ainſi le Duc de Ferrare ne put ſe diſpenſer d'executer la ſentence de Loüis Sforce, parce qu'autrement il ſeroit reſté ſeul dans la querelle : mais il ne le luy pardonna pas : Il attendit la conjoncture propre pour l'en punir, & il ſe prévalut d'autant plus volontiers de celle d'introduire les François dans l'Italie, qu'il ſçavoit que le Roy Charles Huit s'eſtoit vanté qu'apres la conqueſte de Naples, il obligeroit Loüis Sforce à remettre l'adminiſtration du Duché de Milan à ſon neveu.

Mais à juger des Princes par leur caractere particulier, & par la diſpoſition de leurs eſprits, Hercule d'Eſté Duc de Ferrare, n'eſtoit pas capable de la noire méchanceté qu'on luy attribüe. C'eſtoit un Prince d'humeur enjoüée, qui haiſſoit les affaires, qui aimoit à vivre agreablement,

agreablement, qui ne ſe tenoit ſur le ſerieux que par néceſſité, & qui ne concevoit rien de ſi faſcheux que de diſcontinuer la vie molle qu'il avoit commencée. Il s'eſtoit pourtant veu réduit à de grandes extrémitez ; & comme il tenoit pour miracle d'en eſtre délivré, quand il euſt eu du penchant à la vengeance, il n'auroit eu garde d'y ſuccomber, puiſqu'il ſe ſeroit attiré de nouvelles affaires ; ce qu'il craignoit plus ſans comparaiſon, qu'il n'aimoit à ſe venger de ſes Ennemis. Outre qu'en procurant l'entrée des François en Italie, il y perdroit autant que ſon gendre, puiſqu'il courroit autant de riſque d'eſtre dépoüillé que luy. 1491.

Loüis Sforce ne conſulta donc que luy-meſme ; pour conclure par ſon Miniſtre Balbiany avec le Sénéchal de Beaucaire, ſuffiſamment autorisé du Roy Charles Huit, un Traité dont les principaux articles furent de la part de Sa Majeſté : * Qu'elle n'entreprendroit rien ſur le Duché de Milan : Qu'elle y conſerveroit l'autorité de Loüis Sforce ; & que pour aſſeurer ſa protection, elle laiſſeroit en paſſant deux cent Lances dans la Ville d'Aſt. Loüis Sforce s'obligea reciproquement de faire preſter à Sa Majeſté, avant que ſon Armée ſortiſt de France, deux cent mille écus qui ſeroient uniquement employez à la payer : d'y joindre, quand elle paſſeroit par le Duché de Milan, cinq cent Lances que le meſme Sforce entretiendroit à ſes dépens, tant que la Guerre dureroit : de donner à cette Armée le paſſage, les Rivieres, & les Ports de l'Eſtat de Gennes pour la ſeureté de la Flotte de France. On y ajoûta cet article ſecret : Que Loüis force ſeroit mis en poſſeſſion de la Souveraineté de Tarante, & en recevroit l'inveſtiture de Charles Huit, auſſi-toſt que

*Entre les Traittez de Charles Huit & de Sforce.

1491. Sa Majeſté l'auroit conquiſe ; mais ceux qui ont écrit cette fauſſeté, ne ſçavoient pas que le Traité que l'on vient d'abreger fut ſi ſecret, qu'il n'y eut que quatre perſonnes ; ſçavoir Charles Huit, Loüis Sforce, Vers, & Balbiany qui le ſceurent ; & que dans l'un des deux Originaux qui en ſubſiſte encore, l'Article pretendu de la Principauté de Tarante, n'eſt ny dans le corps de ce Traité, *ny au bout, où l'on avoit alors accouſtumé de mettre les Articles ſecrets, lorſqu'il y en avoit. Il n'eſt pourtant pas ſans apparence que Loüis Sforce, qui ne perdoit aucune occaſion de profiter, ſtipulaſt la Principauté de Tarante pour deux raiſons : l'une que ce ſeroit un établiſſement convenable pour un de ſes fils : l'autre qu'il obſerveroit & traverſeroit de là mieux que d'aucun autre lieu les deſſeins des François aprés leur conqueſte. Mais il eſtoit deſormais inutile de tenir ſecret un Traité, que l'Ambaſſade ſolennelle du Comte de Cajaſſe n'avoit que trop donné lieu de preſſentir. Et de fait le Roy de Naples s'attendoit ſi bien à ſouſtenir la Guerre, qu'il leva de nouvelles Troupes : il viſita ſes meilleures Places : il en renforça les Garniſons : il diſtribua les Milices pour garder les Coſtes : il amaſſa force munitions, & ſur tout il emprunta de l'argent de tous ceux qui luy en voulurent preſter, parce qu'il eſtoit prevenu de l'opinion que s'il periſſoit ce ne ſeroit que faute de cela. Sa principale politique fut enſuite de raſſeurer ſes Peuples & de leur donner du mépris pour les François, en faiſant courir le bruit qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'ils reuſſiſſent dans leur projet, & qu'ils auroient en teſte le plus ſage des Rois de l'Europe, & le plus exercé dans la bonne & dans la mauvaiſe for-

*Il eſt dans le Treſor des Chartres.

tune : Que s'ils l'attaquoient par Mer, ils ne trouve- 1491.
roient plus comme autrefois un Comte de Roſſano qui les receuſt dans ſes Ports, qui les renforçaſt de Troupes fraîches, & qui les fît entrer d'abord dans le centre du Royaume de Naples : Que tous les Ports leur ſeroient également fermez : Que s'ils en prétendoient gagner il faudroit que ce fuſt à la pointe de leurs épées : Que s'il ſurvenoit une tempeſte pendant qu'ils y travailleroient, elle ſuffiroit pour diſſiper leur Flotte, & pour jetter leurs Vaiſſeaux contre les rochers qui les briſeroient, ou pour les pouſſer dans des lieux où ils ſeroient pris ſans combattre. Si la Mer leur eſtoit favorable, ils auroient encore à ſe deffendre de la Flotte de Naples qui attendroit à ſon aiſe & dans de bons Ports l'occaſion de les combattre à ſon avantage : Que la Flotte de France étoit composée de Vaiſſeaux la pluſpart empruntez ou loüez, qui ne ſe deffendroient que foiblement, & que les autres ne connoiſſant pas la Coſte de Naples y échoüeroient par l'ignorance de leurs Pilotes, quand meſme les vents contraires ne les y pouſſeroient pas : Que le chemin par terre ſeroit long & difficile, & que les François y trouveroient d'autres inconveniens, qui ne ſeroient ny moindres, ny en plus petit nombre que ceux de leur voyage par Mer : Que les Soldats de cette Nation n'eſtoient point accouſtumez à vivre en diſcipline, & que les Lombards eſtoient mal endurans : Qu'ils ne logeroient pas volontiers les François, & qu'il ſurviendroit entre eux dés les premiers jours une infinité de querelles qu'y commettroient les nouveaux Alliez les uns contre les autres : Que Loüis Sforce ſe repentiroit alors de ſa folie ; & que quand il demeureroit endurcy, les Republiques de Veniſe &

1491. de Florence, le Duc de Ferrare, & le Saint Siege n'endureroient pas qu'on pillaſt leurs Eſtats en chemin faiſant : Que la premiere de ces quatre Puiſſances qui refuſeroit le paſſage aux François, les arreſteroit pour long-temps ; & que quand elles conviendroient toutes de l'accorder, elles ne préſerveroient pas ces Eſtrangers d'une laſſitude extraordinaire à l'entrée du Royaume de Naples ; cependant ce ſeroit alors qu'ils auroient à ſe deffendre d'une Armée fraiſche, compoſée de vieux Soldats, qui n'auroit pour les défaire qu'à ſoûtenir leur premier choc : Que le Roy de Naples eſtoit uny de ſang & d'intereſt avec les Rois Catholiques Ferdinand & Iſabelle : Qu'ils eſtoient fils des deux freres, & par conſequent d'une meſme Maiſon : Qu'il avoit de plus épouſé la ſœur du Roy Catholique ; & que d'ailleurs ſon Royaume n'eſtoit ſéparé de la Sicile que par un détroit de quatre lieües : Que les prétentions des François eſtoient les meſmes ſur la Sicile, & ſur Naples ; & que comme le Roy Catholique prévoyoit aſſez que la conqueſte du dernier de ces Royaumes, rendroit infaillible celle du premier, la néceſſité de conſerver la Sicile le contraindroit d'aider ſon beau-frere à deffendre le Royaume de Naples qui luy tenoit lieu de dehors, quand la double parenté qu'ils avoient enſemble ne l'y obligeroit pas.

On répandit ces bruits avec autant d'artifice que de vray-ſemblance dans toutes les Cours d'Italie ; cependant perſonne n'en eſtoit moins perſuadé que le Roy de Naples, par l'ordre duquel ils courroient. Il jugea de ce qu'il auroit à ſouffrir quand un Roy de France l'attaqueroit en perſonne par les effroyables extrémitez où les Ducs d'Anjou & de Calabre avoient reduit ſon pere & luy ; & il conclut que ſi ces Ducs

les avoient chaſſez de Naples, le moindre mal qu'il puſt attendre de Charles Huit à la teſte de toutes ſes forces, ſeroit d'eſtre accablé d'abord ſans reſſource. Il conſideroit encore que de quelque coſté qu'il tournaſt les yeux tout luy eſtoit infidele ou ſuſpect : Que ſa nobleſſe le haiſſoit, & que les Peuples qu'il avoit plus chargez qu'ils n'avoient accoûtumé de l'eſtre, ne demandoient qu'à changer de Maiſtre, perſuadez que d'un coſté il ne leur pouvoit rien arriver de pire que de demeurer ſous ſa domination, & d'un autre coſté que le Roy de France, pour gagner leur affection les déchargeroit de la plus-part des impoſts ſous leſquels ils gemiſſoient : Que ſon treſor ne dureroit pas long-temps, & que dés le moment que les François mettroient le pied dans ſon Royaume qu'il n'en tireroit plus rien : Qu'il n'y avoit point de Princes ny de Republiques en Italie qu'il n'euſt offenſés en leur déclarant la guerre, en travaillant à les diviſer, & en leur ſuſcitant des Revoltes de leurs ſujets, & que ces ſortes d'injures ne ſe pardonnoient dans ce Païs qu'autant que l'on eſtoit dans l'impuiſſance de ſe vanger : Que ſa double alliance avec les Roys Catholiques ne luy en avoit pas acquis l'amitié, & que ce Prince n'avoit pas oublié que le Roy Jean d'Arragon ſon Pere auroit herité du Royaume de Naples, auſſi bien que des autres qui compoſoient la Monarchie d'Arragon, ſi ſon oncle Alphonſe n'en euſt diſpoſé par un Teſtament contraire aux bonnes mœurs. 1491.

Ces motifs parurent ſi forts au Roy de Naples, qu'il ſe prevalut de la premiere occaſion, qui ſe preſenta d'appaiſer les François. Frederic d'Arragon ſon Second fils avoit épouſé une Princeſſe de Savoye ſœur

1491. de la mere de Charles Huit, il en avoit une fille, que la Ducheſſe de Bourbon ſa couſine germaine avoit élevée à la Cour de France, & elle y eſtoit encore quand le Roy d'Ecoſſe la rechercha en mariage. La bienſeance vouloit que les articles du contract fuſſent dreſſez au lieu où elle demeuroit, outre qu'il n'y avoit pas d'apparence de la tirer de là pour negocier ſon mariage en Italie, & que quand elle y euſt eſté, il auroit falu qu'elle fuſt revenüe en France pour paſſer en Ecoſſe. Ainſi le Pere & l'ayeul de la Princeſſe envoyerent des Ambaſſadeurs à Paris pour regler les articles de concert avec les Commiſſaires que nommeroit le Roy Charles Huit; & ce fut la ſeule choſe qu'on inſera dans l'inſtruction qu'ils communiquerent aux Ecoſſois. Mais on leur en avoit donné une autre que Briçonnet, & le Senéchal de Beaucaire ſeuls devoient voir, & qui autoriſoit ſuffiſamment les Ambaſſadeurs pour offrir à Sa Majeſté de luy payer cinquante mille écus par an, en qualité de tribut. La propoſition en fut faite dans le Conſeil du Roy; mais il s'y trouva des difficultez inſurmontables. Le Royaume de Naples eſtoit déja feudataire & tributaire du Saint Siege, & l'on ne voyoit pas qu'il puſt l'eſtre encore de la Monarchie Françoiſe, ſur tout le Saint Siege n'y conſentant pas; & quand il y acquieſceroit, ce qui n'eſtoit pas neanmoins à preſumer, on s'en étonneroit d'autant plus que la choſe eſtoit ſans exemple: De plus le Pape Alexandre Six venoit de faire une démarche qui ſembloit témoigner une reſolution formée de s'unir plus étroitement avec la France. Il avoit offert à Briçonnet un chapeau de Cardinal, pourveu qu'il vouluſt bien le tenir immediatement de Sa Sainteté.

Briçonnet avoit évité en galant homme le piege que le Pape luy dreſſoit, & avoit répondu qu'il ſe ſentoit infiniment obligé de la grace qu'on luy préſentoit ; mais que ſon Maiſtre eſtoit aſſez puiſſant pour luy faire du bien, & qu'il n'en pretendoit que par luy. On avoit long-temps raiſonné ſur cette action, & l'on s'eſtoit arreſté à la penſée que Sa Sainteté ne jugeant pas que ſes fils puſſent eſtre établis ſi richement dans le Royaume de Naples, qu'ils le ſeroient en France, prenoit de loin ſes meſures pour y parvenir. Le Conſeil de France évita là deſſus de donner à Sa Sainteté tant ſoit peu d'ombrage, & il ne ſe contenta pas de repreſenter aux Ambaſſadeurs de Naples, que ce qu'ils propoſoient n'eſtoit pas de nature à ſe mettre en execution. Il conclut avec eux l'affaire d'Ecoſſe : Il refuſa de negocier celle du tribut : Il leur déclara que la France ne vouloit plus déſormais entretenir de commerce avec le Roy leur maiſtre. Il proteſta de traiter d'ennemis les Neapolitains en quelque lieu qu'ils ſe trouvaſſent ; & afin qu'ils n'en doutaſſent pas, il leur fit voir les preparatifs qui ſe faiſoient contre eux dans toutes les Provinces. 1491.

*Fin du Livre Second.*

# ARGUMENT

## DU TROISIE'ME LIVRE.

*FErdinand Roy de Naples, & le Pape Alexandre Six ne ſçachant plus quelle barriere oppoſer aux François, députent vers le Sultan Bajazet Second, qui leur promet du ſecours. Louis Sforce entreprend de dégrader le Duc de Milan ſon neveu. Il ne peut neanmoins éviter de le marier, & il luy choiſit pour femme Iſabelle d'Arragon petite-fille du Roy de Naples. Cette Princeſſe eſt mariée par Procureur, & conduite à Milan. Louis Sforce en devient amoureux : mais elle a de l'averſion pour luy, & il fait empoiſonner le Duc de Milan. Charles Huit eſt conſeillé de vanger ce crime : mais il s'en excuſe ſur le traitté conclu avec le coupable. Pierre de Medicis veut traverſer le voyage des François à Naples : mais il ſe met inconſiderément entre leurs mains, & n'eſt relâché qu'apres les avoir rendus Maiſtres des Fortereſſes de ſa République. Il retourne à Florence, & on le contraint d'en ſortir. On pille ſon Palais, & on le bannit. Le Roy tire de l'argent des Florentins, & va à Piſe : il luy donne la liberté, & retient toutefois la meilleure de ſes Citadelles. Le Pape s'accommode deux fois de ſuite avec le Roy de Naples, & reçoit les Ennemis des François dans l'Eſtat Eccleſiaſtique : mais ils ne ſont pas aſſez forts pour en diſputer l'accés, & ils ſe retirent. Le Pape perſiſte dans ſon obſtination : Charles Huit recherche en vain ſon amitié : Les murailles de Rome & du Chaſteau Saint Ange tombent, & Charles y entre en vainqueur. Les Colonnes & les Urſins ſe déclarent pour luy. Le Pape traitte avec les François, & leur donne ſon fils pour oſtage.*

HISTOIRE

Digitized by Google

# HISTOIRE DE CHARLES VIII.

## LIVRE TROISIE'ME.

*Où l'on voit ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable durant les années mil quatre cent quatre-vingt-treize, mil quatre-vingt-quatorze, & partie de 1495.*

FERDINAND Roy de Naples, perſuadé que le Roy de France Charles Huit étoit inexorable, eut recours au Pape Alexandre Six, & luy offrit pour Geoffroy Borgia ſon fils une fille naturelle du Duc de Calabre, qui luy porteroit pour ſa dot la Principauté de Squilacio. Alexandre qui ne feignoit de favoriſer les François, que pour obtenir du Roy de Naples de plus 1493

1493. avantageuſes conditions, accepta bien l'alliance & la Principauté qu'on luy propoſoit ; mais il refuſa nettement de ſigner la Ligue deffenſive où l'on pretendoit l'engager. Il promit neanmoins de rendre au Roy de Naples tous les bons offices qu'il pourroit exiger de luy, ſuppoſé que la Ligue fuſt rompüe.

Le Roy de Naples, peu ſatisfait de cette retenuë, eſſaya encore une fois de ramener Loüis Sforce par une peinture vive & pathetique des mal-heurs qu'il attireroit ſur l'Italie en General, & ſur luy-meſme en particulier, puis qu'il y ſeroit le premier expoſé : mais Loüis Sforce bien loin de profiter de l'avis du Roy de Naples, s'en prévalut adroitement contre celuy qui le donnoit. Il craignit que le Roy de Naples & les autres Princes d'Italie ne prévinſſent l'orage dont ils eſtoient menacez, & ne joigniſſent leurs forces pour mettre Jean Galeas Duc de Milan ſon neveu en poſſeſſion de ce Duché, dans la veuë que Loüis Sforce n'en eſtant plus le Maiſtre, les François qui ne fondoient leur entrepriſe que ſur le paſſage, & ſur l'aſſiſtance qu'il leur promettoit, ne penſeroient plus à l'executer. La choſe n'eſtoit pas difficile, pourveu qu'elle ſe fiſt avant que le Roy Charles Huit euſt achevé d'aſſembler ſon Armée ; & Loüis Sforce l'apprehenda de telle ſorte, qu'il prit pour les amuſer l'occaſion que le Roy de Naples luy fourniſſoit ſans y penſer. Il leur témoigna que le projet de Charles Huit luy déplaiſoit, & qu'il voudroit bien eſtre en eſtat de s'y oppoſer ; mais que deux conſiderations l'en empeſchoient : l'une que n'eſtant qu'adminiſtrateur du Duché de Milan, il n'y pouvoit changer les maximes que ſon pere & ſon frere avoient eſtablies, dont la princi-

pale eſtoit une bonne intelligence avec les François : l'autre la Seigneurie de Gennes que Loüis Onze n'avoit cedée aux Ducs de Milan, que tant qu'ils ſeroient unis avec la France ; & que Charles ne manqueroit pas de la redemander ny de la reprendre par les armes, auſſi-toſt qu'il verroit que l'on n'obſerveroit plus la condition que ſon pere avoit éxigée. Loüis Sforce ajoûta qu'il prioit les Princes & les Republiques, de faire ſur un point ſi délicat toutes les reflexions qu'il meritoit, & de penſer à quelque expedient qui puſt honneſtement le dégager d'un devoir ſi indiſpenſable. Il offrit de l'accepter à bras ouverts : il montra les precautions qu'il prenoit contre les François, en cas qu'ils commiſſent en paſſant par le Duché de Milan, les déſordres auſquels ils eſtoient accouſtumez : il exagera le nombre des gens de Guerre qu'il avoit levez pour les obſerver : il communiqua l'ordre qu'il avoit donné de les charger à la premiere contravention, & il s'exempta par là de l'inſulte qui luy eſtoit preparée, avant que Charles euſt paſſé les Alpes. 1493.

La grande opinion qu'il euſt de luy meſme apres avoir trompé ſes compatriotes, le haſta de combler la meſure de ſes crimes par deux attentats qui ne ſçauroient eſtre bien compris, ſans que l'on developpe icy les myſteres de la Maiſon des Sforces, & de celle des Viſcontis.

Au plus fort des Guerres civiles que les factions des Guelphes & des Gibelins entretenoient dans l'Italie, ceux de l'une & de l'autre, qui avoient aſſez d'intrigue pour ſe faire reconnoiſtre en qualité de Chef de party dans les Provinces, & pour en chaſſer leurs ennemis, travaillerent à s'en rendre inſenſiblement Souve-

1493. rains ; ſoit qu'ils en euſſent d'abord eu la penſée, ou qu'ils y fuſſent invitez par l'occaſion qui ne pouvoit eſtre plus favorable, puiſque les Empereurs n'eſtoient pas aſſez puiſſans pour faire reſpecter leurs ordres dans l'Italie, & que le Saint Siege eſtoit transferé de Rome en Avignon. La ville de Milan eſtoit alors des plus conſiderées de celles d'Italie à cauſe de ſa ſituation, de la fertilité de ſon territoire, & du nombre & du courage de ſes habitans. Elle joüiſſoit d'une entiere liberté, mais elle ne prenoit point aſſez de précaution pour la conſerver long-temps : Elle ſouffroit ſans inquietude que ces familles Bourgeoiſes acquiſſent trop d'honneur & de richeſſes ; & cette negligence fut la principale des cauſes qui l'aſſujettirent. Les Viſcontis s'eſtoient diſtinguez de leurs Concitoyens par les deux voyes dont on vient de parler : Car outre que leur Maiſon eſtoit la plus ancienne de Milan, & que la Maiſon de la Tour qui y avoit autrefois commandé y eſtoit entrée : l'Italie ne ſe fut pas pluſtoſt partagée entre les Guelphes & les Gibelins que les Viſcontis ſe mirent à la teſte des Gibelins, par la ſeule raiſon qu'ils eſtoient plus forts que les autres. Ils les aiderent à pouſſer leurs Ennemis, & leur perſuaderent enſuite que pour conſerver Milan dans leur party, il en faloit changer le gouvernement, ils le rendirent ainſi Monarchique, & comme leur brigue eſtoit la plus forte ils ſe le firent déferer : l'importance eſtoit de s'y maintenir ; & les Viſcontis comprirent ſi bien cette difficulté, qu'ils la jugerent meſme plus grande que celle qu'ils venoient de ſurmonter ; & ne ſe ſentant pas aſſez forts pour la vaincre, ils eurent recours aux Empereurs, avec d'autant moins de ſcrupule, que la puiſſance d'Alle-

magne eſtoit alors plus reſpectée que redoutée en Italie. Ils les reconnurent pour Seigneurs Suſerains, & prirent les qualitez, premierement de leurs Capitaines, & enſuite de leurs Vicaires. L'ambition du dixiéme d'entr'eux, alla plus loin, puiſqu'il preſſa l'Empereur Vinceſlas d'ériger en ſa faveur le Milanez en Duché, & l'obtint ; il ſe nommoit Jean Galeas, & ſes deux fils Jean & Philippe-Marie luy ſuccederent. Philippe fut le dernier de ſa Maiſon, & ne laiſſa point d'enfans legitimes ; mais il avoit une fille naturelle apellée Blanche, que la neceſſité de ſes affaires l'obligea de marier à un Baſtard. Il y avoit eu à Cotignola petite ville de l'Eſtat Eccleſiaſtique, un homme dont on convient aſſez que la naiſſance eſtoit des plus baſſes, quoy que les Autheurs imprimez & manuſcrits en parlent diverſement. Il y en a qui le font Cordonnier, & d'autres Savetier. Quelques-uns veulent qu'il ait eſté Corroyeur ; & ceux qui paroiſſent mieux inſtruits de ſon origine le font valet de Laboureur. Cet homme par une avanture tout à fait bizarre que l'on a rapportée dans l'Hiſtoire du Regne précedent devint ſimple ſoldat : paſſa par tous les dégrez de la profeſſion des Armes, & ſe rendit le plus fameux Capitaine d'Italie, ſous le nom ou le ſobriquet de Sforce. Il ſe maria & laiſſa pluſieurs enfans legitimes de trois femmes qu'il avoit ſucceſſivement épouſées ; mais il n'y eut qu'un de ſes Baſtards qui luy ſucceda pour la valeur : Il ſe nommoit François, & il n'avoit que vingt ans quand ſon pere mourut. Cependant il eſtoit déja ſi eſtimé des gens de Guerre, qu'ils le reconnurent pour leur Chef, au lieu de ſon pere, à l'excluſion des fils legitimes, quoy qu'il y en euſt trois ou quatre capables de remplir ſa 1493.

1493. place. Il ſe loüa de cetteſorte avec eux à divers Princes d'Italie, ſelon qu'ils offroient de rendre ſa condition meilleure, ou qu'ils avoient plus d'argent à luy donner, juſqu'à ce que les Venitiens ayant entrepris la Conqueſte du Duché de Milan; & Philippe Marie dernier des Viſcontis, prévoyant qu'il auroit long-temps beſoin de Sforce, le loüa pour toûjours. Il s'en trouva ſi bien, que pour ſe l'attacher plus étroitement il luy fit épouſer Blanche ſa fille naturelle. C'eſtoit donc là trois vilaines taches dans la Maiſon des Sforces : la premiere la baſſe naiſſance du pere; la ſeconde la baſtardiſe du fils, & la derniere la baſtardiſe de ſa femme. Il eut d'elle, lorſqu'il eſtoit encore à la ſolde de ſon beau-pere, Galeas ſon fils aiſné, & cette circonſtance eſt tres-importante à remarquer, à cauſe des eſtranges évenemens qui s'en en ſuivirent.

Les Venitiens continuoient la Guerre avec une extrême animoſité, lorſque Philippe Marie ſentant approcher ſa fin, & perſuadé que s'il n'oppoſoit aux Venitiens un Succeſſeur auſſi puiſſant qu'eux, ils ajoûteroient le Duché de Milan à leur Eſtat de Terre ferme, réſolut de les en empeſcher. Il jetta les yeux ſur Alphonſe Roy d'Arragon à qui Jeanne d'Anjou avoit donné le Royaume de Naples, & il l'inſtitua par un teſtament dans toutes les formes, ſon heritier univerſel. Il mourut trois ou quatre jours aprés avoir ainſi pouſſé ſa jalouſie contre la République de Veniſe au delà du treſpas : mais Alphonſe ſe trouva trop loin pour accourir auſſi-toſt qu'il euſt eſté néceſſaire; & Sforce oublié dans le Teſtament de ſon beau-pere, profita de l'occaſion. Il emprunta cinquante mil écus du vieux Coſme de Medicis, & il s'aſſura par cette ſomme des

Troupes qu'il commandoit. Il forma là-deſſus le projet le plus hardy qui fuſt tombé depuis pluſieurs ſiécles dans l'idée d'un particulier. Il alla droit aux Venitiens, qui ſe trouvant beaucoup plus forts que luy, ne s'attendoient pas qu'il les vint chercher. Il les ſurprit à Caravagio, & les deffit entierement. Il retourna delà avec une diligence incroyable dans le Duché de Milan : il parut aux Portes de la Ville qui en eſtoit la capitale : il expoſa à ſa veuë ſon Armée victorieuſe en poſture de monter à l'aſſaut ; & quand il eut jugé que ce ſpectacle l'avoit aſſez intimidée, il fit ſommer les Milanois de le reconnoiſtre pour Duc, ſans en apporter d'autre raiſon, ſinon qu'il avoit épouſé la fille naturelle de Philippe Marie, qui n'avoit point laiſſé d'autres enfans. Il ne leur donna que trois heures pour déliberer, & il les menaça de la derniere violence, en cas qu'on ne le ſatisfiſt point dans un terme ſi court. Les Milanois ne s'eſtoient point attendus à cét eſtrange compliment, & n'eſtoient pas en eſtat de réſiſter. Ils ne vouloient pas eſtre réduits en Province de la Monarchie d'Arragon ; & ils ne doutoient pas qu'ils ne le fuſſent, ſuppoſé qu'Alphonſe priſt poſſeſſion de leur Duché. Ils aimoient à vivre ſous un Prince, qui n'ayant pas d'autres Sujets, demeuraſt toûjours avec eux : ils connoiſſoient aſſez Sforce pour ſe promettre qu'il les traitteroit doucement, & ſur tout ils eſtoient aſſurez qu'il ne ſurviendroit aucun changement dans leurs Loix, ny dans leur fortune ſous ſa domination. Ainſi le party qu'ils prirent, fut de luy ouvrir leurs Portes, & de le recevoir pour Souverain. Les autres Villes du Duché de Milan ſuivirent l'exemple de la capitale, & François Sforce fut eſtably dans

1493.

1493. ſon uſurpation, avant qu'Alphonſe euſt eſté informé de la diſpoſition de Philippe Marie en ſa faveur.

Ce fut là l'origine de la haine implacable entre la Maiſon d'Arragon & celle des Sforces ; & les Eſpagnols euſſent peut-eſtre mieux fait dans la négociation de Câteau-Cambreſis de tirer leur droit ſur le Duché de Milan du Teſtament de Philippe Marie, que de ſe fonder uniquement ſur l'inveſtiture de Charles-Quint. Mais ſans rien anticiper icy, François Sforce joüit paiſiblement du Duché de Milan, & y ajoûta le Duché de Gennes que les François luy donnerent. Sa femme accoucha deux ans aprés de Loüis Sforce ſurnommé le More, à cauſe de ſon extraordinaire noirceur. Ce Loüis prétendit depuis eſtre plus noble, que Galeas ſon frere aiſné, parce qu'il eſtoit né d'un Mariage de François Sforce déja Duc de Milan, au lieu que Galeas n'eſtoit ſorty du meſme Sforce, que lorſqu'il n'eſtoit encore que ſimple avanturier. On croyoit que François Sforce qui n'avoit pas plus de droit au Duché de Milan, qu'en avoient eu les premiers Viſcontis, en chercheroit par la meſme voye dont ils s'eſtoient ſervis, & demanderoit l'inveſtiture des Empereurs. Il ne luy euſt pas eſté difficile de l'obtenir apres la mort d'Alphonſe, puiſque l'Empereur Fréderic Trois s'eſtoit expliqué qu'il l'accorderoit pour trente-cinq mile ducats : mais François Sforce n'en voulut pas, ſoit qu'il craigniſt le reproche d'avoir acheté ſa Conqueſte, ou qu'il raiſonnaſt ſur ce principe ; Que ſi ſes Deſcendans luy reſſembloient, ils n'auroient pas plus que luy beſoin d'inveſtiture ; & s'ils ne luy reſſembloient pas, ils ſeroient indignes du Duché de Milan. Son fils aiſné Galeas luy ſucceda ſans difficulté

difficulté & tint ce Duché juſqu'à ce qu'il fuſt tué pour une querelle particuliere. Il ne laiſſa que Jean Galeas ſon fils qui luy ſucceda, & une fille nommée Beatrix, & Loüis Sforce ne prit d'abord que l'Adminiſtration du Duché, & la tutelle de ſon neveu & de ſa niéce: mais en ſuite l'amour luy inſpira de plus criminelles penſées. Il crut devoir marier le jeune Duc Jean Galeas ſon neveu à l'âge de dix-huit ans; & pour réparer en quelque maniere par une alliance le tort que François Sforce avoit fait à la Maiſon d'Arragon, il rechercha l'Infante Iſabelle, fille du Duc de Calabre, fils du Roy de Naples. 1493.

Iſabelle fut aiſement accordée, parce que le Roy de Naples avoit alors plus de beſoin du Duc de Milan, que les Ducs de Milan n'en avoient de luy. Aprés les ceremonies du mariage, Iſabelle fut menée à ſon Epoux. Loüis Sforce l'alla recevoir ſur la Frontiere: Il la trouva plus belle qu'on ne luy avoit dit, & il en devint amoureux. Il ne put, ou ne crut pas devoir cacher ſa paſſion à la perſonne capable de la ſatisfaire; mais il trouva dans Iſabelle une fierté inſurmontable. Elle avoit une horreur naturelle du crime qui la garantiſſoit de ſeduction; & plus il luy propoſoit de la rendre plus infailliblement Ducheſſe de Milan, ſi elle vouloit bien l'épouſer, qu'elle ne le ſeroit en achevant ſon mariage avec ſon neveu, moins il avançoit auprés d'elle. Elle répondoit toûjours, que puiſque Dieu l'avoit faite naiſtre aiſnée de la Branche Royalle de Naples, il ne l'avoit pas deſtinée pour un Cadet de la Maiſon des Sforces; & il fut ſi peu poſſible de luy faire changer de langage, que Loüis Sforce fut réduit à ſe contenter d'empeſcher qu'elle ne conſommaſt ſon

1493. mariage avec le Duc de Milan, & à dépeſcher le plus adroit de ſes Emiſſaires au Roy de Naples, & au Duc de Calabre, pour leur offrir tout ce qu'ils exigeroient de luy, pourveu qu'ils conſentiſſent à la diſſolution du mariage d'Iſabelle avec ſon neveu, qu'il ſe diſoit aſſeuré d'obtenir du Pape, & qu'en ſuite ils la luy donnaſſent pour femme. Le Roy de Naples qui ne doutoit pas que Loüis Sforce ne ſe portaſt à l'extremité, ſi on le jettoit dans le deſeſpoir par un refus; & qui le voyoit d'ailleurs maiſtre de ſa petite fille, eſtoit d'avis de le contenter ou de l'amuſer juſqu'à ce que ſa paſſion ſe rallentiſt ou changeaſt d'objet. Mais le Duc de Calabre mit ſon point d'honneur, non ſeulement à ne pas avoir de condeſcendance pour Loüis Sforce, mais encore à ne pas ſouffrir qu'il ſeparaſt plus long-temps les deux jeunes Epoux l'un de l'autre. Il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger ſa querelle. Loüis Sforce incapable d'eſtre poſſedé de deux paſſions dominantes en pareil degré, ſe fit un ſi prodigieux effort, qu'il eſteignit ſon amour pour ſe donner entierement à la haine. Il abandonna Iſabelle à ſon neveu, peut-eſtre dans la ſeule veuë de la rendre malheureuſe; & pour luy donner une rivale qui la controllaſt en toutes occaſions, il rechercha la Princeſſe Alphonſine, fille de Hercule d'Eſté Duc de Ferrare. Alphonſine reſſembloit à Iſabelle en toutes choſes, excepté qu'elle n'eſtoit pas ſi belle. Elles eſtoient toutes deux * enteſtées mal à-propos de leurs Naiſſances, puis qu'elles n'avoient rien à ſe reprocher en ce point, & qu'il y avoit de la bâtardiſe dans la Genealogie de l'une & de l'autre: Elles eſtoient fieres juſqu'à l'excez, & leur fierté tenoit de la plus

* Borſo d'Eſté Tris-Ayeul paternel d'Alphonſine, & Ferdinand Ayeul paternel d'Iſabelle eſtoient bâtards.

fine ambition : Elles eſtoient plus chaſtes par gloire que par temperament : Iſabelle s'eſtoit reſoluë au mariage, & Alphonſine y aſpiroit plûtôt pour partager le pouvoir de leurs Epoux que leurs lits. Elles aimoient toutes deux le luxe ; & quoy-qu'elles euſſent eſté élevées dans des maiſons où rien n'eſtoit tant en recommandation que l'épargne, elles eſtoient prodigues, & leur humeur alloit à dépenſer autant qu'elles en auroient le moyen. Le Duc de Ferrare ne délibera pas un moment s'il accorderoit Alphonſine à Louïs Sforce. Il n'avoit point de dot à luy donner, & de plus il avoit lieu d'eſperer qu'elle ſeroit Ducheſſe de Milan. Elle fut donc promptement envoyée à Loüis Sforce qui en eut deux fils de ſuite. Cette fecondité luy donna lieu d'inſulter à Iſabelle qui n'avoit accouché la ſeconde fois que d'une fille ; mais la jalouſie avoit déja mis de la diſcorde entre-elles. Alphonſine ne pouvoit ſouffrir que l'on loüaſt en ſa preſence la beauté d'Iſabelle, parce qu'elle s'imaginoit qu'on luy reprochoit ainſi ſa laideur ; & Iſabelle n'enduroit pas plus volontiers que l'on rendiſt des honneurs extraordinaires à Alphonſine, parce qu'elle croyoit qu'ils ne fuſſent deûs qu'à elle. L'une & l'autre demeuroient dans un meſme Palais & mangeoient enſemble : Elles avoient tous les jours une infinité d'occaſions d'augmenter leur averſion, & les Courtiſans leur en fourniſſoient la plus grande partie. Ils eſtoient fort aſſidus auprés d'Alphonſine à cauſe que ſon mary diſtribuoit les graces ; & ils n'alloient que par maniere d'acquit dans l'apartement d'Iſabelle. Elle en eſtoit au deſeſpoir, & ce fut bien autant cette ſolitude, que le peu d'argent qu'on luy fourniſſoit pour s'entretenir, qui 1495.

1493. luy fit écrire à ſon pere & à ſon ayeul, qu'elle attenteroit à ſa propre vie, ſi on ne la délivroit de captivité. Alphonſine de ſon coſté ſe laſſa tellement d'Iſabelle, que pour s'en deffaire elle ſollicita Loüis Sforce, ſon mary, de la faire Ducheſſe comme il luy avoit promis, & d'ajoûter la qualité de Duc de Milan à celle d'Adminiſtrateur de ce Duché. Loüis Sforce qui ne le pouvoit qu'en introduiſant dans l'Italie une revolution preſque generale, y avoit appellé les François, dans l'eſperance qu'ils luy permettroient de ſe deffaire de Galeas ſon neveu; mais Charles Huit n'y ayant pas voulut conſentir, aprés que Loüis Sforce eut engagé les François dans cette entrepriſe aſſez avant pour eſperer qu'ils ne s'en deſiſteroient pas, quelque chagrin qu'il leur donnaſt, il s'addreſſa à Maximilien Roy des Romains. Ce Prince ne pouvoit eſtre plus mécontent de Charles Huit qu'il l'eſtoit alors, non ſeulement à cauſe que Charles luy avoit enlevé l'Heritiere de Bretagne qu'il avoit épouſée par Procureur; mais encore parce que le meſme Charles l'avoit aſſez négligé pour ne le vouloir pas comprendre dans le Traitté qu'il venoit de faire avec les Flamans. * Il eſtoit à craindre que les Allemans n'obſervaſſent de trop prés la maniere dont Charles Huit traittoit Maximilien, & ne le mépriſaſſent à ſon exemple. La conſequence auroit peut-eſtre eſté pouſſée juſqu'à le depoſer; & Loüis Sforce convaincu que Maximilien ſeroit ravi qu'on luy donnaſt les moyens de prevenir ce malheur, les luy fit offrir. Galeas Sforce Duc de Milan pere de Jean Galeas, avoit encore laiſſé une fille appellée Blanche du nom de ſon ayeulle paternelle, qui avoit à la verité moins de beauté que ſa belle ſœur & que ſa tante

* Les Flamans luy avoient oſté la tutelle de ſon fils, & avoient traité avec Charles Huit ſans luy.

Alphonſine; mais qui pourtant eſtoit aſſez bien faite pour eſperer un party convenable à ſon rang. 1493.

Loüis Sforce ſon oncle n'avoit pas d'abord eu beaucoup de ſoin de ſon éducation, parce qu'il apprehendoit de la marier. Et de fait il y avoit de l'apparence que dans le deſſein qu'il avoit de ſupplanter ſon neveu, il ſe rendroit ennemy quiconque épouſeroit ſa niece. Mais Loüis Sforce pour eſtre le Prince le plus ſpirituel de ſon ſiécle, n'en eſtoit pas moins ſouvent ſujet à changer de ſentiment. Il connoiſſoit que Maximilien aimoit l'argent avec toute la paſſion des avares; & il ne ſçavoit pas que ce Prince aimoit encore plus à le dépenſer. Il ne luy voyoit point d'autre paſſion que celle-là; & ce fut-là deſſus qu'il ſe fonda, pour luy envoyer le jeune Saint Severin, auſſi-toſt qu'il eut appris qu'il eſtoit devenu Empereur par la mort de Frederic Trois ſon pere. * Saint Severin remontra à Maximilien, qu'il ne tiendroit qu'à luy de ſe venger de Charles Huit, & qu'on luy en fourniroit les moyens quand il luy plairoit: Que la France eſtoit ouverte du coſté de la Champagne; & que ſi elle avoit à changer de Maître, ce ne ſeroit jamais que par-là: Que Sa Majeſté Imperiale pouvoit aiſement lever en Allemagne une Armée de cent mille hommes, & la conduire ſans obſtacle juſques devant Paris. Qu'elle trouveroit infailliblement cette Ville Capitale abandonnée; & qu'en la prenant, elle y trouveroit auſſi les clefs des autres Villes du Royaume: Que cette conqueſte le mettroit au deſſus de tous les Empereurs qui avoient eſté depuis Charles-Magne, & qu'elle ne ſeroit pourtant l'ouvrage que d'une ſeule Campagne: Qu'au pis aller le moindre effet que l'on en devoit attendre, ſeroit de

*Dans la negociation de Saint Severin.

1493. déconcerter entierement l'expedition de Naples ; & de rappeler Charles à la deffenſe de ſa Couronne, en quelque endroit de delà les Alpes qu'il ſe trouvaſt : Que la Branche baſtarde d'Arragon ſeroit ainſi ſauvée, & que Maximilien en recevroit une gloire immortelle : Qu'il ne luy faloit pour cela que quatre cent quarante mil écus d'or ; & qu'on les luy compteroit le jour de ſes nopces en épouſant Blanche Sforce, Princeſſe de Milan, pourveu qu'il accordaſt à Loüis Sforce l'inveſtiture de ce Duché: Qu'il le pouvoit ſans injuſtice & ſans préjudicier à qui que ce fuſt, puiſqu'il y avoit plus de cinquante ans qu'il eſtoit vaquant : Que les Empereurs ne l'avoient accordé aux Viſconti que pour les maſles legitimes de leur Maiſon ; & que ne s'en eſtant plus trouvez de cette nature aprés la mort de Philippe Marie, ce Fief eſtoit retourné de plein droit à l'Empire : Que François & Galeas Sforce n'en avoient eſté que les Uſurpateurs, & que Jean Galeas ne le tenoit pas à meilleur titre : Que quand François Sforce y auroit eu droit, Galeas ſon fils & Jean Galeas ſon petit-fils n'avoient pas laiſsé d'eſtre poſſeſſeurs de mauvaiſe foy, puiſque Galeas eſtoit né du temps que François Sforce n'eſtoit qu'un ſimple loüeur de Gens de Guerre ; & que par conſequent il n'avoit pû ſucceder au Duché que ſon pere n'avoit pas encore, au prejudice de Loüis Sforce ſon frere puiſné, qui eſtoit ſorti d'un pere déja Duc de Milan ; & que le meſme Loüis preſenteroit requeſte à Sa Majeſté Imperiale, pour eſtre inveſti de ce Duché comme vacquant depuis plus de cinquante ans. La ſomme de quatre cent quarantemil écus d'or que l'on propoſa eſtoit alors ſi conſiderable, que Maximilien en fut ébloüi ; & à dire le vray, elle ne ſe trou-

voit en aucun autre lieu de la Chreſtienté, que dans le Treſor de Milan. Elle ſuffiſoit pour lever une formidable Armée & pour la faire ſubſiſter ; & d'ailleurs Maximilien s'eſtoit pleu à faire la Guerre, & croyoit eſtre grand Capitaine pour avoir gagné la bataille de Guinegaſte, quoy qu'il y euſt eu de ſa part plus de bonheur ſans comparaiſon que d'habileté. Il ne deſiroit rien tant que de ſe voir à la teſte d'une Armée ; & il eſtoit prevenu de l'opinion chimerique d'effacer, pourveu qu'il euſt de l'employ, la gloire d'Alexandre & de Ceſar. Il eſperoit encore de ſe venger des François ; & il ne doutoit pas que le Roy de Naples ne luy donnaſt par reconnoiſſance l'argent que l'irruption dans la Champagne luy auroit épargné ; mais d'un autre coſté il eſtoit retenu par deux conſiderations qui ne pouvoient eſtre plus preſſantes. L'une eſtoit l'averſion des Princes d'Allemagne pour les meſalliances, & le mépris qu'il s'attireroit en s'alliant avec la Maiſon des Sforces. L'autre l'indignité d'épouſer la petite-fille d'un bâtard, & l'arriere petite-fille d'un valet de Laboureur, aprés avoir épouſé en premieres nopces Marie de Bourgogne, & à donner Blanche Sforce pour belle-mere à l'Archiduc Philippe qui venoit d'eſtre accordé à l'Infante d'Eſpagne. Mais Saint Severin joüa ſi bien ſon perſonnage, & les lettres de change montrées à Maximilien l'émeurent de telle ſorte, qu'il ſe mit au deſſus de tout ce que l'on pourroit dire de luy. Il prit de l'argent de Loüis Sforce : Il luy accorda l'inveſtiture du Duché de Milan, comme vaquant depuis la mort de Philippe Marie : Il épouſa ſa niéce ; & l'extrême diſproportion de ce Mariage fut punie par ſa ſterilité. Toute l'Europe en fut ſcandaliſée : Les Princes d'Allemagne en firent

1493.

1493. des plaintes & des reproches : Ils refuſerent long-temps de reconnoiſtre Blanche pour Imperatrice ; & ſi elle euſt eu des enfans, il y a de l'apparence qu'ils n'auroient paſſé que pour Gentils-hommes. L'ignorance eſtoit alors ſi univerſelle, qu'aucun Autheur du temps ne s'aviſa de juſtifier, ny d'excuſer au moins Maximilien de ſa faute ; & luy-meſme en eſcrivant ſa vie, a mieux aimé paſſer ſous ſilence les fâcheuſes ſuittes de ſa mauvaiſe Alliance, que d'en entreprendre l'apologie. Mais il eſt encore plus eſtrange que dans les deux ſiécles qui ont ſuivy celuy-là, encore qu'il y ait eu un tres-grand nombre de ſçavans, aucun d'eux n'a remarqué que Maximilien n'avoit fait qu'imiter l'Empereur Frederic Trois ſon pere, de qui la femme Leonor eſtoit petite-fille de Jean Premier, Roy de Portugal, fils d'une Cordoniere Juifve.

Charles Huit négocioit en Italie dans le temps que Loüis Sforce remüoit ſes intrigues en Almagne, mais ce ne fut pas avec le meſme ſuccés. Sa Majeſté avoit jetté les yeux ſur Pierre Baſſi, & l'on convient aſſez qu'elle ne s'eſtoit pas trompée dans ſon choix. C'eſtoit un Italien, qui pour avoir eſté dépaïſé de bonne-heure, n'en eſtoit que plus eſtimé de ſes Compatriotes. Il avoit de l'eſprit, de la bonne foy, de l'honneur & de la patience ; & l'on ſe plaiſoit à traitter avec luy, parce qu'on eſtoit aſſuré de l'exécution de ce qu'il promettroit. Jean d'Anjou Duc de Calabre l'avoit mené en Provence, & s'en eſtoit heureuſement ſervy dans ſes affaires de Naples & de Catalogne. On n'eſtoit pas mal fondé d'eſperer de luy de ſemblables offices pour Charles Huit ; & Sa Majeſté l'envoya vers la République de Veniſe, vers le Pape & vers la

République de Florence. Son inſtruction l'obligeoit à ne rien négliger de ce qui ſerviroit pour engager ces trois Puiſſances dans la Guerre de Naples avec la France ; & s'il ne pouvoit l'obtenir, de tirer au moins de chacune d'elles une aſſiſtance proportionnée à ſes forces. Il y avoit un Article ſingulier pour les Venitiens, qui conſiſtoit à leur demander conſeil. Mais ce n'eſtoit pas tant pour profiter de la réponſe qu'ils feroient, que pour deviner par elle ce qu'ils avoient dans l'ame. Cela ne fut pas mal-aiſé, parce que les Venitiens n'agirent pas avec leur ſubtilité ordinaire à l'égard de Baſſi. Ils repartirent froidement qu'ils ne pouvoient s'unir avec le Roy ſon Maiſtre ny l'aſſiſter, à cauſe des avis certains qu'ils venoient de recevoir de Conſtantinople, que Bajazet Second, Empereur des Turcs, eſtoit ſur le point de leur déclarer la Guerre, & qu'il y auroit de l'impudence, & de la préſomption pour eux à ſe meſler de conſeiller un Prince qui avoit tant de ſages teſtes à ſa Cour. Il n'eſtoit point aiſé de répliquer à cette réponſe, & Baſſi ne l'oſa pas, quoy qu'il euſt appris à force d'argent le ſecret de la République à l'égard de la France. Le ſecret conſiſtoit en ce qu'il n'eſtoit pas vray que la République appréhendaſt une irruption du coſté des Turcs, puiſqu'elle avoit trouvé en Bajazet un Prince tellement appliqué à l'eſtude de la Philoſophie, qu'il tenoit pour perduës les heures qu'il paſſoit à d'autres choſes. Et de fait la Chreſtienté n'eut jamais moins à ſouffrir des infidelles, que durant ſon Regne. 1495.

Les Venitiens ſuppoſoient que Charles Huit n'iroit point en perſonne à Naples, & qu'il ſe contenteroit d'envoyer un de ſes Generaux d'Armée. Ils concluoient de là qu'ils ſeroient maiſtres de ſon entrepriſe;

1493. & qu'ils l'arreſteroient préciſement au lieu qu'ils jugeroient à propos. Ils penſoient encore à faire ſervir d'inſtrument à leur vengeance particuliere les Armes de la France; & comme la pluſpart des gens d'eſprit ne s'égarent jamais mediocrement ils s'imaginoient que Dieu leur envoyoit le Roy Charles Huit, pour humilier la puiſſance d'Italie qui s'oppoſoit le plus à leur aggrandiſſement. Ils feignoient de n'en pas tant vouloir au Roy de Naples, qu'au Duc de Calabre ſon fils qu'ils accuſoient de deux crimes perſonnels, & irremiſſibles au ſens des Venitiens. L'un d'avoir ſuborné des gens pour empoiſonner leurs ciſternes : L'autre d'avoir formé contre eux pendant que leurs forces eſtoient occupées devant Ferrare, une Ligue de tous les autres Princes d'Italie qui les auroit infailliblement accablez, ſi l'inconſtance & l'infidelité de Loüis Sforce ne les en euſſent garentis. Baſſi manda toutes ces particularitez à Charles Huit, & paſſa de Veniſe à Florence. Il y demanda que cette Republique en conſequence de ſon ancienne amitié avec les François, leur accordaſt le paſſage libre ſur ſes terres, les vivres & les autres choſes neceſſaires à juſte prix, & de plus un renfort de cent Lances entretenües à ſes propres dépens durant la Guerre. La Republique aprés avoir long-temps déliberé, répondit qu'elle n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François, & qu'elle s'appliqueroit toûjours ſingulierement à la conſerver. Mais que c'eſtoit par cette meſme amitié qu'elle les conjuroit de ne pas inſiſter ſur leurs deux demandes, puis qu'elle ne les pouvoit accorder preſentement ſans eſtre ruinée, avant que le Roy Charles Huit fuſt en eſtat de la ſecourir & qu'elle ſe déclareroit en accordant ce que l'on ſouhaittoit

d'elle : Que le Roy de Naples qui avoit des Troupes aguerries, les envoyeroit auſſi-toſt pour la punir de ſa temerité ; & que le Pape n'en ayant point à leur oppoſer, elles traverſeroient ſans obſtacle l'Eſtat Eccleſiaſtique, & deſoleroient à leur aiſe celuy de Florence. Baſſi qui s'eſtoit attendu à cette réponſe, convainquit les Florentins qu'elle n'eſtoit pas pertinente, en leur répliquant que les choſes que l'on déſiroit d'eux, n'eſtoient que pour le temps que le Roy ſeroit aſſez proche de leurs terres, pour les garentir de l'inſulte des Neapolitans, & que la choſe demeureroit cependant ſecrette, puiſque les François de leur coſté, & la Republique du ſien avoient un égal intereſt qu'elle n'eclatât pas : Que les Florentins avant que de refuſer le paſſage, les vivres & les lances qu'on leur demandoit, devoient bien examiner s'ils eſtoient en eſtat de s'en diſpenſer, & s'ils avoient aſſez de forces pour ſoutenir leur neutralité ; puiſque ſi cela n'eſtoit pas, ils demeureroient expoſez à un plus grand danger ſans comparaiſon que celuy qu'ils prétendoient éviter par leur refus : Que le Roy ſon Maiſtre au ſortir du Duché de Milan auroit encore ſes Troupes fraiſches, puiſque les paſſages par ce Duché & par le Piedmont luy eſtoient aſſurez ; & que la neceſſité le réduiſant alors à traverſer la Toſcanne, il employeroit à cela la premiere impetuoſité de ſes gens de Guerre. Que ſi les Florentins le repouſſoient ils ſe priveroient eux-meſmes du plus ancien & du plus conſiderable de leurs alliez ; & s'ils eſtoient défaits, non ſeulement on ravageroit leur Pays, mais encore on leur oſteroit la liberté. Cette menace de Baſſi n'eſtoit pas vaine, & les Florentins en furent intimidez à tel point qu'ils ſignerent le Traitté que cet Am- 1495.

1493. baſſadeur leur preſenta. Il ne reſtoit plus que le Pape ; & Baſſi qui l'avoit connu dés le temps qu'il n'y avoit pas beaucoup d'inégalité entre-eux, ne s'amuſa pas à negocier avec luy dans les regles : Il luy offrit d'abord des Benefices en France pour celuy de ſes fils qu'il prétendoit élever à la dignité de Cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le Pape qui ne venoit que de conclure avec le Roy de Naples l'accommodement dont on a parlé, & qui s'attendoit de tirer de luy plus que les François n'offroient, déclara qu'il vouloit obſerver entre les parties une exacte neutralité : Mais il ſe paſſa peu de jours ſans qu'il ſurvint de la froideur entre Sa Sainteté & le Roy de Naples. On a veu que le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, vivoit en ſeureté dans Oſtie ſous la protection du Roy de Naples ; & le Pape ne pouvant ſouffrir dans l'Eſtat Eccleſiaſtique un ſujet à demi ſoumis, luy commanda de venir à Rome, & preſſa le Roy de Naples de l'abandonner en cas de refus. Le Roy de Naples ne negligea rien pour ſatisfaire le Pape ; mais le Cardinal de Saint Pierre aux Liens fut inflexible. Le Sacré College, & les Princes d'Italie luy offrirent en vain de répondre de ſa perſonne ; & il répartit qu'il les recevroit bien pour cautions de ſes biens, mais non pas de ſa vie. Il n'y avoit pas d'apparence de l'aſſieger dans la Citadelle d'Oſtie : il s'y ſeroit défendu, & les François fuſſent venus à temps pour le dégager. Mais auſſi ſa Place eſtoit forte, & de tres-grande conſequence pour l'Eſtat Eccleſiaſtique, il pouvoit la livrer aux François ; & s'il l'euſt fait, le Pape n'auroit pu les empeſcher de traverſer ſes Eſtats. Il eſtoit donc tout à fait important de l'oſter au Cardinal de Saint Pierre aux Liens ;

& comme on ne reçoit pas volontiers des excuſes pour les choſes dont le beſoin eſt preſſant, Sa Sainteté fit témoigner au Roy de Naples, qu'elle n'étoit pas ſatisfaite de ſes delais, & qu'elle romproit avec luy s'il ne ramenoit à la raiſon le Cardinal de S. Pierre aux Liens. Le Roy de Naples réduit à l'impoſſible, s'imagina que le Pape luy faiſoit une querelle d'Alemand; & pour en prevenir l'effet, il prit une réſolution qui toute hardie qu'elle eſtoit luy auroit vraiſemblablement réuſſi, s'il luy eût reſté aſſez de vie pour l'accomplir. Il ſe propoſa de gagner Loüis Sforce à quelque prix que ce fuſt; & comme il n'y avoit aucune eſperance de réuſſir par la voye des autres, il voulut y travailler luy-meſme. Il prévit que le plus grand obſtacle à cette réconciliation viendroit du coſté d'Iſabelle ſa petite fille, & il prit d'infaillibles meſures pour délivrer Loüis Sforce de cette importune Princeſſe. Il ſe prépara pour s'embarquer pour aller à Milan par Gennes pour y negocier teſte à teſte avec Loüis Sforce, pour luy offrir la carte blanche, pour luy promettre de ramener à Naples ſa petite fille, & pour s'humilier juſqu'à reconnoiſtre qu'il tiendroit de luy ſon ſalut. Loüis Sforce eſtoit vain, & l'on s'en eſtoit apercu ſur ce que les loüanges les plus groſſieres luy eſtoient ſi agreables, qu'un de ſes amis l'en ayant repris, il luy avoit répondu, veux-tu que je batte un homme qui me jette des fleurs au * viſage. C'eſtoit un grand charme pour luy, que de paſſer par un aveu public du Roy de Naples pour ſon Ange tutelaire, & de convaincre toute l'Europe qu'il pouvoit préſerver ce Prince du danger qu'il luy avoit attiré, & de luy avoir fait avoüer qu'il ne tenoit qu'à luy de le perdre. Il y avoit en cela quelque choſe de plus glorieux

1493.

* Dans les Méditations de Camerarius.

1493. qu'en ce que l'on admiroit dans les plus grands Hommes de l'Antiquité, & l'on a cru que Loüis Sforce n'auroit pas laiſſé partir mécontent le Roy de Naples: Qu'il euſt convenu de le conſerver, pourveu que Sa Majeſté ne le traverſaſt plus dans l'uſurpation du Duché de Milan: Qu'il euſt ouvert ce Duché aux Armées Neapolitaines de terre & de mer: Qu'il euſt arreſté les François ſur ſa frontiere; & que le Roy Charles Huit trouvant un obſtacle ſi proche auquel il ne s'eſtoit point attendu auroit retourné en France; ou ſe ſeroit affoibli de telle ſorte en s'obſtinant à forcer l'armée de Naples, qu'il ne luy auroit plus reſté aſſez de Troupes pour continuer ſon voyage. Mais Dieu qui vouloit punir la branche baſtarde d'Arragon à cauſe de ſon impureté trop ſcandaleuſe, frappa le Roy de Naples lors que tout étoit preſt pour ſon embarquement, d'une apoplexie, dont il mourut au commencement de l'année
1494. mil quatre cent quatre-vingt quatorze. Il fut le moins regretté de tous les Souverains qui avoient régné depuis l'Empereur Neron; & à dire le vray il n'avoit pas aſſez bien traitté les Neapolitains, pour les obliger à ſe plaindre de l'avoir perdu. Il avoit eſté deux fois dépoüillé; & cette double diſgrace au lieu de luy rafiner l'eſprit, l'avoit effarouché. Il ſçavoit par experience que les mal-heurs qui luy eſtoient arrivez venoient de deux cauſes. L'une qu'il n'avoit pas veſcu en aſſez bonne intelligence avec la Cour de Rome, pour la tenir engagée dans ſes intereſts à l'excluſion de toutes les autres Puiſſances de l'Europe: L'autre que la Maiſon d'Anjou avoit eu tant de complaiſance pour la principale Nobleſſe de Naples, pendant qu'elle y avoit regné, que les grands Seigneurs que l'on

appelloit alors Barons, s'eſtoient déclarez en ſa faveur toutes les fois qu'elle s'eſtoit preſentée avec des Troupes pour remonter ſur le Troſne. Si Ferdinand euſt profité de ſon infortune, il ſe ſeroit acquis l'amitié des Papes de ſon temps, en donnant à leurs neveux les Fiefs les plus conſiderables dont il diſpoſoit à meſure qu'ils auroient vacqué, & en leur faiſant épouſer les plus riches heritieres de ſes ſujets. Il ſe ſeroit encore prevalu de toutes les occaſions qui s'offrirent durant un auſſi long Regne que le ſien, d'arracher peu à peu ce qui eſtoit reſté d'affection aux Neapolitains pour la Maiſon d'Anjou, en converſant avec les Seigneurs dans toute la familiarité qui pouvoit compâtir avec la Majeſté Royalle, & en deſchargeant le peuple des impoſts extraordinaires dont les longues Guerres avoient donné pretexte de l'accabler. Cependant Ferdinand ne ſçeut faire ny l'un ny l'autre. Il eut toûjours de la froideur pour les Gentils-hommes qui avoient porté les Armes en faveur de Jean d'Anjou Duc de Calabre; & il ne reſpondit autre choſe aux diverſes Requeſtes qui luy furent preſentées pour ſoulager les Neapolitains, ſinon que la neceſſité de ſes affaires l'obligeoit plutoſt à augmenter les impoſts qu'à les diminuer. Il ſembla qu'il euſt affecté de regner en tiran & non pas en Roy; & ce qui redoubla la haine de ſes ſujets pour luy, fut qu'Alphonſe d'Arragon Duc de Calabre ſon fils aiſné l'imitoit dans tous ſes vices; & qu'ainſi les Neapolitains n'avoient pas lieu d'eſperer que leur condition devint meilleure, ſuppoſé que la mort les délivraſt de leur Roy. L'un & l'autre avoient fait perir un grand nombre de Prelats, & d'autres perſonnes de qualité par le fer, par les incommoditez des longues priſons. 1494

1493. & par le poiſon. Aucune Dame de quelque qualité qu'elle fuſt, n'évitoit leur violence lorſqu'elle eſtoit aſſez mal-heureuſe pour leur donner de l'amour : Ce qu'il y avoit de plus riche dans les Egliſes n'échappoit point à leur avarice : Les familles les plus accommodées ſe trouvoient en danger de tout perdre, ſi elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens, dans la ſeule veuë de conſerver le reſte : Ils faiſoient eux meſmes le principal trafic de leur Royaume : Ils achettoient les bleds & les huiles à vil prix ; & contraignoient aprés les meſmes perſonnes qui les avoient vendus, de les rachepter d'eux fort cher.

Mais les Néapolitains n'avoient garde de ſe révolter, juſqu'à ce que l'Armée Françoiſe fuſt arrivée ſur leur Frontiere ; & ce fut là la ſeule raiſon qui leur fit endurer qu'Alphonſe fils aiſné de Ferdinand luy ſuccedaſt. Alphonſe ſçavoit que l'intention de ſon pere avoit eſté d'aller en perſonne ſe réconcilier avec Loüis Sforce, & il en avoit pour le moins autant de beſoin que luy : mais il ne put s'y réſoudre ; & il aima mieux y ſuppléer par une liaiſon avec le Pape plus étroitte que la précedente, & il ne prit pas garde qu'il y avoit deux notables differences entre celle-là & celle que ſon pere avoit pretendu contracter avec Loüis Sforce. L'une que l'entrée de l'Eſtat Eccleſiaſtique ne pouvoit eſtre deffenduë ny ſi aiſément, ny avec ſi peu de gens, que celle du Duché de Milan : l'autre que l'amitié du Pape n'eſtoit pas ſi conſtante, que celle de Sforce. Il offrit à Sa Sainteté, pourveu qu'elle ſe déclaraſt en ſa faveur, & qu'elle ſignaſt une Ligue offenſive & deffenſive avec luy, deux des ſept principaux Fiefs de Naples, trente mille écus de penſion & deux Compagnies

pagnies entretenuës de cent hommes d'armes cha- 1494
cune pour Jean, & pour Géoffroy Borgia, & de riches Benefices pour Céſar, que l'on deſtinoit à l'Egliſe. Le Pape toûjours appliqué à l'agrandiſſement de ſes fils, & ne voyant pas qu'on luy propoſaſt rien d'équivalent de l'autre coſté, accepta l'offre du Roy de Naples, ſans ſe mettre beaucoup en peine des inconveniens qu'il avoit préveus. Car il eſtoit perſuadé qu'il ſeroit aſſez fort avec l'Armée de Naples, pour empeſcher les François d'entrer dans l'Eſtat Eccleſiaſtique ; ou que s'il ne l'eſtoit, le Roy Charles Huit tout vainqueur qu'il ſeroit, ne laiſſeroit pas pour l'attirer dans ſon party de luy faire les meſmes avantages qu'il auroit tirez du Roy de Naples. On ne trouve en aucun lieu qu'il y ait eu des articles ſecrets dans ce Traitté : cependant il y a beaucoup d'apparence qu'il y en eut un qui regardoit le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ; & qu'Alphonſe Roy de Naples promit de le diſpoſer à ſe réconcilier avec le Pape, ou de l'abbandonner, puiſque d'un coſté ce Prince preſſa plus qu'il n'avoit fait juſques-là ce Cardinal de ſe raccommoder avec le Pape ; & d'un autre coſté le Cardinal de Saint Pierre aux Liens fut ſi fortement perſuadé, que le Pape & le Roy de Naples avoient traitté à ſes dépens, qu'il ne penſa plus qu'à les tromper. Il feignit de ne plus tant apprehender que le Pape ne le fiſt mourir, aprés qu'il ſe ſeroit mis entre ſes mains, & de vouloir bien retourner à Rome. Il offrit meſme de rendre la Citadelle d'Oſtie à Sa Sainteté, & il n'inſiſta plus que ſur le rembourſement des frais qu'il avoit faits pour reparer, & pour augmenter les fortifications des Places qu'il tenoit. Il amuſa là deſ-

1494. ſus les Miniſtres du Pape & du Roy de Naples, juſqu'à ce que la Galere qu'on luy préparoit ſecrettement à Gennes eſtant venuë dans le Port d'Oſtie, il s'embarqua deſſus pour Savonne, & paſſa de là en France, où il trouva la Cour preſque réſoluë de ne plus penſer à la Conqueſte de Naples, à cauſe de l'inconſtance des Florentins. Loüis Sforce eſtoit vindicatif; & comme ſes Eſpions l'avoient informé des particularitez les plus importantes de la ſecrette convention entre Pierre de Medicis & la Maiſon Royalle de Naples, il avoit cherché les voyes les plus conformes à ſon genie pour en prévenir les effets. Il avoit ſçu que deux couſins iſſus de germains de Pierre de Medicis du coſté paternel avoient eu querelle avec luy ſur un ſujet aſſez leger; & il les anima de telle ſorte, qu'ils reſolurent d'attenter à la vie de Pierre de Medicis. Il leur faloit des complices, & ceux qu'ils voulurent ſuborner, les découvrirent. Pierre de Medicis les fit arreſter: on travailla à leur procez: on les convainquit d'aſſaſſinat, & leur condamnation s'en ſeroit enſuivie, parce que Pierre de Medicis la ſollicitoit avec autant d'ardeur, que s'ils n'euſſent pas eſté de ſon ſang, & il l'auroit fait exécuter ſi elle euſt eſté prononcée, & s'il en euſt eſté cru. Mais ſa trop grande application à punir les coupables & leur jeuneſſe les ſauverent. Ils n'avoient pas encore dix-huit ans, & l'on n'eut point d'oreilles pour Pierre de Medicis qui pourſuivoit leur mort avec chaleur, quoy qu'il la demandaſt avec juſtice.

Cette Republique leur pardonna, & comme ils craignirent que Pierre ne ſe fiſt luy-même la raiſon qu'il n'avoit pû obtenir, ils n'eſtimerent pas qu'il y euſt deſormais pour eux de l'aſſeurance dans leur patrie. Ils

ſe retirerent auprés de Loüis Sforce, & de là en France ; & ces deux démarches perſuaderent à Pierre de Medicis que Loüis Sforce avoit eu part dans le complot de ſes couſins, & qu'il auroit eſté ravi de leur ſuccez. Il n'en falut pas davantage pour l'obliger à ſe réünir par dépit avec le Roy de Naples, & pour diſpoſer la Republique de Florence à rompre avec les François. Le Conſeil du Roy Charles Huit en prit occaſion de redoubler ces inſtances pour la rupture du voyage de Sa Majeſté à Naples. Le Senéchal de Beaucaire reſtoit ſeul à le conſeiller ; & Briçonnet diſſuadé qu'il fuſt avantageux à la France, & ne voulant pas ſe commettre avec ſon collegue dans la faveur, avoit pris le parti de ne rien dire, ny pour, ny contre. Mais Charles Huit avoit des Maiſtreſſes ; il s'agiſſoit de les quitter pour long-temps, & les meilleurs Courtiſans croyoient qu'elles l'auroient enfin arreſté malgré le Senéchal de Beaucaire, ſi le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne fuſt arrivé fort à propos pour les ſeconder. Ce Prelat eſtoit d'autant plus conſideré à la Cour, que depuis que le Pape Sixte Quatre ſon Oncle luy avoit donné le Chapeau, il s'eſtoit hautement déclaré pour la France, & avoit toûjours appuyé ſes intereſts. Il avoit beaucoup d'amis à Gennes, où il eſtoit né, & il s'en eſtoit fait beaucoup plus dans l'Etat Eccleſiaſtique pendant qu'il eſtoit Cardinal Neveu. Il promit au Roy de maintenir les Gennois dans les intereſts de la France, quand mêmes le Pape & Loüis Sforce les abandonneroient. Il montra qu'il le pouvoit aiſément par les intelligences qu'il entretenoit dans Gennes avec les Fieſques, les Grimaldis & les Fregoſes ; & dans Rome avec les Colonnes, les 1494.

1494. Urſins, les Ceſarins & les Sauvellis : Et le Sénechal de Beaucaire profitant de cet appuy, tourna ſi bien l'eſprit du Roy, qu'il le détermina à envoyer une ſeconde Ambaſſade dans l'Italie, ſous pretexte de repreſenter aux Princes de ce païs le droit de Sa Majeſté ſur Naples, & de les diſpoſer par cette voye à ne luy eſtre pas contraires, s'ils ne le favoriſoient : Mais en effet pour tâcher de ramener les Florentins à leur ancienne alliance.

Le Seigneur d'Aubigny de la Maiſon Royale d'Ecoſſe en fut le Chef, & Baſſi l'Orateur. Baſſi prononça dans le Conſeil des Florentins une Harangue qui rappelloit dans leur memoire que Charles-Magne avoit autrefois baſti leur Ville : Que ſes Succeſſeurs l'avoient miſe en pleine liberté : Que Loüis Onze les avoit aſſiſtez de troupes & d'argent dans la guerre contre le Roy de Naples ; & que ſans le ſecours de ce Prince ils auroient ſuccombé : Que leur principal commerce eſtoit en France : Qu'ils y recevoient le même traitement que les Naturels du Païs ; & que les François ne ſeroient pas plûtoſt maiſtres de Naples, qu'ils y oſteroient la pluſpart des impôts que les uſurpateurs de la Maiſon d'Arragon avoient mis ſur les familles étrangeres qui s'y eſtoient eſtablies. Baſſi eut enſuite avec Pierre de Medicis de longues conferences ſur les oppoſitions perpetuelles de la Maiſon Royale de Naples à l'aggrandiſſement de celle de Medicis, & ſur les moyens dont les Roys de France s'eſtoient ſervis au contraire pour l'élever. Mais la Republique de Florence & Pierre de Medicis demeurerent fermes, & n'eurent que des civilitez pour les Ambaſſadeurs de France. Baſſi ſurpris de cette obſtination, s'addreſſa à chacun des plus puiſſans de la Nobleſſe & du Peuple en par-

ticulier. Il leur repreſenta que ſans les François Florence ſeroit encore au pitoyable eſtat où Attila l'avoit autrefois reduite : Que depuis le voyage en Italie de Charles Premier Roy de Naples, elle avoit toûjours eſté dans le parti d'Anjou & toûjours contraire aux Arragonnois : Qu'il y auroit de l'imprudence pour les Florentins à s'attirer l'orage qui ſe formoit pour fondre ſur eux, puiſque les Milanois & les Venitiens eſtoient reſolus de s'en garentir en le laiſſant paſſer ſur les Terres de leurs voiſins : Que les Florentins avoient toûjours ſuivi le parti du Duc d'Anjou, nonobſtant que les Ducs de Milan & ſes Sujets l'euſſent abandonné ; & que Laurens de Medicis avoit prédit que l'Italie auroit tout à ſouffrir, ſi elle ſe commettoit avec les Roys de France, aprés la réünion de la Provence & de la Bretagne à leur Couronne : Mais le credit de Pierre de Medicis l'emporta, quoy que les Ambaſſadeurs de Charles Huit euſſent obtenu que la choſe fuſt miſe une ſeconde fois en déliberation. La réponſe définitive du Senat fut qu'il ſeroit ravi de s'attacher, comme il avoit fait juſques-là, à la fortune des François ; mais qu'ils l'avoient mis hors d'eſtat de le faire. Que Loüis Onze avoit voulu que les Florentins ſignaſſent une Ligue avec les autres Princes d'Italie, dont les principaux Articles eſtoient que les Confederez n'attenteroient qui que ce fuſt au préjudice les uns des autres, & ne donneroient aucun paſſage ſur leurs Terres : Que le Roy de Naples eſtoit compris dans cette Ligue, & qu'ainſi la Toſcane ne devoit pas ouvrir le chemin aux François, ny leur fournir des vivres pour l'aller combattre. 1494.

Charles Huit mécontent de ce refus, ſaiſit tous les

1494. effets de Pierre de Medicis & de ſes amis dans Lion; & ne toucha point à ceux des autres Florentins. Les Auteurs Italiens diſent que ce fut par le conſeil de Loüis Sforce, qui vouloit commettre les Florentins les uns contre les autres; & Capony ſelon Philippe de Comines fuſt la ſeule cauſe de ce mal-entendu. Il eſtoit des Principaux Florentins, & portoit la parole pour eux. Il y avoit un haine hereditaire entre ceux de ſon nom, & les Medicis: Ils ne ſe pardonnoient pas dans les occaſions; & Capony en trouvant une favorable s'en prevalut. Il exprima le refus de ſa Republique en des termes plus aigres qu'il n'avoit eſté réſolu, & il en fit rejaillir ſur Pierre de Medicis tout le reſſentiment de Charles Huit. Les Ambaſſadeurs de France eurent plus de ſuccez à Ferrare où ils allerent au ſortir de Florence. Hercule d'Eſté en eſtoit Duc; & ſe trouvoit poſſedé de la paſſion des petits Princes qui ſont aſſez malheureux pour avoir perdu ſans qu'il y ait eu de leur faute une partie de leurs Eſtats. Il ne penſoit qu'à la recouvrer, & il ne comptoit pour rien ce qui luy en reſtoit. Il n'attendoit ſon rétabliſſement que d'une Guerre où les Venitiens euſſent du pire, & il croyoit que la conqueſte de Naples ſeroit bien-toſt ſuivie de leur rúpture avec les François. Les motifs luy en eſtoient connus; & il prevoyoit que ſi la meſintelligence entre Charles Huit & le Senat de Veniſe ne procedoit de leur voiſinage, elle viendroit infalliblement des Ports que les Venitiens tenoient dans la Poüille, & dont les François preſſeroient la reſtitution. Ainſi le Duc de Ferrare ne ſe contenta pas de recevoir l'Ambaſſade de Charles Huit auſſi magnifiquement qu'il eſtoit

poſſible dans un Eſtat qui n'eſtoit pas encore remis du dégaſt qu'on y avoit fait. Il accorda de plus tout ce qu'on luy demandoit. Il ne chicana ny ſur la maniere dont les Troupes de Sa Majeſté fileroient, ny ſur la ſeureté des Places par leſquelles elles paſſeroient. Il ſe remit abſolument à la bonne foy, ou pour uſer de ſes termes à la diſcretion de Charles Huit; & pour achever de le gagner en luy témoignant une entiere confiance, il luy envoya Ferdinand ſon ſecond fils, ſous pretexte d'apprendre ſous un ſi grand Roy le métier de la Guerre; mais en effet pour luy ſervir d'Oſtage. Jean Bentivoglio, Seigneur de Boulogne voulut auſſi que ſes quatre fils priſſent parti dans l'Armée Françoiſe, & s'engagea à luy fournir des vivres tant qu'elle ſeroit ſur ſon Territoire; mais ce fut par une autre conſideration que celle du Duc de Ferrare. Il ſçavoit que les Papes s'appliquoient depuis plus d'un ſiécle à recouvrer Boulogne; & ſes Anceſtres & luy ne l'avoient conſervée que par une union ſi étroite avec les Ducs de Milan, qu'en un beſoin elle auroit pû paſſer de leur coſté pour une dépendance. Ainſi Loüis Sforce ne luy avoit pas pluſtoſt mandé qu'il eſtoit de concert avec les François pour Naples, qu'il s'eſtoit preparé pour les recevoir. La Republique de Sienne aſſeura de meſme les Ambaſſadeurs de France, que leur Maiſtre la trouveroit auſſi bien affectionnée que ſi elle luy eſtoit ſujette; mais elle demanda la permiſſion de ne ſe déclarer qu'au moment que les François ſe preſenteroient en poſture de traverſer ſa Banlieuë; & elle l'obtint avec d'autant moins de difficulté, que l'on eſtoit convaincu, que ſi elle ſe découvroit pluſtoſt, les Florentins l'opprimeroient. Il 1494.

1494. ne reſtoit plus que le Pape dont il importoit de s'aſſeurer ; & les Ambaſſadeurs de France qui n'avoient aucune connoiſſance du dernier accommodement de Sa Sainteté avec le Roy de Naples, la preſſerent ſans uſer de préliminaires d'executer ce qu'elle avoit promis, lorſqu'elle avoit joint ſes Offices à ceux de Loüis Sforce, pour obliger Charles Huit à paſſer les Alpes. Le Pape eſtoit bien reſolu de proteger la Maiſon baſtarde d'Arragon contre les François, & de ne pas permettre que ceux-cy miſſent le pied dans l'Italie, ou du moins qu'ils y priſſent racine ; mais il apprehendoit qu'ils ne le fiſſent malgré luy ; & ce fut dans cette penſée qu'il s'expliqua avec tant de precaution, que d'un coſté il n'accorda rien aux Ambaſſadeurs de France ; & de l'autre il ne leur oſta pas entierement l'eſperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. Il leur dit ſeulement que le droit du Saint Siege ſur le Royaume de Naples eſtoit conſtant ; & que le Roy Charles Huit n'auroit garde d'y donner atteinte, puiſqu'il eſtoit fils aiſné de l'Egliſe : Que Sa Sainteté avoit donné l'inveſtiture de Naples à Alphonſe, Duc de Calabre : Qu'elle n'avoit fait en cela que ſuivre l'exemple de ſes Predeceſſeurs à l'égard du pere & de l'ayeul d'Alphonſe : Qu'il n'eſtoit pas raiſonnable qu'elle travaillaſt à ruiner ſon propre ouvrage, juſqu'à ce qu'on l'euſt convaincuë dans les formes, & par le Droit Canon que les trois inveſtitures eſtoient nulles ; & que ſi les François vouloient bien agir par cette voye, il leur donneroit des Commiſſaires : Qu'il n'eſtoit ny bien-ſeant, ny ſeur que le Saint Siege en uſaſt autrement ; & que la Republique de Florence s'eſtant declarée pour le Roy de Naples, l'Eſtat Eccleſiaſtique demeureroit

demeureroit exposé à l'invasion de l'une ou de l'autre: Que s'il en arrivoit de l'inconvenient, on l'imputeroit à Sa Sainteté qui seroit en effet blâmable, si renonçant à sa qualité de Pere Commun, elle prenoit parti, au lieu de se tenir neutre, & d'estre toûjours en estat de procurer la paix. 1494.

Les Ambassadeurs de France furent si peu satisfaits de cette réponse, & déguiserent si peu le chagrin qu'ils en concevoient, que le Pape, & le Roy de Naples, ne crurent pas les Florentins capables d'arrester la premiere impetuosité des François. Ils ne crurent pas les soldats Italiens capables de les arrester, & ils eurent recours à Bajazet Second Empereur des Turcs. Le Roy de Naples envoya publiquement à Constantinople le mesme Camille Pandoné, qui retournoit mécontent de sa negociation en France, & le Pape luy donna pour collegue * Georges Bucciardo Bourgeois de Gennes, instruit dans les affaires, & exercé dans les voyages du Levant. Pandoné ne prit point de qualité, & fit courir le bruit qu'il ne retournoit à Constantinople, que parce qu'il estoit encore tourmenté de la passion de voyager. L'instruction qui fut donnée à Bucciardo passe pour un chef-d'œuvre de politique, & c'est à tort que l'Auteur de la vie du Duc de Valentinois la mépriſe. Elle obligeoit Bucciardo à ne se déclarer qu'aprés que Pandoné luy auroit procuré par le credit qu'il avoit à la porte du grand Seigneur une audiance secrette, & elle luy permettoit seulement alors de negocier: Sa commission d'Ambassadeur extraordinaire n'estoit pas d'Alexandre Six comme Pape, mais comme Prince temporel, & Seigneur Suserain du Royaume de Naples. La harangue à Bajazet devoit

* Dans la vie du Duc de Valentinien.

1494. contenir que ce Royaume eſtoit menacé par une puiſſance à laquelle l'Italie ſeule ne pouvoit réſiſter, & que ſa Hauſteſſe n'avoit pas moins d'intereſt que les Italiens d'empeſcher Charles Huit, de s'aggrandir par cette conqueſte : Qu'il ne l'entreprenoit que pour paſſer de là dans la Thrace, & que pour aſſieger Conſtantinople : Que ce jeune Prince eſtoit né témeraire comme la pluſpart de ceux de ſon Païs : Qu'il ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne ſe mettoit pas beaucoup en peine des voyes par leſquelles on la méritoit : Qu'il y avoit en France une vieille prophetie de la deſtruction des Ottomans par un de ſes Rois, & que Sa Hauteſſe en reſſentiroit les effets pluſtoſt qu'elle ne penſoit, ſi elle n'arreſtoit dans l'Italie le plus long-temps qu'il luy ſeroit poſſible les Armes d'un ſi dangereux Ennemy.

* Dans la negotiacion de Pandoné & de Buciardo.

Bajazet avoit tant d'averſion pour la Guerre qu'il avoit fait mourir Achmet, le ſeul grand Capitaine qui luy reſtoit, de crainte qu'il ne la ſuſcitaſt dans la veüe de ſe procurer de l'employ. Il luy eſtoit d'extréme importance que les forces des Chreſtiens demeuraſſent diviſées, & il ne les connoiſſoit pas aſſez pour prevoir que quand les François deviendroient Maiſtres de Naples, ils n'en ſeroient pas beaucoup mieux en eſtat de porter leurs Armes à Conſtantinople. Ainſi Pandoné, & Bucciardo obtinrent ſans peine ce qu'ils demandoient. Ils negocierent ſeparement avec Bajazet, & ils porterent enſuite à leurs Maiſtres chacun un traitté, par lequel pour une ſimple promeſſe qu'ils faiſoient à Bajazet, de donner un long exercice aux François dans l'Italie, Bajazet s'obligeoit à leur fournir ſix mille chevaux de vieilles Troupes, & autant de

Fantaſſins. Le Pape tint ſon traitté ſi ſecret, qu'il n'éclata que pluſieurs années aprés. Mais le Roy de Naples par une vaine oſtentation, ou pour eſtonner ſes Ennemis découvrit le ſien auſſi-toſt qu'il l'eut receu, & tira de cette imprudence plus d'avantage qu'il ne croyoit. Car Charles Huit auſſi mal informé des affaires de Bajazet que Bajazet l'eſtoit des ſiennes, s'imagina que le plus grand obſtacle à ſon deſſein viendroit du coſté des infideles, & pour les empeſcher d'aborder en Italie, il employa tout l'argent comptant qu'on luy voulut preſter ſur ſon credit, & ſur les bijoux de la Ducheſſe de Savoye, & de la Comteſſe de Monferrat à l'équipement d'une flotte qui fut neanmoins preſque inutile. Il en donna la commiſſion au Seigneur Urfé Maître de ſon écurie, qui n'entendoit rien à la marine, & lorſqu'elle fut preſte il nomma pour la commander le Duc d'Orleans ſon beau-frere, brave Prince à la verité; mais qui n'avoit veu la mer que de deſſus les coſtes de Bretagne. Ces irregularitez joiintes au bruit que les Florentins & le Pape ſeroient pour le Roy de Naples, obligerent la Ducheſſe de Bourbon, le Mareſchal Deſcordes, & les autres Seigneurs François à faire une nouvelle tentative, non plus pour détourner le Roy de paſſer les Alpes, ce qui leur eſtoit impoſſible; mais pour l'engager à s'aſſurer du Duché de Milan, avant que de paſſer outre. Ils luy remontrerent que la ſaiſon de l'Eſté étoit déja fort avancée, & qu'il n'y avoit apparence ny de s'embaraſſer dans la Toſcane durant l'Automne, ny de paſſer les montagnes de l'Apennin en plein Hiver: Que Sa Majeſté pouvoit agir avec plus de juſtice, & de réputation dans un Pays plus proche, & plus commode quand meſme elle ne devroit pas commencer ſon 1494.

1494. expedition pour ſe procurer une retraitte voiſine en cas de diſgrace : Que le Duché de Milan appartenoit inconteſtablement au Duc d'Orleans, & que ſi Loüis Onze avoit ſouffert que François Sforce s'en emparaſt, & le conſervaſt, ç'avoit eſté par un principe d'averſion contre les Princes de ſon ſang, dont ſon fils eſtoit d'autant moins capable, que ce motif venoit de ceſſer ; les Princes de la Maiſon Royale n'eſtant plus puiſſans comme ils l'avoient eſté : Que Loüis Sforce ne ſe défendroit que foiblement s'il eſtoit attaqué, & que les Milanois qui le haiſſoient d'autant plus qu'ils luy voyoient ajoûter une ſeconde uſurpation à la premiere, en ſupplantant le fils de Galeas ſon frere aîné, ſe révolteroient contre luy dés qu'ils le pourroient, avec impunité : Qu'enfin ſi on le laiſſoit derriere on s'en repentiroit, puiſqu'on ſçavoit bien qu'il n'agiſſoit que par intereſts, & qu'auſſi-toſt que ſa vengeance ſeroit ſatisfaite, il travailleroit à mettre les François en eſtat de ne luy pouvoir nuire quand ils en auroient la volonté.

Mais Charles Huit ſe piqua de garder à Loüis Sforce la parole qu'il luy avoit donnée, & le Roy de Naples pour arreſter les François dans la Lombardie juſqu'à l'Hiver, ſe propoſa de faire revolter Gennes, & de ſe ſaiſir ainſi de leur flotte ſans rien hazarder. Il traitta avec les Fregoſes que les Adornes avoient chaſſez : Il promit de les rétablir : Il leur donna de l'argent & des Troupes, & il les envoya dans le Montferrat, en attendant que l'on euſt achevé les preparatifs neceſſaires à l'execution de cette entrepriſe. Mais ils s'adreſſerent à un homme qui les trahit, & qui découvrit leur deſſein au Cardinal de Saint Pierre aux Liens. Ce Cardinal en avertit Charles Huit, qui jetta

ſi promptement deux mille Suiſſes dans Gennes, que les Adornes y conſerverent leur autorité. Il faloit donc employer la force ouverte puiſque la voye de la ſurpriſe n'avoit pas reuſſi, & le Roy de Naples en eſtoit d'avis ; mais il éprouva d'abord la foibleſſe des Ligues défenſives, qui ſe forment entre des puiſſances à peu prés égales qui ne courent pas un meſme riſque. Charles Huit s'eſtoit hautement expliqué de n'en vouloir qu'au Roy de Naples, & par conſequent de la maniere dont la Guerre ſe faiſoit alors, le Pape & les Florentins eſtoient moralement aſſurez d'en eſtre quittes pour accorder le paſſage qu'on leur demandoit quand ils ne ſe verroient plus en poſture de le deffendre, l'uſage * n'eſtant pas encore venu d'exiger des auxiliaires de l'argent, & des Places pour les frais de la Guerre. Ainſi le Roy de Naples n'eut pas pluſtoſt témoigné à Alexandre Six, qu'il avoit beſoin de cinq mille Fantaſſins pour monter ſa flotte, afin qu'elle puſt mettre à terre aſſez de gens pour inſulter Gennes, au moment que les Intelligences qu'il avoit dans la ville luy en donneroient le ſignal, qu'Alexandre répartit qu'il ne pouvoit tirer ſes Troupes de l'Eſtat Eccleſiaſtique ſans ſe commettre avec ſes ſujets, & ſur tout avec le Sacré College qui luy imputeroit à crime de les expoſer à la diſcretion des François. Le Roy de Naples fruſtré du ſecours qu'il attendoit, ſe relâcha juſqu'à ſe contenter que la flotte de l'Egliſe joigniſt la ſienne; mais on prétendit qu'elle eſtoit abſolument neceſſaire pour la garde des ports de l'Eſtat Eccleſiaſtique. La Republique de Florence ne fut pas plus condeſcendante au Roy de Naples que le Pape; & toute la difference qu'il y eut, conſiſtoit en ce que l'excuſe qu'elle inventa fut

1494.

* Dans l'art de la Guerre de Lampugniano.

1494. plus plauſible. Elle rapella dans la memoire des Députez de Naples, que pour éviter les importunitez des Ambaſſadeurs de France, elle s'eſtoit engagée à demeurer exactement aux termes de la Ligue qu'elle avoit conclüe avec le Roy de Naples, à la ſollicitation du Roy Loüis Onze; & que comme il n'eſtoit fait aucune mention dans ce traitté que les Florentins fourniroient des Troupes pour attaquer Gennes, ils ne le pouvoient ſans convaincre Charles Huit, qu'ils s'eſtoient joüez de ſa credulité.

Le Roy de Naples inſiſta que la Republique de Florence conſentiſſent au moins que ſa Flotte ſe miſt à couvert dans le Port de Livorne, en cas qu'elle y fuſt obligée par la tempeſte, ou que la Françoiſe la pouſſaſt trop. Mais les Florentins s'en deffendirent encore ſur ce que le Traitté de la Ligue ne les engageoit pas plus à fournir des Ports, que de Troupes pour attaquer Gennes. Enfin le Roy de Naples n'eſtoit pas ſi Maiſtre de ſes Troupes qu'il auroit eſté néceſſaire pour les oppoſer aux Françoiſes, accouſtumées à ne dépendre que d'un Chef. Proſper & Fabrice Colonnes y avoient, en qualité de Lieutenans Generaux, la principale authorité aprés Virginie Urſin qui en eſtoit General, & le Roy Ferdinand avoit éprouvé leur fidelité dans ſes dernieres Guerres. Mais il y avoit de l'apparence qu'ils n'eſtoient pas ſatisfaits d'Alphonſe, Duc de Calabre ſon fils, puiſqu'il ne fut pas plûtoſt devenu Roy, que Proſper quitta ſon ſervice, & celuy de Loüis Sforce qui le payoient conjointement. Le Pape y conſentit d'abord, parce que Próſper menaçoit de ſe donner entierement à Loüis Sforce : mais aprés que Sa Sainteté eut rompu avec celuy-cy, elle

preſſa Proſper en qualité de Sujet & de Feudataire du Saint Siege de renoncer aux gages de quelque Prince que ce fuſt. 1494.

Proſper qui ſe défioit du Pape, déclara qu'il aimoit mieux quitter la profeſſion des Armes, que d'obeïr; & Fabrice menaça d'abandonner la Lieutenance Generale, & meſmes le Party du Roy de Naples, ſi on luy refuſoit la liberté de s'enrôller ſous le Prince qui luy offriroit davantage. Ces deux Seigneurs avoient de grands établiſſemens, de belles Terres, & de fortes Places dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, & prés de Rome: Ils y pouvoient faire entrer les François; & ce fut autant pour les en empeſcher, que pour prévenir les inconveniens qui s'enſuivroient du refus des Troupes du Pape & du Port de Livorne, que le Roy de Naples demanda une conference avec Sa Sainteté qui luy fut accordée. On y débatit trois jours entiers les articles dont on vient de parler; & l'on convint que le Roy de Naples garderoit avec ſix cent Lances la Frontiere de la Poüille, & qu'il envoyeroit ſous le jeune Ferdinand ſon fils le reſte de ſon Armée pour couvrir l'Eſtat Eccleſiaſtique: Que l'on mettroit auprés de ce jeune Prince les trois plus ſages Officiers d'Italie, qui eſtoient Nicolas Urſin, Comte de Petiliano, Alphonſe d'Avalos, Marquis de Peſquaire, & le fameux Jean Jacques Trivulce, qui fut depuis Mareſchal de France: Que ſon Conſeil ne ſeroit formé que de ces trois Officiers; & que lorſque deux d'entre eux ſeroient d'un meſme ſentiment, ils l'emporteroient ſur le troiſiéme, ſuppoſé qu'il fuſt de contraire avis: Que l'Armée du Roy de Naples camperoit à Riminy; & que celle du Pape s'en approche- * Dans ces Traittez.

1494. roit de ſorte, que d'un coſté le voiſinage n'incommodaſt ny l'un ny l'autre, & d'un autre elles fuſſent aſſez proches, pour ſe joindre en cas de beſoin. Le Député des Florentins aſſiſta à cette conference, & conſentit auſſi que l'on fiſt couler du Royaume de Naples, & de l'Eſtat Eccleſiaſtique à Livorne cinq mille Fantaſſins : Que la Flotte des Conféderez les embarquaſt en paſſant, & qu'elle allaſt en ſuite aſſieger Gennes, puiſqu'elle n'avoit pû la ſurprendre. Virginie Urſin ſe déchargea de garder Rome avec des Troupes choiſies entre les meilleures des Alliez ; & l'on prit ce temperament à l'égard des Colonnes, que l'on éviteroit de les trop preſſer, en exigeant de Proſper qu'il s'attachaſt uniquement à ſervir le Saint Siege ; & que neanmoins on les obſerveroit de ſi prés, qu'en cas qu'ils abandonnaſſent leurs Alliez, leur déſertion n'euſt aucune des fâcheuſes ſuites qui ſeroient à craindre, ſi on leur donnoit le loiſir d'aſſembler leurs Vaſſaux, d'inſulter Rome, & de mettre dans leurs Places des Garniſons Françoiſes. Cette précaution n'eſtoit pas ſuperfluë, & l'on découvrit depuis qu'ils avoient pris party avec Charles Huit ; & que Fabrice n'eſtoit reſté aux gages du Roy de Naples que pour couvrir leur déſertion, juſqu'à l'entrée des François dans l'Eſtat Eccleſiaſtique : Que le Roy Ferdinand ſon pere avoit eu le ſecret de les retenir ſous ſes Enſeignes, quoyqu'ils ne fuſſent pas trop aſſurez qu'il ne les abandonnaſt point à la diſcretion du Pape, qui ne demandoit pas mieux que d'agrandir ſes fils à leurs dépens. Mais qu'incontinent aprés la mort de Ferdinand, le Cardinal Sforce les avoit ſollicitez de ſe donner à la France, & l'avoit obtenu par cette raiſon, que s'ils demeuroient

demeuroient à la ſolde de Naples, ils obeïroient toûjours aux Urſins leurs Ennemis ; au lieu qu'en prenant l'écharpe blanche, le Roy Charles Huit leur donneroit un corps d'Armée pour agir dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, où ils feroient la Guerre à leur mode, & ſans reconnoiſtre de Superieurs. 1494.

Le Roy de Naples exécuta avec beaucoup d'exactitude le réſultat de cette conference pour ce qui le regardoit ; & ſon frere Frederic partit des coſtes de Naples avec une Armée navale compoſée de trente-huit Galeres, & de dix-huit Navires de charge. Il eut le vent favorable, & l'on convient que s'il euſt trouvé à point-nommé les cinq mille Fantaſſins qu'il devoit embarquer à Livorne, il ſeroit arrivé devant Gennes aſſez-toſt pour l'aſſieger par Mer & par Terre, avant que la Flotte Françoiſe ſe fuſt aſſemblée au Port de cette Ville ; mais les Fantaſſins que la Flotte du Roy de Naples devoit embarquer, ne ſe trouverent pas preſts, & ſe firent ſi long-temps attendre, que les François eurent le loiſir d'ajuſter toutes leurs meſures pour les défaire. Le Duc d'Orleans qui gardoit toûjours au fond de ſon cœur quelque reſte d'inclination pour la Reine, ne partit de la Cour, que quand on luy manda de Gennes que l'on y avoit achevé d'équiper les Galeres & les Vaiſſaux de la Flotte de France. Il prit ſon chemin par terre, & il voulut bien conferer avec Loüis Sforce ; quoy qu'il le regardaſt comme un uſurpateur de la ſucceſſion de ſon ayeul. Il ne ſe paſſa rien que de civil dans leur entreveuë : cependant elle ne fut pas plus heureuſe, que l'avoit eſté celle de Loüis Onze avec Henry Quatre de Caſtille ; & quoy que les af-

1494. faires de Charles Huit y fuſſent négociées des deux coſtez avec beaucoup de ſoin, le Duc d'Orleans ne put ſouffrir que Loüis Sforce le traittaſt d'égal, & forma le deſſein de l'en punir à la premiere occaſion qui s'en offriroit. Loüis Sforce ne trouvant auſſi dans le Duc d'Orleans qu'un genie tellement né pour le plaiſir, qu'il tenoit pour perduës les heures qu'il n'y donnoit pas, s'accoûtuma tellement à le mépriſer, qu'il ne le redouta pas meſme, lorſqu'il le vit Roy de France, par la mort de Charles Huit, & ce fut là la principale cauſe de ſa perte.

Le Duc d'Orleans eſtoit déja dans Gennes, lorſqu'il apprit que la Flotte du Roy de Naples eſtoit enfin partie de Livorne aprés y avoir chargé cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du coſté de Portoveneré. Il alla au devant d'elle avec un nombre de baſtimens, dont les Relations imprimées & manuſcrites ne conviennent pas. Ce qu'il y a de certain eſt qu'il y avoit de tres-grands Vaiſſeaux auſquels il n'eſtoit pas poſſible, s'ils avoient le vent favorable que les Galeres Ennemies reſiſtaſſent. Loüis Sforce avoit eſtably des Garniſons & des Milices ſur toute la Coſte de l'Eſtat de Gennes; & par conſequent la Flotte du Roy de Naples fut obligée à former autant de Sieges qu'elle y voulut emporter de Places. Elle attaqua d'abord Portoveneré; mais elle fut repouſſée aprés un Aſſaut continué durant ſept heures qui ne reüſſit pas, quoy qu'il ne fuſt ſoûtenu que par quatre cent hommes de Troupes réglées, & par la plus-part des Bourgeois meſlez avec eux. Elle s'avança aprés cette diſgrace devant Rampale qu'elle força. Mais le Duc d'Orleans parut auſſi-toſt, & la contraignit de ſe deffendre. Le Combat ne fut, ny long, ny rude,

ny opiniaſtre, ny ſanglant; & les Hiſtoriens qui en ont écrit d'une autre maniere, ont travaillé ſur de faux memoires, ou ſe ſont ingerez d'exercer leur ſtile aux dépens de la verité. Leur témoignage qui n'eſt fondé que ſur le rapport d'autruy n'eſt pas recevable au préjudice de celuy d'Antoine de Beſſay, Lieutenant General du Duc d'Orleans, qui donnoit les ordres à la Flotte Françoiſe ſous ce Prince, en qualité de ſon * Amiral ou de Lieutenant General. Les Galeres de Naples, ſelon luy, prirent l'épouvante le dix-ſept de Juillet mil quatre cent quatre-vingt-quatorze, dés la premiere bordée de canon que les grands Vaiſſeaux du Roy leur envoyerent; & elles ſe mirent en déroute, avant que d'avoir preſque combattu. On ne leur tua, ou bleſſa pas plus de cent hommes; & une perte ſi peu conſiderable, ſuffit pour les obliger à fuir, & à porter avec elles la conſternation par tout où elles moüillerent. Il y eut des gens tellement effrayez, qu'ils aimerent mieux échoüer à terre, & ſe laiſſer prendre priſonniers, que de penſer à la retraitte, quoy que rien ne les en empeſchaſt, & de ce nombre furent Jules Urſin & deux Fregoſes, dont l'un eſtoit fils legitime du Cardinal, Chef de cette famille. 1494.

Ce mal-heur déconcerta les affaires du Roy de Naples qui ſans cela prenoient un aſſez bon train. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens s'eſtoit trompé dans le choix qu'il avoit fait, de Nicolas de la Roveré ſon frere, pour garder les Places qu'il tenoit dans l'Eſtat Eccleſiaſtique. Les Troupes du Pape ne s'en eſtoient pas pluſtoſt aprochées, qu'il les avoit rendües à condition de n'eſtre plus excommunié; & le Pape ainſi délivré de l'obſtacle qu'il aprehendoit le plus, avoit

1494. joint ſes Troupes à celles du jeune Ferdinand Duc de Calabre, qui traverſoit à grandes journées les Eſtats du Pape. La Romagne où il alloit, eſtoit occupée par divers Seigneurs qui s'en eſtoient ſaiſis pendant que le Saint Siege avoit eſté tranferé en Avignon. Il eſtoit d'extréme importance de s'aſſurer de cette Province afin d'arreſter les François; & les Seigneurs y conſentoient d'autant plus volontiers qu'ils eſperoient d'obliger par une longue reſiſtance Charles Huit à ſe deſiſter de ſon entrepriſe, ou du moins à prendre un autre chemin; mais l'obſtination d'une femme prévalut trop long-temps aux raiſons de la meilleure politique. Les Villes d'Imola, & de Forli eſtoient gouvernées par Catherine Sforce, en qualité de tutrice de Jerôme Riaire ſon fils, qui n'avoit encore que quatorze ans. Elle eſtoit ſœur de François Sforce, & baſtarde comme luy. Sa beauté l'avoit fait entrer dans la Maiſon des Riaires par une voye legitime, & ſa conduite l'en avoit renduë digne: Elle eſtoit demeurée veuve à l'âge de vingt-deux ans avec un fils unique au berceau, & les peuples d'Imola, & de Forli s'eſtoient ſi bien trouvez de ſon adminiſtration, qu'ils n'avoient point eu ſujet de regretter la perte de ſon mari. Elle leur avoit rendu une exacte juſtice: elle les avoit déchargez des impoſts qui n'eſtoient pas abſolument neceſſaires pour les frais de leur conſervation: Ils vivoient en ſeureté, & leur repos n'étoit troublé que par les querelles particulieres que l'on puniſſoit avec une extréme ſeverité: Ils ne ſe ſouvenoient preſque plus d'avoir veu d'armée en marche, lorſque le jeune Ferdinand, Duc de Calabre, fils unique du Roy de Naples aprochant de leur territoire, demanda à Catherine qu'elle ſe déclaraſt pour le Roy ſon pere, pour la Re-

publique de Florence, & pour le Saint Siege. Catherine aprés avoir aſſemblé ſon Conſeil répondit que la Ligue où l'on preſſoit ſon fils d'entrer, attireroit infailliment aprés elle la ruine de ſon petit Eſtat, ſi les confederez ne le mettoient à couvert par une condition qui leur ſeroit aiſée d'accomplir. Cette condition conſiſtoit dans la ſignature d'une Ligue offenſive & défenſive, & dans un acte de garentie qui portaſt que les confederez s'engageroient reciproquement à la protection des villes d'Imola & de Forli, & à ne faire ny paix ny treve avec la France ſans les y comprendre. Cette propoſition embaraſſa de ſorte le Duc de Calabre, & les trois Officiers qui luy avoient eſté donnez pour conſeil, qu'ils n'oſerent l'accepter ſans en avoir communiqué avec le Saint Siege, & avec les Florentins. Ils les en informerent, & ne reçûrent pas d'abord de réponſe déciſive. On leur dit ſeulement que le Roy de Naples en engageant ſes alliez à le maintenir, ne s'eſtoit point aviſé de leur impoſer un ſemblable joug, & ne l'avoit pû faire ſans ſortir des termes de la bien-ſeance. Que ce que Catherine demandoit eſtoit aſſez ſous-entendu par le mot de Ligue, ſans qu'il fuſt neceſſaire de l'exprimer; & que d'ailleurs il ſeroit ſuperflu puiſque ſi les confederez avoient l'avantage, l'Eſtat de ſon fils ſeroit ſuffiſamment à couvert; & s'ils ne l'avoient pas, ils ne le pourroient ſauver, quoy qu'ils euſſent promis le contraire, & que leur intention fuſt de tenir parole. Catherine repliqua que c'eſtoit par cette derniere raiſon qu'elle perſiſtoit dans ſa demande, & qu'elle ne devoit pas ſe relâcher: Que l'Eſtat de ſon fils eſtoit beaucoup plus petit que celuy des confederez, & par conſequent courroit plus de riſque: Qu'il 1494

1494. ſeroit le premier expoſé à l'invaſion des François, & qu'ils l'emporteroient avec d'autant plus de facilité que rien ne réſiſtoit à leur premiere impetuoſité : Que ſon fils n'auroit plus alors d'autre aſſurance d'eſtre rétably que celle de la garentie ; & que ſa tutrice ſeroit blaſmable de ne l'avoir point exigée.

Catherine demeura ſi ferme là-deſſus, que le Duc de Calabre n'oſa l'attaquer, à cauſe que ſes deux Places eſtoient aſſez fortes pour attendre le ſecours de France qui ne leur auroit pas manqué. L'affaire fut miſe en negociation ; & il y eut pluſieurs entreveuës du Duc de Calabre avec Pierre de Medicis, & de Pierre de Medicis avec Catherine, qui ne ſe deſiſta de ſa pretention, que lorſque l'Avant-Garde des François qui eſtoit de cinq à ſix mille hommes, commandez par le Mareſchal d'Aubigny ; & celle de Loüis Sforce de ſix cent Lances, & de trois mille vieux Fantaſſins, ſous la conduite de Jean François de Saint Severin, arriverent à ſix lieuës d'Imola. Leur proximité donna de la jalouſie à Catherine ; & la crainte qu'ils ne s'emparaſſent de l'Eſtat de ſon fils, & qu'ils n'en fiſſent preſent à l'un des fils du Pape, dans la veuë de détacher des Confederez, l'obligea tout d'un coup à prendre une entiere confiance aux ſeules paroles du Duc de Calabre & de Pierre de Medicis, & à leur ouvrir les Portes d'Imola & de Forly.

Mais Catherine s'étoit relâchée à contre-temps ; & les Confederez ne l'euſſent pas receuë dans leur Ligue, à cauſe du dépit qu'ils avoient, qu'une femme les euſt empeſchez de tranſporter la Guerre en Lombardie ; & de l'impatience où ils eſtoient de l'en punir, s'ils ne ſe fuſſent apperceus qu'ils ſe vengeroient à

leurs propres dépens. Et de fait ſi les François dépoüil- 1494.
loient le fils de Catherine, ils en deviendroient plus redoutables. Ils ſe chargerent donc de le proteger ; & détournerent ainſi les François des aſſauts qu'ils alloient donner à Imola & à Forly.

L'Avant-Garde de Charles Huit ; & l'Armée de Loüis Sforce n'eſtoient pas ſi fortes que les Troupes du Duc de Calabre, & ce fut par cette raiſon que ce Duc chercha les occaſions de combattre avant que Charles Huit euſt joint d'Aubigny. Mais d'Aubigny ſçavoit admirablement ſon métier, & ne prenoit pas aiſément le change. Il croyoit avoir aſſez fait en pénetrant dans la Romagne avant l'hyver ; & il s'eſtimoit aſſez heureux s'il pouvoit y ſubſiſter en attendant le Roy ſon Maiſtre, & luy en faciliter l'accez. Il n'avoit pour cela qu'à s'exemter de recevoir un affront ; & qu'à reſiſter à la tentation de remporter une victoire anticipée ; & comme il eſtoit l'Officier General de ſon temps qui avoit le plus de flegme, il ſe fit auſſi le moins de violence pour s'attacher uniquement à ſon veritable intereſt. Il choiſiſſoit toûjours pour camper des poſtes ſi avantageux, qu'on ne l'y pouvoit forcer : Il conſumoit les vivres du voiſinage ; & quand il n'en trouvoit plus, il campoit en un autre lieu qu'il avoit eu auparavant ſoin de reconnoiſtre. Ses Troupes n'eſtoient pas cependant oiſives, & il les envoyoit chacune à ſon tour à la petite Guerre ; car il abondoit en Cavalerie : & la neceſſité du fourage l'ayant un jour reduit à loger dans Sainte Agathe, le Duc de Calabre y vint, & ſe mit ſi proche de luy, que les deux Camps n'eſtoient ſeparez que par un ruiſſeau, ſelon quelques relations, ou par un ſimple foſſé ſuivant les autres.

1494. Le Duc de Calabre n'auroit pas beaucoup hazardé en le paſſant ; mais le conſeil qui luy avoit eſté donné ne voulut pas y conſentir ; & ſe fonda ſur cette unique raiſon, que le Roy de Naples n'eſtant pas en eſtat de mettre ſur pied une autre Armée, s'il perdoit celle-là, ſe ſeroit expoſer mal à propos ſa Couronne, que d'obliger ſes Soldats à franchir un foſſé, derriere lequel il y avoit des Ennemis inferieurs en nombre à la verité ; mais en recompenſe plus univerſellement agueris. D'Aubigny ne fut donc point attaqué, & peu de jours aprés il devint à ſon tour plus fort que les Confederez par cette rencontre. On a veu que les Colonnes avoient conclu un Traitté ſecret avec la France ; & n'attendoient à ſe déclarer ſinon que l'Armée de Charles Huit fuſt entrée dans l'Eſtat Eccleſiaſtique. Ils avoient formé le deſſein de ſignaler leur changement, par une entrepriſe qui leur acquiſt beaucoup de reputation dans les deux partis ; & qui convainquiſt celuy qu'ils quittoient de la perte qu'il faiſoit, & celuy qu'ils embraſſoient de l'importance de les conſerver. Il y avoit beaucoup de Soldats Italiens qui leur eſtoient dévoüez pour eſtre nez dans leurs terres, ou pour avoir toute leur vie porté les Armes ſous eux ; & ils eurent l'adreſſe d'en envoyer un aſſez grand nombre s'enrôller ſous les Enſeignes du Pape, dans la conjoncture que Sa Sainteté en avoit beſoin pour mettre dans la Citadelle d'Oſtie que le frere du Cardinal de Saint Pierre aux Liens eſtoit preſt de luy reſtituer. Les Commiſſaires du Pape les receurent, & les introduiſirent avec tant de négligence dans la Citadelle d'Oſtie, qu'ils y furent les plus forts. Ils en avertirent les Colonnes qui convinrent

convinrent avec eux du ſignal qu'ils leur donneroient, lorſqu'ils auroient achevé de prendre leurs meſures pour ſe declarer en faveur de la France. Le jour venu les Colonnes parurent devant la Citadelle d'Oſtie: On leur en ouvrit les Portes; & le Pape ne l'eut pas pluſtoſt ſçu, qu'il rappella ſon Armée de la Romagne. 1494.

Le Duc de Calabre * devenu de cette ſorte plus foible que d'Aubigny limita & chicana le terrain comme luy: Il ne ſe propoſa que de l'empeſcher de paſſer outre; mais il n'eſtoit pas pour cela neceſſaire de luy opoſer une Armée, & une autre cauſe l'arreſtoit tout court. Charles Huit n'avoit pû ſuivre ſon avant-garde, parce qu'il eſtoit malade de la petite verole dans la ville d'Aſt. Le Roy de Naples, & le Pape profiterent de ce delay, le Roy de Naples pour renforcer ſon Armée dans la Romagne, & le Pape pour envoyer à Veniſe l'Eveſque de Calahorra en qualité d'Agent extraordinaire, celle de Nonce n'eſtant pas encore en uſage. Ce Prelat aſſuré d'un chapeau de Cardinal à ſon retour, preſſa d'abord le Senat d'entrer dans la Ligue contre les François, & ne pouvant l'obtenir ſe réduiſit à pretendre ſeulement que la Republique contraigniſt Loüis Sforce de renoncer à leur amitié en le menaçant de la Guerre; mais ſa ſeconde propoſition ne fut pas mieux receuë que la premiere. On luy répartit que ce ſeroit à peu prés une meſme choſe de ſe déclarer contre un jeune Roy qui avoit paſſé les Alpes avec cent quatre-vingt canons, huit mille chevaux d'artillerie, quatre mille perſonnes pour en prendre le grand ſoin, & un Train proportionné à ce Grand équipage, que de choquer indirectement Sa Ma-

* Fils d'Alphonſe Roy de Naples & petit fils de Ferdinand le vieux, Roys de Naples.

* Dans la negociation de ce Prelat.

1494. jesté en usant de la persuasion ou de la force pour obliger son allié à l'abandonner.

Le Pape au défaut de cet expedient essaya si la crainte de la mort où Charles Huit estoit exposé, ne luy rendroit pas redoutable la menace des Censures Ecclesiastiques. On dénonca à ce Prince de la part de Sa Sainteté, que toutes les foudres de la Cour de Rome seroient lancées contre luy, s'il ne promettoit de ne plus penser à l'Italie en cas que Dieu luy renvoyast sa santé. Mais Charles eut plus de fermeté que l'on ne croyoit, & se débarassa des importunitez du Pape en répondant qu'il n'avoit garde de presumer que son entrepriſe sur Naples fust criminelle : Que Sa Sainteté la luy avoit elle-mesme conseillée, & qu'il la prioit de s'en souvenir. Le Pape plus honteux que rebuté de la repartie de Charles Huit, s'adressa aux Roys d'Espagne Ferdinand & Isabelle, & il les exhorta d'envoyer une flotte en Sicile, sous pretexte de veiller à la conservation de cette Isle, mais en effet pour secourir le Roy de Naples en cas de besoin. Ferdinand & Isabelle écouterent cette proposition avec d'autant plus de joye, qu'ils n'aprehendoient pas moins que le Pape le voisinage des François : Mais ils répartirent que l'argent leur manquoit, & qu'il en faloit beaucoup pour équiper une flotte. Le Pape en avoit encore moins que Ferdinand & Isabelle ; & d'ailleurs il les connoissoit assez pour juger que ce seroit une mesme chose de leur en prester & de le donner. Mais il se souvint qu'Innocent Huit son predecesseur avoit fait publier une Croisade contre les Turcs, & accordé un Jubilé à ceux qui contribuëroient pour les frais de la Guerre, aussi bien qu'à ceux qui porteroient actuellement les Armes : qu'il s'estoit levé pour ce sujet

en Eſpagne, auſſi bien que dans les autres Pays Chreſtiens une tres-grande ſomme d'argent, & que les Commiſſaires Apoſtoliques entre les mains deſquels elle eſtoit, la mettroient en celles de leurs Majeſtés, pourveu que la Cour de Rome y conſentiſt, & que l'ordre leur en fuſt donné. On fit accroire que c'eſtoit pour équiper une flotte qui devoit fermer le paſſage des Dardannelles, & Ferdinand & Iſabelle n'eurent pas plus de ſcrupule de tourner à leur uſage, ce qui leur devoit eſtre ſacré, qu'en avoit eu Pierre d'Arragon leur anceſtre d'emprunter de ſaint Loüis quatre vingt mille écus, ſous pretexte de faire la Guerre aux infideles, mais en effet pour les employer à la deteſtable action des Veſpres Siciliennes. 1494.

Charles Huit ne s'en défioit pas & ne penſoit qu'à ſe guerir: Loüis Sforce & le Duc de Ferrare ſon beaupere le viſiterent auſſi-toſt qu'ils le ſçurent hors de danger. On ignore ce qui ſe paſſa dans les conferences qu'ils eurent enſemble: Mais il eſt conſtant que leur entreveüe ne fut pas plus heureuſe que celle du Duc d'Orleans avec le meſme Sforce, qui demeura ſi peu ſatisfait de la Cour de France, qu'il ſe propoſa d'arreſter dans la Romagne, l'avant-garde de Charles Huit, & de l'empeſcher de paſſer outre. Il s'imagina que l'entrée d'Aubigny dans cette Province, avoit eſtonné de telle ſorte le Roy de Naples, qu'il ſe ſoumettroit volontiers au tribut de cinquante mil écus que ſon pere avoit offert, & que Charles Huit déja rebuté de ſon entrepriſe en Italie, à cauſe qu'il y avoit couru riſque de la vie, accepteroit de bon cœur ce qu'il avoit refuſé l'année precedente. Loüis Sforce changea là deſſus de conduite à l'égard de Pierre de Me-

1494. dicis, & au lieu qu'il l'avoit auparavant ſollicité de renoncer à l'alliance du Roy de Naples, il luy envoya Eſtienne Taverna ſon confident pour l'exhorter à la perſeverance. Mais Pierre de Medicis avoit tant de ſujets de ſe défier de Loüis Sforce, que ne concevant pas aſſez ce qui pouvoit l'avoir obligé à changer de conduite, il en confera avec le Roy de Naples : Ce Roy ne devina pas mieux que luy la veritable cauſe de l'inconſtance de Loüis Sforce. Mais comme le Roy de Naples avoit beaucoup d'eſprit, il luy vint dans l'idée que ſi Charles Huit pouvoit eſtre convaincu de la perfidie du même Sforce, il aimeroit mieux abandonner ſon entrepriſe ſur Naples que de ſe fier davantage à un homme ſi parjure. Pierre de Medicis fut auſſi de cet avis, & ſe chargea d'en informer le Réſident de Charles Huit, qui n'eſtoit pas encore ſorti de Florence, ſoit que ſon maiſtre ne luy en euſt pas envoyé l'ordre, ou que des affaires particulieres l'y retinſſent. Pierre de Medicis le manda, & promit de luy faire voir que les François eſtoient trahis par celuy * des Italiens pour lequel ils avoient plus d'eſtime : Il le cacha derriere une tapiſſerie dans ſa Chambre : Il y introduiſit Taverna, & luy dit d'un ton aſſez haut pour eſtre oüy que l'Italie ſe plaignoit avec raiſon, de ce que Loüis Sforce s'obſtinoit à vouloir l'aſſujettir aux Eſtrangers. Taverna pour ne pas témoigner de défiance, répliqua de meſme ton que Loüis Sforce avoüoit ſa faute : qu'il eſtoit preſt de la réparer : qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les Princes d'Italie avoient autrefois eüe en luy, & qu'il répondroit moyennant cela de renvoyer les François dela les Alpes, ſans qu'ils euſſent veu le Royaume de Naples, bien loin de le

* Loüis Sforce.

conquérir. Taverna ajouſta là-deſſus beaucoup de particularitez qui confirmoient la perfidie & les pernicieuſes intentions de Loüis Sforce ; & le Reſident de France ne pouvant plus oüir parler au deſavantage de ſon Maiſtre, le témoigna par un ſignal qui avertit Pierre de Medicis, qu'il eſtoit temps de congedier Taverna. 1494.

Charles Huit fut informé de tout ce que l'on vient de dire, & l'on ne doutoit pas qu'il ne tournaſt aprés cela ſes Armes contre le Duché de Milan. Cependant il arriva tout le contraire ; & l'on ne reconnut jamais mieux, ny par un exemple plus ſignalé que dans cette occaſion, que comme Dieu oſte le jugement & la force aux Princes qu'il veut punir, il oſte auſſi la raiſon d'Eſtat & les ſentimens de vengeance à ceux qu'il a deſtiné pour punir les autres. Non ſeulement Charles Huit n'eut point d'égard à l'injure qu'il venoit de recevoir ; mais de plus il ſe propoſa de retenir Loüis Sforce dans ſes intereſts, & de le rendre irreconciliable avec le Roy de Naples & avec Pierre de Medicis, en l'inſtruiſant de la contre-ruſe dont on uſoit à ſon égard. Cet expedient eſtoit haſardeux, cependant il reuſſit ; & Loüis Sforce n'eut pas pluſtoſt ſceu que Pierre de Medicis joüoit Taverna, qu'il rappella cet Envoyé, il ne voulut plus avoir de communication avec les Princes d'Italie, & il obligea Charles Huit à partir d'Aſt au commencement de l'hyver de mil quatre cent quatre-vingt-quatorze.

Les relations manuſcrites ne conviennent pas mieux que les Auteurs imprimez du veritable eſtat de ſon Armée. Charles Huit ſelon quelques-unes avoit laiſſé l'Adminiſtration du Royaume à la Reyne ſa femme ;

1494. & luy avoit donné pour Miniſtres les trois Seigneurs auſquels il avoit le plus de confiance aprés le Preſident Briçonnet & le Seneſchal de Beaucaire. Le premier eſtoit le Duc de Bourbon, qu'il ſçavoit bien n'eſtre pas capable de rien conſeiller d'important, ſans en avoir auparavant conferé avec ſa femme. Le ſecond eſtoit l'Amiral de Graville qui venoit de ſucceder, pour ce qui regardoit les Gouvernemens de Picardie & de Normandie, à Deſcordes, mort durant le ſejour de la Cour à Lion. Et le troiſieme étoit Charles Comte d'Engoulême, que Sa Majeſté avoit auſſi pourveu du Gouvernement de Guyenne avec ordre d'obſerver les deſſeins des Eſpagnols. Charles Huit partit d'Aſt accompagné des Comtes de Vandoſme, de Montpenſier, de Longueville, de Ligny, de Guiſe, de Nevers, du Vicomte de Narbonne, des deux Mareſchaux de France Baudricour & Gié, & de cinquante ou ſoixante autres Seigneurs de marque, dont le Train eſtoit ſi magnifique que des Auteurs du temps ont employé des Chapitres entiers, pour décrire le ſeul équipage du Comte de Longueville. L'Armée Françoiſe eſtoit composée de trois mille ſix cent hommes d'armes, & de ſix mille Archers; & cette Cavalerie l'emportoit alors ſur toutes les autres de l'Europe pour la vigueur & pour l'agilité. On comptoit dans l'infanterie ſix mille Arbaleſtriers, huit mille Piquiers, & huit mille autres Fantaſſins qui avoient des Arquebuſes, ou des Hallebardes, ou des Epées à deux mains. Tous ces Fantaſſins eſtoient Suiſſes, ou Gaſcons, accouſtumez à combattre en rang de pied ferme & ſerrez; & de là venoit qu'ils avoient un tres grand avantage ſur ceux des Italiens, qui faiſoient alors la Guerre d'une maniere ſi extraordinaire, que

l'on auroit de la peine à la croire, ſi le plus élegant de leurs Hiſtoriens * n'avoit pris le ſoin de la deſcrire. Leurs Troupes eſtoient toutes composées de Mercenaires, qui ſe donnoient pour quelques mois au plus offrant des Princes & des Republiques qui vouloient attaquer, ou qui ſe trouvoient reduits à la neceſſité de de ſe deffendre. Les Officiers & les ſimples Soldats avant que de s'engager, examinoient de fort prés les dangers qu'ils courroient & vendoient leur ſervice à proportion qu'ils les trouvoient plus grands & moins évitables. Ils ne combattoient que par pelotons & les uns aprés les autres, comme s'ils euſſent pris la Guerre pour une maniere de jeu. Lorſqu'ils eſtoient ſur le point de ſe choquer, on détachoit de part & d'autre des gens, pour compter le nombre des Soldats, des Eſcadrons, & des Bataillons Ennemis; & s'il y en avoit plus dun coſté que de l'autre, le plus foible ne croyoit pas qu'il y euſt du deshonneur à fuir. Si les rangs eſtoient égaux, on commençoit à la verité le combat; mais c'eſtoit avec ſi peu de furie, que ceux qui tomboient, eſtoient pluſtoſt tuez par les hommes, ou par les chevaux qui leur paſſoient ſur le ventre, que par le fer, ou par le plomb. Ainſi l'on trouve qu'il s'eſtoit donné des Batailles dans la Toſcane, ſans qu'il y euſt eu qu'un ſeul homme de perdu, encore avoit-il eſté eſtouffé dans la preſſe. On ne ſçavoit ce que c'eſtoit que de pourſuivre les Victoires, & l'on prenoit pour inhumanité le maſſacre des Ennemis fuyans. Les Italiens ne s'eſtoient aviſez de la maniere dont les François combattoient, que quand ils les avoient veus paſſer les Alpes; & la ſurpriſe dont ils avoient alors eſté ſaiſis, eſtoit dégenerée en frayeur,

1494.

*Machiavel dans ſon Hiſtoire de Florence.

1494. Elle redoubla à la veuë de leur prodigieux équipage d'Artillerie, qui n'étoit pas traiſnée comme celle des Italiens, par des bœufs, & dont ils ne ſe ſervoient pas ſeulement pour en tirer deux ou trois coups au hazard, ou par une vaine oſtentation; mais que l'on menoit en tres grande diligence avec des chevaux; & qui eſtoit ſi promptement ſervie & braquée avec tant de juſteſſe, qu'en l'eſtat où les Places d'Italie avoient eſté miſes, dans l'ignorance des fortifications où l'on eſtoit, il n'y en avoit aucune que dix canons François ne reduiſiſſent en poudre, dans moins de deux jours. Cependant Charles Huit avoit cent quarante groſſes bombardes, c'eſt à dire des pieces qui jettoient des boulets de deux & trois cent livres peſant, & trois fois autant de petits canons. Il avoit huit mille chevaux deſtinez à traîner cette Artillerie, quatre mille Chartiers, douze cent Canoniers, deux mille ſix cent Charpentiers pour racommoder les affuts, à meſure qu'ils ſe romproient, trois cent Sapeurs, & autant d'Ouvriers pour travailler à la fonte.

Mais il y a d'autres relations non moins exactes, ny moins dignes de foy, qui ne font monter l'Armée de Charles Huit qu'à deux mil Lances qui ne faiſoient pas plus de ſept à huit mille Cavaliers, qu'à quatre mille Suiſſes, & qu'à autant de Fantaſſins François preſque tous garçons. Quoy qu'il en ſoit Charles Huit ne jugea pas à propos de ſuivre la route que d'Aubigny avoit tenu; & Sa Majeſté prit celle de Florence, afin de punir le changement de Pierre de Medicis qui n'eſtoit pourtant rien en comparaiſon de celuy de Loüis Sforce. Sa Majeſté traverſa le Duché de Milan, & elle s'arreſta quelque jour dans Pavie, où

où la bien-ſeance ne luy permit pas d'éviter un ſpectacle qui l'euſt attendrie, ſi elle ne ſe fuſt fait une extrême violence. 1494

Loüis Sforce perſuadé qu'il eſtoit temps de ſe défaire du Duc Jean Galeas ſon neveu, luy avoit, dit-on, fait donner un de ces poiſons lents qui produit le mieux dans le corps humain les ſimptomes de l'épuiſement, afin de rendre plus vray-ſemblable le bruit que l'on répandit en meſme-temps que le mal de ce jeune Prince n'eſtoit venu que de ſon trop d'attachement à la beauté de ſa femme. Les Medecins n'eſperoient déja plus ſa gueriſon, quand le Roy paſſant par Pavie où il eſtoit malade, ne put ſe diſpenſer de le viſiter. Sa Majeſté ne luy parla point d'affaires, parce que Loüis Sforce avoit demandé avec tant d'inſtance d'eſtre préſent à cette entreveuë, que l'on n'avoit oſé le refuſer. Elle témoigna ſeulement du regret de voir ſon couſin germain * dans un ſi pitoyable éſtat, & elle taſcha de le flatter de quelque eſperance de gueriſon; mais Jean Galeas qui ſe ſentoit mourir, & ne doutoit pas que ce ne fuſt par la méchanceté de ſon oncle, profita de de cette conjoncture. Il ne penſa plus à ſoy; & ne ſe ſouvenant que du fils & de la fille qu'il laiſſoit au monde, il les recommanda au Roy avec une abondance de larmes qui marquoit aſſez, que ſi Sa Majeſté ne prenoit d'eux un ſoin particulier, il prévoyoit qu'on les empoiſonneroit auſſi bien que luy. La Ducheſſe ſa femme pour achever la tragedie, ſe jetta aux pieds du Roy ſelon les Auteurs Italiens, qui ſont en cela plus croyables que Commines, qui veut que ce fuſt aux pieds de Loüis Sforce. Elle eſtoit trop fiere, pour s'abaiſſer juſques-là; & quand elle auroit pû s'y ré-

* Ils eſtoient deux fils de deux ſœurs, Princeſſes de Savoye.

1494. foudre, elle n'eſtoit que trop convaincuë que ſa ſoumiſſion ſeroit inutile. Elle ne parla pas de ſes enfans, parce qu'elle ſuppoſa que les larmes de ſon mary auroient eu leur effet en ce point : elle employa les ſiennes pour ſon pere ; & le Roy ne luy repartit autre choſe, ſinon que l'expedition de Naples eſtoit trop avancée, pour la laiſſer imparfaite. Ligny, Prince de la Maiſon de Luxembourg, le Préſident Briçonnet, & les autres Seigneurs François preſens à cette entreveuë en furent ſi touchez, qu'ils preſſerent Charles Huit de ſe ſaiſir de la perſonne de Loüis Sforce pour le punir, s'il eſtoit coupable, & du Duché de Milan, pour le rendre au fils de Jean Galeas, ou au Duc d'Orleans, ſelon qu'il ſeroit juſtifié que l'un, ou l'autre y auroit plus de droit. Ils ajoûterent que Sa Majeſté par une action heroïque meriteroit une gloire immortelle; & que d'ailleurs quand les Venitiens la verroient Maiſtreſſe de ce Duché, ils n'oſeroient plus ſe diſpenſer, ny d'entrer en Ligue avec elle, ny de la rompre, aprés qu'ils l'auroient formée. Il ſembla que le Roy vouluſt ſuivre ce conſeil, parce que les Gardes de Sa Majeſté furent redoublées deux jours entiers aux Portes de Pavie ; & Loüis Sforce paſſa tout ce temps dans de mortelles apprehenſions ; mais enfin l'argent qu'il diſtribua aux plus intereſſez de la Cour de France : la crainte qu'il avoit ſçu donner de luy par l'énormité de ſes crimes ; & l'exactitude avec laquelle le Roy ſe piquoit de tenir parole, quand il l'avoit une fois donnée, fuſſe aux plus infidelles des hommes, ſauverent Loüis Sforce. Le Roy le mena de Pavie à Plaiſance, & l'y retint juſqu'à la mort de Jean Galeas ; mais incontinent aprés il le laiſſa retourner dans Milan, où il aſſembla

les Principaux du Duché. On leur repreſenta par ſon ordre que le fils de Jean Galeas n'avoit pas encore neuf ans accomplis ; & que neanmoins l'Eſtat n'avoit jamais eu plus de beſoin d'un homme qui le garentiſt de trois Armées eſtrangeres, dont il y en avoit une dans ſon Centre, & les deux autres ſur ſes Frontieres: Qu'il n'y avoit que Loüis Sforce qui puſt le préſerver de ce peril ; & que par conſequent il le faloit reconnoiſtre pour Duc, & le contraindre d'accepter cette dignité, en cas qu'il la refuſaſt. Cet avis ne fut pas pluſtoſt ouvert, que les perſonnes dont on avoit acheté les ſuffrages l'appuyerent. Le reſte de l'Aſſemblée n'oſa contredire ; & Loüis Sforce achevant de joüer ſon perſonnage, ſe fit long-temps prier avant que de ſouffrir qu'on luy preſtaſt le ſerment de fidelité. Il ne retourna pas auprés du Roy ſi-toſt qu'il l'avoit promis ; & l'on ſoupçonna que comme il n'auroit plus affaire des François, il croyoit pouvoir impunément ſe reſſentir à leur égard de la terreur qu'ils luy avoient donnée ; mais il revint lors qu'on eſtoit ſur le point de tourner contre luy les Armes deſtinées contre le Roy de Naples, & il confirma Charles Huit dans l'opinion qu'il ſeroit toûjours de ſes amis. L'Armée Françoiſe ne trouva d'obſtacle dans ſa marche, qu'à Félizano, qui fut aprés ſa priſe abandonnée au pillage. Cette Ville n'eſtoit pas loin de Sereſanelle, Place la plus forte des Florentins ; & le fameux Caſtrucio Caſtracany l'avoit miſe en l'eſtat qu'elle eſtoit, dans la veuë de ſe préparer une azile, en cas de diſgrace. Il auroit eſté dangereux de la laiſſer derriere ; & les François l'aſſiegerent par cette ſeule raiſon, quoy que d'ailleurs ils n'eſperaſſent pas de la prendre. Car les 1494.

1494. Vivandiers de leur Armée n'avoient de vivres que pour trois jours, & le Territoire où ils eſtoient n'en pouvoit fournir, à cauſe de ſa ſterilité : mais un accident impreveu ſuppléa à ces deux deffauts, dont le moindre auroit ſuffi pour la ruine des Aſſiegeans. La République de Florence n'entretenoit pas d'aſſez fortes Garniſons dans ſes meilleures Places, ſoit qu'elle en euſt un trop grand nombre, ou qu'elle n'euſt pas cru que les François vinſſent ſi-toſt, & il s'en faloit trois cent hommes que celle de Sereſanelle ne fuſt complete. Pierre de Medicis crut qu'il ſeroit encore temps de les y jetter ; & Paul Urſin ſe chargea de les conduire. Mais il fut défait en chemin ; & ceux des ſiens qui ſe ſauverent du combat, en porterent à Florence la nouvelle, qui cauſa une révolution que perſonne n'avoit préveuë. Les Nobles ſe méloient du commerce auſſi bien que les Roturiers ; & les uns & les autres ſouffroient avec beaucoup d'impatience que celuy qu'ils avoient avec la Ville de Lion fuſt interrompu. Ils ne pouvoient douter qu'il ne leur fuſt retranché avec la Ville de Gennes aprés la priſe de Sereſanelle ; & comme ils la tenoient déja pour perduë, le ſecours n'y ayant pû entrer, ils en imputerent la faute à Pierre de Medicis, qui les avoit portez à rompre avec le Roy Charles Huit. Ils ſe déclarerent tous contre luy : ſes amis l'abandonnerent, & le mirent en moins de vingt-quatre heures dans un eſtat ſemblable à celuy où ſon pere s'eſtoit trouvé, lorſqu'il avoit eu ſur les bras toutes les forces d'Italie, ſans qu'il luy reſtaſt d'Allié ny de reſſource.

L'Armée du Roy de Naples eſtoit aſſez occupée à ſe défendre contre d'Aubigny, aprés la retraitte des

Troupes du Pape ; & ſi on l'euſt encore affoiblie, les Colonnes n'auroient pas manqué de ravager l'Eſtat Eccleſiaſtique. Il ne reſtoit donc plus à Pierre de Medicis que de demeurer expoſé à la fureur des Florentins, ou de ſe mettre à la diſcretion des François. Le premier de ces partis eſtoit plus honneſte ; mais le ſecond eſtoit plus ſeur ; & Pierre de Medicis le preferа à l'autre par un exemple domeſtique, qui luy donnoit lieu d'eſperer. Laurens de Medicis, ſon pere, dans l'extremité que l'on vient de repreſenter, s'eſtoit hazardé d'aller trouver Ferdinand Roy de Naples, qui eſtoit alors le plus puiſſant de ſes ennemis, & de luy crier miſericorde. Il l'avoit fait ; & Ferdinand non ſeulement luy avoit pardonné, mais encore l'avoit pris en ſa protection, contre les meſmes Princes d'Italie, qui s'eſtoient liguez avec Sa Majeſté pour l'opprimer : Ce fait eſtoit aſſez conſtant ; mais Pierre de Medicis le regarda du coſté qui luy eſtoit favorable, & non pas par l'endroit qui luy ſeroit deſavantageux. Ferdinand à la verité s'eſtoit laiſsé fléchir : mais ç'avoit eſté par une raiſon où Laurens de Medicis n'avoit rien contribué. Les Turcs venoient de ſurprendre ſa Ville d'Ottrante ; & il les en faloit promptement chaſſer, ſi on ne vouloit leur donner occaſion d'eſtendre leurs conqueſtes dans le Royaume de Naples. Ferdinand y avoit plus d'intereſt ſans comparaiſon, que de pouſſer à bout Laurens de Medicis ; & ſe fit ainſi plus de plaiſir qu'à luy, en le preſervant de la ruïne dont il eſtoit menacé. Mais il n'y avoit rien de ſemblable à l'égard de Charles Huit qui pouvoit retenir Pierre de Medicis, & le punir d'avoir rompu ſans ſujet avec les François, & détourné les Floren- 1494.

1494. tins de leur alliance, ſans que les affaires de France en ſouffriſſent de prejudice.

Il y a pourtant dans la politique auſſi bien qu'ailleurs, des conjonctures où le hazard, ou quelque autre cauſe inconnüe couvre les fautes les moins excuſables en les rendant heureuſes. Pierre de Medicis en allant trouver Charles Huit, rencontra le Seigneur de Pienne qui non ſeulement ne le traitta pas d'Ennemy, mais de plus le conduiſit ſeurement à Sa Majeſté: Il ne parut rien de contraint dans l'accuëil que le Roy luy fit, & il ne luy parla du paſsé que d'une maniere dont il n'eut point occaſion de ſe choquer. Il le renvoya modeſtement à des Commiſſaires qui convinrent avec luy que la Republique de Florence en general, & la Maiſon de Medicis en particulier rentreroient ſincerement dans l'alliance, & dans l'amitié des François. Que pour en donner des preuves indubitables elles remettroient inceſſamment entre les mains de Sa Majeſté les fortereſſes de Sereſane, de Sereſanelle, de Petraſancta, de Piſe & de Livorne, ſur ſa promeſſe par écrit de les reſtituer de bonne foy aprés la conqueſte de Naples: Que les Florentins luy preſteroient deux cent mille écus qui ſeroient acquitez au meſme terme, & que juſques là les interêts en ſeroient payés au denier courant.

* Dans les Traittez de France avec Florence à la Bibliotheque du Roy.

L'arrivée de Pierre Medicis à la Cour de Charles Huit fut diverſement interpretée, & pourtant elle rétablit les affaires des François qui ſembloient devoir eſtre ruinées en peu de jours. Charles Huit ne venoit que d'arriver devant Sereſanelle, & n'y pouvoit, comme on a dit, demeurer plus de trois jours: Les aſſiegez ſçavoient qu'il manquoit de vivres, & en avoient pour plus de ſix mois. Ils eſtoient en aſſez grand

nombre pour ſe garentir d'inſulte, & ils n'avoient ainſi rien à craindre. Si les François euſſent levé le Siege, il leur auroit falu retourner ſur leurs pas, & Loüis Sforce qui peu de jours aprés réſolut de les abandonner, quoy qu'ils fuſſent heureux au dela de leurs eſperances, n'auroit pas demeuré ferme dans leur party les voyant mal-heureux. Cependant la fauſſe démarche de Pierre de Medicis leur ouvrit la Toſcane, & la Romagne, & mit hors d'Eſtat de leur réſiſter ceux qui en deffendoient l'entrée. 1494.

Catherine Sforce ſe déclara pour Charles Huit, & le Duc de Calabre* ne ſe voyant plus en ſeureté ſous le canon de Fayence, quitta la partie à d'Aubigny, & ramena ſon Armée du coſté de Naples, avec une précipitation eſtrange pour des gens aguerris, & conduits par de ſages Capitaines.

* Fils du Roy de Naples.

Frederic d'Arragon, qui commandoit à Livorne la flotte du Roy de Naples ſon frere, fut contraint d'en ſortir, & prit le large, ſans oſer s'arreſter ſur aucune coſte de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Si Pierre de Medicis euſt eu autant de jugement que d'eſprit, il auroit préveu qu'aprés ce qu'il venoit de faire il n'y avoit de ſeureté pour ſa perſonne qu'auprés Charles Huit. Il avoit tranché du Souverain en traittant avec la France ſans le pouvoir de ſa Republique, & en réduiſant les Florentins dans un tel eſtat, que Charles Huit pouvoit aiſement les aſſujettir quand il luy plairoit.

Cette faute n'eſtoit pas pardonnable, & les Florentins qui paſſoient alors pour les plus fines gens d'Italie, ne voulurent pas endurer que Pierre de Medicis ſe fuſt fait à leurs dépens un merite auprés des François. Ils envoyerent à Charles Huit quinze députez

1494. choiſis entre les Ennemis ſecrets de la Maiſon de Medicis ; & ce fut là la premiere marque d'averſion qu'ils donnerent pour elle en public. Ces députez eſſayerent de perſuader que leur Republique avoit eu deſſein de livrer ſes meilleurs Places à Sa Majeſté, afin de s'attacher ſi eſtroitement avec les François, qu'elle ne puſt rompre le nœud quand meſme elle deviendroit aſſez inconſtante pour le vouloir ; mais que Pierre de Medicis ayant deviné ſa pensée l'avoit prevenüe, & s'eſtoit haſté d'offrir de ſon propre mouvement ce qu'il ne devoit que par l'ordre des Magiſtrats, & avec ſes collegues.

La Cour ne ſçavoit que trop ce qu'elle devoit croire de ce compliment : Cependant elle accueillit auſſi favorablement ceux qui le faiſoient, que ſi elle y euſt ajoûté une entiere foy. Pierre de Medicis n'avoit pas à beaucoup prés autant d'eſprit qu'en avoient eu Laurens ſon pere, Pierre ſon ayeul, & Coſme ſon biſayeul. Et comme il apperceut entre les Députez de Florence Jacques Valory, & quelques autres perſonne qui s'eſtoient le plus oppoſées à ſes deſſeins dans les déliberations du Senat, il apréhenda d'eſtre déchu de ſon credit ; & pour s'en informer par ſa propre experience, il retourna incontinent aprés à Florence. Il ſe mit en devoir d'aller à l'aſſemblée des Huit, & du Gonfalonnier qui ſe tenoit actuellement ; mais il en trouva la porte gardée par Nerli qui refuſa de le laiſſer entrer. Un changement ſi prompt le ſurprit en ce qu'il avoit de la peine à concevoir, qu'on euſt pû le décrediter en trois ou quatre jours : Il eſtoit pourtant vray que ſes Ennemis avoient admirablement bien ménagé des momens ſi precieux, en faiſant remarquer

quer au peuple que Pierre de Medicis aſpiroit à la ti- 1494.
rannie, & que c'eſtoit uniquement dans cette veuë que ſa conduite avoit eſté entierement differente de celle de ſes Anceſtres : Qu'il paroiſſoit toûjours en public veſtu plus ſuperbement que les autres Magiſtrats, & qu'il abuſoit des vingt gardes que la Republique avoit accordez à ſon pere, aprés la conjuration de Pazzy, dont il ne s'eſtoit garenti que par une eſpece de miracle : Que ce grand perſonnage ne s'eſtoit fait accompagner par cette Troupe de gens Armez, que dans les occaſions où il y avoit eu du riſque pour luy ; mais que ſon fils les avoit toûjours auprés de luy par oſtentation, & pour ſe faire diſtinguer des autres Magiſtrats Qu'il les employoit même à des uſages inſuportables, dans un Païs-libre, comme de forcer la nuit les portes des honneſtes Dames qui réſiſtoient à ſes impudiques déſirs, & à faire battre outrageuſement ceux qui ne s'humilioient point aſſez devant luy : Qu'il aſſiſtoit rarement aux aſſemblées ordinaires : Qu'il ne ſe trouvoit que dans les extraordinaires, & qu'il y prétendoit que les affaires paſſaſſent toûjours par ſon avis, quoy que la pluralité des ſuffrages ne fut pas toûjours de ſon coſté.

Ces reproches n'eſtoient pas faux, les Florentins en avoient eſté informez long-temps auparavant, & ne s'en eſtoient pas trop ſcandaliſez, ſoit qu'il ne les euſſent appris qu'en détail, ou qu'ils euſſent juſques là pardonné aux ſaillies de jeuneſſe de Pierre de Medicis en conſideration, de ce que ſon pere ne s'eſtoit jamais échapé à pareil âge, & qu'il eſtoit tres-rare de voir deux perſonnes de ſuite également moderées, dans une meſme Maiſon. Mais quand on leur repreſenta

1494. tout d'un coup tant dégaremens, & qu'on les joignit à l'attentat d'avoir disposé des Fortereſſes de la Republique, non seulement sans son consentement, mais encore sans sa participation ; l'idée des Florentins fut si bleſsée qu'ils oublierent en un moment les services des Ancestres de Pierre de Medicis, & perdirent l'affection qu'ils avoient pour luy. Ils se souleverent : Ils allerent en grand nombre à son Palais : Ils en enfoncerent les portes, & l'auroient investi si on ne les eust avertis que Pierre de Medicis pour éviter leur fureur, s'en estoit fuy avec ses trois freres du costé de Bologne.

Il avoit cru trouver un azile auprés de Jean Bentivole, & il y fut receu en homme qui s'estoit rendu mal-heureux par sa mauvaise conduite. On luy dit qu'il n'avoit pas dû survivre à la perte de son autorité ou que du moins il ne l'avoit deû quitter, ny si légerement ny sans effusion de sang : Qu'il avoit donné aux Bolonnois par sa lâcheté un exemple dont ils pourroient bien se prévaloir ; & qu'il suffisoit à un peuple assujety contre son gré, de sçavoir qu'il pouvoit impunement se révolter, pour luy en inspirer le desir.

Pierre de Medicis choqué de cette réprimande se travestit, & se retira à Venise où l'on eut d'abord plus de dureté pour luy qu'on n'en avoit eu pour Bentivole, puisqu'on luy refusa l'entrée de la ville. Les Venitiens avoient découvert ses intrigues avec le Pape, & avec le Roy de Naples ; & ils s'estoient de plus imaginez qu'elles estoient encore venües à la connoissance du Roy Charles Huit. Que les François n'avoient pas cru que la République de Florence, pust demeurer ferme dans leur party, tant que Pierre de Medicis y auroit du credit, & que sur ce principe elle l'en avoit

chaſsé. Les Venitiens en ce cas n'euſſent pas obſervé une exacte neutralité en recevant l'Ennemy déclaré de la France, & ils amuſerent Pierre de Medicis aux environs de Veniſe, juſqu'à ce que l'Ambaſſadeur qu'ils entretenoient à la ſuite de Charles Huit, les eut informez que ce qui s'eſtoit paſſé dans Florence ne venoit que d'une revolution populaire, & que la France n'y avoit ny directement ny indirectement contribué. 1494.

La chute de Pierre de Medicis les toucha pour lors, & ils tinrent à honneur de luy accorder l'azile & la ſubſiſtance dont il avoit beſoin. Ils oublierent le mal que leur avoit fait Coſme le vieux ſon biſayeul, ou ils feignirent au moins de ne ſe pas ſouvenir qu'il les avoit empeſchez de conquerir le Duché de Milan, par les cinquante mille écus qu'il avoit preſtez à François Sforce. Les Florentins ne chercherent point d'autres preuves du crime des Medicis que leur évaſion : Ils les traitterent d'ennemis publics : Ils mirent leurs teſtes à prix : Ils confiſquerent leurs biens : Ils pillerent leur Palais qui eſtoit le plus magnifique de l'Europe : Ils diſſiperent le prodigieux amas de ſtatuës, de tableaux, de livres & de medailles, que les Eſtrangers y alloient voir avec admiration ; & ils ne laiſſerent pas entier dans leur Ville un ſeul écu des Armes de la Maiſon de Medicis. Mais ils en furent punis dés le lendemain, puiſque la Ville de Piſe ſe revolta contre eux, par les intrigues de Loüis Sforce, qui penſoit à s'en emparer. Cette fameuſe Republique avoit autrefois diſputé l'Empire de la Mer, contre celles de Veniſe & de Gennes ; & ne s'eſtoit pas moins ſignalée qu'elles dans les Guerres pour recouvrer la Terre Sainte. Cent de ſes Bourgeois avoient mis en mer, & entretenu

1494. autant de Galeres ; & ſa reputation avoit ſubſiſté, auſſi long-temps qu'elle avoit envoyé des Flottes en Syrie ; mais depuis qu'une ſi belle occaſion de s'exercer, luy avoit manqué, & qu'elle avoit preferé la paix à la Guerre, les diviſions civiles avoient ſuccedé chez elle au tumulte des armes ; & les Apianis devenus plus puiſſans que leurs autres Concitoyens, les avoient enfin aſſujettis. Les Viſcontis devenus plus puiſſans que les Apianis, l'avoient ajoûtée au Duché de Milan, & Jean Galeas l'en avoit démembrée en faveur de Gabriel Galeas ſon fils naturel, qui n'avoit pû ſe deffendre contre les Florentins. Ils l'avoient enfin dépoüillé ; & l'Eſtat de Piſe gemiſſoit depuis quatre-vingt-ſept ans ſous leur eſclavage d'autant moins ſuportable, qu'au lieu d'un Tiran il en avoit cent mille. On vendoit fort cher à ceux de Piſe le peu de juſtice qu'on leur rendoit : On ruinoit par des avanies ſes prinpaux Citoyens ; & le commerce eſtoit abſolument interdit aux autres, à moins qu'ils ne ſe contentaſſent d'eſtre ſimples Facteurs de boutique. Ce n'eſtoit donc pas mal raiſonné, que de ſuppoſer que le plus violent de leurs deſirs alloit à recouvrer leur liberté ; & Loüis Sforce qui n'avoit pas d'autre moyen de les rejoindre au Duché de Milan, que de les exciter à la revolte, fit repreſenter adroitement aux plus conſiderables d'entre eux par Galeas de Saint Severin qui avoit épouſé ſa fille naturelle, qu'il y avoit trop long-temps qu'ils vivoient dans l'eſclavage, & qu'il dépendoit preſentement d'eux de s'en délivrer : Que les Florentins avoient irremiſſiblement irrité le Roy Charles Huit en renonçant à ſon alliance : Qu'ils l'avoient ainſi mis en danger de ne pas conquerir Naples : Que Sa Majeſté s'é-

toit heureuſement emparée de leurs Fortereſſes ; & qu'elle eſtoit bien éloignée de les rendre à des gens d'autant moins redoutables, qu'ils ſeroient plus affoiblis : Qu'elle ne demandoit donc pas mieux que de voir en liberté les Bourgeois de Piſe : Qu'à la verité le Traitté qu'elle venoit de conclure avec les Florentins, l'empeſcheroit de le témoigner ; mais qu'au fond elle ſeroit ravie que les Bourgeois de cette Ville ſe fuſſent eux mêmes affranchis, ſans qu'elle y euſt rien contribué. 1494.

Les Piſans qui ne pouvoient croire que Saint Severin leur parlaſt de cette ſorte ſans en avoir un ordre ſecret, prirent leurs meſures ; & dés que Charles Huit fut entré dans leur Ville, ils ſe jetterent aux pieds de Sa Majeſté : Ils luy repreſenterent la dureté des Florentins, & ils demanderent d'en eſtre délivrez. Le Roy touché de leurs larmes, accorda leur requeſte, ſans ſe ſouvenir qu'elle eſtoit contraire au Traité des Florentins avec Sa Majeſté ; & que de plus ce ſeroit ajoûter la mocquerie à l'injure, que de mettre en liberté leurs Sujets, aprés s'eſtre ſaiſie de leurs Fortereſſes. Auſſi ſembla-t'elle s'en repentir, puiſqu'elle retint Portofermo la meilleure des Citadelles de Piſe, & qu'elle confirma les Magiſtrats que les Florentins y avoient mis. Il parut bien-toſt que Saint Severin avoit travaillé pour ſon beau-pere, puiſque Loüis Sforce qui n'avoit accompagné juſques-là le Roy, que pour ce que l'on va dire, preſſa Sa Majeſté de luy donner l'inveſtiture de l'Eſtat de Gennes aux meſmes conditions qu'elle l'avoit accordée à Galeas ſon frere, & Loüis Onze à ſon pere. Le Roy y conſentit de bonne grace ; & cette facilité perſuada Loüis Sforce

1494. qu'il n'avoit qu'à continuer ſes inſtances, & que rien ne luy ſeroit refuſé. Il avoit dreſſé un long memoire pour montrer que les Fortereſſes de Sereſanelle & de Petra Santa avoient autrefois eſté des dépendances de Gennes, & que les Florentins les avoient uſurpées, & il le recita au Roy d'une maniere fort éloquente. Mais ſa Majeſté s'excuſa de le ſatisfaire ſur le Traité qu'elle venoit de conclure avec les Florentins, qui contenoit en termes exprés que les deux Fortereſſes dont il s'agiſſoit, leur ſeroient renduës immediatement aprés la conqueſte de Naples. Loüis Sforce repliqua que le même Traité portoit que Piſe demeureroit dans l'eſtat que les François l'avoient trouvée, & que cependant ils l'avoient miſe en liberté. Il eſtoit mal-aiſé de repartir à cette inſtance; & le Roy eut recours à cette deffaite, que la liberté ne venoit d'eſtre accordée aux Piſans que pour montrer que l'on n'avoit point voulu prejudicier au droit des Florentins; & qu'on en avoit retenu la Citadelle, afin de la remettre quand l'Armée Françoiſe n'en auroit plus beſoin pour ſa ſeureté.

Cette diſtinction ne ſuffiſoit pas au ſens de Loüis Sforce, qui prétendoit que comme Charles Huit s'eſtoit rendu maiſtre du differend entre les Florentins & ceux de Piſe, & qu'il avoit prononcé pour les Florentins contre les Piſans; il agiſt de meſme dans la querelle entre les Florentins & les Genois. La choſe en demeura pourtant en ces termes; & Loüis Sforce en fut d'autant plus irrité, qu'il ne demandoit pas ſeulement les deux Fortereſſes pour elles-meſmes: il ſçavoit qu'en les obtenant, les Florentins ne ſeroient pas aſſez forts pour l'empeſcher de ſe rendre un jour Maiſtre de Piſe; & ce fut là-deſſus que ſon dépit alla juſqu'à tra-

verſer autant qu'il pourroit la conqueſte de Naples. 1494.
Il fit connoiſtre ſa réſolution aux Venitiens, qui n'y avoient pas moins d'intereſt que luy ; & cette République le ſeconda, en détournant Pierre de Medicis de retourner à Florence, où ſes anciens amis l'appelloient. Il en eſtoit ſorty contre leur gré ; & la plus-part d'entre eux n'en avoient rien ſçu. Le reſte s'y eſtoit inutilement oppoſé ; & les uns & les autres s'en eſtoient pris pluſtoſt à ſon malheur, qu'à ſon imprudence. Ils ne l'en avoient pas moins aimé, & ils ne s'en eſtoient pas moins appliquez à le rétablir. Ils avoient gagné Philippe, Comte de Breſſe, oncle paternel du Duc de Savoye, qui avoit mis en peu de jours l'affaire au point de ſe terminer à la ſatisfaction de Pierre de Medicis, s'il l'euſt voulu. Le Comte de Breſſe n'eſtoit que médiocrement avantagé du coſté de l'eſprit ; mais il n'avoit pas laiſſé de s'inſinuer ſi avant dans la faveur de Charles Huit, qu'il ne cedoit qu'à Briçonnet & au Sénechal de Beaucaire. Il n'eſtoit point aſſez ſubtil pour inventer des expediens propres à rendre office ; mais quand on les luy avoit inſpirées, ils réüſſiſſoient aſſez entre ſes mains. Les amis de Pierre de Medicis luy firent comprendre que les François avoient plus d'intereſt qu'ils ne penſoient de le rétablir, puiſqu'ils ne tireroient pas ſans luy la moitié de la ſomme qu'ils eſperoient des Florentins : Que la maniere de lever l'argent en Italie eſtoit differente de celle de France : Que les Sujets de Charles Huit ne faiſoient point d'avances ; mais qu'à Florence les plus riches de la Bourgeoiſie acquittoient d'abord la ſomme, & ſe rembourſoient en ſuite ſur les autres : Que le credit de Pierre de Medicis n'eſtoit pas perdu :

1494. Qu'il avoit encore des effets dans toutes les Villes de commerce ; & que pourveu qu'on le rétablist, il trouveroit autant d'argent comptant qu'on jugeroit à propos d'en demander aux Florentins ; mais s'il ne l'estoit pas, on auroit peine à tirer d'eux plus de cent mille écus, sans les exciter à sedition.

Le Comte de Bresse proposa cette affaire, elle passa dans le Conseil du Roy, & Sa Majesté écrivit à Pierre de Medicis de revenir auprès d'elle. Elle promit de le restablir, & l'assura qu'elle avoit oublié sa faute : & qu'elle ne se souvenoit que de l'ancienne union qui avoit esté entre les Maisons de France, & de Medicis. Cette Lettre fut envoyée au Cardinal de Medicis qui estoit demeuré à Bologne pour estre plus prés de Florence, & pour observer avec plus d'exactitude ce qui s'y passeroit : Ce Cardinal la fit porter par un de ses domestiques ; mais Pierre de Medicis l'ayant reçüe changea tout à coup d'humeur, & de méthode. Il avoit accoustumé de ne consulter que luy mesme dans les affaires importantes, qui le regardoient uniquement, & il se vantoit d'imiter en cela le Roy Loüis Onze, comme s'il y eust eu de la comparaison entre son genie, & celuy de ce Prince. Cependant il communiqua sa lettre aux Venitiens, & il les pria de luy dire ce qu'ils en pensoient, ne prenant pas garde qu'ils avoient un interest contraire au sien : Que cette Republique prévoyoit que rien n'empescheroit aux François la conqueste de Naples que le défaut d'argent : Qu'elle ne connoissoit que Pierre de Medicis capable de leur en faire prester, & que s'estant ajusté avec Loüis Sforce pour les renvoyer dela les Alpes, elle estoit tout à fait éloignée de leur procurer la seule chose necessaire

neceſſaire pour les retenir dans l'Italie : Et de fait 1494.
le Senat de Veniſe accommoda ſa réponſe à ſes propres intereſts, & non pas à ceux de Pierre de Medicis. Il luy repreſenta qu'il n'y avoit de ſeureté pour luy que dans Veniſe, & qu'il n'éviteroit en aucun autre lieu l'aſſaſſinat où le poiſon : Qu'il avoit offenſé les François, & que s'ils ne s'en eſtoient vengez lors qu'il s'eſtoit allé mettre entre leurs mains, ç'avoit eſté parce qu'ils n'euſſent pû ſans luy ſe rendre Maiſtres des Fortereſſes des Florentins : Que preſentement qu'il ne leur eſtoit bon à rien, ils ne diſſimuleroient plus à ſon égard, & ils le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne ſeroit que pour retenir par là dans leur union Loüis Sforce, & les autres Potentats d'Italie qui avoient eu l'imprudence d'y entrer : Que quand les François luy pardonneroient, il faudroit toûjours qu'il accompagnaſt leur Roy dans Florence, & qu'il y demeuraſt, quand ce ne ſeroit que pour la retenir dans le devoir : Qu'il venoit d'experimenter l'extréme ingratitude des Florentins, & qu'il ſçavoit mieux qu'aucun autre que leur averſion eſtoit implacable.

Le Senat de Veniſe en donnant ce Conſeil à Pierre de Medicis, ne ſe flatta pas trop de l'eſperance qu'il fuſt bien reçu : Il apprehenda que le meſme Pierre de Medicis ne découvriſt les motifs ſecrets de ce qu'on luy diſoit, & ne s'en retournaſt ſans dire adieu. Pour y remedier on diſpoſa autour de luy des gens qui ſous pretexte d'empeſcher que les Florentins ne ſubornaſſent des aſſaſſins pour le tuer ne le perdoient pas de veüe, & qui ſans témoigner qu'ils le gardaſſent ſe ſeroient oppoſez à ſa ſortie de Veniſe s'il l'euſt voulu entreprendre. Mais cette précaution ne fut pas neceſſaire ;

1494. car Pierre de Medicis demeura dans la Maiſon qui luy avoit eſté preparée au milieu de Veniſe, & il pria Charles Huit de trouver bon qu'il ne s'expoſaſt pas ſi-toſt à la rage des Florentins.

Charles Huit le plaignit de ſon aveuglement, & Sa Majeſté entra en conquerant le dix-ſept de Novembre 1494. dans Florence, la Lance ſur la cuiſſe à la teſte de ſa Cavalerie, qui eſtoit la plus belle que l'on euſt veüe en Italie depuis la foibleſſe de l'Empire Romain. La ſeule conteſtation qu'il y eut entre les François, & les Florentins vint à l'occaſion de l'argent que Charles feignoit d'emprunter de Florence, & qu'il exigea en effet pour la garentir du pillage. Il demandoit deux cent mille écus, & les Florentins n'en offroient que la moitié. Les Relations Italiennes portent que la conteſtation s'échauffa de telle ſorte, que les Commiſſaires du Roy menacérent de faire ſonner leurs trompettes, & leurs tambours comme pour donner le ſignal du ſacagement, & que Pierre Capony chef des députez Florentins qui traittoient avec eux, répartit hardiment qu'il feroit de ſon coſté ſonner les cloches, ne déſeſperant pas que ſes compatriotes, ne ſe défendiſſent de l'Armée Françoiſe, diviſée dans les ruës de la ville, & trop embaraſſée pour agir avec autant de vigueur que ſi elle euſt eſté en pleine campagne. Mais les Auteurs François n'en parlent pas; & ſi la répartie de Capony eſt vraye, on ne ſçauroit l'excuſer de témerité, puiſqu'il n'eſtoit pas vray-ſemblable que des marchans oſaſſent attaquer des gens, que toutes les forces d'Italie n'avoient point eu le courage d'attendre de pied ferme. Quoy qu'il en ſoit la ſomme fut enfin reglée à ſix vingt mille écus, dont cinquante

mille furent payez comtans, & les Florentins ſe chargerent d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reſte dans ſix. 1494.

Le Roy donna les ordres qu'il jugea neceſſaires pour tenir Florence attachée à ſes intereſts, & prit enſuitte la route de Vitterbe : Cette place eſtoit bonne, & le Duc de Calabre * revenu dans l'Eſtat Eccleſiaſtique à la priere du Pape s'eſtoit chargé de la garder ; & la querelle pour le Royaume de Naples y auroit eſté decidée, ſi les Colonnes renforcez par des Troupes Françoiſes, n'euſſent enlevé à Oſtie tous les convois que l'on menoit au Duc de Calabre, & ne l'euſſent ainſi contraint de retourner ſur ſes pas juſqu'à Rome, pour la couvrir. Il n'y avoit rien que de conforme à la diſcipline militaire dans cette marche : Cependant elle eut un effet auſſi pernicieux que ſi elle euſt eſté irréguliere. Car la partie de l'Eſtat Eccleſiaſtique appellée le patrimoine de Saint Pierre ſe voyant abandonnée, traitta avec les François, & ſe ſoumit à eux pour éviter d'eſtre pillée. Les Urſins prirent le même party quoy que ce fuſt également contre leur devoir, & contre la Loy qu'il s'eſtoient eux meſmes impoſée. Virginie leur chef s'eſtoit attaché au Roy de Naples * d'une maniere qui paroiſſoit indiſſoluble : Il eſtoit ſon Conneſtable hereditaire, & il poſſedoit ainſi la premiere charge de ſon Eſtat. Iordan Urſin ſon fils aiſné avoit épouſé l'aiſnée des filles naturelles de ce Roy, & avoit reçeu pour ſa dot le fief d'Amalfi.

* Il étoit fils unique du Roy de Naples.

* Il s'appelloit Alphonſe ſecond.

Enfin les Colonnes s'eſtoient déclarez pour la France, & c'en eſtoit aſſez pour détourner les Urſins de les imiter ; mais Charles Huit eſtoit ſi heureux, que les plus forts liens de la ſocieté civile ſe rompoient en

1494. ſa faveur. Virginie offrit à Sa Majeſté ſes Places & ſon fils pour Oſtage de ſa fidelité, & elle les accepta. Cette politique ſurprit les François, & de fait elle leur eſtoit nouvelle. Les Maiſons de leurs Princes & de leurs Seigneurs n'avoient point accouſtumé de ſe partager dans les Guerres, ny de paſſer dans les deux partis, afin que ceux qui ſe trouveroient dans le vainqueur ſauvaſſent leurs peres, ou leurs fils, ou leurs freres qui auroient le malheur d'eſtre vaincus.

Cette defection de Virginie, & de Jourdan Urſins, & l'approche de l'Armée Françoiſe jetterent le Pape Alexandre Six dans une conſternation qui le faiſoit à tous momens changer de deſſein. Il pretendoit quelquefois faire entrer le Duc de Calabre dans Rome, & s'y deffendre; mais il y trouvoit deux invincibles obſtacles; l'un que les Colonnes & les Urſins y avoient trop d'amis: l'autre que les vivres y manqueroient dés le premier jour du Siege, la Campagne n'en fourniſſant pas, & la Garniſon d'Oſtie empeſchant qu'on n'y en portaſt par mer. Il venoit ſouvent en penſée à Sa Sainteté d'aller au devant des François, & d'éprouver s'il auroit aſſez d'autorité ſur eux pour les arreſter. Mais il ne ſe ſentoit pas aſſez vertueux pour leur inſpirer tant de reſpect. Il ſe détermina pourtant à leur envoyer ſon Confeſſeur aſſiſté de deux Eveſques, qui propoſerent que l'on accorderoit à Charles Huit que le Royaume de Naples relevaſt de luy auſſi bien que de la Cour Rome; & que ceux qui le tiendroient deſormais, priſſent de luy une ſeconde inveſtiture. Mais Charles n'avoit garde de ſe contenter d'un offre qui luy avoit eſté faite avant qu'il paſſaſt les Alpes, & qu'il n'avoit pas jugé à propos d'accepter dans un

temps où ſes affaires n'étoient pas en ſi bon état qu'alors. 1494.

On ajoûta neanmoins pour corriger l'amertume de ce refus, que ſi Sa Sainteté vouloit bien ne traitter que pour elle, elle auroit lieu de ſe ſatisfaire des François. On redoubla cette civilité en envoyant complimenter le Pape par la Trimoüille, depuis par Proſper Colonne, & depuis par le Cardinal Sforce. Mais au lieu d'écouter ces deux derniers, on les arreſta par ordre de Sa Sainteté; & on les enferma dans le Château Saint-Ange où ils ne demeurerent, que juſqu'à ce que l'emportement qui avoit fait violer au Pape la foy publique en leurs perſonnes, ayant fait place à des reflexions plus juſtes & plus intereſsées, Sa Sainteté les fit mettre en liberté, & excuſa leur détention ſur un avis qu'elle pretendoit luy avoir eſté donné, qu'ils ne fuſſent entrez dans Rome que pour y exciter une ſedition. Charles Huit feignit de le croire, parce qu'il ne vouloit pas que les affaires s'aigriſſent de part & d'autre, & ne laiſſa pas neanmoins d'envoyer environ le tiers de ſes forces pour s'oppoſer à la retraitte du Duc de Calabre.

Le Pape ne s'en émeut pas davantage; & ſon obſtination auroit encore duré, ſi pour le convaincre on n'euſt eu recours au dernier remede, qui fut de renvoyer dans Rome les Cardinaux de Saint Pierre aux Liens, Sforce, Colonne & Savelli, avec ordre de déclarer à Sa Sainteté, que Charles Huit en qualité de Roy Tres-Chreſtien, & de fils aiſné de l'Egliſe alloit aſſembler un Concile où l'on examineroit les voyes par leſquelles elle eſtoit montée ſur la chaiſe de Saint Pierre. On eſtoit perſuadé dans le monde que ſon Election eſtoit ſimoniaque; & ſoit que ſa conſcience

1494. le luy reprochaſt, ou qu'il crut que les quatre Cardinaux de Saint Pierre aux Liens, Sforce, Colonne & Savelli, qui étoient ſes ennemis irreconciliables, ne laiſſeroient pas de diſpoſer le Sacré College à luy faire ſon procez, & à le dépoſer quoyqu'il fuſt innocent; il conſentit pour ſauver ſa dignité, que le Roy entraſt dans Rome comme il eſtoit entré dans Florence; & il renvoya à ſon grand regret le Duc de Calabre, ſans oſer luy donner des Troupes pour l'eſcorter. Il ne put neanmoins s'empeſcher en le congediant de luy conſeiller qu'il s'allaſt ſaiſir du paſſage de Saint Germain; & qu'il arreſtaſt les François, juſqu'à ce qu'ils euſſent conſumé les vivres qu'ils portoient, puiſque l'Eſtat Eccleſiaſtique au point que les Colonnes l'avoient ravagé, ne pouvoit leur en fournir pour trois jours. Charles fut avertit de la veritable raiſon qu'avoit eu le Pape d'acquieſcer à ſes deſirs; & la politique vouloit qu'il contribuaſt de tout ſon pouvoir à confirmer Sa Sainteté dans le ſoupçon que l'on ne travaillaſt à ſon Procez, parce que tant qu'il dureroit, elle n'auroit garde de rien entreprendre au prejudice des François. Cependant l'empreſſement qu'avoit Sa Majeſté de ſe reconcilier ſincerement avec le Pape, ou pour le moins de ne rien négliger pour y parvenir, luy fit prendre le contre-pied de cette maxime. Le Mareſchal de Gié, le Seneſchal de Beaucaire, & le Premier Preſident du Parlement de Paris furent envoyez pour oſter au Pape la juſte crainte qu'il avoit euë, en l'avertiſſant qu'encore que le Roy leur Maiſtre euſt de tres-juſtes ſujets de ſe plaindre de luy, en ce qu'aprés avoir eſté le premier à luy perſuader de conquerir le Royaume de Naples, il luy avoit manqué de foy ſans en avoir

eu ny ſujet, ny prétexte, & avoit employé ſon autorité, ſon Conſeil & ſes Armes pour l'arreſter de-là les Monts; neanmoins Sa Majeſté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, & ne prétendoit ſe mêler en aucune maniere des affaires Eccleſiaſtiques: Qu'elle penſoit encore moins à convoquer un Concile durant le tumulte des Armes; & qu'elle n'ignoroit pas qu'il luy pouvoit eſtre auſſi prejudiciable qu'à Sa Sainteté: Qu'elle ne penſoit qu'à voir Rome où ſes predeceſſeurs n'eſtoient point allez depuis qu'ils eſtoient déchus de l'Empire; & qu'encore qu'elle fuſt aſſez bien accompagnée pour y entrer de force, elle aimoit mieux que ce fuſt du conſentement du Chef de l'Egliſe: Qu'elle ne vouloit pas ceder à la pieté de ſes Anceſtres, ny manquer de rendre ſes reſpects au Vicaire de Jesus-Christ: Qu'elle le demandoit par grace; & qu'une entreveuë ſuffiroit pour terminer les differens qu'il pouvoit y avoir entr'eux. 1494.

La douceur de ce diſcours remit un peu le Pape; mais ſa fermeté ne fut pas de longue durée; un accident impreveu le fit rentrer dans la premiere frayeur, & il ne put ſans émotion oüir tomber une partie des murailles de Rome, & des Remparts du Chaſteau Saint Ange. Il luy ſembla que c'eſtoit là une ſpatieuſe porte que le Ciel ouvroit aux François; & il ſe retira là-deſſus dans le donjon de ce Chaſteau, aprés avoir averty Charles qu'il pouvoit venir quand il luy plairoit. Les Cardinaux Baptiſte Urſin, & Olivier Caraffe l'accompagnerent; & le reſte du ſacré College s'enfuit, ou voulut paſſer pour François en entrant dans Rome à la ſuite du Roy. Le ſecond jour de l'année 1495. fut choiſi pour cette entrée; & l'on peut

1495. dire ſans exageration que ce fut le plus beau de la vie de Charles Huit. Les Magiſtrats de Rome allerent en corps au devant de luy, & luy préſenterent les clefs de la Ville au nom du Pape, & du Peuple Romain. Ils ſe joignirent en ſuite aux François, comme pour honorer leur triomphe; & Charles entra dans Rome en la meſme poſture qu'il eſtoit entré dans Florence. Il ſembla que ſon Armée ſe fuſt preparée pour le combat: & elle ſe ſaiſit des avenuës & des Places publiques, ſur tout de celle de Mars, où eſtoit le Palais deſtiné pour loger le Roy avec les mêmes précautions, que ſi l'Armée du Roy de Naples euſt eſté proche. Enfin ſes Officiers prirent toutes les autres meſures ordinaires aux Troupes, qui ſe ſaiſiſſent des Villes de conqueſte, excepté que l'on s'abſtint de faire des priſonniers & de piller.

Le Pape fut alors reduit au plus pitoyable eſtat où il ſe trouva de ſa vie. Il avoit uſé de toutes ſortes de moyens, pour traverſer le deſſein des François; & ces moyens bien loin de luy reüſſir, avoient eu des effets contraires à ſon intention. Il avoit offenſé le Roy Charles Huit en toutes les manieres qui luy avoient eſté poſſibles; & comme il n'auroit eu garde de pardonner à Sa Majeſté s'il euſt eu l'avantage ſur elle, il n'avoit pas lieu d'eſperer qu'elle le traittaſt avec plus de clemence. Il s'eſtoit enfermé dans le Chaſteau Saint Ange avec deux Cardinaux ſeulement; & tous les autres l'avoient abandonné par foibleſſe, ou de crainte de partager avec luy ſa mauvaiſe fortune. Ils s'eſtoient retirez auprés de Charles, & ils ne ceſſoient de ſolliciter Sa Majeſté qu'elle ſe ſaiſiſt de la perſonne du Pape, & fiſt travailler à ſon procez. Elle en avoit non ſeulement de tres-juſtes ſujets; mais encore une occaſion

tout

tout à fait plauſible, puiſque le Pape ne l'avoit pas recuë de bon gré. A l'arrivée de l'Armée Françoiſe dans Oſtie, il eſtoit tombé ſubitement, & ſans aucune violence vingt braſſes des murailles de Rome; & le déſir de ſe deffendre n'avoit manqué au Pape, que par la ruine de ſes Remparts. Il avoit prié les Neapolitains qu'il avoit appellez à ſon ſecours de ſe retirer; & le Roy Charles Huit eſtoit entré dans Rome par une porte, pendant que le Duc de Calabre ſortoit par l'autre. De plus le Pape trouvoit mauvais que le Roy exerçaſt dans Rome des actes de Souveraineté: Cependant au premier bruit ſurvenu entre les Soldats François & les Bourgeois de Rome, Sa Majeſté avoit commandé que l'on dreſſaſt des potences pour punir les coupables. Mais ce qui toucha plus ſenſiblement le Pape, fut l'avis ſecret que le Cardinal de Saint Pierre aux Liens, ſecondé par les Courtiſans qu'il avoit gagnez à la Cour de France, avoit profité de l'occaſion, pour remontrer à Charles que la conjoncture eſtoit venuë de donner à l'Egliſe un autre Chef: Que Dieu avoit conduit comme par la main Sa Majeſté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit uniquement eſté dans cette veuë: Qu'Alexandre Six eſtoit devenu Pape à force d'argent, & qu'il ne travailloit qu'à ſe rembourſer des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette premiere dignité de l'Egliſe: Qu'il avoit ſi peu de Religion, qu'il s'eſtoit uny avec les Turcs; & que bien loin de témoigner du regret de ſes fautes paſſées, il entretenoit ſcandaleuſement dans ſa maiſon ſes propres baſtards, & qu'il en avoit meſme élevé un à la dignité de Cardinal: Que depuis qu'il eſtoit Pape ſes déreglemens avoient tellement 1495.

1495. choqué tous les Chreſtiens, & exposé la véritable Religion au mépris des infideles, que le Roy Tres-Chrétien, en qualité de fils aiſné de l'Egliſe eſtoit obligé d'y pourvoir, à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppreſſion de ſes Ennemis, & des mauvais Paſteurs : Que Charles-Magne avoit contraint l'Antipape Conſtantin de céder le S. Siege au Pape Eſtienne ; & que de plus il avoit pris connoiſſance de la cauſe du Pape Leon: Que Philippe le Bel avoit fait citer Boniface VIII. à un Concile ; & que Charles Six, & Charles Sept avoient ſouvent aſſemblé les Prélats de leur Royaume, pour oſter le Schiſme, & pour remedier aux abus manifeſtes de l'Egliſe : Que l'on prioit Sa Majeſté de faire aſſembler le Conſiſtoire pour examiner la vie de Borgia, puiſqu'elle eſtoit déja condamnée par le préjugé de toute la Chreſtienté : Qu'elle ne laiſſaſt plus ſur le Saint Siege le plus grand Ennemy que les François euſſent dans l'Italie, & qu'elle aſſuraſt, en le faiſant dépoſer, ſes conqueſtes & celles qu'elle feroit à l'avenir.

Mais il y a eu peu de Regnes en France, où les Favoris des Roys ayent réſiſté aux offres de la Cour de Rome, lorſqu'elle s'eſt proposée de ne rien eſpargner pour ſe les rendre favorables. Le Préſident Briçonnet aſpiroit au chapeau de Cardinal, & le Pape luy en avoit promis un à la premiere promotion. Il ne l'auroit pas obtenu, ſi l'on euſt dépoſé Sa Sainteté ; & de plus il luy auroit falu prendre de nouvelles meſures avec le nouveau Pape, qui n'auroit peut-eſtre pas eſté d'humeur à le reveſtir de la Pourpre. Ainſi l'intereſt d'un particulier l'emporta ſur l'intereſt general de la Chreſtienté & de la France ; & Briçonnet ménagea ſi

bien l'eſprit de Charles Huit, qu'il le diſpoſa à faire ce qu'il déſiroit en faveur de Sa Sainteté. 1495.

Le Traitté fut conclu avec le Pape en peu de jours, & l'on y mit pour principale condition que Sa Ste inveſtiroit Charles Huit du Royaume de Naples dans la forme la plus favorable de celles * qui avoient eſté accordées à ſes Prédeceſſeurs de la Maiſon d'Anjou, & donneroit pour places de ſeureté les Villes de Terranova, de Civitaveche & de Spolette. Comines ajoûte celle de Viterbe, faute de s'eſtre ſouvenu que les François la tenoient déja. Les autres Articles de moindre importance eſtoient que Sa Sainteté ne pourroit mettre que des Gouverneurs agreables au Roy dans les Forteresſes qui luy reſtoient; & que le Cardinal ſon fils ſuivroit la Cour, ſous pretexte de faire honneur au Roy; mais en effet pour ſervir d'oſtage: Que les Cardinaux du party du Roy rentreroient dans les bonnes graces de Sa Sainteté: Que le frere de celuy de Saint Pierre aux Liens, qui avoit enlevé les Miniſtres du Pape & du Turc à leur débarquement à Ancone, les mettroit en liberté; & que les quarante mille écus qu'il leur avoit pris luy demeureroient: Que le Prince Zizime, frere de Bajazet II. qui luy avoit diſputé l'Empire, & ſe trouvoit actuellement entre les mains du Pape, ſeroit remis en celle du Roy; & que Sa Majeſté pourroit s'en ſervir de la maniere qu'elle jugeroit à propos pour ſes deſſeins ſur Conſtantinople. Le Pape fit preſent au Roy de deux Chapeaux, dont l'un fut donné à Briçonnet, & l'autre à Philippe de Luxemboug Eveſque du Mans, & Sa Sainteté retourna au Vatican. Le Roy luy baiſa les pieds, & luy verſa de l'eau ſur les doigts à la Meſſe qu'il dit dans l'Egliſe de Saint Pierre.

* Il y en a huit differentes à la Bibliotheque du Roi.

1495. Charles demeura preſque tout le mois de Janvier à Rome, & il n'y fut interrompu que par le mauvais ordre qu'il avoit mis aux affaires de Piſe. On a veu qu'il avoit penſé à remettre cette Ville ſous la domination des Florentins, aprés avoir agréé qu'elle recouvraſt ſa liberté; mais les habitans au lieu de ſe ſoumettre à ſes volontez, avoient pris les Armes, & commencé contre les Florentins une Guerre d'autant plus ſanglante, que la pitié en eſtoit bannie de part & d'autre. Les Florentins regardoient les Piſans comme des eſclaves révoltez; & les Piſans conſideroient les Florentins comme des tirans implacables. La Garniſon Françoiſe laiſſée dans la nouvelle Citadelle, ne prit point de party, & ſe préſerva par cette neutralité du Siege qu'elle n'auroit pas autrement évité. Les Florentins furent d'abord les plus forts; mais les Republiques de Sienne & de Luques jalouſes de la grandeur des Florentins envoyerent ſecretement tant de Troupes à Piſe, & Loüis Sforce y fit couler de ſon coſté tant de munitions de guerre & de bouche, que les Piſans recouvrerent tout leur Territoire. Il eſtoit de la gloire & de l'intereſt de Charles que le differend fuſt au pluſtoſt terminé, & Sa Majeſté évoqua l'affaire à ſon Conſeil. Elle y fut plaidée avec beaucoup d'éloquence, & le Cardinal Briçonnet opina pour les Florentins; mais le Sénéchal de Beaucaire & Ligny furent pour les Piſans; & le Roy pour ne choquer aucune des trois perſonnes que l'on vient de nommer, qui eſtoient ſes principaux favoris, ne décida rien. Il ordonna ſeulement au Cardinal Briçonnet de retourner à Florence, & de tirer en toute maniere de cette Ville les ſoixante-dix mille écus qu'elle avoit promis avant que le terme en fuſt

échu, puiſque les affaires de Sa Majeſté ne luy permettoient pas d'attendre plus long-temps : Que ſi les Magiſtrats de Florence vouloient bien luy avancer la ſomme entiere, il allaſt après l'avoir recuë à Piſe, & remiſt abſolument cette Ville, & ſon Territoire ſous la domination des Florentins ; & que ſi les Magiſtrats de Florence ne comptoient que la moitié des ſoixante-dix mille écus, & qu'ils ſe tinſſent exactement pour le reſte aux termes du Traitté, le Cardinal Briçonnet ne laiſſaſt pas de continuer ſon voyage, & de faire tous ſes efforts pour perſuader les Piſans de rentrer ſous le joug. Mais que ſi ſes perſuaſions n'avoient point de ſuccés, il n'euſt pas recours à la violence, pour contraindre les Piſans de ſe ſoumettre aux Florentins. 1495.

Le Cardinal Briçonnet s'acquitta avec beaucoup d'éxactitude de ſa commiſſion, & n'oublia ny les civilitez ny les conſiderations politiques, pour obliger les Florentins d'avancer leur payement. Mais il avoit affaire à des Marchans accouſtumez à recevoir un gros intereſt de leur argent qui auroit ceſſé le jour du payement. Il leur importoit donc de ne le pas anticiper. Cependant pour ne pas mécontenter tout à fait le Cardinal Briçonnet, ils avancérent quarante mille écus, à cauſe qu'il ne s'en faloit plus que ſix ſemaines qu'ils ne les duſſent ; mais pour les autres trente mille, comme il y avoit quatre mois & demy de delay, il fut impoſſible de les tirer de leurs bourſes. Ainſi le Cardinal Briçonnet ne partit qu'à demy content de Florence. Il alla à Piſe, & il en preſſa les habitans en public, & en particulier de reconnoiſtre les Florentins pour leurs Seigneurs legitimes. Mais il n'en trouva pas un qui n'aimaſt mieux mourir que d'obeir aux Florentins. Il re-

1495. tourna la deſſus à Florence, & il avoüa nettement de n'y avoir pû réüſſir. Les Florentins ne furent pas ſatisfaits de cette excuſe, & le preſſerent d'employer la violence comme le Roy Charles Huit s'y eſtoit obligé, ou de remettre la nouvelle Citadelle aux Florentins qui ſçauroient bien aprés cela recouvrer leur domination, ſans que les François s'en mélaſſent. Mais le Cardinal Briçonnet qui n'avoit garde d'accepter l'alternative qu'on luy propoſoit, repartit que pour la Citadelle, il eſtoit dit expreſſement dans le traitté que les François ne s'en deſſaiſiroient qu'aprés la Conqueſte de Naples, & que pour venir à la force il ne le pouvoit ſans répandre beaucoup de ſang, ce que les loix de l'Egliſe défendoient à un Eveſque, & à un Cardinal comme luy. Que par conſequent ſa commiſſion eſtoit ceſſée, & que ſi les Florentins avoient beſoin d'un miniſtre qui fuſt homme de main, ils pouvoient demander au Roy qu'il leur envoyaſt un de ſes Officiers Generaux. Il ſe tira par cette adreſſe d'une affaire aſſez délicate où la Cour de France l'avoit engagé, & le Roy auroit eu de la peine à payer ſon Armée des montres qui luy eſtoient dües, & qu'elle demandoit avant que de s'expoſer à forcer le paſſage de Saint Germain, ſi les Troupes qui le défendoient ne l'euſſent abandonné.

Le Roy de Naples avoit eſperé de conſerver ſa Couronne tant qu'il avoit veu le Pape, & les Florentins dans ſes intereſts; mais ces deux reſſources luy ayant manqué, il ne luy reſtoit plus d'autre voye pour ſe maintenir que celle de l'induſtrie. Son Eſtat quoy que petit, n'eſtoit point uny, & il y avoit deux factions dont les François ne connoiſſoient que la premiere.

C'eſtoit celle d'Anjou que l'Arragonnoiſe n'avoit pû exterminer, quelque ſoin qu'elle en euſt pris, & que l'approche de Charles avoit tellement accrüe qu'il ne ſembloit pas qu'elle euſt jamais eſté plus floriſſante: La ſeconde s'eſtoit formée des Ennemis que la mauvaiſe conduite du Roy de Naples, & de ſon pere s'eſtoit attirez. On a veu qu'Alphonſe premier avoit laiſsé le Royaume de Naples à Ferdinand ſon fils, tout illegitime qu'il eſtoit, & qu'il l'avoit preferé à ſon propre frere. Ceux qui connoiſſoient Alphonſe s'en eſtoient eſtonnez; mais ils ne ſçavoient pas que ce Prince pour eſtre le plus ſpirituel, & le plus experimenté de ſon temps n'en avoit pas eſté moins trompé. Son fils naturel eſtoit ſans contredit le plus méchant des hommes. Cependant il avoit ſi profondement diſſimulé en ſa preſence qu'il luy avoit fait accroire qu'il eſtoit le plus vertueux. Et de fait on n'avoit pas remarqué depuis les ſept premieres années de l'Empire de Neron, un ſi grand changement que celuy qui eſtoit arrivé en la perſonne de Ferdinand ſon baſtard, aprés qu'il n'eut plus de pere à duper, & que les Papes avoient mieux aimé l'avoir pour Feudataire que Loüis Trois, Duc d'Anjou. Il n'avoit plus eu de déguiſement que pour les perſonnes les plus groſſieres, & pour celles qu'il n'avoit pu perdre par les voyes ordinaires; & jamais Roy ne s'eſtoit porté aux plus grands crimes avec moins de ſcupule que luy. Il avoit veſcu comme s'il euſt eſté perſuadé de la maxime du Cotta de Ciceron*: Que la Religion eſt une choſe de pure ceremonie, & l'on ne s'eſtoit point aperçu qu'il en euſt autrement que dans l'exterieur. Il aſſiſtoit au ſervice divin, ſans qu'il paruſt joindre ſes prieres à celles.

1495.

* Dans le dernier Livre de *Natura Deorum*.

1495. des fidelles : Il avoit nommé pour trois mille écus à l'Archeveſché de Tarente le fils d'un Juif, qui ſe diſoit Catholique : Il diſtribuoit les revenus des Abbayes à ceux qui avoient ſoin de ſes haras, de ſes mules & de ſes oyſeaux de chaſſe, à condition d'entretenir gratuitement un certain nombre de chevaux, de jumens, de chiens & d'épreviers. Sa leſine eſtoit dans un excês indigne non ſeulement d'un Roy, mais encore d'un honneſte particulier. Il obligeoit les Paiſans à luy engraiſſer des pourceaux ; & ſi ces animaux mouroient, ou ſe perdoient, le gardien en devoit mettre d'autres de meſme valeur dans ſon étable, & les repreſenter en temps & lieu.

Ferdinand acheptoit encore les bleds en vert & les olives ſur les arbres ; & juſqu'à ce que le debit en eut eſté fait : il y avoit deffence de vendre ceux qu'il n'avoit point acheptez : Il avoit à luy dans chaque haras, des Gentils-hommes ou des Bourgeois, un certain nombre de cavales dont le profit luy en revenoit tout entier, quoyqu'il n'euſt rien contribué pour la dépence : Il ſurchargeoit d'impoſts ſes Sujets, & l'on raconte qu'ayant un jour voulu donner quelques écus d'or à Saint François de Paule, ce Saint les refuſa ; & pour luy montrer que c'eſtoit veritablement la ſubſtance du Peuple, il en rompit un dont il ſortit du ſang. On a déja parlé de l'horrible maniere dont il s'eſtoit deffait de ſa principale Nobleſſe ; & il ne reſte qu'à remarquer que ſon fils Alphonſe Second l'avoit imité, & meſme ſurpaſſé en ce qu'il apportoit moins de precautions à cacher ſes vices. Il n'obſervoit aucunes des Loix divines, ny des Eccleſiaſtiques, & l'on ne connoiſſoit qu'il eſtoit Chreſtien, que parce qu'il avoit eſté

eſté baptisé. L'enlevement des Dames les plus qualifiées; 1494.
& les plus honneſtes, paſſoit chez luy pour galanteries: Il appelloit la violence & les concuſſions les droits de la Royauté, & l'on tenoit pour conſtant que c'étoit luy qui avoit conſeillé à ſon pere le maſſacre des Senateurs de Naples dans l'Egliſe de Saint Leonard. Le ſeul point dans lequel il ſe rendoit juſtice, eſtoit de préſupoſer que les Neapolitains eſtoient las de la longue tyrannie de ſon pere & de la ſienne; & qu'ils ne hazarderoient ny leur vie, ny ce qui leur reſtoit de bien, pour deffendre un tel maiſtre contre le Roy de France, dont on publioit par tout que le Gouvernement eſtoit moderé. Et de vray le Roy de Naples eut ſi mauvaiſe opinion de ſa valeur, quoyqu'il l'euſt aſſez éprouvée en diverſes rencontres, & ſur tout au recouvrement d'Ottrante, qu'il s'imagina que le Prince Ferdinand ſon fils deffendroit mieux que luy le Patrimoine de la Maiſon illegitime d'Arragon. Il aſſembla ſa principale Nobleſſe & ſes amis: Il leur propoſa de ſe démettre de ſa Couronne en faveur de ſon fils. Aucun n'en fut d'avis: cependant il s'obſtina de ſorte à le vouloir, qu'il leur fut neceſſaire de le ſatisfaire. Il commanda au celebre Jovien-Pontan de dreſſer l'Acte de reſignation; & il le ſigna avec un viſage auſſi guay, qu'il l'avoit eu en prenant poſſeſſion de la Couronne de Naples. La ceremonie ne fut differée que juſqu'au lendemain, où Ferdinand fut ſacré le matin dans l'Egliſe Cathedrale de Naples; & parut l'aprés-dinée dans les principales ruës de cette Ville à cheval, la Couronne ſur la teſte au milieu de Frederic d'Arragon ſon oncle paternel, du Cardinal Fregoſe, & des Seigneurs Neapolitains demeurez fidelles à la Maiſon d'Arragon.

1494. Il receut le ſerment de tous les ordres du Royaume, & l'Adminiſtration luy en fut cedée d'une maniere ſi generale qu'il ne paroiſſoit pas que ſon pere vécuſt encore. Mais les meſmes moyens qui dans un temps auroient eſté capables de preſerver les Eſtats de leur chute, ne ſervent en d'autres qu'à la haſter. Les Neapolitains eſtoient preſque tous partagez en deux ſentimens : L'un qu'Alphonſe n'avoit renoncé à la Royauté que par feinte, & juſqu'à ce que l'orage qui le menaçoit fuſt paſſé, & qu'immediatement aprés il remonteroit ſur le Troſne. L'autre que le jeune Ferdinand ſuivroit l'exemple de ſon ayeul, qui dans ſa jeuneſſe ne luy avoit cedé en rien pour l'exterieur de la probité; & avoit ſi parfaitement déguiſé ſes inclinations pour les plus grands crimes, que l'on ne s'en eſtoit aperçu que lorſqu'il l'avoit bien voulu, & qu'il n'eſtoit plus temps d'y remedier.

Ces diſpoſitions toutes differentes qu'elles eſtoient produiſirent un meſme effet, & gaſterent le fruit qu'Alphonſe avoit pretendu tirer de ſa démiſſion. La faction d'Anjou n'en fut ny affoiblie ny déconcertée, & le nombre des Partiſans des François ne diminua en aucune Ville du Royaume de Naples. Alphonſe en eſtant averti, perdit le peu qui luy eſtoit reſté de prudence & de courage d'une maniere qui donna une forte apprehenſion des jugemens de Dieu à ceux qui la regarderent par le bon endroit. Il devint en un moment le plus lâche des hommes, & il reſolut de s'enfuir ſans qu'il en euſt aucun ſujet; & il ne communiqua ſon deſſein qu'à ſa belle mere, ſœur du Roy d'Eſpagne, dont il ne pouvoit ſe paſſer, à cauſe qu'il avoit beſoin d'un azile dans la Seigneurie de Mazare en Si-

cile, qui avoit eſté donnée à cette Princeſſe pour ſa dot. Elle ſe mit inutilement en devoir de l'en diſſuader; & il menaça de ſe jetter par les feneſtres ſi elle le découvroit, ou qu'elle eſſayaſt de le retenir. Il luy montra pour toute raiſon les montagnes voiſines, & luy demanda ſi elle ne voyoit pas leurs pierres ſe changer en autant de François. Il falut que ſa belle-mere s'accommodaſt à ſa folie, puiſqu'elle ne pouvoit la guerir; & elle le laiſſa embarquer ſur une Galere, ſuivie de trois autres pour toute eſcorte. Il s'enferma dés qu'il fut à Mazare dans le Monaſtere des Religieux d'Olivet; & il y vécut à leur mode, juſqu'à ce que s'eſtant imaginé que la maladie de la pierre dont il y fut tourmenté diminueroit, s'il changeoit de Païs; & il eſtoit ſur le point de paſſer de ſon Monaſtere dans un autre du meſme Ordre, ſcitué dans la Ville de Valence en Eſpagne quand il mourut. 1494.

Charles Huit ſans en rien ſçavoir partit de Rome au commencement de Février 1495. & les Cardinaux de ſa faction n'oſerent y demeurer aprés luy. Sa Majeſté ne fut pas pluſtoſt à Mardina, que Fonſeque Ambaſſadeur des Rois Catholiques, leva le maſque; & luy déclara de la part de ſes Maiſtres, qu'ils eſtoient quittes de la parole qu'ils luy avoient donnée en recouvrant le Rouſſillon & la Cerdagne: Qu'ils ne luy avoient promis de ne ſe point mêler du differend entre la Maiſon de France & la Branche illegitime d'Arragon pour le Royaume de Naples, que ſous une condition aſſez ſous-entenduë d'elle-meſme, ſans qu'il euſt eſté d'abord neceſſaire de l'exprimer, qui eſtoit que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne agiroit ſelon les formes eſtablies par le droit des gens: Que le Royaume 1495.

1495. dont il s'agiſſoit eſtoit Feudataire de l'avcu des Parties: Que le Pape en eſtoit Souverain ; & que neanmoins non ſeulement Sa Majeſté Tres-Chreſtienne ne s'eſtoit point adreſsée à luy pour demander juſtice ; mais encore n'avoit pas daigné l'écouter lorſqu'il s'eſtoit offert de la rendre : Que la Maiſon d'Arragon regnoit à Naples depuis ſoixante ans en vertu des inveſtitures du Saint Siege : Qu'une ſi longue poſſeſſion ne devoit point avoir eſté troublée à moins que des formalitez juridiques ne l'euſt precedée : Que Sa Majeſté Tres-Chreſtienne les avoit toutes négligées, & que par conſequent elle ne devoit pas trouver mauvais que les Rois Catholiques ſecouruſſent leur Allié : Qu'il eſtoit aiſé de prevoir que les François ne ſe contenteroient pas du Royaume de Naples, puiſqu'ils aſpiroient ouvertement à la conqueſte de toute l'Italie : Qu'ils s'eſtoient emparez des Eſtats de Florence & de Piſe : Qu'ils en avoient changé le Gouvernement : Qu'ils n'avoient pas témoigné de reſpect pour le Saint Siege : Qu'ils luy avoient oſté ſes meilleures Places : Qu'ils avoient tenu le Pape Captif durant un mois ; & qu'ils ne l'avoient délivré qu'aprés l'avoir contraint de ſigner un infame Traité.

Cette harangue choqua d'autant plus Charles, & ceux de ſa ſuite qui l'entendirent, qu'ils eſtoient moins accoûtumez à cette ſorte d'infidelité publique. Ils répondirent avec indignation que les Roys Catholiques avoient dû s'expliquer, avant que l'Armée Françoiſe paſſaſt les Alpes, & ne pas attendre qu'ils fuſſent à la veille de l'entier ſuccés de leur entrepriſe : Que les Eſpagnols eſtoient bien vains, ou qu'ils eſtimoient les François bien lâches, s'ils penſoient que la ſeule me-

nace d'un Ambaſſadeur ſuffiſt pour les faire déſiſter de leur entrepriſe : Que ſi la Maiſon d'Arragon avoit une poſſeſſion de ſoixante ans, celle d'Anjou en avoit une de plus de deux cent : Que les derniers Papes s'eſtoient aſſez expliquez de ne rien tant apprehender que le voiſinage des François pour n'eſtre pas ſuſpects dans le jugement d'une cauſe où ils prenoient tant d'intereſt ; & que de plus Alexandre eſtoit Arragonois, & avoit deux fils mariez avec autant de ſœurs du Roy de Naples : Qu'il y avoit plus de Papes auſquels le droit de la Maiſon d'Anjou euſt paru indubitable, qu'il n'y en avoit qui l'euſſent revoqué en doute, & qui ſe fuſſent déclarez pour la Maiſon d'Arragon ; & qu'ainſi la Cour de Rome devoit au moins paſſer pour également favorable aux deux partis : Que les François ne tenoient que pour un temps les Forteresſes de Florence & de Piſe ; & qu'il n'y avoit rien à leur dire, pourveu qu'ils les rendiſſent au moment dont on eſtoit convenu avec eux : Que les Roys Catholiques n'avoient ny ſujet ny pretexte de s'en meſler, & qu'on ne les avoit pas encore reconnus pour Arbitres de l'Europe : Que les François ſçauroient bien, ſans que les Eſpagnols s'en meſlaſſent, conſerver au Saint Siege l'Eſtat qu'il tenoit uniquement de la liberalité de leurs Roys, & meſme l'aggrandir s'il eſtoit neceſſaire pour le bien de la Religion : Que les Roys Catholiques pouvoient aprés la conqueſte de Grenade goûter le repos, dont les infidelles avoient empeſché l'Eſpagne de joüir durant ſept cent ans ; & qu'enfin ſi leurs Majeſtez Catholiques n'avoient point d'égard à leurs ſermens, & qu'elles déclaraſſent la Guerre à la France, elles éprouveroient à leurs dépens l'extrême difference qu'il y avoit de 1495.

1495. combattre des Mores, qui ſe contentoient de chicaner la Victoire en voltigeant, & les François accoûtumez à tenir pied ferme.

Ce diſcours mit Fonſeque dans une telle colere, qu'il perdit tout à fait le reſpect : Il tenoit à la main un des Originaux du dernier Traitté conclu entre la France & l'Eſpagne, & il le déchira, ſoit qu'il en euſt receu l'ordre, ou par emportement. Les François n'auroient pas manqué de tirer de cet impudent une réparation convenable à la grandeur de ſon attentat ; mais ils ſe ſurmonterent eux-meſmes, & Fonſeque s'en retourna, ſans avoir eſté retenu ny puny.

*Fin du troiſiéme Livre.*

# ARGUMENT

## DU QUATRIE'ME LIVRE.

*CHarles Huit marche contre Ferdinand nouveau Roy de Naples, & force en paſſant la Ville de Montefortino qui avoit osé l'arreſter. Elle eſt pillée & brûlée, & les François ne trouvent plus de réſiſtance juſqu'à Capouë. Trivulce qui s'eſtoit chargé de deffendre cette Place avec le tiers des Troupes qu'il commandoit, fait ſon accommodement, & met Charles en eſtat de ſe preſenter devant Naples, où le Peuple s'eſtoit ſoulevé pour luy. Ferdinand eſt contraint de ſe refugier en Sicile : Il tuë en paſſant le Gouverneur de l'Iſle d'Iſchia, qui refuſoit de le recevoir avec ſa Flotte. Les Neapolitains ouvrent leurs Portes à Charles, & ſe familiariſent avec les François dés le premier jour. Les deux Chaſteaux ſont bien-tôt pris ; mais le Vainqueur néglige de donner audience aux Députez des autres Places, qui venoient luy preſenter leurs clefs. Ses Favoris partagent entr'eux le Patrimoine des Roys de Naples ; & bien loin que la Faction d'Anjou ſoit récompenſée de ſes ſervices, on ne luy reſtituë pas meſmes les Terres qu'elle avoit perduës pour la querelle de la France, & l'on en donne de nouvelles inveſtitures à ceux de la Faction d'Arragon. Les Neapolitains ſont excitez par toutes ces irregularitez des François à la révolte, & rappellent Ferdinand. Il ſe forme en ſa faveur une Ligue entre le Pape, l'Empereur, les Roys d'Eſpagne, la République de Veniſe & Loüis Sforce. Charles apprehende qu'ils ne luy ferment le paſſage pour retourner en France, & ne fait pas neanmoins toute la diligence poſſible pour l'éviter. Il s'arreſte à Piſe, & la met*

Digitized by Google

*en liberté. Les Confederez n'ont pas l'adreſſe de luy diſputer le pas du Saut de la Biche. Les Suiſſes pour expier le maſſacre de Pontremolle, s'attellent & traiſnent l'Artillerie. Charles paſſe l'Appennin, & combat à Fournouë, & il ne tient qu'au Mareſchal de Gié, qu'il ne taille en piéces toute l'Armée des Confederez, quoy qu'ils fuſſent dix contre un.*

HISTOIRE

# HISTOIRE DE CHARLES VIII.

## LIVRE QUATRIE'ME.

*Où l'on void ce qui eſt arrivé de plus important ſous ſon Regne durant le reſte de l'année mil quatre cent quatre-vingt-quinze.*

IL eſtoit aiſé de juger que les Roys Catholiques Ferdinand & Iſabelle, & leur Ambaſſadeur Fonſeque, ne s'eſtoient avancez au point que l'on vient de repreſenter, qu'aprés avoir conclu avec le Pape Alexandre Six, avec Loüis Sforce, Uſurpateur du Duché de Milan, & avec le Roy d'Arragon, une Ligue pour empeſcher Charles Huit de conquerir le Royaume de Naples. 1495.

1495. Cependant les François ne ſoupçonnant point les Eſpagnols d'une infidelité dont ils ne ſe ſentoient pas eux-meſmes capables, aimerent mieux pourſuivre leur entrepriſe, que de s'amuſer à prendre des précautions contre un mal qui leur paroiſſoit imaginaire, ou du moins trop éloigné pour donner de la crainte. Ils attaquerent en chemin les deux ſeules Places qui oſerent leur réſiſter, & ils s'en emparerent avec une vigueur, qui fit plus d'impreſſion qu'ils ne penſoient ſur leurs ennemis. La premiere fut Monte-fortino, que le Comte qui en portoit le nom & qui la poſſedoit, croyoit avoir miſe en état de ſoûtenir ſix mois de ſiege. Il ſe nommoit Jacques, & ne devoit pas apparemment être le dernier de ſa Maiſon, puis qu'il avoit trois fils, dont le merite * eſtoit ſingulier, & qui avoient déja acquis beaucoup de réputation. Mais ils avoient tous embraſſé la profeſſion des armes à l'exemple de leur pere vieux Officier, qui du ſervice de la Maiſon d'Anjou, eſtoit paſſé ſucceſſivement en ceux de Loüis Onze & de Charles Huit. Il avoit long-temps commandé une Compagnie d'Ordonnance dans l'Armée Françoiſe, quand une occaſion tres-plauſible le porta à demander ſon congé, & depuis à prendre party avec Alphonſe d'Arragon Roy de Naples. Il y avoit une haine hereditaire entre ſa Maiſon & celle des Colonnes, fondée ſur de vieilles pretentions, que les Colonnes avoient ſur tous les biens de ceux de la Maiſon de Monte-fortino : & par conſequent il ſuffiſoit que les Colonnes ſe fuſſent déclarez en faveur de qui que ce fuſt, pour voir auſſi-toſt les Monte-fortins paſſer ſous les Enſeignes contraires. Ainſi le Comte Jacques étoit demeuré à la ſolde de France, tant que Proſper &

* Dans les éloges de ſes Comtes.

Fabrice Colonnes avoient receu celle d'Arragon ; mais auſſi leur défection n'avoit pas manqué d'attirer la ſienne. Il n'avoit pas pluſtoſt ſçu que les Colonnes avoient pris l'Eſcharpe blanche, qu'il avoit pris la rouge. Il avoit promis d'occuper les François ſix mois entiers devant ſa Place, ou de mourir à la peine, & il tint parole. Mais les ſix mois furent reduits à huit heures ſeulement ; car il ne falut pas plus de temps à l'Artillerie Françoiſe pour y faire une bréche, dont les Aſſiegeans ſe rendirent maiſtres au premier aſſaut. Il leur eſtoit d'extrême importance pour abreger la Guerre, de faire main-baſſe dans les premieres Villes qu'ils forceroient, afin d'intimider les autres, & celle de Monte-fortino fut traittée à la rigueur par cette conſideration. L'effet n'en fut neanmoins pas ſi prompt qu'ils ſe l'imagnoient. Le Mont Saint Jean qu'ils inveſtirent en ſuite, n'en répondit pas moins fierement à leur ſommation. Alphonſe premier Roy de Naples l'avoit donnée à un Cadet de la Maiſon d'Avallos qui l'avoit long-temps ſervy à la Guerre, & ce Cadet l'avoit laiſsée à ſon arriere petit-fils, dont on a déja parlé dans cette Hiſtoire. Il n'y avoit que trois cent hommes de Troupes reglées ; mais la Place eſtoit petite, & d'ailleurs cinq cent des Habitans les plus capables de porter les armes s'eſtoient meſlez avec ces trois cent Soldats. Les fortifications de la Place, quoyque beaucoup plus fortes que celle de Monte-fortino, furent reduites en poudre en moins de vingt-quatre heures. Les Aſſiegeans y entrerent de toutes parts, & ne pardonnerent ny à l'âge ny au ſexe. Ils tuerent : ils pillerent : ils ſaccagerent : ils brûlerent ; & cette ſeconde ſeverité eut plus d'effet que n'avoit eu 1495.

1495. la precedente. Il ne ſe trouva plus de Fortereſſe qui leur oſaſt reſiſter, & toutes ſe ſoumirent à leur arrivée. Le Roy de Naples les attendoit dans le poſte de Saint Germain; & les y auroit long-temps arreſtez, s'ils euſſent eu affaire à des ennemis moins heureux. Il avoit devant luy la Riviere du Garillan qui n'eſtoit alors gayable en aucun lieu : des Montagnes, & un Marais inacceſſible aux deux coſtez, & derriere un Pays tres-abondant. Il y avoit fait faire toutes les fortifications qui étoient alors en uſage; & quoy que ſelon les Relations les plus vray-ſemblables, ſon Armée ne fût pas ſi nombreuſe que la Françoiſe, elle ne luy cedoit pourtant qu'en Infanterie. La ſituation de Saint Germain eſtoit plus que ſuffiſante pour ſuppléer à ce deffaut : cependant on n'y eut pas pluſtoſt appris la ruïne des deux Places dont on vient de parler, que la conſternation ſaiſit également les Soldats & les Officiers du Roy de Naples. On eut de la peine à les retenir ſous ſes Enſeignes; & ils ne s'arreſterent dans leur Camp, que juſqu'à ce que l'Avant-garde Françoiſe paruſt.

La preſence de Charles Huit leur fit oublier ce qu'ils avoient promis à Ferdinand; & ils deſerterent ſi generalement, que ce Prince pour ne pas demeurer preſque ſeul fut contraint de les ſuivre. Les Auteurs ne conviennent pas de celuy qui commandoit l'Avant-garde des François. Commes veut que ce fuſt le Mareſchal de Rieux; cependant il ne le nomme que là dans tout ce qu'il a eſcrit de l'entrepriſe de Naples. Les autres Hiſtoriens n'en font aucune mention : le nom de ce Mareſchal de la Couronne ne ſe trouve point dans les Rôles de la Chambre des Comptes, & toutes les autres apparences conſpirent à perſuader que

ſon grand âge & ſes infirmitez le diſpenſerent du voyage. 1495
Il faudroit donc dire ſur ces conjectures que la memoire de Comines le trompa ; & ce deffaut luy ſeroit d'autant plus pardonnable, qu'il n'écrivit l'action qu'il rapporte que vingt ans aprés qu'elle eut eſté faite. Toutes les autres Relations mettent à la teſte de l'Armée Françoiſe Pierre de Rohan, Mareſchal de Gié, & Jacques de Lorraine, Comte de Guiſe. Quoy qu'il en ſoit le Roy de Naples ne perdit pas le jugement dans une conjoncture ſi capable de déconcerter un homme de ſon âge, qui n'eſtoit que de dix-huit années. Il ne s'amuſa à quereller ny les Officiers, ny les Soldats : il s'employa uniquement à les raſſembler ; & il y reüſſit ſi bien, qu'il ne luy en manqua pas un cent. Il préſupoſa ſagement qu'il y auroit de la témerité à les oppoſer aux Ennemis dans un nouveau Camp ; & il les enferma dans Capouë qu'il vouloit deffendre avec Naples & Cayette ſeulement, parce que toutes les autres Places de ſon Royaume ne luy paroiſſoient pas tenables ; & que d'ailleurs il avoit ſuffiſamment muny Naples & Cayette. Il faiſoit ſon compte de les garder au moins juſqu'à ce qu'il euſt veu l'effet de la Ligue formée en ſa faveur entre le Pape, l'Empereur, les Roys Catholiques, la Republique de Veniſe & Loüis Sforce. On l'avoit preciſément adverty des Troupes qui marchoient à ſon ſecours ; & du temps qu'elles ſeroient preſtes, & ſuivant ſa ſupputation Capouë devoit encore tenir quand elles arriveroient pour la dégager. Mais une émotion à contre-temps renverſa ce projet. Le Peuple de Naples qui depuis prés d'un ſiécle avoit conſtament favoriſé la Maiſon d'Arragon, ne diſſimula point aſſez-

1495. ſa joye, lorſqu'il apprit que les François n'avoient pas trouvé de réſiſtance au paſſage de ſaint Germain. Il s'attrouppa : il enfonça des tonneaux de vin : il excita les paſſans à boire à la ſanté du Roy de France ; & la Nobleſſe & les Magiſtrats qui le voyoient faire ne s'y oſerent oppoſer. Ils ſe contenterent de le mander au Roy de Naples, qui douta s'il demeureroit à la teſte de ſes Troupes, ou s'il iroit appaiſer ce tumulte. Il n'étoit pas encore déterminé quand un nouveau Courier l'informa que la ſédition augmentoit, & que ceux qui l'avoient commencée ſe voyant ſuivis d'aſſez de gens pour tout entreprendre impunément, avoient commencé à piller les Juifs, & traitteroient de meſme les autres Financiers, ſi la preſence du Roy ne les retenoit.

Il n'y avoit point de temps à perdre pour y remedier ; & le Roy de Naples partit ſi promptement, qu'il n'eut le loiſir que de laiſſer ſon Armée à Trivulce, & de luy promettre qu'il ſeroit de retour le lendemain à pareille heure. C'eſt icy qu'il eſt mal-aiſé de juſtifier Trivulce, & qu'il n'y a pas lieu de s'eſtonner que les Hiſtoriens de ſon païs qui l'ont voulu faire n'ayent pas reüſſi : l'action qui ſuit eſt trop noire ; & il eſt à preſuppoſer que Trivulce promit à Ferdinand de luy conſerver ſes Troupes durant ſon abſence, & que ſans cela le Roy de Naples ne s'en ſeroit pas éloigné, ou ſe fuſt pourveu d'un autre Chef. Trivulce eſtoit à ſes gages : il avoit droit de luy donner telle Commiſſion qu'il jugeoit à propos, & c'eſtoit à luy de dire s'il ne vouloit pas l'accepter. Cependant Trivulce ne fut pas plûtôt hors de Capoüe que le Roy de Naples envoya demander un ſauf-conduit à Charles Huit, pour l'entretenir ; & il ſe

chargea dans l'entreveuë qu'ils eurent enſemble, non 1495.
ſeulement de luy livrer Capoüe, & l'Armée qui eſtoit dedans, pourveu qu'il conſervaſt les privileges des Habitans, & qu'il retint à ſon ſervice les Gens de Guerre, mais encore de diſpoſer Ferdinand à le venir trouver, s'il vouloit bien le traitter en Roy. Charles accorda ce qu'on luy demandoit pour les Bourgeois & pour les Gens de Guerre, & il offrit pour Ferdinand un eſtabliſſement conſiderable en France. Trivulce s'en contenta & retourna dans Capoüe. Il y diſpoſa facilement les Soldats à changer de Maiſtre; & quoyqu'il ne trouvaſt pas tous les Bourgeois dans le meſme deſſein, il ne laiſſa pas de capituler pour tous. Il s'en excuſa depuis en ſouſtenant que tant que les affaires du Roy de Naples n'avoient point eſté deſeſperées, il s'eſtoit entierement appliqué à les preſerver du penchant dont elles eſtoient menacées; mais que la conſternation de l'Armée à Saint Germain ayant achevé de les ruiner; Ferdinand l'avoit engagé à negocier ſon accommodement avec la France; & il luy avoit obey avec d'autant moins de repugnance, qu'un vieux Capitaine comme luy ne pouvoit mieux finir ſa vie qu'en preſervant du pillage une Ville auſſi riche que Capoüe, & en ſauvant la vie des Soldats reſtez ſous les Enſeignes d'un malheureux parti; mais Ferdinand ne convenoit pas d'avoir donné cet ordre à Trivulce; & à dire le vray, s'il avoit ſoupçonné Trivulce, il auroit jetté les yeux ſur un autre, pour luy confier ſon Armée & Capoüe. Les deux emplois eſtant d'eux meſmes incompatibles, ſur tout dans une conjoncture auſſi délicate qu'eſtoit celle d'alors. Ferdinand fut aſſez adroit pour appaiſer d'abord la ſedition de Na-

* Dans l'Apologie de Trivulce.

1495. ples, & assez judicieux pour ne pas s'obstiner à la punition des Principaux coupables. Il retourna à Capoüe dans le temps qu'il avoit marqué; mais on ne l'y voulut recevoir qu'à condition qu'il accepteroit une Province au centre de la France, & qu'il renonceroit par écrit au Royaume de Naples. Les larmes qu'il répandit en abondance à la porte de cette Ville par où il pretendoit entrer, ne fléchirent pas ceux qui la gardoient, & la crainte de se trouver entre les traîtres & les François qui venoient à toutes brides, le contraignit de revenir sur ses pas à Naples, où il ne fut en repos que jusqu'à ce que l'on y eut sçû ce qui venoit d'arriver à Capoüe. La sedition recommença aussi-tost; & ce fut en vain que Ferdinand pour la faire cesser, assembla les Principaux Bourgeois. Il leur montra le Traitté de la Ligue dont on a parlé. Il les convainquit que pour peu qu'ils se deffendissent, ils recevroient infailliblement du secours de toutes les Puissances-Unies pour leur en envoyer, ou du moins de l'unes d'entr'elles. Mais les Bourgeois déclarerent nettement qu'ils ne vouloient pas s'exposer au peril d'estre forcez; & Ferdinand qui n'avoit point assez de Troupes pour leur donner la loy, ne jugea pas à propos de s'enfermer dans l'un des deux Chasteaux de Naples. Il monta sur mer, & il emmena un nombre de Galeres dont les Ecrivains ne conviennent pas. Il emporta ce qu'il avoit de precieux, & il prit la route de l'Isle d'Ischia. Il y reconnut aussi-tost qu'il y fut arrivé, que la nouvelle de son malheur l'y avoit precedé, & qu'il n'en estoit pas si bien le maistre qu'il pensoit l'estre. Il y avoit mis pour Gouverneur, un vieux Officier appellé Justi, qui s'estoit enrichi au service

des

des Roys precedens ; & ce fut là ce qui le rendit infidele. Ses principales richeſſes eſtoient en argent comptant, & il les avoit toutes dans cette Iſle. 1495.

La renommée dont la couſtume eſt d'encherir beaucoup au deſſus de la verité en de ſemblables rencontres, luy attribuoit des ſommes immenſes ; & la crainte que le Roy de Naples ne vint pour le dépoüiller, ſous pretexte de chercher un azile dans l'Iſle d'Iſchia, luy fit prendre une precaution tout à fait injurieuſe à ſon Prince : Il voulut capituler avec luy, & ne le recevoir que ſeul, ou luy deuxiéme. Ferdinand irrité de cette propoſition ne laiſſa pas de l'accepter, parce que la mer eſtoit alors extrêmement agitée, & qu'il avoit abſolument beſoin d'une retraitte : Il repartit qu'il vouloit bien ſe mettre ſeul à la diſcretion du Gouverneur, & il entra en effet ſans ſuite dans la Fortereſſe. Mais la veuë de Juſti le mit dans une colere dont il ne fut pas le maiſtre : Il ſe jetta ſur luy : Il le colleta : Il le mit à terre ; & il le poignarda avant qu'on euſt eu le loiſir de le tirer de ſes mains. Il harangua enſuite la Garniſon ; & il luy repreſenta en des termes tout à fait touchants, l'énormité de l'injure qu'il avoit reçûë de Juſti. Il excuſa ſon emportement ; & il joüa ſi bien ſon perſonnage, que la Garniſon luy demeura fidelle. Ceux qui n'examinerent cette action du Roy de Naples, que parce qu'elle avoit de vigoureux, la firent paſſer pour heroïque ; & les autres eſtimerent que ce Roy avoit trop hazardé, & qu'il ne devoit pas au peril évident de ſa vie, ſe vanger de ſa propre main. Charles le ſuivoit de ſi prês, qu'il luy auroit eſté bien difficile de reſtablir ſes affaires aprês la defection de Trivulce, quand il ne luy fuſt pas arrivé d'autre in-

1495. convenient que celuy-là. Sa Majeſté Tres-Chreſtienne eſtoit entré dans Naples le vingt-huit de Fevrier mil quatre cent quatre-vingt-quinze, en meſme équipage que dans Florence & dans Rome ; c'eſt à dire, comme dans la Ville Capitale d'un Païs conquis : cependant par une avanture ſi ſinguliere, que l'on auroit de la peine à en trouver une ſemblable, les vaincus paroiſſoient auſſi contents pour le moins que les vainqueurs, & l'eſtoient en effet. Les Magiſtrats de Naples receurent Charles Huit de meſme que s'il eût pris poſſeſſion d'une Monarchie hereditaire qui n'auroit point eſté conteſtée ; & la Bourgeoiſie fit toute ſorte de bons traittemens aux Officiers & aux Soldats François, tant elle eſtoit ennuyée de la rigueur des Regnes precedens ; & prevenuë que le nouveau ſeroit plus moderé. Il n'y eut point de marques de réjoüiſſance qui ne fuſſent miſes en uſage de la part des François & des Neapolitains ; & les divertiſſemens furent d'autant plus longs, que les Chaſteaux de Naples ne reſiſterent pas ſi long-temps, que ceux qui les défendoient avoient promis à Ferdinand. Peſcaire commandoit dans le Chaſteau-Neuf : Il ne manquoit ny de courage, ny de fidelité, ny de Soldats, ny de munitions ; & il avoit avec cela beaucoup d'antipatie pour les François ; mais la valeur la plus éprouvée ſuccombe quelques-fois auſſi bien que la prudence la plus conſommée. Le feu ſe mit aux poudres de la Place, par un accident dont on ne ſçait pas la cauſe ; & le fracas en fut ſi terrible, qu'il oſta le jugement à Peſcaire. Ce vieux Officier auparavant ſi intrepide, au lieu d'examiner le mal, & de voir s'il y pouvoit remedier, monta ſur une Felouque, & s'enfuit. Ce qu'il y

avoit de Soldats Italiens dans la Place intimidez par son exemple, se dissipa avec d'autant plus de facilité, que les François permettoient aisément de fuïr à ceux des Assiegez qui le vouloient, pourveu qu'ils n'emportassent rien de considerable; & le Chasteau-Neuf demeura par cette desertion au pouvoir de cinq cent Allemands divisez en deux Compagnies de deux cent cinquante Fantassins chacune. La premiere obeïssoit au Capitaine Gaspard, & la seconde au Capitaine Godefroy. Le surnom de l'un & de l'autre n'est pas marqué; & l'on en trouve rarement dans les Relations de ce siecle là, pour les Officiers subalternes de basse naissance. Godefroy ne remarquant pas que le feu eust beaucoup endommagé le corps de la Place; & ne voyant pas qu'il eust touché aux dehors, resolut de les garder, aprés les avoir exactement visitez; & le proposa à Gaspard, qui n'estant pas si fidelle, avoit persuadé à ses Soldats de profiter de l'occasion, de piller les precieux meubles que Ferdinand avoit laissez dans la Place; & de la livrer ensuite à Charles Huit, à condition que le butin leur en demeurast. Il s'en expliqua en ces termes à Godefroy, qui n'estant point assez puissant pour l'en empescher, & craignant que s'il l'attaquoit, les Assiegeans n'entrassent pendant que les Assiegez seroient aux mains les uns contre les autres; prit le party de le laisser faire; & de retenir ses Soldats avec tant de severité, qu'ils ne participassent ny à la capitulation, ny au pillage. Gaspard executa tout ce qu'il avoit resolu; mais il tomba depuis au pouvoir de l'Empereur Maximilien, qui le punit avec toute la severité que meritoit sa trahison. 1495.

Gaspard & les siens abandonnez par leurs compa-

1495. gnons pouvoient eſtre taillez en pieces, ſans que les Aſſiegeans violaſſent les loix de la Guerre ; mais ils eſtoient trop ſatisfaits d'eux-meſmes, pour répandre du ſang ſans neceſſité : Ils n'attendirent pas qu'on leur demandaſt bon quartier, & ils l'offrirent d'eux meſmes. Le Chaſteau de l'Oeuf ne couſta pas plus à prendre, parce que celuy qui le deffendoit en laiſſa trop aiſément faire les approches. Les François ſe ſaiſirent d'une éminence qui le commandoit, & ils y pointerent à force de bras, ſelon quelques Relations, ou y guinderent, ſelon d'autres par des poulies, un ſi grand nombre de canons, qu'il y en eut aſſez pour battre la Place en ruine.

Les Aſſiégez ne pouvoient ſe cacher en aucun lieu, où ils ne fuſſent auſſi-toſt apperceus & tirez ; & comme ils n'eſtoient point accoûtumez à ſe battre avec tant de deſavantage, ils obligerent leur Commandant à capituler, & à promettre que ſi la Place n'eſtoit ſecouruë dans huit jours elle ſe rendroit. Cette condition n'eſtoit que pour mettre à couvert en quelque maniere l'honneur des Aſſiégez, puiſque d'un coſté le terme eſtoit trop court, & d'un autre il n'y avoit aucune apparence que Ferdinand retournaſt ſur ſes pas, ou que la Ligue dont on va parler fuſt ſi-toſt preſte. Et de fait la Garniſon ſortit au jour préfix ; & les François trouverent dans cette conqueſte, quoy qu'elle ne fuſt pas la plus importante, les Clefs de preſque tout le Royaume de Naples. La fortune de Charles Huit fut alors plus heureuſe que celle de Jules Céſar, puiſque ſi cet Empereur ſe vanta de n'avoir eu beſoin pour vaincre que de venir & de voir, ny la preſence, ny la veuë de Charles ne furent pas néceſſaires

pour achever de conquerir le Royaume de Naples. Les Villes & les Provinces n'attendirent, ny qu'il envoyaſt des Troupes contre elles, ny qu'on les ſommaſt au moins de ſa part; elles previnrent à ce coup la diligence des François, & députerent à l'envy vers Charles Huit, pour luy rendre leurs ſoumiſſions; elles paſſerent meſmes juſqu'à ſe défier de leur propre foibleſſe; & les plus conſiderables d'entre elles le prierent de leur envoyer des Garniſons pour les empeſcher de ſe revolter quand elles voudroient, quoyqu'elles préviſſent bien l'obligation qu'elles avoient de les entretenir. Enfin on ne compta que quatre mois & demy depuis que Charles partit d'Aſt juſqu'à la reddition du Chaſteau de l'Oeuf; & ce terme eſt ſi court, qu'il ne ſe trouve dans l'Hiſtoire aucune conqueſte dont le cours ait eſté auſſi rapide que celuy-là; mais ſi les François qui s'eſtoient engagez à la conqueſte de Naples, avoient bien ſçû ce qu'il faloit pour la faire, ils ne ſçauroient pas les moyens de la conſerver. 1494.

Charles Huit eſtoit jeune: l'experience luy manquoit; & d'ailleurs il ne luy avoit pas eſté poſſible d'en acquerir dans le bonheur continuel dont il avoit joüy. Il avoit laiſſé en France la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur; & ſes Favoris le luy avoient conſeillé pour deux raiſons; l'une qu'elle eſtoit neceſſaire pour gouverner le Royaume pendant l'abſence de Sa Majeſté; l'autre que ſi elle euſt ſuivy la Cour, on auroit attribué les bons ſuccez à ſes conſeils; mais ils avoient caché la troiſiéme, qui eſtoit pourtant la veritable: à ſçavoir que ſi la Ducheſſe de Bourbon euſt eſté du voyage, elle auroit empêché la diſſipation du Domaine de Naples, que les Favoris avoient par avance par-

1495. tagé entr'eux, de maniere qu'ils en retenoient les plus belles Terres, & laiſſoient les moindres à ceux qui s'eſtoient attachez à leur fortune. Le Senéchal de Beaucaire avoit fait dreſſer une donation de la Principauté de Nole en ſa faveur, avec autant de precaution, que s'il euſt eſté aſſeuré de la laiſſer à ſes deſcendans; & le Cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches Benefices du Royaume de Naples, pour ſe les attribuer. L'un & l'autre ne parloient plus d'affaires, & ſuppoſoient que Cayete & la Fortereſſe d'Iſchia qui tenoient encore pour Ferdinand, ſe rendroient d'elles-meſmes ſans qu'il fuſt beſoin de les aſſieger.

Le Marêchal de Gié eſtoit brave de ſa perſonne; mais il avoit l'eſprit borné, juſqu'à n'eſtre capable de commander qu'un Corps de Cavalerie, bien loin de remplir dignement la place qu'il tenoit dans le Conſeil. Gilbert de Montpenſier n'avoit pas le genie plus étendu; & ſi la douceur de ſes mœurs le faiſoit aimer, ſa vie molle empêchoit d'avoir pour luy toute l'eſtime deüe à ſa qualité de Prince du Sang de France. Il paſſoit la plus grande partie du jour à dormir, & il ſe faiſoit violence quand il ſe levoit avant midy.

Le Comte de Guiſe, Cadet de la Maiſon de Lorraine, n'avoit pas de bien pour ſubſiſter ſelon ſa qualité, & cherchoit à s'eſtablir. Ligny ſon frere d'armes n'avoit ny moins de naiſſance ny plus de fortune. Il eſtoit Cadet de la Maiſon de Luxembourg, & ſon partage n'alloit pas à mille écus de rente; mais il eſtoit ſi bien-fait qu'il trouva bien-toſt le moyen de s'eſtablir plus avantageuſement dans le Royaume de Naples, qu'aucun autre François. La Princeſſe d'Al-

temore eſtoit le plus riche party d'Italie. Elle ſe trouvoit encore à l'âge de trente ans la plus belle Dame de ſon Païs ; & par un prodige que les François ne ſe laſſoient pas d'admirer, les longues peines que l'amour luy avoit fait ſouffrir, n'avoient en rien alteré ſon temperament. Elle avoit eſté mariée à treize ans ; & elle n'y avoit donné ſon conſentement, que par une pure complaiſance pour ſes parens. Cependant elle avoit eſté ſi heureuſe, que l'époux qu'on luy avoit donné, ne luy avoit pas moins agréé, que ſi elle l'euſt choiſi. Elle l'avoit aimé avec un excés que les perſonnes peu ſenſibles avoient fait paſſer pour extravagance ; & lorſqu'elle l'avoit perdu dans le maſſacre que le vieux Ferdinand avoit fait des principaux Seigneurs de Naples, elle avoit également renoncé au monde & au mariage. Elle s'eſtoit confinée dans la plus ſolitaire de ſes maiſons de campagne, & Ligny y eſtoit allé par un pur mouvement de curioſité. Il avoit eu de la peine à la voir, & plus encore à l'entretenir, & il avoit falu pour cela employer le credit de Charles : Il luy avoit fait changer la réſolution de finir ſa vie dans le veuvage. Elle avoit defferé à la priere de Sa Majeſté qui l'avoit preſſée d'épouſer Ligny, & la Cour ne penſoit plus qu'aux préparatifs & aux divertiſſemens de leurs noces. Jean de Foix Vicomte de Narbonne auroit eu autant de credit que les trois Favoris que l'on vient de nommer, s'il n'euſt commis une faute qui l'auroit empeſché de s'avancer, ſi le Régne de Charles euſt eſté de longue durée. Il avoit aimé la ſœur unique du Duc d'Orleans ; & cette inclination avoit eſté d'autant plus ſuſpecte à la Cour de France, que Gaſton pere de Jean de Foix eſtant Roy de Na- 1495.

1495. varre avoit favoriſé les mécontentemens du Duc d'Orleans en luy offrant une retraitte. Loüis de la Trimoüille eſtoit l'homme qu'il euſt falu à Charles pour conſerver ſa nouvelle conqueſte, s'il euſt eu plus de credit, puis qu'il poſſedoit toutes les vertus de la Nation Françoiſe ſans en avoir les vices ; mais ce qui luy avoit donné lieu d'acquerir une haute reputation à l'âge de vingt-ſix ans, l'éloignoit des plus grands emplois dans la conjoncture qu'il y eſtoit le plus propre. La Ducheſſe de Bourbon l'avoit mis à la tête de l'Armée Françoiſe à la Bataille de ſaint Aubin ; & comme il eſtoit principalement ſenſible aux bienfaits, la reconnoiſſance qu'il en avoit témoignée avoit cauſé ſa diſgrace, en l'expoſant à la jalouſie des Favoris qui avoient ſupplanté la Ducheſſe de Bourbon. Ils s'eſtoient imaginez qu'elle ne perdroit pas l'eſperance de rentrer dans l'adminiſtration, tant qu'un ſi grand Capitaine qui luy eſtoit dévoüé auroit part dans les affaires ; & ſur cet unique fondement, ils avoient fait dépoſer la Trimoüille, & l'avoient reduit à ſa ſeule Compagnie de cent hommes d'armes. Il obeïſſoit en cette qualité à pluſieurs de ceux qu'il avoit commandez ; & il ſe contentoit d'exécuter leurs ordres avec d'autant plus d'exactitude qu'en les négligeant, il auroit fourny le prétexte que l'on cherchoit peut-eſtre pour achever de le perdre. D'Aubigny ſçavoit admirablement la Guerre ; & s'y eſtoit appliqué de ſorte, qu'il ignoroit tout ce qui n'avoit point de rapport avec ſa profeſſion ; mais il eſtoit ſorty de la plus malheureuſe Maiſon de l'Europe qui eſtoit celle des Stuards ; & les meilleures affaires ſe gaſtoient entre ſes mains, quoy que ce ne fuſt pas par ſa faute.

Les

Les deux freres de la Maiſon d'Allegre Yves & François euſſent mieux ſervy leur maître, s'ils ſe fuſſent appliquez chacun à la fonction qui leur eſtoit propre. Yves eſtoit capable de conduire toute la Cavalerie Françoiſe, quoy qu'il affectaſt de ſe tenir à ſa Compagnie : Et François * au contraire, quoy qu'il ne ſçuſt ny combattre, ny ſe retirer du Combat quand il faloit, croyoit eſtre le plus grand Capitaine de l'Europe. Son extravagance en ce point eſtoit allée juſqu'à ſuppoſer que Charles Huit luy laiſſeroit la Vice-Royauté de Naples quand il retourneroit en France ; & qu'il ne pouvoit ſans luy faire tort, jetter les yeux ſur un autre ; comme ſi ſa ſuffiſance euſt ſupplée à la qualité de Prince du Sang, d'ailleurs ſi néceſſaire pour tenir dans le reſpect & dans le devoir des peuples nouvellement ſoumis. Ainſi quand Sa Majeſté s'eſtoit déclarée en faveur de Montpenſier, François d'Alegre s'en eſtoit choqué de même que ſi elle l'euſt fruſtré d'un bien qui luy appartenoit. Il avoit décredité Montpenſier dans les eſprits des Neapolitains : Il les avoit prévenus de l'opinion que le Gouvernement de ce Prince ſeroit tyrannique : Il avoit ſuborné les Troupes qu'on luy devoit laiſſer ; & ſes intrigues avoient eſté ſi ſecrettes, que l'on n'en découvrit rien avant l'exécution. La Paliſſe beau-frere des Allegres n'avoit de credit que par eux, & Loüis d'Ars * eſtoit tout à fait exempt d'ambition. Bayard n'étoit point aſſez connu. Bonneval ne jugeoit pas à propos de s'éloigner de la perſonne de ſon Maiſtre dont il pretendoit eſtre Favory ; & les deux Fonterailles ne penſoient qu'à ramener en ſeureté dans la Sénechauſſée d'Armagnac la Nobleſſe, dont la pluſpart n'avoit paſſé les Alpes qu'à leur conſideration.

1495.

* On le nommoit Precy.

* Il ſe nommoit Bernyer.

1495. C'eſtoient là les diſpoſitions particulières où ſe trouvoient alors les Miniſtres & les principaux Officiers de Charles Huit; & ſi l'on recherche les diſpoſitions generales on ne la trouvera pas plus propre à conſerver la conqueſte de Naples que Charles Huit venoit de faire. Le peu de réſiſtance que les François y avoient trouvé leur avoit donné un mépris pour tous les Italiens, & principalement pour tous les Neapolitains dont ils n'eſtoient pas capables de revenir; & qui les porta ſi loin, qu'ils ne prirent la peine aprés la reduction du Chaſteau de l'Oeuf de ſommer aucune Place de ſe rendre. Ils attendirent qu'elles envoyaſſent préſenter leurs Clefs, & ils ſe confirmerent dans leur opinion, ſur ce qu'il n'y eut en effet que Iſchia, Brundiſi, Regge & Gayette qui ne le firent pas; & leur aveuglement fut tel, qu'ils ne prirent pas garde que les Garniſons & les Bourgeois de ces quatre Places qui avoient aſſez d'honneur pour ne pas rechercher la ſujettion des François n'avoient pas aſſez de courage pour la refuſer, ſi on les euſt preſſez de l'accepter.

Le relâchement eſtoit paſſé des Officiers aux ſimples Soldats, & les uns & les autres négligeoient également les fonctions de la Guerre. On ne voyoit par les ruës de Naples, & dans les Villes conquiſes, que divertiſſemens, que feſtins, que bals, que combats à la barriere, & que courſes de bagues; & l'on y eſtoit ſi univerſellement appliqué, que l'on négligea de recevoir les quatre Places du Royaumes qui reſtoient à conquerir, quand elles offrirent de ſe rendre. Ces quatres Places qui ne s'eſtoient pas encore ſoumiſes à Charles, avoient chacunes un bon Chaſteau qui la commandoit abſolument; & ce n'eſtoit

que dans ces Chaſteaux que les Roys de Naples avoient accouſtumé de mettre Garniſon. Les Villes n'en eſtoient point incommodées, & les Bourgeois ne contribuoient rien pour leur ſubſiſtance. Il y avoit eu peu de Soldats avant l'approche de l'Armée Françoiſe, & depuis on y avoit mis que de nouvelles levées, afin d'épargner les vieilles Troupes dont on avoit beſoin pour camper. Ces levées s'eſtoient preſque entierement diſſipées au premier bruit de l'entrée triomphante des François dans Naples; & les Gouverneurs ne pouvant répondre de leurs Places avec le peu de gens qui leur reſtoit, s'eſtoient addreſſez aux Habitans, & les avoient ſommez de leur donner le moyen de tenir leurs Garniſons completes, ou de fournir les plus braves d'entr'eux pour garder les Chaſteaux tour à tour. Ces deux propoſitions avoient eſté également rebutées comme n'eſtant pas moins contraires l'une que l'autre aux privileges du païs; & les Habitans des quatre Villes avoient apprehendé enſuite de leur refus, que ſi les François ſe preſentoient pour les aſſieger, les Gouverneurs ne s'accommodaſſent avec eux; & ne les fiſſent entrer par les Chaſteaux dans ces Villes, à condition d'en partager avec eux le pillage. Ils s'étoient haſtez là deſſus de prevenir ce pretendu malheur; & ils avoient député vers Charles Huit, pour le prier d'envoyer dans leurs Villes des Troupes aſſez fortes, pour les garentir des inſultes de ceux qui gardoient leurs Chaſteaux, & pour les aider à les reduire à l'obeïſſance de ſa Majeſté. Cette requeſte eſtoit avantageuſe à la France en deux manieres, puiſqu'elle achevoit d'oſter à Ferdinand l'eſperance de recouvrer ſon Royaume; & que d'ailleurs il ne couſteroit 1495.

1495. rien à Charles Huit pour la ſubſiſtance des gens de Guerre qui ſeroient employez à recouvrer les Châteaux. Cependant les Députez ne purent avoir audience de Sa Majeſté, & furent remis autant de fois qu'ils la demanderent. Ils ſejournerent dans Naples tant que dura l'argent deſtiné pour leur dépence ; & ils n'en partirent que lors qu'il ne leur en reſta que pour leur retour. Ils rapporterent à leurs compatriotes le mépris que l'on avoit eu pour eux ; & ils les irriterent de ſorte, que les quatre Villes ſe racommoderent avec leurs Gouverneurs, & les aiderent à rendre complettes leurs Garniſons.

La prodigalité des François acheva de perdre ce que leur négligence avoit commencé ; & Charles Huit ſe mit luy-même hors d'eſtat de conſerver ſa conqueſte, pour n'avoir rien ſceu refuſer de ce qu'on luy demandoit, ou pour n'avoir point aſſez diſtingué les requeſtes raiſonnables qu'on luy preſentoit, d'avec celles qui étoient injuſtes. Les Roys de Naples n'eſtoient pas moins accouſtumez à vivre de leur revenu que ceux d'Angleterre ; & la plus-part de ce revenu conſiſtoit en fond de terre. Aucun d'eux ne s'eſtoit ingeré de l'aliener, quoy qu'il euſt eſté reduit à d'extrêmes neceſſitez ; mais Charles Huit crut que tout luy eſtoit permis dans un païs de conqueſte, où quelques-uns de ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, eurent l'adreſſe de l'en convaincre. Il preſuppoſa que la France fourniroit à ſa dépence, & à celle de ſes Vice-Rois. Et ſur ce fondement il donna preſque tout le Domaine du Royaume de Naples. Les Peuples en furent d'autant plus fâchez, qu'outre qu'ils ſe voyoient reduits à fournir deſormais à toutes les dépenſes de l'Eſtat,

il leur eſtoit inſuportable que ceux qui ne relevoient immediatement que du Roy, à cauſe de ſon patrimoine, reconnuſſent des particuliers pour Seigneurs Suzerains. 1495.

La Ville d'Ottrante ſe revolta par cette ſeule conſideration, & celles de Tulpia, & de Mantio qui l'imiterent, ſe fonderent ſur les deffauts perſonnels de celuy en faveur duquel on les avoit détachées du Domaine Royal. C'eſtoit le jeune d'Allegre dont on a parlé qui prenoit le nom de Precy, pour ſe diſtinguer de ſon frere. Le bruit s'eſtoit répandu dans l'Armée qu'il maltraittoit en France les Payſans de ſes Terres; & ſes nouveaux Vaſſaux n'en furent pas pluſtoſt informez que pour éviter de tomber entre ſes mains, ils ſe redonnerent à Ferdinand. Les Commiſſaires François qui viſiterent les magazins des Chaſteaux de Naples, les trouverent ſi pleins qu'il y avoit des munitions pour plus d'un an; & ils furent d'autant plus ſurpris, qu'ils n'avoient encore veu rien de ſemblable. Ils en parlerent comme d'un prodige; & ils exciterent par leur exageration l'avarice des Courtiſans. On n'oſa pas neanmoins demander à Charles Huit tous ces magazins, à cauſe que la requeſte en auroit eſté ridicule: on ſe contenta de s'en faire donner le ſuperflu; mais on étendit ce ſuperflu de telle ſorte, que l'on y comprit auſſi le neceſſaire. On épuiſa preſque entierement les magazins; & l'on ne prit pas garde que tant qu'ils euſſent eſté pleins, les Places ſe ſeroient conſervées pour la France; & qu'ainſi la Ville de Naples n'auroit jamais penſé à ſe revolter; ou ſi elle n'euſt pas laiſsé de le faire, on l'auroit aiſément recouvrée par leur moyen.

1495. Dans le meſme temps que l'on diſſipoit les magazins de Naples, Comines en aſſembloit d'autres à grands frais dans Veniſe pour une entrepriſe contre les infidelles, qui n'échoüa que par la malice de ceux des Chreſtiens qui avoient le plus d'intereſt qu'elle reüſſiſt. Le Sultan Bajazet Second eſtoit le premier de ſa race qui n'avoit point aimé la Guerre; & ſes Sujets avoient conceu un ſi grand mépris de ſa Perſonne, qu'ils n'euſſent pas hazardé les leurs pour ce lâche Empereur, ſi on l'euſt attaqué. Les Grecs ſe ſouvenoient encore de la liberté que Mahomet Second ſon pere leur avoit oſtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils n'avoient pas pluſtoſt appris que Charles Huit ſe diſpoſoit pour l'entrepriſe de Naples, qu'ils s'eſtoient imaginez que ce jeune Prince ſe piqueroit enſuite d'eſtre leur Liberateur. Ils luy avoient envoyé des ſecrets Députez qui avoient pris des meſures avec luy pour la revolte generale de la Grece, auſſi-toſt que Sa Majeſté y auroit fait paſſer des Troupes.

Comines eſtoit allé ſur ce ſujet à Veniſe en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire; & il y avoit, ſans donner d'ombrages au Senat, équipé une petite Flotte. Celuy qui la devoit commander eſtoit Conſtantin Prince d'Achaye interreſſé au ſuccez de l'affaire, par les pretentions legitimes qu'il avoit ſur la Theſſalie, & ſur la Thrace. Il avoit une intelligence infaillible dans les Places de Calcedoine & des Dardanelles; & il y devoit eſtre reçû en ſe preſentant devant elles, & en faiſant le ſignal dont on eſtoit convenu. Dés que les armes, dont les Vaiſſeaux eſtoient chargez, ſeroient diſtribuées, tout le Peloponeſe devoit ſe ſoulever & couper la gorge aux Garniſons Turques.

Les nouvelles que l'on recevoit ſouvent de Conſtantinople, confirmoient Comines dans l'opinion que l'execution d'un ſi beau projet ſeroit plus facile que l'on ne croyoit : Car les Troupes Ottomanes deſtinées pour la garde de la Macedoine & de l'Epire, avoient eſté ſaiſies d'une terreur panique, en appercevant que les Enſeignes des François commençoient à paroiſtre ſur les Coſtes de Calabre, elles s'eſtoient diſſipées d'elles-meſmes, quoy qu'il n'y euſt aucune apparence qu'elles euſſent de long-temps l'Ennemy ſur les bras ; & avoient laiſsé ces deux Royaumes, à la diſcretion de quiconque les voudroit occuper. Bajazet bien-loin d'avoir puny cette lâche deſertion, ſembloit l'avoir approuvée en rappellant à Conſtantinople l'autre partie de l'Armée Turque diſpoſée ſur le Danube, en tenant ſa Flote preſte pour fuir en cas de beſoin, & menaçant les Venitiens d'eſtre toute ſa vie leur Ennemy, s'ils ne ſe déclaroient contre les François. Mais le temps de la ruïne des Turcs n'eſtoit pas encore venu ; & Dieu les reſervoit pour le chaſtiment des mauvais Chreſtiens. 1495.

Le deſſein d'armer contre eux eſtoit principalement fondé ſur la perſonne de Geme ou Ziſim, frere de Bajazet, que le Pape avoit mis entre les mains de Charles Huit, en execution du Traitté fait avec luy ; mais ce Prince Ottoman ne fit que languir, & mourut au bout de ſix ſemaines. On accuſa le Pape de luy avoir fait donner un poiſon lent avant que de le livrer aux François. Et de fait, dans le premier Volume des * Lettres des Princes il s'en trouve une de Bajazet à Alexandre Six, qui témoigne que ſa Hauteſſe eſt fort eſtonnée d'avoir appris que les François

* Lettere di Prncipi al Principe.

1495. demandoient ſon frere, & que le Saint Siege n'eſtoit pas en eſtat de le refuſer : Qu'il en arriveroit deux eſtranges inconveniens : L'un à Sa Hauteſſe, qui auroit la Guerre civile & étrangere en meſme temps : L'autre au Pape, qui deviendroit Sujet des François par l'accroiſſement de leur puiſſance, outre qu'il perdroit la Penſion de quarante mille écus qu'on luy payoit exactement pour la ſubſiſtance de Zizim : Que Sa Hauteſſe avoit conferé long-temps avec Georges Bucciardi, Ambaſſadeur d'Alexandre Six, ſur la maniere de prevenir ce mal ; & qu'il ne s'en eſtoit point trouvé d'autre, que d'empoiſonner Zizim : Que l'on ne feroit pas beaucoup de tort à ce Prince, puiſque l'on n'abregeroit ſa vie que de quelques années ; & que d'ailleurs il iroit droit en Paradis, mourant pour la neceſſité des affaires de l'Empire : Que Sa Hauteſſe envoyeroit au Pape trois cent mille écus pour le dédommager de la perte de ſa Penſion ; & que cette ſomme pourroit eſtre employée à l'acquiſition d'une Principauté pour un de ſes enfans. Que ſi l'on pouvoit embaumer le Corps de Zizim, & le porter en quelque lieu de la domination Ottomane, on prendroit le ſoin de l'enterrer à Pruſſe auprés de ſes Anceſtres ; & Sa Hauteſſe s'obligeroit par ſerment à n'attaquer jamais les Chreſtiens, puiſqu'il eſtoit juſte qu'ils joüiſſent reciproquement de la Paix qu'ils luy auroient procurée.

Les Annales des Turcs ajouſtent que Muſtapha, Chef des Portiers du Serail, fut choiſi pour donner le poiſon : Qu'il paſſa en Italie : Qu'il y prit pour cela des meſures avec un Souverain : Qu'il empoiſonna Zizim de la maniere qu'il falut pour ne pas mettre en compromis la reputation de ce Prince : Qu'il acheta le

le Corps de Zizim, & qu'il le conduiſit en Bithinie. 1495.

Comines qui n'avoit encore rien ſçû de cette intrigue, avoit fait partir le Prince d'Achaïe, avec quelques Vaiſſeaux qui devoient bien approcher de Calcedoine ; mais non pas entreprendre ſur elle, avant que l'Evêque de Durrazzo l'euſt joint avec le reſte. Mais ce Prélat lâcha imprudemment, avant que de s'embarquer, des paroles qui donnerent lieu de preſſentir ſon deſſein. La Republique en fut avertie, & le fit prendre ſur ſon Golphe : Elle arracha de ſa bouche la verité, par de ſimples menaces ; & la crainte que les Turcs n'imputaſſent aux Venitiens la ſurpriſe de Calcedoine, ſi elle ſe faiſoit par des Vaiſſeaux ſortis de ſes Ports, les obligea d'en donner avis à Bajazet, qui la déconcerta ſi bien, que le Prince d'Achaïe eut peine à ſauver ſa perſonne. Charles Huit auroit eu peut-eſtre occaſion de s'en conſoler, ſi ſa Négociation avec le Roy de Naples avoit réüſſi, & ſi ce Prince euſt bien voulu renoncer à ſes prétentions ſur le Royaume de Naples, pour une Province ſcituée au centre du Royaume de France.

On a veu que Frederic ſon oncle paternel avoit eſté élevé à la Cour de France, & qu'il y avoit épouſé une tante * de Charles Huit. Le Conſeil de France prit occaſion de cette Alliance, pour l'engager à ſe meſler de l'accommodement de ſon neveu. Frederic n'y paroiſſoit pas propre, & de plus fines gens que n'eſtoient alors les François, ſe ſeroient aiſément défiez qu'il avoit trop d'intereſt que la choſe ne reüſſiſt pas pour contribuer tout ce qui dépendoit de luy, afin qu'elle reüſſiſt. Il eſtoit heritier préſomptif de ſon neveu ; & de fait il luy ſucceda peu de temps

* Sœur de ſa mere.

1495. après. Si Ferdinand euſt renoncé par un Traité authentique à la Couronne de Naples, Frederic n'y auroit plus eu de droit ; & de plus il n'auroit pû ſe diſpenſer honneſtement de ſigner les articles arreſtez par ſa médiation. Cependant il agit d'auſſi bonne foy, que ſi la matiere du Traité luy euſt eſté indifferente, & il ne tint pas à luy que ſon neveu ne donnaſt une entiere ſatisfaction aux François. Il luy remontra d'une part le peu de fondement qu'il avoit à faire ſur les promeſſes de ſes Confederez, & de l'autre part le bonheur, la puiſſance, la réputation & les reſſources de Charles Huit ; & le réduiſit enfin à vouloir ceder ſes droits ſur le Royaume de Naples, à condition qu'on luy en laiſſaſt en fief la moindre Province, qui eſtoit celle de Calabre.

Ferdinand s'expliqua ſi nettement, que c'eſtoit là tout ce qu'il pouvoit faire, que ſon oncle reconnut qu'on le preſſeroit en vain de ſe relaſcher davantage. Il ne laiſſa pas neanmoins d'inſiſter ; mais il ne gagna rien, & il retourna vers Charles Huit : Il luy rendit compte de ſa négociation ; & pouſſant l'honneſteté auſſi loin qu'elle pouvoit aller, il ajouſta en preſence du Conſeil de France qu'il eſtoit d'avis que Charles Huit priſt Ferdinand au mot, ſur ce que le Royaume de Naples ſeroit plus aſſuré à la Monarchie Françoiſe, ſi elle joignoit les droits de la Maiſon d'Arragon à ceux de la Maiſon d'Anjou : Que les peuples auroient moins de penchant à la revolte, lorſqu'ils manqueroient de prétexte : Que les deux Factions qui avoient ſi long-temps partagé l'Eſtat, ſeroient éteintes ; & que Charles Huit égaleroit ſa gloire à celle des plus grands Roys qui l'avoient précedé.

Mais le Conſeil de France crut mal à propos non ſeulement qu'on ne devoit pas donner la Calabre à Ferdinand ; mais encore qu'on ne devoit pas ſouffrir qu'il luy reſtât un pied de terre, à quelque titre que ce fuſt, dans un Eſtat où luy & ſes Anceſtres avoient regné ; ſur ce que les Papes qui ne pouvoient ſouffrir qu'aucune Nation Etrangere, & principalement la Françoiſe, s'établiſt en Italie, ne verroient pas plûtoſt les Roys Tres-Chreſtiens occupez à calmer les diviſions civiles, dont la France eſtoit ſouvent agitée, qu'ils feroient ſervir Ferdinand & ſa Poſterité, d'inſtrument pour renvoyer les François delà les Alpes. Ainſi la Négociation fut rompuë ; & les Neapolitains informez de la ſoûmiſſion de Ferdinand, & de la dureté de Charles, commencerent à plaindre le premier, & à ſe refroidir pour le ſecond. 1495.

On ne penſa donc plus qu'à dépoüiller Ferdinand des quatre Places qui luy reſtoient ; & l'on envoya la Flotte de France attaquer celle d'Iſchia, qui paroiſſoit la plus importante, à cauſe que les ſecours d'Eſpagne & de Sicile y devoient aborder : mais Servon ne répondit pas à l'eſperance que l'on avoit conceuë de luy, en le mettant à la place du Duc d'Orleans. Ce Prince que Charles avoit deſtiné pour Amiral eſtoit demeuré fort à propos dans la Ville d'Aſt en Piémont, pour obſerver la conduite de Loüis Sforce. Ferdinand avoit confié l'Iſle d'Iſchia au frere du Marquis de Peſcaire, qui n'eſtoit pas moins habile que luy, quoy qu'il n'euſt pas tant acquis de reputation. Il s'eſtoit preparé pour un long ſiége, en tranſportant hors de l'Iſle les bouches inutiles : en s'enfer-

1495. mant dans la Citadelle, qu'il avoit eu le ſoin de bien munir : en faiſant le dégaſt autour ; & en n'y laiſſant rien dont les François puſſent ſe prévaloir. Ainſi Servon & les ſiens ne trouvant à leur abord que des mazures & des reſtes d'embrazemens, & n'ayant pas aſſez de proviſions pour un long ſiége, ils retournerent à Naples, & manderent aux Commandans des Vaiſſeaux & des Galeres, qu'ils avoient laiſſez à Gennes, de ſe charger des munitions de guerre & de bouche, & de les venir joindre : mais la Felouque qui fit ce voyage, trouva les Galeres & les Vaiſſeaux ſaiſis. Loüis Sforce & le Pape avoient aiſément attiré preſque tous les Princes d'Italie dans leur Ligue ; mais ils avoient eu plus de peine à perſuader les Roys Catholiques & l'Empereur d'y entrer.

Ferdinand & Iſabelle s'eſtoient engagez à Charles Huit par un Traitté ſolemnel, en recouvrant gratuitement les Comtez du Rouſſillon & de Cerdagne, à ne ſe mêler, en quelque maniere que ce fuſt, du differend de Naples, & à n'aſſiſter directement, ny indirectement la Branche baſtarde d'Arragon, contre les François ; & il y faloit contrevenir d'une maniere qui ſcandaliſeroit tous les Princes Chreſtiens. Il n'eſtoit pas poſſible d'excuſer une infidelité ſi viſible ; & l'on ſe contenta neanmoins d'un prétexte qui n'eſtoit capable d'ébloüir que les perſonnes les plus groſſieres. C'eſtoit le ſtile ordinaire des Roys Catholiques d'excepter le Saint Siege dans leurs Traitrez, afin de témoigner le ſoin qu'ils prenoient de la Religion ; & ils en avoient uſé de même dans leur Traité avec Charles Huit. Le Conſeil de France ne s'en eſtoit point formaliſé, à cauſe qu'il n'en vouloit point au Pape ;

cependant on s'en ſervit pour manquer de parole à Charles Huit. On prétendit qu'Alexandre Six eſtoit bien fondé de ſoûtenir l'inveſtiture qu'il avoit accordée au Roy de Naples, à ſon avenement au Pontificat ; & de deffendre ſon Feudataire. On convint ſecretement avec le Pape, qu'il s'addreſſeroit aux Roys Catholiques, & les conjureroit de ne pas ſouffrir que le Saint Siege fuſt fruſtré d'un de ſes plus beaux droits, qui eſtoit ſa Souveraineté ſur le Royaume de Naples. Cela ſe fit avec ceremonie ; & les Roys Catholiques entrerent apres cela ſans ſcrupule dans la Ligue. 1495

L'Empereur Maximilien Premier ne ſe fit pas tant prier ; & il y eut mêmes des Confederez qui propoſerent de ſe paſſer de luy, ſur ce que d'un coſté ils apprehendoient qu'il ne dépenſaſt mal à propos l'argent qu'il recevroit d'eux, & ne ſerviſt ainſi de rien à la cauſe commune ; & d'un autre coſté ils ne craignoient pas qu'il s'accommodaſt avec la France, aprés l'affront qu'il diſoit en avoir receu. Mais les autres l'emporterent par la raiſon, que l'on avoit abſolument beſoin des Soldats Allemands ; & qu'il ne ſeroit pas poſſible d'en tirer autant qu'il faudroit, à moins d'interreſſer Maximilien dans la querelle. On conſentit donc de luy compter de l'argent pour ſes levées ; & d'envoyer dans ſon Armée des Commiſſaires, qui payeroient exactement les montres à meſure qu'elles ſeroient écheuës. Mais il demanda de plus une double alliance avec les Rois Catholiques, qui eſtoit l'Infante Iſabelle leur fille aînée pour Philippe Archiduc des Païs Bas, ſon fils unique ; & le Prince d'Eſpagne fils unique de Leurs Majeſtez Catholiques, pour la Princeſſe Marguerite d'Autriche, que Charles Huit avoit repudiée.

1495. Les Roys Catholiques demeurerent d'accord du Mariage de leur fils, avec la fille de Maximilien; mais ils ne purent convenir de celuy de leur fille, avec l'Archiduc. Ils avoient eſté ſi touchez de la franchiſe avec laquelle on avoit rendu les Comtez de Cerdagne & de Rouſſillon, que ſans que la France les en priaſt, & mêmes ſans qu'elle y penſaſt, ils avoient fait inſerer dans leur traitté qu'ils ne mariroient leurs quatre filles, ny dans la Branche baſtarde d'Arragon, ny dans les Maiſons d'Autriche & d'Angleterre. Cette propoſition avoit eſté acceptée, exprimée dans le traitté, ſignée & ratifiée, & les Rois Catholiques n'avoient apperceu que long-temps aprés la faute qu'ils avoient commiſe en cet Article; ç'euſt eſté la reveler que d'acquieſcer au deſir de l'Empereur, parce que la France n'auroit pas manqué de les accuſer auſſi-toſt d'infidelité; & l'expedient qu'ils trouverent pour ſe tirer d'affaire à l'égard de l'Empereur, fut de repartir que c'eſtoit la couſtume en Eſpagne que les Princes de Portugal épouſaſſent les filles aînées de Caſtille; & que d'ailleurs comme l'Infante Iſabelle devoit heriter ſeule de tous les Royaumes de Caſtille & d'Arragon, en cas que le Prince d'Eſpagne mouruſt ſans enfans, les Eſpagnols ne ſouffriroient pas qu'elle épouſaſt un Eſtranger; & voudroient que ce fuſt le Roy Manüel de Portugal, afin de réünir encore cette Couronne à la Monarchie Eſpagnole; mais Maximilien ne penſoit point alors à la Succeſſion d'Eſpagne pour ſon fils. Il le tenoit aſſez puiſſant avec les Provinces des Païs-Bas; & la Franche-Comté qu'il poſſedoit du coſté de ſa mere, ſans compter les dix Provinces hereditaires de la Maiſon d'Autriche qu'il

luy laiſſeroit ; & l'Empire qu'il luy pretendoit aſſeu- 1495.
rer, en luy procurant la Royauté des Romains. Il tâchoit ſeulement d'unir plus étroitement ſes enfans, en les eſtabliſſant tous deux dans une ſeule Maiſon ; & comme il luy eſtoit indifferent dans cette veuë, que les Roys Catholiques luy donnaſſent leur fille aiſnée, ou leur puiſnée, il ſe reduiſit à demander celle-cy. Ferdinand & Iſabelle n'ayant plus de pretexte pour refuſer Maximilien, & voulant en toute maniere l'engager dans la Ligue, ſignerent les Articles des deux Mariages, & tinrent preſtes leurs excuſes quand les François s'en plaindroient. Ils propoſerent aux plus celebres Juriſconſultes d'Italie & d'Alemagne, en termes generaux, s'il n'eſtoit pas contre la juſtice & contre les bonnes mœurs, d'exiger des perſonnes, ſur leſquelles on n'avoit aucun droit, qu'elles ne mariaſſent pas leurs enfans en la maniere qu'elles jugeroient à propos. On ne parloit ny de l'offre volontaire de Leurs Majeſtez Catholiques de s'aſſujettir à cette condition, ny que le Roy de France l'euſt acceptée, ny qu'elle eût eſté inſerée dans un Traité ſolemnel par le conſentement, & mêmes à la requeſte des deux parties ; & comme la methode des Juriſconſultes eſt de ne répondre préciſément qu'à ce qui leur eſt propoſé, leur déciſion fut en faveur des Roys Catholiques, qui la firent auſſi-toſt ſçavoir à Charles Huit, & augmenterent incontinent aprés le nombre de ſes ennemis.

Ainſi la Ligue fut concluë au commencement d'Avril mil quatre cent quatre-vingt-quinze. Il y eut des Articles ſecrets & publics. Ceux-cy contenoient que les Confederez mettroient ſur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux & quatre vingt mil

1495. hommes de pied ; & que de plus l'Empereur & le Roy d'Eſpagne entreroient avec de puiſſantes Armées dans la France : le premier par la Picardie, ou par la Champagne, & le ſecond par la Guyenne ou par le Languedoc : Que Ferdinand & Iſabelle entretiendroient encore une Flotte dans les Ports de la Sicile, pour combattre la Françoiſe en cas de beſoin : Que tout l'argent levé dans l'Eſpagne pour la Guerre contre les Turcs, y ſeroit employé ; & s'il ne ſuffiſoit pas, les Confederez fourniroient le reſte, chacun à proportion de ſes facultez.

Les Articles ſecrets ne ſe trouvent plus ; & s'il eſtoit permis de les deviner par la conduite des Confederez les uns à l'égard des autres, & par les formalitez qu'ils obſerverent aprés le ſuccez de leur entrepriſe, il faudroit dire que l'Empereur & les Rois Catholiques ne devoient contribuer que des gens de Guerre, des Vaiſſeaux, & des Galeres qui ſeroient payez, équipez & entretenus aux dépens des autres Confederez : Que les conqueſtes des Allemands & des Eſpagnols en France leur appartiendroient uniquement, & qu'ils ne ſeroient tenus d'en faire aucune part à leurs Confederez : Que pendant que les trente-quatre mille Chevaux & les quatre-vingt mille Fantaſſins agiroient par terre, la Flotte particuliere des Venitiens ſommeroit les Villes Maritimes du Royaume de Naples, de retourner à l'obeïſſance de Ferdinand ; & les attaqueroit en cas de refus. Celles qui trouveroient le moyen de ſe deffaire de leurs Garniſons, & de rentrer volontairement dans leur devoir, ſeroient remiſes de bonne foy à Ferdinand. Mais celles qui ne ſeroient ramenées que par la force, demeureroient en gage aux Venitiens

Venitiens, juſqu'à ce que Ferdinand les eut rembourcé des frais qu'ils avoient faits : Que la Republique de Piſe ſeroit renduë aux Florentins, en cas qu'ils entraſſent dans la Ligue ; mais s'ils refuſoient de ſigner, ou de porter leur part des Charges, les Venitiens & Loüis Sforce pourroient jetter des Troupes ſurnumeraires dans le Territoire de Piſe, & ce qu'elles prendroient ſeroit pour eux. 1495.

Peu de jours s'écoulerent aprés la concluſion de ce Traitté, ſans que l'on ſollicitaſt le Duc de Ferrare, & les Florentins de le ſigner. Le Duc de Ferrare ſe comporta en Prince qui craignoit de perir de quelque coſté qu'il ſe déclaraſt.

Il s'excuſa d'accepter directement la Ligue, ſur le peu d'aparence que ſa Ville Capitale qui n'eſtoit pas encore fortifiée, ſe trouvant au paſſage des François à leur retour de Naples, ſeroit reduite en cendres avec d'autant plus de perte pour toute l'Italie, qu'il n'y avoit point de lieu où l'on trouvaſt un ſi grand nombre de peuple. Mais pour éviter que les autres Princes d'Italie ne tournaſſent leurs armes contre luy, & ne le dépoüillaſſent devant ou aprés le paſſage des François, il conſentit qu'Alphonſe d'Eſte ſon fils aîné allaſt joindre Loüis Sforce ſon beau-frere avec cent cinquante hommes d'armes ; & il feignit que ce jeune Prince tranſporté de la paſſion d'apprendre le meſtier de la Guerre, s'eſtoit dérobé contre l'ordre exprés de ſon pere ; & avoit débauché cent cinquante Gentilshommes, qui l'avoient ſuivy dans l'Armée en équipage, & en qualité d'Hommes d'armes. Les Florentins qui furent recherchez les derniers de rompre avec la France, examinerent la choſe en elle-meſme, & dans les

1495. conſequences qu'elle pouvoit avoir, & prirent en effet le meilleur party, qui fut celuy de demeurer conſtans dans l'amitié de Charles Huit. Ils ne ſe fonderent ny ſur la juſtice, ny ſur la bien-ſeance; & les deux raiſonnemens qu'ils firent à cette occaſion, furent également ſubtils & intereſſez. Ils conſidererent d'une part, que comme ils n'eſtoient pas capables de recouvrer Piſe par leurs propres forces, il faudroit en entrant dans la Ligue qu'ils en empruntaſſent des Venitiens & du Duc de Milan, ou qu'ils ſouffriſſent que cette Republique & ce Duc oſtaſſent Piſe aux François. Dans le premier de ces deux cas il eſtoit à craindre que les Venitiens & Sforce retinſſent Piſe pour nantiſſement de leurs frais; & dans le ſecond, ils pourroient encore ſe l'approprier ſans contrevenir au Traitté de la Ligue. L'autre raiſonnement des Florentins fut que quoy qu'il arrivaſt, il ſeroit moins difficile de tirer Piſe des mains des François, que de celles des Confederez. Car Charles Huit ne verroit pas pluſtoſt toute l'Europe déclarée contre luy, qu'il penſeroit à s'en retourner en France: Que ſes forces n'eſtant point aſſez grandes pour le ramener en dépit des Confederez; & pour garder le Royaume de Naples, il abandonneroit toutes ſes autres conqueſtes d'Italie, dans la ſeule veuë d'en tirer les Garniſons; & d'en renforcer ſon Armée: Que Piſe & ſes dépendances ne ſeroient pas exceptées d'une regle ſi generale; & que dans la neceſſité où Sa Majeſté ſe trouveroit de les abandonner, elle aimeroit mieux les reſtituer à ſes Anciens Alliez, qui ſeroient demeurez fermes dans ſon amitié, pendant que le reſte de l'Italie y auroit renoncé, que de les laiſſer à ſes Ennemis déclarez;

Que ſi les Florentins entroient dans la Ligue, ils inſpireroient à Charles Huit le deſir de ſe vanger d'eux; au lieu que les Florentins, en ſe déclarant contre les François leur inſpireroit le deſir de ſe vanger d'eux; & ce Prince ne pourroit mieux les punir, qu'en mettant Piſe & ſon Territoire entre les mains de Loüis Sforce dont il ne les retireroit jamais: Qu'il n'y avoit pas lieu de douter que le meſme Charles ne le fiſt, puiſqu'il n'y avoit rien de plus dangereux, que de jetter dans le deſeſpoir un ancien amy qui ſe trouvoit plus capable de nuire, qui ne l'avoit eſté de ſervir. 1495.

Aprés le refus des Florentins, les Confederez ne differerent plus de ſe déclarer; & la Republique de Veniſe manda Comines, pour luy dire qu'elle eſtoit entrée en Ligue avec le Pape, l'Empereur, les Roys Catholiques, & preſque tous les Princes d'Italie à trois fins. La premiere eſtoit le bien general de la Chrêtienté. La ſeconde le bien particulier de l'Italie, & la derniere la conſervation de ſes propres Eſtats: Que le Roy Charles Huit ſon Maiſtre y pourroit entrer à certaines conditions, & qu'on luy avoit laiſſé du temps pour cela; mais de crainte qu'il n'en profitaſt, on avoit obligé la Republique à rappeller ſon Ambaſſadeur auprés de luy.

Comines entendit aſſez qu'on luy donnoit ſon congé, & ſe retira; mais il ne trouva pas les peuples à ſon retour à Naples dans la meſme diſpoſition qu'il les avoit laiſſez en partant. Charles à la verité les avoit deſchargez de tous les impoſts extraordinaires de la Maiſon d'Arragon; & leur avoit de plus oſté pour deux cent mille écus des ordinaires. Il n'eſtoit pas

1495. poſſible de faire davantage pour eux ; & cette liberalité eſtoit trop ſinguliere pour ne pas mériter beaucoup de reconnoiſſance. Mais le reſte de la conduitte de Charles Huit n'avoit pas aſſez répondu à cet agréable commencement. Il aimoit trop le divertiſſement pour ne ſe pas rendre mépriſable à des gens accoûtumez à vivre ſous des Roys qui leur rendoient juſtice immediatement par eux-meſmes ; & au lieu qu'auparavant les Neapolitains n'alloient jamais deux fois aux Palais de leurs Roys ſans en avoir audience. Il n'eſtoit preſque plus poſſible d'aborder Charles Huit. Il faloit en achepter bien cher la permiſſion ; & quand on eſtoit aſſez heureux ou aſſez patient pour l'obtenir gratuitement, on n'avoit le temps que de luy préſenter des Requeſtes encore ne ſe donnoit-il pas la peine de les lire. Il les mettoit entre les mains de ſes Favoris ; & comme il n'en prenoit pas d'autre ſoin, il dépendoit abſolument de la volonté ou du caprice de ſes Favoris d'y répondre.

On a veu que le Domaine Royal avoit eſté diſſipé ; & le plus grand mal de cette prodigalité conſiſtoit en ce que ceux qui avoient le plus aidé à le conquerir pour Charles Huit, n'y avoient eu aucune part. Ils ſe plaignoient au contraire que leur condition eſtoit plus à plaindre, que celle des gens qui s'eſtoient déclarez pour la Maiſon d'Arragon ; & le pis eſt, qu'ils diſoient vray. Il ne s'eſtoit jamais veu de fidelité, ny de conſtance plus éprouvée que celle des Neapolitains, & ſur tout de celle des Seigneurs de la Faction d'Anjou. Leur Parti avoit preſque toûjours eſté malheureux durant deux ſiecles, & ils avoient ſupporté de pere en fils, durant huit generations, toutes les incommoditez attachées à la mauvaiſe fortune des vain-

cus. La derniere generation s'attendoit d'eſtre recompenſée pour toutes les autres, & d'eſtre traittée à ſon tour de même que la Faction d'Arragon, qui eſtoit ſon ennemie, l'avoit eſté. Les Roys Alphonſe Premier & Ferdinand le Vieux, avoient rendu à celle-cy les biens confiſquez ſur elle ; & l'avoient encore enrichie de ceux de la Faction d'Anjou. La revolution eſtoit revenuë en faveur des Seigneurs de la Faction d'Anjou ; & ils devoient non ſeulement rentrer dans les Fiefs qu'on leur avoit oſtez, mais de plus eſtre inveſtis à leur tour des Fiefs de la Faction d'Arragon. Ils l'eſperoient ſi fortement, qu'ils ne ſe preſſoient pas de le demander : cependant ils en furent fruſtrez, par l'addreſſe d'un Seigneur de la Faction d'Arragon, qui les prévint. Son Ayeul avoit obtenu d'Alphonſe Premier la confiſcation du Comté de Maniliano, poſſedé par un Seigneur de la Faction d'Anjou qui en avoit pris le nom. Le veritable Comte & ſon fils n'y avoient pû rentrer, mais le petit fils eſtoit actuellement Officier dans la Gendarmerie Françoiſe, & par conſequent il n'y avoit point de difficulté que le Comté ne luy fuſt rendu, & qu'il n'obtint encore, à tiltre de dédommagement, les autres Terres de ſa Partie. Elle le craignoit ſi bien, qu'elle s'adreſſa à un des Favoris du Roy, dont on ne ſçait pas le nom. Elle luy mit en main une bourſe pleine d'or : elle le pria de demander à Charles Huit qu'elle fuſt maintenuë dans la poſſeſſion du Comté de Maniliano ; & elle promit une pareille ſomme auſſi-toſt que la grace ſeroit expediée. Ce Favori employa tout ſon credit, & obtint les Lettres de Confirmation : Il les donna à l'Uſurpateur ; & receut de luy le prix dont ils eſtoient convenus. 1495.

1495. Le veritable Comte en fut informé, & s'en plaignit aux autres Seigneurs de la Faction d'Anjou, qui ayant un intereſt commun à l'affaire prenoient leurs meſures pour en ſolliciter la revocation, lorſqu'on les prevint, en leur inſpirant autant de haine pour la France qu'ils avoient eu juſques-là d'inclination pour elle. L'Uſurpateur de Maniliano ravy de l'heureux & prompt ſuccês de ſon entrepriſe, en informa ſes Collegues de la Faction d'Arragon, & leur conſeilla de ſuivre ſon exemple. Ils le crurent : Ils s'adreſſerent aux autres Favoris de Charles Huit : Ils leur offrirent beaucoup d'argent ; & ſur tout ils ne manquerent pas de les piquer d'honneur de ne ſe pas épargner, en leur remontrant que s'ils eſtoient refuſez, il paroiſtroit que leur credit ſeroit inferieur à celuy de leur Collegue qui s'eſtoit meſlé de l'affaire de Maniliano. Il n'en falut pas davantage pour obliger les Favoris à ne pas laiſſer Charles Huit en repos juſqu'à ce que Gannay ſon Garde des Sceaux eut dreſſé en faveur de chaque Seigneur de la Faction d'Arragon des Lettres Patentes, qui luy conſervoient la proprieté & la poſſeſſion de toutes les Terres qu'il avoit tenuës à l'entrée de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne dans le Royaume de Naples, qui le prenoit en ſa Sauve-garde Royalle ; & qui deffendoit de l'inquieter pour quelque cauſe ou prétexte que ce fuſt. L'injure que l'on faiſoit en ce point à la Faction d'Anjou eſtoit atroce : cependant on ne ſe mit en peine ny de l'excuſer, ny de la cacher. Ceux qui la receurent eſtoient ſenſibles : Ils en goûterent toute l'amertume ; & ils reſolurent de ne plus ſervir des ingrats. La Faction d'Arragon aprês avoir ſi facilement obtenu ce qu'elle prétendoit,

mépriſa Charles Huit qui l'avoit accordé, & le jugeant indigne, auſſi-bien qu'incapable de la commander, ſe confirma dans le deſſein de rappeller le jeune Ferdinand, & y porta le Peuple avec d'autant moins de peine, qu'il avoit d'autres ſujets de mécontentement. Les Neapolitains s'eſtoient ſi mal deffendus, que les François feignoient de douter qu'ils fuſſent hommes. Ils ne les traitoient que de femmes, & bien loin d'entrer en quelque comparaiſon avec eux, ils les eſtimoient moins que leurs valets. Ils logeoient chez les privilegiez, auſſi-bien que chez les autres : Ils y vivoient à diſcretion : Ils n'avoient égard en cela ny à la raiſon, ny à la bien-ſeance ; & comme s'ils euſſent voulu choquer plus de gens, ils changeoient ſouvent de logis. 1495.

Toutes les choſes que l'on vient de repreſenter miſes enſemble, produiſirent un effet dont elles n'euſſent pas eſté capables ſéparément ; c'eſt à dire, que donnant aux Neapolitains lieu de comparer la domination Françoiſe, avec l'Arragonnoiſe, ils jugerent celle-cy moins dure, & la regretterent. Les marques ſenſibles qu'ils en donnerent, jointes aux avis certains qui venoient de toutes parts, que les Confederez ſe préparoient avec une diligence incroyable pour accabler Charles Huit dans Naples, l'obligerent à convoquer un Conſeil de Guerre, où la pluſpart des Officiers de l'Armée Françoiſe furent appellez. Les opinions n'y furent pas partagées, parce que le danger eſtoit ſi grand, qu'il faiſoit une impreſſion preſque égale ſur les ames genereuſes, & ſur les timides. Il y paſſa tout d'une voix que l'on manderoit à la Ducheſſe de Bourbon d'envoyer au Duc d'Orleans, que le Roy avoit laiſſé dans

1495. la Ville d'Aſt, des Troupes ſuffiſantes pour arreſter celles de Loüis Sforce dans le Duché de Milan, & pour favoriſer le retour de Sa Majeſté, quand elle ſeroit arrivée à la Frontiere du Piémont, ou pour l'aller joindre plus avant dans l'Italie, ſi elles en trouvoient l'occaſion : Que cependant on partageroit l'Armée en deux Corps à peu prés égaux, excepté que celuy qui rameneroit le Roy ſeroit plus fort en Cavalerie : Que l'autre demeureroit à la garde du Royaume de Naples ; & que Sa Majeſté ayant ſi heureuſement déconcerté les projets de ſes Ennemis, par ſa prodigieuſe diligence, les ſurprendroit encore par la meſme voye : Qu'elle marcheroit à grande journée, & pourtant en bon ordre : Que l'on chargeroit avec tant de furie les premiers Ennemis qui ſe preſenteroient en chemin, que les autres en fuſſent intimidez ; & que pour témoigner que l'on ne renonçoit pas au Royaume de Naples, en s'en éloignant, on garderoit les Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique & des Florentins, neceſſaires pour y revenir.

Mais la choſe ne s'executa pas comme elle avoit eſté reglée ; & Charles Huit voulut en toute maniere, avant que de partir, faire une ſeconde entrée dans Naples, ſous pretexte que la premiere n'avoit point eſté aſſez triomphante, à cauſe que les Chaſteaux tenoient encore pour Ferdinand. Il y eut autant de pompe que ſi les affaires des François euſſent eſté en meilleur eſtat, & Charles Huit y parut la Couronne fermée en teſte, & le Globe à la main : Il y prit les qualitez d'Auguſte, d'Empereur, de Roy de Naples, de Sicile & de Jeruſalem ; & il y receut d'une maniere tout à fait altiere, les ſoûmiſſions des Neapolitains, qui

qui luy devoient bien-toſt échapper. Cette action fut diverſement interpretée, & n'euſt pas moins de cenſeurs, que d'admirateurs. Il y en eut qui blaſmerent Charles Huit d'avoir perdu par vanité le temps qu'il auroit utilement employé à ſa retraite ; & de s'eſtre attiré la haine irreconciliable de l'Empereur Maximilien, en l'irritant autant qu'il eſtoit capable de l'eſtre ; c'eſt à dire, en ajoûtant la mocquerie à l'injure, comme s'il n'euſt pas ſuffi de luy avoir enlevé ſa femme, * & qu'il euſt encore falu partager l'Empire avec luy : mais il y en eut auſſi qui ne ſe laſſerent point d'admirer la grandeur de courage du même Charles Huit, en ce que toute l'Europe preſque conjurée contre luy, ne l'avoit point aſſez embarraſſé, pour le détourner de ſe procurer un honneur qu'il croyoit avoir merité. Il n'en alla pas de mêmes de Pontan qui s'eſtoit chargé du Panegyrique de ce Prince, & le prononça avec plus de force & de chaleur, que ſon grand âge ne luy pouvoit permettre. On trouva univerſellement à redire que ce grand Perſonnage, qui avoit eſté Precepteur d'Alphonſe Second, euſt déclamé contre ſes vices ; & l'on auroit voulu qu'il ſe fuſt déchargé ſur un autre de cette commiſſion, quoy que l'on convint qu'il n'avoit rien dit que de vray. 1495.

* Anne de Dreux Heritier de Bretagne.

Le départ de Charles Huit ſuivit d'aſſez prés ſon entrée ; & Montpenſier * demeura dans Naples en qualité de Vice-Roy. On ne luy laiſſa que ſix mille hommes, parce que l'Armée Françoiſe contre la coûtume de celle des Conquerans eſtoit diminuée du quart, & reduite à quinze mille Combattans par le peu de ſoin que l'on avoit eu de remplir le vuide des Déſerteurs. Rabaudange & Levin eurent les Gouvernemens du

* Gilbert de Bourbon Prince du Sang.

1495. Chaſteau-Neuf & du Chaſteau de l'Oeuf ; & d'Aubigny fut envoyé dans la Calabre que l'on prévoyoit devoir eſtre la premiere attaquée, parce que les Eſpagnols qui venoient de prendre des rafraiſchiſſemens en Sicile, ſe préparoient pour continuer leur route en Italie. Le Sénechal de Baucaire perſuadé que la faveur du Prince rendoit les gens capables de tout, ne s'eſtoit pas contenté de la Principauté de Nole. Il s'eſtoit fait encore donner les Charges de grand Maiſtre de la Maiſon du Roy & de Grand Tréſorier ; & pour comble d'avidité, il prit des Lettres du Gouvernement de Gayete aprés qu'elle ſeroit conquiſe. On remarque ces particularitez, parce qu'elles ſont ſingulieres ; & que l'on aura de la peine à trouver ailleurs dans les derniers ſiecles l'exemple d'un Favory, qui pour des dignitez en partie réelles & en partie imaginaires, ait voulu ſe bannir volontairement de la préſence de ſon Maiſtre. Il y auroit peut-eſtre lieu de ſoupçonner que ce Sénechal s'eſtoit apperçu du refroidiſſement de Charles Huit pour luy ; & qu'il avoit preferé en habile homme une retraitte honorable à la néceſſité de repreſenter à la Cour de France le perſonnage de diſgracié ; & que le Cardinal Briçonnet s'eſtoit contenté de le ſupplanter, & luy avoit laiſſé les Dignitez dont on vient de parler pour le conſoler dans ſon infortune.

Quoy qu'il en ſoit le Roy ſe mit le dix-neuf de May mil quatre cent quatre-vingt-quinze à la teſte de ſa petite Armée, & alla droit à Rome. Le Pape qui s'y eſtoit attendu avoit demandé du ſecours à ſes Confederez, & ils luy avoient envoyé cinq cent Chevaux Légers, & deux mil hommes de pied. Ces Troupes n'avoient pas eſté capables de le raſſurer ; &

il avoit inſiſté que l'on y joigniſt encore mil Cavaliers, qui coupant les vivres aux François les contraigniſſent de traverſer plus viſte l'Eſtat Eccleſiaſtique. Les Confederez les avoient promis pour ſe délivrer de l'importunité du Pape ; mais ils ne les avoient pas fournis à point nommé, ſoit qu'ils en euſſent ailleurs plus de beſoin, ou que raiſonnant ſur les principes les plus certains de la Guerre, ils préſupoſaſſent que Charles Huit dans l'impatience où il eſtoit de retourner en France, ne feroit que paſſer, & n'auroit garde de laiſſer Garniſon dans aucune Place de l'Etat Eccleſiaſtique, les huit mil hommes qu'il avoit ſuffiſant à peine pour l'eſcorter. Mais le Pape voyant qu'on luy manquoit de parole, ſe tint pour abandonné ; & ne voulut pas neanmoins renoncer à la Ligue, quoy que Charles Huit miſt tout en œuvre pour l'en détâcher, & luy offriſt pour ſes fils de meilleurs eſtabliſſemens que n'en promettoient les Confederez. Il ne put s'imaginer que Sa Majeſté luy pardonnaſt ſincérement tant d'infidelitez qu'il avoit commiſes à ſon égard ; & Sa Sainteté s'enfuit à Perouſe, réſoluë de paſſer de-là à Padouë & meſme à Veniſe, ſi quelque détachement des François ſe mettoit à ſes trouſſes. 1495.

La prévention du Pape fit plus de pitié à Charles Huit qu'elle ne luy donna de colere. Les François rentrerent dans Rome, & ils y veſcurent avec autant de modeſtie qu'ils avoient fait auparavant. Ils ne laiſſerent pas plus de marques de leur licence dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, excepté que ceux de Tuſcanella ſe piquerent d'une exactitude qui leur coûta cher. Le Comte de Guiſe ou le Baſtard de Bourbon, l'on ne ſçait pas aſſez lequel des deux, parut avec quelque

1495. Compagnie d'Infanterie à la Porte de cette agréable Ville, & demanda d'y paſſer la nuit. On luy dit de montrer l'ordre du Pape, & l'on refuſa conſtament de le recevoir ſans cela. Il eſtoit tard : les François n'avoient pas mangé depuis le matin : on ne leur offrit rien : ils ſe plaignirent de l'incivilité des Habitans, & s'impatienterent juſqu'à paſſer des reproches à la violence. Ils eſcaladerent les murailles, & leur Chef ne put les empeſcher de piller les maiſons des Bourgeois.

L'Armée Françoiſe alla droit de Rome à Sienne ; où Charles Huit s'arreſta ſix jours entiers par une faute auſſi conſiderable qu'avoit eſté celle de ſa ſeconde entrée dans Naples. Les Florentins y députerent vers Sa Majeſté, pour traitter du recouvrement de leurs Places. Ils offrirent cent mille écus comptant, & de plus trois cent Lances commandées par un Officier de reputation nommé Sicco, avec deux mille Fantaſſins, qui accompagneroient le Roy juſques dans Aſt ; & ſe chargeroient de combattre les Confederez, s'ils entreprenoient de conteſter le paſſage aux François. Le Roy nomma Comines & quelques autres, pour conferer avec les Florentins, & cette négociation fut fort avancée dés le premier jour. Il eſtoit d'extrême conſequence à Sa Majeſté de retenir Sereſane & Petra Santa, parce que tant qu'elle auroit ces deux Places en ſon pouvoir, elle ſeroit aſſurée de faire déclarer les Genois contre Loüis Sforce en les leur offrant. Ainſi les Commiſſaires de France, Collegues de Comines, déclarerent d'abord aux Députez de Florence qu'ils ne rentreroient point dans ces deux Places juſqu'à ce que le Roy fuſt paiſible Poſſeſſeur de Naples. Comines admira leur facilité, &

pour en profiter, il témoigna qu'il ſeroit à propos que les trois cent Lances & les deux mille Fantaſſins de Florence n'abandonnaſſent pas le Roy avant que Sa Majeſté fuſt arrivée à Aſt ; & que pour ſeureté de cet article, il faloit encore que la Fortereſſe de Livorne demeuraſt aux François juſqu'à l'entiere exécution de ce Traité ; & les Députez n'ayant pas le pouvoir d'accorder un article de ſi grande importance, dépeſcherent vers leurs Superieurs. La paſſion de recouvrer Piſe eſtoit alors ſi grande dans l'eſprit de ceux qui gouvernoient la Republique de Florence, qu'ils accorderent encore Livorne pour le temps qu'on le demandoit. 1495.

Comines fut d'avis là deſſus qu'il faloit accepter les offres des Florentins ; & il ſe fonda ſur deux raiſons qui luy paroiſſoient invincibles : L'une que la Republique de Veniſe avoit déja levé quarante mille hommes, & qu'il n'y avoit pas d'aparence que les François paſſaſſent ſur le ventre à une ſi grande multitude de gens armez, dont la plus-part eſtoient Cavaliers : Que ce ſeroit bien pis quand l'Empereur qui en amenoit trente mille, & eſtoit en marche les auroit joints : Que l'on tireroit de bonnes Troupes des Places que l'on reſtitueroit aux Florentins ; & qu'en y ajoûtant celles de Sicco, l'Armée Françoiſe croiſtroit de la moitié. La ſeconde raiſon de Comines conſiſtoit en ce que Charles Huit n'avoit point d'argent : Que les Suiſſes dans leſquels eſtoit la principale force de ſon Infanterie, en demandoient : Qu'il leur en eſtoit dû ; & que pour peu que l'on differaſt de les payer, ils pourroient bien ſe laiſſer gagner, & paſſer ſous les Enſeignes des Confederez : Que la ſomme que l'on pouvoit toucher des Florentins eſtant bien ménagée

1495. ſuffiroit non ſeulement pour les ſatisfaire ; mais encore pour attirer ſous les Enſeignes de France une partie de l'Armée des Confederez, en luy offrant davantage qu'elle n'avoit receu. Mais Ligny qui ſe piquoit de la plus haute generoſité, avoit cru ne pouvoir avec honneur demeurer auprês de la Princeſſe d'Altemore, pendant que ſon Maiſtre s'expoſeroit aux dangers inſeparables de ſon retour en France. Il avoit abſolument voulu l'accompagner ; & les pleurs de cette Princeſſe n'avoient point eſté plus efficaces que ſes charmes pour le retenir.

Comme il eſtoit le plus doux & le plus honneſte des Princes qui ſe trouvoient alors à la Cour de France, les Habitans des Places des Florentins où l'on avoit mis Garniſon Françoiſe, ravis de luy obeïr, luy perſuaderent d'en demander à Charles Huit le Gouvernement general. Il le fit, & les Lettres luy en furent expediées. Cette grace qu'il venoit de recevoir, auroit eſté fort diminuée, s'il n'euſt eu Sereſane & Petra-Santa que juſqu'à ce que les Genois euſſent accomply ce que l'on attendoit d'eux pour les leur reſtituer ; & ſi Livorne n'euſt eſté Françoiſe que juſqu'au retour de Charles Huit dans Aſt. Ligny le comprit aiſément ; & pour ſe conſerver un Employ capable de l'occuper entierement, il inſiſta avec tant d'obſtination que toutes les Places des Florentins que l'on avoit fuſſent retenuës ; & il promit ſi poſitivement de les garder, que Charles Huit y conſentit. Ce n'eſt pas que Sa Majeſté euſt eſté convaincuë des raiſons de Ligny ; mais c'eſt qu'elle ne voulut pas l'attriſter. Ligny ne ſe contenta pas de cet avantage, & il voulut de plus éprouver ſi ſon credit iroit au de-

là de ce qu'il venoit d'obtenir. La Republique de Sienne vivoit en apparence en pleine liberté ſous la protection de l'Empire, c'eſt à dire, qu'elle ne reconnoiſſoit point d'autre Seigneur que les Empereurs; mais à dire le vray, elle gemiſſoit ſous l'oppreſſion de quatre Tyrans : c'eſt ainſi que l'on pouvoit nommer les quatre Factions qui la déchiroient. Elle n'avoit pas neanmoins perdu à changer de Gouvernement, tant que ces Factions eſtoient demeurées à peu prés égales; mais celle qui s'appelloit de Montenovo ayant eu le deſſus, les trois autres dans l'apprehenſion qu'elle ne les aſſujettiſt, aimerent mieux ſe ſoûmettre à un Souverain Eſtranger, que de la reconnoiſtre pour Superieur. Elles demanderent en public, que leur Ville fuſt receuë ſous la protection de la France, & elles promirent en ſecret à Ligny de luy donner vingt mille écus par an, s'il faiſoit paſſer leur affaire, & joindre le Gouvernement de Sienne à celuy des autres Places que le Roy ſon Maiſtre tenoit en Toſcane. Ligny en parla dans le Conſeil de Sa Majeſté; & il ſe fonda ſur l'importance de Sienne pour conſerver Piſe, & pour empeſcher Florence de ſe joindre aux Confederez. 1495.

Comines attaché d'autant plûs à donner de bons conſeils, qu'ils eſtoient moins ſuivis, ouvrit un avis contraire à celuy de Ligny. Il l'appuya ſur ce qu'il y avoit de la prudence à refuſer les avantages que l'on ne pouvoit conſerver : Qu'il y auroit quelque apparence de generoſité à ne pas accepter les Sienois reſolus de ſe donner à la France : au lieu que Charles Huit en les acceptant, ne feroit que découvrir ſa propre foibleſſe dans une conjoncture où il ne luy eſtoit

1495. pas poſſible de les garder : Que les François ne ſeroient pas pluſtoſt ſortis de la Toſcanne, que les Confederez offriroient à la Faction de Montenovo, de la reſtablir dans Sienne ; & luy tiendroient parole avec d'autant plus de facilité, que Charles Huit n'étoit pas en eſtat d'y laiſſer autant de gens qu'il en faloit : Que l'on expoſeroit à la boucherie ceux que l'on y mettroit ; & que d'ailleurs on avoit vécu depuis pluſieurs ſiécles en bonne intelligence avec l'Empire : Que ce ſeroit rompre avec luy, que d'entreprendre ſur la protection qu'il donnoit depuis pluſieurs ſiécles à la Ville de Sienne : Qu'on l'obligeroit par cette inſulte, à doubler les Troupes qu'il devoit fournir à la Ligue ; & qu'il faloit que les François évitaſſent, ſur tout dans la conjoncture où ils avoient tant d'ennemis en teſte, de rendre leur cauſe mauvaiſe, de bonne qu'elle avoit eſté juſques-là. Il n'y eut aucun Conſeiller d'Eſtat qui ne fuſt de l'avis de Comines : Cependant Charles Huit conclut en faveur de Ligny ; & la France eut la honte de ſe charger d'une protection qu'elle ne put maintenir huit jours entiers.

Il parut incontinent aprés que Sa Majeſté fut ſortie de Sienne, que Comines avoit ſagement préveu l'avenir ; car la Faction de Montenovo, que les François avoient chaſſée, rentra dans Sienne par une porte, preſque en meſme temps Charles Huit ſortoit par l'autre. Elle s'empara de tout l'Eſtat de Sienne ; & elle ſe déclara pour les Confederez. Le Duc d'Orleans eut une occaſion de reparer cette faute ; mais il la negligea par une crainte de trop hazarder, qui luy vint à contre-temps. La Ville de Novarre eſtoit des plus importantes du Duché de Milan ;

&

& Loüis Sforce n'en ménageoit pas aſſez les principaux Habitans, pour les affermir dans ſes intereſts. Il avoit ruiné la famille entiere des Opioni, en faiſant détourner un courant d'eau qui fertiliſoit leurs Prairies, & jetté dans le deſeſpoir Mainfroy-Terniel, en luy ſuſcitant & faiſant perdre un procez dans lequel il s'agiſſoit de tout ſon bien. Ces deux injures eſtoient atroces; & ceux qui les avoient receuës conſpirerent, pour s'en vanger, de livrer leur Ville aux François. Ils formerent un parti ſi puiſſant, qu'il n'eſtoit pas poſſible de le déconcerter, ſans le prévenir; & ils envoyerent au Duc d'Orleans un Bourgeois, qui l'alla trouver dans Aſt, & le convainquit de la facilité qu'il auroit à ſe rendre Maiſtre de Novarre. Mais ce Duc fut d'abord retenu par deux conſiderations tout à fait preſſantes. L'une que le Roy luy avoit commandé de l'attendre, & de reſerver ſes forces pour attaquer les Confederez d'un coſté, pendant que Sa Majeſté tâcheroit de les ouvrir par l'autre, & de ſe faire voye entre deux. L'autre que le Senat de Veniſe, en congediant Comines, luy avoit donné parole de ne pas nuire aux François, pourveu qu'ils ne touchaſſent point à Loüis Sforce. Mais ces deux raiſons n'eſtoient pas ſi claires, qu'il ne fuſt aiſé de leur donner une interpretation favorable. L'ordre du Roy eſtoit à la vérité précis; mais il ſuppoſoit que le Duc d'Orleans n'euſt rien de meilleur à faire. Cependant il eſtoit certain que la ſurpriſe de Novarre faciliteroit beaucoup mieux le retour du Roy en France, que ſi les Troupes Françoiſe logées dans Aſt travailloient avec celles de Sa Majeſté au deſſein de percer les Confederez. D'ailleurs la parole que les Venitiens avoient 1495.

1495. donnée à Comines eſtoit illuſoire à la bien prendre ; puiſque les François ne pouvoient s'exempter de choquer Loüis Sforce, ny par conſequent d'avoir ſes Alliez ſur les bras. Il faloit abſolument qu'au ſortir de la Toſcane, ils miſſent le pied dans le Duché de Milan ; Loüis Sforce ſe ſentant appuyé de ſes Alliez ne l'endureroit pas, la rupture s'enſuivroit infailliblement ; & elle ne devoit pas eſtre ſupposée moins conſtante, que ſi elle eſtoit déja arrivée. De plus la ſurpriſe de Novarre devoit avoir trois ſuittes ſi avantageuſes à Charles Huit, que le Duc d'Orleans ſeroit éternellement blaſmé de l'avoir manquée. Il arrivoit tous les jours de nouvelles Troupes Allemandes dans l'Armée des Confederez, & la renommée publioit qu'elle eſtoit déja de prês de cent mil hommes. Charles Huit avec ſes huit mil hommes ne pouvoit ſans témerité entreprendre de la traverſer ; & de plus il avoit beſoin d'une diverſion qui fuſt ſuffiſante pour diviſer ſes Ennemis, & pour en occuper une bonne partie en un lieu, pendant qu'il paſſeroit par l'autre. Il l'obtenoit par la ſurpriſe de Novarre ; & puiſqu'on n'avoit pas le temps de l'en avertir, il devoit ne pas trouver mauvais qu'on le ſerviſt ſans ſa participation ; & que le Duc d'Orleans fiſt ce que Sa Majeſté auroit fait, ſi elle ſe fuſt trouvée en la place du Duc d'Orleans. La Bourgeoiſie de Milan ſupportoit d'ailleurs avec beaucoup d'impatience la tyrannie de Loüis Sforce, & cherchoit à s'en délivrer. Les François ne leur en pouvoient fournir une plus belle occaſion, qu'en s'emparant de la Ville qui la tenoit plus en ſujettion ; mais ils ne devoient pas attendre qu'elle fiſt aucun mouvement pour ſa liberté juſqu'à ce qu'ils fuſſent en

eſtat de la ſeconder. Enfin Loüis Sforce avoit beaucoup d'argent comptant, & ne l'avoit point épargné, en faiſant des levées comme les autres Confederez. Il avoit ainſi ſous ſes Enſeignes les meilleurs Soldats ; & l'on eſtoit déja preſque aſſuré que ce ſeroit eux qui ſoutiendroient plus fermement la premiere impetuoſité des François. La Perſonne de Charles Huit auroit en ce cas couru plus de riſque, & l'unique expedient pour diminuer le danger dont Sa Majeſté eſtoit menacée, conſiſtoit à contraindre Loüis Sforce d'employer ſes Gens de Guerre à recouvrer Novarre, qui eſtoit alors la plus importante portion de ſon Eſtat, quelque engagement contraire qu'il euſt contracté. 1495.

Ce furent-là les raiſons qu'eut le Duc d'Orleans pour ſe ſaiſir de Novarre, contre l'ordre exprés du Roy ſon Maiſtre. Sa Majeſté & ſon Conſeil ne les approuverent, ny ne les condamnerent ; & cette indifference de la Cour vint peut-eſtre de ce que ce Prince gaſta ce qu'il y avoit de meilleur dans ſon action, en affectant de paſſer pour prudent, lorſqu'il ne faloit pas l'eſtre. Il eſtoit plus fort en Infanterie que le Roy, puis qu'outre trois mille Fantaſſins Gaſcons que le Baron de Mollard luy avoit menez & autant de Suiſſes, le Marquis Loüis de Saluſſes venoit de le joindre avec les Montagnards de Piémont & de Dauphiné. Sa Cavalerie n'eſtoit à la verité que de trois cent Lances garnies, comme l'on diſoit ; c'eſt à dire accompagnées de trois Archers à cheval pour chaque Lance. Mais il n'y en avoit point de meilleures que celle-là à la ſuite du Roy. Les Opioni les ayant veuës, s'en contenterent, & les mirent en effet dans Novarre ſans répandre de ſang. La Citadelle ſe deffendit cinq

1495. jours ſelon quelques Relations, ou trois ſeulement ſelon d'autres.

La nouvelle en fut portée à Loüis Sforce en moins de huit heures ; & cette diſgrace quoyqu'elle fuſt la premiere qui luy étoit arrivée, le fit connoiſtre pour ce qu'il eſtoit. Et de fait à juger de luy par les deſſeins qu'il avoit juſques-là formez & executez, il ſembloit qu'il euſt du courage ; & ſes Ennemis n'en eſtoient pas moins perſuadez, que ſes Amis. Leur erreur venoit de ce qu'il avoit toûjours eſté heureux ; & que la felicité eſt la moins propre des diſpoſitions humaines à faire connoiſtre les qualitez de l'ame. Il perdit le jugement ; & ſa timidité alla ſi loin, qu'il en fut luy-même ſi ſurpris, qu'il n'oſa l'excuſer aprés que le danger fut paſſé. Il ſe tint pour perdu : Il ſortit de ſon Palais accompagné de deux ou trois Eſtafiers ſeulement : Il alla à pied au logis de Jerôme Leoni, Reſident de Veniſe auprés de luy : Il luy raconta ſon malheur : Il l'exagera : Il ſuppoſa que les Venitiens eſtoient ſeuls capables de le ſauver : Il pleura pour attendrir ce Reſident : Il s'en falut peu qu'il ne ſe jettaſt à ſes pieds pour implorer ſes offices ; & de peur qu'ils ne luy manquaſſent, il offrit de relever de Veniſe, comme s'il euſt oublié qu'il relevoit déja de l'Empire. Sa conſternation n'eſtoit pas ſans fondement, & ſes affaires alloient ſi mal, qu'il ne tint qu'à ſes Ennemis de l'opprimer, quoy qu'il ne fuſt informé d'autre choſe que de la ſurpriſe de Novarre dont il ſe plaignoit.

Auſſi-toſt que ſon Armée avoit joint celle des Venitiens, il n'avoit pû ſe contraindre aſſez pour ne pas donner des marques de la vanité qui luy eſtoit

naturelle. Il avoit envoyé deffendre au Duc d'Orleans de prendre la qualité de Duc de Milan, & commander à ce Prince de repaſſer au pluſtoſt les Alpes avec ce qu'il avoit de gens Guerre, faute de quoy il n'y auroit plus de quartier ny pour luy, ny pour eux. Le Duc d'Orleans avoit répondu comme il devoit à cette inſulte; & les Bourgeois de Milan qui l'avoient ſçûë, preſuppoſoient que le Duc d'Orleans ne négligeroit pas l'occaſion de ſe vanger de Loüis Sforce, s'il la trouvoit ſans l'avoir recherchée. Ils s'aſſemblerent en auſſi grand nombre qu'ils le purent ſans s'expoſer au hazard d'eſtre découverts; & leur conference fut ſi ſecrete, que les eſpions de Loüis Sforce n'en penetrerent rien. Ils convinrent de ſe mettre ſous la domination du Duc d'Orleans leur Seigneur legitime, comme petit-fils de Valentine, ſœur de leur dernier Duc Philippe Viſconti. Ils luy manderent de venir en toute diligence à Milan: Ils s'engagerent à le mettre en poſſeſſion non ſeulement de leur Ville; mais encore de la perſonne de Loüis Sforce, de ſa femme & de ſes enfans: Ils n'oublierent rien de ce qui ſervoit à prouver la poſſibilité, & meſmes la facilité du ſuccez; & pour prevenir les aſſeurances que le Duc d'Orleans pourroit exiger de leur fidelité, les Principaux d'entr'eux luy offrirent leurs fils aînez en oſtage. 1495.

Mais l'excez du bonheur ſur tout lors qu'il eſt inеſperé, ébloüit l'eſprit à peu prês de meſme que le trop de lumiere ébloüit les yeux. Le Duc d'Orleans ne put croire que la propoſition des Bourgeois de Milan fuſt ſincere; & ne jugea pas qu'ils fuſſent en eſtat de tenir parole quand ils le voudroient, & qu'on les en

1495 ſommeroit. Il eſtoit pourtant vray, & tout le monde en convint depuis que ſi le Duc d'Orleans euſt partagé ſon Armée, qu'il en euſt laiſsé la moitié pour aſſieger la Citadelle de Novarre qui ſe deffendoit encore ; & qu'il ſe fuſt preſenté avec l'autre moitié à la Porte de Milan qui luy avoit eſté marquée, les Bourgeois l'y euſſent fait entrer : Il ſe ſeroit ſaiſi de Sforce : le reſte du Duché euſt ſuivy l'exemple de la Capitale : l'Armée des Confederez ſe ſeroit diſſipée ; & la Ligue contre Charles Huit ſe ſeroit enſuite déconcertée d'elle-meſme. Sa Majeſté euſt paſsé ſans trouver d'obſtacle, & ſans perdre ſes conqueſtes ; & le Duc d'Orleans auroit recouvré le Patrimoine de ſes Anceſtres, de maniere à le laiſſer inconteſtable à ſes Deſcendans. Mais il fut aſſez malheureux pour refuſer un avantage ſi facile à remporter ; & pour comble d'égarement ceux de ſon Conſeil crurent donner des preuves de leur habileté en l'art de la Guerre, en ſoutenant qu'il faloit achever de prendre Novarre avant que de penſer à Milan ; & en rapportant là-deſſus l'apologue du Chaſſeur, qui pour avoir voulu courir aprés deux lievres à la fois n'en prit aucun. On pria les Bourgeois de Milan de ſuſpendre leur bonne volonté, juſques aprés la priſe de la Citadelle, de devant laquelle on ne pouvoit partir avec honneur ſans l'avoir priſe ; & Loüis Sforce n'auroit pas neanmoins eu le temps de revenir de la conſternation où il eſtoit, ſi les Venitiens ne le luy euſſent donné par la jalouſie qu'ils eurent mal à propos, de partager avec luy un gain imaginaire ; c'eſt ainſi que par un aveuglement ridicule on ſert quelquefois en taſchant de nuire, comme on nuit en pretendant ſervir. On a remarqué

que les meilleures Troupes de l'Armée Confederée avant la jonction des Allemandes, eſtoient celles de Loüis Sforce ; mais en recompenſe les Venitiennes eſtoient les plus nombreuſes, & le Senat de Veniſe qui s'eſtoit contenté d'en voir le Rôlle & de le comparer avec l'Armée de Charles Huit, ne pouvant concevoir que les François ſi foibles en comparaiſon, fuſſent capables de reſiſter, ſe flata par une vanité inexcuſable de l'eſperance d'enlever Charles Huit ſans le ſecours d'autruy : de profiter de ſa rançon & de celles de ſes Courtiſans : de gagner la Bataille la plus complette qui fut jamais, & de ſe rendre ſi redoutable, que Naples & le reſte de l'Italie, conquis ſans peine, fuſſent les fruits de cette prétenduë victoire. 1495.

Jerome Leony eut dans cette veuë ordre de dire à Loüis Sforce que la Republique de Veniſe informée que le Duc d'Orleans avoit dans Aſt des Troupes conſiderables, & qu'il luy en venoit chaque jour de nouvelles de Provence & de Dauphiné, apprehendoit pour le Duché de Milan ; & que les intereſts de Loüis Sforce ne luy eſtant pas moins chers que les ſiens propres, elle luy permettoit de rappeller ſon Armée de l'Eſtat de Gennes, où elle attendoit avec la Venitienne l'arrivée de Charles Huit pour le combattre, & qu'il l'employa pour obſerver les Ennemis aſſemblez dans Aſt, à condition qu'au premier avis certain que Charles Huit qui s'amuſoit mal à propos dans Sienne ſeroit en marche, Loüis Sforce les renvoyeroit toutes autres affaires ceſſantes, rejoindre l'Armée de la Republique.

Loüis Sforce ne fit pas de ſi longues réflexions qu'il avoit accoûtumé ſur la propoſition des Veni-

1495. tiens, & la regarda ſeulement par l'endroit qu'elle luy eſtoit favorable. Il ne crut pas la Republique ſi intereſſée qu'elle l'eſtoit ; & quand il en auroit eſté perſuadé, il valoit mieux pour luy d'empeſcher le Duc d'Orleans de ravager ſon païs, & de s'approcher aſſez prês de Milan pour ſonder l'inclination des Bourgeois, que de partager avec les Venitiens la rançon & les dépoüilles du Roy de France.

Il écrivit donc à Galeas de ſaint Severin ſon General de détacher ſes Troupes de celle de la Republique de Veniſe, & de les conduire avec toute la diligence poſſible vers la Frontiere de Piedmont. Galeas obeït, & le bonheur de Loüis Sforce continua ſi viſiblement, que ſon Armée arriva à Vigevano le propre jour de la ſurpriſe de Novarre. Ceux qui ne ſçavoient pas que c'eſtoit un pur effet du hazard, s'étonnerent que Dieu euſt fait une eſpece de miracle pour ſauver le plus méchant de tous les hommes en la perſonne de Loüis Sforce ; & les autres aimerent mieux préſupoſer que l'heure de ſon châtiment n'eſtoit pas encore venuë. Son Armée ne fut guéres moins épouvantée que luy quand elle apprit que les François s'eſtoient logez ſi prês d'elle ; & ſi le Duc d'Orleans euſt paru le meſme jour ou le lendemain devant Vigevano, rien ne l'auroit empeſchée de paſſer ſous ſes Enſeignes, ou de ſe diſſiper. Mais il ne ſortit de Novarre, qu'aprês la réduction de la Citadelle ; & Galeas de ſaint Severin profita ſi bien de cet intervale, qu'il raſſura ſes Gens de Guerre, en les convainquant que les François ne ſeroient pas long-temps bien avec la fortune, puiſqu'ils ſçavoient ſi mal pofiter de ſes faveurs.

* Dans les Lettres de Sforce.

Le Duc d'Orleans ne manque pas aprês l'entiere réduction

réduction de Novarre de s'avancer juſques devant Vigevano, de mettre ſes Troupes en Bataille, & de la préſenter à l'Armée de Loüis Sforce. Mais Galeas qui ne jugeoit pas à propos de hazarder ſi-toſt les ſiens aprés leur épouvante, les tint enfermez, & ſe contenta de ſalüer les François de ſon artillerie. Le Duc d'Orleans n'eſtant pas en eſtat d'inſulter une Armée aguerrie dans une Ville fortifiée à la moderne, retourna à Novarre, où il ne demeura pas long-temps ſans perdre une troiſiéme occaſion de miner ſans reſſource Loüis Sforce. 1495.

La Ville de Pavie n'eſtoit pas plus doucement traittée que celle de Milan, & ne le ſuportoit pas avec moins d'impatience. Elle ſe ſouvenoit que le bis-ayeul du Duc d'Orleans avoit pris grand ſoin de l'embellir, & ſous ce titre ou prétexte de reconnoiſſance, elle offrit de le recevoir, pourveu qu'il s'approchaſt promptement d'elle avec toute ſon Armée. Ce Duc n'avoit plus d'obſtacle au dehors qui l'empeſchaſt de la recevoir; & d'ailleurs il ne hazardoit rien en s'avançant, puiſque ce ſeroit avec des Troupes qui n'eſtoient point alors inferieures à celles des Ennemis; mais la diviſion ſe mit entre ſes Officiers Generaux; & comme ſi c'euſt uniquement eſté pour le mortifier, elle ne dura qu'autant qu'il falut pour luy faire perdre l'occaſion de ſe rendre Maiſtre de Pavie. Ceux qui l'exciterent ſe fondoient ſur la crainte de demeurer expoſez entre la Ville de Pavie & l'Armée de Loüis Sforce, ſi la Bourgeoiſie de cette Place avoit eu deſſein de les trahir en les appellant, ou qu'elle euſt depuis changé d'inclination. Quoy qu'il en ſoit ils s'obſtinerent ſi long-temps là-deſſus à ne vouloir ny marcher, ny per-

1495. mettre que leurs Officiers ſortiſſent de Novarre, que la conjuration fut découverte, & l'on punit ceux qui en avoient eſté les Auteurs. L'Armée du Duc d'Orleans marcha auſſi-toſt que la Ville de Pavie fut rentrée dans la ſujettion de Loüis Sforce; mais ce ne fut que pour courir le hazard qu'elle avoit apprehendé, & qu'elle auroit certainement évité, ſi elle euſt obey au Duc d'Orleans. Les Venitiens pour raſſurer Loüis Sforce avoient détaché ſix cent chevaux Albanois de leur Armée, pour joindre celle de Galeas de ſaint Severin. Il y eſtoit en meſme temps arrivé mille Cavaliers, & deux mille Fantaſſins Allemans; & ce renfort changea ſi promptement l'eſtat des affaires, que peu s'en falut que l'Armée du Duc d'Orleans ne fut ſurpriſe.

Galeas de Saint Severin, plus fort de la moitié que ce Duc, ſortit de Vigevano, & preſenta à ſon tour la bataille aux François. Ils la refuſerent, & les Auteurs Italiens avoüent que ce fut avec raiſon; & que s'ils l'euſſent perduë, Charles Huit ne ſeroit jamais retourné en France. La violence que le Duc d'Orleans ſe fit alors fut extrême; mais il eſt des rencontres où l'on merite plus de gloire en s'abſtenant de combattre, qu'en combattant. La retraite de ce Prince paſſa pour un chef-d'œuvre en l'Art de la Guerre, & convainquit Galeas de Saint Severin que les François ſçavoient admirablement ſe contraindre, ou pour mieux dire, ſe corriger quand ils vouloient, des défauts qu'on leur reproche. Il fut inceſſamment à leur queuë, ou à leurs flancs durant leur marche; & il les trouva toûjours ſi ſerrez & dans un ſi bon ordre, qu'il ne jugea pas qu'il y euſt lieu de les attaquer ſans temerité.

Il ne s'agiſſoit plus pour couronner une ſi belle action, que de conſerver Novarre ; & la défenſe de cette Place n'eſtoit pas difficile aux François, quoy qu'ils ne fuſſent pas les plus forts. Ils avoient trouvé cette Place abondamment pourveuë pour ſoûtenir un long ſiege : cependant les Confederez ne pouvoient l'aſſieger, qu'aprés l'entiere jonction de leurs Troupes. 1495.

Il n'y avoit donc qu'à ne pas toucher aux Magaſins, & qu'à faire ſubſiſter l'Armée du Duc d'Orleans de ce qu'il y avoit aux environs, le Païs eſtant ſi fertile qu'il l'auroit nourrie juſqu'à l'arrivée de Charles Huit ; & quand les vivres euſſent eſté plûtoſt conſumez, elle avoit le choix de paſſer dans le Territoire de Verceil, dont le Duc de Savoye ne luy auroit pas refuſé l'entrée : de retourner vers Aſt, qui luy auroit fourni toutes ſortes de rafraichiſſemens : ou enfin d'aller au devant de Charles Huit, aprés avoir laiſſé bonne Garniſon dans Novarre. Mais on negligea ces trois expediens, quoy qu'ils fuſſent également avantageux. La profuſion des François fut ſi grande, qu'en moins de huit jours les Magaſins de Novarre furent épuiſez, ſans que l'on penſaſt à les remplir, & la Banlieuë de cette Ville demeura ſi dépourveuë de vivres, que la crainte de la famine contraignit le Duc d'Orleans d'en ſortir. Loüis Sforce exactement informé de ces particularitez, eſpera de reprendre Novarre, & d'envoyer encore ſon Armée aux Venitiens, avant qu'ils euſſent Charles Huit ſur les bras. Il écrivit à Galeas de Saint Severin d'aſſieger cette Ville, & de ſe contenter d'empeſcher qu'il n'y entraſt rien ; puiſque cette ſeule précaution ſuffiroit pour la recouvrer en auſſi peu de temps qu'elle s'eſtoit perduë. Il luy envoya tou-.

1495. tes ſortes de proviſions, & de plus deux ou trois mil-
les Pionniers pour remuer la terre. Charles Huit ne
douta pas que ſi les Confederez rentroient dans No-
varre avant qu'il en approchaſt, il n'euſt ſans compa-
raiſon plus de peine à paſſer ; & ſur cette prévoyance,
il haſta ſon voyage. Il receut à Poggibon une nou-
velle Députation des Florentins, qui luy demanderent
pour la derniere fois la reſtitution de Piſe. Cette Dé-
putation eſtoit compoſée des plus illuſtres Citoyens de
Florence ; & pour ne rien oublier de ce qui pouvoit
fléchir Sa Majeſté, on avoit mis à leur teſte le Cele-
bre Savonarole, dont a déja parlé. Ce Religieux de
Saint Dominique eſtoit certainement le plus grand
Orateur de ſon ſiecle, & de plus ceux qu'il n'avoit
pas cenſurez dans ſes Prédications, le reconnoiſſoient
pour Prophete. Il avoit prédit la venuë de Charles Huit
en Italie plus de dix ans auparavant, & lorſqu'il n'y
en avoit pas encore la moindre apparence ; & il s'eſtoit
même expliqué avec plus de netteté & d'évidence, que
l'on n'en apporte d'ordinaire en publiant cette ſorte de
verité anticipée. Il avoit dit que Dieu appelleroit ce
Prince en Italie, à trois fins : La premiere pour reformer
par une voye extraordinaire les mœurs des Eccleſiaſti-
ques tout à fait corrompuës : La ſeconde pour exterми-
ner les Tyrans, & pour ramener la plus belle portion de
la Chreſtienté ſous un Gouvernement équitable ; & la
derniere pour tourner, aprés cette Conqueſte, ſes
Armes contre les Infideles, & pour tirer les Chreſtiens
de leur eſclavage. Savonarole avoit ajoûté que Char-
les Huit ne trouveroit point de reſiſtance en allant
à Naples ; & qu'il ne ſeroit pas moins impoſſible de
s'oppoſer à luy, que d'éluder les décrets de Dieu.

Comines aſſeure qu'aprés que la Ligue eut eſté formée contre Sa Majeſté pour l'empeſcher de s'en retourner, il conſulta le meſme Savonarole ſur ce qu'il en arriveroit ; & qu'il apprit de ſa propre bouche, en des termes trop intelligibles pour ſouffrir aucune équivoque, que Dieu n'eſtoit pas content de Charles Huit, parce qu'il n'avoit pas remedié à la licence de ſes Gens de Guerre, & qu'il avoit laiſſé piller avec autant de dureté ceux des Italiens qui eſtoient ſes amis, que ceux qui eſtoient ſes ennemis : Qu'il ne ſuffiſoit pas aux Grands de ne pas pécher ; mais qu'il faloit de plus qu'ils en empeſchaſſent de tout leur pouvoir les perſonnes qui leur eſtoient ſoûmiſes : Que la Providence Divine ne ſe ſerviroit donc plus de ce Prince pour executer les deſſeins qu'elle avoit formez ſur l'Italie ; mais que puiſqu'elle l'y avoit mené comme par la main, elle le rameneroit de meſme en France : Qu'il courroit à la verité un tres-grand danger ; mais que toute l'Europe s'oppoſeroit en vain à ſon retour : Qu'elle ne feroit autre choſe que de luy fournir la matiere d'une gloire immortelle, en ne luy oppoſant des Troupes formidables que pour eſtre battuës ; & qu'il auroit alors l'honneur de voir Sa Majeſté, & de luy confirmer ce qu'il diſoit preſentement à Comines : Qu'aprés qu'elle ſeroit retournée en France, il dépendroit d'elle d'appaiſer en partie la colere du Ciel par une vraye penitence, ou de recevoir en la négligeant une prompte punition. 1495.

Comines avoit informé Charles Huit de toutes ces particularitez ; & comme tout ce que Savonarole avoit predit juſques là, avoit eſté ponctuellement accomply ; & que d'ailleurs la deputation à laquelle il ſe trouvoit actuellement faiſoit partie de cette pre-

1495. voyance ; il y eut une foule incroyable de perſonnes pour entendre ſa harangue. Elle ne fut pas longue ; mais l'éloquence en recompenſa la brieveté. Savonarole rappella dans la memoire de Charles Huit, qu'il avoit promis par écrit, & confirmé par ſerment de rendre Piſe aux Florentins : Il le ſomma de tenir parole : Il le menaça en cas de refus de l'effet le plus terrible de la vengeance divine ; & comme Sa Majeſté perdit bientoſt aprês ſon fils unique, enfant de quatre ans, de tresbelle eſperance; on crut depuis que c'eſtoit de cette mort que Savonarole avoit pretendu parler. Le reſpect de Sa Majeſté pour ce grand homme ne luy permit pas de le refuſer ouvertement ; & elle ſe contenta de repartir que Poggibon où elle ſe trouvoit alors eſtoit un lieu trop incommode pour examiner à fond, & pour decider l'affaire de Piſe ; mais qu'elle iroit bien-toſt dans cette Ville, & qu'elle eſperoit d'y ſatisfaire les Florentins. Savonarole rapporra cette réponſe à Florence ; & les autres Deputez ſuivirent la Cour de France à Piſe. Ils y redoublerent leurs inſtances ; & preſque tous ceux du Conſeil de Charles Huit furent d'avis qu'on leur donnaſt contentement pour les raiſons que l'on a déja rapportées, & de plus pour éviter l'effet de la menace de Savonarole. Mais Ligny qui s'étoit preparé pour ſoûtenir le contraire, pretendit que ce n'eſtoit point la République de Florence qui avoit remis les Fortereſſes entre les mains du Roy, & que Pierre de Medicis l'avoit fait de ſa propre autorité : Qu'il eſtoit à la Cour : Que l'on pouvoit l'interroger là-deſſus ; & qu'il repartiroit ce qu'il avoit déja tant de fois dit, qu'il ne les avoit renduës que par la ſeule impuiſſance où il s'eſtoit veu de les deffendre contre

l'Armée Françoiſe : Que ce qui prouvoit le mieux que les Florentins bien-loin d'avoir ordonné de le faire, ou du moins approuvé la choſe après qu'elle avoit eſté faite, en avoient eſté choquez au dernier point : Que le banniſſement de la Maiſon de Medicis s'en eſtoit ſuivy, ſans qu'elle euſt pû depuis obtenir ſon rappel : Que la promeſſe de Sa Majeſté, de rendre les Fortereſſes, avoit eſté faite à la ſollicitation de quelques Favoris corrompus à force d'argent ; & qu'elle eſtoit d'ailleurs contre les bonnes mœurs, puiſque c'eſtoit prier Sa Majeſté d'une injuſtice, que de vouloir qu'elle revoquaſt une grace qu'elle avoit ſi juſtement accordée aux Pizans, qui eſtoit leur liberté : Que le Royaume de Naples ſe conſerveroit plus aiſément par mer que par terre ; & que ſi les Ports de Pize n'eſtoient ouverts aux Vaiſſeaux & aux Galeres des François, ils couroient riſque de ſe perdre au premier orage qui leur ſurviendroit : Que les Florentins n'avoient differé d'entrer dans la Ligue, que pour recouvrer leurs Places ; & que l'unique moyen de les affermir dans leur ancienne Alliance eſtoit de les tenir en ſuſpens. 1495.

Ces raiſons toutes fortes qu'elles eſtoient n'auroient pas neanmoins prevalu, ſi les Pizans ne ſe fuſſent aidez en deux manieres : l'une en gagnant les Gens de Guerre François à force de les bien traitter : l'autre en s'allant jetter aux pieds de Charles Huit en ſi grand nombre, & dans une ſi pitoyable poſture, que Sa Majeſté en fuſt attendrie. Salezard Deputé de la Nobleſſe qui gardoit le Roy, ſollicita pour eux en des termes ſi preſſans qu'ils ne pouvoient l'eſtre davantage, puiſqu'en haranguant il perdit le reſpect. Il pretendit que ſi l'on remettoit les Pizans ſous le joug des

1495. Florentins, après les avoir affranchis par une magnificence qui avoit eſté admirée de toute l'Europe, le contre-coup de l'infamie dont Sa Majeſté ſe couvriroit rejalliroit non ſeulement ſur toute ſon Armée, mais encore ſur toute la Nation Françoiſe : Que ceux qui donnoient ce lâche conſeil, ne ſe fondoient que ſur le beſoin d'argent pour payer les Suiſſes ; & que s'il ne tenoit qu'à cela de garder les Places, la Nobleſſe de France offroit de bon cœur tous ſes bijoux pour eſtre mis en gage : Qu'elle n'avoit paſsé les Monts que pour acquerir de la gloire ; & qu'elle ſeroit au deſeſpoir d'eſtre à ſon retour accusé de n'avoir pû conſerver aux miſerables Pizans l'affranchiſſement dont ils joüiſſoient à ſa priere.

Les ſimples Soldats ne parurent pas moins émûs que leurs Chefs. Ils apprirent que le Cardinal Briçonnet, le Mareſchal de Gié, & le Garde des Sceaux Gannay ſollicitoient pour les Florentins, & ils les ſoupçonnerent ſur cet unique fondement, d'avoir eſté corrompus. Ils coururent à leur logis dans une eſpece de tumulte qui n'eſtoit pas fort éloignée de la ſedition. Il s'en falut peu qu'ils ne les maſſacraſſent ; & ils les intimiderent de ſorte, qu'aucun d'eux n'euſt la hardieſſe de toucher à la liberté de ceux de Pize. Le Roy prit le party de prolonger l'affaire, & d'en remettre la déciſion juſqu'à ſon retour dans Aſt. Ce terme n'eſtoit pas long, ſuppoſé que le paſſage fuſt libre ou emporté de force, & les Florentins s'en contenterent.

Charles Huit perdit autant de jours à Pize qu'il en avoit perdu à Sienne, & paſſa de là ſucceſſivement à Luques & à Petra Santa. Ses Ennemis qui l'avoient obſervé juſques-là

ques-là avec une infatigable exactitude, commencerent à se relascher ; & l'erreur où ils tomberent fut si grossiere, qu'il n'y avoit pas lieu de douter que Dieu ne leur eust osté le jugement dans la seule veuë de favoriser la retraitte de ce Prince. Ils s'imaginerent que le desespoir de forcer tant de Gens de Guerre qui l'attendoient de pied ferme, l'obligeroit à s'embarquer sur la Flotte qui l'attendoit à Livorne, & le porteroit à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cenerucccio, & que de là il essayeroit d'entrer par le Val de Taro dans le Tortonnois. Ils s'appliquerent entierement à traverser ces deux routes ; & ils ne penserent point à celles du Saut de la Biche, que cinquante Soldats pouvoient garder contre toutes les forces de l'Europe. 1495.

C'estoit un passage fort étroit, borné d'un costé par une Chaussée, & de l'autre par des Marais inaccessibles. On n'y montoit que par une Chaussée qui s'élevoit insensiblement. Elle estoit si étroitte qu'onze hommes relevez de temps en temps l'eussent deffenduë avec une ou deux piéces d'Artillerie contre la plus formidable Armée : Cependant elle se trouva sans Garde : les François n'y eurent à donner la chasse qu'aux bestes sauvages ; & ils ne sçurent ce qu'ils devoient le plus admirer de leur propre bonheur ou de l'étonnante négligence de leurs Ennemis. Le Marquis de Mantouë General des Venitiens, & le Comte de Caïace qui commandoient l'Armée de Loüis Sforce, ne purent depuis s'excuser là-dessus d'une autre maniere, qu'en disant qu'ils avoient pretendu remporter une Victoire complette, & qu'ils se la seroient dérobée en se saisissant les premiers du Saut de la Biche, parce

1495. que Charles Huit les y trouvant n'auroit eu garde de penſer à les déloger, puiſque Trivulce & les autres Italiens de ſa ſuite, parfaitement informez de la nature de ce lieu, l'en euſſent détourné : Que Sa Majeſté rebutée par ce premier obſtacle auroit volontiers renoncé au projet de s'en retourner par terre & repris celuy de monter ſur ſa Flotte : Que rien ne l'euſt empeſchée de retourner ſur ſes pas ; & que ſi les Confederez ſe fuſſent mis à ſes trouſſes, elle les auroit affamez dans la Toſcane dont elle tenoit toutes les Places : Qu'elle les euſt attaquez avec certitude de les défaire après les avoir ſuffiſamment affoiblis, & que l'Italie auroit encore une fois eſté entierement ſoumiſe aux Vainqueurs. Au lieu que les François ayant une fois traverſé l'Apennin & deſcendu dans la Plaine de Lombardie, n'eſtoient plus en eſtat de s'en retourner par mer : Que leur imprudence les menoit directement à leurs Ennemis dans un équipage que le trajet des Montagnes auroit rendu pitoyable : Que leur petit nombre auroit encore diminué du tiers, & que rien d'humain ne les euſt garantis du fer, ou de la priſon de leurs Ennemis.

Ce raiſonnement auroit paſſé pour bon, ſi l'experience n'en euſt découvert la foibleſſe ; & comme ſi les deux partis euſſent concerté à qui feroit plus de fautes, Charles Huit en commit encore à ſon tour une qui ne luy eſtoit pas plus pardonnable. Il ſe délaſſoit à Sabioneta des fatigues qu'il avoit ſouffertes à franchir le Saut de la Biche, lorſqu'on luy propoſa une entrepriſe qui ne convenoit qu'à un Conquerant, accompagné de dix fois plus de Troupes qu'il ne luy en faloit. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens eſtoit

* Dans la Vie de Jules Second.

le plus à plaindre des Italiens de la Faction Françoiſe. La haine irreconciliable du Pape pour luy l'empeſchoit de demeurer ſeurement en aucun lieu de l'Eſtat Eccleſiaſtique ; & quoy que les François luy euſſent rendu * la Forteresſe d'Oſtie, il prévoyoit aſſez que le premier ſoin de Sa Sainteté, aprés les avoir repouſſez delà les Alpes, ſeroit de l'y aſſieger. Il avoit là-deſſus évité de s'y enfermer, & mieux aimé courir le riſque de perir avec Charles Huit ; mais Sa Majeſté n'aſpiroit qu'à retourner dans ſon Royaume ; & ſi ce Cardinal y paſſoit avec elle, il perdroit la plus grande partie de ſon credit & de ſa reputation. Le Pape aprés l'avoir dépoüillé de ſes Gouvernemens ſaiſiroit le revenu de ſes Benefices, & le mettroit par là hors d'eſtat d'entretenir ſes intelligences dans l'Italie. Il n'y avoit pour le Cardinal de Saint Pierre aux Liens qu'un moyen d'éviter cet inconvenient, qui eſtoit celuy de demeurer à Gennes, parce que le Pape n'oſeroit le pouſſer à bout, tant qu'on le ſçauroit là. Loüis Sforce eſtoit le Maiſtre de cet Eſtat ; & les François ſe trouvoient alors d'autant mieux fondez de l'en chaſſer, qu'il leur tenoit d'eux, & qu'il eſtoit manifeſtement coupable de félonnie à leur égard. Le Cardinal de S. Pierre aux Liens forma là-deſſus le deſſein de faire revolter ceux de Gennes qui eſtoient ſes Compatriotes, & n'eut pas beaucoup de peine à le perſuader aux bannis de cet Eſtat qui ſuivoient la Cour de France, & reconnoiſſoient pour leurs Chefs le Cardinal Fregoſe & Obiet de Fieſque ; mais il faloit montrer des Troupes aux Genois pour les exciter à changer de Maiſtre, & c'eſtoit preſenter à Charles Huit une requeſte hors de ſaiſon que de luy en demander.

1495.

* Les François l'avoient priſe ſur le Pape qui l'avoit oſté à ce Cardinal.

1495. Le Cardinal de Saint Pierre aux Liens ne laiſſa pas neanmoins de paſſer outre ; & le Conſeil de Sa Majeſté fut d'avis non ſeulement de remettre l'affaire à un autre temps ; mais encore de la refuſer abſolument. Sa raiſon fut que l'on eſtoit à la veille d'une bataille ; & ſi on la gagnoit, les Genois deviendroient François ſans attendre d'eſtre ſommez ; & ſi on la perdoit, on n'auroit plus beſoin de Gennes. Mais Charles Huit qui ne ſupportoit rien avec tant d'impatience que d'eſtre reduit à refuſer, ne ſe deffendit pas long-temps des importunitez du Cardinal de Saint Pierre aux Liens avec aſſez de fermeté. Il conſentit peu de jours aprés qu'un nouveau renfort qui luy venoit de France ſe joigniſt aux Troupes que Vitelly avoit lévées pour Sa Majeſté dans l'Italie ; & que le tout enſemble ſe preſentaſt à la veuë de Gennes, pour favoriſer les Bourgeois, diſpoſez à la revolte contre Loüis Sforce. On donna le Commandement de ce Corps au Comte de Breſſe, * ſur la préſuppoſition qu'il attireroit encore force Piémontois ſous ſes Enſeignes. Les Officiers Subalternes furent Polignac, d'Amboiſe & Beaumont. L'Armée Françoiſe les vit partir ſans regret, tant elle eſtoit aſſeurée de vaincre ſans eux ; & ne les plaignit, que parce qu'ils ne partageroient pas avec elle la gloire, & le danger de la deffaite des Italiens. Elle marcha gayement à Pontremole, où Trivulce luy avoit rendu un ſignalé ſervice. Les Confederez avoient étendu leur prévoyance au delà de ce qu'elle pouvoit aller, en mettant dans cette Ville un grand Magaſin de vivres. Ils avoient cru que les François, qui n'eſperoient qu'en leur Artillerie, convaincus par leur propre experience de l'impoſſibilité de la traiſner ſur

* Philippes, oncle paternel du Duc de Savoye.

l'Apennin, retourneroient ſur leurs pas à deſſein de s'embarquer à Livorne ; & que par conſequent il faudroit que l'Armée de la Ligue ſe miſt à leurs trouſſes, ſi elle prétendoit s'enrichir de leurs dépoüilles : Qu'ils auroient infailliblement conſumé tous les vivres de delà la Montagne ; & que neanmoins elle ne pourroit s'en charger en la traverſant : Que la Ville de Pontremole en pouvoit contenir une aſſez grande quantité pour la faire ſubſiſter, & qu'ils y ſeroient en toute ſeureté, la Place eſtant forte d'elle-même, pourveu que l'on y miſt une bonne Garniſon, puiſque les François n'étoient pas en eſtat de l'aſſieger regulierement durant leur retraite. On y avoit jetté là-deſſus un prodigieux amas de munitions de guerre & de bouche ; & Trivulce qui l'avoit appris, ſe détacha de l'Armée Françoiſe : Se preſenta à l'une des portes de Pontremole : Demanda d'entrer ; & ne l'obtint qu'avec beaucoup de peine. 1495.

Cette action approchoit davantage de la témerité, que de la veritable valeur ; & l'on ne ſçauroit l'excuſer, qu'en ſouſtenant qu'elle eſtoit abſolument neceſſaire pour le ſalut des François. Toute la Garniſon de Pontremole avoit eſté tirée des Troupes de Loüis Sforce : Elle n'ignoroit pas que Trivulce eſtoit ſon plus dangereux ennemi ; & qu'elle ne pouvoit l'obliger plus ſenſiblement, qu'en luy mettant entre les mains Trivulce. On ne pouvoit l'en empêcher, ſi elle l'eût voulu, & Trivulce en ce cas auroit perdu la vie. Cependant elle ne ſe ſaiſit pas de luy ; & pour montrer qu'elle le mépriſoit aſſez pour ne pas ſe ſoucier de ce qu'il feroit, elle le laiſſa aller impunément par toute la Ville. Il en viſita les Magiſtrats & les princi-

1495. paux Bourgeois : Il leur apprit que Loüis Sforce n'avoit renoncé à l'amitié des François, que parce qu'ils ne luy avoient pas voulu luy abandonner Piſe & ſon Territoire ; & qu'il ne s'eſtoit joint aux Confederez, que ſur l'aſſeurance qu'ils luy avoient donnée que tout ce qu'il prendroit en Toſcane, aprés en avoir chaſſé les François, luy demeureroit : Que pour paſſer du Duché de Milan aux Conqueſtes qu'il auroit faites dans la Toſcane, il luy faudroit Pontremole, & que par conſequent cette Place ne luy échaperoit pas, ſuppoſé que les François ſuccombaſſent. Les Magiſtrats de Pontremole n'avoient rien penetré de ce deſſein, & neanmoins ils le jugerent veritable, par l'obſtination que Loüis Sforce avoit témoigné à vouloir qu'il n'entraſt point dans la Ville d'autres Troupes que les ſiennes. Ils demanderent pour s'en défaire du ſecours à Trivulce, qui leur en mena, & les aida à chaſſer la Garniſon des Confederez.

Les François ainſi devenus Maiſtres de Pontremole, trouverent la commodité de paſſer l'Apennin ; mais d'ailleurs ils y firent une terrible experience des malheurs que cauſent les Soldats mercenaires, quand ils ſont en aſſez grand nombre pour ſe rendre impunément juſtice à eux-mêmes. Les Suiſſes en allant à Naples avoient logé dans Pontremole : Ils y avoient pris querelle avec les Habitans ſur la qualité des Eſtapes ; & ils s'eſtoient aſſez échauffez pour en venir aux mains avec eux. On leur avoit tué quarante hommes, & le reſſentiment leur en eſtoit demeuré auſſi vif, que s'ils ne ſe fuſſent pas vengez, quoy qu'ils euſſent tué prés de deux cent Bourgeois. Leurs Officiers qui le ſçavoient, auroient pû empeſcher le deſordre qui ſurvint,

en évitant de paſſer par-là, & en demandant une autre route. Mais ils négligerent cette precaution ; & la preſence de tant d'objets deſagreables reveilla une indignation qui n'eſtoit encore éteinte ny de part ny d'autre. Les Bourgeois ne purent s'empeſcher de regarder de travers les Suiſſes, & les Suiſſes ne l'eurent pas pluſtoſt apperceu qu'ils ſe ſouleverent. Il fut impoſſible de retenir leur furie, & de leur faire entendre qu'ils devoient mettre de la difference entre des Peuples rendus volontairement, & d'autres que l'on avoit forcez ; & que l'Armée Françoiſe n'avoit déja que trop d'ennemis pour en irriter de nouveaux par une inhumanité dont il n'y avoit que les Barbares qui fuſſent capables. La malheureuſe Ville de Pontremole fut pillée dans les regles : On y maſſacra tout ce qui parut en eſtat de reſiſter : L'avarice & la brutalité y furent pleinement aſſouvies ; & quand on ſe fût laſſé de piller, on mit le feu ſans épargner le Magaſin, & ſans donner aux François le loiſir de le détourner ; & la perte qui s'en fit fut irreparable. Il y avoit à craindre de la part des Suiſſes de pires emportemens que celuy-là ; cependant ils revinrent à eux d'une maniere qui a peu d'exemples. Ils ſe repentirent d'autant plus ſincerement, que l'on eſtoit moins en eſtat de les y contraindre. Ils demanderent pardon. Ils ſe ſoumirent aux plus grandes punitions de la Guerre ; & voyant qu'on les épargnoit par le beſoin que l'on avoit d'eux, ils offrirent d'expier leur crime par une action dont il ſeroit éternellement parlé. Ils demanderent de ſuppléer au deffaut des beſtes de ſomme, que l'étraiſſiſſement & la difficulté des chemins rendoit inutiles ; & de porter l'artillerie au delà de 1495.

1495. l'Apennin. Ils s'attelerent eux-meſmes : Ils traînerent les canons. Ils remplirent le vuide des chemins par des poutres. Ils guinderent à force de bras & de poulies ce qui ne ſe pouvoit porter ; & par un travail que l'on ne comprenoit pas ſans peine en le voyant, ils firent paſſer les plus gros canons par des lieux qui avoient eſté juſques-là inacceſſibles aux hommes. La Gendarmerie Françoiſe imita les Suiſſes & porta des boulets juſqu'à la concurrence de cinquante livres peſant. Le bagage paſſa immediatement aprês l'Avant-garde ; & cette raiſon jointe au défaut des vivres, fit qu'il y eut trois jours de diſtance entre le trajet de ce corps & celuy de l'Arriere-garde. Il eſtoit ſi foible que les plus exactes Relations n'y comptent que ſix cent Chevaux François, & huit cent Suiſſes. Le Mareſchal de Gié qui le commandoit deſcendit à Fornoüe, & envoya reconnoiſtre les Confederez campez prês de là. Ses coureurs s'acquitterent de leur commiſſion avec une extrême exactitude. Ils rapporterent que les Confederez eſtoient au nombre de quarante mille hommes de combat ; & ils apprirent de quelques priſonniers qu'ils firent, que dans trois ou quatre jours au plus tard ils ſeroient cent mille ; & que plus de la moitié d'entre eux ne s'eſtoit point haſtée de venir, parce qu'elle n'avoit peu croire que les François fuſſent aſſez heureux pour traverſer l'Apennin vis à vis de Pontremole avec leur artillerie, & aſſez hardis pour deſcendre dans la plaine. La difficulté fut au retour, parce que les Coureurs de Gié rencontrerent cinq cent Albanois des Troupes de Veniſe qui les chargerent, leur tuerent quatre Cavaliers, & pourſuivirent les autres juſqu'à Fornoüe. Leur façon de combattre étonna

étonna d'abord les François, parce qu'elle leur eſtoit inconnüe. Ils voyoient des hommes armez à la legere, & montez ſur de petits chevaux tres-viſtes, qui n'oſoient attaquer les hommes d'armes François rangez en Eſcadrons, & tâchoient ſeulement d'en ſeparer quelques-uns. Lorſqu'ils avoient réüſſi ils les environnoient & les tuoient en les perçant au défaut de la cuiraſſe, ou en les abbatant de deſſus leurs chevaux. Ils tranchoient leurs teſtes, & les portoient à leurs Capitaines qui leur en payoient autant d'écus d'or. Leurs peres avoient appris ce terrible commerce de Mahomet Second, Empereur des Turcs qui faiſoit la Guerre aux Venitiens; & ſçachant que preſque tous leurs Soldats eſtoient mercenaires, ne donnoit quartier à aucun de ceux qu'il prenoit, ſur l'eſperance d'obliger leurs compagnons à deſerter, afin que cette Republique manquant de Gens de Guerre, & n'en trouvant plus qui vouluſſent s'enrôller ſous ſes Enſeignes, dans la certitude où ils ſeroient de perir infailliblement, ſuccombaſt tout d'un coup. Mais le bruit & le fracas de l'Artillerie des François, changerent entierement cette diſcipline, & les Albanois n'eurent pas pluſtoſt eſté ſalüez d'une volée de canon en approchant de l'Avant-garde de Charles Huit, qu'ils fuïrent juſqu'à leur Camp. Un autre party des Toupes de Loüis Sforce qui couroit en même-temps enleva Hance Colonel des Suiſſes; & le mena au Marquis de Mantoüe & au Comte de Cayace qui l'interrogerent ſur le nombre des François dont l'Avant-garde eſtoit composée. Hance l'exagera prudemment en le faiſant monter à mille Lances, & à quinze cent hommes de ſa Nation. Le Comte de 1495.

1495. Cayace repliqua que cela ne pouvoit eſtre vray : Qu'il avoit long-temps ſervy dans les Armées des François, & qu'ils ne mettoient jamais tant de combattans au premier corps qu'au ſecond : Qu'il n'y avoit avec Charles Huit que trois mille Suiſſes en tout ; & que par conſequent il faloit que ſon Avant-garde & ſa Bataille fuſſent également fortes, & qu'il n'euſt point d'Arriere-garde. Mais le Marquis de Mantoüe ſe picqua mal à propos de montrer ce qu'il ſçavoit de l'art militaire en appuyant l'impoſture de Hance.

Il prouva par des paſſages tirez de Polibe & de Vegece, que les Capitaines Grecs & Romains reduits à s'ouvrir un paſſage au travers de leurs Ennemis, ſe trouvant beaucoup plus foibles, avoient mis à l'Avant-garde l'élite de leurs Troupes, & reſervé le reſte pour repreſenter en quelque maniere le corps de Bataille & l'Arriere-garde. Le Comte de Cayace défera à l'autorité du Marquis de Mantoüe, & le Mareſchal de Gié eut le temps de prendre ce qu'il y avoit de vivres dans Fornoüe : de retourner ſur ſes pas : de camper à l'entrée de l'Apennin du coſté de la Lombardie : de s'y retrancher de maniere à ne pouvoir eſtre forcé par devant ; & d'attendre Charles Huit qui le joignit le cinq de Juillet mille quatre cent quatre-vingt-quinze, & marcha droit aux Confederez. Il les trouva campez ſur la rive droite du Taro ; & ſi avantageuſement retranchez, qu'il n'eſtoit pas poſſible de les forcer. Ils occupoient une étenduë de terrain aſſez vaſte pour ne pas s'incommoder les uns les autres, nonobſtant leur multitude, & la rive droite où ils ſe trouvoient eſtant plus élevée que la rive gauche, il ne dépendoit que d'eux de foudroyer avec leur

Artillerie les François. Ils avoient derriere eux le Duché de Milan qui ne les laiſſoit manquer de rien ; & quoy qu'ils ſceuſſent que Charles Huit n'avoit pas de vivres pour deux jours, Loüis Sforce n'avoit pas laiſſé d'inſiſter qu'on abandonnaſt aux François la rive gauche, parce que le Taro ſe trouveroit juſtement entre leur Armée & la Ville de Parme où les Torellis leur preparoient des rafraîchiſſemens. De plus les Confederez n'eſtoient point obligez à combattre s'ils ne vouloient; & les ſentimens du Duc de Mantoüe & du Comte de Cayace ſe trouvoient là-deſſus partagez. Le Marquis de Mantoüe eſtoit d'avis de hazarder la Bataille ; & ſe fondoit ſur le grand nombre des Italiens qui ſuffiroit au moins pour accabler les François, s'il ne ſuffiſoit pour les vaincre à forces égales. Et ſur la honte éternelle dont la Nation Italienne ſe couvriroit en laiſſant paſſer impunément des gens qui l'avoient pillée durant ſix mois, & qui s'en retournoient chargez de de ſes dépoüilles. Mais le Comte de Cayace raiſonnoit ſur d'autres principes, & ne pretendoit combattre que ſuppoſé qu'il y fuſt contraint. 1495.

Il ne conſideroit que la valeur ; & comme il préferoit les Troupes Françoiſes aux ſiennes, & à plus forte raiſon à celles des Venitiens, il apprehendoit d'en venir aux mains : Il prévoyoit que l'Italie qui commençoit à ſe dépeupler, ne pourroit lever une ſeconde Armée ſi elle perdoit celle-là ; & que ſi les François vainquoient, ils n'auroient qu'à ſe preſenter devant Milan & devant Veniſe pour aſſujetir toute l'Italie : Qu'ils n'eſtoient pas chargez d'argent comme l'on s'imaginoit : Qu'ils avoient non ſeulement dépenſé dans l'Italie ce qu'ils y avoient gagné, mais encore

1495. employé en tournois, en courſes de bagues, en combats à la barriere & en d'autres divertiſſemens les bijoux qu'ils avoient apportez de France : Que l'on devoit attendre d'eux un effort inconcevable ; & que la conſideration de leurs vies ne les y obligeroit pas tant que la perſonne de leur Roy qui leur eſtoit plus précieuſe.

Les Officiers de l'Armée des Confederez furent de differents advis à l'exemple de leurs Chefs ; & la matiere paroiſſant trop importante pour la décider ſur le champ, on la renvoya à Loüis Sforce auprés duquel les Confederez avoient chacun ſon Député. Loüis Sforce les aſſembla à l'inſtant, & ils furent tous d'opinion de ne pas combattre, excepté Fonſeque, Ambaſſadeur d'Eſpagne, dont les Rois Ferdinand & Iſabelle ſes Maiſtres n'ayant rien à craindre du ſuccés de la Bataille, ne ſe ſoucioient pas qu'elle fuſt hazardée, & le ſouhaittoient meſme, à cauſe que ſi les Confederez la gagnoient, l'Eſpagne en profiteroit plus qu'eux, & que les Roys Catholiques avoient déja pris leurs meſures de plus longue main, pour ſe ſaiſir du Royaume de Naples ; & ſi les Confederez la perdoient, la neceſſité les obligeroit à ſe jetter plus aveuglement entre les bras de l'Eſpagne, & à luy céder une partie de ce qu'ils apprehendoient de perdre, afin qu'elle les aidaſt à ſauver le reſte.

Il ne ſe fonda pas neanmoins dans le Conſeil de Guerre, ſur la raiſon que l'on vient de rapporter, & ſon eſprit luy en inſpira une autre. Il pretendit que l'Armée Françoiſe avoit trop ſouffert pour rendre un long Combat, & qu'il ſuffiroit pour la vaincre de ſoutenir ſon premier effort : Que les Confederez l'ayant attirée dans une plaine dont ils eſtoient les Maiſtres, l'enveloperoient

insensiblement sans qu'elle pust l'éviter, tant elle leur estoit inferieure en nombre ; & qu'en ce cas il dépendroit des Confederez de tailler en piéces les François, ou de les prendre prisonniers : Que si on laissoit passer cette Armée en l'estat qu'elle estoit ; c'est à dire presque toute composée d'Officiers, les simples Soldats s'estant retirez par avance pour mettre à couvert leur butin, Charles Huit devenu plus habile par sa propre experience, se corrigeroit des fautes qu'il avoit jusques-là commises, & concerteroit mieux une seconde entreprise sur l'Italie qu'il n'avoit fait la premiere : Qu'il trouveroit en France son revenu de six mois qu'il avoit épargné ; & qu'avec cela, il leveroit autant de Soldats qu'il luy plairoit, outre que le butin qu'avoient fait ceux qui l'avoient accompagné dans son premier voyage, attireroit sous ses Enseignes une infinité de gens determinez à s'exposer à tout en consideration du pillage : Qu'il ne s'aviseroit plus de laisser derriere le Duché de Milan, où s'estoit formé l'orage qui se trouvoit prest à fondre sur luy : Qu'il attaqueroit d'abord ce Duché, quand ce ne seroit que pour se venger de Loüis Sforce ; & qu'il s'en saisiroit avec d'autant plus de facilité, qu'outre le prétexte de la désertion de Sforce, & le prodigieux nombre de Mécontens qu'il y avoit dans chaque Ville du Milanez, les Confederez n'auroient plus d'Armée pour l'opposer à la Françoise, la dépense estant trop grande pour entretenir jusques-là celle qu'ils avoient alors ; & quand ils le pourroient & qu'ils le voudroient, les Soldats presentement enrôlez sous leurs Enseignes estoient presque tous disposez à se débander aussi-tost qu'ils n'auroient plus d'Ennemis en teste : Que l'Italie enfermée par le Royaume de Naples d'un costé, 1495.

* Dans la Harangue de Fonsque.

1495. & par le Duché de Milan de l'autre, ne conſerveroit pas long-temps ſa liberté contre un Monarque auſſi puiſſant qu'eſtoit le Roy de France ; & que rien ne l'empeſcheroit de la conquerir, ſi on laiſſoit échaper l'occaſion preſente de le défaire.

Ce diſcours ne perſuada pas Loüis Sforce ; mais il luy donna ſujet de ſe défier des Eſpagnols ; & parce qu'il n'avoit de reſſource, en cas qu'ils le vouluſſent trahir, qu'en la Republique de Veniſe, il crut ſe la rendre favorable en luy déferant la déciſion de l'affaire dont il s'agiſſoit. Il propoſa de la rendre Arbitre de la Bataille ; & tous les Députez des Confederez y conſentirent d'autant plus aiſement, qu'ils eſtoient ravis d'avoir lieu de rejetter ſur elle le blâme du mauvais ſuccez, ſuppoſé qu'il y en euſt. Mais cette précaution fut ſuperfluë ; puiſque l'on combattit avant que la Republique de Veniſe euſt eſté informée que l'on s'eſtoit remis à ce qu'elle en ordonneroit.

Charles Huit avoit écrit au Duc d'Orleans de le venir joindre, auſſi-toſt qu'il auroit paſſé l'Apennin ; mais ce Duc s'en excuſa, ſur ce qu'il ne pouvoit s'éloigner d'Aſt & de Novarre, ſans y laiſſer au moins la moitié de ſes Troupes, & que le reſte ſeroit inutilement défait, s'il entreprenoit de ſe faire voye au travers des Confederez : Qu'il ne laiſſeroit pas neanmoins de tout hazarder pour obeïr, pourveu que Sa Majeſté jugeaſt à propos d'attaquer les Lignes des Confederez d'un coſté, & qu'elle luy en appriſt le temps & le lieu, afin qu'il donnaſt de ſon coſté ſur le Quartier le plus éloigné de celuy-là : Mais qu'à moins que d'agir de concert juſqu'à ce point, l'une & l'autre eſtoient aſſurées de ne pas réüſſir, & de perir mal à propos. Cette remontrance

eſtoit ſolide, & le Conſeil de Charles Huit en convint ; mais Sa Majeſté n'avoit pas le temps d'envoyer vers le Duc d'Orleans, & quand elle l'auroit eû, les Confederez n'auroient pas laiſſé paſſer le Courrier qui porta l'avis. Cet inconvenient fit reſoudre dans le Conſeil de Charles Huit que l'on envoyeroit au Marquis de Mantoüe & au Comte de Cayace un Heros qui demanderoit paſſage pour l'Armée Françoiſe. Le Heros s'acquitta de ſa Commiſſion en homme qui en avoit honte ; & les Confederez qui s'en apperceurent, changerent la reſolution qu'ils avoient priſe d'attendre l'ordre du Senat de Veniſe. Les deux Provediteurs de cette République, Treviſano & Piſani, ſe laiſſerent emporter à la multitude ; & Comines les ſollicita en vain de tenir la parole qu'ils luy avoient donnée de travailler à l'accommodement de concert avec luy. 1495

La deffaite de la Legion Françoiſe, ils appelloient ainſi par raillerie l'Armée de Charles Huit, parut alors ſi aiſée, que les Italiens n'apprehenderent plus de ſortir de leurs retranchemens, ny de paſſer le Taro pour aller à elle ; & ce fut en cela qu'ils commirent une faute irreparable. Leur ordre de bataille ne fut pas regulier ; & l'on n'y trouva pas neanmoins à redire. L'on ſe fonda peut-eſtre ſur ce que l'avantage de leur nombre permettoit au Marquis de Mantoüe de ranger ſes Troupes en la maniere qu'il luy plairoit, ſans qu'il en arrivaſt d'inconvenient. Il les diviſa en neuf Corps, dont le premier eſtoit tout d'Albanois, Chevaux Legers, & Arbaleſtriers armez à l'uſage du temps. Il n'eſtoit deſtiné qu'à fatiguer l'Avant-garde des François, en l'eſcarmouchant juſqu'à ce que le ſecond, où l'on verroit l'élite de l'Armée de Loüis

1495. Sforce commandée par le Comte de Cayace, fuſt arrivé. Ce Corps devoit profiter du deſordre où le Marquis de Mantoüe avoit ſuppoſé qu'il trouveroit quelques Eſcadrons de l'Avant-garde Françoiſe, & la percer par autant d'endroits. Le troiſiéme eſtoit en plus grand nombre que toute l'Armée Françoiſe enſemble. Le Marquis de Mantoüe eſtoit à ſa teſte, accompagné de Rodolphe, de Gonſague ſon oncle, & du celebre Ranuce Farneſe, couſin Germain du Cardinal de même nom, qui fut depuis Pape.* La Nobleſſe Italienne Volontaire avoit là ſa place marquée, & l'honneur luy eſtoit reſervé d'attaquer l'Eſcadron où Charles Huit ſe rencontreroit. Le quatriéme obeïſſoit à Montoné ſurnommé Fort-de-Bras, petit-fils du General de meſme nom. Il y avoit preſque autant de Gens de Guerre que dans le troiſiéme ; & il ne devoit s'ébranler que contre l'Arriere-garde des François, aprés qu'il auroit eſſayé à force de détours de la prendre par derriere.

* Paul Trois.

Les Seigneurs d'Urbin, de Bologne & Gambara, conduiſoient le cinq, le ſix & le ſeptiéme Corps deſtinez à renforcer les précedens ; & chacun d'eux devoit ſoûtenir l'un des trois. Le huitiéme ſous la conduite de Palavicin, & le neuviéme ſous les ordres de Benzoné, n'eſtoient à proprement parler que deux Corps de reſerve. Le Marquis de Mantoüe leur avoit donné Commiſſion d'obſerver la Cavalerie Françoiſe qui combattroit autour de Charles Huit dont on craignoit le principal effort, afin que ſi par une extraordinaire valeur elle renverſoit les deux Corps qui luy ſeroient oppoſez, elle perdiſt courage en voyant qu'il luy reſtoit encore à vaincre autant d'ennemis

nemis qu'elle en auroit déja vaincus, ou ſi elle ne laiſſoit pas de les charger, l'extrême fatigue dont elle ſeroit accablée la contraigniſt enfin de ſuccomber ſous des gens frais. Il reſta de plus dans le Camp & dans les Lignes ce qu'il faloit pour les garder; & l'on chargea avec tant d'exactitude les perſonnes des Commiſſions qui leur paroiſſoient les plus propres, qu'aucun ne ſe plaignit d'être mal partagé. Il ſembloit que cette grande Armée formidable par elle-même, & de plus rangée dans l'ordonnance que l'on vient de repreſenter ſeroit invincible: Cependant elle fut plus aiſément battuë que ſi elle euſt eſté plus petite; & la prédiction de Savonarolle s'accomplit dans toute ſon eſtenduë, tant il eſt vray que la moindre des circonſtances infinies que l'eſprit humain n'a pû prévoir, ſuffit pour rendre inutiles toutes celles qu'il a préveuës. Les Italiens avoient encore détaché ſix cent Albanois pour empeſcher les François de dormir la nuit de devant la Bataille qui fut celle du cinq au ſix de Juillet, mil quatre cent quatre-vingt-quinze, afin qu'ils en combattiſſent le lendemain avec moins de force; & quand cette précaution auroit ceſſé, le mauvais temps auroit produit cet effet, puiſque la pluye, les tourbillons de vent & le tonnerre furent ſi terribles, & ſi frequents, qu'il ſembloit que la fin du monde euſt eſté avancée dans la ſeule veuë de prévenir la Bataille. Le jour ramena pourtant le beau-temps, & Charles Huit diſpoſa de cette ſorte ſa petite Armée par le conſeil de ſes vieux Capitaines: Il mit la moitié & l'élite de ſes Troupes à l'Avant-garde; & comme il n'y avoit pas lieu de douter que les Confederez ne déferaſſent à celles de Louïs Sforce l'honneur de l'attaque, Sa Majeſté joignit à 1495.

1495. ſon Avant-garde Trivulce, avec les cent hommes d'Armes qu'il commandoit, preſque tous Milanois que Louïs Sforce avoit chaſſez de leur Païs, & dépoüillez de leurs biens. Elle crut que le deſeſpoir d'eſtre mis à rançon les obligeroit à combattre avec d'autant plus de vigueur, qu'ils attendroient moins de quartier s'ils eſtoient pris ; & parce qu'il eſtoit auſſi à craindre que la haine & la vengeance ne les portaſſent trop avant, on leur donna pour les retenir la Palice, qui tout jeune qu'il eſtoit, promettoit déja d'eſtre un jour grand Capitaine.

Charles Huit choiſit le Corps de Bataille, & le changement tout extraordinaire qui ſe fit alors en ſa perſonne, ne contribua pas mediocrement à relever le courage des ſiens abattus par le deffaut de ſommeil & par le triſte preſage des foudres de la nuit precedente. Ils apperçûrent ou crurent appercevoir en luy la gayeté, l'humeur martiale, l'air intrepide & les autres ſignes qui paroiſſent dans les Grands Capitaines aux jours qu'ils doivent combattre, comme des avant-coureurs de la victoire.

Les Relations les plus ſuccintes n'ont pas dédaigné de remarquer qu'il n'y eut pas juſqu'à ſon cheval nommé Savoye, borgne à la verité ; mais à cela prés incomparable, qui ne ſemblaſt eſtre convaincu de la qualité & du merite de celuy qu'il portoit. La coûtume eſtoit de haranguer, & Charles Huit n'y eſtoit pas propre. La nature luy avoit refuſé les graces les plus communes de l'éloquence, & ſon pere avoit empeſché que l'on y ſuppleaſt par l'éducation ; cependant il parla d'un ton ſi ferme & d'une maniere ſi prevenuë de la certitude de vaincre, qu'encore que

ſes Soldats fuſſent charmez de l'entendre, ils ne purent s'empeſcher de l'interrompre pour l'aſſeurer reciproquement d'un heureux ſuccez. Sept Volontaires qui paſſoient pour les plus braves, craignoient pour ſa Perſonne ; & ne doutant pas qu'on ne luy en vouluſt, prirent des armes, & des ornemens tout à fait ſemblables aux ſiens, afin de le rendre moins reconnoiſſable, & de s'attirer leur part du danger. C'étoient les Comtes de Ligny & de Guiſe, le baſtard de Bourbon, Pienne, Bonneval, Monneron & Genoüillac. La Trimoüille avoit eſté reſervé pour l'Arriere-garde ; mais il obtint par ſes prieres de commander un Eſcadron au coſté droit de Charles Huit. Froneſelle fut mis au gauche pour le meſme deſſein ; & l'Arriere-garde fut donnée à Jean de Foix, * à cauſe qu'elle eſtoit preſque toute de Gaſcons, & qui n'auroient pas volontiers obey à un autre Chef que de leur Nation. On laiſſa le bagage ſans garde, faute de Gens de Guerre, & la raiſon en eſtoit évidente ; mais comme ce fut là l'occaſion de la victoire, & que les Italiens tout accouſtumez à croire qu'il y a du miſtere par tout, & principalement dans les conjonctures celebres où les circonſtances les plus legeres produiſent quelquefois les plus ſignalez évenemens. On publia que cette négligence avoit eſté affectée ; & que Trivulce qui l'inventa avoit prétendu que les Troupes des Confederez attirées par le gain, ſe mettroient en deſordre. 1495.

* Vicomte de Narbonne, beau-frere du Duc d'Orleans, qui fut depuis Loüis XII.

Beccacinta Chef des Albanois paſſa le premier la Riviere avec eux, & les mena droit aux François ; mais il trouva leur bagage en chemin. Ses Cavaliers voyant l'occaſion de piller d'autant plus belle, que perſonne

1495. ne paroiſſoit pour les en empeſcher ſe débanderent. Ils ne firent rien de ce qui leur avoit eſté commandé; & ils déconcerterent ainſi l'ordre du Combat que le Marquis de Mantoüe avoit donné. Car le Comte de Cayace qui les ſuivoit, non ſeulement ne trouva point de deſordre dans l'Avant-garde des François pour en profiter; mais de plus une partie de ſes Cavaliers invitez par l'exemple des Albanois; & ne pouvant ſouffrir qu'ils profitaſſent ſeuls des dépoüilles qui devoient eſtre partagées entre l'Armée de Milan, & celle de Veniſe, en voulurent avoir leur part. Le Comte de Cayace en fut ſi ſurpris qu'encore qu'il luy reſtaſt plus de Troupes qu'il ne luy en faloit pour commencer le Combat; & qu'il fuſt nonobſtant plus fort que le Mareſchal de Gié, il n'oſa pourtant l'attaquer, & ſe tint trop heureux de ce que l'Avant-garde des François ne venoit pas fondre ſur luy. Le Marquis de Mantoüe & Montoné qui avoient paſsé auſſi bien que luy le Taro avec le trois & le quatriéme Corps de l'Armée de la Ligue, n'agirent pas avec tant de reſerve que le Comte de Cayace; & préterent hardiment le collet au Corps de Bataille, & à l'Arriere-garde des François qu'ils virent s'avancer pour le combatre. Le choc fut également rude des deux coſtez, & le ſuccez à peu prés ſemblable.

Charles Huit & Jean de Foix qui par une généroſité dont les Chefs d'Armée ne ſe piquent plus, avoient laiſſé paſſer le Taro au trois & au quatriéme Corps des Confederez, & leur avoient meſmes donné le loiſir de reparer le déſordre de leurs Troupes que le trajet de cette riviere avoit causé dans leurs Eſcadrons, & plus encore dans leurs Bataillons, furent ſur le point d'en eſtre punis. Leur réſiſtance obſtinée n'em-

peſcha pas que les Ennemis ne les ouvriſſent ; & le Marquis de Mantouë penetra juſqu'à la Cornette Blanche où le Roy combattoit en perſonne. Montoné perça de ſon coſté juſqu'à la Compagnie de cent hommes d'Armes que Gaſton de Foix Roy de Navarre avoit donnez au Vicomte de Narbonne ſon fils puiſné pour le garder. Rodolphe de Gonzague joignit le Roy de ſi prés qu'il prit à ſon coſté gauche le Baſtard de Bourbon, & l'enmena priſonnier malgré la prodigieuſe réſiſtance de ſes ſix compagnons ; mais une action ſi hardie luy coûtacher, puiſque les François qui n'avoient perdu que vingt Lances, irritez d'avoir eſté ſi promptement enfoncez, ſe rallierent dans le moment que la Cavalerie du ſecond Corps des Confederez achevoit de fournir ſa carriere, & en ſoutinrent le ſecond choc avec tant d'impetuoſité, que non ſeulement ils éviterent d'eſtre entamez une ſeconde fois ; mais de plus ils percerent à leur tour le Marquis de Mantouë, & luy tuerent tant de gens, qu'il luy fut impoſſible de ſe remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague ſon oncle tomba mort auprés de luy ; & les François l'auroient pris luy-meſme, ſi deux de ſes Officiers n'euſſent donné leur vie pour le ſauver : l'un ſe nommoit Corſo, l'autre Gabamelly. Ranuce Farneze eut la teſte fenduë ; & Piccinino abattu de cheval, fut étouffé dans la preſſe. Six autres Capitaines d'hommes d'Armes Italiens payerent de leurs perſonnes ; & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le Marquis de Mantouë s'ouvrit enfin un paſſage pour ſe ſauver. Les Albanois informez de cette révolution, abandonnerent le bagage qu'ils pilloient ; & les Goujats François revenus de leur terreur, firent plus que l'on n'auroit osé atten- 1495.

1495. dre d'eux, quand meſme il ne leur fuſt rien arrivé de fâcheux. Ils aperçurent que la Cavalerie de Montoné pour fûir avec moins d'embaras, avoit abandonné ſon Infanterie, qui en paroiſſoit tellement effrayée, que pour peu qu'on la pouſſaſt, avant qu'elle fuſt revenuë de ſon étonnement, elle ſe laiſſeroit tailler en piéces.

Cette conjecture eſtoit fort incertaine, & apparemment les Maiſtres des Goujats n'auroient pas raiſonné comme eux; mais les hommes les plus imprudens ne ſont pas toûjours les plus malheureux, & l'on eſt quelquefois vaincu pour avoir exactement obſervé toutes les régles de la prudence. Les Goujats ne trouverent point de reſiſtance; & cette ſorte de gens naturellement inſolente, tua plus d'Ennemis que les Soldats François. Le Corps que le Marquis de Mantouë commandoit ſe fit voye au travers d'un boût de l'Arriere-Garde Françoiſe, qui occupoit trop de terrain pour ſon petit nombre; mais ce deſavantage fut incontinent reparé. Jean de Foix au ſecond choc ouvrit les Troupes du Marquis de Mantouë & de Montoné qui s'eſtoient ralliées; & les contraignit de repaſſer la riviere avec plus de danger, qu'elles ne venoient de la paſſer; car il eſt ordinaire aux torrens de croître en un inſtant, de ſorte qu'ils ne ſont plus gayables. La Bataille avoit peu duré; cependant la pluye avoit recommencé, & tomboit en telle abondance, que les Fantaſſins Italiens rentrez dans le Taro y perdirent pied: ceux qui ne ſçavoient pas nager, ou n'eſtoient pas aſſez robuſtes pour réſiſter à l'impetuoſité de l'eau, ſe noyerent, & de ce nombre furent les Capitaines Aſcagne, Martinengo, Anthoine Scarampa & Vincent de Verone. Le Comte de Caïace ne répondit

pas à l'eſtime que l'on avoit concuë de ſa valeur, & il ne tint pas à luy que Loüis Sforce, dont il commandoit les Troupes, ne fuſt dépoüillé. Il s'avança à la verité avec aſſez de réſolution juſqu'au lieu où les Albanois l'avoient precedé; mais voyant qu'ils pilloient au lieu de combattre, & que ſes Chevaux-Legers ſe débandoient pour avoir leur part du butin, il apprehenda de reſter ſeul dans la meſlée, & n'y voulu pas entrer. Il oublia l'ordre de Bataille dont il eſtoit convenu avec le Marquis de Mantouë, où il crut pouvoir s'en diſpenſer par la ſeule raiſon que les Troupes des Venitiens avoient négligé de l'exécuter. Il fit halte devant le Mareſchal de Gié: Il vit battre ſans s'émouvoir le trois, & le quatriéme Corps de ſon Party, & il repaſſa le Taro ſans eſtre attaqué dans ſa retraitte. Le Mareſchal de Gié ne fut pas plus tenté de charger le Comte de Caïace, que ce Comte l'avoit eſté de le choquer; & l'un & l'autre furent prevenus d'une immobilité qui deshonnora le reſte de leur vie. Si l'Avant-Garde Françoiſe ſe fuſt ébranlée, ou qu'elle euſt ſeulement fait cent pas, afin de témoigner qu'elle vouloit ſe mettre aux trouſſes des Italiens, ils l'euſſent d'autant moins attenduë, qu'ils tournoient teſte à chaque pas, & regardoient s'ils eſtoient pourſuivis. Ils eſtoient reſolus en ce cas de quitter leurs rangs, & de füir chacun ſelon ſon caprice. La Victoire euſt alors eſté pleine pour les François, ſi le Mareſchal de Gié euſt voulu ou ſçu la remporter: mais par une faute de jugement qui noircira éternellement ſa memoire, non ſeulement il demeura ferme, mais de plus il retint par ſon autorité ſes Officiers ſubalternes, & ſes Soldats qui vouloient pourſuivre leur 1495.

1495. avantage. Sa faute fut d'autant plus grande qu'elle contenoit les neuf ſuivantes, car il perdit alors l'occaſion d'aſſujettir à ſon Maître, ſans rien hazarder, le reſte de l'Italie : d'introduire une révolution certaine dans le Duché de Milan, où les peuples n'attendoient que la défaite des Troupes de Loüis Sforce pour ſe déclarer generalement en faveur du Duc d'Orleans: de reduire la Republique de Veniſe à la neceſſité d'accepter les conditions telles qu'il euſt plu à Charles Huit de les impoſer, parce qu'elle n'auroit pû lever d'autres Troupes aſſez toſt pour ſauver ſon Eſtat de Terre-ferme : d'arreſter l'inconſtance du Pape, en luy retranchant les moyens de ſuſciter des Ennemis à la France : de retenir les Neapolitains dans le devoir : d'empeſcher le Roy de Naples de recouvrer ſon Royaume : de conſerver la Toſcane ſans y entretenir des Garniſons : de priver l'Empereur de ce qui luy reſtoit de Souveraineté de là les Alpes : & de contraindre les Eſpagnols de reſerver pour la deffenſe de la Sicile les ſix mille hommes qu'ils avoient embarquez, pour faire ſoulever la Calabre.

Le Mareſchal de Gié eſſaya depuis de s'en excuſer ſur trois faits, dont il n'y eut que le dernier qui fit impreſſion ſur les eſprits. Le premier fut que le Taro eſtoit extraordinairement enflé ; mais on luy répondit que les Troupes que le Comte de Cayace commandoit venoient de le franchir, & que ſi l'inondation de cette Riviere n'avoit pas arreſté les Italiens, elle euſt eſté encore moins capable d'arreſter les François, plus alegres & plus adroits qu'eux : Le ſecond fait fut que l'Armée des Confederez n'avoit perdu que deux de ſes Corps, & qu'il luy en reſtoit encore ſept qui n'avoient pas combattu, & qui pouvoient aiſément occuper

occuper toute la rive droite du Taro, & tailler en pieces les François à meſure qu'ils l'auroient paſſé. On repartit que cette précaution auroit eſté bonne, ſi l'on n'euſt point apperçu que ces ſept Corps eſtoient dans l'étonnement ; mais que Trivulce qui avoit paſſé ſa vie dans les Armées d'Italie, Montagnac Lieutenant de ſa Compagnie d'Hommes d'Armes, Beſſay, le Comte de Nevers, & les autres Officiers de l'Avant-Garde, avoient reconnu la conſternation des Italiens à deux marques indubitables : L'une que les Cavaliers tenoient leurs Lances & les Fantaſſins portoient leurs Piques d'une maniere tout à fait negligée : L'autre qu'ils ſe retiroient inſenſiblement vers Parme où eſtoit leur plus aſſurée retraite. Et de vray ſi la premiere de ces conjectures ſuffit, prés de cent ans aprés au Seigneur de la Noüe pour hazarder la Bataille de Senlis, & pour deffaire l'Armée des Liguez, quoy qu'ils fuſſent dix contre un Royaliſte ; elle devoit bien mieux déterminer le Mareſchal de Gié de pouſſer à bout les Ennemis, puiſqu'il le pouvoit avec moins de riſque. Le troiſiéme fut que ce Mareſchal vit la Perſonne du Roy en danger ; & ce fut à cela ſeulement que les bons François n'eurent rien à repartir. Et de fait, Charles Huit pour s'eſtre ſurmonté luy-même en ſuſpendant ſon ardeur guerriere, & en ne courant pas comme les autres à bride abattuë aprés les Fuyards, n'en fut pas moins ſur le point de perir : Car quelques Cavaliers Italiens emportez hors du Combat, plus par la foule de leurs Compagnons, que par lâcheté, ſe rallierent, & retournerent à deſſein de le recommencer, ou de mourir. Ils ne trouverent que Charles Huit, & un de ſes Valets de Chambre qui ſe 1495.

1495. nommoit Ambuſe, & n'avoit juſques-là fait aucune profeſſion de Soldat. Il ne laiſſoit pas d'avoir beaucoup de jugement & de cœur ; & il prit avec ſon Maître toutes les meſures neceſſaires pour une vigoureuſe défenſe, en attendant du ſecours. La reſiſtance du Roy & d'Ambuſe fut ſi longue, que les Soldats François qui s'ennuyerent les premiers de courir aprés les Troupes du Comte de Cayace, eurent le temps de revenir. Ils dégagerent Sa Majeſté & ſon Valet de Chambre ; & comme ils n'eſtoient point en aſſez grand nombre pour éviter un pareil inconvenient en cas que les Italiens ſe fuſſent une autre fois ralliez, ils ſe retirent à l'Avant-Garde avec le Roy. Les trois Corps de l'Armée Françoiſe ſe rejoignirent enſuite, & l'on y délibera ſi l'on donneroit ſur les ſept Corps des Troupes Confederées qui paroiſſoient encore en ordonnance delà l'eau. Les trois Officiers Italiens reſtez dans l'Armée Françoiſe, Trivulce, Sicco & Vitelly, ne ſe déclarerent pas ſeulement pour l'affirmative ; mais de plus, ils oſerent répondre du ſuccez ; & on leur doit ce témoignage, que ſi l'avis qu'ils ouvrirent euſt prévalu, Charles Huit auroit remporté la plus ſignalée victoire des derniers ſiecles. Ils le prouverent par les deux marques d'étonnement que l'on a déja rapportées, par la crainte qu'avoit eu le Comte de Cayace d'attaquer le Mareſchal de Gié, aprés que les Albanois eurent refuſé de le choquer ; par le regret des deux Provediteurs Venitiens, d'avoir hazardé la Bataille ; ſur cette maxime de la diſcipline Militaire, qui depuis trois cens ans eſtoit en uſage, que quand un des Corps d'Armée avoit lâché le pied, les autres pouvoient l'imiter impunément & ſans infamie. Mais le

Mareſchal de Gié ſe déclara pour le ſentiment contraire, ſoit qu'il perſiſtaſt à le tenir pour le meilleur, ou qu'il euſt peur d'avoüer ſa faute en ſe retractant. 1495.
Il repreſenta que les Officiers & les Soldats François avoient eſté ſous les Armes toute la nuit : Qu'ils avoient eſté doublement fatiguez par le mauvais temps, & par le travail du Combat : Que les Chevaux de leurs hommes d'Armes & de leurs Archers n'eſtoient plus en eſtat de reſiſter à l'impetuoſité des neiges fonduës qui deſcendoient dans le Taro ; & que l'Infanterie s'expoſeroit en vain au trajet de cette Riviere, ſi les Cavaliers ne prenoient le deſſus pour rallentir le cours de l'eau. Ces quatre raiſons l'emporterent à la pluralité des voix ; & les vaincus qui avoient reſolu, comme ils avoüerent depuis, de ſe diſſiper à la premiere démonſtration qu'auroit fait le Mareſchal de Gié de paſſer le Taro, ſe voyant quitte à ſi bon marché, ne ſçurent s'ils en eſtoient redevables à leur bonheur, ou à l'imprudence de leurs Ennemis. Les François ne perdirent pas deux cent hommes dans la Bataille, & les Italiens en trouverent à redire plus de quatre mille. Il faut pourtant avoüer que la moindre partie de ce nombre perit par le fer des François, la chaleur du Combat n'ayant duré qu'un peu plus d'un quart d'heure : Qu'il y eut plus d'Italiens de noyez, qu'il n'y en eut de tuez : Qu'il s'en perdit plus par les mains des Goujats de l'Armée de Charles Huit que par celles de leurs Maiſtres ; & que le vuide qui parut dans les Troupes Confederées à la premiere reveuë que l'on en fit, vint principalement de ceux qui croyant que tout fuſt perdu, aprés la défaite des Troupes du Marquis de Mantouë, avoient déſerté. Ce ſont là les principales particularitez

1495. tirées des Relations de quelques Officiers qui ſe trouverent dans l'Armée Françoiſe à la Bataille de Fornouë. Mais il y d'autres Relations differentes, & ſouvent contraires, écrites par des perſonnes dignes de foy qui combattirent dans les Troupes Confederées. On a cru devoir les abbreger icy; non ſeulement afin de ne rien oublier de ce qui peut ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire de Charles Huit, mais encore pour mettre ceux qui ſe donneront la peine de lire cet ouvrage en eſtat de mieux diſtinguer les circonſtances de la Bataille de Fornouë qui ſont plus vray-ſemblables d'avec celles qui le ſont moins.

L'Armée Françoiſe aprés avoir paſſé l'Appennin avec les incommoditez que l'on a repreſentées, arriva ſur le bord de la petite riviere de Taro, qui deſcendant de cette Montagne encore au travers d'une Valée reſſerrée par des Colines, & s'eſtendant enſuite avec plus de liberté par le Plat-Païs de la Lombardie, va ſe décharger dans le Po. Les Confederez eſtoient campez ſur l'autre bord de cette riviere: Ils avoient eu le loiſir d'aſſembler leurs forces, qui eſtoient de quarante à cinquante mille hommes; & on y voyoit deux mille trois cent hommes d'Armes bardez, accompagnez chacun de ſon Arbaleſtrier. Ces hommes d'Armes n'avoient pas tous des Archers; mais ils avoient au moins chacun quatre chevaux de ſervice; c'eſt à dire aſſez vigoureux pour les porter avec les armes qu'ils avoient endoſſées durant une heure ou deux au plus, aprés leſquelles il falloit qu'ils changeaſſent de cheval. Il y avoit encore cinq mille Chevaux Legers, & quinze cent Stradiots qui eſtoient Cavaliers Grecs ou Albanois, montez ſur des chevaux preſque auſſi

viſtes que ceux des Croates. Leur maniere de faire la Guerre approchoit fort de celle des petits Tartares d'aujourd'huy. Ils eſtoient auſſi durs qu'eux à la fatigue, & ils ne combattoient que pour le pillage. Ils ne donnoient point de quartier à leurs Ennemis quand ils avoient l'avantage ſur eux, parce qu'ils eſtoient aſſurez de recevoir de leurs Capitaines autant de ducats qu'ils leur apporteroient de teſtes. La Republique de Veniſe qui payoit les trois quarts de l'Armée Confederée s'eſtoit reſervé le privilege de luy donner un Chef; & elle avoit jetté les yeux ſur le Marquis de Mantouë, jeune Prince à la verité, mais de tres-grande eſperance; & de qui les Eſtats ſe trouvoient tellement engagez entre ceux des Venitiens, qu'il ſe ſeroit infailliblement perdu, s'il euſt osé ſe diſpenſer d'obeïr aveuglement aux ordres qu'il recevroit d'eux. Enfin les principales Troupes de cette Armée, aprés celles des Venitiens, conſiſtoient dans les dix mille hommes que Loüis Sforce y avoit envoyez; & c'eſtoit pour cela que le Comte de Cayace, Seigneur de la Maiſon de Saint Severin qui les commandoit, avoit le plus d'autorité dans le Camp de la Ligue aprés le Marquis de Mantouë. Quoy que les François ne fiſſent alors aucune dépenſe en Eſpions, ils avoient neanmoins eſté avertis de divers endroits des principales circonſtances du danger qui les menaçoit; mais ils n'avoient pû croire que les Italiens, pour leſquels ils avoient un extrême mépris, euſſent eſté capables d'aſſembler une formidable Armée; & les Italiens n'avoient pas moins eu de peine à s'imaginer que les François en auſſi petit nombre qu'ils eſtoient, oſaſſent entreprendre de leur paſſer ſur le ventre. Ils avoient cru 1495.

1495. juſques-là que Charles Huit iroit chercher un autre paſſage plus commode pour luy, qui eſtoit celuy du Val de Taro & de la Montagne de Sainte Croix ; & qu'il deſcendroit de là vers Plaiſance, où ſelon les maximes de la bonne Guerre, Sa Majeſté devoit avoir donné le rendez-vous au Duc d'Orleans & à ſes Troupes, afin qu'eſtant renforcée de la moitié par cette jonction, elle fuſt plus en eſtat de ſe faire voye au travers des Confederez. Le Marquis de Mantouë, & le Comte de Cayace ſur cette fauſſe préſuppoſition, avoient negligé de garder les défilez par où Charles Huit s'eſtoit avancé juſqu'à la riviere de Taro, quoy qu'ils l'euſſent pû par un détachement de mille Soldats au plus ; & ils attendoient ſi peu leurs Ennemis au moment qu'ils apperceurent l'Avant-Garde Françoiſe, qu'au lieu d'envoyer au devant d'elle pour la reconnoiſtre, & de la charger avant qu'elle euſt eſté jointe par ſon Corps de Bataille & par ſon Arriere-Garde, qu'ils employerent deux jours entiers à déliberer dans un Conſeil extraordinaire où tous les Officiers furent mandez, ſur ce qu'il y avoit à faire. Leur faute en cela fut d'autant plus conſiderable, que s'ils euſſent attaqué durant ces deux jours l'Avant-Garde Françoiſe, rien ne l'auroit empêchée d'eſtre défaite ; car Charles Huit avoit trouvé tant d'obſtacles à guinder ſon Artillerie ſur les montagnes & à l'en faire deſcendre, que ſon Corps de Bataille & ſon Arriere-Garde ſe trouvoient éloignez de dix bonnes lieuës de ſon Avant-Garde ; & il luy falut en effet pour la rejoindre les deux jours que les Confederez perdirent à raiſonner. Sa preſence inſpira aux Confederez une opinion plus avantageuſe de la valeur des François qu'ils n'avoient euë juſques-là ; & reciproquement les François

qui voyoient du penchant de la montagne où ils eſtoient campez le grand nombre des tentes dont la Vallée du Taro eſtoit converte, n'eurent plus tant de mépris pour les Confederez qu'ils en avoient auparavant témoigné. Et de fait il y eut en un moment une telle révolution dans les eſprits de part & d'autre, que les François & les Italiens penſerent ſerieuſement à la paix. On fit des deux coſtez les démarches neceſſaires pour la conclure en peu de temps ; & les articles en auroient eſté arreſtez, ſi l'Ambaſſadeur des Rois Catholiques, Ferdinand & Iſabelle qui ne haſardoient rien dans la continuation de la Guerre ne s'y fuſt oppoſé. Le fin de ſa politique conſiſtoit en ce que ſi la Bataille eſtoit donnée, & que les François fuſſent défaits, Charles Huit ne ſeroit de long-temps en eſtat de ſe vanger de l'infidelité des Eſpagnols qui s'eſtoient liguez contre luy, aprés qu'il leur avoit rendu gratuitement les Comtez de Rouſſillon & de Cerdagne ; & ſi les François eſtoient vainqueurs, l'Italie pour conſerver ſa liberté ſeroit contrainte d'avoir recours aux Rois Catholiques, & de leur engager quelques Provinces Maritimes vis-à-vis de la Sicile. L'entreveuë pour l'accommodement ne fut pas pluſtoſt rompu que Charles Huit campa ſur la rive gauche du Taro en un lieu appellé Fornouë ; & les Confederez ſe logerent ſur la rive droite de cette riviere ; mais non pas vis à-vis des François. Ils s'en éloignerent d'une lieuë ſur l'avis qu'ils receurent, que Charles Huit avoit une intelligence formée dans la Ville de Parme, dont la Bourgeoiſie avoit promis de luy ouvrir les portes auſſi-toſt qu'il ſe preſenteroit pour entrer. Si les Confederez euſſent demeuré vis-à- 1495.

1495. vis de l'Armée Françoiſe, Charles Huit n'auroit eu qu'à leur oppoſer quelques Troupes pour les empêcher de découvrir ſa marche, & qu'à s'avancer avec le reſte de ſon Armée vers le paſſage du Taro le plus proche de Parme qu'il auroit trouvé libre. Au lieu que les Confederez s'eſtant retranchez ſur ce paſſage, il faudroit que Charles Huit les défiſt avant que de ſe l'ouvrir ; & s'il traverſoit le Taro à l'endroit où il ſe trouvoit, les Confederez auroient encore aſſez de temps pour ſe mettre entre la Ville de Parme & luy, & pour le combatre.

Les François trouverent dans leur logement des incommoditez qu'ils n'avoient pas preveuës : Car encore que le Taro fuſt une des rivieres les plus petites, il n'eſtoit pas toûjours gayable ; & il arrivoit ſouvent des ravines qui l'enfloient ſi extraordinairement, que l'on ſe ſeroit exposé à une mort inévitable en hazardant de le traverſer. Les François manquoient de vivres dans leur Camp, & ils n'en pouvoient recouvrer qu'en entrant dans la Lombardie. Les Confederez ne s'eſtoient pas avancez ſi prês d'eux pour le leur permettre ; & il faloit deſormais que Charles Huit hazardaſt la Bataille, quoy qu'il n'y euſt aucune proportion entre ſes forces, & celles de ſes Ennemis. Il s'y reſolut gayement, & il marcha contre les Italiens le ſix de Juillet 1495. mais afin qu'on ne luy puſt reprocher d'avoir obmis aucune des avances que la prudence luy inſpiroit dans une telle rencontre, pendant que ſon Armée alloit lentement, à cauſe de ſon bagage & de ſon artillerie, il envoya Comines aux Confederez, pour leur faire de nouvelles propoſitions de Paix : Mais le Marquis de Mantoüe,

&

& le Comte de Cayace venoient de concevoir une ſi forte eſperance de remporter ſur les François, ſans rien hazarder, la victoire la plus complete qui fut jamais, qu'ils ne daignerent pas ſeulement oüir Comines. 1495.

On ne ſçait pourquoy ils ne s'oppoſerent point au paſſage du Mareſchal de Gié qui commandoit l'Avant-Garde Françoiſe, puiſqu'ils le pouvoient plus aiſément que la combattre, aprés qu'elle ſeroit paſſée ; & tout ce que l'on en peut dire de plus vray-ſemblable eſt, qu'ils s'en abſtinrent par un excez de prévoyance qui leur fit juger que s'ils chargeoient l'Ennemy à meſure qu'il paſſeroit, ils ne profiteroient pas entierement de ſa dépoüille, puiſque le courant de la Riviere emporteroit, avec les corps de ceux qui ſeroient tuez, l'argent dont on ſuppoſoit qu'ils fuſſent chargez. Outre que les François aprês avoir perdu l'eſperance de forcer le paſſage, retourneroient ſur leur pas, & ſe diſſiperoient pour fuïr avec moins de danger. Au lieu qu'en leur permettant de paſſer le Taro leur Artillerie, leur Bagage, leurs Chevaux, leurs Armes, leurs nippes, leurs richeſſes & leurs perſonnes, ſeroient ſi generalement expoſées à la diſcretion des Confederez, qu'il ne leur eſchapperoit rien de tout cela.

L'Avant-garde des François eſtoit plus forte que leur Corps de Bataille, & leur Arriere-garde enſemble : Car encore que ce ne fut point alors l'ordre de la Guerre d'en uſer ainſi, Charles Huit avoit pourtant cru qu'il le devoit faire, à cauſe qu'il s'eſtoit attendu qu'elle auroit à ſoûtenir le plus grand effort des Ennemis. Il retint avec luy les plus experimentez de ſes Hommes d'Armes qui conſiſtoient en quatre cent cinquante Lances, & il y avoit ajoûté trois mille Suiſ-

1495. ſes, commandez par Engilbert de Cleves & par le Bailly de Dijon, trois cens Archers de la Garde de Sa Majeſté, & quelques Troupes d'Arbalêtriers à cheval. Charles Huit ſe trouvoit en Perſonne au milieu du Corps de Bataille : Il y eſtoit armé de toutes pieces, & reveſtu d'une cotte violete & blanche, ſemée de croiſetes de Jeruſalem en broderie d'or & de perles. Mais on vint l'avertir que les Ennemis avoient formé le deſſein de le tuër dans le Combat, ſous pretexte qu'il n'eſtoit pas poſſible de le détourner par une autre voye que celle-là de penſer à la conqueſte de l'Italie ; & que le Senat de Veniſe avoit fait publier parmy ſes Troupes qu'il donneroit cinquante mille ducats à l'Officier ou au Soldat qui luy apporteroit la teſte de Sa Majeſté : elle jugea à propos de quitter les marques de la Royauté, & de faire armer comme elle huit des Seigneurs François qui l'accompagnoient, afin que les Confederez ne la puſſent reconnoiſtre. L'Arriere-Garde obeïſſoit à Loüis de la Trimoüille, celebre pour avoir gagné la Bataille de Saint Aubin, & à Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, fils puiſné de la Reine de Navarre ; & ces deux Officiers Generaux, bien loin de concevoir de la jalouſie l'un pour l'autre, comme il eſtoit aſſez ordinaire aux François, convinrent d'abord d'un expedient qui fut la principale cauſe de la Victoire qu'ils remporterent ſur leurs Ennemis. Ils laiſſerent tout le bagage de l'Armée Françoiſe derriere les trois Corps dont elle eſtoit composée ſous la garde des Goujats & des Chartiers, dans la veuë que la Cavalerie Legere des Confederez le voyant abandonné, ſe débanderoit pour le piller, & déconcerteroit ainſi l'ordonnance de leurs Troupes.

L'Avant-Garde Françoiſe au ſortir du Taro s'avança un peu à droit, afin de couvrir ſon Corps de Bataille & ſon Arriere-Garde à meſure qu'ils paſſeroient; mais le Marquis de Mantoüe ne luy en donna pas le loiſir. Dés qu'il l'eut apperceuë, il ne crut pas la pouvoir défaire avec autant de facilité que ſes Officiers ſe l'eſtoient imaginez dans le dernier Conſeil de Guerre. Il changea ſon ordre de Bataille, & diſpoſa les neuf Corps de ſes Troupes à charger l'Arriere-Garde des François. Il paſſa le Taro à coſté de leur Avant garde ſuivy de ſix cent chevaux bardez, de quinze cent Albanois, & d'un gros Bataillon de Fantaſſins, aprés avoir commandé à Antoine de Montefeltro fils naturel du Duc d'Urbin, de le ſoûtenir en cas de beſoin avec un Eſcadron de trois cent hommes d'Armes, & au reſte de ſa Cavalerie Legere d'attaquer le bagage des François. Annibal Bentivoglio demeura à la teſte de deux cent hommes d'Armes ſur l'autre bord du Taro; & les Provediteurs de la Republique de Veniſe pour ſe reſerver à tout évenement une Troupe conſiderable, retinrent deux cent hommes d'Armes & mil Fantaſſins. Les Confederez s'eſtoient imaginez qu'ils combattroient comme ils avoient accoûtumé; * c'eſt à dire Eſcadron par Eſcadron, & Bataillon par Bataillon; & que comme ils en avoient quatre fois plus que Charles Huit, ils le laſſeroient enfin, & le vaincroient au moins infailliblement par là, s'ils ne pouvoient le ſurmonter par leur valeur. Mais cet avantage au lieu de leur eſtre utile, fut la cauſe de leur défaite; car Charles Huit qui voyoit ſon Arriere-Garde menacée de ſoûtenir tout l'effort des Ennemis, fit tourner teſte à ſon Corps de Bataille pour la

1495.

* Vers le commencement de Guichardin

1495. ſoûtenir. Le Marquis de Mantoüe jugeant de l'intention de Sa Majeſté par ſa contremarche, l'attaqua pour en prevenir l'effet, & la Bataille commença de cette ſorte. Les hommes d'Armes rompirent d'abord leurs Lances, & combattirent aprés avec la maſſe, l'eſtoc, & les autres armes courtes qu'ils avoient accoûtumé de porter. Le choc neanmoins ne fut pas long, parce que les François qui combattoient avec d'autant plus d'ardeur, que c'eſtoit à la veuë de leur Roy, & pour ſauver ſa perſonne, mirent en deſordre les Confederez en moins de demie heure. Les Albanois qui n'avoient pû ſouſtenir l'effort du Corps de Bataille, & de l'Arriere-garde de Charles Huit apperceurent ſon bagage ſans Gardes, & ſe propoſerent de le piller. Bentivole & Montefeltro ſe contenterent d'occuper le terrain ſur lequel le Marquis de Mantouë les avoit poſtez, & n'eurent aucune part à la Bataille. Ils s'en excuſerent depuis ſur ce qu'on leur avoit deffendu d'en ſortir ſans un ordre exprés; & le Marquis de Mantouë avoüa depuis de leur avoir fait cette deffenſe. Mais il ſe trouva que l'Aide de Camp qu'il leur avoit envoyé, pour leur dire d'entrer à leur tour dans le Combat, fut tué en chemin, & avant qu'il fuſt arrivé au lieu où ils eſtoient.

Le Comte de Cayace qui devoit attaquer l'Avant-Garde des François avec quatre cens hommes d'Armes, & deux mille Fantaſſins, fut ſi étonné de l'ardeur avec laquelle elle marchoit contre luy, qu'il luy tourna le dos avant qu'elle l'euſt atteint. Il s'approcha d'un gros Eſcadron deſtiné pour le ſoûtenir, & luy communiqua ſa terreur. Ces deux Troupes repaſſerent le Taro dans une extrême confuſion; mais le Mareſchal

de Gié qui ne ſçavoit pas ce que le Roy ſon Maiſtre avoit fait avec le Corps de Bataille & l'Arriere-Garde des François, ne voulut point achever de vaincre en paſſant le Taro, & en ſe mettant aux trouſſes des Fuyards à l'exemple des deux autres Corps de l'Armée Françoiſe qui pouſſerent leur avantage avec toute la vigueur imaginable. Non ſeulement ils ne s'amuſerent point au butin, ny à faire des priſonniers; mais lorſqu'ils apercevoient un Officier ou un Soldat ſe détacher de leur gros, ils avoient ſi peur que ce ne fuſt par un motif du gain, que pour l'en détourner, ils luy crioient, *Camarade, ſouviens-toy de Guinegaſte.* C'eſtoit ſur un lieu appellé de cette ſorte que les François avoient donné leur derniere Bataille, ſous le Regne de Loüis Onze. Ils l'avoient gagnée au commencement; & ne l'avoient perduë à la fin que pour avoir mieux aimé rompre leurs rangs, afin d'avoir plus de commodité de piller que pourſuivre la Cavalerie Flamande, qu'ils avoient contrainte de fuïr devant eux. Jamais Prince ne courut plus de riſque en aucune Bataille rangée que Charles Huit dans celle de Fornouë. Le pur hazard qui avoit voulu qu'il ſe trouvaſt au premier choc, quoy qu'il ſe fuſt mis comme on l'a remarqué au milieu de ſes Gens de Guerre, le réduiſit incontinent aprés dans une extremité qu'il n'évita que par une eſpece de miracle; & pour verifier la prédiction du Jacobin Savonarole. Les Confederez combattirent avec tant d'obſtination au lieu où il eſtoit, que des Seigneurs François qui s'eſtoient chargez de l'environner, & de ne le pas perdre de veuë, il n'en demeura pas un auprés de luy. Tous les Gentils-hommes dont ſa Cornette Blanche eſtoit composée, furent tuez ou mis 1495.

1495. hors de Combat à ſa veuë, excepté le Baſtard* de Bourbon que les Ennemis prirent auprês de luy; & il ſe deffendit long-temps ſeul par ſa propre valeur, & par l'agilité de ſon Cheval, qui nonobſtant qu'il paruſt hors de ſervice puiſqu'il avoit vingt-huit ans, & qu'il fuſt borgne, ne laiſſoit pas d'eſtre beau, vigoureux, ſuperbe, & extrêmement furieux dans la meſlée. Ce qui peut-eſtre a donné lieu aux Hiſtoriens de ce temps-là d'écrire avec un ſtile tout à fait ampoulé, qu'il eſtoit prevenu du merite & de la dignité de celuy qu'il portoit : Qu'il fouloit dédaigneuſement la terre : Et qu'en bondiſſant à tous momens, il cherchoit dans l'air un élement convenable à ſon agilité : Qu'il ſecondoit par ſon maniment les coups que le Roy portoit : Qu'il combattoit des pieds, des dents, & de toutes les autres parties de ſon corps : Qu'il ſe faiſoit faire place de tous coſtez : Qu'il écartoit tout ce qui s'oppoſoit à ſon paſſage ; & qu'il préſerva ſon Maiſtre de recevoir aucune bleſſure conſiderable, juſqu'à ce qu'il arrivaſt du ſecours pour le dégager du peril.

*Il ſe nommoit Matthieu.

Charles Huit aprês avoir joint ſon Avant-Garde & ſon Arriere-Garde, mit en déliberation s'il paſſeroit le Taro pour approcher des Confederez, auſquels l'immobilité du Mareſchal de Gié avoit donné le temps de revenir un peu de la conſternation où ils avoient eſté, & de prendre quelques meſures pour éviter leur entiere défaitte. La Trimoüille, Trivulce & Sico ſe déclarerent hautement pour l'affirmative, & demanderent que l'on allaſt à l'inſtant achever de remporter la plus glorieuſe Victoire que la fortune euſſent jamais offerte.

Mais les autres Officiers de Guerre furent de contraire avis ; & ſe fonderent ſur ce que s'il eſtoit neceſſaire de repaſſer le Taro, il y auroit plus de difficulté à le faire, qu'il n'y en avoit eu à le traverſer, à cauſe que la pluye qui tomboit en abondance depuis vingt-quatre heures l'enfleroit extraordinairement dans une heure ou deux au plus tard ; & que les François eſtoient ſi fatiguez pour n'avoir ny bû, ny mangé ce jour-là, ny dormy la nuit précedente, à cauſe du mauvais temps & des continuelles attaques de l'Ennemy, que la force leur manqueroit, auſſi-bien que leurs Chevaux, avant qu'ils l'euſſent atteint. Charles Huit fut de ce ſentiment, & n'eut depuis que trop d'occaſions de s'en repentir. Il ordonna que les François ſe retireroient au Village de Medeſane, ſcitué à une demie-lieuë du Terrain, ſur lequel la Bataille venoit d'eſtre donnée. Ils avoient perdu leur bagage ; mais on ne leur avoit tué que trente ou quarante hommes d'Armes. Ils n'avoient ny fait de butin, ny pris de priſonniers, afin d'eſtre plus libres pour reſiſter aux Corps de l'Armée Confederée, qui n'avoit point combattu, s'ils en euſſent eſté attaquez. Aucune perſonne deſintereſſée ne s'aviſa neanmoins de diſconvenir qu'ils n'euſſent veritablement remporté la victoire ; parce qu'ils eſtoient demeurez maiſtres du Champ : Qu'ils avoient chaſſé les Confederez delà le Taro ; & qu'ils s'eſtoient ouvert le paſſage pour continuer leur chemin, & pour retourner en France : Ce qui eſtoit la cauſe pour laquelle ils avoient combattu. Les Confederez ne ſe conſolerent d'avoir eſté battus, que parce qu'ils profiterent du bagage qu'on leur avoit abandonné à deſſein de les mettre en deſordre, & des rançons du Baſtard de Bour- 1495.

1495. bon, du Chapelain du Roy, & de douze ou quinze malades. Car au reſte ils perdirent trois mille cinq cens Soldats, tous tuez à coups de main, dont il y avoit trois cens cinquante Hommes d'Armes, & dix-huit Seigneurs, entre leſquels on comptoit l'Oncle paternel du Marquis de Mantoüe, & trois autres Princes de ſa Maiſon.

La Republique de Veniſe ſe vanta neanmoins d'avoir remporté la victoire, & en fit allumer des feux de joye dans tous les lieux de ſon Eſtat de Terreferme, & mêmes de ſes Iſles. Les autres Confederez avoüerent de bonne foy que ſi les François euſſent pourſuivi leur avantage, ils ſe ſeroient ce jourlà rendus maiſtres de toute l'Italie : Car Loüis Sforce & les Venitiens n'euſſent plus eû de Troupes pour les garentir d'une ſoudaine invaſion ; & d'ailleurs leurs Sujets qui trouvoient la domination Françoiſe plus douce que celle de leurs Maiſtres, ſe fuſſent revoltez auſſi-toſt qu'ils l'auroient pû faire avec impunité. Virginie Urſin & le Comte de Petiliane freres, durant l'ardeur du combat ſortirent du Camp des François avec une intention tout à fait differente. Virginie ſe reſerva pour leur eſtre plus utile à l'avenir ; & ſe retira dans une de ſes Maiſons de Campagne, où il ne demeura que juſqu'à la premiere occaſion qui s'offrit à luy d'empeſcher l'entiere ruine de leurs Conqueſtes dans l'Italie. Le Comte de Petiliane au contraire s'alla rendre lâchement aux Confederez dans le temps qu'ils eſtoient le plus en deſordre : Il les rallia ; & il arreſta leur fuite par ſes diſcours, & en leur découvrant ce qu'il avoit remarqué d'irregulier dans le Camp des François.

Le

Le lendemain ſeize de Juillet, Comines & le Secretaire Robertet eurent ordre d'aller au Camp des Confederez, & de leur faire de nouvelles propoſitions d'accord. Charles Huit n'avoit pas deſſein de le conclure ; & d'ailleurs il n'eſperoit pas que les Confederez l'acceptaſſent dans la conjoncture d'alors, puiſqu'ils auroient avoüé par-là d'avoir eſté défaits ; ce qu'ils nioient abſolument. Sa Majeſté ne vouloit que les amuſer, afin qu'ils ne s'ingeraſſent pas de l'incommoder pendant qu'elle traverſeroit le Duché de Milan & le Piémont, dont le Terrain plat eſtoit d'autant plus favorable à ſes Ennemis, qu'ils y pouvoient mieux eſtendre le grand nombre de leur Cavalerie Legere, & que les François n'auroient pas eſté un moment de jour, ny de nuit ſans ſoûtenir de continuelles eſcarmouches. Et de fait, l'Armée Françoiſe ſans attendre des nouvelles de ces deux Ambaſſadeurs, délogea aprés minuit avec moins de confuſion, qu'il n'en ſurvient d'ordinaire dans de telles rencontres, quoy quece fuſt avec beaucoup de diligence. 1495.

Il eſt ſurprenant que Charles Huit, tout vainqueur qu'il eſtoit, put ainſi ſe reſoudre de tourner le dos aux vaincus ; & de donner mal à propos une occaſion de craindre à ſes Soldats, à qui le bon-heur du jour precedent avoit rehauſſé le courage ; & l'on blâma depuis le Cardinal Briçonnet & les autres Miniſtres, que l'on croyoit luy avoir donné un ſi pernicieux conſeil : Mais ils meritoient d'autant mieux la cenſure publique, qu'ils avoient ſi mal pourveu à la marche de l'Armée Françoiſe, qu'elle ſe faiſoit ſans aucun guide. Mais les Confederez commirent à leur tour une faute qui les empeſcha de profiter des deux

1495. manquemens que l'on vient de remarquer. Ils ne détacherent de leur Camp aucun Officier, ny Soldat, pour obſerver ce qui ſe paſſeroit la nuit dans celuy des François ; & ils vécurent avec tant de negligence durant trente-ſix heures, qu'ils n'apprirent que le lendemain à midy le délogement de Charles Huit. Ils voulurent à l'inſtant le pourſuivre ; mais le Taro s'étoit enflé de ſorte, qu'il leur fut impoſſible de le traverſer avant le ſoir.

*Fin du quatriéme Livre.*

# ARGUMENT

## DU CINQUIE'ME LIVRE.

*LEs Neapolitains mécontens du Gouvernement des François, rappellent Ferdinand, & conviennent avec luy de l'introduire dans la Ville Capitale du Royaume. Il paroiſt avec quatre-vingt Voiles ; & Montpenſier met ſi bon ordre dans tous les quartiers, que les Seditieux n'oſent ſe déclarer. Ferdinand ſe retire ; mais la crainte que la conſpiration ne ſe découvre, oblige les Conjurez à le faire ſuivre par une felouque. Il ſe laiſſe perſuader de revenir, & met pied à terre avec le peu qu'il a de Soldats. Montpenſier ſort de Naples pour le combattre ; & lorſqu'il y veut rentrer, il en trouve les portes fermées, les Seditieux ayant profité de ſon abſence pour ſoulever le peuple : Il entre dans le Chaſteau-neuf, & ne peut de-là regagner la Ville. On l'aſſiege, & la famine le reduit à capituler. Il s'en repent, & ſe fait voye au travers des Aſſiegeans. Il ſe retire à Saint Severin, & il mande de là aux Troupes Françoiſes de Calabre de le venir joindre. Precy les conduit, & Ferdinand envoye au devant de luy une Armée qu'il défait à Eboli ; mais faute d'avoir ſçû profiter de ſa victoire, il ne peut ſecourir les Chaſteaux de Naples. Ferdinand le pourſuit & l'atteint à Villaregia. Les Neapolitains prennent l'épouvente à la veuë de leur Avant-garde diſſipée par celle des François : Mais la pouſſiere empeſche Precy d'apercevoir le deſordre de ſes Ennemis. Les Châ-*

1495. *teaux ſe rendent, & Montpenſier eſt accablé dans Atelle : Il y fait un traitté aſſez avantageux, mais on ne luy tient pas parole. On le confine avec ſes Troupes dans des lieux où l'intemperie de l'air les réduit de ſept mille à cinq cent. Montpenſier meurt, & d'Aubigny qui tenoit la Calabre en ſort par une capitulation executée avec plus de fidelité. Les Confederez aſſiegent Novarre : Charles Huit leve dix mille Suiſſes pour la conſerver ; mais ils viennent au nombre de vingt mille, & ſe rendent les plus puiſſans dans ſon Camp. Ils complotent pour ſe ſaiſir de ſa perſonne aprés la perte de Novarre, & il leur échape. Il leve trois Armées pour recouvrer Naples ; mais il meurt d'apoplexie ſur le point qu'il devoit repaſſer les Alpes.*

# HISTOIRE DE CHARLES VIII.

## LIVRE CINQUIE'ME.

*Où l'on voit ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous ſon Regne durant les années* 1496. 1497. *& partie de* 1498.

IL n'eſt pas permis d'oublier icy les fautes de deux Ecrivains qui ont parlé plus vrayſemblablement de la Bataille de Fornoüe, Comines & Guichardin. Comines qui y eſtoit & qui partagea avec les Seigneurs les plus prés de la Perſonne du Roy ſon Maiſtre, la gloire & le danger de ce Combat, prétend qu'il fut donné ſur un Terrain, que ceux qui l'ont veu ſçavent eſtre ſi 1496.

1496. eſtroit, qu'à peine ſuffiroit-il pour un duel de deux Cavaliers. Ils n'excuſent cet Autheur, qu'en obſervant qu'il n'écrivit ſon Livre que dix-ſept ans aprés, & que ſa memoire qui luy avoit eſté fidele preſque par tout ailleurs, le trahit dans cette occaſion. Guichardin au contraire qui ne ſe trouva point à cette journée, & qui par conſequent travailloit ſur des Memoires qui luy avoient eſté fournis, a bien évité cet écuëil ; mais l'amour de ſa Patrie l'a fait échoüer contre un autre. Il ne vouloit ny mentir, ny dire la verité ; & comme il concevoit qu'il y auroit trop d'infamie à raconter que quarante mille Italiens avoient eſté battus par neuf mille François, il a crû ſe tirer d'un ſi mauvais pas en habile Hiſtorien par cet artifice. Il ſupprime le nombre des Combattans de ſa Nation au lieu où il eſtoit abſolument neceſſaire d'en parler, c'eſt à dire immediatement avant la Bataille ; & comme il prévoyoit que l'on y trouveroit à redire, il le transfere à quelques jours au delà : Il convient que lors que les François traverſerent l'Appennin, l'Armée des Confederez eſtoit de deux mille cinq cent Lances, de plus de deux mille Chevaux Legers, & de huit mille Fantaſſins ; mais il n'ajoûte pas que dans le peu de temps qui s'écoula depuis ce jour, juſqu'à celuy de la Bataille, il vint au Camp des Confederez plus de Troupes qu'il n'y en avoit auparavant.

Les François demeurerent à Fornoüe les deux jours ſuivans maiſtres du Champ de Bataille, ſans que l'on en puiſſe deviner de meilleure raiſon, que celle de ne pas vouloir donner pretexte à leurs Ennemis de leur en conteſter le gain, puiſqu'à cela prés ils y furent incommodez au delà de l'imagination. Ils partirent le troiſié-

me jour ; & prirent la route de Plaiſance. Les Italiens ſe mirent à leurs trouſſes dans la ſeule veuë de profiter des avantages que leur offriroit l'inégalité du nombre. Leur intention eſtoit bonne ; mais il faloit des gens plus hardis qu'eux pour l'exécuter. Et de fait l'Avant-garde & le Corps de Bataille des François s'éloignerent de telle ſorte l'un de l'autre, dans la ſeule veuë de marcher plus commodement, qu'il leur arriva de ſe meconnoiſtre ; & peu s'en faut qu'ils ne ſe chargeaſſent, ſe prenant reciproquement pour ennemis. Il n'y avoit pour les ruiner qu'à ſe mettre entre deux, & à empeſcher leur réünion. Les Confederez pouvoient le faire ſans courir trop de riſque, puiſqu'ils eſtoient beaucoup plus forts que les François ; & d'ailleurs l'inégalité du terrain leur fourniſſoit preſque par tout la commodité de ſe retrancher ſi avantageuſement, qu'il n'auroit pas eſté poſſible de les inſulter : Mais les Provediteurs de Veniſe ne laiſſerent pas de prétendre que ce ſeroit trop hazarder. 1496.

Charles Huit ſans avoir eſté traverſé dans ſa marche, arriva de cette ſorte à Plaiſance, où il perdit encore l'occaſion de reparer ſes fautes paſſées ; & ſembla diſputer avec les Confederez à qui en commettroit de plus conſiderables. Les Plaiſantins offrirent de ſe déclarer pour luy, & de luy ouvrir leurs Portes, à condition qu'il protegeroit contre Loüis Sforce, le jeune François, fils de Jean Galeas, qu'il avoit empoiſonné, comme on a veu dans le troiſiéme Livre. Ce témoignage d'affection eſtoit ſingulier, & loüable ; Charles Huit ne pouvoit eſtre blâmé en l'acceptant, puiſqu'il ne s'engageoit à rien contre ſon honneur ; & que d'ailleurs il n'y avoit pas lieu de douter que les

1495. autres Villes du Duché de Milan ne ſuiviſſent l'exemple de Plaiſance.

Charles Huit auroit alors eſté l'Arbitre de cet Eſtat : Il euſt fait examiner par les Juriſconſultes qui du Duc d'Orleans, ou du jeune François Sforce y avoit plus de droit. Si le Duc d'Orleans l'euſt emporté, les Peuples auroient approuvé que Sa Majeſté l'eût mis en poſſeſſion, pourveu qu'elle euſt reſervé pour François Sforce un eſtabliſſement honneſte : Et ſi les Juriſconſultes ſe fuſſent déclarez en faveur de François Sforce, elle auroit eſté comblée de benedictions en l'eſtabliſſant Duc de Milan. Mais il euſt falu pour cela demeurer encore deux ou trois mois en Italie ; & Charles Huit & ſa Nobleſſe eſtoient également tranſportez du deſir de retourner en France. On negligea par cette ſeule conſideration de ruiner Loüis Sforce ; & ſi l'on aſſembla le Conſeil de Guerre pour déliberer ſur la propoſition des Plaiſantins, ce ne fut que pour les refuſer, d'une maniere d'autant plus honneſte, qu'elle ſe feroit dans les formes. Tous les Officiers de l'Armée Françoiſe prétendirent que ce ſeroit préjudicier au Duc d'Orleans, que de luy mettre en parallelle le jeune François Sforce, & de témoigner par-là que l'on doutoit de ſon droit. On renvoya là-deſſus mécontens les Députez de Plaiſance ; & l'on rendit, ſans en tirer aucun avantage, cette importante Ville ennemie de la France, en l'expoſant à la vengeance de Loüis Sforce, qui ſeroit infailliblement informé de la tentative qu'elle avoit faite pour ſe tirer de ſa domination. Charles Huit paſſa de Plaiſance dans le Tortonnois, d'où le jeune Galeas de Saint Severin eſtoit Gouverneur, qui rendit à

Sa

Sa Majeſté toutes les civilitez qu'il croyoit compatibles avec la ſeureté de Tortonne. 1496.

Ainſi les François trouverent en entrant dans cette partie du Duché de Milan toutes ſortes de rafraiſchiſſemens; & comme il leur auroit eſté honteux de ceder en civilité à leur Ennemy, ils ſe contenterent de ce qu'on leur preſentoit, & s'abſtinrent de ravager. Le Duc d'Orleans reçut le Roy ſon Maiſtre à l'entrée du Territoire d'Aſt qui confinoit au Tortonnois, & rendit compte à Sa Majeſté de ce qu'il avoit fait en Italie. Charles Huit approuva ſa conduite; les deux Armées Françoiſes qui ſe reünirent alors, ne penſerent qu'à ſe divertir; & la Cour de France ſe conſola auſſi aiſément de ce que ſon entrepriſe ſur Gennes avoit manqué, que ſi elle n'y euſt point eu d'intereſt.

Les Cardinaux de la Rovere & Fregoſe, Vitelly, Fieſque, Adorne, & les autres Bannis de Gennes, paſſerent de Sereſane dans leur Païs: Ils ſolliciterent en vain leurs Compatriotes à la revolte: Ils n'obtinrent que des vivres pour de l'argent, & encore ne leur en fournit-on que peu; & la neceſſité de les ménager, fiſt haſter le ſiége de Gennes. On le preſſa avec beaucoup d'ardeur; mais la Garniſon que Loüis Sforce y avoit miſe, ſuffit pour repouſſer tous les aſſauts, pour contenir la Bourgeoiſie, & pour attendre le ſecours. On l'avoit préparé par mer, & Mercuriano commandoit la Flotte qui le portoit. Il faloit l'introduire dans Gennes malgré la Flotte de France, & celle des Confederez l'attaqua. L'une & l'autre montrerent à l'envy ce qu'elles avoient d'experience; & le ſuccés n'eut rien de ſurprenant, puiſque le grand nombre des Vaiſſeaux l'emporta ſur le petit. Une partie de

1496. ceux de France s'eſtoit retirée à Toulon ; & les Confederez avoient tous les leurs, outre qu'ils ſe ſervoient des Galeres que Loüis Sforce en ſe déclarant contre Charles Huit avoit ſaiſies dans le Port de Gennes. Ainſi les Baſtimens François furent preſque tous Brûlez ou coulez bas ; & Miolans leur Chef eut peine à ſe ſauver. Les Aſſiégez de Gennes reçurent du ſecours, & contraignirent les Aſſiégeans de ſe retirer, par la raiſon qu'ils eſtoient déſormais plus foibles que leur Ennemy. Ils ſe partagerent en deux Corps. L'un ſous le Comte de Breſſe, prit la route du Piedmont. L'autre retourna vers Sereſane, où Fieſque & Vitelly le menerent avec des difficultez qui ne ſçauroient eſtre aſſez compriſes que par ceux qui ont connoiſſance des chemins par où l'on paſſa. Cette action fut peut-eſtre la plus belle de la Guerre que l'on décrit icy ; cependant il s'en parla peu, parce qu'elle n'eut point de ſuite ; & que d'ailleurs le bruit qui s'en répandit, fut d'abord détruit par celuy de la révolution de Naples ſurvenuë en meſme temps.

Aprés le départ de Charles Huit, Ferdinand ne douta plus de recouvrer ſon Royaume. Et comme il mettoit ſa principale reſſource dans les Venitiens, il ne ſe contenta pas du Traitté general qu'il avoit conclu avec eux, auſſi bien qu'avec les autres Confederez. Il en fit un particulier & ſecret, par lequel outre ce qu'ils eſtoient obligez à fournir par le precedent, ils promettoient encore des Troupes, de l'argent comptant & des munitions. Ferdinand conſentit au cas qu'ils l'executaſſent de bonne foy, que les Places maritimes de la Poüille qu'ils recouvreroient leur demeuraſſent par forme de nantiſſement, juſqu'à

ce qu'ils euſſent eſté rembourcez de leurs frais; & de peur qu'ils ne les fiſſent monter à un prix infini, en mettant leurs proviſions au delà de leur juſte valeur, ou en exagerant les intereſts d'une ſomme tres-conſiderable, qui dans toutes les apparences ne ſeroit pas ſitoſt acquittée; on convint aprés une tres-longue conteſtation, que quelque dépenſe que la République de Veniſe euſt faite pour Ferdinand, & de quelques Places qu'elle ſe fuſt ſaiſie, elle les reſtituëroit au Roy de Naples; & le déchargeroit par une quittance generale de ce qu'il luy pourroit devoir, au moment qu'il luy compteroit deux cent mille écus de quelque part qu'ils vinſſent. 1496.

Cette condition eſtoit fort deſavantageuſe aux Venitiens, parce que la dépenſe qu'ils feroient pour Ferdinand iroit beaucoup au delà. Ils l'accepterent neanmoins par deux motifs : l'un qu'ils vouloient abſolument chaſſer les François d'Italie, & qu'ils ne le pouvoient par une autre voye que celle-là : l'autre que dans le deſſein qu'ils avoient formé d'aſſujettir l'Italie, il leur ſeroit plus aiſé de tirer le Royaume de Naples des mains d'un Prince foible comme Ferdinand, que de l'arracher de celles d'un puiſſant Roy de France. Le Marquis de Mantouë fit promptement embarquer le débris des Troupes batuës à Fornoüe; & leur remit ſi-bien le courage dans le temps que l'on employa à les tranſporter ſur les coſtes de la Poüille, qu'elles furent d'un auſſi grand uſage que s'il ne leur euſt arrivé rien de faſcheux. Elles prirent Brundiſi, Otrante, & toutes les autres Villes importantes à la République, excepté Tarante que Sully deffendit avec une valeur inconcevable, quoy que ſa Garniſon fuſt

1496. foible ; & un commencement ſi heureux obligea les Eſpagnols à ſeconder les Venitiens, en s'embarquant à Meſſine avec Ferdinand. Leur Armée n'eſtoit que de mille Cavaliers, & de cinq mille Fantaſſins ; mais Conſalve qui la commandoit, eſtoit le General le plus propre que les Eſpagnols pouvoient choiſir pour le projet qu'ils avoient formé ; & qu'ils executerent depuis, de dépoüiller la Branche baſtarde d'Arragon, après l'avoir rétablie. Il poſſedoit en un plus haut dégré qu'aucun autre de ſon temps toutes les qualitez militaires ; & ce n'eſtoit pas à tort que ſes Soldats luy avoient donné le nom de Grand Capitaine. Il eſtoit de l'illuſtre Maiſon de Cordoüe, & ſecond fils du Marquis d'Aguilar. Son eſprit eſtoit ſublime, vif, éloigné de la bagatelle, & ſuperieur à ceux de toutes les perſonnes auſquelles il eut affaire ; mais il l'avoit ſi mal tourné du coſté de la conſcience, qu'il ne s'eſt point veu de malice plus noire dans un homme de Guerre, que dans luy. Il faiſoit conſiſter ſa ſouveraine felicité dans l'aggrandiſſement de la Monarchie Eſpagnole : C'eſtoit-là ſon veritable Dieu ; & ſi l'on en euſt jugé par ſes actions, il auroit falu dire qu'il n'en reconnoiſſoit point d'autre. Et de fait, Paul Jove à qui le petit fils de Conſalve donna deux mille écus pour écrire la vie de ſon Ayeul en ſtile de Panegirique, & qui ſe vantoit d'avoir deux plumes, l'une d'or pour ceux dont il recevoit des bienfaits, l'autre de fer pour ceux qui luy faiſoient du mal, n'a pû neanmoins s'empeſcher de dire que Conſalve violoit ſans ſcrupule les droits Divins & les Humains : Qu'il eſtoit perſuadé de la maxime qu'il n'y avoit point de voye qui ne fuſt permiſe, lorſqu'il s'agiſſoit de vaincre ; & que l'on

eſtoit abſous des injuſtices que l'on avoit commiſes, pourveu que l'on remportaſt la victoire, & qu'enſuite on ſe miſt en devoir de reparer le tort fait aux particuliers autant qu'il ſeroit poſſible, ſans contrevenir aux intereſts de ſon Maiſtre. Il avoit travaillé ſur ces fondemens à la Conqueſte de Grenade ; & comme Dieu, par un terrible abandonnement, avoit permis qu'il réüſſiſt, il s'eſtoit ſi-bien confirmé dans ſon opinion, qu'il n'eſtoit plus en eſtat d'en changer. Les Roys Catholiques luy avoient ordonné d'agir de concert avec Ferdinand, & de luy eſtre fidele juſqu'à ce qu'il n'y euſt plus de François dans le Royaume de Naples ; & il s'acquita de ſa Commiſſion avec une exactitude, qui le fit paſſer pour le plus Grand Homme de ſon temps. Il débarqua ſes Troupes à Regge ſans obſtacle, à cauſe que la Forteresſe qui commandoit au Port de cette Ville s'eſtoit conſervée pour Ferdinand ; & les François qui s'eſtoient contentez de ſe barricader contre-elle, furent de là battus en ruïne. Ils ſe défendirent pourtant ſept ou huit jours, & leur reſiſtance auroit eſté plus longue, s'ils n'euſſent point eſté trahis par un Menuiſier qui ſe propoſa de reſtablir Ferdinand dans Regge, à cauſe que c'eſtoit la Place la plus commode pour recevoir des ſecours de Sicile, & qui l'executa par l'artifice ſuivant. 1496.

Il ſuborna quelques Matelots de ſon Quartier, mécontens de ce que le commerce eſtoit interrompu avec la Sicile ; & il convint avec eux de livrer une Porte à Ferdinand, pourveu qu'il fiſt une aſſez grande diverſion pour attirer la pluſpart de la Garniſon Françoiſe, tandis que le Corps de Reſerve s'avan-

1496. ceroit vers la Porte oppoſée, qui ſeroit ouverte au ſignal dont on conviendroit. Ferdinand accepta cet offre, & le Menuiſier luy tint parole. Les François furent ſi preſſez d'un coſté, qu'ils y coururent preſque tous ; & les Conjurez ſe ſaiſirent ſans peine de la Porte ſcituée à l'autre coſté. Ils l'ouvrirent au Corps de Reſerve, & ſe joignant à luy, prirent les François par derriere au plus fort de leur reſiſtance. La Garniſon de Regge fut ainſi deffaite, & la conſequence de la perte de cette Ville parut ſi grande à Montpenſier, qu'il envoya ordre à d'Aubigny de former un Corps des Troupes Françoiſes diſperſées dans la Calabre : de s'approcher de Ferdinand, & de le combattre à la premiere occaſion qu'il en trouveroit. D'Aubigny obeït exactement, & ne put neanmoins mettre enſemble plus de cinq cent Chevaux, & de deux mille cinq cent Hommes de Pied, encore n'y avoit-il que la moitié de ceux-cy qui fuſſent vieux Soldats ; le reſte eſtant de nouvelles levées, dont il y avoit occaſion de ſe défier, tant pour le courage, que pour la fidelité. Il ne laiſſa pas neanmoins de s'avancer juſqu'à Seminara, où Ferdinand ſe raffraichiſſoit, & de luy preſenter la Bataille.

Conſalve qui n'avoit point encore veu de ſi fiers Ennemis que les François, fut ravi de s'éprouver contre-eux ; & crut le pouvoir ſans trop hazarder, puiſqu'il avoit trois fois plus de Troupes qu'eux. Ferdinand fut bien d'abord expoſé à cette même tentation; mais il n'y ſuccomba pas ſi-toſt. La crainte de perdre toutes ſes eſperances avec la Bataille, le retint quelque temps ; & peut-eſtre ne ſe ſeroit-il pas déterminé, s'il euſt eſté le maiſtre abſolu des Troupes qui

paroiſſoient ſous ſes Enſeignes ; mais les deux tiers en eſtoient Eſpagnoles, qui ne luy obeïſſoient que par bien-ſeance. Elles vouloient combattre, & il n'eſtoit pas aſſuré de les en empeſcher, s'il témoignoit de ne le pas aggréer : Il falut donc ſe laiſſer conduire par elles, afin de ſauver les apparences ; & de ne pas découvrir une diviſion dont les François auroient autant profité, que s'ils euſſent remporté une entiere victoire. Et de vray, il n'y avoit point de replique à cette derniere raiſon, & Ferdinand qui la comprit dans toute ſon étenduë, crut eſtre obligé de ceder à la neceſſité qu'elle luy impoſoit. Il avoit reconnu l'Armée Françoiſe, & remarqué qu'elle marchoit contre ſa coûtume en deux Corps, d'Aubigny n'ayant pas voulu la mettre en trois, à cauſe de ſa petiteſſe. Il s'eſtoit mis à la teſte du premier, & il avoit donné l'autre à Precy d'Alaigre, dont on a déja parlé. Ferdinand pour s'accommoder à cette ordonnance, retint l'aiſle droite avec ſes Italiens, & avec les Eſpagnols qu'il plut à Conſalve de luy donner. Il luy laiſſa le reſte pour l'aiſle gauche qui fut ainſi la plus forte, puiſqu'elle avoit à ſa teſte la fleur de la Cavalerie Eſpagnole. Celle-cy n'avoit fait la guerre depuis ſept cent ans que contre les Mores, & ne combattoit à leur exemple, qu'en caracolant. Elle ne ſçavoit ny directement donner dans un Eſcadron par eſcarmouches, ny tenir pied ferme ; & lorſque la Françoiſe ſe fut ébranlée pour l'enfoncer, elle s'entrouvrit pour luy faire voye, ne prenant pas garde que ceux qu'elle laiſſoit paſſer pourſuivroient juſqu'à ce qu'ils euſſent renverſé tout ce qui ſe preſenteroit devant eux. Qu'en ſuite ils tourneroient teſte, & diſſiperoient encore plus

1496.

1496. aisément ce qui ſe ſeroit rallié. Et de fait les François n'eſtant point arreſtez par les premiers Eſcadrons de l'Ennemy, renverſerent les ſeconds avec d'autant plus de facilité, que la Cavalerie Eſpagnole preſque toute montée à la Geneſte, ne pouvoit eſtre ſi forte qu'eux ſur ſes étriers; & par conſequent ils ſe firent voye juſqu'à l'Infanterie de Conſalve, qui n'oſant reſiſter à des gens que ſa Cavalerie n'avoit point arreſtez, laſcha le pied avant que d'eſtre choquée.

Cette déroute n'empeſcha pas les plus diligens à fuïr, d'eſtre foulez aux pieds des Chevaux François qui les pourſuivirent; & la plus-part des vaincus qui n'eſtoient pas morts ſur le Champ de bataille, perirent par cette voye. Le reſte de la Cavalerie Eſpagnole ſe rallia à la verité devant que les François euſſent fourny leur carriere; mais ce ne fut que pour rendre ſa défaite plus ſignalée par un ſecond débandement, aprés lequel elle ne penſa plus qu'à ſe ſauver dans la Ville de Seminara, d'où elle eſtoit ſortie trois ou quatre heures auparavant; & Ferdinand qui avoit cru acquerir de l'honneur dans cette bataille, y courut un étrange riſque. Precy ne l'entama ny au premier ny au ſecond effort; mais au troiſiéme il luy mit tant de Cavaliers hors de combat, qu'il ne luy reſta plus d'entier qu'un Eſcadron de trente Hommes d'Armes. Ferdinand eſtoit au milieu; & trois Hommes d'Armes François s'eſtant fait jour au travers de ſa Troupe, l'un d'eux s'adreſſa à luy ſans le connoiſtre, & le porta par terre. Ferdinand demeura engagé ſous ſon cheval mourant; & l'Homme d'Armes qui avoit abattu ce Roy penſoit à mettre pied à terre pour l'aider à ſe relever en l'arreſtant priſonnier, lorſque

Jean

Jean d'Altavilla, Gentil-homme de Capoüe ſurvenant avec des Cavaliers Italiens fort à propos pour ſauver ſon maiſtre, écarta les trois Hommes d'Armes François: dégagea Ferdinand de deſſous ſon cheval: luy donna le ſien: ſe défendit avec ſes Italiens le plus long-temps qu'il put, afin de luy donner le loiſir de fuïr, & fut encore aſſez heureux pour eſtre receu avec eux en qualité de priſonnier. D'autres Cavaliers François mieux montez que ceux qui avoient abattu Ferdinand, l'apperceurent & ſe mirent à ſes trouſſes; mais le cheval ſur lequel il eſtoit ſe trouva plus viſte que les leurs, & le porta à Regge avant qu'ils fuſſent à mi-chemin de cette Ville. La frayeur neanmoins qu'ils luy donnerent fut telle, qu'il n'oſa demeurer dans Regge ny dans aucun autre lieu du Royaume de Naples. 1496.

Il repaſſa une ſeconde fois à Meſſine, & il ne tint pas à luy que les Eſpagnols qui l'avoient eſcorté, ne periſſent. Il n'eſtoit demeuré ſur la place que de ſimples Soldats; parce que Conſalve s'eſtoit retiré de bonne heure, & ſes Officiers Subalternes l'avoient ſuivy; c'eſtoit pourtant de tres-vaillans Hommes, & l'on comptoit entr'eux Hugues de Cardone, Manriquez, Antoine de Leve, Benavida & Pacheco. La nuit les empeſcha de fuïr plus loin que Seminara, quoy qu'ils y fuſſent arrivez d'aſſez bonne heure pour ſe retirer au delà. D'Aubigny avoit aſſez d'experience pour le prevoir; & s'il les euſt pourſuivis ce jour-là meſme & inveſtis dans Seminara, il les auroit tous pris infailliblement, & conſervé le Royaume de Naples à ſon Maiſtre. Mais il fut aſſez imprudent pour remettre la partie au lendemain, & pour n'arriver devant

1496. Seminara qu'une heure après que ceux qui s'y eſtoient refugiez, en avoient ſorti pour aller à Regge.

Cette faute fut irreparable ; mais d'Aubigny n'en fut pas ſi coupable que le font les Auteurs Italiens : ç'avoit eſté juſqu'à l'Apennin le plus fort & le plus vigoureux homme de ſon ſiécle, & aucun Païſan des Montagnes d'Ecoſſe où il eſtoit né, ne le ſurpaſſoit en ce point. Le travail & la diverſité des ſaiſons n'avoient point encore alteré ſon temperamment, parce que de puis trente ans qu'il eſtoit paſſé en France, pour combattre ſous les Enſeignes de cette Couronne, à l'imitation des autres Stuards de ſa Branche, on l'avoit toûjours employé dans la Flandre ou dans la Bretagne, Provinces dont le climat eſtoit aſſez conforme à celuy de ſa Patrie. Il ne ſe reſſentit pas meſmes d'abord de l'air d'Italie, parce que la ſaiſon de l'Hyver, au commencement de laquelle il y alla, fut extraordinairement rude. Mais à la fin du Printemps le Soleil agiſſant de toute ſa force ſur un corps qui ne ſe ménageoit point aſſez pour le climat où il eſtoit, d'Aubigny perdit inſenſiblement ſes forces, & fut incommodé de ſorte, que tout autre que luy auroit gardé le lit. Il en eſtoit là quand la bataille de Seminara ſe donna ; & la fatigue inévitable dans ces occaſions, l'avoit réduit à ne pouvoir plus ſe tenir à cheval. Il n'oſoit commander à ſes Soldats, laſſez au point qu'il eſt aiſé de s'imaginer, qu'ils allaſſent inveſtir Seminara, & ne les y pas conduire, luy qui ne leur avoit jamais rien ordonné ſans leur en montrer l'exemple ; & la honte qu'il y auroit eu pour luy à changer de coûtume le propre jour qu'il prenoit avec raiſon pour le plus heureux de ſa vie, luy fit accorder à ſon Ar-

mée le peu de repos dont il avoit plus de beſoin qu'elle. 1496.

Quoy qu'il en ſoit Ferdinand ne fut pas long-temps à Meſſine ſans y recevoir des lettres de divers Seigneurs Neapolitains de la Faction d'Arragon qui luy mandoient qu'ils eſtoient encore tous prêts de ſe déclarer en ſa faveur à deux conditions. L'une, qu'il ne deſeſperaſt pas de ſon rétabliſſement. L'autre, qu'il vint luy-meſme, & qu'il fiſt au moins une fauſſe montre de puiſſance au deffaut d'une veritable. Ferdinand comprit admirablement le ſens de ces paroles; & quoy qu'il n'euſt point d'argent, & qu'il en faluſt abſolument avoir pour ce qu'il entreprenoit, il montra que l'adreſſe ſuppléoit quelquefois à ce métail. Il cajolla ſi bien les Commandans de la Flotte Eſpagnole, qu'ils conſentirent de retourner avec luy ſur les Côtes de Naples, & il les mit à l'Avant-garde de ſa Flotte. Il traitta avec les Villes & avec les riches Marchands de Sicile, qui avoient des baſtimens à eux: Il les loüa d'autant plus cher, que c'eſtoit à credit, & il mit de cette ſorte en mer quatre-vingt Navires. Il eſt vray qu'ils n'eſtoient montez que par des Matelots peu propres à s'acquiter des fonctions de la Guerre, & ſi peu accoûtumez à la faire, qu'ils ſe ſeroient mal deffendus un jour de Combat, ſi la Flotte de France que Servon commandoit alors, les euſt attaquez. Servon ne pouvoit ignorer qu'il n'y avoit point de Soldats ſur la Flotte des Ennemis. Il ſçavoit que Ferdinand n'en avoit point d'autres que ceux des ſiens, qui s'étoient diſſipez, après avoir échapé de la Bataille de Seminara; & que ceux de Conſalve avoient refuſé de ſe remettre en mer avant que de s'eſtre rafraiſchis. Il n'auroit donc

1496. eu qu'à ſortir du Port de Naples, & qu'à tourner ſes voiles contre Ferdinand pour le forcer à reprendre en confuſion la route de Sicile.

Cependant il perdit le jugement dans la conjoncture qu'il en avoit le plus de beſoin; & il ſouffrit que les Vaiſſeaux de Ferdinand voltigeaſſent impunément deux jours entiers autour des ſiens: Le deffiaſſent au Combat: Luy reprochaſſent ſa lâcheté; & ſollicitaſſent à la revolte les Bourgeois de Naples. L'ordre que Montpenſier avoit eſtabli pour la conſervation de cette Ville eſtoit ſi bien concerté, qu'elle eût eſté garentie de ſurpriſe, s'il ne ſe fuſt luy-même diſpenſé de l'executer. Les Troupes de ce Prince avoient eſté diſtribuées dans les principaux Quartiers, & s'y tenoient ſous les armes. Elles y prevenoient le ſoûlevement des Bourgeois; & elles les diſſipoient ſi generalement à meſure qu'ils s'attroupoient, que le complot qu'ils avoient fait avec Ferdinand fut inutile durant deux jours. Ce Roy de Naples qui n'avoit eu de moyen de mettre que peu de vivres ſur ſa Flotte, & qui craignoit d'en manquer, perdit au commencement du troiſiéme jour l'eſperance de réüſſir; & s'en retourna vers Meſſine; mais il eut le vent ſi contraire, qu'il ne put avancer en trois heures plus d'une lieuë, & les principaux Bourgeois de ſon intelligence eurent cependant le loiſir de prendre les meſures ſuivantes. Ils prévirent que leur conſpiration eſtoit de trop de perſonnes pour demeurer long-temps cachée; & que Montpenſier n'étoit point aſſez ſtupide pour ne pas juger que la Flotte de Ferdinand ne ſeroit pas venuë devant Naples, & ne s'y fuſt point arreſtée trois jours, ſi on ne luy euſt donné parole de ſe ſoûlever à ſa veuë: Qu'il y avoit en

politique des conjectures, qui valoient autant que des convictions, & que celle-là eſtoit de ce nombre : Que Montpenſier feroit là-deſſus une exacte recherche des complices : Que l'offre de l'impunité pour ceux qui découvriroient les autres, en tenteroit pour le moins un, & qu'en ce cas ils ſeroient tous perdus : Qu'il n'y avoit point d'autre reſſource, que de rappeller Ferdinand, ſur la parole qu'ils luy donneroient de hazarder un ſoûlevement en ſa faveur, à condition qu'il débarquaſt quelques Troupes, & qu'il fourniſt un pretexte capable de perſuader qu'elles ſeroient ſuivies de beaucoup d'autres. Les Conjurez eurent enſuite l'adreſſe d'envoyer après luy, ſans que les François s'en apperçuſſent, une Felouque qui portoit ces aſſurances ; & Ferdinand qui ne s'en retournoit que par deſeſpoir de mieux faire, ſe voyant invité d'agir, & certain qu'on le ſeconderoit, fit tourner ſes Voiles, & fut en un inſtant repouſſé vers la Coſte de Naples. Comme il n'avoit pas plus de huit cent Soldats, & que les François s'en fuſſent moquez, s'ils les euſſent apperceus en ſi petit nombre, il y joignit autant de Matelots qui voulurent bien ſervir de Volontaires en cette occaſion. 1496.

La ruſe de Ferdinand, pour eſtre groſſiere, n'en réüſſit pas moins heureuſement ; & Montpenſier qui ne les appercevoit que de loin, fut trompé par les objets. Il aima mieux croire ſes yeux, que ſa raiſon ; & quoy qu'il fuſt convaincu de l'impoſſibilité que Ferdinand euſt tant de Soldats, il ſe dit à luy-même qu'il faloit pourtant bien qu'il en euſt autant, puiſqu'il les voyoit. Il paſſa de cette erreur, dans une autre plus dangereuſe, puiſqu'il oublia qu'il eſtoit Viceroy, & qu'il ne devoit ſortir de Naples dans la conjoncture d'alors,

1496. pour aucune conſideration que ce fuſt. Il prit l'élite des ſix mille hommes qu'il avoit alors dans Naples : Il ſe mit à leur teſte : Il ſortit par la Porte la plus proche du lieu où les Ennemis avoient débarqué ; & il les chargea avec auſſi peu de précaution, que s'il euſt eſté aſſuré de les rompre dés le premier choc. Mais Ferdinand qui le voyoit venir, avoit aiſement compris l'importance de l'occuper le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible, afin de donner à l'intelligence qu'il avoit dans Naples le loiſir d'éclater. Il ſe défendit avec plus de vigueur que les François ne croyoient ; & Montpenſier n'avoit point encore renverſé ſes premiers Eſcadrons, quand le bruit de toutes les Cloches de la Ville, ſonnées en meſme temps, l'avertit qu'il luy eſtoit ſurvenu une affaire plus preſſée, que celle de défaire Ferdinand. Au moment que Montpenſier eſtoit ſorti de Naples, les Conjurez avoient eſté ſur le point de ſe déclarer, & n'avoient differé que par l'apprehenſion d'eſtre diſſipez au premier endroit de leur Aſſemblée ; mais leur frayeur diminua lorſqu'ils virent ce Prince hors de leur Ville, & ceſſa tout à fait quand les François reſtez dans Naples, impatients de ce que leur Chef tardoit trop à vaincre, coururent le ſeconder contre l'expreſſe défence qu'il leur en avoit faite, & rendirent irreparable ſa faute par leur emportement. Les Conjurez furent alors au large : Ils trouverent la Bourgeoiſie de Naples abandonnée à ſa bonne-foy : Ils ſe partagerent en de petites Troupes : Ils parcoururent les ruës : Ils ſolliciterent les Chefs de Famille de ſe joindre à eux, & les firent aiſement ſuccomber à la tentation, en leur montrant qu'ils le pouvoient avec impunité. Ils s'emparerent ainſi des

principaux Quartiers; & le reſte de la Bourgeoiſie n'étant plus capable de les arreſter, ils ſe ſaiſirent des Portes, en commençant par celle par où les François eſtoient ſortis. Ils la fermerent ſur eux, & peu s'en falut qu'ils ne ſortiſſent pour leur donner à dos. Le tumulte augmenta & devint enfin ſi fort, que Montpenſier crut que ſa preſence eſtoit neceſſaire pour y remedier. Il n'eut pas beaucoup de peine à ſe démeſler des Troupes de Ferdinand; parce que comme elles auroient eſté contraintes de lâcher le pied s'il les euſt pouſſées davantage, elles furent ravies de la grace qu'il leur faiſoit, en s'abſtenant de vaincre, aprés les avoir ébranlées. Elles ne ſe mirent donc pas à ſes trouſſes, & le laiſſerent impunément rapprocher de la Porte, qu'il trouva non ſeulement fermée, mais encore deffenduë par des gens reſolus, qui dés qu'il fut à leur portée tirerent ſur luy. S'il ſe fuſt obſtiné à les forcer, il auroit eu les Troupes de Ferdinand à dos, & il n'auroit pû éviter une entiere défaite. 1496.

L'unique expedient qu'il y avoit à prendre fut de retourner au Chaſteau-neuf par des détours ſi rudes, qu'il n'auroit à craindre, ny de trouver en chemin les Ennemis, ny d'eſtre pourſuivi dans ſa retraitte. Il n'y ſouffrit point en effet d'autre incommodité que celle du lieu; mais en recompenſe elle fut ſi grande pour tous les Soldats François, ſur tout pour la Cavalerie, que Ferdinand eut le loiſir d'entrer dans Naples, & d'achever de la reduire à ſon obeïſſance: de groſſir ſes Troupes des plus déterminez d'entre les Bourgeois; & de pouſſer des Gardes avancées juſqu'aux extremitez des ruës qui aboutiſſoient aux Chaſteaux, afin de couvrir les Pionniers deſtinez pour y creu-

1496. ſer des retranchemens. Montpenſier ne prit qu'un peu d'haleine dans la Place devant le Chaſteau-neuf: Il diviſa ſes Gens de Guerre en deux Troupes : Il en retint une : Il s'avança avec elle dans la Ville par la grande ruë, & Yves d'Alegre conduiſit l'autre par la ruë de Catalogne. Ces deux Troupes forcerent hardiment les barricades & les retranchemens que l'on commençoit à leur oppoſer ; mais elles éprouverent bien-toſt que ce n'eſtoit pas-là le plus difficile de ce qu'elles avoient à faire. Car dés qu'elles furent entrées dans les ruës, les Soldats de Ferdinand diſparurent inſenſiblement, & ſe jetterent dans les Maiſons à droit & à gauche pour ſeconder les efforts de la Bourgeoiſie. Ils ſe mirent avec les Neapolitains aux feneſtres & ſur les toits aux lieux les moins expoſez à la veuë des François : Ils les combattirent de là, & tirerent ſur eux des coups d'autant moins évitables, qu'ils les miroient à loiſir, & que les ruës s'étraiſſiſſoient de ſorte à meſure qu'elles approchoient du centre de la Ville ; & qu'on n'y pouvoit paſſer que deux ou trois perſonnes de front.

Montpenſier s'apperçut bien-toſt de l'inégalité de ce Champ de Bataille, & il ne s'obſtina pas à la ſurmonter. Il retourna devant le Chaſteau neuf, dont l'Artillerie le mettoit à couvert ; mais d'Alegre ne laiſſa pas de penetrer juſqu'au milieu de Naples. Il eſt vray que ſa hardieſſe ne ſervit qu'à luy faire perdre plus de Soldats ; & qu'il n'agit pas plus utilement que Montpenſier, quoy qu'il ne revint que trois heures aprés luy. Cette journée ne ſe paſſa pas ſans que les François fuſſent entierement chaſſez de la Ville de Naples, excepté des Chaſteaux, des Egliſes de la Croix & de ſainte

ſainte Agathe & des Monaſteres de ſaint Laurens ; & Ferdinand eſtoit perſuadé que la faim les en chaſſeroit dans deux ou trois jours au plus tard, puiſqu'ils n'avoient ny argent, ny vivres, ny credit : Cependant ils les conſerverent trois mois entiers ; & l'on ne ſçauroit icy s'empeſcher de blâmer la negligence des Hiſtoriens, qui n'ont point parlé des moyens par leſquels Montpenſier ſçut durant ſi long-temps ſuppléer à ces trois grands defauts. Ils ont remarqué avec plus de ſoin la mort ſurprenante de Peſquaire, qui ne répondit pas à la maniere dont il avoit vécu. Il s'eſtoit juſques-là propoſé de ſervir Ferdinand ſon Maître par les belles voyes ; & il y avoit ſi-bien réüſſi, que ſes Compatriotes luy avoient donné le ſurnom de Chevalier ſans reproche ; mais il s'ennuya de pratiquer les maximes de l'ancienne vertu des Grecs & des Romains, & il n'affecta plus de ne pas dérober la victoire. Il luy parut d'extrême importance d'oſter à quelque prix que ce fuſt le Monaſtere de S. Laurens aux François ; & comme il manquoit de moyens legitimes pour en venir à bout, il eut recours à celuy-cy. Il ſçut qu'un Maure qui avoit autrefois eſté ſon domeſtique ſervoit les François dans ce Monaſtere, & il luy fit de grandes promeſſes pour le diſpoſer à les trahir. Mais il s'adreſſa mal, car le Maure eſtoit mécontent de luy : Il cherchoit à ſe vanger, & il ne l'auroit pu en toute autre occaſion. Cela fit qu'il accepta gayement celle qui ſe preſentoit. Il avertit les François qu'on travailloit à le ſuborner, & il convint avec eux de feindre qu'il s'eſtoit laiſſé gagner. Il receut de l'argent comptant de Peſcaire : Il accepta ſes promeſſes, & luy en fit à ſon tour, qui n'eſtoient 1496.

1496. pas plus ſolides. L'heure fut priſe pour l'execution de l'inſulte ; & le Maure & Peſcaire furent également ponctuels. Peſcaire fit dreſſer une échelle qu'on avoit apportée ſans bruit & monta deſſus ; mais lors qu'il fut ſi proche du Parapet qu'il ne s'en faloit plus qu'un dégré qu'il n'y touchaſt, le Maure le perça d'un coup de fleche, & le fit tomber de ſi haut qu'il ſe ſeroit tué par la ſeule peſanteur de ſes armes, quand mêmes il n'euſt pas eſté bleſſé.

Les François ſortirent en meſme temps ſur ceux de ſa ſuite ; & mirent ſi bon ordre à les enveloper par derriere pendant qu'on les attaquoit par devant, qu'il ne s'en ſauva pas un ſeul. On s'attendoit qu'ils tiraſſent avantage de la mort de Peſcaire qui eſtoit le meilleur Officier General de Ferdinand, arrivée d'une maniere ſi tragique ; mais quand on eſt malheureux les meſmes choſes qui ſerviroient dans d'autres rencontres apportent du préjudice. Les François au lieu de gagner à la mort de Peſcaire, y perdirent plus qu'ils ne penſoient.

Proſper Colonne avoit aſpiré toute ſa vie au Generalat d'une Armée ſans y parvenir, & c'eſtoit-là le ſujet ordinaire de ſes plaintes contre la mauvaiſe fortune. Toutes les fois qu'il s'eſtoit tenu dans ſon devoir en ſervant dans les Armées des Papes il avoit eſté contraint d'obeïr à Piccinino ; & lorſqu'il avoit paſſé du coſté des Rois de Naples, ils luy avoient preferé Virginie Urſin ſon Concurrent. Il ne s'eſtoit pas mieux trouvé pour ce regard en devenant Officier de Charles Huit, puiſqu'outre que Sa Majeſté l'avoit aſſujetti à Ligny pendant ſon ſejour à Naples, elle avoit ordonné en partant qu'il recevroit les ordres de Montpenſier. La

mort de Peſcaire fit vacquer le Generalat de l'Armée de Ferdinand; & la tentation de luy ſucceder fut ſi forte dans Proſper Colonne, qu'il n'y put reſiſter. Ferdinand convaincu de l'extréme importance qu'il y avoit à le gagner, en fit les premieres démarches; & Proſper qui ne s'eſtoit jamais ſeparé des intereſts de Fabrice Colonne ſon couſin germain, luy repreſenta pour le rendre complice de ſon infidelité, que les François leur avoient à la verité donné juſqu'à trente Terres dans le Royaume de Naples; mais qu'ils n'eſtoient plus en eſtat de garentir leurs preſents; & que par conſequent plus la Maiſon des Colonnes courroit riſque de perdre ces Terres en demeurant unie avec eux, plus elle devoit penſer à s'en détacher: Que Ferdinand continuëroit volontiers la liberalité des François pour elle, pourveu qu'elle les abbandonnaſt promptement. Mais ſi elle eſtoit retenuë par une vaine probité, & que Fabrice fuſt conſtant dans le party de France; pendant que Proſper ſeroit à la teſte de l'Armée de Naples, Ferdinand ſe perſuaderoit qu'il y euſt de la colluſion entr'eux, & dépoſeroit Proſper, ou du moins ne luy conſerveroit que la moitié des Terres dont il s'agiſſoit. Fabrice eſtoit chargé de famille, & d'ailleurs accouſtumé dés ſa jeuneſſe à ſuivre les mouvemens de Proſper, qui ne voulant pas ſe marier luy devoit laiſſer tous ſes biens. Il avoit aſſez ſouvent donné des marques de ſon inconſtance pour continuer ſans que l'on s'en formaliſaſt. Il ne ſouhaittoit pas d'eſtre eſtimé plus honneſte homme que Proſper, & il n'avoit garde de rompre avec luy pour éviter un crime qu'ils avoient tant de fois commis enſemble. Ainſi l'un & l'autre changerent de party preſque en mê- 1496.

1496. me-temps, & leur exemple excita ce qu'il y avoit d'Italiens dans l'Armée Françoiſe à déſerter.

Montpenſier fut ainſi réduit à la défenſive, & pour derniere infortune les Places maritimes de la Poüille, qui par les manquemens dont on a déja parlé, eſtoient mal pourvuës, tinrent beaucoup moins de temps que l'on avoit cru. Les Bourgeois ſe revolterent preſque par tout contre les Garniſons Françoiſes, à cauſe du gain qu'ils avoient accouſtumé de faire avec les Venitiens par le commerce; & l'Armée de terre & la Flotte de cette République n'ayant plus à travailler pour elle devinrent auxiliaires du Roy de Naples. Celle de terre pénetra plus avant dans cette Province, & la contraignit de retourner ſous la domination de Ferdinand. Celle de mer alla joindre les Flottes de ce Prince & celle des Rois Catholiques devant Naples; & bloqua ſi bien les Chaſteaux, que rien n'y put entrer. Il n'eſtoit donc pas poſſible de les ravitailler ſans combattre; & Montpenſier en avertit Charles Huit par un felouque, qui ſe gliſſant au travers de la Flotte ennemie, aborda en Provence. Les François n'avoient perdu devant Gennes que la moitié de leurs Vaiſſeaux, & le reſte faute de vent ne s'eſtoit pas trouvé au combat. On l'avoit depuis raſſemblé & chargé d'Infanterie, & de pluſieurs munitions de guerre & de bouche. Mais Guichardin ajouſte que l'on en avoit donné le commandement à un homme ſans experience qui s'appelloit Arban. Comines contredit Guichardin en ce qui regarde l'experience d'Arban; mais ces deux Auteurs conviennent que c'eſtoit un tres-vaillant homme. Il pouvoit conſerver à Charles Huit le Royaume de Naples, par la ſeule montre d'une re-

ſolution déterminée de percer les trois Flottes ennemies, des Eſpagnols, de Ferdinand & des Venitiens. L'Eſpagnole & l'Italienne qui ne pouvoient eſtre reſtablies ſi on les euſt une fois défaites, n'auroient pas attendu le choc, & ſe fuſſent miſes au large. La Venitienne avoit à la verité plus de reſſources que les deux autres; mais en récompence elle avoit moins d'intereſt à la conſervation de Naples; & comme les Républiques ſont plus ménageres de leurs forces, que les Monarchies, il y a de l'apparence que les Galeres & les Galeaſſes des Venitiens ne ſe fuſſent point expoſées à ſoutenir ſeules l'attaque des François; mais le courage du plus vaillant homme, n'eſt pas toûjours à l'épreuve du malheur de ſon party. 1496.

Arban n'euſt pas pluſtoſt aperçu les trois Flottes Ennemies, qu'il en fut auſſi conſterné que ſi elles euſſent eſté en pouvoir de le battre. Il ne ſe donna le loiſir ny de les envoyer reconnoiſtre, ny de juger par leur contenance, ſi elles prétendoient reſiſter, & ſe prevaloir de leurs avantages. Il perdit le jugement, & n'eut de parole que pour commander à ſa Flotte de fuïr: Il reprit en deſordre le chemin de Provence, & il ne ſe prévalut d'aucune des précautions capables de rendre ſa retraitte plus aſſurée. Auſſi le pourſuivit-on juſqu'à l'Iſle d'Elbe, & l'on contraignit pluſieurs de ſes Vaiſſeaux d'échoüer ſur les coſtes de Toſcane. Ceux de ſes Matelots & de ſes Soldats qui mirent pied à terre, ſe diſſiperent; & les autres ne ſe crurent en ſeureté, que lorſqu'ils furent arrivez à la rade de Toulon. Montpenſier eut le déplaiſir de voir qu'on ne le ſecourut pas faute de courage; & ne pouvant plus reſiſter à la faim, capitula, que ſi dans trente jours il ne recevoit un renfort

1496. capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui reſtoit aux François dans le Royaume de Naples, & ſe retireroit avec armes & bagage par mer ou par terre à ſon choix & en toute ſeureté. Il parut dans la ſuitte que cette convention n'avoit eu pour but du coſté de Montpenſier que de tirer des Italiens quelques rafraiſchiſſemens pour ſa Nobleſſe, reduitte depuis deux mois à ſe contenter des viandes ſalées, puiſqu'il luy reſtoit encore une reſſource, & qu'il ne tint pas à luy qu'il n'en profitaſt. On a veu que la petite Armée d'Aubigny eſtoit victorieuſe, & que ſon bonheur l'avoit accruë de la moitié, ſoit que les Vaincus euſſent paſſé ſous ſes Enſeignes, ou que les Garniſons des Places revoltées contre les François y euſſent cherché leur refuge. Il eſtoit de ſon intereſt d'aller droit à Montpenſier, parce que s'il le laiſſoit perir, il ſeroit luy-meſme accablé dans la Calabre, où Ferdinand n'ayant plus d'autres Ennemis en teſte, tourneroit toutes ſes forces; mais la meſme maladie qui avoit empeſché d'Aubigny de pourſuivre la Victoire de Seminara, le mit encore hors d'eſtat de ſauver tout le Royaume de Naples, en ravitaillant les Chaſteaux qui commandoient à la Ville capitale. Il aſſembla à la verité le convoy qui eſtoit néceſſaire pour un ſi grand deſſein, & des Troupes ſuffiſantes pour l'eſcorter; mais il ne put le conduire, & il fut contraint d'en laiſſer le ſoin à Precy d'Alegre, qui comme on a veu avoit bien la valeur, mais non pas la prudence qu'il faloit pour une ſi difficile commiſſion. Il s'eſtoit fait aimer des Soldats, en leur abandonnant le pillage de quelques Villes revoltées; & il leur ſçut inſpirer tant de mépris pour leurs Ennemis

quelque nombre qu'ils fuſſent, qu'ils marchoient dans la certitude de vaincre ſans qu'il leur coûtaſt beaucoup de ſang & de travail. 1496.

Ferdinand à ſon tour ne les eſtima pas aſſez pour ſortir de ſes lignes & pour aller au devant d'eux. Il craignit peut-eſtre que ſes Troupes ne laiſſaſſent refroidir l'ardeur qu'elles avoient juſques-là témoignée au ſiége, s'il les perdoit de veüe. Il en tira les plus vaillans Soldats, & il luy ſembla qu'ils ſeroient plus que ſuffiſans pour tailler en piéces les François, & pour enlever leur convoy, puiſqu'ils eſtoient trois fois plus forts qu'eux. Le Comte de Matalone de la Maiſon des Carafes conduiſit ce détachement, & ſe ſaiſit du paſſage d'Eboli : Il prit ſes précautions pour ne pouvoir eſtre reduit à combattre malgré qu'il en euſt, & il attendit Precy de pied ferme : Il reconnut que la principale force des François conſiſtoit en Cavalerie ; & il les tâta par de frequentes Eſcarmouches : Mais il n'évita point aſſez le piege qu'ils luy tendoient, quoy que ce fuſt par une voye tout à fait groſſiere. Precy feignit d'eſtre fatigué juſqu'au point de ne pouvoir plus continuer ſa route : Il reprit le chemin par où il eſtoit venu ; & comme il n'avoit rien à craindre pardevant, il y mit ſon Convoy, & diſpoſa ſes Troupes avec cet artifice, que les meilleures eſtoient plus proches de la queüe.

Les Coureurs de Matalone luy rapporterent que s'il laiſſoit gagner la Plaine aux François, il ne les défairoit pas entierement, parce qu'ils ſe refugieroient dans les Villes de la Poüille, qui ſe trouvant preſque toutes de la Faction d'Anjou, les déroberoient, en les cachant à la pourſuite de Matalone. Ce Comte crut

1496. là-deſſus les devoir attaquer avant qu'ils fuſſent hors du défilé, & ſortit inconſiderement de ſon poſte. Il les atteignit en effet, dans le temps qu'ils eſtoient encore ſur un terrain fort inégal; & Precy qui ne demandoit pas ſes ennemis en plus beau début que celuy-là, & qui ſe tenoit à l'Arriere-Garde, luy fit faire une converſion qui la rendit Avant-Garde. Il chargea celle de Matalone: Il la renverſa au ſecond choc ſur ſon Corps de Bataille, où l'on voyoit trois mille hommes de vieilles Troupes Neapolitaines, & mille Baſques de ceux qui eſtoient Sujets de la Couronne de Caſtille. Les uns & les autres ne firent rien de ce qu'il faloit pour conſerver leur reputation. Les Italiens laiſſerent aiſement confondre leurs rangs, & mirent tout leur honneur à ne pas fuïr. Ils furent tuez ſur la place juſqu'au dernier, & ils ne vendirent pas neanmoins cher leur vies, parce qu'ils ne ſe défendirent que ſeparement. Les Baſques ſe reſerverent pour une plus heureuſe rencontre, & ſe gliſſerent ſi ſubtilement dans un Bois voiſin, que les François qui n'avoient encore que trop d'Ennemis en teſte, n'y prirent pas garde.

L'Arriere-Garde de Mantalone ſe voyant ſeule expoſée aux vainqueurs, ne les attendit pas: Elle ſe diſſipa, & ſon Corps de Reſerve qui eſtoit de trois cent Lances, reprit enſuite le chemin d'Eboli, ſans eſtre non plus apperçu que les Baſques. Precy qui venoit de vaincre à ſi bon marché, pourſuivit ſa victoire ſuivant ſon genie. Il ſe preſenta à la verité devant Eboli, aprés avoir donné aux ſiens le loiſir de reprendre haleine; mais il ſembla que ce ne fuſt que comme un ſoleil preſque tout à fait couvert de

de nuages qui ne ſe montre qu'un inſtant, & ſe ca- 1496.
che auſſi-toſt. Les François s'eſtoient attendus que cette Ville qui avoit toûjours eſté de la Faction d'Anjou, leur ouvriroit ſes Portes, ſans attendre qu'ils l'en priaſſent; & ne remarquant pas que les Bourgeois en fiſſent aucune démonſtration, ils crurent qu'elle avoit changé de ſentiment; & ſur ce préjugé ils retournerent ſur le Champ de Bataille pour dépoüiller les morts: mais cette conjecture eſtoit preſque entierement fauſſe: Car la Bourgeoiſie ne s'eſtoit pas encore déclarée pour les François, parce qu'elle prétendoit eſtre auparavant certaine qu'ils euſſent gagné la Bataille. Elle avoit fermé ſes Portes aux trois cent Lances du Corps de Reſerve de Matalone, & elle ſe promettoit que ſi les François avoient remporté la victoire, ils feroient le tour des murailles, & montreroient les dépoüilles de leurs Ennemis.

Il tint à ſi peu de choſe que les François ne demeuraſſent maiſtres de Naples, & l'on ſçut depuis que s'ils euſſent fait le circuit d'Eboli, ils auroient rencontré les trois cent Lances dont on a parlé, qui ſe fuſſent renduës ſans oſer davantage diſputer leur liberté. Les Habitans les euſſent introduits dans Eboli, & les mille Baſques que la faim auroit chaſſez du Bois, fuſſent encore tombez entre leurs mains. Les Fuyards de Matalone privez de ces deux reſſources, ne ſe ſeroient pas ralliez, & n'euſſent pas retourné dans leurs Lignes devant les Chaſteaux de Naples; & Ferdinand qui nonobſtant leur retour, fut ſi prés d'abandonner ſon entrepriſe, y auroit infailliblement renoncé, en levant le ſiege des Chaſteaux. Et de fait la conſternation fut auſſi grande dans Naples, qu'elle l'avoit eſté

1496. à l'arrivée de Charles Huit. Ferdinand au lieu de retenir ſes Soldats, ne penſa d'abord qu'à fuir, & qu'à remonter ſur ſes Vaiſſeaux pour retourner à Meſſine; & il l'auroit fait, s'il ne ſe fuſt alors trouvé auprès de luy des gens plus intereſſez que luy-même à le retenir. Ceux qui avoient fermé la Porte de Naples à Montpenſier eſtoient connus par leurs noms & par leurs ſurnoms. Ils eſtoient en trop grand nombre pour fuir avec Ferdinand; & quand ils l'euſſent pû, ce Prince n'ayant pas le moyen de les entretenir en Sicile, ils y auroient fait une ſi triſte figure, que la mort ne leur eſtoit pas plus affreuſe que la néceſſité de ſe refugier dans cette Iſle.

L'ingratitude des Colonnes eſtoit ſi noire, que ceux qui venoient d'en profiter, en avoient horreur: Ils poſſedoient les plus beaux Fiefs de la Couronne: Ils apprehendoient de les perdre; & rien ne les en auroit exemptez, ſi Ferdinand euſt lâché le pied dans la conjoncture d'alors. Aucun de ſes amis ne ſe fuſt plus mis en eſtat de le rétablir, & ſon exil en Sicile euſt eſté auſſi long que ſa vie. Son malheur auroit principalement rejally ſur les derniers déclarez en ſa faveur, qui eſtoient les Colonnes, & l'on en euſt eu d'autant moins de regret, que c'eſtoit des peſtes de la ſocieté civile que tout le monde avoit intereſt d'exterminer.

Montpenſier à qui Charles Huit avoit donné la commiſſion de les inveſtir de tant de Seigneuries, eſtoit tellement animé contre eux, qu'il auroit commencé par là la punition des traiſtres. Charles Huit en partant luy avoit laiſſé un pouvoir abſolu, & il euſt eſté ravi de l'exercer dans toute ſon étenduë ſur des ſujets qui l'avoient ſi bien merité. Le crime eſtoit énorme;

& il y en avoit autant de témoins que de perſonnes qui s'étoient trouvées ſur les lieux. Leur procez auroit eſté court, & l'exécution euſt ſuivy de ſi prês la Sentence, que l'on n'auroit pas eu le loiſir de dépeſcher en France, pour obtenir la grace des Confederez. Ainſi les Conjurez & les Colonnes qui ne pouvoient ſe ſauver que par le rétabliſſement de la domination de Ferdinand, luy repreſenterent avec tant de force, que s'il quittoit la partie, il la perdroit: Que s'ils n'arreſterent entierement ſa fuitte, ils la ſuſpendirent au moins juſqu'à ce que l'on euſt appris le détail de la Bataille d'Eboly. 1496.

Ferdinand ſçut deux jours aprês que la Bourgeoiſie de cette Place ayant veu partir les François ſi promptement & ſans l'avoir ſommée, avoit cru qu'ils eſtoient vaincus & rappellé là-deſſus les trois cent Lances Italiennes qu'elle avoit d'abord refuſé de recevoir, & qu'elle leur avoit ouvert ſes portes: Qu'elle avoit de plus fait avertir les mille Baſques refugiez dans le bois voiſin de revenir en toute ſeureté; & que les uns & les autres s'eſtant ainſi repoſez la nuit & remis en partie des fatigues de la precedente journée, avoient le lendemain au point du jour repris le chemin de Naples, & marchoient avec tant de diligence, qu'il eſtoit déſormais impoſſible aux François de les atteindre: Qu'ils arriveroient devant eux, & que l'on auroit ainſi le loiſir de les diſtribuer dans les lieux qui courroient le plus de riſque d'eſtre inſultez.

Ferdinand eut par cet avis ſujet de remercier les Auteurs de la conjuration & les Colonnes, & de les avoüer pour ſes Liberateurs. Il leur laiſſa la direction du ſiége des Chaſteaux, & il ſe reſerva le ſoin d'em-

1496. peſcher Precy de les ravitailler. On creuſa par ſon ordre de nouvelles tranchées aux lieux par où l'on pouvoit y pénetrer ſans paſſer par la Ville, & on les garnit de beaucoup de canons. On y fit entrer les meilleures Troupes de Ferdinand, & l'on mit en leur place les trois cent Lances, les mille Baſques, & les autres Soldats ſauvez de la déroute d'Eboly. Il occupa avec le reſte de ſon Armée, & avec les plus braves Bourgeois de Naples toute l'eſpace qui s'étendoit de l'un des travaux à l'autre, afin que les François aprés en avoir forcé un, ne concertaſſent pas entre eux l'attaque de celuy qui reſteroit; enfin il détacha pluſieurs partis, pour apprendre des nouvelles de Precy, afin de ne l'avoir pas ſur les bras quand il s'y attendroit le moins.

Precy fut obſervé de cette ſorte avant qu'il approchât des tranchées, & ne s'en preſenta pas moins hardiment devant celles du Chaſteau de l'Oeuf. Mais il y fut ſaluë de tant de volées de canon; & ſes rangs ſerrez autant qu'il avoit eſté poſſible, comme il eſt neceſſaire dans une action de cette nature, ſe trouverent tellement éclaircis qu'il n'oſa attaquer les Aſſiegeans, de crainte d'expoſer ſes Troupes à une défaite qui leur auroit eſté certaine, ſi elles euſſent entré en deſordre dans les lignes des ennemis. Il les retint: Il les remena hors la portée de l'Artillerie des Arragonnois: Il les remit en ordonnance, & il s'avança avec elles pour commencer le combat; mais le dommage qu'il reçut à la ſeconde approche fut ſi grand, qu'il ne crut plus avoir aſſez de gens pour executer ſon deſſein, & il s'en retourna vers la Calabre. Le convoy qu'il menoit luy eſtoit deſormais inutile, & l'auroit embarraſſé dans ſa marche. Il en gaſta une partie, & il en-

cloüa par la même raiſon deux pieces de ſon Artillerie. Sa retraitte aú reſte ſe fit en ſi bon ordre, que Ferdinand crut qu'il y alloit de ſon honneur de l'interrompre. Il ne laiſſa dans ſes lignes que les Troupes neceſſaires pour les garder, & il ſe mit avec le reſte aux trouſſes des François. L'intention de ce Roy n'eſtoit pas de les combattre : au contraire le reſultat du Conſeil de Guerre qu'il avoit tenu là-deſſus avec les Colonnes & avec les autres Officiers de ſon Armée, avoit eſté d'éviter ſur toutes choſes de mettre en compromis, en hazardant ſes Troupes, la Couronne de Naples, qu'il eſtoit ſur le point de recouvrer. Il prétendoit ſeulement profiter des deſordres d'une Armée obligée à ſe retirer devant une autre beaucoup plus puiſſante qu'elle ; mais il n'y a que les grands Capitaines qui ſçachent tourner à leur avantage les occaſions qui ſe preſentent, & éviter les riſques dont elles ſont preſque toûjours accompagnées. Ferdinand n'eſtoit pas de ce nombre, & il ne tint ny à luy ny à ſon Armée qu'il ne perdiſt la Bataille qu'il ſe propoſoit d'éviter. Il atteignit les François dans la délicieuſe pleine de Villaregia, où ſon Biſayeul Alphonſe Premier avoit bâti une maiſon pour la chaſſe de l'Automne. 1496.

Proſper Colonne qui commandoit ſon Avant-garde obſerva qu'à ſa veuë, les François avoient fait un mouvement : Il l'imputa à la frayeur qu'ils avoient euë, fondée ſur l'inégalité de leur nombre, par rapport à celuy de leurs ennemis, & il ſe trompa. Le changement qu'il appercevoit, n'ayant point d'autre cauſe que la penſée venuë à Precy fort à propos de renforcer ſon Arriere-garde de quelques Cavaliers détachez des deux autres corps. La fauſſe préſuppoſi-

* Dans l'Apologie de Precy.

1496. tion de Proſper fut ſuivie d'un ordre à contre-temps ; & Proſper commanda à ſes Chevaux Legers d'eſcarmoucher, pendant qu'il examineroit de plus prês la contenance des Ennemis. Ses Chevaux-Legers obeïrent d'autant plus volontiers, qu'ils eſtoient prevenus que les François fuiroient à la premiere charge, & laiſſeroient leur bagage au pouvoir de ceux qui les auroient attaquez ; mais ils trouverent une reſiſtance tout-à-fait éloignée de leur attente. Precy s'eſtoit mis à la teſte de ſon Arriere-garde ; & l'avoit tournée avec tant d'adreſſe, qu'elle eſtoit devenuë Avant-garde. Il fit plus de la moitié du chemin pour combattre la Cavalerie-Legere Italienne ; & il la pouſſa ſi rudement, qu'il la renverſa ſur les Hommes d'Armes qui la ſoutenoient. D'Avalos frere puiſné du Marquis de Peſcaire, & pere du Marquis de Guaſt, dont on a parlé ſi diverſement dans la vie de François Premier, s'eſtoit mis à la teſte de ces Hommes d'Armes, & voulut en vain reſiſter aux Fuïards qui venoient droit à luy. Ils le porterent par terre : Ils ſe firent voye au travers de ſes Eſcadrons : Ils y communiquerent leur frayeur, & ils les obligerent comme eux à tourner le dos.

Les Fuïards de la Cavalerie-Legere & des Hommes d'Armes heurterent enſuite leur Avant-garde qui ne tint pas plus ferme, & s'ouvrit pour les laiſſer paſſer ; & ils porterent le deſordre dans le Corps de Bataille, en y cherchant un azile. Ferdinand qui le commandoit ne put ou ne crut pas devoir s'oppoſer au torrent. Il fut emporté par la foule, & il contribua comme les autres à la déroute de ſon Arriere-garde. Il auroit eſté défait ſans reſſource & pris, ſi Precy euſt

ſçu ou vû ce que le hazard faiſoit à ſon avantage ; mais la poudre & le vent qui la pouſſoit de ſon coſté luy en déroberent la connoiſſance. Il eſtoit extraordinairement emporté de ſon naturel, & il ne s'eſtoit juſques-là moderé dans aucune rencontre ; cependant il le fut dans celle-cy, qui eſtoit la ſeule où il auroit falu qu'il ne le fuſt pas. Il fit trop de reflexion ſur le petit nombre des ſiens, en comparaiſon des Ennemis : Il conſidera que leur Avant-Garde dont il appercevoit ſeulement la confuſion, n'eſtoit pas en cet eſtat ſans avoir beaucoup pouſſé la ſienne ; & il conclut de là que c'eſtoit à deſſein de l'attirer inſenſiblement auprés d'elle, & de l'éloigner tellement de ſes autres Corps, qu'ils ne puſſent la joindre, ny l'exempter d'eſtre enveloppée. Il tourna bride là-deſſus, & par un excez de précaution, il s'abſtint de vaincre entierement. Ferdinand eut ainſi le loiſir d'arreſter & de raſſurer les ſiens, & il n'oſa pas neanmoins pourſuivre les François au delà, afin de ne pas tomber dans un inconvenient ſemblable à celui qu'il ne venoit d'éviter, que par la faute de ſes Ennemis. Il attendit que le terme accordé pour la retraite de Montpenſier fuſt expiré ; mais Montpenſier qui n'avoit traitté que pour recouvrer les proviſions qui luy manquoient, & pour allonger ſa reſiſtance, ſe diſpenſa de tenir parole ſur les deux victoires, que ſelon luy, Precy avoit remportées, quoy que les Italiens n'en convinſſent pas. Il reconnut de ſes propres yeux les Quartiers les plus mal gardez de la Tranchée qui environnoit le Chaſteau-neuf par dehors ; & il prit pour en forcer un, ſes meſures avec les François, qui n'eſtoient pas abſolument neceſſaires pour garder les Poſtes qu'ils tenoient encore dans Naples. 1496.

1496. Il les diſpoſa tous ſur une Ligne : Il donna avec toute l'impetuoſité dont on eſt capable, quand on eſt reſolu de paſſer ſur le ventre des Aſſiegeans, ou de mourir. Il ſe fit voye ſans perdre plus de quinze ou vingt Soldats : Il ſe retira du coſté de Saint Severin que les Ennemis avoient recouvré : Il le reprit ſur eux : Il s'élargit aux environs, & il s'y maintint malgré les forces que Ferdinand avoit détachées pour l'accabler : Mais c'eſtoit-là differer ſon malheur, & non pas l'éviter.

Ferdinand prit la conduite de Montpenſier pour une rupture inconteſtable de la capitulation qu'il luy avoit accordée : Il voulut s'en venger ſur les cinq Oſtages que ce Prince luy avoit donnez, & il les fit avertir de ſe preparer à la mort. Il les avoit choiſis entre les plus conſiderables de la Nobleſſe Françoiſe; & Montpenſier s'en eſtoit privé avec d'autant plus de chagrin, qu'il n'avoit point d'Officiers de Guerre plus intelligens pour le conſeil, ny plus déterminez pour l'execution que ceux-là. Ils n'avoient pas moins charmé la Cour de Ferdinand par leurs civilitez, depuis qu'on les avoit laiſſez en liberté ſur leur parole; qu'ils l'avoient autrefois eſtonnée par leur valeur, & ce fut-là ce qui contribua le plus à leur ſauver la vie. Le Conſeil de Ferdinand quoy que perſuadé qu'il les pouvoit condamner à la mort, ſans violer le Droit des Gens, & que ce Prince témoignaſt de la paſſion de les voir ſur l'échaffaut, agit plus lentement à leur égard qu'il n'avoit accoûtumé. Il fonda ſon délay ſur ce qu'il eſtoit queſtion de répandre le ſang de cinq Seigneurs innocens, les plus illuſtres chacun de ſa Province, qui eſtoient Yves d'Alegre pour la Province d'Auvergne,

d'Auvergne, la Marc pour celle de Champagne, la Chapelle pour celle d'Anjou, Roquebertin pour celle de Bourgogne & Genlis pour celle de Picardie. Il exagera leur malheur ; & il montra que d'un coſté il ſeroit inutile de leur trancher les teſtes, puiſque cet exemple ne détourneroit pas les autres François de ſervir d'Oſtages quand il plairoit à leurs Officiers ; & d'un autre coſté on établiroit la mauvaiſe guerre entre les François & les Italiens, puiſqu'il eſtoit certain que Montpenſier n'auroit pas pluſtoſt appris le ſupplice des Oſtages, qu'il égorgeroit toutes les perſonnes de qualité qui tomberoient entre ſes mains. D'où il s'enſuivroit qu'il n'y en auroit point dans le parti de Ferdinand dont la vie fuſt aſſurée. 1496.

Ferdinand ne ſe ſeroit pas neanmoins laiſſé fléchir, s'il ne luy fuſt en meſme temps ſurvenu deux affaires domeſtiques dont la moindre eſtoit plus que ſuffiſante pour l'occuper tout entier, & pour le détourner par conſequent de penſer à ſes oſtages. Son Ayeul paternel avoit épouſé en ſecondes nopces la ſœur du Roy Catholique, & en avoit une fille âgée ſeulement de douze ans : Elle eſtoit ainſi tante de Ferdinand ; mais le Pape & les Princes d'Italie vouloient qu'elle épouſaſt ſon neveu pour deux raiſons : l'une qu'il n'y avoit point alors d'autre party convenable pour elle : l'autre que le Roy Catholique en ſeroit d'autant plus obligé de ceder à la Branche de Naples les prétentions qu'il avoit ſur cette Couronne, & de la maintenir contre les François. Le ſeul obſtacle qui s'y rencontroit, venoit de l'honneſteté publique, bleſſée en ce que le mariage aſſujettiroit au neveu la tante qui par droit de nature devoit avoir le neveu pour ſujet ; mais les

1496. Italiens voulurent bien croire que le Pape pouvoit en diſpenſer ; & que les raiſons qu'il en avoit, eſtoient plus que ſuffiſantes, quoy qu'elles ne fuſſent fondées que ſur la haine des Italiens pour les François, & ſur l'importance de maintenir ſur le Trône de Naples la Branche Baſtarde d'Arragon. Alphonſe pere de Ferdinand en apprit la nouvelle dans le Monaſtere de Meſſine où il eſtoit, & demanda qu'on le laiſſaſt retourner à Naples. Son intention, autant que l'on en peut juger par les apparences, n'eſtoit que de joüir de l'agréable ſpectacle que luy fourniroit l'inconſtance de ſes anciens ſujets, & de voir que la mauvaiſe conduite des François avoit fait regretter ſon Regne ; mais on ne le crut pas ſur ſa parole, & l'ambition l'emporta cette fois ſur les inclinations de la nature, les plus fortes & les mieux cultivées.

Ferdinand qui avoit juſques-là vécu dans une ſoûmiſſion aveugle pour ſon pere, aprehenda qu'il ne luy priſt envie, lorſqu'il ſeroit à Naples, de reprendre l'autorité ſouveraine qu'il n'avoit quittée que par déſeſpoir de la conſerver, ou faute de courage. Il y auroit eu en ce cas entre les Arragonnois de la diviſion dont les François euſſent profité, & il eſtoit plus ſeur de la prevenir que de ſe promettre de l'appaiſer après qu'elle ſeroit formée. Ferdinand prit ce party : Il eſſaya de détourner ſon pere de venir à ſon mariage ; & il luy retrancha par le ſecret miniſtere des Eſpagnols les moyens d'exécuter ſon deſſein ; ſuppoſé qu'il y perſiſtaſt nonobſtant toutes les remontrances qui luy ſeroient faites au contraire. Il y avoit bien en cela quelque choſe contre la piété, & meſmes contre la Religion ; mais il n'y avoit rien qui choquaſt la politique

moderne que les Roys Catholiques introduiſoient dans le monde Chreſtien ; & ſi Ferdinand en fuſt demeuré là, il n'auroit paſſé que pour mauvais fils & pour Prince intereſſé. Mais il ajoûta la mocquerie à l'injure ; & comme ſi ce n'euſt pas eſté mortifier aſſez Alphonſe que de luy interdire le retour dans ſa patrie, ſon fils luy écrivit en propres termes qu'il ne revinſt pas ſi-toſt à Naples, de crainte que les François ne le contraigniſſent de s'enfüir une ſeconde fois avec autant de précipitation & de honte que la premiere. On n'a pas ſçu ſi Alphonſe prit trop à cœur ce refus & la maniere dont on le faiſoit, ou s'il avoit comme les Suiſſes la maladie du païs ; mais il eſt conſtant qu'il mourut peu de temps aprés à Meſſine ; & que l'éloge le moins ſuſpect qu'on luy fit, fut que jamais Prince n'avoit donné de ſi belles eſperances dans ſa jeuneſſe, & n'y avoit ſi mal répondu dans un âge plus avancé. Ferdinand ne garda pas long-temps le ſceptre qu'il avoit ſi peur de perdre, & Dieu le punit par une autre voye que celle des François. Il ne vouloit plus de ceux-cy pour inſtruments de ſa vengeance, & il s'en eſtoit aſſez expliqué en ne permettant pas qu'ils tiraſſent aucun autre fruit de la victoire de Fornouë que celuy de s'en retourner impunément dans leur Pays. Ils ne s'en voulurent pas neanmoins contenter ; & Charles Huit ne ſe ſouvenant plus des prédictions de Savonarolle, crut arriver dans le Piémont aſſez à temps pour faire lever le ſiege que Galeas de Saint Severin, General de l'Armée de Loüis Sforce, avoit mis devant Novarre. Il y trouva meſme d'abord plus de facilité qu'il ne penſoit, puiſque les Italiens ne s'oppoſerent pas à la jonction de ſes Troupes avec celles du Duc d'Orleans. 1496.

1496. L'Armée Françoiſe devint ainſi conſiderable en arrivant dans Aſt, & le fut bien-toſt davantage par le grand renfort de Cavalerie qu'elle reçut peu de jours après. Il ne luy manquoit que de l'Infanterie pour eſtre en eſtat de tout entreprendre ; & Charles Huit envoya lever dix mille Suiſſes. L'argent qui fut donné aux Officiers de cette Nation ne ſuffiſoit pas pour cela : cependant ils enrôllerent vingt mille Soldats au lieu de dix ; & la raiſon n'en fuſt pas tant attribuée à leur adreſſe, qu'à la diſpoſition qu'ils trouverent dans les Cantons. Les Suiſſes qui revenoient de Naples, eſtoient tous chargez de butin ; & leurs Compatriotes en eſtant avertis, crurent qu'il ne faloit pour s'enrichir que ſervir la France. Il y eut là-deſſus un ſi general concours du peuple aux logis des Commiſſaires, que s'ils euſſent enrôllé tous ceux qui ſe preſenterent, la Suiſſe auroit eſté déſerte. Le Piedmont eſtoit auſſi favorable aux François que s'ils en euſſent eſté les propriétaires, parce que la mere & la tutrice du jeune Duc de Savoye, Princeſſe de la Maiſon de Montferrat n'eſtoit pas moins attachée à Charles Huit, que s'il euſt eſté ſon fils. Elle l'avoit reçu dans Turin ; & quand Loüis Sforce s'eſtoit formaliſé du long ſéjour de ſa Majeſté dans cette Ville, la Ducheſſe Doüairiere s'en eſtoit excuſée ſur l'incivilité qu'il y auroit euë à l'en chaſſer, & ſur la crainte d'irriter à contre-temps un ſi puiſſant voiſin. Elle avoit ajoûté que les Troupes de Loüis Sforce auroient eſté reçuës de meſme dans le Piedmont, ſi elles euſſent eſté en la place des Françoiſes, & le hazard avoit rendu ces défaites plus vray-ſemblables ; car Charles Huit paſſant par la Ville de Quiers, eſtoit devenu amoureux

d'une tres-belle Dame, nommée Anne Sorelly. Le bruit s'eſtoit répandu dans la Lombardie que cette nouvelle inclination eſtoit la ſeule cauſe qui retenoit Sa Majeſté dans Turin plus long-temps qu'il n'euſt eſté neceſſaire pour le bien de ſes affaires. Et de fait elle alloit preſque tous les jours à Quiers, & elle ne témoignoit plus d'empreſſement de repaſſer les Alpes. Sa paſſion pour Anne Sorelly eſtoit veritable; mais elle ne ſervoit que de pretexte pour couvrir un plus important deſſein. La Ville de Verceil eſtoit ſituée entre celles de Turin & de Novarre, & les François en avoient beſoin pour ſecourir la derniere de ces Places. Ils la demandoient à la Ducheſſe de Savoye pour cet effet, & la Ducheſſe vouloit bien la preſter; mais elle vouloit paroiſtre y avoir eſté contrainte. Verceil avoit autrefois eſté du Duché de Milan; & les douze Viſconris l'avoient poſſedée ſucceſſivement ſous ce titre. Philippe Marie Viſconty dernier des douze ſe trouvant engagé dans une tres-fâcheuſe Guerre contre les Republiques de Veniſe & de Florence, & n'oſant mettre de nouvelles impoſitions ſur ſes ſujets, de crainte qu'ils ne ſe revoltaſſent, avoit eu recours à Amedée Huit, Duc de Savoye: Il l'avoit prié de luy preſter de l'argent; & pour l'y diſpoſer, luy avoit exaggeré le danger où le Piedmont ſeroit expoſé, ſi les deux Republiques que l'on vient de nommer partageoient entre elles le Duché de Milan. 1496.

Amedée Prince le plus adroit de ſon temps n'avoit pas perdu l'occaſion de profiter de l'indigence de ſon voiſin. Il avoit feint de ne pouvoir preſter à Philippe Marie, ſans irriter les Venitiens & les Florentins, contre leſquels ſon argent ſeroit employé: Il avoit parlé

1496. de vente, & propoſé la Ville de Verceil, parce que c'eſtoit celle du Duché de Milan qui ſe trouvoit le plus à ſa bien-ſceance. Il avoit aſſez compris que la ſomme de 20000. écus ſeulement qu'on lui demandoit n'avoit point de proportion avec Verceil : Que cette Ville valloit davantage ſans comparaiſon ; & que ſi le premier Duc de Milan qui voudroit rentrer dans la Place ſi elle eſtoit alienée le pourroit aiſément, puiſqu'il n'auroit qu'à prouver qu'il y auroit eu leſion de plus de la moitié du juſte prix. Il auroit mieux vallu n'avoir pas fait l'acquiſition de Verceil que d'en eſtre évincé de cette ſorte ; & pour éviter cet inconvenient, Amedée eut recours à la meſme ſubtilité de Juriſprudence qui avoit eſté employée dans l'achat du Comté d'Avignon. On inſera dans le Contract d'acquiſition qui en fut dreſſé, qu'en cas que Verceil valuſt plus que les vingt mille écus dont on convenoit pour ſa vente, le Duc de Milan donnoit le ſurplus au Duc de Savoye en la meilleure forme qui fuſt alors en uſage. Les Ducs de Milan eſtoient bien-faiteurs de ceux de Savoye ; & la Ducheſſe qui reconnoiſſoit Loüis Sforce en cette qualité, ſur tout depuis qu'il avoit reçu l'inveſtiture de l'Empereur, auroit eſté blaſmée dans l'adminiſtration de ſa tutelle, ſi elle l'euſt noircie d'une extrême ingratitude, en preſtant la Ville qu'elle tenoit de la liberalité d'un Duc de Milan pour ſervir de Place d'Armes contre un de ſes Succeſſeurs. Elle attendit donc que l'Armée Françoiſe fuſt entierement aſſemblée ; & qu'elle euſt approché de Verceil pour faire dire à Loüis Sforce qu'elle le prioit de camper avec les ſiens à une lieuë de diſtance de cette Ville, afin de la ſecourir en cas que les François l'attaquaſſent, ou qu'autrement

il ne trouvaſt pas mauvais que pour la preſerver du pillage ; & pour en conſerver la proprieté, on leur en accordaſt la poſſeſſion pour quelques jours. 1496.

Loüis Sforce fut d'autant plus ſurpris de ce compliment, qu'il luy ſembloit honteux qu'une femme uſaſt contre luy de ſes propres ruſes ; mais il eut beau tourner de tous les coſtez imaginables l'affaire qu'on luy propoſoit, il n'en trouva point de ſuffiſant pour empeſcher la Ducheſſe d'accomplir ſon deſſein ; parce que s'il ne levoit pas le ſiege de Novarre, il ne mettroit point aſſez à couvert Verceil qui couroit riſque, & s'il le levoit, Novarre ſeroit dégagée. Il ne fit dont point de réponſe poſitive ; & la Ducheſſe prenant ſon ſilence pour un conſentement tacite, qu'elle fiſt, comme elle jugeroit à propos, introduiſit Charles Huit dans Verceil. Les yeux de toute l'Europe furent alors tournez ſur Novarre ; & l'on en attendit l'évenement avec la meſme impatience où l'on avoit eſté ſix mois auparavant, pour ce qui arriveroit au Royaume de Naples. Il y avoit à peu prés dans les lignes des Aſſiegeans autant de Soldats qu'il y en avoit eu pour les Confederez à Fornoüe, c'eſt à dire, cinquante mille Maiſtres, & les valets eſtoient encore en plus grand nombre. Ils eſtoient avantageuſement retranchez : rien ne leur manquoit ; & ſi les Officiers y ſubſiſtoient dans le luxe, les ſimples Soldats n'avoient point occaſion de leur porter envie, puiſqu'ils vivoient eux-meſmes dans l'abondance.

L'invention dont on s'eſtoit ſervy pour animer les Confederez à mieux combattre qu'ils n'avoient fait à Fornoüe, merite d'eſtre remarquée. Les Venitiens avoient eſté ménagers de tout temps ; & ſi Loüis

1496. Sforce ne les ſurpaſſoit en cette qualité, il les égaloit au moins. Cependant ils eſtoient devenus liberaux, dans la ſeule veüe d'empeſcher les François de s'eſtablir dans le Duché de Milan. Ils avoient donné des chaiſnes d'or au petit nombre de ceux qui avoient donné des marques de leur courage à Fornoüe; & ils avoient encore mieux traitté ceux qui eſtoient morts ſur le Champ de Bataille, parce qu'il y avoit moins lieu de douter de leur valeur & de leur fidelité. Ils avoient eu ſoin de leurs obſeques, & meſmes de leurs affaires domeſtiques. Ils avoient donné des penſions à leurs veuves & à leurs enfans; & ils leur avoient accordé des exemptions & d'autres privileges capables de les diſtinguer, ſans leur attirer l'envie de leurs compatriotes. Enfin la précaution des Confederez eſtoit allée juſqu'à faire agir le Pape beaucoup au delà de ſon pouvoir, ſans conſiderer que cette tentative n'eſtoit permiſe que dans les cas où l'on eſtoit aſſeuré de l'évenement; & que hors de là on devoit en craindre plus de mal, qu'eſperer de bien. Toutes les Relations de ce temps-là conviennent qu'on dénonça à Charles Huit dans Turin de la part du Saint Siege, qu'il ſortiſt dans dix jours de l'Italie, & qu'il en retiraſt ſes Troupes : s'il deſobeïſſoit, on menaçoit de l'excommunier, & par un uſage tout nouveau l'on anticipoit la procedure, en citant Sa Majeſté à Rome.

* Dans les Actes d'Alexandre VI.

Le Conſeil de Charles Huit ne s'amuſa point à montrer que les Rois de France n'eſtoient point ſujets aux foudres du Vatican. Il ne prit pas ſerieuſement l'affaire; & il ne répondit au Pape que par cette raillerie également fine & piquante, que Charles Huit s'étonnoit de ſon inconſtance, & de ce qu'il l'appelloit preſentement

preſentement à Rome, quoyqu'il n'y euſt pas deux mois que Sa Majeſté ayant repaſſé par cette Ville pour luy rendre ſes reſpects, il avoit mieux aimé fuïr que de les recevoir : Qu'elle obeïroit pourtant ; & qu'elle ſe feroit un chemin pour aller à Rome ; mais qu'elle prioit le Pape de l'y attendre de pied ferme, & de ne pas luy donner la peine de le chercher de Province en Province & de Ville en Ville comme il avoit déja fait. Cette repartie eſtoit fiere, & il faloit la ſoutenir. Charles Huit ne le pouvoit ſans argent, & il n'en avoit plus ; celuy qu'il avoit touché de France ayant eſté conſumé dans les nouvelles levées, pour dégager Novarre. Il eſtoit pourtant neceſſaire d'en trouver, parce que ſans cela la raillerie rejailliroit ſur ceux qui en avoient eſté les auteurs ; & la troiſiéme entrée de Charles Huit dans Rome, ne ſeroit pas ſi facile que l'avoient eſté les deux precedentes. Il n'y avoit aucune eſperance d'en tirer que des Florentins, encore n'eſtoit-elle pas trop bien fondée. Ce Peuple le plus rafiné d'Italie s'eſtoit laſſé des amuſemens dont on uſoit à ſon égard, & n'avoit preſque plus que par bien-ſeance des Députez auprês du Roy. Il avoit recommencé la Guerre à ceux de Piſe ; & quoyqu'il euſt d'abord diſtingué entre les priſonniers qu'il faiſoit, les Piſans qu'il prétendoit eſtre ſes ſujets, d'avec les Troupes Françoiſes qui les défendoient en qualité d'auxiliaires, & qu'il euſt accordé aux Soldats qu'il prenoit de celle-cy la vie qu'il refuſoit aux autres, ſa moderation n'avoit pas eſté de longue durée. 1496.

Il avoit confondu les François avec les Piſans lorſqu'il eſtoit entré l'épée à la main dans Petra Sacco, & il les avoit tous tuez. La nouvelle en eſtoit venuë

1496. à l'Armée Françoiſe, & luy avoit donné tant de chagrin, que ſi elle n'euſt eſté engagée d'honneur à ſecourir Novarre, elle auroit demandé qu'on la remenaſt delà l'Appennin. L'injure qu'elle avoit receuë des Florentins en la perſonne de ſes Compagnons égorgez contre le Droit des Gens, la touchoit d'autant plus, qu'elle avoit moins d'eſtime pour leurs meurtriers: Mais la neceſſité n'eſt pas moins puiſſante à la guerre, qu'ailleurs; & l'on eut à peine ceſſé de quereller les Députez de Florence, que l'on changea de langage & de maniere d'agir à leur égard. On les cajolla: On promit de leur rendre la Ville & l'Eſtat de Pize; & ſur tout on n'oublia pas de leur inſinuer qu'une telle grace ne leur couſteroit que cent mille écus. Les Députez des Florentins avoient pouvoir d'accorder cette ſomme, à condition que l'on ne differaſt pas la reſtitution de la Citadelle de Piſe; & ils rentrerent là-deſſus en negociation avec le Cardinal Briçonnet & avec le Garde des Sceaux Gannay.

Le Traitté fut conclu en une aprêdinée, & l'on convint que la Republique fourniroit preſentement à Charles Huit trente mille écus, & ſoixante-dix mille à Montpenſier. Qu'elle donneroit ſix de ſes principaux Citoyens pour Oſtages de ſa promptitude à executer ce qu'elle promettoit: Que Charles Huit de ſon coſté feroit inceſſamment reſtituer à la Republique toutes ſes Places, excepté Serezane & Petra-ſancta, qui ſeroient renduës à la Republique de Gennes, ſuppoſé qu'elle retournaſt dans deux ans ſous la Monarchie Françoiſe; & ſi elle n'y eſtoit réünie dans ce terme volontairement ou par la force des armes, les deux Places que l'on vient de nommer ſeroient ren-

duës aux Florentins, pour faire deſormais partie de leur Republique, ſans que la France euſt occaſion ou pretexte de les en détacher : Que la Republique de Florence envoyeroit preſentement deux cent cinquante Lances entretenuës à ſes dépens au ſecours de Montpenſier ; & que ſi elles ne pouvoient paſſer, on les occuperoit à faire diverſion dans l'Eſtat de Piſe, afin qu'elles y retinſſent les Troupes de Vitelli, & les empeſchaſſent de renforcer l'Armée de Ferdinand : Que cette Republique donneroit aux François le paſſage libre ſur ſes Terres en payant ; & qu'on donneroit des Oſtages de part & d'autre. Mais cet accommodement ne ſoulageoit point Novarre, qui ſe trouvoit ſi preſſée de la famine, qu'il y avoit plus d'un ſiecle qu'aucune Ville d'Italie n'en euſt enduré de ſi grande. On y mangeoit les Rats & les autres choſes qui ne ſont pas deſtinées à la nourriture des hommes, & neanmoins perſonne ne s'en plaignoit, parce que d'un coſté la Garniſon eſtoit fidele au Duc d'Orleans juſqu'à vouloir perir gayement pour luy ; & d'un autre coſté la Bourgeoiſie apprehendoit avec raiſon le genie implacaple de Loüis Sforce. 1496.

Le Duc d'Orleans s'eſtoit enfermé dans Novarre ſur la préſuppoſition que l'on ſe mettroit bien plus en peine de ſecourir la Place, quand on ſçauroit que ſa Perſonne y ſeroit engagée, que ſi on apprenoit qu'il en fuſt ſorti. Cette raiſon n'eſtoit pas ſi forte qu'elle paroiſſoit ; & Comines qui en penetroit le défaut, & ne l'oſoit pourtant écrire au Duc d'Orleans, de crainte que l'on n'interceptaſt ſes Lettres une autre fois ; & que la ſeconde punition ne fuſt pire que la premiere, ſe contenta de luy mander que puiſque Novarre n'ê-

1496. toit pas encore ſi ſerré, que les Aſſiegez n'euſſent une iſſuë libre du coſté de Burgaro, il ne manquaſt pas de ſe délivrer par là de toutes les bouches inutiles, & que le Duc d'Orleans vint luy-même à la Cour ſolliciter que l'on hâtaſt le ſecours qui luy avoit eſté promis; parce que dans cette affaire qui demandoit une prompte expedition, ſa preſence auroit incomparablement plus d'effet que celle de ſes Miniſtres. * Le Duc d'Orleans avoit beaucoup de déference pour Comines, & il le tenoit pour le plus habile de ſes amis; mais il avoit déja envoyé à la Cour de France Georges d'Amboiſe, Archeveſque de Roüen, qui s'eſtoit ſi bien inſinué dans ſon eſprit, qu'il le gouverna ſeul tant qu'il vécut.

* Entre les Lettres de Comines.

Ce Prélat à qui rien ne manquoit de ce qu'il faut pour les grands miniſtres, qu'un peu de bonheur & de défiance pour les perſonnes avec leſquelles il avoit à traitter, voyant le Cardinal Briçonnet ſeul favory, ne s'adreſſa qu'à luy, & ne communiqua rien de ce qu'il négocioit à Comines, ſoit qu'il ne cruſt pas en avoir beſoin, ou qu'il euſt de la jalouſie pour luy. Le Cardinal Briçonnet avoit des enfans à pourvoir; & l'Archeveſque de Roüen avoit penetré que ſa plus violente paſſion eſtoit de leur procurer de riches établiſſemens. Charles Huit luy avoit donné pouvoir de promettre ce qu'il jugeroit à propos; & il y avoit d'autant moins de riſque pour le Duc d'Orleans à promettre les plus beaux Fiefs du Duché de Milan, qu'il ne ſeroit obligé de tenir parole qu'aprés qu'il en ſeroit poſſeſſeur. Loüis Sforce les avoit donnez à trois freres de la Maiſon de Saint Severin; & les avoit liez de ſorte à ſes intereſts, que l'on eſtoit comme certain de les voir perir avec luy. Le plus conſiderable de ces Fiefs eſtoit de dix

mille écus de rente ; & l'Archeveſque de Roüen s'engagea par écrit à le faire donner à celuy des jeunes Briçonnets que le Cardinal preſenteroit, pourveu que Novarre fuſt dégagé. Le Cardinal fut d'autant plus touché de cet offre, qu'il eſtoit perſuadé qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'on ne l'exécutaſt. Il promit reciproquement d'employer tout ſon credit pour le mouvement de l'Armée Françoiſe vers les lignes des Aſſiégeans ; & l'Archeveſque de Roüen qui ne ſe voyoit plus traversé par aucun Favory ne doutant pas qu'il n'obtint ce qu'il demanderoit fortement, avertit le Duc d'Orleans de ne pas ſuivre l'avis de Comines : de demeurer dans Novarre, afin de raſſurer la Bourgeoiſie & la Garniſon de la Place contre le grand nombre des Aſſiégeans : de ne pas donner par ſon éloignement aux Bourgeois de cette Ville la mortification qui leur ſeroit la moins ſupportable, puiſque cela n'eſtoit pas abſolument neceſſaire : Que l'Armée Françoiſe recevroit dans peu de jours le renfort qu'elle attendoit de la Suiſſe, & marcheroit auſſi-toſt vers Novarre qu'elle devoit attaquer ; & que de la maniere dont elle avoit accoûtumé d'agir en cette ſorte d'entrepriſes, il n'y auroit d'exercice pour elle que durant une heure au plus. Mais il y a peu de Favoris qui ne préſument trop de leur credit lorſqu'ils n'ont plus de Compediteur. 1496.

Charles Huit aimoit à la verité le Cardinal Briçonnet, & venoit de luy en donner des marques, en l'élevant à la premiere dignité ; mais Sa Majeſté s'eſtoit repentie d'avoir ſuivy l'avis du Senéchal de Beaucaire préferablement au reſte de ſon Conſeil pour ce qui regardoit l'expedition de Naples, & elle ne vouloit plus commettre de ſemblables fautes. Si le Duc d'Orleans

1496. fuſt venu à la Cour, ſa preſence & ſes ſollicitations euſſent pouſſé les Conſeillers d'Eſtat à le favoriſer; mais ce Duc n'eſtoit point alors aſſez conſideré pour avoir lieu d'eſperer que ſes Envoyez & ſes lettres ſuppleaſſent à ſon abſence. Il n'eſtoit plus Succeſſeur préſomptif de la Couronne; & le Roy avoit un Dauphin âgé de prês de quatre ans, Prince de la plus belle eſperance que l'on euſt veu depuis long-temps. Ainſi le plus grand nombre des Conſeillers d'Eſtat ne regardant plus le Duc d'Orleans avec les meſmes yeux qu'auparavant fut contre luy, & ſe fonda ſur des raiſons qui ne pouvoient eſtre plus apparentes. Elles conſiſtoient en ce que la ſacrée Perſonne du Roy ne devoit eſtre hazardée que dans les rencontres où il s'agiſſoit directement de la Monarchie, & non pas dans celle-cy, qui ne regardoit que les intereſts particuliers du premier Prince du ſang, qui n'avoit point d'enfans, & de qui la ſœur unique eſtant mariée dans la Maiſon de Navarre, y porteroit le Duché de Milan, quoy qu'il euſt eſté acquis aux dépens de la France. Que Charles Huit n'eſtoit pas d'humeur à ſouffrir que ſon Armée attaquaſt les Aſſiegeans, ſans ſe mettre à ſa tête; & qu'ainſi ce ſeroit peine perduë que de travailler à l'en diſſuader: Que les Ennemis eſtoient ſi avantageuſement retranchez, qu'il y auroit de la témerité à s'ingerer de les emporter; & qu'à juger ſainement des forces qui ſeroient employées contre eux, elles conſiſtoient en Cavalerie, qui n'eſtoit bonne qu'en pleine Campagne, & en Infanterie dont les trois quarts eſtoient Suiſſes, qui dans les engagemens qu'ils avoient pris avec la France avoient toûjours excepté les Sieges, & par conſequent les attaques des Lignes: Que

cette Nation vaillante à la verité ; mais brutale, eſtoit devenuë la plus forte dans l'Armée Françoiſe, à cauſe que la pluſpart des Sujets de Charles Huit qui l'avoient accompagné juſques-là, ne s'y trouvoient plus; & que ce vuide venoit de trois cauſes. La premiere eſtoit les maladies qui en avoient obligé pluſieurs à ſe faire porter hors du Camp. La ſeconde le défaut d'argent ; & la derniere le deſir dont les plus ſenſibles avoient eſté touchez de revoir leur familles : ce n'eſt pas qu'il n'en fuſt venu d'autres en leurs places, & que la jeune Nobleſſe jalouſe de la gloire que ceux de ſon rang avoient acquiſe en combattant à Fornouë, ne fuſt accouruë pour avoir ſa part de l'honneur & du danger qu'elle concevoit dans l'attaque des Ennemis devant Novarre ; mais outre que le nombre n'en eſtoit pas ſi grand que celuy des abſens, il eſtoit arrivé aux Gentils hommes François nouvellement venus un inconvenient aſſez ordinaire en de ſemblables rencontres ; c'eſt à dire que l'agitation & le changement de vie & de climat leur avoit cauſé des maladies dont les moins robuſtes eſtoient morts, auſſi-bien que leur Chef François de Bourbon, Comte de Vendoſme, Prince du Sang ; & les autres eſtoient aſſez incommodez pour ſe trouver tout à fait hors de ſervice. Tout l'argent que l'on avoit pu recouvrer étoit dépenſé ; & qu'il n'y en avoit plus dans les coffres de Charles Huit, pour le diſtribuer aux Soldats mercenaires en qualité de preſent aprés la victoire, ſuppoſé qu'on la remportaſt, ou pour retenir ſous les Enſeignes de France ceux qui ſeroient reſtez, en cas que l'on euſt du pire. Qu'en l'un ou l'autre de ces évenemens il eſtoit à craindre que les Soldats Suiſſes ne ſe ſaiſiſſent de la ſacrée 1496.

1496. Perſonne de Sa Majeſté ; & qu'ils ne la livraſſent aux Italiens, pour la ſomme qu'ils prétendoient leur eſtre duë.

Cette apprehenſion eſtoit bien fondée ; car encore qu'on n'euſt point attaqué les lignes, & que par conſequent on ne ſe fuſt pas expoſé au double hazard dont on vient de parler, les Suiſſes ne laiſſerent pas d'arreſter les Officiers François qui les avoient enrôllez, & ceux qu'on leur avoit donné juſqu'à l'entier payement de leurs montres. L'avis le moins conforme à l'inclination des François, l'emporta de cette ſorte ſur celuy qui leur eſtoit le plus oppoſé, & il fut reſolu qu'ils ne ſe mettroient point en devoir de ſecourir Novarre. On doit pourtant ce témoignage au Cardinal Briçonnet, qu'encore qu'il ſe viſt preſque ſeul du ſentiment d'attaquer les lignes des Confederez, il ne s'en obſtina pas moins à le défendre, & il l'appuya ſur des raiſonnemens auſquels ceux de l'avis contraire ne purent répondre. Il ſoutint que la contenance de l'Armée Françoiſe, & l'empreſſement extraordinaire avec lequel elle demandoit qu'on la menaſt aux Ennemis, eſtoient les marques les plus certaines de vaincre qu'elle pouvoit donner. Que ſi les Confederez eſtoient les plus forts en nombre, ils ne l'étoient ny en experience ny en courage ; & que le bonheur du Roy eſtoit ſi grand, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il l'abandonnaſt devant Novarre aprés l'avoir fait triompher des mêmes Ennemis à Fournoüe : Qu'il s'agiſſoit preſentement de recuëillir le fruit de l'expedition de Naples en puniſſant Loüis Sforce, qui ſeul avoit formé les obſtacles qu'on y avoit trouvez ; & que comme la plus grande faute que l'on avoit faite, eſtoit celle de s'avancer juſqu'au centre

centre, & même juſqu'à l'extremité de l'Italie; & de la tra- 1496.
verſer tout entiere ſans s'être auparavant aſſûré du Duché de Milan, qui en eſtoit l'entrée à l'égard des François; il s'agiſſoit alors de la reparer d'une maniere qui ne laiſſaſt plus lieu de revoquer en doute leur prudence: Que l'occaſion y eſtoit ſi propre, que s'ils manquoient de s'en prévaloir, ils ſeroient éternellement blâmez: Que toutes les Troupes reſtées à la Ligue eſtoient devant Novarre; & qu'aprés qu'elle les auroit perduës, il luy ſeroit impoſſible d'en lever d'autres. Qu'ainſi Charles Huit en ſauvant Novarre recouvreroit toute l'Italie, & reſtabliroit les affaires preſque entierement ruïnées dans le Royaume de Naples. Au lieu qu'en s'abſtenant de paſſer une ſeconde fois ſur le ventre de ſes Ennemis, il laiſſeroit refroidir l'ardeur de ſes Soldats, & perdroit ſa reputation. Qu'enfin Montpenſier & les ſept mille Gentils-hommes François qui ſe trouvoient en un extrême danger dans les Provinces du Labour & de l'Abruzze, ne pouvoient deſormais eſtre ſauvez par aucune autre voye que celle-là; & qu'il y alloit de l'honneur de la France de ne pas ſouffrir que tant de vaillans hommes qui s'eſtoient volontairement expoſez pour ſa querelle, fuſſent abandonnez à la diſcretion de leurs Ennemis.

Guichardin dit que ce fut Loüis de la Trimoüille qui ouvrit l'avis du Cardinal Briçonnet; mais il n'eſt pas mal-aiſé de voir ce qui peut avoir obligé cét Hiſtorien à s'écarter de la verité dans cette circonſtance. Ce qu'il aimoit le plus de ſon Hiſtoire eſtoit les harangues; & il en avoit compoſé deux excellentes: L'une pour perſuader; & l'autre pour diſſuader l'inſulte des retranchemens devant Novarre. Il les faloit attribuer

1496. à deux hommes qui euſſent de la proportion avec les paroles qu'on leur mettroit en bouche ; & le Prince d'Orange convenoit aſſez à la ſeconde harangue ; c'eſtoit un vieux Capitaine, prudent & long-temps exercé dans la bonne & dans la mauvaiſe fortune, qui s'eſtoit en effet déclaré pour le ſentiment de ne pas attaquer les Aſſiegeans. Mais le Cardinal Briçonnet n'eſtoit pas un perſonnage propre à inſpirer l'action la plus hardie de la Guerre, qui eſt celle d'emporter des retranchemens deffendus par un plus grand nombre de Soldats, qu'il n'y a d'agreſſeurs. Son genie & ſon éducation n'y eſtoient pas conformes ; & Guichardin s'en apperceut ſi bien qu'il aima mieux feindre que la Trimoüille euſt eſté d'avis d'attaquer les lignes, quoyqu'il fuſt convaincu du contraire, que de choquer la bien-ſceance ; parce que peu de gens ſçavoient qu'elle avoit eſté l'opinion de la Trimoüille : au lieu que ſi Guichardin euſt attribué ſa premiere harangue au Cardinal Briçonnet, autant de gens l'auroient ſoupçonné de fauſſeté, qu'il euſt eu de Lecteurs.

On cacha neanmoins la reſolution de ne pas attaquer les Lignes, parce que les François accourus de toutes les Provinces, & les Suiſſes qui venoient d'arriver ſur l'eſperance de combattre, s'en fuſſent retournez, & la Perſonne de Charles Huit auroit couru plus de danger d'eſtre enlevée par les Italiens, que ſi elle euſt hazardé de ſecourir Novarre ; & l'on fit courir le bruit dans le Camp que l'on combattroit auſſi-toſt que les nouveaux venus ſe ſeroient repoſez ; & que l'on auroit aſſez fatigué les Aſſiegeans par de frequentes eſcarmouches. La Palice & quelques autres eſſaye-

rent de jetter des munitions dans la Place à la faveur des fauſſes & des veritables alarmes. Ils donnerent en divers lieux des retranchemens des Ennemis, mais aucune ne réüſſit ; & les Italiens au contraire emporterent ſur le Duc d'Orleans le Convent des Cordeliers, & le Fauxbourg de Saint Nazaire. L'importance de ces deux priſes conſiſtoit en ce qu'elles rendoient aux Aſſiegez leurs Fauxbourgs inutiles : Et de fait le Duc d'Orleans n'en tirant plus d'avantage, & deſeſperant de les garder, y mit le feu. Il faiſoit exactement chaque nuit, auſſi-bien que tous les jours, la ronde des murailles, & il ne negligeoit aucune fonction d'Officier, ny de ſimple Soldat. Sa conſtitution n'eſtoit point aſſez vigoureuſe pour reſiſter à de ſi penibles travaux ; & il y auroit ſuccombé, ſi Dieu qui le deſtinoit pour regner à ſon tour, ne l'euſt dégagé par une autre avanture que celle qu'il avoit préveuë. 1496.

La Marquiſe de Montferrat mourut, & laiſſa vacante la Tutelle & l'Adminiſtration de l'Eſtat du jeune Paleologue ſon fils. Les Eſtats du Païs s'aſſemblerent à Caſal pour choiſir entre deux prétendans, celuy qui luy ſuccederoit. C'eſtoient le Marquis de Saluſſes & le celebre Conſtantin-Cominat, tous deux parents du Mineur, & tous deux capables de ſa Tutelle & du Gouvernement de ſon Eſtat. Il eſtoit à craindre que leur conteſtation ne dégeneraſt en guerre civile ; & la France n'avoit pas plus d'intereſt d'appuyer l'un que l'autre, puiſqu'ils s'eſtoient tous deux déclarez pour elle : Que Cominat avoit levé une partie des Troupes qu'elle avoit employées à l'expédition de Gennes, & que le Marquis de Saluſſes ſe

1496. trouvoit actuellement enfermé dans Novarre avec le Duc d'Orleans : Mais l'obligation ſinguliere de Charles Huit à la deffunte Marquiſe de Montferrat, qui luy avoit preſté ſes pierreries pour les engager, & la reconnoiſſance qu'il y avoit lieu de témoigner, en preſervant le Montferrat de la guerre dont il eſtoit menacé, furent les motifs qui déterminerent Sa Majeſté à choiſir Comines pour ſon Ambaſſadeur Extraordinaire à Caſal, où il eut ordre de tenir la main, afin que les Eſtats procedaſſent dans les formes à l'élection de leur Gouverneur & du Tuteur de leur jeune Souverain. Ce n'eſt pas que Charles Huit en euſt le droit, ou qu'il le prétendiſt ; mais les Montferrains eſtoient alors ſi dévoüez à la France, & d'ailleurs ils avoient tant beſoin qu'elle les garentiſt de l'uſurpation de Loüis Sforce, qu'il y avoit lieu de juger qu'ils donneroient à Comines autant d'autorité dans leur Aſſemblée, que s'ils euſſent eſté Sujets du Roy ſon Maiſtre. Et de fait l'évenement juſtifia que l'on n'avoit pas trop préſumé du credit de Charles Huit ; car Comines n'eut pas plûtoſt montré ſes Lettres de Créance, qu'il fut introduit dans les Eſtats aſſemblez : Il y agit en homme d'honneur, & il n'eut d'égard que pour la juſtice. On avoit crut, à cauſe de ſon ancienne liaiſon avec le Duc d'Orleans, qu'il favoriſeroit ſous main le Marquis de Saluſſes, & que la Cour de France y trouveroit d'autant moins à redire, que ce Marquis eſtant Feudataire du Dauphiné, elle ſeroit plus aſſurée de retenir le Montferrat dans ſon parti tant qu'il en ſeroit Gouverneur, que ſi l'Adminiſtration paſſoit à Cominat, qui n'avoit point d'autre union avec Charles Huit que celle de l'amitié. Cependant Comines fit ré-

flexion que le Marquis de Saluſſes avoit des prétentions ſur le Montferrat ; & que ſi on l'en rendoit le maiſtre ſous pretexte de la Tutelle, il le retiendroit en effet s'il eſtoit méchant, ou il ſeroit au moins tenté de le retenir s'il eſtoit homme de bien. Il n'y avoit pas d'apparence de l'expoſer à cela ; & il y en avoit encore moins de hazarder l'Eſtat du jeune Marquis de Montferrat. Ainſi Comines ſe déclara pour Cominat, & les Eſtats ſuivirent ſon avis. 1496.

Les Princes d'Italie attachez au ſiége de Novarre avoient en meſme temps député vers le jeune Marquis de Montferrat, pour luy témoigner leurs condolences ſur la mort de ſa mere. Comines connoiſſoit ceux que la Republique de Veniſe avoit depeſchez : Il les viſita ſous pretexte de bien-ſceance ; & il leur apprit que lorſqu'il eſtoit party de Veniſe, le Senat luy avoit témoigné d'agréer qu'il ſe meſlaſt de l'accommodement entre le Roy ſon Maiſtre & les Confederez : Il y ajoûta que ſi la Republique de Veniſe perſiſtoit dans une ſi loüable intention, rien n'empeſcheroit que l'on n'en commençaſt la negociation. Les Députez répondirent qu'on ne les avoit point informez de cela ; & que nonobſtant ils eſtoient perſuadez que leurs Maiſtres ne s'éloigneroient pas de la paix, pourveu qu'on la traittaſt avec honneur à l'égard des Confederez : Qu'à la verité les Venitiens cedoient la préſeance à Charles Huit ; mais qu'en récompenſe le Pape & l'Empereur l'avoient inconteſtablement ſur luy ; & qu'il s'enſuivoit de là que les François eſtoient obligez à faire la premiere démarche pour l'accommodement ; & que cette démarche devoit eſtre ſi viſible, que l'on ne doutaſt pas que ce ne fuſſent eux qui re-

1496. cherchaſſent la paix. Comines qui n'avoit garde de préjudicier à la dignité de la Nation Françoiſe où il s'eſtoit tranſplanté, éluda la propoſition des Deputez de Veniſe, en avoüant de bonne foy la préſeance du Pape & de l'Empereur ſur le Roy ſon Maiſtre ; & en convenant qu'encore que la Republique de Veniſe & les autres Puiſſances d'Italie fuſſent beaucoup au deſſous de la France, elles devoient pourtant l'emporter dans la conjoncture dont il s'agiſſoit, puiſque la raiſon vouloit que l'acceſſoire ſuiviſt la condition du principal. Il ſe tira d'affaire par une diſtinction que les Italiens admirerent dans un homme comme luy qui n'avoit point étudié. Il avoüa que la pretention des Députez de Veniſe ſeroit bien fondée, ſi le reſte eſtoit égal ; c'eſt à dire ſi le Pape & l'Empereur d'un coſté, & le Roy de France de l'autre negocioient en perſonne, ou que ces trois Princes vuidaſſent leurs differends par la ſeule voye des Ambaſſadeurs ; mais que dans le Traité dont on parloit, Sa Sainteté & Sa Majeſté Imperiale eſtoient éloignées de tant de lieües & mêmes de tant de journées, qu'il n'eſtoit pas poſſible qu'elles agiſſent en perſonnes ; & le Roy de France au contraire en eſtoit ſi proche, qu'il devoit eſtre reputé pour preſent. Outre qu'il paroiſſoit ridicule d'inſiſter ſur les préliminaires, lorſqu'il eſtoit queſtion d'empeſcher deux Armées de Chreſtiens les plus formidables & les plus nombreuſes que l'on euſt veuës de ſe couper la gorge.

Le diſcours de Comines parut ſi raiſonnable aux autres Députez des Confederez, que ceux de Veniſe furent obligez de s'en rapporter à ce que diroient les deux Provediteurs de leur Republique Treviſano, &

Piſany, qui eſtoient dans les lignes de Novarre. L'un & l'autre n'oſerent décider la queſtion, & la renvoyerent au Senat, qui fut d'avis de ne pas perdre l'occaſion qui ſe preſentoit, de réduire Novarre ſans hazarder ſes Troupes. Il diſpoſa les Confederez à vouloir bien demander au Roy Charles Huit un Sauf-conduit pour cinquante perſonnes qui negocieroient ſur une plaine également éloignée des deux Armées; mais celuy que le Duc de Ferrare choſit pour cette commiſſion en eſtoit indigne: Il ſe nommoit Albertin Boſcheti; & on l'avoit préferé aux autres, parce qu'il avoit un fils malade dans l'Armée Françoiſe, & il pouvoit le viſiter ſans donner de ſoupçon; mais il eſtoit de Ferrare, & tellement attaché au Duc Hercule d'Eſté ſon Souverain, qu'il ne recevoit pas d'autres mouvemens que les ſiens. 1496.

Ce Duc avoit uſé de la précaution de ceux qui gardent une exacte neutralité; & ſi ſa qualité de Feudataire du Saint Siege avoit exigé de luy qu'il envoyaſt ſon fils aiſné à la teſte de cent Hommes d'Armes au ſecours des Confederez, ſon ſecond fils avoit paſſé dans l'Armée Françoiſe avec autant de Lances; mais l'interieur ne répondoit pas à un exterieur ſi bien partagé. Le Duc de Ferrare pour avoir donné en mariage à Loüis Sforce celle de ſes filles qu'il eſtimoit davantage, n'en avoit pas plus de bonne volonté pour luy. Il n'avoit pas oublié qu'il luy avoit fait perdre le Polezine di Rovigo, & le ſouvenir luy en eſtoit d'autant plus ſenſible, que pour peu que perdent les petits Princes, ils y trouvent fort à redire. L'occaſion s'offrit de s'en venger; & il n'y avoit pas d'apparence qu'elle revinſt durant la vie de ce Duc, qui eſtoit

1496. déja fort âgé. Il faloit donc qu'il ſe hazardaſt de tirer raiſon de l'injure qu'il avoit receuë, ou qu'il la laiſſaſt impunie. Et de plus il n'avoit pour ſe ſatisfaire qu'à deſabuſer les François d'une erreur tout à fait groſſiere dont ils eſtoient prevenus, & qu'à leur repreſenter leurs propres avantages. Ils croyoient que les Italiens eſtoient revenus de la terreur dont ils avoient eſté ſaiſis à Fornouë, & qu'ils vivoient en tres-parfaite intelligence dans les Lignes devant Novarre : Qu'ils n'y eſtoient pas plus incommodez, qu'ils l'euſſent eſté dans les Fauxbourgs de Milan, à cauſe des inventions qu'ils avoient trouvées pour ſe garentir des injures de l'air ; & qu'ils attendroient de pied ferme qu'on ſe jettaſt à corps perdu dans leurs retranchemens, afin d'égorger en la maniere qu'il leur plairoit ceux qui auroient évité leurs vollées de canon & leurs cartouches. Cependant il eſtoit vray que la meſme conſternation qui avoit ceſſé lorſque les Confederez avoient apperceu que les François ne les pourſuivoient pas, avoit recommencé au premier bruit de l'arrivée des vingt mille Suiſſes dans le Camp de Charles Huit. Comme il n'y avoit que Loüis Sforce qui duſt profiter de la priſe de Novarre, les Troupes des autres Confederez prétendoient que les ſiennes ſupportaſſent ſeules toutes les fatigues du ſiege, & que les auxiliaires ne fiſſent que ſe repoſer juſqu'à l'arrivée des François, à deſſein de tenter le ſecours.

Elles s'eſtoient là-deſſus mutinées ; & elles avoient entraiſné leurs Officiers dans leur ſentiment, quoy qu'il fuſt tout à fait injuſte : Elles ſe preparoient pour ſe retirer chacune dans les Eſtats de celuy qui les avoit levées ; & les François n'avoient pour vaincre, qu'à

qu'à ſe preſenter en ordonnance de bataille pour les haſter de partir, ou qu'à demeurer encore deux ou trois jours paiſibles dans Verceil, pour y recevoir la nouvelle que les trois quarts de leurs Ennemis auroit deſerté. Mais Boſcheti s'acquita tout à fait mal de la Commiſſion que le Duc de Ferrare luy avoit donnée. Il exagera dans l'Audience publique qu'il eut de Charles Huit les avantages des Confederez, & il convainquit le Conſeil de Sa Majeſté qu'il n'eſtoit pas poſſible de les déloger par force de devant Novarre: Mais il eſt vray que dans une Conference ſecrette qu'il eut enſuite avec Charles Huit il ruina luy-même ſon propre ouvrage; & trahit la cauſe commune, dans la ſeule veuë de ſatisfaire la paſſion du Duc de Ferrare ſon Maître. Il revela le foible de ſon parti; & il apprit à Sa Majeſté le moyen de défaire ſes Ennemis ſans rien hazarder. Mais le bonheur des Confederez en general, l'emporta ſur la malice du Duc de Ferrare en particulier; & les François qui avoient eſté ſi credules en d'autres occaſions, ceſſerent de l'eſtre pour l'avis qui leur donnoit lieu de reparer toutes les fautes qu'ils avoient juſques-là commiſes; & de conquerir toute l'Italie en une ſeule journée. Ils prirent Boſcheti pour un double eſpion; & ils ne s'abſtinrent de le punir en cette qualité, que dans la ſeule veuë de ne pas violer en ſa perſonne le Droit des Gens. Ils aimerent mieux déferer à ce qu'il avoit dit en qualité d'Envoyé, quoy qu'il proteſtaſt qu'il n'y avoit rien de plus faux, qu'à ce qu'il ſoûtenoit en ſecret eſtre certain, & qu'il confirmoit par toutes les voyes introduites dans le monde pour acquerir de la créance; Et le Duc de Ferrare eut le chagrin d'avoir inu- 1496.

1496. tilement eſſayé de perdre ſon gendre, & de s'en eſtre expliqué aux Conſeillers d'Eſtat de Charles Huit, peu capables de ſecret, qui s'ils l'euſſent découvert à Loüis Sforce, l'auroient obligé de prendre d'infaillibles meſures pour la perte de ſon beau-pere. Le Sauf-conduit pour l'accommodement fut envoyé aux Confederez : Leurs Deputez parurent à l'heure & au nombre dont on eſtoit convenu ; & le Prince d'Orange, le Mareſchal de Gié, le Grand Chambellan, Pienne & Comines qui eſtoient autant de Commiſſaires pour la France s'y trouverent auſſi. La premiere choſe que l'on examina aprés les pouvoirs, fut l'eſtat des Aſſiegez dans Novarre. On trouva qu'il y eſtoit déja mort de faim deux mille perſonnes de bon compte ; car outre que cette Ville avoit eſté fort peuplée, il y avoit encore eu de plus cinq mille hommes en Garniſon ; & que le Duc d'Orleans n'avoit pas ſeulement à craindre les incommoditez du Siege, mais encore l'air empeſté qu'il reſpiroit. Sa Perſonne eſtoit trop precieuſe pour la hazarder juſqu'à la fin du Traitté, qui vray-ſemblablement ſeroit long ; & l'on entra de part & d'autre dans une conſideration ſi raiſonnable, en demeurant d'accord que le Duc d'Orleans & le Marquis de Saluſſes ſortiroient inceſſamment avec leurs domeſtiques, & rejoindroient la Cour de France à Verceil, bien entendu que ſi le Traitté ne ſe concluoit pas, ils rentreroient dans la Place aſſiegée, avec les mêmes domeſtiques ou d'autres en pareil nombre, s'il en mourroit dans ce temps-là. Que l'on donneroit des Oſtages François pour ſeureté de cette condition, & des Italiens pour aſſurance que le Duc d'Orleans & le Marquis de Saluſſes ne courroient point de riſque en tra-

verſant les lignes. Mais on n'executa pas ſi facilement cét article préliminaire qu'on l'avoit conclu : Car il ne fut pas poſſible de tirer de Novarre le Duc d'Orleans & le Marquis de Saluſſes, ſans que la Garniſon s'en apperçeuſt, & ſans qu'elle ſe défiaſt qu'aprés que les deux Chefs ſeroient hors de danger, on ne ſe mettroit plus en peine de ſauver le reſte : Elle ſe mutina là-deſſus : Elle arreſta ces deux Chefs : Elle leur donna des Gardes ; & elle déclara que puis qu'ils l'avoient engagée dans l'extremité où elle eſtoit, ils y periroient ou n'en ſortiroient qu'avec elle. Il y auroit eu de la folie dans la conjoncture d'alors de penſer à la chaſtier & à la ranger à la raiſon ; & l'on eut pluſtoſt fait de luy promettre de la retirer de nuit dans trois jours quoyqu'il arrivaſt, & de luy donner pour caution de cette parole ceux des Courtiſans qu'elle demanderoit. Elle ſe contenta du ſeul Romefort, neveu du Mareſchal de Gié ; & on la dégagea preciſément au temps dont on eſtoit convenu, parce que les Députez convinrent dés le lendemain que la Ville de Novarre ſeroit évacuée par les François ; & qu'ils ne laiſſeroient dans la Citadelle que trente Soldats ſous un Commandant, auſquels on fourniroit pour de l'argent ce qu'il faloit préciſément pour vivre chaque jour, juſqu'à la concluſion du Traité. 1496.

Il ſembloit que ceux-cy fuſſent plus à plaindre que leurs compagnons qu'on mettoit au large : cependant ils furent ſans comparaiſon plus heureux, puiſqu'en ne leur fourniſſant que le neceſſaire, on prevint les excez qui les euſſent infailliblement emportez aprés une longue abſtinence : au lieu que le grand air étouffa dans le chemin pluſieurs de ceux

1496. qui ſortoient dont les eſtomacs eſtoient vuides ; & la foibleſſe où l'intemperance des autres les réduiſit dés le lendemain en ſi petit nombre, que de cinq mille qu'ils eſtoient il n'en reſta que ſix cent.

Le fond de la negociation fut entierement conforme aux articles préliminaires ; & l'on peut dire ſans vanter Loüis Sforce qu'il en eut toute la gloire, quoyque la Republique de Veniſe luy eût donné pour Collegues les Proveditеurs Treviſano & Piſani, qui eſtoient les plus habiles de ſes Senateurs. Il l'emporta ſur l'un & ſur l'autre en rafinement de politique ; & il leur donna ſi bien le change, qu'il tira du Traitté tout le fruit ſolide qu'il en prétendoit, ſans qu'ils en remportaſſent pour eux autre choſe qu'un imaginaire ; & c'eſt-là peut eſtre ce qu'il y a eu de plus ſingulier dans la vie de Loüis Sforce. On agit toûjours mieux par ſoy-meſme que par un tiers, quand on regle en perſonne ſes propres intereſts avec des gens qui tout-habiles qu'ils ſont ne ſe chargent que des intereſts d'autruy ; & Loüis Sforce quoyqu'il euſt nommé pour Député le plus adroit de ſes Miniſtres, Bernardin Viſconty, ne ſe fia pas tellement en luy, qu'il ne vouluſt eſtre preſent luy-meſme au Traité.

Il ſe tranſporta dans les lignes des Confederez devant Novarre ; & il ſe ſoucia peu que ſa dignité y receuſt quelque fletriſſure, pourveu qu'il y trouvaſt d'ailleurs ſon compte. Sa femme l'y ſuivit, & ne luy fut pas inutile. On a veu que cette Princeſſe avoit de l'ambition & deux fils ; & ces deux circonſtances enſemble l'avoient tellement transformée, pour ainſi dire, dans les mœurs de ſon époux, que le mariage n'avoit jamais rendu deux perſonnes ſi ſemblables.

Auſſi ne s'amuſa t'elle point à garder ſcrupuleuſement toute la bien-ſceance convenable à ſon ſexe. Elle aſſiſta à toutes les Conferences ; & l'on ajoûte qu'elle ramena quelquefois au point dont il eſtoit queſtion, Loüis Sforce qui s'en écartoit pour trop ſubtiliſer. Ce point conſiſtoit uniquement à preſerver le Duché de Milan de l'attaque des François, aprés le renfort des vingt mille Suiſſes qu'ils avoient receus ; & à ſacrifier tout le reſte, ſur la preſuppoſition que ce que l'on auroit abandonné reviendroit de ſoy-meſme ; & ſeroit recouvré ſans peine, auſſi toſt que Charles Huit auroit achevé de perdre ce qui luy reſtoit dans le Royaume de Naples, & qu'il auroit repaſſé les Alpes. Et de fait les Députez de Sa Majeſté obtinrent generalement ce qu'ils demanderent pour rendre Novarre, qu'ils avoüoient de ne pouvoir garder. 1496.

* Dans les Conferences pour Novarre.

On leur accorda que les Traitez par leſquels Loüis Onze avoit cedé la Ville & l'Eſtat de Gennes à François & à Galeas Sforce ſon pere & ſon frere aiſné fuſſent nuls ; & que les Gennois ſeroient réünis à la Monarchie Françoiſe, autant que le permettroient les Privileges qu'ils s'eſtoient reſervez en ſe donnant au Roy Charles Six : Que les Galeres & les Vaiſſeaux que la France avoit dans leurs Ports au moment que Loüis Sforce les avoit excitez à la revolte, ſeroient rendus en l'eſtat qu'on les avoit trouvez ; & que pour reparation de cette injure, Loüis Sforce y joindroit ſa Flote, & l'augmenteroit de trois Galeaſſes entretenuës à ſes dépens, juſqu'à ce que Charles Huit eût entierement recouvré le Royaume de Naples : Qu'il donneroit paſſage par le Duché de Milan aux Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qu'il plairoit à Sa Majeſté

1496. d'y envoyer par terre, avec cette précaution neanmoins qu'il n'en paſſeroit pas plus de deux cent à la fois, afin qu'ils ne fuſſent point en aſſez grand nombre pour inſulter aucunes des Places qui ſe trouveroient ſur leur route : Que Loüis Sforce renonceroit à toutes les Ligues formées en quelque temps que ce fuſt au préjudice de la France ; & qu'il vivroit en parfaite intelligence avec elle : Que les autres Puiſſances d'Italie rentreroient dans la même diſpoſition où elles avoient eſté avant que les François entraſſent en armes dans leur Païs ; excepté la République de Florence, à l'égard de laquelle ſubſiſteroit le Traitté qu'elle venoit de conclure pour la réünion de Sereſane & de Petra-Sancta à la Republique de Gennes : Que Loüis Sforce tiendroit quitte Charles Huit de tout l'argent qu'il luy avoit preſté : Qu'il payeroit cinquante mille écus comptans au Duc d'Orleans pour les frais de la Guerre : Qu'il reſtabliroit Trivulce, & qu'il luy reſtituëroit exactement le revenu des biens qu'il luy avoit confiſquez.

Les Deputez de Veniſe furent alors ſollicitez de propoſer à leur tour ce qu'ils avoient ordre de demander ; & leur réponſe pour embaraſſer Loüis Sforce fut qu'ils eſtoient anciens amis & confederez des François, & qu'ils n'avoient point d'affaire particuliere à démeſler avec eux : Que leurs Armes dans le Duché de Milan eſtoient purement auxiliaires ; & que quand Loüis Sforce témoigneroit d'eſtre content, ils le ſeroient auſſi : Qu'ils n'exigeoient autre choſe de luy pour le ſecours qu'ils luy avoient donné, ſinon deux mois de temps, pendant leſquels ils examineroient s'il leur ſeroit avantageux de ſe faire comprendre dans le pre-

ſent Traité ; & que quand le meſme Loüis Sforce ne leur ſeroit pas obligé de ſa conſervation, il ne leur pouvoit honneſtement refuſer ſi peu de choſe. 1496.

Ce qu'il y avoit de caché dans ce diſcours, eſtoit ſi fin qu'il faloit une pénetration merveilleuſe & de longues réflexions pour le découvrir. Les Venitiens s'eſtoient ſaiſis d'Ottrante, de Brindes, & de quelques autres Ports de la Poüille qu'ils pretendoient garder. Ils en eſtoient aſſurez, ſupposé que Ferdinand recouvraſt ſon Royaume, parce qu'il n'auroit jamais le moyen de les rembourſer de leurs frais ; mais il n'en ſeroit pas de même ſi Charles Huit conſervoit ſa conquête, parce qu'il voudroit recouvrer ce qui en auroit eſté détaché durant ſon abſence, & les Venitiens ne pourroient alors luy reſiſter long-temps. Il n'eſtoit pas poſſible de prevoir l'avenir ſur un point ſi délicat ; mais à raiſonner ſur les apparences, les Chaſteaux de Naples ne pouvoient encore tenir plus de deux mois. S'ils eſtoient ſecourus dans ce terme, le Royaume dont ils eſtoient com me les clefs, demeureroit aux François ; & par conſequent il ſeroit neceſſaire que les Venitiens fuſſent compris dans le Traité de Charles Huit avec Loüis Sforce, ou qu'ils attiraſſent ſur eux toutes les forces des Vainqueurs à quoy le Senat n'avoit garde de ſe réſoudre. Si les Chaſteaux de Naples retournoient ſous la puiſſance de Ferdinand, les Venitiens n'auroient plus rien à menager avec la France, puiſqu'ils n'en ſeroient plus voiſins ; & il leur ſeroit utile de n'avoir pas eſté compris dans le Traité de Loüis Sforce, puiſque les Ports de la Poüille leur demeureroient ſans qu'il paruſt qu'ils euſſent eu de different avec Charles Huit.

1496. Cependant Comines qui s'eſtoit accoûtumé ſous le Regne de Loüis Onze à examiner les choſes dans tous les ſens qu'elles pouvoient avoir, & qui s'en eſtoit bien trouvé dans ſa derniere negociation à Veniſe, découvrit bien-toſt le ſecret de cette Republique dans le délay de deux mois qu'elle demandoit : Il le fit appercevoir aux autres Deputez : Il chercha avec eux les moyens de le rendre inutile, & tous convinrent enfin que le meilleur eſtoit d'ajoûter au Traité de Loüis Sforce un article par lequel il s'obligeoit, en cas que la Republique de Veniſe ne ratifiaſt point le Traité dans deux mois, & que les François luy déclaraſſent la Guerre, il joindroit ſes armes aux leurs contr'elle, & donneroit paſſage pour attaquer les Eſtats qu'elle poſſedoit en Terre-ferme. Cette condition eſtoit plus rude que les precedentes, & Loüis Sforce eut de la peine à s'y ſoûmettre. Il y avoit une extrême ingratitude à ſacrifier aux François la Republique de Veniſe, qui ne les avoit offenſez que pour le ſauver ; mais il n'eſtoit pas homme à s'embaraſſer d'un ſcrupule d'honneſteté, ſur tout lorſqu'il eſtoit queſtion de conſerver le Duché de Milan qu'il avoit acquis par tant de crimes. Il en commit un nouveau, en abandonnant les Venitiens ; & lorſque leurs Proveditеurs s'en plaignirent à luy, il leur repartit que par la même raiſon que la Republique de Veniſe ne l'avoit aſſiſté, que pour éviter le voiſinage des François, il s'engageoit à ne plus avoir de liaiſon avec elle, ſuppoſé qu'elle euſt la Guerre contr'eux, de crainte qu'ils ne l'accablaſſent en chemin-faiſant pour aller ſur les terres de cette Republique. Les articles que l'on vient d'abreger n'eurent pas pluſtoſt eſté dreſſez

que

que Loüis Sforce les ſigna, dans la ſeule veuë de ne pas perdre un moment pour recouvrer Novarre. Il les envoya à Charles Huit, qui les ſigna avec autant de précipitation ; mais ce ne fut pas là le plus grand mal qu'il fit. Sa Majeſté eſtoit accoûtumée à n'expedier de ſemblables affaires qu'au ſortir du Conſeil ; & elle s'en eſtoit juſques-là ſi bien trouvée, qu'il n'y avoit pas d'aparence qu'elle changeaſt de methode. Cependant elle eſtoit ſi preſſée de retourner en France, qu'elle ſigna le Traité ſans en rien dire à qui que ce fuſt, & cette nouveauté cauſa le deſordre que l'on va rapporter. 1496.

Si les Amis du Duc d'Orleans euſſent ſçu qu'il ne reſtoit plus rien à faire pour le ſervice de ce Prince, ils auroient vray-ſemblablement abandonné leur intrigue, & ſe fuſſent ajuſtez à la volonté du Roy, qui leur auroit eſté ſuffiſamment connuë par le ſeing de Sa Majeſté ; mais comme ils eſtoient convaincus d'un coſté par le retour & par la relation des Députez François que la Paix eſtoit faite, & qu'ils ignoroient de l'autre qu'elle fuſt ratifiée, ils crurent avoir trouvé l'unique moyen capable d'empeſcher qu'elle ne le fuſt. Ce moyen conſiſtoit ſelon eux, à faire ſoûlever les Troupes Suiſſes, & à les obliger de demander qu'on les menaſt au combat, ſur la préſuppoſition que les François les imiteroient ; & que le Roy dont le temperament eſtoit guerrier, n'auroit pas le pouvoir de les contredire : Mais on va le plus ſouvent plus loin que l'on ne penſe, quand on excite des ſeditions à deſſein de les appaiſer auſſi-toſt qu'on le jugera à propos.

Il y eut peu de peines à mutiner des Soldats mercenaires comme les Suiſſes, qui commençoient à ſen-

1496. tir les incommoditez du Camp, & ſur tout la chaleur qui leur ſembloit d'autant plus eſtrange, qu'ils y eſtoient moins accoûtumez. Ils ne penſoient d'abord qu'à l'éviter par un Combat General qui termineroit la Guerre ; mais aprés qu'ils furent allez en tumulte demander à Sa Majeſté qu'elle les menaſt aux Ennemis, & qu'Elle, pour ſe délivrer de leur importunité, leur eut dit que la Paix eſtoit ſignée & ratifiée, ils ſe retirerent à leur Quartier. Tous leurs Officiers s'y aſſemblerent, & délibererent ſur ce qu'ils feroient pour eſtre recompenſez auſſi largement que s'ils euſſent vaincu, puis qu'il ne tenoit pas à eux qu'ils ne battiſſent les Confederez. Comme il n'eſtoit pas poſſible que dans un ſi grand nombre, il n'y euſt des perſonnes paſſablement informées des Traitez intervenus entre le Roy Loüis Onze, & les Cantons, on rapporta l'article du dernier qui contenoit en termes exprés, que lorſque Sa Majeſté auroit fait une levée extraordinaire de Gens de Guerre ; & qu'elle ſe raviſeroit de les renvoyer quand ce ſeroit dés le lendemain, elle ne laiſſeroit pas de leur payer deux mois de ſolde, afin de les conſoler, & de les dédommager de leur prompt licentiment. Cet article eſtoit vray ; mais les Cantons y avoient dérogé par un Traité particulier avec Charles Huit, par lequel les deux mois avoient eſté reduits. Mais n'y ayant perſonne dans l'Aſſemblée qui ne feignit de l'ignorer, on n'y eut aucun égard ; & l'on conclut que tous les Suiſſes de l'Armée retourneroient vers le Roy, & preſſeroient Sa Majeſté de leur faire compter trois montres à l'heure meſme. Si Sa Majeſté leur refuſoit, il y eut deux avis : le premier alloit à ſe ſaiſir de ſa ſacrée Perſonne pour gages de

la ſomme : le ſecond ſe contentoit que l'on arreſtaſt les Courtiſans François de la plus grande qualité, & les plus riches : Qu'on les menaſt en Suiſſe ; & qu'on n'en relâchaſt aucun juſqu'à l'entier payement. La ſedition en eſtoit là, & pouvoit paſſer à de plus horribles extremitez, lorſque Beſſay qui avoit entendu la déliberation des Suiſſes ſans qu'ils l'euſſent apperçu, courut vers Sa Majeſté, & luy dit tout effrayé, que ſi la Cour vouloit éviter la priſon, il faloit qu'elle partiſt à l'inſtant, & qu'elle allaſt à toute bride s'enfermer dans la Ville de Turin, où elle ne courroit pas riſque d'eſtre ſi facilement enlevée qu'à Verceil. 1496.

Charles Huit ſur l'avis de Beſſay, ſortit de Verceil avec une precipitation qui tenoit beaucoup de la fuite ; & par un autre manquement plus conſiderable que celuy de s'eſtre abſtenu de pourſuivre la victoire de Fornoüe, il ne ſe ſouvint pas, ou negligea de donner ſes ordres aux Troupes Françoiſes de marcher en corps, juſqu'à ce qu'elles euſſent repaſſé les Alpes. La peine d'obeïr n'auroit pas eſté grande, puis qu'elles marchoient en Païs ami, & qu'elles n'avoient pas d'ennemis à dos. Cependant les ſuites de cette negligence furent ſi fâcheuſes, qu'il ne s'en trouve point de pareilles dans l'Hiſtoire du quinziéme ſiecle. Les François auſſi paſſionnez que leur Roy de revoir leur patrie, & perſuadez qu'il ne leur reſtoit plus rien à faire dans l'Italie, puis qu'on ne les tenoit plus en diſcipline, dédaignerent de ſuivre les Enſeignes auſquelles ils eſtoient attachez, & reprirent chacun le chemin de ſa Province. Les ſeuls Courtiſans accompagnerent le Roy juſqu'à Lion, & Sa Majeſté fut extraordinairement ſurpriſe en arrivant à Turin, de n'avoir plus d'ar-

1496. mée. Les Confederez aprirent bien-toſt qu'elle s'eſtoit ainſi diſſipée, & ils changerent de diſpoſition à l'égard des François. Ils s'eſtoient juſques-là contentez de les haïr, & ils n'avoient rien diminué de l'eſtime qu'ils avoient euë pour eux. Il y a meſme de l'apparence que cette eſtime s'eſtoit augmentée par le ſuccês de la Bataille de Fornouë; & que voyant qu'un petit nombre de François leur avoit paſſé ſur le ventre, ils ne s'en eſtoient excuſez qu'en diſant que ces François étoient plus qu'hommes; mais aprês qu'ils ſe furent diſſipez d'eux-meſmes, & qu'ils eurent renoncé de cette ſorte aux avantages qu'ils pouvoient tirer de leur dernier Traité, on ajoûta à leur égard le mépris à la haine: On ſe repentit de les avoir apprehendez: On crut qu'ils eſtoient moins que femmes, & l'on n'attendit plus de nouvelle irruption de leur part. Loüis Sforce aprês avoir recouvré Novarre, ne ſe mit plus en peine de leur tenir parole, & n'accomplit aucun des articles dont il eſtoit convenu. Il retint Gennes: Il ne reſtitua ny les Galeres ny les Vaiſſeaux qu'il y avoit trouvez; & bien loin de permettre qu'ils continuaſſent leur route vers Naples, & qu'ils en ravitaillaſſent les Chaſteaux, il les joignit à la Flotte qui tenoit ces deux Fortereſſes bloquées. Le mal eſtoit ſans remede; & tout ce que la prudence put inſpirer au Conſeil de France aprês que l'on en eut ſenti le contre-coup, fut de renvoyer Comines à Veniſe, ſous pretexte de faire de nouvelles propoſitions; mais en effet pour preſſentir s'il y auroit moyen de détacher cette Republique d'avec les autres Confederez.

Comines ne rabattit rien de la fierté qu'il avoit toûjours affectée dans ſa derniere negociation, quoy qu'il

s'en faluſt beaucoup que les affaires du Roy ſon Maître fuſſent en ſi bon eſtat. Il exigea du Senat la reſtitution des Villes que les Venitiens venoient d'occuper dans la Poüille, le rappel de ſes armées, & le refus de comprendre dans la Ligue Ferdinand, qui ſe diſoit Roy de Naples. Les Venitiens n'eſtoient alors reſolus ny de laiſſer entierement ſuccomber les François, ny de permettre auſſi qu'ils recouvraſſent tout à fait le Royaume de Naples : L'un & l'autre auroit également préjudicié au deſſein qu'ils avoient de retenir les Places de la Poüille, puiſqu'il n'y avoit point à douter que celuy de Charles Huit ou de Ferdinand qui chaſſeroit entierement ſon Ennemy ne les redemandaſt. 1496.

Il ne faloit pas non plus que les François les recouvraſſent. La meilleure partie ne leur euſt donné que trop d'occaſion de ravoir le reſte ; & il eſtoit bon pour les Venitiens que la France n'y poſſedaſt que quelques Places comme leur République ; & que Ferdinand fuſt tellement affoibli, qu'il ne penſaſt à chaſſer entierement du Royaume de Naples ny les François, ny les Venitiens. Ainſi le Senat aprés avoir dit publiquement à Comines que les François n'avoient aucune occaſion de ſe plaindre de luy, & qu'il n'avoit fait autre choſe que ſecourir le plus proche de ſes Alliez contre un autre Allié plus éloigné : ce qui n'eſtoit défendu ny par le Droit des Gens, ny par aucune Loy particuliere des Confederations ; il luy fit entendre par une voye ſecrette, mais aſſeurée, que ny la République de Veniſe, ny aucune autre Puiſſance d'Italie ne ſouffriroit jamais que le Roy ſon Maître redevint proprietaire du Royaume de Naples, &

que recevroit ſa réputation par l'entiere perte du Royaume de Naples. Il paſſa par Milan ; & il y eut de longs entretiens avec Loüis Sforce, qui le connoiſſant pour Flamand ; & neanmoins pour le Miniſtre de France qui avoit le plus de rapport avec le genie des Italiens, s'ouvrit plus ouvertemenr à luy. Il luy avoüa ſincerement d'avoir appellé les François en Italie, moitié par paſſion & moitié par intereſt ; & de s'en eſtre repenti : d'avoir travaillé à rétablir Ferdinand par un pur intereſt, & de n'avoir point eu d'autre motif que celuy-là de tant d'infidelitez qu'il avoit commiſes à l'égard des François. 1496.

Comines ne perdit pas l'occaſion de luy répondre, qu'il n'eſtoit pas allé juſqu'à preſent à ſes fins ſi directement qu'il prétendoit ; & que la crainte de ſe donner un maiſtre, l'avoit réduit à s'aſſujettir à deux mille Tirans, que la République de Veniſe compoſée d'autant de Gentils-hommes eſtoit plus redoutable, que les François au Duc de Milan ; & que ſa derniere entrepiſe ſur Ferrare avoit aſſez montré qu'elle aſpiroit à la conqueſte de toute l'Italie : Que Loüis Sforce en avoit eſté luy-meſme convaincu, lorſqu'il l'avoit obligée à lever le ſiege qu'elle avoit mis devant cette Place ; & que nonobſtant il venoit de donner à cette République une occaſion plus favorable de ſatisfaire ſon ambition, que n'eſtoit celle qu'il luy avoit oſtée ; puis qu'il luy avoit facilité les moyens de s'emparer des Ports de la Poüille ; & que de là elle uſurperoit inſenſiblement le reſte du Royaume de Naples : Qu'il ne ſeroit pas deſormais ſi facile à Ferdinand de ſe deffendre d'une Puiſſance dont le Gouvernement eſtoit uniforme, & qui feroit ſes conqueſtes pied à pied : Que

1496. des François dont l'impetuoſité reſſembloit à celle des Torrens; & qui ſe trouvoient éloignez de Naples de toute la longueur de l'Italie : Que l'inconſtance des choſes humaines ne manqueroit pas de fournir à la République de Veniſe, les occaſions d'augmenter ſon Domaine : Qu'elle en profiteroit; & qu'aprés s'eſtre eſtenduë d'un coſté juſqu'au patrimoine de Saint Pierre, elle s'agrandiroit de l'autre aux dépens du Duché de Milan : Qu'elle avoit en vain juſques-là attaqué ce Duché, parce que les autres Princes d'Italie s'eſtoient trouvez aſſez forts pour le ſecourir.

Loüis Sforce convaincu des raiſons de Comines, luy avoüa de bonne foy qu'il avoit commis une faute irreparable, en ſouffrant que les Venitiens s'emparaſſent des Places maritimes de la Poüille, & qu'ils étendroient infailliblement de là leur domination dans le reſte du Royaume de Naples, & meſme dans le Duché de Milan; mais il ajoûta que ce mal eſtoit ſi éloigné que peut-eſtre aucun de ceux qui vivoient preſentement n'en ſeroit témoin : au lieu que s'il procuroit aux François le recouvrement de leurs conquêtes, en exécutant le Traité dont il eſtoit convenu avec eux devant Novarre, il les avoit tellement offenſez par ſon infidelité & par ſon ingratitude, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'ils luy pardonnaſſent. Il demeura ſi ferme dans ce ſentiment, qu'il fut impoſſible de l'en déſabuſer; & Comines en demeura d'autant plus perſuadé de la néceſſité où ſe trouvoit la France d'accepter les propoſitions des Venitiens. Il rejoignit la Cour à Lion où elle ſe divertiſſoit ſans penſer à Naples; & il déclara ſincérement à ſon ordinaire qu'il faloit qu'elle eſſuyaſt toute la honte qui reſulteroit

reſulteroit de la perte de ſes conquêtes, ou qu'elle s'ajuſtât à l'expedient que les Venitiens propoſoient. Il le prouva ſi fortement, qu'il convainquit tout le Conſeil du Roi, excepté le Cardinal Briçonnet qui ſe trouva ſeul de contraire avis, & eut pourtant le credit de faire préferer le ſien à celuy de tous les autres. Il y a des memoires qui le ſoupçonnent d'avoir eſté gagné par le Pape ; mais ils ſont d'autant moins croyables, que Sa Sainteté n'étoit point alors en eſtat de luy donner rien de conſiderable : Qu'il eſtoit reſté ſeul Favory de Charles Huit : Que Sa Majeſté ne luy refuſoit aucune des graces qu'il luy demandoit : Qu'il pouvoit plus gagner en un jour en ſervant fidellement un ſi bon Maiſtre, qu'il ne feroit toute ſa vie en s'attachant à la Cour de Rome, & qu'un homme de bon ſens comme luy n'eſtoit pas capable de devenir gratuitement infidele. On peut encore dire à ſa décharge qu'il eſtima que la France pour ſes affaires d'Italie, tireroit plus d'avantage de la Republique de Florence que de celle de Veniſe ; & que dans le meſme temps que l'on rejetta les offres des Venitiens, on envoya ordre à d'Entragues de preſſer l'exécution du dernier Traité conclu avec les Florentins ; mais d'Entrague qui commandoit en qualité de Lieutenant de Ligny dans la Ville & dans l'Eſtat de Piſe, ne jugea pas à propos d'obeïr au Roy ſon Maiſtre. Il commit en cela un crime irremiſſible, & l'amour en fut la cauſe : Il en avoit pour une Demoiſelle de qualité de Piſe dont il ne luy fut pas poſſible de s'éloigner, & la déſobeïſſance au Roy ne luy parut pas ſi terrible que l'abſence de ſa maiſtreſſe. Il fit pour elle la Guerre aux Florentins, & les contraignit ainſi d'augmenter le nombre des Confederez contre Charles Huit. Il 1496.

1496. empeſcha qu'ils ne fiſſent tenir aux François, reſtez dans le Royaume de Naples, les Troupes & les ſoixante-dix mille écus qu'ils avoient promis; & ce fut-là la ſeule cauſe qui les mit hors d'eſtat de ſe deffendre. Il irrita contre ſa Nation le ſeul peuple d'Italie qui vivoit en bonne intelligence avec elle, & il l'anima juſqu'au point qu'il égorgeoit tous les François qui tomboient entre ſes mains; mais l'union entre les Puiſſances Confederées, dont la pluſpart des intereſts ſont differents, ne dure d'ordinaire qu'autant qu'elles ont en teſte toutes les forces Ennemies, & ſe relâche au premier avis certain de leur diſſipation.

Loüis Sforce s'eſtoit déclaré contre la France, parce qu'elle ne luy avoit pas voulu ceder les deux principales Fortereſſes de Piſe, par le moyen deſquelles il s'eſtoit promis d'aſſujettir le reſte. Son ambition avoit bien eſté ſuſpenduë par les affaires qui luy eſtoient ſurvenuës, mais non pas éteintes. Et de fait il ne fut pas plûtoſt aſſuré de conſerver ſon Duché par la diſſipation de l'Armée qui prétendoit faire lever le ſiege de Novarre, qu'il fit paſſer une bonne partie des Troupes Confederées dans l'Eſtat de Piſe, ſous pretexte d'en chaſſer les Garniſons Françoiſes, mais en effet pour ſe l'approprier au préjudice des Florentins, qu'il ne pouvoit empeſcher d'eſtre reçus dans la Ligue. Mais le Corps qui fut détaché de l'Armée des Confederez pour cette entrepriſe, ne trouva pas les François dans la conſternation où il ſuppoſoit qu'ils fuſſent. D'Entragues que l'amour avoit rendu déſobéiſſant à Charles Huit, ne l'eſtoit devenu que pour ne ſe pas éloigner de ſa Maiſtreſſe. Cependant il y auroit eſté contraint, ſi les Confederez l'euſſent chaſſé de

l'Eſtat où il commandoit ; & la crainte qu'il en eut, jointe à la gloire que ce luy ſeroit de conſerver ſon Gouvernement aprés la diſſipation de l'Armée de Charles Huit, luy inſpira une reſolution qui auroit paſſé pour heroïque, ſi d'ailleurs elle ſe fuſt trouvée dans les regles. 1496.

Comme il n'avoit point aſſez de Gens de Guerre pour deffendre toutes ſes Places, il ne laiſſa de Garniſon que dans Pize : Il abandonna les autres ; & il ſe fit un Camp volant des Soldats qu'il en tira. Il tint avec eux la Campagne à deſſein d'en jetter la plus-part dans la premiere de ces Places que les Confederez menaceroient de ſiege ; & il découvrit enſuite que c'eſtoit Sereſanelle. Il la munit ſi à propos de ce qu'il faloit pour ſoutenir un ſiege, qu'elle rallentit le courage des Confederez qui l'attaquerent avec d'autant plus de vigueur, que la ſaiſon de l'hyver où l'on alloit entrer, ne leur permettoit pas d'y eſtre long-temps. Les Aſſiegez les repouſſerent en divers aſſauts ; & leur courage croiſſant à meſure que celuy des Confederez diminuoit, ils firent ſur eux des ſorties : Ils leur enleverent des quartiers : Ils gaſterent la meilleure partie de leurs munitions de guerre & de bouche ; & ils les contraignirent ainſi de quitter le deſſein de conquerir l'Eſtat de Pize.

Loüis Sforce fruſtré de l'eſperance d'humilier les Florentins par cette voye, s'ingera de les mortifier par une autre qu'il prevoyoit devoir eſtre preſque également avantageuſe au Duché de Milan. Il propoſa aux Confederez de reſtablir dans Florence Pierre de Medicis ; & il preſuppoſa que cet illuſtre banni, qui pour meriter la protection des François, s'eſtoit

1496. haſté de les faire entrer dans les Fortereſſes de Florence & de Pize tout enſemble, ſeroit aſſez reconnoiſſant de la grace qu'on luy feroit de le reſtablir, pour conſentir que ſon bien-faiteur ſe ſaiſiſt & retint au moins l'Eſtat de Pize, à condition que celuy de Florence fuſt conſervé dans ſon entiere liberté. Les autres Confederez n'approuverent pas d'abord la propoſition de Loüis Sforce, parce qu'ils ne voyoient pas que les Troupes qu'ils employeroient à cette conqueſte y puſſent commodement ſubſiſter; mais il leur repreſenta ſi fortement qu'il eſtoit aſſeuré des Places de Bologne, d'Imola & de Forly par des Traitez ſecrets qu'il avoit faits avec Bentivole & avec Catherine Sforce ſa niece, mere & tutrice du jeune Riaire, qu'enfin Virginie Urſin qui s'eſtoit racommodé avec les Confederez, aprés le retour de Charles Huit en France, eut ordre de ramener Medicis & ſes deux freres à Florence, & d'obliger la Bourgeoiſie de cette Ville à les remettre dans l'Eſtat dont ils eſtoient déchus il n'y avoit qu'un an. Urſin marcha avec les Troupes qui n'avoient pas eſté fatiguées à l'entrepriſe de Pize; & il ne douta pas que s'il pouvoit ſurprendre Crotone, les Florentins ne ſe ſoumiſſent generalement à ce qu'il plairoit aux Confederez. Il avoit intelligence dans cette Ville; & il ſe promettoit qu'à l'approche de ſon Avant-garde, on luy en ouvriroit les portes. Mais les Troupes de la Ligue s'eſtoient diſpenſées d'obeïr exactement à leurs Officiers, depuis que les François avoient repaſſé les Alpes avec leur Roy; & quoyqu'Urſin euſt plus d'autorité ſur elles qu'aucun autre, il ne put neanmoins les haſter autant qu'il auroit eſté neceſſaire pour profiter de l'occaſion.

Les Florentins eurent le temps de découvrir l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, & d'en punir les auteurs & les complices : Ils en changerent la Garniſon ; & la renforcerent de ſorte que les premieres Troupes d'Urſin qui en approcherent, furent enlevées. Urſin ſe mettoit neanmoins en devoir de vanger cet affront, lorſqu'il en receut un autre qui luy fit quitter le ſervice des Confederez, & qui retarda de dix-ſept ans le rétabliſſement des Medicis. On a déja veu que les trois derniers Rois de Naples l'avoient fait leur Connétable ; & qu'il avoit long-temps exercé cette Charge, qui eſtoit la premiere de leur Eſtat. Il l'avoit perduë en ſervant la France ; & il n'avoit pas depuis exigé qu'elle luy fuſt renduë, parce qu'elle n'avoit point eſté remplie, & qu'il ne preſuppoſoit pas qu'aucun autre y pretendiſt à ſon prejudice. Il ſe promettoit que Ferdinand luy en envoyeroit les proviſions en Toſcane ; mais ce Prince jetta les yeux ſur un autre. Il avoit reconnu la faute que ſes predeceſſeurs avoient commiſe, en attirant ſous leurs Enſeignes, les Colonnes & les Urſins en meſme-temps ; parce que ces deux Maiſons qui eſtoient depuis quatre cent ans ennemies irreconciliables l'une de l'autre, n'avoient pas meſmes pû s'accorder, lorſqu'il ne s'agiſſoit que de procurer les intereſts du Roy de Naples, & leur avoient ainſi fait plus de mal que de bien. 1496.

Ferdinand avoit là-deſſus reſolu de n'en retenir qu'une à ſes gages & preferé les Colonnes aux Urſins pour deux raiſons. L'une qu'il eſtoit perſuadé que Proſper ſçavoit mieux la guerre que Virginie, quoyqu'il ne l'euſt pas ſi long temps exercée : L'autre que les Colonnes renonçant au party de France pour le ſien,

1496. avoient renforcé celuy-cy de trente bonnes Places dont Charles Huit les avoit gratifié. Cette action ſelon luy meritoit récompenſe : Il l'offrit à Proſper & à Fabrice, en les priant d'accepter la charge de Connétable de Naples ; & il n'exigea d'eux autre choſe, ſinon qu'ils convinſſent enſemble de celuy des deux qui en ſeroit pourveu. Les Colonnes ne délibererent pas long-temps pour s'accorder ſur un point ſi délicat, & à dire le vray, leurs intereſts eſtoient trop meſlez, pour ſe diviſer dans une conjoncture où il s'agiſſoit d'agrandir leur Maiſon du débris de celle des Urſins. Proſper n'avoit jamais eu d'inclination pour le mariage, & regardoit par conſequent Fabrice comme ſon fils. Les enfans de Fabrice eſtoient en grand nombre ; & l'on prévoyoit moins de difficulté à obtenir que ſon fils aîné luy ſuccedaſt s'il mouroit Conneſtable, que ſi Proſper mouroit dans cette Charge. Ainſi la dignité de Conneſtable de Naples fut partagée en ſorte, que chacun des deux demeura content. Proſper en laiſſa le titre à Fabrice, & retint le ſolide qui conſiſtoit dans le commandement de l'Armée. Virginie Urſin en receut l'avis dans la Toſcane ; & il en fut d'autant plus irrité, qu'il travailloit actuellement pour achever de reſtablir le meſme Ferdinand qui le dépoüilloit. Il en fut touché autant qu'il eſtoit capable de l'eſtre ; & il regarda l'action de ce Prince par tous les endroits qu'elle eſtoit ſenſible ; c'eſt à dire, par l'excluſion, par l'injure & par le mépris qu'il y voyoit attachez. Il renonça au Generalat & à la commiſſion de reſtablir les Medicis : Il détacha ſes Troupes des autres Confederez : Il prit avec elles l'écharpe blanche ; & il les conduiſit à Montpenſier qui les receut avec

d'autant plus de joye, qu'il en avoit un extrême besoin. 1496.

Le fort de la Guerre avoit esté transporté dans la Province de la Poüille, & les deux Armées y estoient passées à mesme dessein : Elles manquoient d'argent, & n'en pouvoient tirer que par le moyen de la Traitte-foraine du Bestail. Les Marchands des Contrées voisines qui venoient régulierement tous les ans l'acheter à certain jour dans la Poüille, payoient quatre-vingt-mille écus pour obtenir la permission de l'enlever ; & il s'agissoit de déterminer qui de Montpensier ou de Ferdinand seroit en droit de l'accorder, & recevroit l'argent ; mais ny l'un ny l'autre n'en profita, & la faute vint du costé de Ferdinand. Il estoit convenu avec les François que l'on ne toucheroit ny aux Bergers ny à leurs Troupeaux jusqu'à l'arrivée des Marchands ; & qu'au jour de la foire, celle des deux Armées qui se trouveroit la plus forte, recevroit l'impost sans que l'autre eust droit d'y prétendre. Il avoit aisément passé cet article, parce qu'il estoit alors le plus fort, & qu'il n'y avoit aucune apparence que son Ennemy le devint ; mais après la jonction d'Ursin avec Montpensier, il reconnut évidemment qu'il s'estoit trompé, & il ne fit point de scrupule de commettre une infidelité pour reparer sa faute. Il rappella de Naples toutes les Troupes qu'il en put tirer sans lever le blocus des Chasteaux : Il les incorpora dans les siennes : Il choisit pour Place d'armes la Ville de Fogio, & il s'y retrancha si bien, qu'il ne pouvoit estre forcé de combattre. Il commanda de là à sa Cavalerie Legere d'aller enlever le bestail de la Poüille, & il ne fut obéï qu'en partie. Les paturages estoient éloignez

1496. les uns des autres, & les Bergers des premiers que les Neapolitains enleverent, ne manquerent pas de courir au Camp de Montpenſier : Ils l'informerent de leur infortune, & ils le preſſerent de partager au moins avec ſes Ennemis ce qui devoit apartenir à luy ſeul.

Montpenſier tout pareſſeux qu'il eſtoit, agit avec une précipitation qui l'empeſcha de remporter ſur Ferdinand une entiere victoire, & il laiſſa ſon Artillerie à Caſalé. Cette précaution luy fut d'abord favorable, en ce que la précipitation de ſa marche fit qu'il rencontra huit cent Fantaſſins Allemands que les Confederez envoyoient à Ferdinand. On ne ſçait pas en quelle Guerre ils avoient fait leur aprentiſſage ; mais il eſt conſtant qu'il n'y avoit point au monde de meilleurs Soldats ny plus experimentez que ceux-là. Ils furent ſurpris, & ils reconnurent d'abord l'inégalité de leurs forces avec celles de Montpenſier. Ils avoient un pretexte plauſible de demander quartier, & l'on y auroit trouvé d'autant moins à redire, que ce n'eſtoit que des mercenaires qui ne s'eſtoient point engagez à ne le pas recevoir dans une diſpoſition telle que celle-cy. Cependant ils formerent tous la réſolution de ſe faire tuër, en vendant cherement leurs vies : Ils ſe rangerent eux-meſmes en bataille avec une adreſſe que l'Armée de Montpenſier admira. Comme ils ſe trouvoient en pleine campagne, ils ne pouvoient empeſcher qu'on ne les environnaſt : Ils formerent un Bataillon quarré, & firent face de tous coſtez. Montpenſier aprés les avoir inutilement ſommez, fut contraint, faute de groſſe Artillerie, d'eſſuyer pluſieurs deſcharges de leurs Arquebuſiers avant que de les entamer, & il perdit en les attaquant de vaillants hommes,

hommes, entre leſquels on regretta principalement Pot & Champeroux; mais les Eſtrangers n'avoient pas encore trouvé le ſecret de s'empeſcher d'eſtre vaincus par la Nobleſſe Françoiſe en plaine campagne; lorſqu'ils n'avoient ny murailles, ny foſſez à luy oppoſer. 1496.

Les Allemands furent enfin accablez ſous le nombre, & tuez ſi généralement, qu'il n'en reſta pas un. Montpenſier victorieux, continua ſa marche, & exécuta ſans obſtable ce qu'il pretendoit. Il enleva ce qui reſtoit de beſtail dans les paturages de la Poüille, ſans que perſonne s'y oppoſaſt; mais il n'en fut pas plus riche: Car les Marchands qui luy en auroient donné de l'argent, & luy euſſent payé l'impoſt, n'étoient pas encore venus; & il ne luy eſtoit poſſible ny de les attendre, ny de leur livrer la marchandiſe. Chaque Soldat en avoit ſa part, & il auroit falu le dédommager, pour l'obliger à s'en défaire. Il eſt vray qu'il auroit donné ſon butin preſque pour rien; mais Montpenſier n'avoit pas de quoy l'achetter. Ainſi le beſtail fut diſſipé, & il ne parut pas au bout de trois jours que les François en euſſent profité; quoy que s'il euſt eſté bien ménagé, il auroit ſuffi pour les entretenir long-temps. Ils n'arriverent devant Fogio qu'après que Ferdinand eut achevé de s'y retrancher, & ils luy preſenterent en vain la Bataille. Il ſe mocqua de leur ſommation, & leur reprocha qu'ils manquoient d'Artillerie, en leur demandant avec quoy ils prétendoient le contraindre de combattre malgré luy. Il ne permit qu'à ſa Cavalerie de ſortir de ſon Camp pour eſcarmoucher, & il craignit ſi fort qu'elle n'engageaſt l'Infanterie à la Bataille, qu'il n'envoya point de Troupes pour la ſoutenir. Montpenſier après avoir rüiné

1496. le Païs voiſin, fut contraint d'aller chercher du canon; mais durant qu'il s'éloigna, Ferdinand reçut tant de nouvelles Troupes que Beccacurto, Ceſar d'Arragon, & le Marquis de Mantouë luy menerent, qu'il devint à ſon tour beaucoup plus fort que les François.

Montpenſier eut de cette ſorte également beſoin de Soldats & d'argent; & il ceda par cette indiſpenſable neceſſité aux importunitez du Senéchal de Beaucaire, qui le preſſoit de le renvoyer à la Cour, & luy remontroit qu'il ne pouvoit jetter les yeux ſur un homme plus capable que luy de ſolliciter du ſecours. Ce Favori avoit eſté diſgracié pour des raiſons que l'Hiſtoire du temps ne developent point aſſez. Il ſe promettoit de redevenir auprês de Charles Huit plus puiſſant qu'il n'avoit eſté, s'il en pouvoit rapprocher par quelque voye que ce fuſt; & Montpenſier ſe plaignoit de ce que le Cardinal Briçonnet qu'il avoit cru juſques-là ſon ami, ſembloit l'abandonner. Il eſperoit comme il eſt aſſez ordinaire en de pareilles occaſions, que s'il obligeoit le Senéchal de Beaucaire, la memoire fraiſche d'un ſi grand bien-fait agiroit avec plus d'effet ſur luy, pour le porter à la reconnoiſſance. Ainſi il le dépeſcha pour Lion avec des Lettres au Roy & aux Principaux de ſon Conſeil, qui luy donnoient lieu d'eſperer la conſervation du Royaume de Naples, moyennant un ſecours de Troupes & ſur tout d'argent; mais qui déclaroient nettement que ſans cela, cette Couronne ſe perdroit en moins d'un mois. Le Senéchal de Beaucaire fut mieux receu de Charles Huit qu'il ne penſoit; mais il arriva à la Cour de France une conjoncture peu favorable pour Montpenſier qui l'y avoit envoyé. Les divertiſſemens dans leſquels elle

eſtoit engagée n'empêcherent à la verité ny qu'il rentraſt en grace, ny que le Roy ne repriſt le ſoin des affaires d'Italie. Les Conſeillers d'Eſtat qui n'avoient pas eſté d'avis que l'on s'engageaſt à l'entrepriſe de Naples, eſtimerent qu'il y alloit de l'honneur de la France qu'on la continuaſt, & ils offrirent dans cette veuë leurs perſonnes & leurs biens. Les raiſons qu'ils en apporterent furent ſecondées par le credit de trois hommes, qui eſtoient preſque également intereſſez chacun en ſon particulier, que les François retinſſent leur Conqueſte. Le Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens, Charles Urſin & Vitelloze. Le Cardinal de Saint Pierre-aux-Liens s'eſtoit attiré la haine implacable du Pape. Charles Urſin, fils aiſné de Virginie, eſperoit pour ſon pere & par conſequent pour ſoy, non ſeulement la Charge de Conneſtable, mais encore les trente Villes dont les Colonnes s'eſtoient rendus indignes ; & Vitelloze cadet des Vitellis, attendoit par la meſme voye le rétabliſſement de ſa Maiſon, qui n'avoit point autrefois cedé aux Urſins, ny aux Colonnes. 1496.

Ils repreſenterent tous trois que ſi Charles Huit qui avoit acquis tant de gloire négligeoit de la conſerver, non ſeulement il ſe rendroit mépriſable à ſes voiſins, mais encore il les exciteroit à former le deſſein de partager entr'eux la Monarchie Françoiſe, ſous pretexte qu'elle ſeroit tombée entre les mains d'un Prince, qui ne ſçauroit pas mieux la conſerver, qu'il avoit ſçu garder celle de Naples: Que Sa Majeſté venoit d'éprouver que la Maiſon d'Arragon n'eſtoit pas aſſez puiſſante pour ſe maintenir dans l'Italie, & qu'il y avoit lieu de conclure qu'elle ne le ſeroit pas plus à l'avenir, qu'elle l'avoit eſté juſques-là : Que ſes Alliez avoient fait un

1496. extrême effort pour la ſauver, & qu'il leur ſeroit impoſſible de continuer une ſi prodigieuſe dépenſe. Qu'il y auroit de l'inhumanité à laiſſer perir Montpenſier, avec tant de brave Nobleſſe qui l'accompagnoit; & que cependant il ne ſe ſauveroit aucun des François reſtez dans le Royaume de Naples, s'il ne marchoit promptement de leur coſté un renfort capable de les dégager : Que s'ils ſuccomboient faute de cela, les enfans, les parens, les amis & les vaſſaux qu'ils avoient dans toutes les Provinces de la France, y exciteroient un tumulte, & peut-eſtre encore un ſoûlevement qu'il ſeroit mal-aiſé d'appaiſer : Que la France n'eſtoit ſujette aux Guerres Civiles, que parce que les eſprits inquiets n'y trouvoient pas toûjours de l'exercice, & qu'on les occuperoit en Italie par la neceſſité où l'on ſeroit d'avoir toûjours une Armée à Naples.

Le Conſeil de Charles Huit extraordinairement aſſemblé ſur cette matiere, prévit encore que comme dans la derniere Guerre entre le Duc d'Orleans & Loüis Sforce, le Duc de Savoye & les Marquis de Montferrat & de Saluſſes s'eſtoient déclarez pour le Duc d'Orleans, & que neanmoins Loüis Sforce avoit eu l'avantage ; auſſi le même Sforce ne perdroit aucune occaſion de ſe venger de ces trois Souverains, qui tous enſemble ne l'égaloient point en puiſſance: Qu'ils ne l'apprehendoient que trop ; & que pour ſe délivrer une bonne fois d'une crainte ſi bien fondée, ils ne verroient pas plûtoſt les François repaſſer les Alpes avec des Troupes capables de punir hautement l'infidelité de Loüis Sforce, qu'ils renonceroient à la précaution qu'ils avoient juſques-là priſe de paroiſtre neutres, & ſe déclareroient hautement contre luy.

Charles Huit ne s'eſtoit pas attendu que ſes intentions fuſſent ſi generalement approuvées, & l'oppoſition qu'il y avoit trouvée l'autre fois, luy donnoit lieu d'aprehender pour celle-cy. Il avertit le Duc de Bourbon de ſe preparer pour haranguer dans le premier Conſeil que l'on tiendroit, & pour y rapporter toutes les raiſons qui prouvoient la neceſſité, & même la bien-ſceance du retour de Sa Majeſté delà les Alpes, avec des forces plus que ſuffiſantes pour conſerver le Royaume de Naples, contre toutes celles des Confederez. Le Duc de Bourbon parla ſelon l'intention de Charles Huit : mais ce fut à la maniere de ſon temps ; c'eſt à dire avec beaucoup plus de confuſion & de longueur, que de diſcernement & d'Eloquence. On reconnut aſſez ſur le viſage de Charles Huit que le Duc de Bourbon ne propoſoit & n'appuyoit pas moins les ſentimens de Sa Majeſté, que les ſiens : Cependant l'Amiral de Graville eut la hardieſſe de prononcer une harangue contraire, & de refuter tout ce que le Duc de Bourbon avoit avancé. 1496.

Charles Huit eſtoit incapable de la ſeule choſe que ſon Pere avoit voulu qu'il appriſt. Il ne ſçavoit point diſſimuler, & quoy qu'il y puſt eſtre propre, il en avoit trop d'averſion pour s'y reſoudre par quelque motif que ce fuſt. Il eut peine à ſouffrir que Graville achevaſt, & il fut pluſieurs fois ſur le point de l'interrompre. Il ſembla même avoir oublié qu'il eſtoit Roy ; & il ne voulut pas laiſſer parler ſon Chancelier, qui n'eſtant pas ami de Graville, n'auroit pas perdu une ſi belle occaſion de le contredire. Sa Majeſté prit la parole, & fit admirer un talent que l'on ne ſçavoit pas qu'elle euſt : Elle s'exprima avec beaucoup

1496. d'agrément, de promptitude, d'élegance, & de vigueur : Elle reprit le diſcours de Graville : Elle y répondit pertinemment : Elle perſuada ſes Auditeurs, & Graville même ſe fit honneur de ſe retracter. On ſe mit inutilement en peine de ſçavoir pourquoy un parfait Courtiſan comme Graville s'eſtoit hazardé de parler, ſans avoir auparavant preſſenti le ſentiment de ſon Maiſtre, à deſſein d'y ajuſter le ſien. Les uns l'imputerent à la force de la prévention, ou à l'amour de la verité ; & les autres le ſoupçonnerent aſſez maiſtre de ſes paſſions, pour avoir profité de l'occaſion de témoigner qu'il n'eſtoit point inſenſible au refroidiſſement de la bonne volonté que ſon Maiſtre avoit euë pour luy.

Quoy qu'il en ſoit, il fut réſolu que l'on leveroit trois Corps d'Armée qui paſſeroient les Alpes, & pénetreroient dans l'Italie les uns aprés les autres pour éviter l'embarras, & pour ſubſiſter avec moins d'incommodité : Que Trivulce conduiroit le premier, & feindroit de vouloir attaquer le Duché de Milan, afin d'intimider Loüis Sforce, en luy montrant ſon plus grand ennemy, qui eſtoit Trivulce en poſture de l'accabler, s'il ne prevenoit ſa ruïne par un prompt repentir de ſes infidelitez. Le ſecond devoit avoir à ſa teſte le Duc d'Orleans, parce que l'on avoit reconnu dans l'affaire de Novarre que ce Prince avoit plus de qualitez pour la Guerre qu'on ne croyoit, & l'on avoit jugé à propos d'y ajoûter l'experience. Le Roy devoit marcher avec la derniere Armée, & mener le reſte de ſa Nobleſſe : Il devoit avoir une puiſſante Flotte ; & parce qu'elle ne pouvoit eſtre aſſez-toſt preſte pour le beſoin de Montpenſier, on équipa les Vaiſſeaux

qu'on ſçavoit eſtre les meilleurs voiliers afin de luy porter les principales choſes dont il avoit beſoin. Il ne reſtoit plus que de ſçavoir ſi l'on attaqueroit d'abord Loüis Sforce, ou ſi l'on feroit une derniere tentative pour le ramener au parti des François. Ceux des Conſeillers d'Eſtat qui ne vouloient pas qu'on l'épargnaſt, ſe fonderent ſur des Lettres interceptées qu'il écrivoit à l'Empereur Maximilien, pour le preſſer d'envoyer à Naples un ſi grand nombre d'Allemans, que Ferdinand en euſt aſſez pour chaſſer de ce Royaume ce qu'il y avoit de François, avant qu'ils euſſent eſté renforcez. Mais ceux qui jugeoient neceſſaire l'amitié du meſme Sforce, au moins juſqu'à ce que la France eût recouvré ce qu'elle avoit perdu dans le Royaume de Naples, jugerent que Loüis Sforce ſe repentoit ſincerement de ſes infidelitez, puiſqu'il venoit d'envoyer un Homme de Qualité au Roy pour excuſer ſes contraventions au dernier Traitté; pour en rejetter la faute ſur la Bourgeoiſie de Gennes, qui n'avoit voulu ny rendre les Vaiſſeaux du Roy retenus dans ſes Ports, ny permettre que ceux de Loüis Sforce portaſſent des rafraiſchiſſemens à Montpenſier; & pour offrir de les contraindre à reparer ces irregularitez. Cet avis prévalut enfin ſur l'autre; & l'on envoya vers Loüis Sforce Renaud d'Oreille Gentil-homme d'Auvergne, qui luy repreſenta l'orage qui ſe preparoit contre luy, & luy demanda s'il pouvoit le détourner. 1496.

Loüis Sforce avoüa de bonne foy qu'il n'avoit pour cela ny aſſez de puiſſance, ny aſſez de bonheur; & d'Oreille luy repliqua qu'il eſtoit venu pour luy propoſer des moyens capables de le tirer d'affaire. Que ces moyens conſiſtoient en ce que les François ſe con-

1496. tenteroient qu'il executaſt ce qui reſtoit du Traité de Verceil : Qu'ils diſſimuleroient ſes contraventions précedentes ; & qu'ils empécheroient le Duc d'Orleans de renouveller la querelle du Duché de Milan. Loüis Sforce ajouſta d'autant plus de foy à ces propoſitions, qu'il ſçavoit par le rapport de ſes Eſpions que d'Oreille ne luy diſoit rien que de veritable ; & que d'ailleurs ſon imagination bleſſée luy groſſiſſoit les objets. Elle rappelloit dans ſa memoire que les Confederez n'avoient remporté par leur valeur aucun avantage ſur les François ; & qu'au contraire ils avoient toûjours eſté vaincus, quoy qu'ils fuſſent beaucoup plus forts que leur Ennemy : Qu'ils devoient tous leurs avantages à la negligence des François, & à la trahiſon des Peuples d'Italie ; & que nonobſtant qu'on leur euſt ouvert les Portes des meilleures Villes, & que la Campagne ſe fuſt déclarée pour eux, ils n'avoient pas laiſſé de perdre les deux Batailles qu'ils avoient hazardées : Qu'il n'avoit manqué à Charles Huit que l'experience, & qu'il en avoit deſormais aſſez pour connoiſtre les fautes qu'il avoit commiſes : Que dés le moment qu'il formeroit une forte reſolution de s'en corriger, les Princes d'Italie qui tous enſemble luy eſtoient inferieurs en nombre d'hommes, en richeſſes, & en facilité de continuer la guerre, ſuccomberoient ſans qu'il leur fuſt autrement poſſible de s'en garentir : Qu'ils auroient en vain recours à leurs Alliez qui ſe trouvoient trop éloignez du danger pour accourir aſſez viſte ; & qu'on pouvoit bien traitter ſans les Confederez, puis qu'on n'eſtoit pas aſſuré de ſe ſauver avec eux.

Il n'en falut pas davantage pour ébranler Loüis Sforce ;

&

& d'Oreille auroit retourné en France avec la ſatis- 1496.
faction qu'il déſiroit, ſi l'Ambaſſadeur de Veniſe qui eſtoit demeuré auprês de luy pour l'entretenir dans des ſentimens favorables à la cauſe commune des Confederez, n'euſt découvert que d'Oreille l'avoit ébranlé & ne l'euſt affermi, non pas en diminuant la bonne opinion qu'il avoit des François, mais en l'augmentant autant qu'il faloit pour la rendre capable de le jetter dans le deſeſpoir. Il luy dit que le genie des François eſtoit d'autant moins capable de ſouffrir des infidelitez, qu'il eſtoit plus éloigné de les commettre; & qu'à la premiere occaſion qu'ils auroient de punir celle de Loüis Sforce, ils s'en acquitteroient, en établiſſant dans le Duché de Milan un Prince qui pourroit bien le joindre un jour à la Monarchie Françoiſe en y ſuccedant : Que l'eſperance qu'ils en auroient les porteroit infailliblement à la vangeance; & que l'unique moyen de l'éviter, conſiſtoit à ne s'y point oppoſer, ou du moins à differer de le faire le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible. Loüis Sforce ne ſe fit point de violence pour concevoir ce que luy diſoit l'Ambaſſadeur de Veniſe, ny meſme pour s'y rendre. Il ſe ſentoit diſpoſé à le croire, parce que s'il euſt eſté en la place de Charles Huit, il ſe ſeroit hautement vangé; & d'ailleurs les Officiers des Troupes Françoiſes en apprenant ſon inconſtance, avoient proteſté de la punir. Il eſtoit bien plus vray-ſemblable qu'ils en feroient naiſtre l'occaſion ſi elle ne ſe preſentoit d'elle-meſme; qu'il n'y avoit lieu de croire qu'ils la negligeaſſent quand elle s'offriroit. Ainſi le danger preſent d'eſtre dépoüillé par les François, l'emporta dans l'imagination bleſſée de Loüis Sforce, ſur le pe-

1496. ril éloigné de ſervir de proye aux Venitiens aprés qu'ils auroient conquis le Royaume de Naples, & retint Loüis Sforce dans le party des Confederez ſur le point qu'il l'alloit ruïner en l'abandonnant.

Il amuſa l'Envoyé de France en luy promettant d'exécuter le Traitté de Verceil, & en excuſant le retardement qu'il y apportoit, tantoſt ſur la peine de recouvrer des Matelots, tantoſt ſur la malice des Genois qui faiſoient naiſtre à tous momens de nouvelles difficultez d'obeïr lorſqu'on les preſſoit d'agir contre leurs Citoyens. Il ratifia cependant les articles de la Confederation; mais il le fit achetter bien cher à la Republique de Veniſe, en la preſſant d'envoyer deux Armées pour deffendre le Duché de Milan, qui ſeroit exposé à la premiere impetuoſité des François: l'une qui ſeroit levée & entretenuë toute entiere aux dépens des Venitiens, & ne pourroit eſtre de moins que de vingt mille hommes: l'autre de pareil nombre, qui ſeroit toute composée d'Allemands que les meſmes Venitiens leveroient; mais qui ſeroit entretenuë par eux & par Loüis Sforce à communs frais. Comme l'on ſçavoit bien que ſi l'argent en eſtoit mis entre les mains de l'Empereur il le détourneroit à d'autres uſages: & ſi on ne luy en donnoit une partie, il ne permettroit jamais la levée des Gens de Guerre, Loüis Sforce propoſa qu'on luy fiſt un honeſte preſent, avec cette précaution neanmoins qu'il ne le recevroit pas tout à la fois, mais ſeulement à meſure que les levées avanceroient. Mais la Republique de Veniſe y trouva deux obſtacles qui y parurent d'abord invincibles.

Le premier conſiſtoit en ce que l'Empire d'Allemagne en general avoit des prétentions ſur tout ſon

Eſtat de Terre-ferme ; & la Maiſon d'Autriche en particulier avoit formé dans les Conciles & dans les autres Aſſemblées generales du Chriſtianiſme diverſes plaintes que les Venitiens avoient uſurpé ſur elle ce qu'ils tenoient dans les Provinces d'Iſtrie & de Dalmatie. Si la Republique ſouffroit qu'une Armée d'Allemands qui auroit eſté levée par le credit du Chef de cette Maiſon entraſt dans le Duché de Milan, & qu'elle en repouſſaſt les François, rien n'empeſcheroit qu'elle ne vuidaſt enſuite la querelle de l'Empereur & de l'Empire : Qu'elle n'entraſt ſur les terres de la Republique : Qu'elle n'y continuaſt la Guerre, & qu'elle ne refuſaſt de poſer les Armes juſqu'à l'entiere ſatisfaction du Corps Germanique & de ſon Chef. 1496.

Le ſecond obſtacle eſtoit que quand il y auroit dans le Duché de Milan une Armée d'Allemands, il ne ſeroit plus poſſible d'empeſcher que Loüis Sforce n'en fuſt plus le maiſtre que les Venitiens, à cauſe qu'il eſtoit Feudataire de l'Empire, & que l'Empereur avoit épouſé ſa niéce. D'où il s'enſuivroit que dans une revolution impreveuë, les Troupes mercenaires ſuivroient pluſtoſt les mouvemens de Loüis Sforce que de la Republique de Veniſe ; & ſi les François remportoient la victoire, & que Loüis Sforce ne puſt ſauver ſon Eſtat, qu'en leur abandonnant celuy de cette Republique ; il eſtoit homme à le faire ; & rien ne ſeroit capable de l'empeſcher de les en mettre en poſſeſſion, pourveu qu'il diſpoſaſt à ſa volonté de l'Armée Allemande. Cette juſte deffiance des Venitiens ne pouvoit ceſſer, qu'en leur permettant de lever des Troupes hors de l'Allemagne ; mais Loüis Sforce avoit trop mauvaiſe opinion de celles qu'elles

1496. avoit juſques-là levées pour s'en contenter à l'avenir ; & pour fonder ſur elles la ſeureté de ſon Eſtat. Il déclara nettement qu'il vouloit des Allemands : Il ſoutint qu'il n'y avoit point d'autre Nation que celle-là que l'on puſt raiſonnablement oppoſer à l'impetuoſité de la Françoiſe & de la Suiſſe : Il menaça en cas qu'on luy refuſaſt cette ſatisfaction de s'accommoder avec Charles Huit, & il contraignit les Venitiens d'acquieſcer à ſa propoſition.

C'eſt icy que le Cardinal Bembe, qui a écrit l'Hiſtoire de la Republique de Veniſe, la loüe d'une action comparable à celle que l'on admire le plus dans les Anciens Romains. Un Albanois ſelon luy, domeſtique de Charles Huit, forma le deſſein d'empoiſonner Sa Majeſté, & trouva des moyens infaillibles pour l'executer. Il s'adreſſa au pere de Bembe, & luy communiqua ſon execrable projet : Il exagera l'avantage que la Republique en retireroit, en ſe délivrant d'une guerre qui luy couteroit infiniment, outre le danger qu'elle éviteroit. Le Pere de Bembe en avertit le Senat, qui n'euſt pas moins d'horreur pour la propoſition de l'Albanois, qu'en avoient eu autrefois ceux de Rome pour une ſemblable que le Medecin de Pirrus leur avoit faite. Il en détella l'auteur ; & il avertit Charles Huit de prendre garde à luy. Mais il y a deux occaſions de revoquer en doute la verité de ce fait : L'une qu'il ne ſe trouve aucun Albanois dans les Eſtats de la Maiſon de Charles Huit*, & qu'il n'y a point d'Hiſtorien François qui en ait écrit : L'autre que le Senat de Veniſe eſtoit aſſez informé des affaires de France, pour croire que la mort de Charles Huit n'auroit pas avancé les ſiennes. Ce Royaume

* Ils ſont dans la Chambre des Comptes.

autant qu'il eſtoit permis de penetrer dans l'avenir, ſe ſeroit alors trouvé dans une des minoritez les plus longues, puiſque le fils unique de Charles Huit n'ayant pas encore trois ans, la Reine ſa mere euſt infailliblement obtenu la Regence. La ſeule difficulté qu'auroit trouvé cette Princeſſe ſeroit la même qui avoit ſi long-temps embaraſſé la Ducheſſe de Bourbon ; & elle ſeroit venuë du Duc d'Orleans qui auroit voulu avoir part dans le Gouvernement, & qui auroit prétendu la Tutelle du nouveau Roy, comme il avoit déja prétendu celle de Charles Huit. L'unique moyen de l'en détourner auroit eſté de l'occuper ailleurs, & de luy permettre de tourner contre le Duché de Milan les forces que la France avoit deſtinées pour conſerver le Royaume de Naples. La condition des Venitiens ſeroit en ce cas devenuë pire qu'elle n'eſtoit ; puiſque non ſeulement ils n'auroient point évité la guerre eſtrangere dans l'Italie, mais de plus ils euſſent eu pour voiſin le Succeſſeur préſomptif à la Monarchie Françoiſe, qui leur euſt fait querelle en redemandant les Villes de Breſſe, de Bergame, de Creme, & les autres qu'ils avoient uſurpées ſur les Ducs de la Maiſon des Viſcontis. 1496.

Quoy qu'il en ſoit, la précaution des Italiens fut inutile ; & les François reſtez dans le Royaume de Naples y ſuccomberent, avant que les preparatifs pour les dégager fuſſent achevez. Montpenſier & Ferdinand ſe mirent en campagne dés le commencement du Printems de mil quatre cens quatre-vingt-ſeize, & Montpenſier aſſiegea Circelle, contre laquelle il eſtoit d'autant plus irrité, que les Habitans y avoient égorgé la Garniſon Françoiſe, pour ſe remettre ſous la

1496. domination de Ferdinand. Cette raiſon fit qu'il y trouva plus de difficulté qu'il ne penſoit, parce que la Bourgeoiſie n'attendant point de quartier, ſe mit toute ſous les armes, ſans diſtinction d'âge, ny de ſexe, & par bon-heur pour elle il ſe trouva des gens de ſon Corps capable de la bien commander : Elle leur obeït exactement : Les approches des Aſſiegeans furent traverſez par tous les moyens de diſputer le terrain qui eſtoient alors en uſage ; & Ferdinand qui eſtoit honteux de perdre à ſa veuë une Ville ſi affectionnée à ſon parti, & qui craignoit que les autres ne perdiſſent courage, s'aviſa de la ſecourir par voye de diverſion. Il avoit douze cent Lances, quinze cent Chevaux Legers, & quatre mille Fantaſſins. Les François n'avoient pas plus de Cavalerie & d'Infanterie ; mais l'une & l'autre eſtoient meilleures, & par conſequent l'avantage ſe trouvoit du coſté de Montpenſier, & tous les Auteurs imprimez & les Relations manuſcrites en conviennent. Il y avoit à une demy lieüe de Circelle une petite Place nommée Frangety par où les vivres venoient aux Aſſiegeans. Ils y avoient jetté quatre cent bons Soldats pour ſe la conſerver, & Ferdinand l'inveſtit à deſſein de les affamer. Il ſe douta bien que pour peu qu'elle tint, elle ſeroit ſecouruë, & il ſe haſta de la prendre dans cette veuë juſqu'à negliger les formalitez ordinaires. Auſſi-toſt qu'il y fut arrivé, il fit donner l'aſſaut, & il envoya ſouvent du ſecours durant cinq heures qu'il dura à celles de ſes Troupes qui le livroient. Mais elles n'en furent pas moins repouſées ; & Montpenſier en fut excité à les ſecourir. Il leva le ſiege de Circelle, & il s'avança du coſté de Frangen ; mais quand il fut ſur une émi-

nence d'où l'on voyoit cette Place, il l'apereut toute en feu. La Garniſon ne s'eſtoit pas ſi vaillamment deffenduë dans la ſuite du ſiege qu'au commencement; & comme ſi la conſternation euſt duë eſtre réciproque, elle eſtoit paſſée du coſté des Aſſiegeans au moment que Ferdinand avoit achevé de raſſurer ſes Soldats : Il les avoit remmenez à l'aſſaut; & les François au lieu de le ſoutenir avec leur ordinaire fierté, avoient d'abord tourné le dos. Ils s'eſtoient enſuite laiſſez égorger juſqu'au dernier; & les vainqueurs s'eſtoient d'autant plus géneralement appliquez au butin, qu'ils ne craignoient pas d'eſtre interrompus. 1496.

Ferdinand avoit conſenti qu'ils entraſſent à ce deſſein dans les maiſons, ſoit qu'il n'euſt pû les en empeſcher, ou qu'il ſe fuſt imaginé de ſe les rendre plus affectionnez. Mais il aperçut bien-toſt qu'il n'eſt rien de ſi dangereux à la Guerre, que de relâcher tant ſoit peu de la diſcipline. Il n'y avoit preſque perſonne ſous ſes enſeignes quand ſes Coureurs l'avertirent qu'il auroit en moins d'une heure les François ſur les bras. Ses Soldats qui pilloient n'eurent point d'oreilles pour luy obeïr quand il les preſſa de retourner ſous leurs enſeignes : Il les menaça : Il les frapa : Il tua meſmes quelqu'uns des plus échauffés au pillage qui ſe trouverent ſous ſa main; & tout cela ne ſervant de rien, il fit mettre le feu dans la Ville. Le remede eſtoit extréme : cependant il auroit eſté trop lent, à cauſe que l'avidité du gain ne leur permettoit pas de faire aſſez de reflexion ſur les flammes qui les environnoient, ſi Montpenſier euſt pû ſe prévaloir de ſon avantage. Il fut des premiers François qui aperçurent le feu : Il en devina la veritable cauſe : Il s'approcha des Ennemis

1496. aſſez pour les obſerver de ſes propres yeux : Il reconnut que leurs enſeignes n'eſtoient pas à moitié garnies ; & que Ferdinand mettoit en ordonnance les Cavaliers & les Fantaſſins à meſure qu'ils arrivoient. Il en conclut que ce ſeroit les vaincre ſans rien hazarder que de les attaquer en cet eſtat, & il fit ſonner la charge. Mais tous les Eſtrangers, & ſur tout les Suiſſes dont ſon Infanterie eſtoit composée, ſe ſouleverent & refuſerent d'aller aux Ennemis.

Pour en mieux comprendre les motifs, il eſt neceſſaire de redire icy ce que l'on a remarqué dans le Regne précedent, que Loüis Onze eſtoit entré en deffiance de ſes Sujets depuis la Guerre du Bien public, & que n'oſant lever d'autre Cavalerie que la Françoiſe, à cauſe qu'elle eſtoit en effet la meilleure de l'Europe, & qu'il euſt eſté contre le bon ſens de rebuter ce qu'il avoit de meilleur dans ſon Royaume, il s'eſtoit ſervi d'Infanterie Eſtrangere. Les François n'y avoient point trouvé à redire pour deux raiſons : L'une que l'on eſtoit accoûtumé de faire ſi peu de cas des Fantaſſins, qu'on ne les comptoit pas dans la ſupputation des Armées : L'autre qu'il n'y avoit gueres que la Nobleſſe Françoiſe qui portaſt les armes, & que cette Nobleſſe, non ſeulement n'avoit garde de prendre parti dans l'Infanterie, mais de plus elle ſe ſeroit offenſée ſi l'on euſt oſé luy en parler.

Comme la deffiance que Loüis Onze avoit conçuë de ſes Sujets luy avoit eſté perſonnelle, elle eſtoit ceſſée avec luy, & jamais Roy ne fut mieux aimé des François que Charles Huit ſon fils unique, & ſon Succeſſeur. On commença même à connoiſtre dans la Guerre de Bretagne le beſoin que l'on avoit d'Infanterie

terie Françoiſe, fondé ſur ce que l'on y combattit qu'une fois, & par conſequent la Cavalerie n'y fut preſque pas d'uſage, au lieu qu'il ſe préſentoit tous les jours de nouveaux Sieges à former, & que l'on differoit ſouvent de les entreprendre faute de Fantaſſins. Cependant on continua de ſe ſervir d'Eſtrangers, ſoit qu'ils ne coutaſſent pas plus qu'auroient couté les François, & qu'on vouluſt épargner le ſang de ceux-cy par principe de charité pour la Patrie, ou que l'on n'euſt pas aſſez prêveu les inconveniens qui pouvoient arriver de cette ſorte de Milice qui n'avoit aucun intereſt dans les querelles qu'on luy laiſſoit pourtant vuider. Le premier lieu où l'experience s'en eſtoit faite avoit eſté Novarre, & le ſecond fut Frangeti, à l'occaſion que l'on va décrire. 1496.

On a veu que d'Allegre Precy n'avoit point d'autre bonne qualité que la valeur, qu'à cela prês il eſtoit le moins eſtimé des Seigneurs reſtez à Naples avec Montpenſier. Il avoit pourtant vécu dans une ſoûmiſſion aſſez grande aux ordres de ce Prince depuis le départ de Charles Huit, tant qu'il avoit manqué d'occaſions pour ſe diſtinguer des autres Capitaines de Cavalerie; mais aprés la Bataille de Seminara, qu'il croyoit devoir eſtre attribuée à ſa ſeule vertu, il ſe mit au deſſus de Montpenſier, & il le mépriſa d'une maniere inſupportable. Il s'imagina qu'il eſtoit plus digne de la Vice-Royauté de Naples & du Commandement des Armées que luy, & il eſſaya de le ſupplanter en le décreditant de ſorte parmy les Troupes, qu'elles ne luy obeïſſent plus. Il ne ſe mit point autrement en peine que le contre-coup rejalliſt ſur luy-même, pourveu qu'il portaſt un coup mortel à Montpenſier qu'il

1496. vouloit ſupplanter, & il affecta de le contredire en toutes choſes dans les Conſeils de Guerre. Il ne ſe contenta pas de vouloir le faire paſſer pour un homme dont l'intelligence & le bon ſens eſtoient trop bornez pour s'acquiter dignement du Generalat. Il travailla de plus à le rendre ridicule; & il en eſtoit venu à bout à l'égard des Soldats qui ſe trouvoient alors dans l'Armée Françoiſe, quand Montpenſier fit ſonner la charge. Cette occaſion parut tout à fait favorable à Precy pour convaincre les Soldats François du credit qu'il avoit ſur les Eſtrangers; & il repreſenta aux Suiſſes, qu'ils avoient encore une montagne à paſſer avant que de joindre l'ennemy : Qu'ils eſtoient déja fatiguez par une aſſez longue marche : Qu'il eſtoit difficile qu'ils ne ſe dérangeaſſent en montant ou en deſcendant; & que ſi les Italiens les ſurprenoient en cet eſtat, ils ne pourroient éviter d'eſtre deffaits.

L'applaudiſſement des Suiſſes au diſcours de Precy, l'excita à leur inſpirer le moyen d'éluder l'ordre de Montpenſier, en luy demandant les montres qui leur eſtoient deuës. Ils ſçavoient tous que ce Prince n'avoit point d'argent : Ils luy avoient fait credit juſques-là; & le moment qui précedoit la Bataille, n'eſtoit pas un temps propre à le faire payer. Cependant l'Infanterie de Montpenſier refuſa de paſſer outre ſi on ne luy comptoit de l'argent, & ſur l'impoſſibilité où il avoüa qu'il eſtoit de la ſatisfaire, elle tourna viſage, & reprit le chemin du lieu d'où elle venoit. Montpenſier ſurpris de ſa contre-marche, courut à elle, & eſſaya de la ramener à ſon devoir. Il luy repreſenta qu'il ne tenoit qu'à elle de vaincre ſans riſquer; & de gagner plus en une heure, que ne va-

loient les montres dont elle demandoit à contre-temps d'eſtre payée : Que les Neapolitains, qu'il faloit combattre, avoient porté avec eux ce qu'ils avoient de precieux, à cauſe qu'il n'y avoit point de plus grande ſeureté pour eux que celle de leur Camp ; & qu'en perdant la Bataille, ils perdroient auſſi leurs biens : Qu'il n'y avoit qu'à s'approcher d'eux pour les obliger à fuïr ſans ſçavoir où, & qu'ils n'eſtoient point en eſtat de ſe deffendre : Qu'ils eſtoient trop chargez du butin qu'ils venoient de faire, & que leurs compagnons reſtez dans la Ville n'arriveroient jamais aſſez toſt pour les ſecourir : Que le feu qu'on y avoit mis en brûleroit pluſieurs ; & qu'ainſi tous les Ennemis qui ne ſeroient pas tuez dans la meſlée, reſteroient priſonniers. L'Infanterie de Montpenſier eſtoit ſi convaincuë de ce qu'il diſoit, qu'elle n'oſa en diſconvenir, mais elle n'en continua pas moins ſa route ; & Montpenſier d'autant plus irrité qu'il ſe faiſoit plus de violence pour n'en rien témoigner, fut tenté de charger les deſobeïſſans & d'en faire un exemple. 1496.

Il ne doutoit pas que ſa Cavalerie ne ſuffiſt pour les tailler en pieces ; & la ſeule conſideration qui l'en détourna, fut que Ferdinand eſtoit trop proche : Qu'il ne manqueroit pas d'accourir au bruit, & qu'il prendroit l'un des deux partis de ſe joindre aux deſobeïſſans, & de les aider à tailler en pieces les François, ou d'attendre l'évenement de leur combat pour accabler les vainqueurs. Montpenſier eut aſſez de pouvoir ſur luy-meſme pour s'ajuſter à la volonté de ſon Infanterie, puiſqu'elle refuſoit de ſe ſoumettre à la ſienne, pour luy demander froidement où elle pretendoit

1496. aller : pour oüir ſans ſe mettre en colere qu'elle vouloit continuer le ſiege de Circelle, & pour l'y remener. Mais le bonheur des affaires de France eſtoit attaché à la conjoncture que l'on venoit de perdre ; & elles pencherent depuis ſi univerſellement vers leur ruïne, que la prudence humaine fut trop bornée pour les en preſerver. Ceux qui deffendoient Circelle avoient reſolu de ſe rendre le matin que l'Armée Françoiſe s'en eſtoit éloignée, & ils y eſtoient contraints faute d'eau. Mais les Deputez qu'ils envoyerent pour capituler, n'ayant point trouvé d'Aſſiegeans, ſe douterent qu'ils eſtoient allez pour faire lever le ſiege de Frangety. Ils profiterent de cette occaſion pour avertir leurs compagnons de courir à une fontaine qui eſtoit aſſez proche des murailles de la Ville. Ainſi ceux de Circelle eurent le loiſir de faire leur proviſion d'eaux avant le retour des François, qu'ils obligerent encore à recommencer le ſiege en ruïnant leurs travaux ; & Montpenſier convaincu qu'on ne luy en donneroit pas le temps, ne s'amuſa point à les rétablir. Il ſuppoſa qu'il auroit plûtoſt fait de livrer un aſſaut. Il en parla à ſon Infanterie, & l'y trouva diſpoſée, pourveu que les Cavaliers François miſſent pied à terre pour la ſoutenir. L'attaque fut vigoureuſe, mais la deffenſe le fut encore plus ; & ſi Montpenſier eut le déplaiſir de ne pas emporter la Place, il eut en récompenſe la conſolation d'eſtre délivré des plus deſobeïſſans de ſes Fantaſſins qui y furent tuez.

Il n'y avoit pas d'apparence de continuer le ſiege ; à cauſe que les Ennemis eſtoient trop proches, & Montpenſier le leva pour leur preſenter la Bataille. Mais Ferdinand eſtoit trop convaincu du bon eſtat

de ſes affaires, & du mauvais eſtat de celle des François pour la hazarder. Il avoüoit de bonne foy qu'il n'avoit tenu qu'à eux de l'accabler ſans reſſource devant Frangety : Il les blâmoit de ne l'avoir pas fait, & il mettoit ſon principal ſoin à ne leur plus fournir de pareilles occaſions : Il ſe promettoit d'attirer à luy leur Infanterie, par la maxime que les reconciliations faites enſuite des revoltes ne ſont pas ſinceres ; & que Montpenſier ſe repentiroit de la bonté qu'il avoit euë pour ſes Fantaſſins, ou les Fantaſſins de Montpenſier s'apercevroient de la faute qu'ils avoient commiſe de ſe fier à un General qu'ils avoient ſi ſenſiblement offensé. De quelque coſté qu'arrivaſt ce changement, Ferdinand eſtoit aſſeuré d'en profiter ; & l'Armée Françoiſe ſe trouveroit également ruinée. Ainſi Ferdinand ſe contenta de l'amuſer par de legeres eſcarmouches, & il attendit que le défaut des vivres l'obligeaſt à changer de poſte. Il ne ſe trompa pas dans ſa prévoyance, & Montpenſier fut bien-toſt contraint de déloger. 1496.

Il prit ſa marche du coſté d'Ariano ; & les Cavaliers Neapolitains qui le ſuivoient en qualité de volontaires, & qui n'avoient reçu aucune gratification de la France depuis le commencement de la Guerre, crurent avoir du moins merité qu'on les préferaſt aux autres Soldats de l'Armée Françoiſe dans la diſtribution des quartiers ; cependant Montpenſier leur donna les pires ; parce qu'il apprehendoit toûjours une nouvelle déſobeïſſance de ſes Fantaſſins, & n'oublioit rien de ce qu'il jugeoit capable de la prévenir, en leur accordant les plus commodes logemens. Il en prenoit plus de ſoin que de ſa Cavelerie, & il luy

1496. avoit abandonné les lieux les plus abondans. Les Neapolitains de ſon Armée, & ſur tout ceux qui étoient de la Faction d'Anjou, s'en ſcandaliſerent, s'en plaignirent, preſſerent Montpenſier de faire ſortir ſon Infanterie des quartiers qu'ils prétendoient leur eſtre dûs; & ſur ce qu'il differoit de les ſatisfaire, ils déſerterent ſi univerſellement, qu'il n'en reſta pas un. Leur déſertion le mit hors d'eſtat de tenir la Campagne, & le réduiſit par conſequent à la neceſſité de chercher un azile, où d'un coſté il puſt long-temps ſubſiſter, & d'un autre il ne couruſt pas riſque d'eſtre enlevé.

La Ville d'Atelle eſtoit forte de ſituation, & de plus elle avoit comme pour boulevart avancé le Chaſteau de Geſüaldo, celebre pour avoir autrefois ſoûtenu quatorze mois entiers de ſiege. Mais il n'eſt rien de plus incertain que l'eſpoir d'une longue reſiſtance, quand les affaires d'un parti commencent à décliner. Ferdinand ſuivit de ſi prês les François, qu'il arriva devant Geſüaldo dans le temps qu'ils entroient dans Atelle: Il eut l'adreſſe d'intimider la Garniſon de ce Chaſteau, & de la diſpoſer à ſe rendre le même jour. Ce qui rompit toutes les meſures de Montpenſier, & contribua plus que toute autre choſe au mal-heur dont on parlera bien-toſt.

Il faloit du temps aux François pour ramaſſer les vivres & le fourage qui ſe trouvoient aux environs d'Atelle: Ils ne le pouvoient qu'à la faveur de Geſüaldo; & Ferdinand ayant d'abord pris cette Place, les reſſerra de ſorte, qu'ils ſe trouverent auſſi-bien aſſiegez, que s'ils euſſent eſté au milieu de ſon Camp. Tous les lieux où ils devoient loger leur fermerent les Portes, à cauſe que n'ayant plus Geſüaldo, ils n'ê-

toient plus en eſtat de les conſerver. Ils les ouvrirent à Ferdinand, & luy fournirent ainſi les moyens de ſubſiſter commodement, qu'ils retranchoient aux François. Le premier mal qui en vint à l'Armée Françoiſe fut une ſeconde deſertion. On a veu que ſon Infanterie eſtoit toute d'Eſtrangers, & qu'elle conſiſtoit outre les Suiſſes, en huit cent Allemans que le Duc de Gueldres avoit envoyez à Charles Huit. Ces Allemans n'avoient receu que deux montres en partant de France : Cependant ils eſtoient riches, parce qu'ils ne s'étoient enrollez que pour faire fortune, & comme leur inclination n'alloit pas à la dépenſe, ils avoient preſque toûjours vécu aux dépens de leurs Hôtes, & épargné leur butin. Precy avoit commencé par eux le ſoulevement arrivé à Frangeti ; & ils avoient lieu d'en craindre la punition, ſi les affaires des François proſperoient ; & ſi elles ne réüſſiſſoient pas, ils craignoient de perdre au moins leur butin. Ils écoûterent là-deſſus les Emiſſaires ſecrets que Ferdinand leur avoit envoyez pour les diſpoſer à la revolte ; & ils paſſerent tous ſous ſes Enſeignes. Montpenſier affoibli ſi à contretemps, & d'une maniere ſi conſiderable, n'euſt plus qu'une reſſource aprés les deux ſeditions dont on vient de parler. La maladie de d'Aubigny qui ne diminuoit pas, avoit donné occaſion à Conſalve de paſſer avec ſes Troupes Eſpagnoles en Calabre, où il avoit pris Coſence & quelques autres Places. 1496.

D'Aubigny luy avoit oppoſé deux des plus braves Seigneurs de la Faction d'Anjou, le Comte de Moret & Albert de Saint Severin, qui ne s'eſtoient pas ainſi trouvez avec les autres lorſqu'ils avoient abandonné Montpenſier, & qui par conſequent n'avoient pas

1496. trempé dans leur defection. Ils avoient levé des Troupes à peu prês égales à celles des Eſpagnols, & ils ſe promettoient de les chaſſer de la Calabre. Ils leur avoient déja oſté Laïno; & ils ſe rafraiſchiſſoient dans cette Place, lorſqu'ils y recurent le Courier de Montpenſier qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & pour luy mener les Gens de Guerre qu'ils avoient. Ils ſe preparerent pour luy obeïr; mais ils ſe tinrent ſi peu ſur leurs gardes, que Conſalve qui avoit des Eſpions dans leur Camp, reſolut de les enlever. Il partit de Caſtelvillaro ſur la brune, & il trouva le lendemain au point du jour ſes Ennemis couchez auſſi mollement que s'ils n'euſſent pas couru de riſque. L'avantage de leur logement avoit eſté cauſe de leur négligence, & ils ne craignoient pas d'eſtre attaquez dans une place qui ne pouvoit eſtre inſultée à moins que l'on n'euſt auparavant pris trois poſtes l'un aprês l'autre. Le premier eſtoit la Ville de Laïno, où la plus-part des Soldats de la Faction d'Anjou étoit logée. Le ſecond eſtoit le Faux-bourg ſéparé d'elle par la riviere de Sapry, ſur laquelle ils avoient un Pont, que peu de Soldats eſtoient capables de garder, & le troiſiéme le Chaſteau élevé ſur une colline au delà du Faux-bourg, & pouveu d'une ſuffiſante Garniſon.

Conſalve qui s'eſtoit experimenté dans les Guerres de Grenade, où la ſurpriſe avoit eu plus de lieu qu'aucune autre des ruſes de la Guerre, ne crut pas devoir s'emparer d'abord du Faux-bourg & du Chaſteau. Il prévit ſagement qu'encore que l'un & l'autre de ces poſtes fuſſent plus forts que la Ville, ils ne tiendroient pas aprês elle, & qu'ils ſeroient par conſequent autant d'acceſſoires à la victoire. Il diviſa ſa petite Armée

en

en deux Corps ; & il en confia l'un à Cardone, avec ordre de donner entre le Faux-bourg & le Pont, & de faire un extrême effort pour couper les Ennemis, en ſe ſaiſiſſant de ce Pont. Son projet eſtoit regulier ; & l'évenement en fut ſi heureux, que les Eſpagnols remporterent une pleine victoire : Ils entrerent dans la Ville, ſans avoir rencontré ny ſentinelles, ny perſonne qui les découvriſt. 1496.

Les plus endormis de la Faction d'Anjou furent égorgez, & les autres ne penſerent point à réſiſter : Ils jugerent à propos de ſe retirer vers le Faux-bourg, où ils ſe rangerent en bataille à la faveur de leurs compagnons ; mais l'autre Corps des Eſpagnols leur avoit oſté ce faux-fuyant, en ſe ſaiſiſſant du Pont, & enſuite du Faux-bourg de Laïno où il n'avoit pas trouvé les François plus à l'erte. Ainſi ceux qui couroient de-my-nus vers le Pont, ſe jettoient ſans y penſer entre les bras des Eſpagnols, & les mettoient au choix de les arquebuſer de loin, ou de les laiſſer approcher pour en faire autant de priſonniers de guerre.

Conſalve, après ce ſuccez, n'ayant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle ; & convainquit les François par une longue montre de ſes priſonniers & de ſes dépoüilles, qu'ils n'avoient plus de ſecours à eſperer au dedans du Royaume de Naples. Cette mortification fut ſuivie d'une autre moins ſenſible à la verité, mais non pas moins nuiſible. Ferdinand n'avoit point eſté compris dans la ligue pour la deffenſe de l'Italie contre les François ; & l'on n'en ſçauroit deviner d'autre raiſon, ſinon que ſon pere n'y avoit pas penſé, ou qu'il n'avoit pas cru ſe dépoüiller ſitoſt, puiſqu'il eſt conſtant que ſi dans cette con-

1496. jonćture Alphonce euſt voulu que ſon fils unique entraſt dans ce Traité, les autres Confederez en auroient eſté ravis, bien loin de s'en formaliſer.

Mais ce qui n'eſt point important de luy-meſme à la Guerre, le devient quelquefois par le moindre changement. Alphonce comme on a veu avoit traité avec les Venitiens à cette condition, que s'ils dépenſoient pour luy plus de deux cent mille écus, ils ne pourroient ny pretendre d'en eſtre rembourcez, ny retenir ſous ce pretexte les Places du Royaume de Naples dont ils ſe ſeroient ſaiſis. Cet article avoit eſté plus nuiſible aux Venitiens qu'ils ne s'eſtoient imaginez, puiſqu'au lieu de deux cent mille écus, il leur en avoit couſté douze cent mille. On les vouloit de plus obliger d'entrer dans le Royaume de Naples avec une nouvelle Armée de terre; & il eſtoit juſte qu'ils ſceuſſent auparavant s'ils en ſeroient rembourcez & ſurquoy. Le Pape & les Rois Catholiques virent bien que la République de Veniſe apprehendoit qu'on ne retiraſt Ottrante, & les autres Ville de la Poüille qui luy tenoient lieu de nantiſſement; & que pour les conſerver toûjours ou du moins long-temps, elle deſiroit qu'on les chargeaſt du ſurcroiſt de la dépenſe où elle ſe ſeroit engagée. Cette nouveauté étoit de perilleuſe conſequence, puiſque les Venitiens pouvoient ſe rendre aſſez puiſſans dans ces Places que l'on vient de nommer, pour dépoüiller les Rois de Naples du reſte de leur Monarchie; mais ce danger eſtoit plus éloigné que celuy où l'on ſe fuſt expoſé en n'achevant pas de chaſſer les François du Royaume de Naples, & en leur donnant le temps de recevoir du renfort. Ainſi l'on promit aux Venitiens de les

rembourſer de leurs frais, pourveu qu'ils envoyaſſent devant Atelle une nouvelle Armée, ſous la conduite du Marquis de Mantoüe. Ce n'eſt pas que les Confederez ne préviſſent l'avantage que la Republique de Veniſe tireroit de leur condeſcendance ; & que comme elle avoit déja fait monter à une ſomme exceſſive la Flote envoyée ſur les coſtes de la Poüille, quoy qu'elle fuſt d'ailleurs obligée à l'entretenir pour la ſeureté de ſon Golphe, elle augmenteroit bien davantage les frais de l'Armée de terre, qui n'agiroit que pour les ſeuls intereſts de Ferdinand. Mais ils attendirent du temps le remede à cet inconvenient ; & le Marquis de Mantoüe eut ordre de joindre Ferdinand avec ſept cent Hommes d'Armes, mille Chevaux Legers, & quinze mille Fantaſſins. 1496.

Conſalve conduiſit auſſi devant Atelle ſon Armée victorieuſe, & toutes ces forces réünies, reſſerrerent Montpenſier juſqu'à luy oſter la commodité d'abbreuver les Chevaux de ſon Armée, & à l'empêcher d'avoir pour ſes Soldats autant d'eau douce qu'il leur en auroit falu pour boire durant la chaleur de la canicule. On comptoit dans la Place ſept mille François entre leſquels il y avoit un grand nombre de perſonnes de Qualité. La diſette leur eſtoit d'autant plus difficile à ſupporter, qu'elle n'eſtoit ſoulagée par aucune des autres choſes neceſſaires à la conſervation de la vie. Cependant les Italiens enrôllez ſous les Enſeignes de Montpenſier ſe laſſerent plûtoſt de la ſupporter, que les François naturels, & Vitelli fut le premier qui demanda & obtint la permiſſion d'aller chercher des vivres. Il choiſit l'heure de midy, parce qu'il ſe promettoit de trouver les ennemis à l'ombre, & il aima

1496. mieux attaquer le Quartier des Venitiens, que celuy des autres Confederez, parce qu'il les eſtimoit plus voluptueux. Mais le Marquis de Mantoüe s'y eſtoit ſi-bien attendu, qu'il avoit dreſſé une embûche à ſes Ennemis. Vitelli s'y précipita : Il perdit les trois quarts de ſes gens, & il ne ſe ſauva que par un bon-heur d'autant plus grand, que s'il eût eſté pris, on luy auroit fait un mauvais parti. Il y avoit hors d'Atelle des Moulins que Montpenſier conſervoit avec d'autant plus de ſoin, qu'il n'en avoit point d'autres ; & Conſalve entreprit de s'en emparer, ou de les bruſler. Il prévit qu'en l'une & l'autre de ces manieres il les rendroit également inutiles aux François, & il les attaqua avec tous ſes Eſpagnols. Il continua l'aſſaut durant plus de cinq heures, en envoyant ſouvent des gens frais renforcer les Soldats détachez qui l'avoient commencé ; & il accabla plûtoſt par le nombre, que par la valeur, les Gaſcons & les Suiſſes qui gardoient les Moulins. Il leur coupa la gorge : Il perça le retranchement qu'ils avoient fait ; & comme il deſeſperoit de garder les Moulins qu'il venoit de prendre, il y mit le feu. La Nobleſſe Françoiſe au premier bruit de cette attaque eſtoit montée à Cheval, & fit pour deffendre ſon pain toutes les choſes dont la valeur humaine eſt capable.

Elle recouvra le terrain que les Gaſcons & les Suiſſes avoient perdu : Elle battit les Eſpagnols : Elle les recoigna dans leur Camp : Elle leur enleva un grand nombre de Pionniers, entre leſquels il y avoit des perſonnes de qualité ; & elle ramena, comme en triomphe dans Atelle, un Convoy de beſtes à cornes, qui venoit d'arriver aux Ennemis. Mais elle ne put

garentir les moulins de l'embraſement ; & comme elle n'avoit pas les materiaux neceſſaires pour les refaire, la perte luy en fut irréparable. Montpenſier, aprés avoir attendu l'extremité, députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François ſe remiſſent à ſa diſcretion ; mais on luy répondit ſi nettement, qu'ils prendroient pluſtoſt le party de ſortir l'épée à la main, qu'il ſe radoucit dans la ſuite. Il convint enfin le vingt de Juillet mil quatre cent quatre-vingt-ſeize de ces Articles, qui n'auroient pas eſté ſi honteux à la Nation Françoiſe, que prétendent les Etrangers, ſi on les euſt obſervez de meilleure foy. Les plus importans d'entre-eux contenoient qu'il y auroit Treve pour les trente jours ſuivans, durant leſquels il ne ſeroit permis, ny aux François de ſe fortifier dans Atelle, ny aux Confederez de les y attaquer. Que les François recevroient chaque jour par teſte autant de vivres qu'il leur en faloit pour ſubſiſter : Que Montpenſier auroit la liberté d'informer le Roy ſon Maiſtre du preſent Traitté ; & que s'il ne recevoit au bout des trente jours un ſecours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand, non ſeulement Atelle, mais encore les Chaſteaux de Naples, & generalement toutes les Villes & les Fortereſſes qui dépendoient de luy dans le Royaume de Naples : Qu'il y laiſſeroit toute l'Artillerie qui s'y trouveroit alors, quand meſmes il ſeroit vray que les François l'y euſſent apportée : Qu'ils s'en pourroient retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit ; & que s'ils choiſiſſoient la mer, Ferdinand leur fourniroit les Vaiſſeaux & les Proviſions neceſſaires à leur voyage : Qu'ils emporteroient ou enmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs 1496.

1496. chevaux : Que les Italiens, engagez avec la France, joüiroient du meſme Privilege, & que toutes ſortes de chemins leur ſeroient ouverts pour s'en retourner dans leurs maiſons, ſans que les Princes & les Republiques, dont ils ſeroient Sujets, euſſent occaſion de les maltraiter : Que les Neapolitains de la Faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une amniſtie en la meilleure forme, pourveu qu'ils la demandaſſent dans quinze jours ; & qu'au bout de ce terme, ils en ſeroient exclus.

Le dernier des trente jours s'écoula, ſans qu'il paruſt ny Vaiſſeaux, ny Troupes pour dégager les François ; & Montpenſier executa ſincerement ce qu'il avoit promis. Mais Ferdinand ne l'imita pas, & termina ſa vie par la pire de ſes actions. Pour mieux exprimer ce qui ſuit, il eſt neceſſaire de préſuppoſer, qu'encore que Charles Huit, en partant du Royaume de Naples, y euſt laiſſé Montpenſier en qualité de Vice-Roy, il ne luy avoit pas donné le pouvoir d'exercer cette dignité dans toute ſon étenduë. Les Gouvernemens particuliers de Gayete & de Tarente en avoient eſté exceptez par un trait de politique, qui n'eſtoit point ordinaire au Conſeil de France, & qui fut d'un extrême préjudice dans la conjoncture dont il s'agiſſoit. Il y avoit alors dans les Guerres une couſtume dont l'uſage eſt preſentement aboly, & qui fut la principale cauſe de la conteſtation dont on va parler. Ceux que l'on mettoit Gouverneurs dans les Forteresſes, donnoient une promeſſe par écrit, de ne les rendre que quand on la leur repreſenteroit. Charles Huit avoit emporté en France ces promeſſes ; & il faloit plus de temps pour les faire venir, que les trente jours portez par la capitulation.

Montpenſier mit au ſortir d'Atelle entre les mains des Commiſſaires de Ferdinand, tous les engagemens par écrit des Gouverneurs des Places qui dépendoient de luy ſans en retenir un, & pretendit avoir ainſi ſatisfait à ſa parole. Et de fait les termes du Traité ne contenoient rien de plus, & il n'y avoit pas d'apparence que les François ſe fuſſent engagez à l'impoſſible. Neanmoins ſoit que Ferdinand euſt compris qu'il reſtituëroient tout ce qu'ils tenoient du Royaume de Naples ſans diſtinction & ſans reſerve, ou qu'il cherchaſt querelle dans la deteſtable veuë de faire perir tant de Perſonnes de qualité & de merite qui pourroient revenir, & corriger les fautes qu'ils avoient commiſes; on exigea de Montpenſier ce qui n'eſtoit point en ſa puiſſance, & l'on en prit pretexte de le releguer avec les ſiens ſur le bord de la mer, dans des quartiers qui n'eſtoient point habitables durant la ſaiſon de l'Automne. Les maladies y reduiſirent bien-toſt les François à cinq cent de ſept mille qu'ils eſtoient; & leurs Valets qui eſtoient pour le moins deux fois autant, moururent de faim & de miſere dans les divers pays de l'Italie par où Ferdinand leur avoit permis de ſe retirer en France. 1496.

Montpenſier avoit épouſé la ſœur du Marquis de Mantoüe; & il y avoit autant d'amitié entre ces deux beaux-freres, qu'il en pouvoit compâtir avec l'antipathie des partis, à la teſte deſquels ils ſe trouvoient. Le Marquis de Mantoüe, qui connoiſſoit parfaitement la malignité du terrain où l'on releguoit Montpenſier, en apprehenda l'effet, & ſe mit en devoir d'y remedier. Il employa tout ce qu'il avoit de credit auprés de Ferdinand: Il y joignit les recommandations des

1496. Provediteurs de Veniſe : Il demanda la permiſſion de conduire Montpenſier dans ſes Eſtats, & de l'y faire raffraichir ; & il l'obteint à force d'importunitez. Mais Montpenſier ne voulut pas profiter de la grace que l'on avoit eu tant de peine à luy procurer. Il crut qu'il y alloit de ſon honneur de ne pas abandonner les François dont le Roy luy avoit confié la conduite, quoy qu'il ne fuſt en eſtat ny de les tirer de l'extrêmité de la miſere où ils eſtoient, ny de les y ſoulager ; & il s'obſtina à mourir avec eux, laiſſant aux Italiens un exemple qu'ils feignirent de ne pas approuver, parce qu'ils ne ſe ſentoient pas capables de l'imiter. Il fut malade peu de jours aprês ſon refus ; & il negligea de mettre ordre à ſes affaires domeſtiques, ſoit que le peu de bien qu'il laiſſoit n'en valuſt pas la peine, ou qu'il eſperaſt que le Roy ſon Maiſtre auroit ſoin de ſa Veuve & de ſes Enfans. Il mourut ſans ſe plaindre, & il fut regretté de tous ceux qui ne crurent pas profiter de ſa mort.

Il eſt conſtant que ſon malheur & celuy des François reſtez à Naples aprês le départ de Charles Huit, vint principalement de ce qu'on ne luy envoya pas les quarante mille écus que le Roy en arrivant à Lion avoit mis entre les mains du Cardinal Briçonnet pour luy faire tenir ; & qui furent détournez par ce Cardinal pour faire plaiſir au Pape, comme diſent ſes Ennemis, ou pour obeïr à un ordre poſterieur du Roy, comme pretendent ſes Amis. Cette ſomme eſtoit petite, cependant elle auroit ſuffi pour empeſcher les Soldats mercenaires de ſe revolter, pour les obliger à tailler en pieces les Ennemis à Franchety, ou du moins pour ſubſiſter à forces égales

égales dans le Royaume de Naples, juſqu'à ce que Charles Huit y euſt fait paſſer, ou mené luy-meſme, de nouvelles Troupes. Les Italiens demeurez conſtans dans le party de Charles Huit, ne furent pas mieux traittez que les François, & Ferdinand eut plus d'une raiſon pour leur faire ſentir le tort qu'ils avoient eu de porter les armes contre luy. Il leur reprochoit que les Eſtrangers n'auroient pas traverſé l'Italie d'un bout à l'autre, s'ils ne les euſſent introduits dans les meilleures Places. Il n'avoit que trop de panchant à la cruauté, & il y eſtoit encore ſollicité par d'autres intereſts que les ſiens. On a veu que l'intention d'Alexandre Six eſtoit d'eſtablir en toute maniere ſa Maiſon dans l'Eſtat Eccleſiaſtique; & comme il ne le pouvoit qu'aux dépens de celles des Colonnes & des Urſins, il s'eſtoit propoſé de les rüiner l'une & l'autre, en commençant par la plus foible. C'eſtoit inconteſtablement celles des Urſins qui avoient couru la fortune des François: Qui s'eſtoient enfermez avec eux dans Atelle, & qui par conſequent s'eſtoient expoſez à tout ce qui leur arriveroit de faſcheux. 1496.

Alexandre pria Ferdinand de les faire arreſter nonobſtant la capitulation, & Ferdinand commit encore cette infidelité pour faire plaiſir au Pape; mais il eſt conſtant qu'on ne ſe ſaiſiſt pas de tous les Urſins au ſortir d'Atelle. Paul Vitelly n'eſtoit pas moins qu'eux haï du Cardinal Borgia, & le Pape ne penſoit pas moins à le dépoüiller de ſa Principauté de Tiferno. Mais il tomba entre les mains d'un homme qui ſe piqua d'honneur & de conſcience, qui eſtoit le Marquis de Mantoüe, à qui le Pape & le Cardinal ſon fils écrivi-

1496. rent en vain de remettre Vitelly entre leurs mains : Car non ſeulement il refuſa de le leur livrer ; mais encore il pourveut à ſa ſeureté en le menant à Mantoüe, & en l'y retenant juſqu'à ce que le danger fuſt paſſé. Les Gouverneurs particuliers de Gayete & de Tarente ſe deffendirent ſi mal, qu'il auroit autant valu qu'ils euſſent accepté la capitulation de Montpenſier.

On a veu que les Magaſins de ces deux Places eſtoient vuides, quoy que les Garniſons Françoiſes qui y eſtoient les euſſent trouvez pleins, & que le Pays d'alentour fuſt ſi abondant, qu'il auroit pû fournir le neceſſaire & même le commode. Ainſi elles ne tinrent que peu de jours contre Ferdinand, qui s'eſtoit avancé pour les reduire après le ſuccez d'Atelle, & elles accepterent les conditions qu'il luy plut de leur offrir. Le Mongargan où commandoit Julien de Lorraine ſuccomba par un ſeul blocus ; & Guerre qui s'étoit jetté dans Gayete avec huit cent hommes pour aider Roſſet à la deffendre, ne ſervit que pour en hâter la reddition. On avoit fait en France pour la ſecourir un effort extraordinaire, qui devint inutile par un coup de vent. Un des plus grands Navires qu'il y eut ſur la Mer avoit eſté équipé à ce deſſein en Normandie : On l'avoit chargé de tout ce qu'il faloit pour ravitailler Gayete, d'excellens Matelots pour le conduire, & de vaillans Soldats pour le deffendre : Les Vaiſſeaux Eſpagnols deſtinez à garder le détroit de Gilbraltal, n'avoient pas ſuffi pour l'arreſter : Il avoit paſſé au milieu d'eux ; & la Flote des Confederez s'étoit mis inutilement en peine de s'en ſaiſir à la hauteur de Port-Ercole : Il en avoit coulé bas des Vaiſſeaux : Il avoit écarté les autres, & pourſuivi ſa route ;

mais lors qu'il eſtoit à la veuë de Gayete, la tempête y fit entrer tant d'eau par les ouvertures que le canon des Ennemis y avoit faites au précedent combat, qu'il perit, & rien ne s'en ſauva. Roſſet & Guerre privez de cette reſſource, & bien informez qu'il n'y en avoit plus d'autre pour eux, ne s'amuſerent point à meriter une fauſſe loüange, en tenant juſqu'à l'extrémité. Ils préſuppoſerent ſagement qu'il faloit menager leur vies & celles de leurs Soldats dans cette conjoncture, où il ſeroit inutile de les hazarder, puiſqu'ils ne ſeroient pas plus dégagez, quand ils tiendroient quelques ſemaines. Ils traiterent avec Fabrice Colonne, qui perſuadez de leur vertu, leur accorda preſque toutes les conditions qu'ils exigerent, & les executa de bonne foy. L'Armée de Veniſe s'eſtoit offerte d'aſſieger Tarente, & Ferdinand l'avoit priſe au mot; mais il eut lieu de s'en repentir, quoy qu'il n'euſt agi que dans la veuë de chaſſer plûtoſt les François de ſon Eſtat. 1496.

Silly Gouverneur de la Place, y mourut de peſte; & cette maladie en diminua de ſorte la Garniſon, que les Bourgeois devenus plus forts qu'elle, la contraignirent de ſe rendre. Les Confederez vouloient que les Venitiens la remiſſent entre les mains de Ferdinand; & les Venitiens y eſtoient obligez par les Articles de la Ligue & par le Traitté particulier qu'ils avoient conclu depuis un mois avec Ferdinand. Ils la retinrent neanmoins; & cette action fut ſi generalement blâmée, que le Cardinal Bembe leur Hiſtorien, qui n'oſoit ny la décrire telle qu'elle eſtoit, ny la paſſer ſous ſilence, inventa cette fable pour la déguiſer. Il prétend que les Tarentins ennuyez de la Guerre ci-

1496. vile, & de changer ſi ſouvent de maiſtre, avoient reſolu de ſe donner à un Prince capable de les conſerver, & jetté les yeux ſur l'Empereur des Turcs : Qu'ils avoient envoyé de ſecrets Agens à Conſtantinople : Que le Baile de la Republique en fut informé : Qu'il en écrivit à ſes Maiſtres, qui s'eſtoient ſouvenus que toute l'Italie avoit eu beaucoup de peine à tirer des mains de Mahomet Second Otrante, quoyqu'elle ne fut pas à beaucoup prés ſi forte que Tarente, & qu'ils avoient cru rendre à la Chreſtienté un ſignalé ſervice, en offrant leur protection aux Tarentins, dans la ſeule veuë de prevenir l'effet de leur deſeſpoir. On n'oſeroit déterminer icy ſi les Venitiens ſe ſervirent de cette excuſe, lorſque le Pape & les Rois d'Eſpagne ſe formaliſerent de leur procedé, & leur en firent en commun un ſanglant reproche ; mais il eſt conſtant que s'ils l'allegueront, elle ne fut pas receuë ; & que les Confederez au lieu d'y avoir égard, les contraignirent de reſtituer Tarente à Ferdinand, en leur déclarant que s'ils ne le faiſoient, on alloit tourner contre-eux toutes les forces de la Ligue.

Il ne reſtoit plus que d'Aubigny qui n'avoit recouvré ſa ſanté, que quand les affaires de ſon party ſe trouvoient en ſi mauvais eſtat, qu'il n'y avoit plus de moyen de les reſtablir. Il avoit profité de l'abſence de Conſalve, & recouvré tout ce que les Eſpagnols avoient pris dans la Calabre : Il ſe promettoit de ſe deffendre dans cette Province, juſqu'à ce que le ſecours de France luy fuſt arrivé ; & il ſe fondoit principalement ſur la valeur de Gabriel de Monfaucon qu'il avoit mis dans Manfredonia ; mais il ne le connoiſſoit pas aſſez ; & de fait Conſalve ne ſe fut pas plûtoſt détaché des Confederez,

qu'il s'aprocha de Manfredonia, & ſa marche eut plus d'effet qu'il ne s'en eſtoit promis; car elle oſta non ſeulement le courage, mais encore le jugement à Monfaucon, & elle le changea ſi bien, qu'il offrit de ſe rendre à diſcretion aux Ennemis qui ne le ſommoient point, & qui ſe préparoient avec d'autant plus de précaution pour l'aſſieger, qu'ils croyoient qu'il tiendroit une année entiere. 1496.

La nouvelle qu'en reçut d'Aubigny, luy fit perdre ce qui luy reſtoit d'eſperance. Les Places où il avoit mis Garniſon, n'eſtoient que médiocrement fortes; & il ne les pouvoit conſerver long-temps, puiſqu'il n'eſtoit pas en eſtat de tenir la Campagne. Les Armées de Ferdinand & du Marquis de Mantouë ſuivoient de prés celle de Conſalve. Rien ne les empeſchoit d'aſſieger chacune ſa Place à la fois; & ſi d'Aubigny ſe trouvoit enfermé dans une, on voudroit abſolument ne le recevoir qu'en qualité de priſonnier de guerre. Il n'avoit ſervi de rien à Montpenſier d'attendre l'extrémité; au contraire il avoit peri luy-meſme, & perdu l'élite de la Nobleſſe Françoiſe. Il n'y avoit pas d'apparence de heurter contre un meſme écuëil deux fois ſi prés l'une de l'autre; & la paſſion d'Aubigny pour les armes, ceda cette fois à la raiſon. Il députa vers Conſalve: Il le convainquit des moyens qu'il avoit de garder la Calabre un mois entier contre les trois Armées des Confederez, en attendant que le moindre déſordre qui ſurviendroit entre-eux, les miſt hors d'action, ou qu'il paſſaſt de nouvelles Troupes Françoiſes dans le Royaume de Naples: Que cependant il vouloit bien ſe rendre, pourveu qu'on luy fourniſt les aſſurances neceſſaires pour retourner ſeurement

1496. en France, & pour y ramener les Gens de Guerre & l'Artillerie que l'on avoit confié à ſa conduite. Conſalve y fit réflexion, & permit à d'Aubigny de ſe retirer en équipage de guerre ; mais l'infidelité de Ferdinand à l'égard de Montpenſier & de ſes Troupes, eſtoit trop noire pour ne demeurer pas long temps impunie ; & le ſcandale en eſtoit trop grand, pour ne pas exciter les perſonnes de peu de vertu à murmurer contre la Providence Divine, ſi elle en euſt remis la vangeance à l'autre monde. Le ſuccês d'Atelle avoit tellement ruiné les affaires des François au Royaume de Naples, que Ferdinand crut avillir ſa dignité, en achevant la Guerre : Il en donna la commiſſion à ſon Oncle Frederic & à ſes autres Lieutenans : Il alla ſe divertir à Somme : Il y trouva ſa femme ; & l'on prétend que ce fut avec elle qu'il gagna la diſſenterie, dont il mourut le ſept d'Octobre mille quatre cent quatre-vingt-ſeize.

Les Politiques de l'Europe s'imaginerent que cet accident ſeroit favorable aux François, & ſe tromperent tous dans une conjecture qui paroiſſoit ſi bien fondée. Car les Neapolitains reſtez dans la Faction d'Anjou, ne s'eſtoient empêchez de traitter avec Ferdinand, que parce qu'ils le croyoient vindicatif & ſanguinaire, comme avoient eſté ſon pere & ſon ayeul. Ils ne pouvoient avoir la même opinion de Frederic, oncle paternel de Ferdinand, parce qu'ils l'avoient connu à la Cour de France, & qu'ils eſtoient convaincus de ſa moderation par une longue experience : Ils ſe laſſerent là-deſſus d'eſtre mal-heureux ; & ils ſe plaignirent que les penſions qu'ils tiroient de la Cour de France n'approchoient pas du revenu qu'ils perdoient

à cauſe de leur engagement avec elle. Ils s'imaginerent pouvoir bien abandonner ſes intereſts, puiſqu'elle-meſme les negligeoit; & le deſir de mourir plus à leur aiſe qu'ils n'avoient vécu, leur oſta le doute que Frederic n'executaſt de bonne foy ce qu'il leur promettoit. Ils eſtoient ainſi diſpoſez lorſque ce Prince fit plus de la moitié du chemin pour une ſincere reconciliation avec eux; & il les rechercha avec autant de ſoin, que s'il n'euſt point eu d'affaire plus preſſée que celle là. Il leur offrit les Fiefs que leurs Anceſtres avoient poſſedez, & il ne s'excuſa d'en reſtituer les revenus, que ſur l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de le faire: Il promit de les payer exactement auſſitoſt qu'il ſeroit paiſible; & il fit de cette ſorte ce que ſon ayeul, ſon pere, ſon frere & ſon neveu avoient inutilement entrepris. 1496.

Charles Huit meſmes par un renverſement de politique dont ſon Conſeil fut juſtement blaſmé, facilita cet accord en négligeant toutes les precautions qui luy auroient eſté neceſſaires pour le traverſer. Il ne penſoit qu'à ſe vanger de l'infidelité & de l'ingratitude des Rois d'Eſpagne; au lieu que l'importance de recouvrer Naples ne luy permettoit de former aucun deſſein qu'après l'execution de celuy-là. Les Eſpagnols avoient fait des courſes dans le Languedoc; & ce fut par droit de repreſailles que Charles d'Albon Saint André Lieutenant du Duc de Bourbon, mit le ſiege devant Salces. Il la batit ſans interruption juſqu'à ce qu'il eut mis en poudre les Remparts: Il y donna l'aſſaut, & il le continua avec tant de vigueur, que les Aſſiegez, quoyqu'ils euſſent eſté choiſis entre les meilleurs Soldats de l'Armée Eſpagnolle, furent

1496. contraints de ceder. Il y eut cinquante-deux Gentils-hommes de tuez, & quatre cent autres perſonnes de moindre qualité ; mais le Roy crut avoir ſatisfait à ſon honneur par une action ſi éclatante. Il rappella d'Albon dans le temps qu'il eſtoit le plus attaché à pourſuivre ſon avantage ; & ce Lieutenant n'obeït pas entierement au premier ordre de Sa Majeſté. Il demanda par forme de remontrance la permiſſion de reſtablir Salces, & de le fortifier, afin que comme cette Place avoit juſques-là ſervi de Boulevart à la Frontiere d'Eſpagne, elle rendiſt déſormais le même office à celle de France ; mais le Conſeil de Charles Huit apprehenda que ce travail ne perpetuaſt la Guerre entre les Couronnes ; & comme Sa Majeſté perſiſtoit toûjours dans la volonté de repaſſer en Italie, elle ne jugea pas à propos d'avoïr en meſme temps la Guerre en deux lieux tres-éloignez l'un de l'autre. Elle manda à d'Albon de laiſſer Salces dans l'eſtat que ſon Artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ſes Troupes dans le Languedoc ; & les Eſpagnols la trouvant ainſi évacuée, y rentrerent. Ils ne ſe contenterent pas d'en reſtablir les fortifications, ils en ajouterent de nouvelles, & la rendirent la meilleure de leurs Places.

Charles Huit commit encore dans le même temps la faute la plus conſiderable qui ſoit reprochée aux Roys de France, aprés celle dont Loüis Onze ſon Pere avoit flétri ſa reputation en negligeant de réünir les Païs-Bas à ſa Monarchie, par le Mariage de ſon Fils unique avec l'Heritiere de Bourgogne. L'Empereur Maximilien n'avoit eu de cette Heritiere qu'un fils nommé Philippe, & une fille nommée Marguerite,

&

& il avoit travaillé pour les marier tous deux en Eſpa- 1496.
gne. Les Roys Catholiques, Ferdinand & Iſabelle, avoient un fils & quatre filles. Ils avoient aiſément conſenti que leur fils épouſaſt la fille de l'Empereur; mais ils n'avoient pas voulu accorder leur fille aiſnée à l'Archiduc Philippe ſon fils, parce qu'ils prétendoient la donner à Manuël Roy de Portugal, & réünir ainſi cette Monarchie à celle de Caſtille & d'Arragon, ſuppoſé que le Prince d'Eſpagne mouruſt ſans enfans. Ils s'eſtoient donc contentez d'offrir l'Infante Jeanne leur ſeconde fille pour femme de l'Archiduc; & l'Empereur avoit differé une année entiere de l'accepter, à cauſe qu'il eſtimoit plus ſans comparaiſon la Maiſon d'Autriche dont il eſtoit le Chef, que celles d'Arragon & de Caſtille qui ne venoient que de Baſtards; & qu'il croyoit que les Roys Catholiques luy faiſoient affront en ne le traitant pas d'égal, & en ne luy donnant que leur ſeconde fille pour ſon fils unique, quoy qu'il donnaſt ſa fille unique pour le leur. Mais enfin un ſecret preſſentiment de l'avenir, ou le deſeſpoir de trouver une plus haute alliance pour l'Archiduc, fit paſſer l'Empereur pardeſſus cette conſideration. Il ſigna les deux Contracts de Mariage tels qu'ils avoient eſté dreſſez à Madrid. L'Infante Jeanne y fut épouſée par Procureur au nom de l'Archiduc, le meſme jour que le Procureur du Prince d'Eſpagne épouſa à Gand la Princeſſe Marguerite; & pendant que les Flamands preparoient une Flotte pour la porter en Eſpagne, Ferdinand & Iſabelle en équiperent une pour mener l'Archiducheſſe à ſon mary.

Cette raiſon avoit eſté la principale qui les avoit empeſchez de ſecourir Salces; & leurs finances ſe

1496. trouvoient tellement épuiſées par les dix années de continuelles guerres dans le Royaume de Grenade, que non ſeulement ils n'avoient pû envoyer de Troupes ſur la Frontiere du Rouſſillon, mais de plus la Flotte qu'ils avoient équipée pour le tranſport de l'Archiducheſſe eſtoit beaucoup moins forte qu'il ne faloit.

On ne ſçait par quelle voye l'Amiral de Graville fut informé de la pluſpart des particularitez que l'on vient de rapporter ; mais il eſt certain qu'il en parla dans le Conſeil de France en preſence de Charles Huit, & qu'il y repreſenta avec toute l'éloquence dont il eſtoit capable, l'intereſt qu'avoit Sa Majeſté d'empêcher l'alliance des Eſpagnols voiſins du Languedoc & de la Guyenne avec les Flamands, qui confinoient à la Picardie & à la Champagne. Il adjouſta qu'il y avoit deux moyens infaillibles pour en venir à bout, ſans embarraſſer la France en de nouvelles affaires. Le premier eſtoit d'employer la Flotte qui coûtoit infiniment, & qui pourtant eſtoit devenuë inutile par la perte du Royaume de Naples. Comme elle ſe trouvoit plus forte ſans comparaiſon que celle des Roys Catholiques, on eſtoit aſſeuré qu'il ne hazarderoit pas la leur, & que par conſequent l'Archiducheſſe demeureroit en Eſpagne ; & s'ils la hazardoient, elle ſeroit battuë, & l'Archiducheſſe periroit, ou ſeroit priſonniere des François. Le ſecond moyen conſiſtoit à profiter de la meſ-intelligence qu'il y avoit alors entre l'Empereur & Henry Sept Roy d'Angleterre. Pour la mieux comprendre il faut ſe ſouvenir que l'on a remarqué dans le premier Livre de cet Ouvrage que les preſſantes ſollicitations de l'Empereur, & les inſtances du Parlement d'Angleterre, avoient obligé Henry à

ſigner un Traitté, par lequel il devoit paſſer la Mer avec toutes les forces de ſon Royaume, & mettre le ſiege devant Boulogne, à condition que l'Empereur le viendroit joindre avec trente mille Soldats Allemands ou Flamans, le troiſiéme jour au plus tard que les Anglois auroient mis pied à terre, & qu'il ne ſepareroit point ſes Troupes de celles de Henry, juſqu'à ce que les Provinces de Picardie & de Normandie euſſent eſté conquiſes. Henry avoit executé de bonne foy ce Traité dans tous les articles qui le regardoient. Il eſtoit deſcendu à Calais avec des Troupes plus conſiderables pour le nombre & pour la diſcipline, qu'aucun de ſes Predeceſſeurs n'en avoit conduit en France; & il avoit formé un ſiege regulier devant Boulogne, aprés avoir dépeſché à l'Empereur, qui eſtoit à Gand, pour l'avertir de le venir joindre au jour aſſigné. Mais l'Empereur avoit manqué de parole, ſoit qu'il euſt dépenſé mal à propos l'argent qui luy avoit eſté fourni pour cette entrepriſe, ou qu'il euſt deferé aux prieres des Flamands, qui ne haïſſoient rien tant que la guerre contre la France; parce que d'un coſté ils n'y avoient jamais rien gagné; & d'un autre coſté ils y avoient toûjours doublement perdu par l'interruption de leur commerce, & par les ravages que les Provinces Valonnes avoient eſté contraintes de ſouffrir. Henry de qui toutes les meſures eſtoient rompuës par la deſertion de l'Empereur, avoit eſté réduit à lever le ſiege de Boulogne, & à s'accommoder avec les François; & comme dans cette ſorte d'affaires les Souverains ont accoûtumé de tourner contre leurs infideles amis toute la haïne qu'ils avoient euë pour leurs ennemis, Sa Majeſté Angloiſe s'eſtoit remiſe en bonne intelli- 1496.

1496. gence avec les François, dans la ſeule veuë de ſe venger de l'Empereur. Elle en avoit long-temps cherché l'occaſion, qui ne s'eſtoit offerte, que lorſqu'il s'eſtoit agi de traverſer le voyage de l'Archiducheſſe en Flandres. La Flotte Angloiſe eſtoit compoſée de trente gros Vaiſſeaux que l'on appelloit Ramberges; & Henry avoit fait entendre à l'Amiral de Graville que pourveu que la France luy payaſt vingt mille écus, il envoyeroit ces Ramberges ſur les coſtes d'Eſpagne, & les y entretiendroit à ſes dépens durant tout l'Eſté prochain. Il avoit adjoûté qu'elles y ſeroient aiſément maiſtreſſes de la Mer; & que comme le tiers d'elles ſuffiroit pour battre la Flotte que les Roys Catholiques preparoient dans leur Port; ou l'Archiducheſſe ne ſortiroit point d'Eſpagne pendant que les Anglois tiendroient la Mer, ou elle ſeroit infailliblement enlevée.

L'Amiral de Graville appuya ſon diſcours de tout le credit qu'il avoit dans le Conſeil d'Eſtat, & auprès du Roy ſon Maiſtre. Mais la Providence Divine qui vouloit élever la Maiſon d'Autriche au ſuprême degré de grandeur où la mit le fils, dont l'Archiducheſſe accoucha quatre ans aprés, rendit inutiles tous les efforts de Graville pour empeſcher la conſommation du mariage de cette Princeſſe. Charles Huit & ſon Conſeil receurent de la bouche de cet Officier de la Couronne, le plus important avis qui pouvoit leur eſtre donné ſans en reconnoiſtre les conſequences.

Le ſeul motif d'épargner vingt mille écus dans un temps où l'on en prodiguoit tant d'autres, fit refuſer la propoſition du Roy d'Angleterre. L'Eſpagne, les Pays-Bas, l'Empire & les Provinces Hereditaires de la

Maiſon d'Autriche furent unies ſous une ſeule domination ; & les François n'éviterent depuis d'eſtre aſſujetis que par une eſpece de miracle. Mais ſans anticiper icy les matieres que l'on a traittées dans l'Hiſtoire de François Premier, il ſuffit de dire que Charles Huit & ſon Conſeil augmenterent encore l'extrême faute qu'ils venoient de commettre en accordant aux Roys Catholiques la Tréve qu'ils demanderent. Il eſt vray que pour l'obtenir ils abandonnerent Loüis Sforce ſous pretexte qu'il les avoit le premier abandonnez par le Traité de Verceil. Mais les Eſpagnols tromperent dans cette occaſion Bouchage qui negocioit avec eux, comme ils avoient auparavant abuſé de la bonne foy de Clery & de Grammont que Charles Huit leur avoit ſucceſſivement envoyez. Ils voyoient que les Italiens n'avoient plus beſoin des Eſtrangers pour ſe maintenir contre la France ; & qu'ils s'eſtoient tous réünis pour leur commune deffenſe, excepté les Florentins qu'ils rameneroient aiſément par la perſuaſion ou par la force des armes ; & que cependant l'Eſpagne par une ſuſpenſion d'armes avec les François, ſe maintiendroit dans la poſſeſſion des Comtez de Cerdaigne & de Rouſſillon. Que de plus elle ſe donneroit le temps de fortifier Salces, Perpignan, Colioure & Canete, d'où il leur eſtoit d'autant plus facile de pouſſer leurs conqueſtes dans le Languedoc, que cette Province eſtoit alors tellement négligée qu'il n'y avoit que la Ville de Narbonne capable de deffenſe, encore n'eſtoit-elle reveſtuë que de ſimples Remparts ; & qu'il pourroit arriver une occaſion de rejoindre le Languedoc à la Monarchie d'Eſpagne, comme il l'avoit autrefois eſté ſous les Rois Viſigots. 1496.

1496. Les Confederez d'Italie affoiblis par la deffection des Eſpagnols, y ſuppléerent par de nouvelles conventions avec l'Empereur Maximilien, qui promit moyennant vingt-deux mille florins du Rhin par mois, de venir en perſonne dans l'Italie : D'y mener une puiſſante Armée, & de l'y entretenir, juſqu'à ce que tout fuſt calme. Et de fait l'obſtination qui paroiſſoit dans Charles à renouveller la querelle pour le Royaume de Naples, les Six mille Suiſſes & Gaſcons ſuivis de deux mille Lances que Trivulce avoit menez dans le Piémont & dans le Montferrat ; & l'ordre de Sa Majeſté au Duc d'Orleans de repaſſer les Alpes avec un Corps d'Armée plus fort que celuy de Trivulce, avoient excité les Italiens à former une ſeconde Ligue qui n'eſtoit pas à la verité ſi puiſſante que la premiere ; mais qui ne pouvoit nonobſtant reſiſter aux François, à cauſe de la diverſité des intereſts du Pape, des Venitiens & de Loüis Sforce qui les empeſcheroit vray-ſemblablement d'agir de tout leur pouvoir contre le Royaume de Naples.

On a veu que le Duc de Ferrare avoit eſté dépoüillé par les Venitiens-di-Poleſiné de Rovigo ; & que Loüis Sforce ſon gendre y avoit contribué, bien loin de le luy conſerver comme il luy auroit eſté facile. Il apprehendoit que le mal qu'il avoit ſouffert ne devint plus grand aprés que les Florentins ſeroient aſſujetis ; & que les Venitiens ayant pris gouſt à ce qu'ils luy avoient oſté, n'achevaſſent de le mettre en chemiſe. Il fit pour l'éviter au delà de ce que portoit la dangereuſe condition de petit Prince où il ſe trouvoit réduit : Il conſola les Florentins du malheur qui venoit d'arriver aux François : Il les exhorta de ne pas entrer

dans le déſeſpoir : Il exagera le nombre & la valeur des Troupes de Trivulce : Il offrit cent hommes d'Armes, & deux mille Fantaſſins pour ſa part, & promit de procurer encore l'aſſiſtance d'un autre Prince. C'eſtoit le Marquis de Mantouë que les Venitiens venoient de dépoſer ſans cauſe. Ce Marquis avoit trois cent bonnes Lances ; & le Duc de Ferrare qui eſtoit ſon beau-pere, luy perſuada de ſervir les Florentins pour ce qu'il leur plairoit. Les Florentins encouragez par cette reſſource ineſperée, entrerent en Ligue avec le Duc de Ferrare, & avec le Marquis de Mantouë, & ſe chargerent de fournir pour la deffenſe commune huit cent Lances, & cinq mille Fantaſſins. 1496.

On les reçut à ce prix dans la nouvelle confederation ; & Bentivole bien informé que le Pape cherchoit à ſurprendre Boulogne, afin d'en inveſtir un de ſes fils, ſuivit l'exemple des Florentins par la ſeule conſideration, que ce qu'il avoit plus à craindre eſtoit dans l'autre Ligue. Jordan Urſin & l'Alviane, qui s'étoient ſauvez des priſons de Ferdinand Roy de Naples, jugerent de ce qu'ils devoient attendre par la maniere dont ils avoient appris que l'on traittoit dans le Royaume de Naples les autres priſonniers. Ils s'obligerent à fournir aux François cinq cent Chevaux-Legers ; & le frere du Cardinal de la Rovere, Préfet de Rome, s'engagea pour autant de Fantaſſins. Il ne manquoit plus que de mettre à la teſte de tant de Troupes un Chef, dont l'autorité fuſt capable d'en empeſcher la diſſipation ; & l'on jetta en Italie, auſſi-bien qu'en France, les yeux ſur le Duc d'Orleans. Mais ce Prince qui avoit autrefois témoigné tant de paſſion pour le Generalat, lorſque le Roy Charles Huit ſon Maiſtre ſe piquoit de ne

1496. le céder à perſonne, n'en voulut plus quand il dépendit uniquement de luy de l'accepter. Il ne comptoit pour rien les occaſions qu'il avoit perduës de recouvrer le Duché de Milan ; & il s'en prenoit uniquement à la négligence que le Cardinal Briçonnet avoit euë de luy fournir à point nommé l'argent & les Troupes dont il avoit quelquefois manqué. Il craignoit de retomber dans les meſmes inconveniens ; & de plus il avoit une raiſon ſinguliere de ſe ménager, & de ne pas ſortir du Royaume.

Le Dauphin de France, fils unique de Charles Huit, venoit de mourir ; & il y avoit peu d'apparence que Sa Majeſté en euſt un autre, puiſqu'elle eſtoit exceſſivement addonnée à l'amour volage. Le Duc d'Orleans eſtoit ainſi devenu le plus proche Succeſſeur à la Couronne ; & par conſequent il ne devoit pas s'engager dans une entrepriſe ſi éloignée, qu'il ne luy fuſt aiſé de revenir au moment qu'il y ſeroit appellé ; & ce fut principalement ſur ce motif qu'il s'excuſa de repaſſer les Alpes. Trivulce à ſon refus, obtint le Commandement de l'Armée, & ne s'en acquitta pas ſi bien qu'il y avoit lieu d'eſperer de ſon experience & de ſa haine pour Loüis Sforce. Les François avoient des intelligences dans Savonne & dans Gennes, qui devoient éclater en meſme temps, & ils n'attendoient pour cela que l'approche de Trivulce. L'une avoit eſté formée par le jeune Fregoſe fâché de ce que ſon frere le Cardinal s'eſtoit déclaré contre la France ; & le Cardinal de la Rovere eſtoit auteur de la ſeconde. Trivulce qui ne pouvoit ſe trouver en deux lieux, s'approcha de l'un & de l'autre autant qu'il le put ſans donner de ſoubçon : Il campa ſur une éminence ; mais

Loüis

Loüis Sforce attentif à ſes moindres mouvemens, devina ſon intention en partie ; & ſe doutant qu'il en vouloit à Genes ou à Savonne, ſans préſuppoſer que ce fuſt aux deux enſemble, jetta dans l'une & dans l'autre une bonne partie des Troupes qu'il tenoit dans Milan. 1496.

Les amis que Trivulce avoit conſervez dans cette Ville capitale du Duché, trouverent ainſi l'occaſion de ſe revolter : Ils ſe diſtribuerent dans les principales ruës : Ils y exciterent une dangereuſe ſédition ; & ils dépeſcherent promptement un Courrier à Trivulce pour l'informer de ce qui ſe paſſoit dans Milan, & pour luy dire qu'il vinſt à l'heure meſme, & qu'on le rendroit maiſtre de cette Ville. Ils ne luy promettoient rien en cela qu'ils ne fuſſent en eſtat de tenir ; mais par malheur pour luy il n'y ajoûta point aſſez de foy. Il craignit de perdre deux biens ſolides pour un troiſiéme imaginaire qui venoit à la traverſe, & il refuſa d'aller à Milan. Il négligea de cette ſorte l'occaſion qui s'offroit de rentrer honorablement dans ſa patrie, où Loüis Sforce n'avoit que cinq cens chevaux & ſix mille hommes de pied, qui n'euſſent pû reſiſter à l'Armée Françoiſe que les Séditieux auroient introduite, & qui ne recevant point de ſecours, furent accablez aprés une vigoureuſe réſiſtance. Paul Fregoſe s'aprocha de Genes ; & n'appercevant pas le ſignal que ceux de ſon intelligence devoient luy donner, n'oſa paſſer outre. Le Cardinal de la Rovere fut abandonné à my-chemin par les Troupes que Trivulce luy avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainſi réduit à prendre les deux petites Villes de Novy & de Boſco qu'il ne pouvoit garder, à cauſe

1496. qu'elles eſtoient trop proche d'Alexandrie, où il y avoit une tres forte Garniſon.

Loüis Sforce fut bien-toſt en eſtat de ne plus craindre Trivulce par l'arrivée de l'Empereur Maximilien, qui pour n'avoir mené que cinq cent Hommes d'Armes, & douze Enſeignes d'Infanterie Allemande, ne laiſſa pas de propoſer aux Confederez dans le premier Conſeil de Guerre qu'ils tinrent en ſa preſence, de changer encore une fois la forme du Gouvernement eſtabli à Naples. On a veu que Frederic y avoit ſuccedé à Ferdinand ſon neveu paternel, mort ſans enfans ; & il n'y avoit eu rien en cela que de conforme au Droit des Gens, & à la Coûtume des Monarchies de l'Europe : Mais Maximilien avoit changé de genie en contractant une double alliance avec l'Eſpagne, & joint ſes intereſts avec ceux des Roys Catholiques. Il ſe propoſoit de donner le Royaume de Naples au Prince d'Eſpagne, leur fils unique, ſon gendre, ſous pretexte qu'encore qu'Alphonſe d'Arragon l'euſt conquis, il n'avoit pû le donner à Ferdinand, ſon fils illegitime, pere de Frederic, au préjudice de ſon frere legitime Jean ayeul paternel du Prince d'Eſpagne. Maximilien en fit la propoſition aux Confederez, qui la rejetterent tout-d'une-voix. Ils ſe fonderent ſur deux raiſons. L'une qu'ils avoient reconnu Frederic pour veritable Roy, en l'aſſociant à leur Ligue. L'autre qu'il ne ſeroit pas poſſible de le dépoüiller, ſans fournir aux François l'occaſion de retourner dans l'Italie. On parla donc en ſecond lieu de les chaſſer de la Ville d'Aſt, ſeule qui leur reſtoit delà les Alpes ; & l'on envoya des Eſpions en reconnoiſtre l'eſtat ; mais ils la trouverent aſſez bien munie pour occuper ſi long-temps les

Troupes des Confederez, que Trivulce auroit cependant le moyen de les diſſiper, en les affamant. Il eſtoit d'extrême importance à Maximilien de ne pas échoüer à ſa premiere entrepriſe ; & il ſe contenta de mander au Duc de Savoye & aux Marquis de Monferrat & de Saluſſes de le venir trouver à Pavie, où il vouloit prendre la Couronne de Lombardie ; & de luy rendre dans cette Ceremonie leurs hommages en qualité de Feudataires de l'Empire. Son deſſein eſtoit de les détacher des intereſts de la France : Mais les petits Souverains, quand ils ſont habiles, ne perdent pas l'occaſion de profiter de la foibleſſe que l'on témoigne en les negligeant. Le Duc de Savoye & les Marquis de Monferrat & de Saluces devinerent que Maximilien n'oſoit entreprendre de chaſſer les François de ce qui leur reſtoit dans l'Italie, à cauſe qu'il n'y avoit pas mené aſſez de Troupes ; & ils ſe diſpenſerent là-deſſus d'executer ſes ordres. Le pretexte dont ils couvrirent leur refus, fut que Sa Majeſté Imperiale n'eſtoit pas la plus forte dans Milan, & que cependant ils avoient pluſieurs occaſions de ſe deffier de Loüis Sforce. 1496.

Le Duc de Ferrare ne fut pas plus ſoûmis que les autres ; mais il trouva une autre deffaite. Le Traité de Verceil l'avoit établi dépoſitaire de la Fortereſſe de Genes, & il en avoit donné ſa foy à toutes les parties intereſſées, & par conſequent au Roy Charles Huit. Sa Majeſté Tres-Chreſtienne auroit eu raiſon de ſe plaindre de luy, s'il ſe fuſt mis entre les mains des Ennemis de la France ; & cette excuſe eſtoit ſi plauſible, que l'Empereur n'oſa témoigner de n'en eſtre pas ſatisfait. Ainſi l'orage alla fondre toute entiere ſur les Florentins, & cette Republique le voyant tomber ſur elle,

1496. ne perdit pas courage. On l'attaqua par l'endroit le plus dangereux, qui eſtoit la Place de Livorne ; & à dire le vray ſi elle euſt eſté priſe, les Florentins auroient eſté contraints de ſuccomber, puiſqu'ils euſſent eſté privez de toute ſorte de communication avec la France. Ils avoient jetté dans Livorne le fameux Officier Ricaſoli, qui ne s'eſtonna pas de ſe voir aſſiegé par trois Armées de terre, qui eſtoient celles de l'Empereur, des Venitiens & de Loüis Sforce, & par autant de Flottes, l'Eſpagnole, la Neapolitaine & la Venitienne. Mais il auroit pourtant eſté accablé malgré ſa prodigieuſe reſiſtance, ſi la Mer n'euſt combattu pour ainſi dire en ſa faveur, par deux manieres trop ſingulieres, pour ne pas entrer dans cette Hiſtoire.

Comme on ne ſçavoit pas encore en France que Montpenſier eut ſuccombé dans Atelle, on avoit chargé à Toulon quatre grands Navires de huit cent Fantaſſins Gaſcons vieux Soldats, & de pluſieurs munitions de guerre & de bouche pour les envoyer au Royaume de Naples. L'intention de ceux qui conduiſoient cette petite Flotte, eſtoit de faire canal depuis Toulon d'où elle eſtoit partie, juſqu'aux Châteaux de Naples. Mais le vent qui la ſurprit à la hauteur de Livorne la jetta dans ce Port, & l'empeſcha de continuer ſa route. Elle ne pouvoit mieux faire que d'aſſiſter Ricaſoly ; & elle s'y appliqua toute entiere, quoyqu'elle n'en euſt aucun ordre. Une ſeconde tempeſte fut pour le moins auſſi favorable à Ricaſoly que l'avoit eſté celle dont on vient de parler, puiſqu'elle diſſipa les trois Flottes qui bloquoient Livorne, & les mit hors d'eſtat de ſe raſſembler. Le Navire ſur lequel l'Empereur avoit paſſé de Trieſte en Italie,

ſe briſa contre le Chaſteau de Livorne ; & Sa Majeſté Imperiale en prit un ſi mauvais augure, que non ſeulement elle fit lever le ſiege ; mais encore elle reſolut de ſe retirer en Allemagne ſans en avertir ſes Confederez. Mais ce projet n'eſtoit pas facile à exécuter, & l'Empereur n'avoit point aſſez d'adreſſe pour ſurprendre les Confederez. Ils preſſentirent la deſertion qu'il avoit réſoluë ; & ils délibererent s'ils y remediroient en l'arreſtant priſonnier : Ils n'en avoient que trop de ſujet, puiſque l'Empereur n'avoit ſatisfait à aucun des articles de la Ligue qui le regardoient : Mais ils luy conſerverent la liberté, de crainte que la France ne profitaſt de cette détention, ou parce qu'on crut avoir beſoin des Allemans pour les oppoſer aux Suiſſes que Charles Huit ſe propoſoit de remmener delà les Alpes : Outre que l'on craignit d'irriter les Princes de l'Empire en arreſtant leur Chef. 1496.

L'Armée du Pape ne s'eſtoit pas trouvée au ſiege de Livorne, parce qu'elle eſtoit occupée à dépoüiller les Urſins, dans une occaſion d'autant plus favorable qu'ils ne pouvoient recevoir de ſecours. Le Duc d'Urbin la commandoit ; & on luy avoit donné pour Lieutenant, le Duc de Gandie ſecond fils du Pape, pour apprendre la Guerre ſous luy, ou pour épier ſes actions. Les Urſins trop foibles pour tenir la Campagne, partagerent entr'eux ce qu'ils avoient de forces. L'Alviane s'enferma dans Bracciano, qui eſtoit la meilleure de leurs Places, & la ſeule qu'ils avoient reſolu de deffendre juſqu'à l'extremité, & les autres Urſins ſe mirent en des lieux ſeurs ; & ſe preparoient pour le ſecourir, lorſque la longueur du ſiege auroit affoibly les Ennemis.

1496. Le Duc de Gandie les commandoit en apparence; mais en effet il devoit ſuivre en tout les conſeils du Duc d'Urbin. Ce Duc fut d'avis d'attaquer d'abord Bracciano, parce que les autres Places des Urſins n'auroient garde de tenir aprés la reduction de celle-là; & que les Ennemis du Pape n'ayant plus de retraitte, ne perſiſteroient plus dans leur rebellion. Il mena là deſſus toutes les Troupes de Sa Sainteté devant Bracciano: Il y forma un ſiege regulier: Il dreſſa cinq ou ſix batteries qu'il avançoit à meſure qu'il gagnoit du terrain; & ſa principale application fut d'introduire l'abondance dans ſon Armée, en procurant que ſes Soldats ne reſſentiſſent pas d'autres incommoditez que celles qu'ils recevroient des Ennemis: Mais il n'y a jamais eu de reſiſtance plus grande que celle qu'il trouva de la part des Aſſiegez.

L'Alviane bien loin de preferer la conſervation de ſa vie, au deſir de ſe ſignaler par une vigoureuſe deffenſe, diſputa le terrain autant qu'il luy fut poſſible; & ſe trouvant enfermé de tous coſtez dans ſes Remparts, il employa le grand nombre de canons qu'il avoit à foudroyer les Quartiers des Aſſiegeans. Il ordonna aux milices de ſon parti, diſperſées aux environs de Bracciano, de s'aſſembler, & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua attaquer un Quartier des Aſſiegeans. Il fit une ſortie ſur ce Quartier: Il s'en ſaiſit, & il le garda juſqu'à ce qu'il y eut raſé tous les travaux des Ennemis: Il paſſa de là aux autres Batteries: Il les démonta toutes: Il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles eſtoient compoſées; & il encloüa l'autre. Les Aſſiegeans reduits à recom-

mencer, donnerent le loiſir à Charles, à Francioto & à Vitellotio Urſins d'aſſembler autant de Gens de Guerre qu'il en faloit pour faire lever le ſiege; & ils partirent de Cita-di-Caſtello à ce deſſein. 1496.

Leurs Troupes conſiſtoient preſque toutes en Soldats aguerris & mal affectionnez au Pape, & toute la peine des Urſins à les préparer au combat qui ſe donna auprès d'Anguillara entre Suriano & Baſſiani, fut de leur apprendre la ruſe par laquelle ils le pretendoient gagner. C'eſtoit de prendre des piques plus longues d'une coudée, que celles qui eſtoient alors en uſage. Les Ducs d'Urbin & de Gandia, informez de l'approche des Ennemis, crurent eſtre perdus, s'ils les attendoient dans leurs Lignes, à cauſe qu'il n'y avoit point de quartier ſéparé, qui fuſt capable de leur reſiſter, ſuppoſé que l'Alviane ſecondaſt leur attaque par derriere, à l'inſtant qu'ils donneroient par devant. Ainſi la réſolution fut priſe d'aller au devant des Urſins en cette ordonnance. Fabrice Colonne menoit l'Avant-garde avec les Troupes auxiliaires de Frederic, nouveau Roy de Naples. Les Ducs d'Urbin & de Gandia étoient tous deux au Corps de Bataille, où ils avoient placé leur Infanterie Alemande, ſur la ſuppoſition que celle des Urſins ne luy eſtoit pas comparable, & le Comte de Nogarole, Prince de la Maiſon de Gonzague, commandoit l'Arriere-garde, & ſe tenoit ſur la queuë avec des Eſcadrons choiſis pour réſiſter à l'Alviane, en cas qu'il ſortiſt de Braccciano, pour avoir dans le Combat ſa part de l'honneur & du danger. Les Urſins ne marchoient qu'en deux colonnes, quoy qu'ils fuſſent plus foibles, & qu'ils euſſent par conſequent à craindre d'eſtre enveloppez,

1496. parce que l'inconvenient où ils ſe ſeroient expoſez, s'ils ſe fuſſent diviſez en trois Corps, leur avoit paru trop grand, eu égard à leur petit nombre. Fabrice Colonne commença le choc, & il ne tint qu'à luy de remporter la victoire. La Cavalerie des Urſins, au lieu de le ſouſtenir vigoureuſement, tourna bride; & l'Infanterie qu'elle couvroit, ſe voyant abandonnée, l'imita dans ſa fuite. Charles & Francioto Urſins, & le Capitaine Roſſeti furent pris; & ſi Fabrice euſt donné ſur l'autre colonne des Urſins, il l'auroit infailliblement défaite avec la meſme facilité, qu'il avoit euë à tailler en pieces la premiere. Mais il s'étoit tellement haſté d'aller aux Ennemis, que le Corps de Bataille & l'Arriere-garde du Pape ne l'avoient pu ſuivre. Il y avoit à craindre que la ſeconde colonne des Urſins le voyant trop éloigné des ſiens, ne le vainquiſt avant qu'il puſt eſtre ſecouru; & le Duc d'Urbin crut agir en grand Capitaine, en luy mandant de faire halte, juſqu'à ce qu'il l'euſt joint. Fabrice obeït, & donna de cette ſorte occaſion aux fuyards de ſe rallier derriere leur ſeconde colonne. Vitelloce qui la commandoit ne fut pas ſi vigoureuſement attaqué, qu'il s'attendoit de l'eſtre, & l'infanterie des deux partis vuida la querelle, quoy que cela ne fuſt point encore arrivé dans les Guerres d'Italie. Car les Alemans des Ducs d'Urbin & de Gandia n'eurent pas pluſtoſt aperçu que les Piques des Urſins eſtoient plus longues que les leurs, qu'ils perdirent l'eſperance de leur réſiſter. Ils lâcherent le pied, & leur exemple fut ſuivi par les autres Fantaſſins de l'Armée Eccleſiaſtique, tant il eſt dangereux à un General d'Armée de s'expliquer à contre-temps ſur l'opinion

nion qu'il a de la bonté de quelques-unes de ſes Troupes au préjudice des autres. Le Duc d'Urbin avoit témoigné qu'il faiſoit plus d'eſtat de ſes Alemans, que du reſte de l'Armée du Pape ; & ce fut là principalement la cauſe que leurs compagnons les voyant fuïr, n'eurent point de honte de les imiter. Le Duc de Gandia & Fabrice Colonne ſe ſauverent ; mais le Duc d'Urbin & le Comte de Nogarole demeurerent Priſonniers ; & le Pape ne fut à couvert des ſuites de cette diſgrace, que par la mort de Charles Huit, qui détourna les Urſins de pourſuivre leur victoire. Elle auroit apparemment déterminé ce Roy à repaſſer les Alpes, nonobſtant que l'on fuſt encore au commencement du Printemps de mil quatre cent quatre-vingt-huit. Son bagage eſtoit déja parti, & il ſe diſpoſoit à le ſuivre lorſqu'il fut frappé d'apoplexie. 1496.

Il avoit depuis ſon retour en France negligé de ſorte ſes conqueſtes d'Italie, qu'il ſembloit en avoir perdu la memoire. Et de fait il ne fut pas plûtoſt dans Lion, qu'il y vécut de mêmes que ſi tout ce qui luy eſtoit arrivé depuis un an n'euſt eſté qu'un ſonge. Il ne fit reflexion ny ſur l'ordre de purger l'Italie des Tyrans, que Savonarolle luy avoit porté de la part de Dieu, ny ſur les évenemens conformes à cet ordre, qui l'empêchoient de douter que la prédiction de ce Religieux ne fuſt veritable, ny des Sept mille François dont il y avoit pour le moins le tiers de Gentilshommes qu'il avoit laiſſez dans le Royaume de Naples : ny des dernieres calamitez où il devoit préſuppoſer qu'ils ſeroient réduits : ny de la Faction d'Anjou qu'il abandonnoit mal à propos à la diſcretion de celle d'Arragon ; ny du ſujet que cette deſertion

1496. donneroit aux autres Alliez de la France de ſe deſunir d'avec elle. Il ſe divertit à Lion, où il ne paſſoit aucun jour ſans joûtes & ſans balets, comme pour ſe débarraſſer de cette fâcheuſe idée que toute l'Europe avoit les yeux tournez ſur luy, & que ſa reputation eſtoit uniquement attachée à conſerver la conqueſte qu'il avoit faite. Il ne ſe réveilla pas mêmes de ſon aſſoupiſſement lorſque Dieu uſa à ſon égard du châtiment le plus ſenſible qu'il eſtoit capable de recevoir en ce monde. De trois fils qu'il avoit eus de la Reine Anne de Bretagne, il ne luy en reſtoit qu'un qui s'appelloit Charles Rolland; mais ce jeune Prince quoy qu'il n'euſt encore que trois ans & demi, eſtoit de ſi belle eſperance, qu'il conſoloit les bons François de la perte des deux autres. Il mourut pourtant au Chaſteau d'Amboiſe le ſeize de Decembre mil quatre cent quatre-vingt-ſeize, & il fut regretté de tous, à la reſerve de ſon pere, qui n'en interrompit que pour quelques heures les divertiſſemens qu'il avoit accoûtumez de prendre. Les Speculatifs en chercherent la cauſe, & s'arreſterent à celle-cy, que Charles Huit eſtoit tourmenté d'une jalouſie ſemblable à celle qui avoit réduit Loüis Onze ſon pere à s'enfermer luy-même dans une priſon durant les derniers mois de ſa vie, & qui avoit cauſé la mort à Charles Sept ſon ayeul; c'eſt à dire que ſe voyant encore jeune, & conſiderant qu'avant qu'il fuſt avancé en âge, le Dauphin ſeroit en eſtat de regner, il avoit apprehendé que ce Dauphin ne formaſt le deſſein de le dépoüiller, que Loüis Onze s'eſtoit mis deux fois en devoir d'executer, & qu'il ne l'accompliſt avec d'autant plus de facilité, que ſa gentilleſſe & ſa hardieſſe attiroient déja ſur luy les yeux de tous les François.

Charles Huit ne partit de Lion que pour aller ſelon la couſtume de ſes Prédeceſſeurs, rendre ſes actions de graces à Dieu dans l'Egliſe de Saint Denis en France. Son chemin eſtoit de paſſer par Paris, & les Bourgeois de cette Ville luy avoient préparé une magnifique entrée ; mais il crut les punir en les privant cette fois de ſa preſence. Il les avoit priez en partant pour l'Italie de luy preſter cent mille livres, & il les avoit convaincus de l'extrême beſoin qu'il en avoit. Cependant ils avoient eu la dureté de les luy refuſer, & ils ne luy en avoient apporté que de foibles raiſons. Il ſembla pour lors eſtre plus touché du deſir de prendre le ſoin de ſes affaires, & il retourna à Lyon avec plus de diligence qu'il n'en eſtoit venu. Il agrea mêmes que l'on publiaſt qu'il le faſoit dans la ſeule veuë d'eſtre plus preſt des lieux où l'on préparoit le ſecours & les rafraiſchiſſemens neceſſaires aux François qu'il avoit laiſſez dans le Royaume de Naples. Il prit dans ſon Conſeil une reſolution qui auroit maintenu la gloire de la Monarchie Françoiſe, ſi elle euſt eſté executée en tout ou du moins en partie. Trivulce eut ordre de paſſer inceſſamment les Alpes avec huit cens Lances, deux mille Suiſſes, & deux mille Gaſcons: On luy promit que le Duc d'Orleans le ſuivroit avec d'autres Troupes, & enſuite le Roy en perſonne ; & qu'on équiperoit en meſme temps une Flotte de trente Galeres & d'autant de gros Vaiſſeaux, deſquels on envoyeroit à Cayete les premiers qui ſeroient prêts pour ravitailler cette importante Place, & pour confirmer les autres dans la reſolution de ſe bien deffendre. Mais le Cardinal Briçonnet que l'on nommoit alors le Cardinal de Saint Malo, à cauſe qu'il eſtoit 1496.

1496. Eveſque de cette Ville, & qui durant l'abſence du Sénechal de Baucaire, demeuré dans le Royaume de Naples pour les raiſons que l'on a déja rapportées, avoit ſeul la principale autorité dans le Conſeil & dans la direction des Finances, retarda, dit on, toutes les expeditions, & retint ou détourna à d'autres uſages l'argent neceſſaire au payement des Ouvriers & des Soldats. Soit qu'il agiſt en cela de concert avec le Pape qui l'en avoit prié, ou qu'il ne fuſt pas de ſon intereſt que la Guerre finiſt avant que le Sénechal de Baucaire fuſt retourné à la Cour. On ajoûte qu'il ne ſe mit pas autrement en peine de la mauvaiſe humeur que le Roy luy en témoigna, ny des reproches que Sa Majeſté luy en fit de temps en temps, parce qu'il avoit étudié le foible de ſon Maiſtre, & qu'il le connoiſſoit comme un eſprit timide dans le fond, quoyqu'il paruſt courageux au dehors, & facile à réprendre ſes premieres inclinations pour le plaiſir, auſſitoſt qu'il ſe ſentoit las de l'application qu'il avoit donnée aux affaires publiques.

Et de fait quoyque la jeune Nobleſſe euſt accouru de toutes les Provinces vers les Frontieres du Dauphiné & de la Provence pour accompagner ſon Roy dans le ſecond voyage d'Italie, & que tous les ordres euſſent eſté donnez pour la marche & pour la ſubſiſtance des Troupes dans la Savoye, dans le Marquiſat de Saluce, dans le Piedmont, & dans le Monferrat; Sa Majeſté au lieu de s'aller mettre à la teſte de ſon Armée, retourna vers Paris. Les Auteurs qui veulent expliquer favorablement ce contre-temps, l'attribuënt au déſir qu'elle avoit de ſuivre l'exemple de la pluſpart de ſes Predeceſſeurs qui n'avoient jamais entrepris au-

cune guerre importante, ſans faire un pelerinage à l'Egliſe de ſaint Denis ; mais les autres plus malins, l'imputent à l'amour de Charles Huit pour une Demoiſelle de la Reine ſa femme. Quoyqu'il en ſoit, il parut bien-toſt aprês que la Reine eſtoit groſſe ; & comme les Medecins promettoient qu'elle accoucheroit d'un fils, le Roy fut conſeillé d'en attendre le ſuccês. Son eſperance ne fut pas tout à fait fruſtrée, puiſque la Reine ſe délivra heureuſement d'un Dauphin. 1496.

Mais ce jeune Prince ne vécut que peu de jours ; & les puiſſans Ennemis que le Duc d'Orleans avoit à la Cour, ſe prévalurent de cette occaſion, pour inſpirer à Sa Majeſté une ſecrette jalouſie, qui fut la derniere cauſe du malheur de ſes affaires dans le Royaume de Naples. On luy fit paſſer pour un crime la qualité de Succeſſeur préſomptif à la Couronne, qui ne pouvoit eſtre conteſtée au Duc d'Orleans ; & l'on prétendit qu'il faloit bien qu'il euſt contribué directement ou indirectement à la mort des trois fils que la Reine avoit mis au monde, puiſqu'aucun d'eux n'avoit vécu. Ils ajoûterent que ce Duc avoit eu tant de joye de voir la Cour en duëil, qu'il n'avoit eſté capable, ny de la cacher au dedans de luy-meſme, ny d'empeſcher que ceux qui l'abordoient ne s'en apperceuſſent : Qu'il s'eſtoit enquis des Medecins ſi le Roy vivroit long-temps ; & qu'il s'eſtoit réjoüi d'apprendre d'eux que, ou toutes les plus fortes conjectures de leur ſcience eſtoient fauſſes, ou Sa Majeſté mourroit bien-toſt. Le Duc d'Orleans fut averti des mauvais offices qu'on luy rendoit à la Cour, & prit de ſon coſté toutes les précautions neceſſaires pour

1496. éviter que ſes Ennemis n'achevaſſent de le perdre. Il ſe confina dans ſon Chaſteau de Blois, & il y vécut en ſimple Gentil-homme : Il ne recevoit point de viſites ; & pour s'en exempter, il alloit tous les jours à la chaſſe, & il y demeuroit le plus long-temps qu'il luy eſtoit poſſible : Il témoignoit ſi peu d'ambition, que la Cour luy ayant offert le Generalat de l'Armée Françoiſe deſtinée à punir Loüis Sforce de ſa perfidie, il le refuſa, quoyqu'il euſt plus d'intereſt de l'accepter qu'aucun autre, & qu'il préviſt aſſez que ſa reputation ſeroit fleſtrie, s'il negligeoit de recouvrer l'heritage de ſon Ayeule.*

* Valentine Viſconty.

Il parut par l'évenement que la conduite du Duc d'Orleans avoit eſté prudente, parce que Charles Huit revint bien-toſt des mauvaiſes impreſſions qu'on luy avoit données du premier Prince de ſon Sang. Sa Majeſté changea de vie tout d'un coup, & ſe corrigea de ſes principaux défauts entre leſquels l'amour volage n'eſtoit pas le moindre. Les Devots attribuérent la grace que Dieu luy fit alors à l'action de continence qu'il avoit pratiquée dans la Ville d'Aſt la derniere fois qu'il y avoit paſſé. Un ſoir qu'il ſe retiroit dans ſa chambre, il y trouva une fille d'une incomparable beauté que ceux de ſes Domeſtiques qui prenoient le ſoin de ſes plaiſirs y avoient introduite. Cette fille eſtoit à genoux devant une image de la Vierge qu'elle avoit apperceuë dans la ruelle du lit, & pleuroit à chaudes larmes. Le Roy la trouvant dans cette poſture, luy demanda la cauſe de ſa douleur, & elle le conjura de luy ſauver l'honneur en conſideration de celle qui eſtoit repreſentée dans ce tableau, & qui n'auroit point eſté mere de Dieu, ſi elle euſt

perduë ſa virginité. Elle ajoûta que ſon pere & ſa mere l'avoient venduë à un des Domeſtiques de Sa Majeſté ; & que leur extrême pauvreté en avoit eſté la cauſe. 1496.

Le Roy touché du diſcours de cette fille, & d'ailleurs perſuadé par ſon ingenuité qu'elle diſoit vray, luy demanda s'il ne s'eſtoit pas préſenté quelque honneſte homme qui l'euſt recherchée en mariage. Elle nomma un Bourgeois d'Aſt paſſablement accommodé ; & le Roy le manda ſur le champ avec le pere & la mere de la fille. Il traitta avec eux : Il convint de la Dot : Il la paya par avance ; & ce qu'il y eut de plus conſiderable, fut que Sa Majeſté n'oublia rien de ce qui ſervoit pour empeſcher que l'on ſceuſt rien de ce qu'elle venoit de faire. L'une des premieres marques que le Roy donna que ſa converſion eſtoit ſincere, fut le Gouvernement de ſon Eſtat, dont il ſe chargea immediatement par luy-même. Sa Majeſté fit de nouveaux Reglemens pour l'Adminiſtration de la Juſtice & des Finances : Elle bannit ou interdit les Officiers, qui furent convaincus de concuſſion : Elle donna deux fois la ſemaine des audiances ſi generales, que les plus pauvres de ſes Sujets n'en eſtoient point exclus : Elle travailla à rétablir l'Ordre Eccleſiaſtique dans ſa pureté ; & elle corrigea, autant qu'il dépendit d'elle, l'abus de la pluralité des Benefices : Elle voulut eſtre exactement informée de l'eſtat de ſon revenu ; & elle ſe propoſa de vivre à l'avenir de ſon Domaine, & de ne lever d'impoſts extraordinaires ſur ſes Sujets, que juſqu'à la concurrence de douze cent mille livres par an : Elle ne ſe ſervit plus que de Miniſtres d'une fidelité éprouvée ; & comme il eſtoit alors aſſez difficile

1496. d'en avoir d'habiles, elle voulut au moins qu'ils fuſſent ſi gens de bien, que l'on n'euſt trouvé juſques-là rien à redire dans leur conduite : Elle ſe corrigea des diſcours licentieux qui luy eſtoient échapez, & il n'en ſortit plus de ſa bouche, qui ne témoignaſſent une reſpectueuſe crainte envers Dieu, & une tendre affection pour ſes peuples.

Charles Huit ſe diſpoſoit ainſi pour l'autre monde avec autant d'exactitude, que s'il euſt eſté aſſeuré de ne pas demeurer long-temps dans celuy-cy: Et de fait ſa conjecture ne ſe trouva que trop bien fondée; car la veille de Paſques Fleuries, ſeptiéme jour d'Avril 1498. il prit la Reine par la main, pour la mener voir une partie de Paume, qui ſe devoit joüer dans les foſſez du Chaſteau d'Amboiſe, & il entra avec elle dans une galerie qui regardoit ſur le jeu. Tous les Hiſtoriens remarquent que cette galerie eſtoit le lieu le plus ſale & le plus mal entretenu du Chaſteau; & de plus la porte en eſtoit ſi baſſe, que le Roy, tout petit qu'il eſtoit, s'y heurta la teſte en y entrant. Il s'entretint là des choſes ſpirituelles, en attendant que la partie commençaſt; & comme il proteſtoit que moyennant la grace de Dieu, il ne l'offenſeroit jamais mortellement, il tomba tout du coup à la renverſe. On le mit ſur une méchante paillaſſe, qui, par hazard, ſe trouva dans la galerie, où il demeura juſqu'à onze heures du ſoir, ſans pouvoir eſtre ſoulagé, tant l'apoplexie, qui le tourmentoit, eſtoit forte. Il revint pourtant trois fois à luy, & il ne prononça point d'autres paroles, que celles dont il avoit accouſtumé d'uſer, lors qu'il invoquoit le ſecours de Dieu & des Saints, auſquels il avoit une dévotion particuliere.

particuliere. Dans la troiſiéme fois qu'il revint à luy, il expira doucement, la vingt-ſeptiéme année de ſon âge, & la quinziéme de ſon Regne. On parla diverſement de la cauſe de ſa mort, comme on le pratique dans toutes celles des Souverains, qui arrivent par des voyes ſurprenantes. Ses Medecins crurent qu'il eſtoit mort d'une apoplexie cauſée par un catare, auquel il auroit pu remedier par de frequentes purgations, s'il n'en euſt eſté détourné par l'un d'eux, qui paſſoit pour un étourdy; & qui neanmoins avoit acquis un tel aſcendant ſur l'eſprit de Sa Majeſté, qu'elle prefera ſon avis à celuy de tous les autres enſemble. Mais l'opinion la plus generale attribua la mort de Charles Huit à un pur defaut de nature; & ſe fonda ſur ce que le temperament de ce Prince eſtoit ſi foible, qu'il ne luy auroit pas eſté poſſible de vivre long-temps, quand mêmes il auroit pris toutes les précautions neceſſaires pour ſe conſerver, & neanmoins il s'eſtoit abandonné à des débauches capables d'alterer les conſtitutions les plus vigoureuſes. Enfin Belleforeſt rapporte, ſur une ſimple tradition venuë juſqu'à luy, que Charles Huit fut empoiſonné par la ſenteur d'une orange. Mais cette tradition eſt d'autant moins recevable, qu'il n'y avoit aucun autre qui euſt intereſt à la mort de Sa Majeſté, que le Duc d'Orleans; & que ce Duc, bien loin d'avoir dequoy former & executer une entrepriſe de cette nature contre la vie de ſon Maiſtre, avoit luy-meſme peine à ſubſiſter dans le Chaſteau de Blois avec le petit nombre de Domeſtiques, dont ſa Maiſon eſtoit compoſée, quand il ne ſeroit pas d'ailleurs conſtant que le Duc d'Orleans eſtoit trop homme de bien, pour ſe procu- 1496.

1496. rer une Couronne par la voye du poiſon.

Le regret des Officiers de Charles Huit fut ſi grand, qu'un Sommelier & un Archer tomberent morts en apprenant qu'il avoit ceſſé de vivre. Auſſi les traitoit-il avec une tendreſſe & une bonté qui les charmoient. Il n'avoit jamais deſobligé perſonne, lors qu'il avoit agi par ſon propre mouvement ; & ſes Sujets en eſtoient ſi perſuadez, que lors qu'ils recevoient quelque mécontentement à la Cour, ils ne l'imputoient qu'au Conſeil du Roy.

*FIN.*

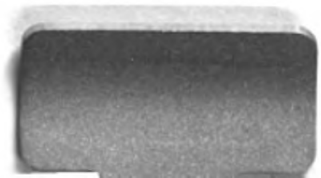

Digitized by Google

Digitized by Google